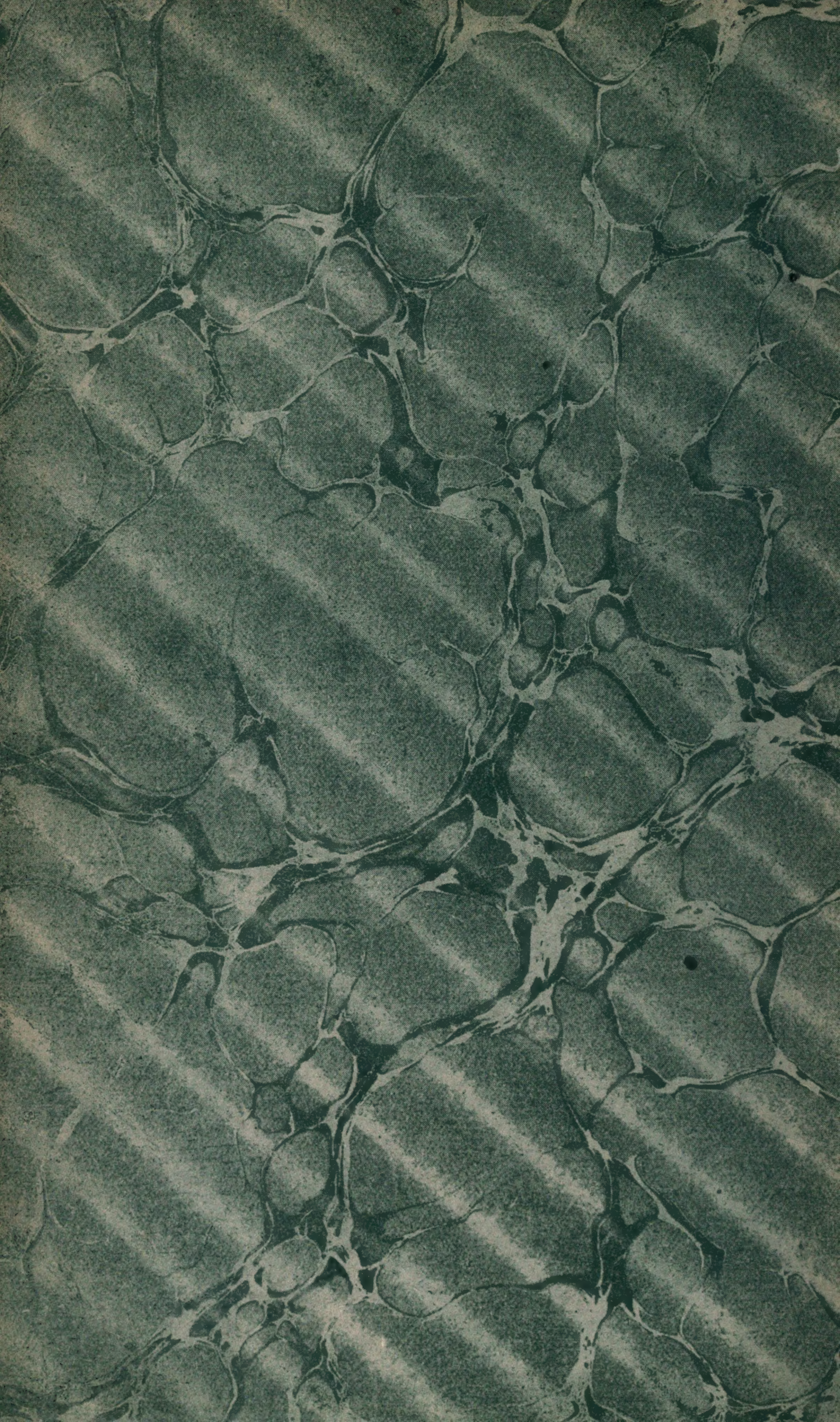
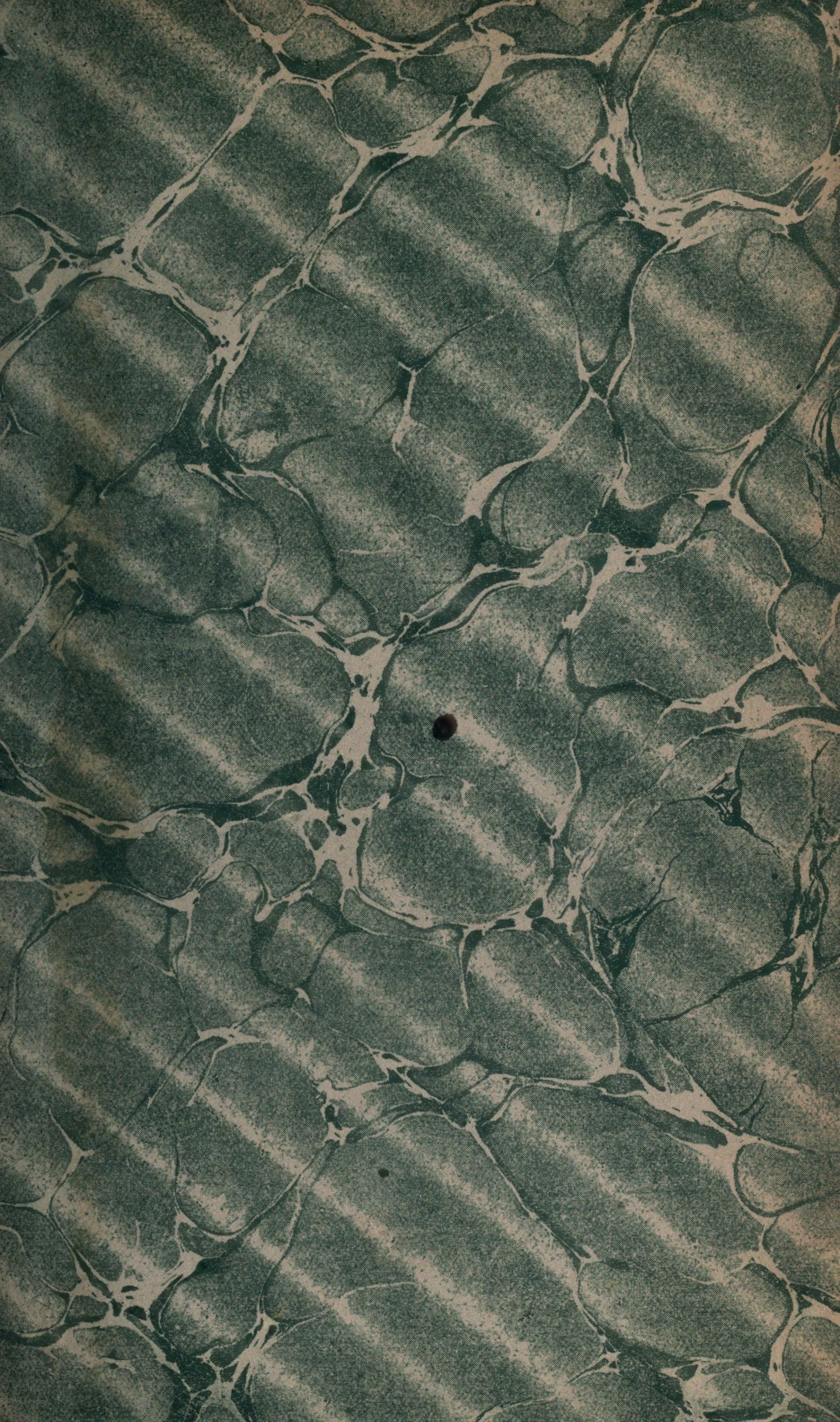


UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01768594 2





HISTOIRE RELIGIEUSE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1918.

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire de la seconde République française. Deux volumes in-8°.

Histoire du second Empire. Tomes I et II (1852-1859). Deux volumes in-8° avec cartes.

— Tome III (1859-1861). Un volume in-8° avec cartes.

— Tome IV (1861-1866). Un volume in-8° avec cartes.

— Tome V (1866-janvier 1870). Un volume in-8°.

— Tome VI (2 janvier-7 août 1870). Un volume in-8° avec 4 cartes.

— Tome VII (6 août 1870-4 septembre 1870). Un volume in-8° avec 6 cartes.

(Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Alfred Née et grand prix Gobert.)

Histoire religieuse de la Révolution. Tome Ier. Un volume in-8°.

— Tome II. Un volume in-8°.

— Tome III. Un volume in-8°.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 23455.

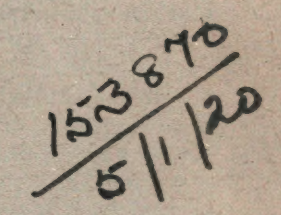
PIERRE DE LA GORCE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE RELIGIEUSE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

TOME TROISIÈME

Troisième édition





PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1919

HISTOIRE RELIGIEUSE
DE LA RÉVOLUTION

LIVRE SEIZIÈME

LE CLERGÉ CONSTITUTIONNEL
DE LA FAVEUR A LA PERSÉCUTION

SOMMAIRE

I. — Comment la proscription du clergé orthodoxe est signe de disgrâce pour le clergé constitutionnel lui-même.
II. — Regard en arrière. Quels ont été les débuts du clergé constitutionnel : pompes extérieures, mais désertion des fidèles.
III. — L'*Église d'État :* privilèges et servitudes.
IV. — Comment se marque, dès 1792, la décadence de l'Église assermentée : premiers signes de troubles dans les consciences ; les évêques et leurs embarras ; les séminaires ; les ordinations ; les vicaires épiscopaux.
V. — Comment se retire peu à peu le patronage de l'autorité civile : comment on atteint de la sorte le commencement de l'année 1793.
VI. — Comment s'opère, au début de 1793, une sorte de partage dans le clergé constitutionnel. Les principaux évêques constitutionnels : quels sont ceux qui se donnent sans réserve à la Révolution ; quels sont ceux qui, au contraire, entendent maintenir, en ses principes essentiels, le culte catholique ; comment certains prélats, par leurs alternatives d'énergie ou de faiblesse, échappent à tout classement.
VII. — L'*état civil :* quelle est la condition des choses avant la Révolution : quel embarras fait naître la Constitution civile : expédients divers. — Lenteurs apportées à l'élaboration de la loi nouvelle et motif de ces lenteurs. — Rapport de Muraire (22 février 1792). — Lettre de Lecoz. — Loi votée le 20 septembre 1792 ; loi sur le divorce. — Protestations de plusieurs évêques. — Instruction du 22 janvier 1793. — Nouvelles protestations. — Comment la Convention brise toute résistance.

I

Quand les Jacobins eurent, avec l'aide du clergé constitutionnel, proscrit le clergé orthodoxe, ils s'avisèrent que le clergé constitutionnel était lui même inutile et qu'on pourrait très aisément se passer de tous deux.

L'iniquité, quand elle est voulue par un seul, s'appelle tyrannie ; quand elle est votée par un grand nombre, elle s'appelle loi. Il suffirait donc d'ajouter une loi à toutes celles que la peur avait arrachées à la Convention, et, après avoir proclamé que les insermentés étaient des *fanatiques*, de décréter, avec une justice égale, que les assermentés étaient des *fanatiques* aussi.

Soit pudeur, soit reste de tolérance, les Conventionnels s'abstinrent de cette condamnation en bloc. Ils ne détruisirent qu'en détail ceux qu'en vertu de l'omnipotence légis-

lative, ils auraient eu toute licence pour proscrire d'un seul coup ; ce ne fut que par dégradations successives qu'on vit les prêtres constitutionnels passer du rang de fonctionnaires privilégiés à celui de citoyens dédaignés, puis descendre à la condition de suspects et enfin à celle de victimes.

II

Il faut, par un retour en arrière, marquer le destin de ce clergé, et rappeler sa courte grandeur avant de décrire sa hute.

On a dit l'élection des évêques, leur sacre, les pompes officielles de leur avènement. Sous cette histoire très extérieure, il y a une autre histoire très intime, celle des âmes. Ceux que le suffrage vient de choisir sont à la fois éblouis et effrayés. Ils retrouvent en leur mémoire les noms illustres de leurs prédécesseurs et se sentent intimidés d'un rang qui n'est pas fait pour eux. Les uns affichent un front dégagé et une allure altière, les autres se confondent en révérences et parlent de leur indignité. Humilité ou hauteur, tout est masque. Plusieurs s'enfuient comme pour échapper au fardeau. Sont-ils de bonne foi? Je serais tenté de le croire si, avec une prévoyance remarquable, ils ne laissaient en partant leur adresse. Quand la vanité s'apaise dans les cerveaux dégrisés, les nouveaux élus repassent en leur esprit les règles de la discipline ancienne. Évêques ! peuvent-ils l'être légitimement quand le titulaire n'est pas mort et ne s'est point démis? Il y a des hésitations, et probablement très sincères à l'heure où elles se produisent : celui-ci verse des larmes ; celui-là est surpris dans sa chambre, à genoux, en une méditation profonde, et invoquant l'Esprit Saint. L'excès des embarras suggère des combinaisons bizarres : l'abbé

Chatelain, chanoine de Saint-Gengoult, nommé à l'épiscopat dans la Meurthe, propose d'administrer le diocèse à titre de vicaire général, en attendant qu'un accommodement avec les anciens pasteurs ramène la paix religieuse (1). L'expédient n'est point agréé et l'élu, homme de scrupules, se dérobe à l'honneur. Il y a en effet des refus. Je compte onze départements où le scrutin dut être recommencé. Beaucoup tentent de négocier avec leurs prédécesseurs. Prudhomme, évêque de la Sarthe, demande à M. de Jouffroy Gonssans — ce sont ses propres expressions — une « petite conférence (2) ». Perier dans le Puy-de-Dôme (3), Seguin dans le Doubs (4) essayent d'entrer en pourparlers avec M. de Bonal, avec M. de Durfort. Diot dans la Marne, Philbert dans les Ardennes tiennent la même conduite vis-à-vis du cardinal de Périgord (5). Lecoz, évêque d'Ille-et-Vilaine, adjure M. de Girac de prêter serment et ajoute qu'il mettra son bonheur à s'effacer devant lui (6). A ces avances nulle réponse, ou une réponse plus dédaigneuse que le silence. Cependant les élus sont circonvenus de flatteries et enlacés de sophismes. Ils se décident alors ; mais les meilleurs, les plus scrupuleux empruntent, pour colorer leur acceptation, les mots les plus onctueux que leur suggère leur éducation cléricale : ils déclarent qu'ils ne se soumettent que « pour éviter de plus grands maux », et presque tous ajoutent, avec un surcroît de piété, « qu'ils s'inclinent devant les décrets de la Providence ».

Même sous l'abri de la Providence, ils ne se sentent pas

(1) L'abbé Martin, *la Persécution et l'anarchie religieuse en Lorraine*, p. 66-67.

(2) Piolin, *l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. Ier, p. 157.

(3) Lettre pastorale du 2 mai 1791. (Beuf, *Vie de M. de Bonal, évêque de Clermont*, p. 171.)

(4) Lettre de M. Seguin à M. de Durfort, 23 février 1791. (Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le Doubs*, t. Ier, p. 389.)

(5) Milliard, *le Clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne pendant la Révolution*, t. Ier, p. 46.

(6) Lecoz, *Correspondance*, p. 3 et 5.

rassurés. Seraient-ils schismatiques? Le mot seul leur fait horreur. Mais non, ils ne le sont pas. Et pour s'en bien convaincre, les voici qui écrivent au pape pour lui annoncer leur élection. En quels termes? ils ont assez lu Rousseau pour parler le langage des hommes sensibles et se souviennent assez du séminaire pour n'ignorer aucune formule de vénération. Donc ils sont à la fois tendres et respectueux, se répandent en protestations toutes filiales. Puis ils se relisent, accentuent la fidélité, atténuent les dissentiments; après quoi ils ne trouvent rien à reprendre, se jugent décidément très orthodoxes, et à force de désirer l'être, finissent par se persuader qu'ils le sont. — Après la notification au pape, il y a la notification aux fidèles. Les mandements sont en général très pieux, bien que doublement gâtés par l'excès des effusions larmoyantes et par l'abondance des déclamations civiques : c'est l'*Évangile*, mais retouché par le *Vicaire savoyard* et réformé à l'usage des *vainqueurs de la Bastille*. Les nouveaux élus, dans leurs lettres pastorales, ne manquent pas d'ailleurs de reprendre les formules anciennes : la plupart se disent évêques « par la miséricorde divine », et ils ajoutent, comme si rien n'était changé, qu'ils le sont dans la *communion de la Sainte Église catholique et du Saint-Siège de Rome* (1).

Ces schismatiques bizarres, qui créent le schisme et le répudient, sont arrivés dans leur diocèse le visage souriant et le cœur gonflé de bonnes intentions. Les plus jansénistes ont amolli leur face rigide. Quant aux autres, ils aiment tout le monde, bénissent tout le monde et vivent dans le rêve attendri de la primitive Église restaurée. Ils ont des délicatesses charmantes, et en plusieurs endroits tiennent sur les fonts baptismaux quelques jeunes enfants nés le jour de leur intronisation. Ils sont très pieux : celui-ci, comme Podé-

(1) Voir Georges Daumet, *Note sur les formules des actes des évêques constitutionnels, passim.*

rous dans l'Hérault, se fait recevoir de la congrégation des Pénitents ; celui-là, comme Sibille dans l'Aube, exhorte ses diocésains à la dévotion envers la Vierge Marie. Ont-ils des adversaires? Ils veulent l'ignorer et sont prêts à pardonner à tous, même à ceux qu'ils ont dépossédés. Ils ont déchiré l'Église, juste assez pour frayer, à travers la déchirure, le chemin à leur ambition. Maintenant ils ne demandent plus qu'à recoudre. Dans cet esprit, beaucoup, en leurs premières instructions, prêchent la conciliation avec les non-conformistes. Lalande dans la Meurthe, Maudru dans les Vosges, recommandent aux curés d'assister à l'autel les prêtres réfractaires qui se présenteront. Pontard, dans la Dordogne, déclare répudier toute pensée de malveillance vis-à-vis des insermentés. En plusieurs endroits les évêques constitutionnels proposent, spécialement pour les cérémonies funèbres, une sorte de *modus vivendi* entre les jureurs et les non-jureurs ; ceux-ci célébreront dans une chapelle l'office des morts, et les autres accompagneront les convois jusqu'au lieu des sépultures.

Dans le profond désaccord des choses, toute entente est vaine. Les catholiques se révoltent en un formidable élan de réprobation. Ils jugent toute paix dérision, toute douceur hypocrisie, toute transaction mensonge, et s'indignent contre ces novateurs, à la fois timides et effrontés, qui parlent d'accorder le pardon au lieu de le demander. On a dit ailleurs cette rébellion des consciences. Quand les intrus étendent les mains pour bénir, nul ne s'incline ou s'agenouille. Devant eux, le troupeau fidèle s'écarte. Ils prêtent l'oreille : un mot se murmure, celui d'*apostat*. A ce mot ils tressaillent, avec une colère qui interrompt soudain leurs homélies, peut-être aussi avec un remords qui ne s'avoue pas. Cependant ils se rassurent, veulent se rassurer ; ils se laissent dire, ils se persuadent que la réprobation n'est que celle d'une minorité. En outre, ils se sont promis d'être charitables. Donc ils font effort et refoulent leur ressentiment.

Le lendemain, ils entendent de nouveau la même clameur, cette fois plus éclatante et plus nourrie. Voici qu'aux insultes succèdent les brochures. Elles empruntent aux Saints-Livres leurs plus âpres images et dénoncent les « loups ravisseurs », les « chiens enragés », « les ouvriers d'iniquité ». Puis, contre les nouveaux venus se déverse le flot des moqueries. Si, comme Rodrigue, évêque de la Vendée, ils font leur entrée en vrais curés de village et montés sur une petite mule, on raille avec mépris leur mesquinerie ; si au contraire ils s'entourent de pompe, comme Sermet à Toulouse, on crie à l'ostentation. S'installent-ils dans le palais épiscopal? On juge leur personnage bien petit pour passer sous une si haute porte. Descendent-ils modestement au séminaire? On observe avec un surcroît de malveillance que par cette humilité ils se font justice. Tout passe au crible, la naissance, la doctrine, les mœurs, les goûts, les habitudes, les relations, les amitiés. Rien n'arrête, tout excès semblant vertu puisque la cause est, dit-on, celle de Dieu. Cependant les intrus partent pour visiter leur diocèse, mais déjà avec une patience lassée. Ce qu'ils ont vu au chef-lieu, ils le retrouvent en leurs courses pastorales. Sous les rideaux à demi soulevés, on regarde passer leur cortège mais sans s'y mêler ; autour des églises les plus vertueux des prêtres tiennent leurs volets clos ; au fond de leur monastère, les religieuses ont verrouillé leurs portes ; de tous côtés, les plus ardentes des dévotes s'agitent en un zèle qui se croit sanctifié. A ce spectacle les intrus achèvent de comprendre. Les résolutions de charité leur échappent. On ne veut point de leur autorité : ils imposeront leur joug. On a creusé l'abîme : ils l'approfondiront à leur tour. Ils ont pour eux les gendarmes, les gardes nationaux, les acquéreurs de biens d'Église, les officiers municipaux, les magistrats. C'est sur eux qu'ils s'appuieront.

III

En s'abritant sous le pouvoir civil, ils s'y incorporent. Là est leur marque distinctive, celle qui s'imprimera sur eux. L'empire spirituel leur échappant, ils ambitionnent la puissance matérielle, d'abord parce qu'ils aiment le pouvoir, puis parce qu'ils se flattent, à force de dominer les corps, de soumettre à la longue les âmes elles-mêmes. En beaucoup de lieux, le prêtre assermenté se dédouble et devient fonctionnaire. De vrai, tout favorise ce cumul. La Constitution civile du clergé est l'envers de la séparation : elle a placé côte à côte les magistrats séculiers et les serviteurs des autels, en sorte qu'ils se touchent et se pénètrent dans tous les actes de leur vie. C'est le même corps électoral qui a élu les ministres du culte et choisi les administrateurs. Dans le découpage symétrique du territoire, les circonscriptions ecclésiastiques ont été modelées sur les circonscriptions civiles. Les membres du nouveau clergé tiennent du fonctionnaire par le salaire. Prêtres et magistrats, au moins dans les villes, appartiennent les uns et les autres à cette classe moyenne où les rois, de temps immémorial, ont recruté leurs commis. Puis, en ce dix-huitième siècle où l'usage de la bonne compagnie est de ne rien approfondir, mais aussi de ne rien ignorer, le prêtre sait un peu les lois, le magistrat un peu la théologie, ce qui permet de toucher à tout avec un certain aspect de compétence. Donc, pour participer à la puissance séculière, le prêtre devra se dépayser un peu, mais très peu. Et incontinent, il y participe. L'évêque, en son diocèse, est presque toujours membre de l'administration départementale ; souvent même, comme à Bourges, à Besançon, à Clermont, à Auch, il en est le prési-

dent. En beaucoup d'endroits, les curés sont présidents ou membres du district, officiers municipaux ou procureurs-syndics de leur commune. A côté des autorités constituées, les clubs sont une institution presque officielle : les évêques ne manquent pas qui fréquentent les clubs ; presque tous, au moins au début, les patronnent ou les ménagent. Tenus à une moindre réserve, les vicaires épiscopaux, en maints endroits, président les séances des *Amis de la Constitution.* Ainsi en est-il à Autun, à Agen, à Tours. En mars 1792. Gobel, évêque métropolitain de Paris, est nommé vice-président du club des Jacobins (1). Cependant, le scrutin s'est ouvert pour l'Assemblée législative ; or, parmi les élus, on a compté vingt-six membres du clergé (2).

Mis en goût de se laïciser, tous ces assermentés dévient de plus en plus. Ils vivent dans une sorte d'atmosphère demi-civique, demi-religieuse. Ce ne sont que bénédictions de drapeaux, plantations d'arbres de la liberté, et aussi (car on se pique de demeurer pieux) translations de reliques, transportées des monastères dans les églises, avec accompagnement de clubistes et de musiques militaires. Les messes se succèdent, messes pour l'acceptation de la Constitution, pour les élections, pour l'inauguration des séances des conseils départementaux. Rites anciens, rites nouveaux, tout se mêle. C'est le temps où Lamourette publie ses sermons sous le titre de *Prônes civiques ou le Pasteur patriote*; les sujets des homélies sont suggestifs : *la Révolution envisagée dans les lumières de la Religion*, l'*Impôt*, l'*Égalité des hommes.* Tout se monnaie en discours : l'*Encyclopédie*, l'*Émile*, *le Contrat social*, sans compter l'antiquité, la mythologie et aussi l'Évangile. Parmi les précurseurs, un seul, Voltaire, ne trouve pas grâce : Grégoire le déteste, Fauchet l'abomine, Lamourette, qui pourtant aime tout le monde,

(1) Aulard, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 438.
(2) Kuscinski, *les Députés à l'Assemblée législative*, p. 17.

le réprouve, soit que vraiment le grand destructeur défie toute absolution, soit qu'on sente que cet homme, à la raillerie terrible, eût démoli le nouveau culte avec plus de verve encore que l'ancien.

C'est ainsi que les assermentés, à défaut des joies de l'apostolat, se rassasient de pompes civiques ou se gonflent d'éloquence. Avec une bonté obligeante, ils se plaisent à monnayer leur crédit. Si on consulte aujourd'hui les cartons des archives, on y trouve une foule de lettres où ils recommandent les petits employés, les gendarmes, les commis. Ils ont leur heure de popularité, sinon dans les masses, au moins dans la bourgeoisie : à Bordeaux, les armateurs donnent à l'un de leurs navires le nom de leur évêque, un vieillard inoffensif, charitable et vaniteux qu'on appelle Pacareau (1) : à Bourges, Torné, évêque du Cher, est élu le premier à l'Assemblée législative (2). Bien qu'ils se complaisent à parler de la primitive Église, tous ces évêques ne laissent pas que de goûter les avantages de l'Église nouvelle. Ils sont, pour le traitement, divisés en classes, à la manière des fonctionnaires : 50 000 francs à Paris, 20 000 francs dans les villes de plus de cent mille âmes, 12 000 francs dans les autres. Ces chiffres ne les contentent qu'à demi. Celui-ci réclame pour son mobilier, celui-là pour les frais de son sacre, un troisième pour ses contributions. Les dossiers des Archives sont pleins de ces requêtes. Dans les Bouches-du-Rhône, l'évêque Roux observe que si Aix est une petite ville, Marseille en est une grande, et, comme ferait aujourd'hui un préfet ou un procureur général, il réclame le traitement de Marseille (3). Beaucoup de ces prélats, si on en juge d'après les portraits qui subsistent, ont d'ailleurs fort bon air : un maintien posé ; sur la soutane violette,

(1) Aurélien Vivie, *la Terreur à Bordeaux*, t. Ier, p. 68.
(2) Lemas, *Etudes sur le Cher pendant la Révolution*, p. 50.
(3) Lettre aux administrateurs du département, 10 août 1791. (T. Sabatier, *Documents sur les évêques Roux et Aubert*, p. 57.)

beaucoup de dentelles ; la croix pectorale largement étalée ; une main très blanche, fuselée, ornée d'un fort bel anneau et faite à point pour bénir. Il y a loin de ces graves et sereines images aux pamphlets presque toujours violents, souvent diffamatoires, propagés par les non-conformistes. On ne dirait point des parvenus, mais des hommes déjà très installés dans les grandeurs. Parfois, sur le fronton du palais épiscopal, ces mots ont été insolemment gravés au départ de l'insermenté : *Deposuit potentes de sede :* le nouvel arrivant juge l'inscription fort impertinente, la trouve œuvre de malappris, et, en donnant l'ordre de la gratter, se sent devenir presque aristocrate. Dans l'intérieur, l'appellation, en dépit de l'égalité nouvelle, est celle de *Monseigneur;* et plusieurs regrettent tout bas le blason aboli.

L'autorité séculière qui paie le clergé se pique en outre de le protéger. Elle fait distribuer par ses agents les mandements épiscopaux. Il arrive aussi qu'en plusieurs endroits, elle impose, semble imposer la fréquentation de l'église constitutionnelle. Les documents du temps révèlent de petits faits très suggestifs. Dans le Morbihan, un catholique ayant refusé d'offrir le pain bénit à la paroisse constitutionnelle, le club de Vannes vote une délibération pour dénoncer à l'autorité « cet être irréligieux (1) ». A Machecoul, un instituteur néglige de suivre la messe des assermentés : aussitôt le district prend un arrêté où il expose que « la liberté accordée à tout citoyen d'assister ou non aux offices célébrés par les prêtres salariés ne saurait s'étendre aux fonctionnaires publics, puisqu'ils sont eux-mêmes salariés par la nation (2) »; en conséquence, l'instituteur est mis en demeure de devenir constitutionnel *pratiquant* ou d'abandonner sa charge. Il serait aisé de multiplier les anecdotes pareilles. La même autorité qui confère les privilèges,

(1) *Revue de la Révolution*, septembre 1885, p. 188.
(2) Arrêté du district de Machecoul, 12 mars 1792. (Voir Lallié, *le District de Machecoul pendant la Révolution*, p. 214.)

impose bien aussi quelques charges. Les légistes, ces apôtres de la constitution civile, aiment à se mêler des choses ecclésiastiques. Il y a quelque puérilité dans leurs ingérences ; et volontiers ils se croient réformateurs, n'étant que sacristains. Ici les administrateurs du département désignent le prédicateur de carême ; là ils interviennent auprès de l'évêque pour que celui-ci modifie ou adoucisse les abstinences accoutumées. Presque partout, ils comptent, recomptent les chantres, les musiciens, les serpents, les suisses, les bedeaux, règlent, et jusqu'à la minutie, la nomination, les devoirs, les salaires de tout ce menu personnel. Il arrive pareillement qu'à certains jours de fête civique l'église se remplit d'une foule inusitée. En se retournant vers le peuple, le célébrant contemple avec stupeur tous ceux que la nef abrite. On dirait que le club en masse a émigré dans le temple. Puis voici qu'à l'offertoire retentissent, sous les voûtes, des chants qu'aucune liturgie, même très réformée, n'a prévus. L'officiant attend, ahuri, résigné, jusqu'à ce que la fin du tapage lui permette d'entonner la *préface*. Le lendemain, le journal du lieu raconte l'hommage patriotique que des citoyens libres ont rendu à l'Éternel et qu'ils ont accompagné, dit-il, « d'hymnes analogues aux circonstances ». Cependant l'autorité, de plus en plus mêlée à tout, sait aussi commander la piété. Elle ordonne des prières, des processions, tantôt pour amener la pluie, tantôt pour faire cesser les épidémies. En ces occasions, elle a le souci, moitié tracassier, moitié dévot, de tout prévoir elle-même et de tout ordonner. Elle prescrit le nombre de prêtres, détermine les heures, énumère les bannières, fixe le parcours du cortège. Elle s'applique même à prévenir les oublis possibles du clergé. Ainsi en est-il à Autun. Là-bas, l'évêque Gouttes, venu récemment du Languedoc et mal au courant des dévotions locales, pourrait omettre quelques détails, par exemple l'ostension des reliques. Aussi lui est-il surtout recommandé — sans cela tout serait manqué — d'emporter

de la cathédrale et de bien exposer à la vénération du peuple les châsses de saint Lazare et de saint Racho.

Tout ravis d'être protégés, les nouveaux élus, loin de s'offusquer de ces ingérences, ne demandent en général qu'à se donner davantage. Avec une extrême bonne grâce, Joubert, à Angoulême, se laisse appeler l'*évêque de la loi* et affecte de considérer comme hommage ce qui pourrait signifier asservissement. Beaucoup de prélats, comme Torné à Bourges, ne choisissent leurs vicaires épiscopaux que sur l'avis de l'autorité civile. A Saint-Dié, Maudru soumet les épreuves de ses mandements au directoire départemental. A Fréjus, la subordination se déguise si peu que l'évêque Rigouard ne publie ses lettres pastorales qu'avec le *visa* du directoire du Var, et sur les conclusions favorables du procureur-syndic. Il arrive aussi que les mandements eux-mêmes touchent aux obligations civiques autant qu'aux devoirs religieux. Dans la Saône-et-Loire, Gouttes, avec une insistance louable, mais qui est d'un percepteur plutôt que d'un évêque, multiplie les conseils pour le paiement des impôts. Dans le Gers, l'évêque Barthe adresse une exhortation à ses diocésains afin de les engager à travailler aux routes nécessaires pour le passage des armées.

Je m'excuse de ces détails ; mais ils me paraissent révélateurs. Faveurs ou servitudes, ces évêques, ces prêtres, n'imaginent pas qu'on puisse se passer des unes ou se dégager des autres. En leur esprit nulle idée de deux domaines séparés ou du moins distincts, celui de la société religieuse, celui de la société laïque. La Révolution a plaqué sur eux ses formules ; mais tout en clamant l'égalité, ils ne comprennent bien que le privilège, et ils ne rejettent la tradition que pour se traîner dans la routine. Une conception les domine, celle de l'Église d'État ; seulement, avec la Constitution civile, cette Église se restreint à la proportion d'une Église nationale ; ce qui, en supprimant le contrepoids d'une suprême puissance spirituelle, étrangère et indépendante,

permet à l'État de tout ramener à lui. Ainsi apparaissent les membres du nouveau clergé, vrais fonctionnaires du culte, tout soudés à l'autorité séculière, et à tel point qu'on ne se les représente pas, hors du cadre tout artificiel qui les assujettit et les étaie. Naïvement, vaniteusement, ils jouissent des faveurs ; et quant à la sujétion, elle leur semble presque douce, puisqu'elle leur permet de faire peser sur les insermentés une sujétion plus grande. Mais déjà ils touchent au terme de leur courte prospérité. Un seul adversaire leur a paru jusqu'ici à craindre : les non-conformistes. Encore quelques jours et, malgré leur médiocre clairvoyance, ils s'apercevront qu'ils ont à se débattre contre deux autres ennemis : — eux-mêmes d'abord ; — puis le pouvoir civil qui, peu à peu, retirera sa main en attendant qu'il se retourne ontre eux.

IV

Dès 1792, les illusions se dissipent et, pour les membres du clergé constitutionnel, l'ère commence des mécomptes des perplexités, des angoisses.

Sont-ils parvenus à rassurer leur conscience? Des rétractations nombreuses marquent la fragilité du schisme. Parmi les rétractants, il n'y a jusqu'ici que des prêtres. Mais, parmi les évêques, ne serait-il pas possible de saisir quelques traces de regrets? Déjà l'un des prélats les plus considérables, Charrier de la Roche, métropolitain de Rouen, s'est démis de son siège. Si nous en croyons des confidences qui paraissent dignes de foi, Pouchot, évêque de Grenoble, gémit secrètement sur sa résolution (1). Enfin, au printemps de 1792, en

(1) A.-M. DE FRANCLIEU, *la Persécution religieuse dans le département de l'Isère*, t. Ier, p. 359-360.

plusieurs entretiens avec le Père Barruel, ancien jésuite et ancien aumônier de la princesse de Conti, Gobel, évêque de Paris, déplore l'état de l'Église, regrette, semble regretter la responsabilité qu'il a encourue : « Si je me suis prêté, dit-il, à la constitution du clergé, c'est pour empêcher que tout soit perdu. » Et il laisse entendre qu'il s'est trompé. La menace d'une excommunication le plonge en une terreur profonde. Barruel transmet à Rome l'information. Cependant Gobel, de nature faible, d'esprit indécis, d'âme pusillanime, redoute l'éclat de sa conversion, la colère de ses ennemis, les représailles qui suivront. Il promet, semble promettre sa démission, puis il ajourne son dessein ; il l'ajourne si bien que les conférences s'espacent, et bientôt sont abandonnées. Mais ce qui subsiste, c'est le témoignage de ses troubles, et il n'est point douteux que d'autres aient partagé les mêmes inquiétudes : « Si je me décidais à désavouer la constitution civile, disait l'évêque de Paris à l'abbé Barruel, je serais sûrement imité par plusieurs de mes collègues (1). »

Ceux même que ne travaille aucun scrupule plient sous les embarras de leur administration pastorale.

En prenant possession de leur charge, les évêques ont visité leur séminaire. Le plus souvent, ils ont trouvé les salles vides : parmi les aspirants au sacerdoce, les meilleurs sont partis. En 1792, il y a encore quarante élèves au séminaire d'Agen, trente à celui de Nancy, trente à celui de Digne : ce sont des exceptions. A Saint Dié, il y a vingt élèves, à Rodez, seize, à Besançon quinze ; il n'y en a que quelques-uns à Pamiers, à Périgueux, à Auch, à Troyes ; il n'y en a que deux dans les Ardennes ; à Clermont, à Angers, il semble que tout le monde se soit dispersé (2). Aux rares

(1) Theiner, *Documents inédits sur les affaires religieuses de France*, t. Ier, p. 353 et suiv.

(2) Voir Durengues, *l'Eglise d'Agen pendant la Révolution*, *passim*. — Martin, *la Persécution et l'anarchie religieuse en Lorraine*, p. 82. — Sabatié, *Debertier et le clergé de Rodez*, p. 194. — Maurel, *Histoire reli-*

professeurs qui sont demeurés, il reste des loisirs. Et ils en usent. A Besançon, ils passent leur temps à la société populaire. A Autun, le président du club est le supérieur du séminaire, et c'est lui qui rédige l'adresse pour la proscription des insermentés (1).

Dans les rangs éclaircis, les prélats cherchent anxieusement qui pourrait être appelé au sacerdoce. Peu de sujets, et de préparation insuffisante ou de moralité douteuse. Beaucoup d'évêques se refusent d'abord à l'avilissement du ministère sacré. Bientôt la plupart cèdent. Ils choisissent d'abord les médiocres ; puis, les scrupules se taisant et la nécessité faisant loi, ils s'abaissent jusqu'à imposer les mains aux indignes. Dans la Manche, l'évêque Becherel ordonne tant de prêtres et de si étranges que le peuple désigne les nouveaux élus sous le nom de *prêtres de la fournée* (2). A Troyes, Sibille — tant est grande la disette — songe à conférer les ordres à d'anciens commis des aides qui ont, dit-il, quelque instruction et sont susceptibles de contracter des habitudes de piété (3). Dans la Charente, deux musiciens de la cathédrale sont ordonnés, l'un de quarante et un ans, l'autre de quarante-huit ans (4). Dans l'Aisne, Marolles mande un sous-sacristain de l'église Saint-Roch, le fait un mercredi sous-diacre, diacre le vendredi, prêtre le samedi. Et les railleurs de dire : « Le sacristain a

gieuse du département des Basses-Alpes pendant la Révolution, p. 211. — Francis DE CHANTEAU, *Maudru, évêque des Vosges*. — ARNAUD, *la Révolution dans le département de l'Ariège, passim*. — SAUZAY, *Histoire de la Révolution dans le département du Doubs*, t. III, p. 572. — DE BOYSSON, *le Clergé périgourdin*, p. 130. — TARBOURICH, *Curiosités révolutionnaires du Gers*. — Le Père DELBREL, *la Tour du Pin, archevêque d'Auch*. — PRÉVOST, *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 71. — BEUF, *M. de Bonal, évêque de Clermont*, p. 177. — QUERUAU-LAMERIE, *le Rétablissement du culte en Anjou*, p. 6.

(1) A. DE CHARMASSE, *Gouttes, évêque d'Autun*, p. 151.

(2) LECANU, *Histoire des évêques de Coutances*, p. 391.

(3) PRÉVOST, *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 70.

(4) BLANCHET, *le Clergé de la Charente pendant la Révolution*, p. 511.

manqué de patience ; pendant que Marolles avait les mains chaudes, il l'aurait fait évêque le dimanche (1) ! » Dans les correspondances officielles, la pénurie se constate, en des termes d'un badinage dédaigneux ou cynique. Un jour, les administrateurs de la Dordogne mandent à ceux des Deux-Sèvres qu'ils n'ont pas de prêtres pour les remplacements : « Si vous êtes, ajoutent-ils, dans une situation meilleure, nous vous prions de nous procurer ce que vous pourriez avoir de reste. » Et les gens des Deux-Sèvres de répondre : « Nous vous ferons passer ce qui restera (2). » Le 17 février 1792, Lindet, évêque de l'Eure, écrit : « Je vais faire quelques prêtres. Mais ma pépinière est bientôt épuisée. Si nos séminaires ne se remplissent pas, nous serons bientôt forcés d'ordonner de bons pères de famille (3). » Trois mois plus tard, le même Lindet indique, sur un ton d'agréable persiflage, les limites que sa conscience, même très élargie, ne peut franchir : « MM. du Calvados, écrit-il, m'ont adressé, pour que je l'ordonne, un homme originaire de Perpignan et qui était, il y a trois semaines, comédien à Bayeux. J'ai dit que je croyais qu'un comédien pouvait être actuellement un bon citoyen, mais que je ne jugeais pas qu'il pût être actuellement un bon prêtre, surtout dans le lieu où il a déployé ses talents (4). »

Tandis que les indignes raillent, les meilleurs gémissent. Autour des évêques, tout est sujet de mécompte ou d'irritation. La constitution civile leur a imposé un grand nombre de vicaires épiscopaux : douze ou seize, suivant l'importance du diocèse. Beaucoup de ces prêtres, mêlés à la politique et à la pire, orateurs ou scribes au service des clubs, sont pour eux non des auxiliaires, mais des surveillants ou des délateurs. Il n'est pas sans intérêt d'évoquer quelques noms :

(1) Fleury, *le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. Ier, p. 314.
(2) Maurice Arnault, *la Révolution dans les Deux-Sèvres*, p. 309.
(3) Lindet, *Correspondance*, lettre du 17 février 1792, p. 335.
(4) Id., *ibid.*, lettre du 18 mai 1792.

à Autun, Victor de Lanneau, président de la société populaire et, en attendant qu'il s'assagisse, promoteur ou complice de toutes les violences (1) ; à Blois, Colin, doublement ardent à ravir aux évêques leurs insignes et à préconiser le mariage des prêtres (2) ; dans l'Orne, Polart qui, un jour, à Mortagne, prêche en termes tels qu'on craint que le peuple, au sortir de l'église, ne se jette pour les massacrer sur les nobles et les prêtres insermentés (3) ; à Soissons, Colnet qui s'abaissera jusqu'à louer en chaire le meurtre de Louis XVI (4) ; puis les terroristes de demain, Ysabeau, Laplanche, Monestier du Puy-de-Dôme.

V

Au milieu de leurs déboires, les évêques essaient pourtant de se consoler. Ne leur reste-t-il pas leur rang officiel, leur participation à la puissance publique? Mais voici que les disgrâces s'accumulant, ils se sentent dédaignés comme fonctionnaires aussi bien que discutés comme prêtres et comme pontifes.

Du fond de leurs provinces. pendant tout l'été de 1792, ils épient les nouvelles. Ils apprennent, et avec stupeur, l'attentat du 20 juin. Ils voient se former les bataillons de fédérés. Le mois de juillet ramène l'anniversaire de la Bastille prise ; mais la fête commémorative est sombre, âpre, violente, et semble moins action de grâce pour une victoire que préparation pour un nouveau combat. A travers l'Ouest passent les volontaires du Finistère, et dans les départements

(1) Anatole DE CHARMASSE, *Gouttes, évêque d'Autun, passim.*
(2) GAZIER, *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution*, p. 87-89.
(3) *Archives nationales*, F^7, 3684^3.
(4) FLEURY, *le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. II, p. 34-35.

du Sud-Est les Marseillais. Si patriotes qu'ils soient, les évêques, les prêtres ne laissent pas que de s'alarmer. Leurs amis, ce sont les administrateurs, les légistes, tous ceux qui, l'année précédente, ont acclamé la constitution de 1791 et ont cru, ce jour-là, la Révolution fixée. Ils vont à eux, cherchent auprès d'eux réconfort, mais les trouvent en un état d'effarement qui accroît leur propre anxiété. Ils rentrent en leur demeure, tremblant pour leur crédit, tremblant aussi pour leur ministère sacré. Devenus presque clairvoyants à force d'avoir peur, ils se prennent à douter sérieusement de leur durée et de leur fortune. En général, l'orgueil suspend les aveux. Mais chez ceux que l'âge, la maladie, l'approche du trépas protègent contre les fausses hontes, l'inquiétude revêt des formes poignantes et terrifiées. Vers ce temps-là se mourait à Paris l'un des prêtres les plus respectables du clergé constitutionnel, le Père Poiret, ancien oratorien, curé de Saint-Sulpice. Un témoignage très sûr, très désintéressé aussi — car c'est celui d'un de ses confrères assermentés — a retracé le récit de ses derniers jours. « La religion, répétait l'abbé Poiret, que va devenir la religion ? » Cette pensée hantait son esprit sans que rien l'en pût détacher. Et s'adressant à l'un de ses vicaires : « Travaillez, mon cher ami, pour la religion, murmurait-il obstinément de sa voix expirante ; oui, travaillez pour elle, travaillez à la sauver. »

Les jours s'écoulent. De proche en proche se répand la nouvelle du 10 Août. Dans les départements éloignés de Paris, le message arrive le jour de l'Assomption, à l'heure où se déroule dans les rues la procession du *vœu de Louis XIII*. Parmi les bourgeois des villes, beaucoup sont atterrés, quoique silencieux. Chez les prêtres constitutionnels, la même consternation domine. Ministres d'une religion d'État, que deviendront-ils dans l'État transformé ? Cependant, dans les provinces, les clubistes qui triomphent ne sont pas plus affranchis des formes religieuses que les prêtres ne sont dé-

gagés de la monarchie. En beaucoup de lieux, ils envoient des délégués à l'évêque et demandent qu'un service funèbre soit célébré pour les patriotes tués dans l'attaque des Tuileries. La requête ne laisse pas que d'embarrasser. Il ne s'agit pas de prier pour les morts, mais de se prêter à une glorification, presque à une apothéose. Le plus souvent la peur triomphe des scrupules. Puis il y a les vicaires épiscopaux, en général fort en avant de l'évêque. Ce sont eux qui officieront ; ils font mieux qu'officier : à Autun, à Périgueux, à Pamiers, ailleurs encore, ils prononcent en chaire le panégyrique des insurgés.

Évêques et prêtres assermentés attendent les derniers actes de l'Assemblée législative. Parmi les décrets votés, beaucoup flattent leurs passions. Les religieuses les ont bravés : elles vont être expulsées. Ils ont envié jadis les richesses des moines : ceux-ci vont être chassés de leurs derniers asiles. Ils redoutent les réfractaires : une loi vient de prescrire leur déportation. Cependant ils s'inquiètent plus encore qu'ils ne se réjouissent : car les coups frappent pêle-mêle, et quelques-uns sur eux. Les prélats se sont complu dans les splendeurs de leur palais épiscopal : voici qu'un décret les leur retire et leur accorde en retour, comme aux plus chétifs des commis, une indemnité de logement. Vaniteusement ils ont revêtu leur soutane violette : voici que, le 18 août, l'Assemblée interdit tout costume, tout insigne ecclésiastique, hors de l'enceinte des temples (1). Ils ont trouvé très équitable la spoliation des abbayes, mais jugent très légitime le patrimoine des paroisses : or, voici que, le 19 août, une décision législative prescrit l'aliénation des biens des fabriques et la simple constitution d'une rente en échange de ces biens (2). L'Assemblée continue à légiférer. Avec un vandalisme inconscient et tranquille, elle ordonne

(1) Duvergier, *Collection des lois*, t. IV, p. 383.
(2) Id., *ibid.*, t. IV, p. 338.

que tout ce qui est or et argent dans les églises supprimées sera converti en lingots (1). C'est le mal d'autrui, et les assermentés se taisent. Quelques jours plus tard, l'ardeur de spolier s'étend aux églises conservées. On observe que, même dans les sanctuaires gardés aux fidèles, « les meubles et ustensiles d'or et d'argent sont de pure ostentation ». En conséquence, des commissaires s'introduiront dans les temples consacrés au culte officiel, comme naguère dans les couvents et les abbayes : ils ouvriront les sacristies, scruteront les armoires ; puis ils mettront à part les ostensoirs, les vases sacrés indispensables aux cérémonies liturgiques : le reste sera scellé, chargé sur des chariots, et acheminé vers l'Hôtel des monnaies le plus voisin (2).

Bien des fois, les prêtres constitutionnels ont vanté la simplicité de la primitive Église. La voilà revenue, mais sans la vertu féconde du dénuement volontaire et sanctifié. En beaucoup de lieux, les communes ont devancé l'Assemblée législative ou s'appliquent à aggraver la sévérité des décrets. La Commune de Paris donne l'exemple. En ce mois d'août, par des arrêtés successifs, elle interdit toute procession religieuse ; elle réglemente les inhumations ; elle supprime tout crédit pour les officiers du bas-chœur. L'esprit qui inspire ces décisions se marque bien dans le préambule des arrêtés : « Dans un pays libre, dit l'un des considérants, toute idée de superstition et de fanatisme doit être détruite et remplacée par les sentiments d'une saine philosophie et d'une pure morale. » Ainsi parlent les gens de la Commune : ce sont des précurseurs trop pressés, mais ce sont des précurseurs, et on ne peut douter qu'ils ne soient bientôt suivis (3).

En une consternation atterrée, les assermentés mesurent

(1) Duvergier, *Collection des lois*, décret 4-14 septembre 1792, t. IV, p. 417.

(2) Id., *ibid.*, décret 10-12 septembre, t. IV, p. 439.

(3) Voir Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution*,

leur chute. Les mêmes feuilles publiques qui, jadis, les ont encensés, commencent à les railler ou à les flétrir. Dans les *Révolutions de Paris*, ils peuvent lire ces lignes : « Partout où se trament des complots contre la patrie ou contre la raison, soyez sûr qu'il y a des prêtres (1). » S'agit-il seulement des réfractaires? En un des numéros suivants, le même journal écrit : « Quant aux prêtres constitutionnels, ils ne valent pas mieux que les autres. » Cependant, ceux qui sont déjà prêts pour le rôle de victimes sont encore, en apparence, fonctionnaires officiels. Les électeurs du second degré se réunissent pour choisir les députés à la Convention. En un grand nombre de départements, le vote est encore précédé de la messe et du *Veni Creator*. Les opérations électorales commencent. Pour toute la France, dix-sep évêques (2) et trente et un prêtres sont élus, soit comme députés titulaires, soit comme suppléants. Doit-on se réjouir? Parmi les évêques nommés, beaucoup sont modérés ; mais, parmi les prêtres, le suffrage populaire est allé chercher les plus pervertis d'opinion ou de mœurs, ceux en un mot qu'il faudrait cacher.

En cet automne de 1792, tous les corps administratifs doivent être remplacés. Donc une série de scrutins se succèdent pour renouveler les conseils des communes, des districts, des départements. Pour les assermentés, le résultat est un autre sujet de trouble. Les anciennes assemblées locales étaient juste à leur niveau. Parmi ceux que le suffrage populaire vient d'élire, se trouvent des hommes inconnus de qui ils n'ont rien à attendre et aussi quelques hommes trop connus de qui ils ont tout à redouter. Ils sentent distendu partout, rompu même en bien des endroits, le lien

t. XVIII, p. 279-281. — Voir aussi Braesch, *la Commune du 10 août 1792*, p. 899, et Robinet, *le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution*, t. II, p. 282.

(1) *Révolutions de Paris*, nº 158, p. 126.

(2) Ce nombre se réduisit à seize, Torné, évêque du Cher, ayant donné sa démission.

qui, jusqu'ici, les a associés au pouvoir séculier. Constitution civile du clergé, constitution politique de 1791, étaient comme deux chartes jumelles; il semble que, l'acte politique ayant été violemment abrogé, l'acte religieux soit du même coup devenu caduc. Les malheureux prêtres se consument en efforts pour se hausser au diapason nouveau. De leurs plaintes, tantôt naïves, tantôt amères, ils assiègent les directoires des départements, les bureaux des ministres. Dans les cartons des *Archives*, combien ne retrouverait-on pas de ces doléances ! Tous vantent leurs sentiments civiques, étalent leurs sacrifices, dénoncent l'ingratitude où ils sont enveloppés. Tel est à Lyon, pour ne citer qu'un exemple entre un grand nombre, le curé de Saint-Just. Le pauvre prêtre, en une lettre au ministre de l'Intérieur, constate avec douleur le déclin de sa popularité, de celle de ses confrères. Et pourtant que n'a-t-il pas fait? Il a équipé à ses frais deux volontaires : ceux-ci se sont trouvés à l'affaire du 10 août et s'y sont bien comportés. Il a planté en outre un arbre de la liberté sur la place des Minimes, et cet acte de piété patriotique lui a coûté deux cents francs. Non content de ces soins, il a suspendu au tronc de l'arbre sacré deux médaillons; sur l'un il a gravé ces mots : *Résistance à l'oppression.* Sur l'autre il a écrit cet exergue : *Le salut du peuple est la suprême loi.* En dépit de tous ces gages, on l'insulte, dit-il, quand il passe dans le quartier des Brotteaux; sur l'un des ponts, un garde national a même dirigé sa baïonnette contre lui. Il a allégué qu'il était, non un curé ordinaire, mais un curé patriote : « Peu importe, lui a-t-on répondu, tu n'es qu'un calotin. » La lettre, qui est du 29 octobre 1792, tombe aux mains d'un commis de Roland. En marge de la pièce originale, on trouve un projet de réponse qui est ainsi conçu : « La double religion que vous professez, celle de patriote et celle de chrétien, inspire au ministre l'intérêt le plus vif... Il faut instruire le peuple, l'accoutumer au respect. Plus vous ferez de sacrifices à la bonne cause, plus

vous vous assurerez l'estime des bons appréciateurs de la conduite des hommes. » Le rédacteur de la lettre ajoute en ironiste sérieux et à titre de consolation supplémentaire : « Il doit vous être infiniment doux de méditer toutes ces vérités à l'ombre de l'arbre que vous avez fait planter place des Minimes (1). »

Dans le déclin de la puissance, le salaire restait. Le garderait-on toujours? Le 13 novembre 1792, à la Convention, on vit Cambon gravir la tribune. C'était, entre tous les membres de l'Assemblée, l'un des plus compétents en matière financière. « Il est, dit-il, une dépense qui coûte chaque année cent millions à la République, dépense qui ne pourrait être soutenue en 1793 sans être prise sur le sang du peuple, et votre comité n'aura pas l'impudeur de vous la proposer. » Il continua en ces termes : « La question est celle de savoir si tous les croyants ne doivent pas payer leurs prêtres. Votre comité a trouvé la solution dans la déclaration des droits : nul ne peut être payé que par ceux qui l'emploient. » Ainsi se trouva mise à l'ordre du jour la suppression du budget des cultes. Sur l'heure la motion rencontra peu de faveur. Héritiers inconscients de l'ancien régime, les membres de la Convention voyaient dans l'Église une puissance à protéger ou à combattre, non une association de fidèles vivant de leurs propres ressources et s'abritant sou-la loi. En outre, ils ne pouvaient avoir oublié les déclara. tions toutes récentes qui avaient placé le budget des cultes au rang des dettes nationales. Enfin ils jugeaient que, pour quelque temps encore, une religion était nécessaire au peuple. La suggestion de Cambon fut combattue, au club des jacobins par Basire (2), à la Convention par Danton (3).

(1) *Archives nationales*, F[19], 466, Rhône.

(2) Séance des Jacobins, 18 novembre 1792. (AULARD, *la Société des Jacobins*, t. IV, p. 490.)

(3) Convention nationale, séance du 30 novembre 1792. (*Moniteur*, 2 décembre 1792.)

« Voulez-vous, dit Robespierre dans son journal, créer une nouvelle génération de prêtres réfractaires? » Par deux décrets successifs, l'Assemblée nationale déclara que « jamais elle n'avait eu l'intention d'enlever aux citoyens les ministres du culte établis par la constitution civile (1) ».

Était-ce un succès? L'argent était sauf, mais rien de plus. La Convention jetait l'insulte en continuant l'aumône. Un jour, comme Lequinio, député du Morbihan, lui présentait un livre qui, sous ce titre : *les Préjugés détruits*, combattait jusqu'à la notion de Dieu, elle ne se contenta pas d'accueillir l'ouvrage, mais lui imprima son estampille en lui accordant une mention honorable. Un autre jour, elle toléra qu'un représentant, qu'on appelait Jacob Dupont, confondît dans un même anathème toutes les formes religieuses. « Il est plaisant, dit-il, de voir, en une république, préconiser une religion monarchique. Quoi ! les trônes sont renversés, les sceptres brisés, les rois expirent ; et les autels des dieux sont encore debout (2). »

Les curés prêtent l'oreille. Ils ont jadis raillé les insermentés, les jugeant timides, se croyant eux-mêmes novateurs ; et voici que d'autres novateurs, autrement hardis, enroulent tous les prêtres, ceux de l'ancienne discipline, ceux de la discipline nouvelle, dans la même proscription. Ils s'agitent en leur presbytère, subissant les mêmes angoisses que ceux que jadis ils ont remplacés. Eux aussi ne seraient-ils donc que des *fanatiques?* Les lois vexatoires que, dans l'irritation de leur âme, ils ont souhaitées, vont-elles se retourner contre eux? Tristement, avec une sorte de pressentiment du temple bientôt fermé, ils célèbrent les fêtes de l'hiver, la fête de la Toussaint, la fête de Noël, puis cette fête de l'Épiphanie nommée jusque-là

(1) Décrets du 30 novembre 1792 et du 11 janvier 1793. (Duvergier, *Collection des lois*, t. V, p. 64 et 111.)

(2) Convention nationale, séance du 14 décembre 1792. (*Moniteur*, 16 décembre 1792.)

fête des Rois. Ils souhaiteraient de se terrer, ils ne le peuvent pas. Chaque dimanche, une requête qu'ils voudraient fuir, qu'ils ne peuvent éviter, les attend. Le procureur-syndic, avant la messe, leur communique les décrets, proclamations, nouvelles, et les invite à les lire au prône. L'invitation est un ordre. Ne sont-ils pas officiers du culte, fonctionnaires salariés, privilégiés à ce titre et, à ce titre aussi, asservis? Donc ils montent à l'autel, récitent, suivant la liturgie de l'Église, des prières de miséricorde. Ils se dirigent vers le livre des Évangiles ; ils y lisent, le jour de la Toussaint le sermon des Béatitudes, pendant l'Avent les paroles de Jean le Précurseur, dans la nuit de Noël le mystère de Jésus dans la crèche. Et tandis que leurs lèvres prononcent les saintes paroles, tandis que leur esprit les pèse et les recueille, une terreur les étreint. Devant eux, les actes publics sont étalés ; et voici que, descendant des sommets divins, interrompant leurs méditations et celles du peuple chrétien, ils vont passer du rôle de ministres de Dieu à celui de hérauts de la Convention. Ils ont déjà jeté un coup d'œil sur ces papiers : les uns édictent la mort, les autres la spoliation ; d'autres aggravent le sort de ces prêtres réfractaires qui étaient hier leurs confrères, qui peut-être le redeviendront demain ; car, dans la grandeur croissante des événements, les divergences s'atténuent un peu comme ferait une note dissonante dans le mugissement d'une grande tempête. Les malheureux gravissent la chaire, tout angoissés d'avoir à notifier ces choses, et avec les scrupules de ces demi-coupables qui sont surtout gênés par les vertus qui leur restent. Ils lisent d'une voix blanche ou à demi bredouillante, un peu comme jadis, dans l'anxiété de leur âme craintive, ils ont balbutié leur serment. Cependant, quelques-uns ne se résignent pas ; à la fin de la messe, ils vont aux officiers municipaux et s'excusent de l'omission : il était bien tard, disent-ils : les décrets étaient bien longs : le temps bien froid obligeait d'abréger. Ainsi

parlent-ils, suppliants et humiliés. Puis, pour se dégager, ils insinuent, essayant de se rendre très persuasifs, que la publicité pourrait être suffisante si les actes de l'autorité étaient lus sous le porche de l'église, par le procureur-syndic, à l'issue de la messe. — Cependant, comme l'année s'achève, dans le paquet qui contient les papiers publics, un décret s'est glissé d'une hardiesse terrible, c'est celui qui ordonne le jugement du roi. Avec les courriers suivants, se découvrent les phases du sombre drame : le rapport, l'acte énonciatif des crimes, la comparution, l'interrogatoire, la défense, le vote. Enfin, on apprend que le 21 janvier 1793, l'échafaud s'est dressé pour celui qui, dans les appellations officielles, n'est plus que Louis Capet. A la Convention siégeaient le jour du vote sur le sursis quinze évêques, non compris Grégoire, alors en mission, et vingt et un prêtres, non compris les suppléants, les malades, les absents : parmi les évêques, quatre ont voté contre le sursis, c'est-à-dire pour la mort ; parmi les prêtres, dix-sept (1).

VI

Ceux qui fondent uniquement l'histoire sur le témoignage matériel des papiers publics ou privés rendraient mal l'impression produite par la fin tragique de Louis XVI. Peu ou point d'écrits, au moins en France ; nul éclat extérieur, mais partout un silence terrifié plus impressionnant, plus

(1) Voici les noms de ces représentants ecclésiastiques : *Évêques :* Huguet, évêque de la Creuse ; Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne ; Massieu, évêque de l'Oise ; Lindet, évêque de l'Eure. *Prêtres :* Chabot, Gibergnes, Chales, Lakanal, Laplanche, Monestier (du Puy-de-Dôme), Monnel, Musset, Coupé (de l'Oise), Siéyès, Ichon, Poultier, Roux (de la Haute-Marne), Monnot, Ysabeau, Villers, Bassal.

réprobateur qu'aucun tumulte de voix. Chose étrange! ce silence durera, même lorsque le changement des choses aura rendu toute liberté aux effusions ou aux regrets. J'ai entendu dans mon enfance des vieillards parler de la Révolution : volontiers ils en racontaient les épisodes. Quand ils arrivaient à la mort du roi, ils s'arrêtaient, comme si les paroles enchaînées jadis sur leurs lèvres s'y fussent immobilisées pour jamais. On aurait dit qu'ils eussent horreur même de se remémorer. Seulement, par intervalles, d'un geste bref, ils montraient des maisons, souvent d'aspect abandonné, où d'autres vieillards s'étaient éteints, solitaires, farouches, silencieux eux aussi. Là avaient habité ceux qu'on appelait les *régicides*, et telle était la flétrissure qu'elle ne s'effaçait que par degrés sur le front de leurs descendants. Les hommes de mon âge peuvent encore se rappeler ces choses. Ceux qui, tout en se taisant, se souvenaient avec une mémoire si implacablement fidèle, appréciaient à sa juste proportion le terrible événement. Dans l'histoire révolutionnaire, le procès du roi marque une date décisive, non seulement par la grandeur de l'immolation, mais parce qu'il classa, pour ainsi dire, en deux partis les Français de ce temps et même des temps qui suivraient. Il y eut ceux qui avaient participé à la sentence et ceux qui avaient reculé devant l'arrêt de mort. Les uns se trouvèrent tellement enfoncés dans la Révolution qu'il ne leur resta le plus souvent qu'à s'y enfoncer davantage. Les autres, quels que fussent leurs actes passés, reprendront peu à peu contact avec les modérés, et peut-être inconsciemment, peut-être même en se retenant sur la pente, finiront par faire cause commune avec eux.

On vit dans la société religieuse quelque chose de pareil. C'est en ce temps-là que le clergé constitutionnel se scinda, lui aussi, en deux partis, les uns achevant de s'enliser dans la Révolution, les autres retenant ce qui restait de leur sacerdoce et refusant de livrer leur conscience.

Il y a ceux qui se plongent dans leur indignité. Ils sont

hideux. Il y a d'abord les quatre évêques régicides : Gay-Vernon, le futur défenseur de Carrier (1) ; Lindet, le récent apologiste des massacres de Septembre (2) ; puis Huguet et Massieu, ces terroristes de demain. Il y a les hommes publiquement débauchés comme Dumouchel à Nîmes ; les blasphémateurs extravagants comme Pontard à Périgueux ; les ennemis déclarés de leurs propres diocésains, comme Torné à Bourges qui se vantera un peu plus tard « d'avoir mis dans le département du Cher le culte en parfait état de réclusion (3). » Au-dessous il y a la horde des vicaires épiscopaux ; puis le troupeau des curés qui, déjà, s'effondrent dans la peur ou la luxure, se déshonorent avec rage et proclament leur reniement comme d'autres leur foi.

Tout à l'inverse, on voit les bons remonter vers Dieu.

On pourra bientôt les reconnaître à leurs actes. On peut déjà marquer ceux des évêques qui se distinguent par la régularité de leur vie, leur savoir, leur bienfaisance : tels sont — à Rouen, Gratien, laborieux, instruit et, quoique très engagé dans le gallicanisme, de foi non suspecte ; — à Amiens, Desbois de Rochefort, ancien curé de Saint-André-des-Arcs, fort travaillé de philosophisme, mais renommé entre tous pour sa charité ; — à Sedan, Philbert, ancien lazariste comme Gratien, homme excellent, orateur persuasif qui, dit-on, n'a prêté serment que par considération des maux de l'ancienne Église et dans l'espoir d'y porter remède. Qu'on descende vers l'Est. Dans la Haute-Saône, Flavigny, ancien curé de Vesoul, est irréprochable dans ses mœurs, pieux jusqu'à la dévotion ; riche, il a mis ses richesses au service des pauvres, et ses diocésains ne lui reprochent guère que la Constitution civile acceptée. Dans le Jura,

(1) Convention nationale, séance du 2 frimaire an III.

(2) Boivin-Champeaux, *Notice historique sur la Révolution dans le département de l'Eure*, t. Ier, p. 435.

(3) Lettre de Torné, évêque du Cher, à la Convention, 23 brumaire an II. (*Archives nationales*, F19, 892.)

Moïse, ancien professeur au collège de Dôle, janséniste de doctrine, acerbe de tempérament, porte en lui un double orgueil, celui de son humble origine, celui de son rang épiscopal ; et il trouve, dit-on, un plaisir égal à étaler sa croix d'or et à découvrir avec ostentation ses souliers ferrés ; mais nul ne conteste sa science profonde, son intégrité, sa droiture ; et il est aussi digne d'inspirer l'estime qu'inhabile à conquérir les cœurs. Dans le Midi, l'Église constitutionnelle ne laisse pas que d'avoir quelques représentants très autorisés : à Digne, Jean-Baptiste de Villeneuve-Esclapon, ancien curé de Valensole, l'un des rares gentilshommes ralliés au schisme, est zélé, vertueux, instruit, modeste ; à Toulouse, Sermet, ancien dominicain, quoique un peu ridicule par son étalage de luxe, quoique entaché de puériles vanités, est orateur disert, théologien solide, prêtre influent et méritant de l'être ; dans les Landes, Saurine donne l'exemple de la sagesse, de la charité, et il a fourni naguère la mesure de sa tolérance en réclamant le maintien des sœurs de charité qui avaient refusé de le reconnaître. Cependant, dans l'Ouest, un homme émerge au-dessus de ses collègues ; c'est Lecoz, évêque métropolitain de Rennes, personnage à qui l'on ne peut guère reprocher que quelques illusions vaniteuses et un excès d'ambition. Il semble qu'il ait adhéré avec une sincérité entière à la Constitution civile. A l'Assemblée législative, il a montré d'abord quelques faiblesses et même quelques intolérances, puis il s'est ravisé ; on l'a vu défendre avec vaillance les congrégations enseignantes et, fièrement, il a gardé jusqu'au bout son costume ecclésiastique. Est-il le plus considérable parmi les évêques constitutionnels ? On pourrait en juger de la sorte, si un autre prélat, Grégoire, évêque de Blois, ne paraissait mériter le premier rang par l'ardeur opiniâtre de sa volonté et surtout par son courage. De Grégoire, on dira peu de chose ici ; car c'est dans les années suivantes que cet homme apparaîtra dans toute l'ampleur de son rôle. A l'époque où nous sommes,

un trait le distingue de ses collègues. Tandis que ceux-ci s'affligent secrètement pour la monarchie détruite en même temps qu'ils craignent pour la religion, lui, par un singulier contraste, piétine sur la royauté autant qu'il défend l'autel. Il juge, suivant ses propres expressions, « que l'histoire des rois est le martyrologe des peuples. » « Quand la royauté fut abolie, écrira-t-il plus tard en ses *Mémoires*, ma joie fut telle que j'en perdis pendant plusieurs jours l'appétit et le sommeil (1). » Cependant, à l'époque du procès de Louis XVI, il s'est trouvé en mission, et cette absence l'a soustrait à l'embarras de voter. Celui qui, avec véhémence, ne veut plus de roi, travaille avec la même ardeur à la survivance de l'idée religieuse. De l'Église constitutionnelle, de celle-là seulement — car il écarte systématiquement l'autre — il a fait sa chose ; il en est le croyant, le dévot, l'adorateur obstiné, intraitable jusqu'à l'intransigeance, et capable peut-être, pour la défense de sa foi, de se hausser jusqu'au martyre.

C'est ainsi que la grandeur des conjonctures précipite chez les uns les chutes, favorise chez les autres les relèvements. Mais la vérité historique s'accommoderait mal d'un classement trop exclusif. Combien débordent hors du cadre et apparaissent avec une physionomie si changeante qu'on ne sait où les fixer ! Sur toutes ces âmes de prêtres, la philosophie du siècle a déposé une couche d'idées incohérentes, et ils ne savent pas assez ce qu'ils doivent croire pour savoir tout à fait ce qu'ils doivent faire ni surtout ce qu'ils sont tenus de braver. En beaucoup d'entre eux, il y a quelque chose de léger dans l'esprit, d'emphatique dans le langage, de terne dans la bonté, d'indécis dans la doctrine, de débile dans la croyance ; aussi arrive-t-il que sur le livre de leur vie, ils inscrivent un peu pêle-mêle des actes de lâcheté, des actes de courage. On est réduit à noter les uns et les autres

(1) *Mémoires*, p. 410.

au jour le jour, sans parvenir à reconstituer en ces existences déviées l'unité de la conduite et de la foi. Gouttes, évêque d'Autun, dans le diocèse duquel plusieurs prêtres insermentés ont été massacrés à Couches, ne trouve pas un mot de flétrissure pour l'attentat, pas un mot de pitié pour les victimes : voilà la lâcheté. Cependant ce même Gouttes part, au début de 1793, en tournée pastorale et, chemin faisant, n'hésite pas à flétrir les excès de la Convention : voilà le courage, et le courage méritoire ; car ces paroles, recueillies par un délateur, lui coûteront plus tard la vie. — Lamourette, le plus larmoyant des hommes, en a été aussi le plus cruel : ainsi s'est-il manifesté le jour où il a demandé que la reine fût séparée du roi et de ses enfants. Pourtant ce même Lamourette, à Lyon, prendra bientôt parti pour les modérés, s'enhardira jusqu'à les louer publiquement, et par cette conduite amassera sur lui des haines qui le conduiront jusqu'à l'échafaud. — Fauchet, évêque du Calvados, a été naguère le dénonciateur énergumène des insermentés ; il est aujourd'hui ardent à défendre ce qui reste de discipline dans la société religieuse. — Barthe, évêque du Gers, Périer, évêque du Puy-de-Dôme, sont membres de l'administration départementale. Ils n'ont pas osé se séparer de leurs collègues et se sont associés à leurs adresses, soit pour la suspension du pouvoir royal, soit pour le jugement de Louis XVI : voici qu'ils se ressaisissent, et au point de mériter bientôt la persécution. — On se perdrait à marquer les contradictions, tant les caractères sont, en général, inégaux aux événements ! Il y a les indécis comme Lalande, évêque de Nancy, qui, en 1790, a quatre fois changé d'avis avant d'accepter l'épiscopat, puis en 1791 s'est démis de sa charge, a retiré en 1792 sa démission elle-même et bientôt abdiquera décidément ses fonctions (2). Il y a ceux qui, comme Gobel, sont agités de

(1) Assemblée législative, séance du 29 août 1792.

(2) L'abbé MARTIN, *la Persécution et l'anarchie religieuse en Lorraine*, p. 69, 83, 109.

remords, voudraient être fermes, ne l'osent et portent silencieusement le deuil de leur courage. Il y a les égoïstes qui se terrent et à force de s'isoler espèrent qu'on les oublie : tel est Villar, évêque de Laval, sorte de « Berquin mitré (1) », sentimental et doux, qui se réfugie dans les lettres : tel est, dans la Vendée, Rodrigue qui ferme sa porte, se recueille dans son avarice comme Villar en ses beaux livres, et n'est connu, dit-on, que de l'employé du fisc chargé de lui compter son traitement. Il y a enfin les étranges : ainsi se montre, en sa petite ville de Viviers, Lafont de Savine. Il est un des rares évêques de l'ancien régime qui aient prêté serment. Il est tolérant pour les réfractaires, les protége autant qu'il le peut, et, comme président de l'administration départementale, tente les plus nobles efforts pour les soustraire tous à la déportation (2). Jusqu'au milieu de la Révolution, il conserve de l'ancien monde auquel il appartient par sa naissance le goût du luxe, des réceptions, des plaisirs. Dans le nivellement général, il garde ses armoiries, avec un cor de chasse et cette devise qu'il s'est forgée lui-même : « J'irai sonner jusque dans les cieux. » A de rares intervalles, il monte jusqu'à la terrasse où se dresse, dominant le Rhône et toute battue par le mistral, sa modeste et pittoresque cathédrale. Là-bas, dans cette petite église qui est bien sa chose, car nulle influence ne contrarie la sienne, il a organisé une liturgie toute de sa façon : il a supprimé les vêpres « comme ennuyeuses » : de la messe, que d'ailleurs il ne dit guère, il a retranché tout ce qui pourrait l'allonger, le *Kyrie*, le *Gloria*, les *Oraisons*, sans compter d'autres menues abréviations (3). A-t-il gardé la foi chrétienne ? On l'ignore. On sait seulement qu'au sortir de son enfance, sa mère lui a mis en mains les

(1) Pisani, *l'Episcopat constitutionnel*, p. 141.

(2) Lettre de l'évêque de Viviers aux procureurs-syndics des districts du département. (*Archives nationales*, F[19], 403.)

(3) Simon Brugal, *le Schisme constitutionnel dans l'Ardèche*. (*Revue de la Révolution*, mai 1889, p. 38.)

livres de Rousseau comme les premiers à lire. L'empreinte ne s'est point effacée ; et il est de ces esprits imprécis, brillants et dangereux qu'attire l'abîme. On dirait qu'il traverse la vie au milieu d'un rêve incohérent, tantôt généreux, tantôt misérable. La Révolution qui déracine tant d'existences semble respecter longtemps le repos de la sienne. Elle finira pourtant par l'atteindre ; et pendant plusieurs années, il sera voué aux plus lamentables aventures, errant ou prisonnier tour à tour, indigent, taxé de folie, persécuté, coupable aussi ; car il descendra très bas, quoique protégé contre les chutes les plus abjectes par la générosité de sa nature et les réactions intermittentes de son honneur chrétien ; enfin un jour il disparaîtra ; l'on apprendra qu'il s'est réuni à quelques pauvres trappistes reconstitués dans les montagnes des Hautes-Alpes ; et c'est là que ses jours s'achèveront dans la pénitence et dans la paix.

VII

Dès le début de 1793, deux questions mirent le clergé constitutionnel aux prises avec la société séculière : d'abord la *loi sur l'état civil et sur le divorce*, puis *le mariage des prêtres.*

L'ancien régime avait laissé au clergé le soin de fixer l'état des personnes. En chaque paroisse, le curé baptisait les enfants, bénissait les unions nuptiales, assistait les mourants. Puis de dispensateur de sacrements, il devenait officier public ; et témoignant comme magistrat de ce qu'il avait accompli comme prêtre, il enregistrait en des livres spéciaux, pour la société séculière et pour l'Église tout à la fois, les naissances, les mariages, les décès.

Quand la *Constitution du clergé* eut été votée, ce qui avait été privilège devint cruel embarras. Comme l'acte civil

n'était que la constatation d'un acte religieux, les catholiques non-conformistes craignirent qu'en réclamant le ministère des assermentés pour les naissances, les mariages, les décès, ils ne parussent reconnaître implicitement le schisme. D'un autre côté, s'ils recouraient à leurs prêtres, les actes que ceux-ci dresseraient se trouveraient dépourvus de toute valeur légale.

Pour échapper à cette alternative, divers expédients furent imaginés. Dans l'Ille-et-Vilaine, on vit des pères de famille déclarer aux curés assermentés la naissance de leurs enfants, puis les porter aux réfractaires pour le sacrement de baptême. Ailleurs certains magistrats civils, maires ou juges de paix, devançant la loi de sécularisation, dressèrent eux-mêmes les actes qui fixeraient l'état des personnes : ainsi en fut-il dans le district de Cholet (1) et en diverses communes du département de la Loire (2). Le directoire de l'Ardèche osa généraliser cette pratique et, se faisant législateur, autorisa les municipalités à enregistrer les naissances (3).

La persécution porte en elle de suggestives leçons. Dominateurs d'hier et devenus victimes, les catholiques orthodoxes en étaient arrivés à envier la condition des *réformés*. Ceux-ci, pendant tout le dix-huitième siècle, n'avaient pu — au moins d'après la jurisprudence de quelques parlements — faire enregistrer leur état civil sans se présenter devant le prêtre, dépositaire des registres, et sans consentir une sorte d'abjuration de leur foi. Un édit de 1787 avait effacé cette iniquité et confié aux magistrats séculiers la rédaction des actes qui concernaient ceux qu'on appelait les *religionnaires*. Les non-conformistes, éclairés par leur disgrâce, ne laissaient pas que d'apprécier cet édit que plusieurs jadis avaient combattu ; et ils n'étaient pas loin de dire : nous réclamons le sort des protestants.

(1) Port, *la Vendée angevine*, t. Ier, p. 205.
(2) *Archives nationales*, Rhône-et-Loire, F19, 466.
(3) Arrêté du 2 novembre 1791. (*Moniteur*, t. X, p. 453.)

Il semblait qu'en tenant ce langage, ils dussent être écoutés avec faveur. Mais on vit alors une chose singulière. Les mêmes hommes, qui étaient ardents pour toutes les émancipations, hésitèrent à consacrer celle-là : sans doute, ils aimaient les réformes, mais point celles qui libéreraient d'une servitude les catholiques romains.

La sécularisation de l'état civil, mise à l'ordre du jour dès le début de la Révolution et réclamée plus tard par Bailly, fut, le 27 août 1791, l'objet d'un vote, mais d'un vote de principe seulement. Puis les Constituants abandonnèrent le reste à leurs successeurs. Ceux-ci ne se hâtèrent point, et ce ne fut que le 22 février 1792 que le rapport fut lu à l'Assemblée. Le rapporteur, qui était le député Muraire, proclama que la société a le devoir de tenir note de tous les membres qui la composent ; de là, la nécessité d'enregistrer les naissances, mariages, décès. A qui appartiendrait cette fonction ? Elle serait enlevée au clergé pour être attribuée aux municipalités.

Quoique choqués de certaines formules, les non-conformistes ne pouvaient que se réjouir, tant il leur coûtait de réclamer le ministère de ceux qu'ils appelaient les *intrus !* Tout autre fut le sentiment parmi les prêtres assermentés. Ils lurent avec inquiétude le rapport de Muraire. Le rapporteur présentait la loi comme une victoire sur les empiétements de la puissance ecclésiastique. Or, comme ils étaient devenus les dépositaires officiels de cette puissance, ils tremblèrent qu'elle ne dépérît entre leurs mains.

Il est souvent habile d'affecter la sécurité. Tandis que le projet subissait de nouveau toutes sortes de retards, Lecoz, évêque de Rennes, entreprit de commenter comme par anticipation la loi future. Avec un optimisme moitié sincère, moitié simulé, il s'appliquait à en réduire la portée et feignait de la considérer comme inoffensive : « Elle ne touche en rien à la religion, écrivait-il le 27 juin 1792 ; l'officier municipal fera ce que fait actuellement dans la sacristie un

curé ou quelque prêtre, ou même un laïc de sa part. » Le prélat observait que les prêtres demeuraient seuls chargés des rites religieux du baptême, du mariage, des sépultures. « Seulement, ajoutait-il, avant ou après ces cérémonies, les parents donneront à l'officier municipal les noms du nouveau-né, de la personne morte ou des nouveaux mariés ; et ces noms, avec les dates et les détails nécessaires, seront inscrits sur des registres destinés à cet usage. » Lecoz continuait, en un langage de plus en plus émollient : « Nous vous prions de donner de cette opération purement laïque et civile une explication nette et précise à nos concitoyens. Nous sommes incapables de donner la main à une chose qui porterait la moindre atteinte à la religion catholique, apostolique et romaine... Mais cette religion même nous commande de nous soumettre aux lois civiles qui ont pour objet la sûreté, la tranquillité et le bonheur des familles (1). »

L'Assemblée législative touchait à ses derniers jours. Le 20 septembre 1792, c'est-à-dire la veille de sa dissolution, elle vota un peu à la hâte, à la manière d'un arriéré qu'on liquide, le *décret sur l'état civil.* Au fond de leurs presbytères, les curés constitutionnels le reçurent pour le lire, suivant la coutume, au prône, avec les autres actes de la puissance publique. Tous ceux qui avaient conservé le culte des règles et de la discipline ecclésiastique furent saisis d'un grand trouble. Deux nouveautés considérables excitèrent surtout la réprobation. — D'abord à la loi sur l'état civil avait été jointe, et pour ainsi dire cousue, une autre loi, votée le même jour, et qui établissait le divorce. — Puis la loi elle-même ne se contentait pas de transporter à l'autorité séculière le droit d'enregistrer les mariages, les naissances, les décès ; elle entendait interdire tous registres de catholicité, toute publication de *bans.* Loin d'établir, comme le feraient les institutions postérieures, une sage démarcation entre la législa-

(1) Lettre du 27 juin 1792. (Lecoz, *Correspondance*, p. 56-57.)

tion civile et la législation ecclésiastique, loin de laisser à l'Église son domaine, à la société laïque le sien, elle confisquait tout, et prohibait toutes paroles, toutes écritures, hormis celles marquées à l'estampille de l'État. « Les municipalités seules, disait l'article 5 du titre VI, recevront les actes de naissance, mariage, décès, et conserveront les registres. Défenses sont faites à toutes personnes de s'immiscer dans la tenue de ces registres et dans la réception de ces actes. »

Toute la législation canonique se trouvait bouleversée. Cependant le décret du 20 septembre, en son dernier article, concédait à l'Église la faculté de consacrer par les cérémonies du culte les naissances, les mariages, les décès. Ces cérémonies seraient-elles complètes si les célébrants n'avaient le droit de conserver mémoire, au moins par des notes, de ceux qu'ils baptisaient, qu'ils mariaient, qu'ils inhumaient? Les plus considérables parmi les évêques constitutionnels crurent, feignirent de croire à cette interprétation bienveillante. Soit en des mandements adressés aux fidèles, soit en des appels aux pouvoirs publics, ils proclamèrent la nécessité des *bans* pour provoquer les oppositions, pour découvrir les empêchements : si l'on renonçait à des publications successives, il fallait au moins en garder une, à moins qu'on ne voulût décidément abolir tous les règlements ecclésiastiques : quant aux registres, ils étaient indispensables ; car tout curé devait avoir l'état de ses paroissiens, comme un instituteur a la liste de ses élèves, comme un chef militaire a les feuilles de présence de ses soldats. Ainsi s'exprimèrent Flavigny, Fauchet, Lemasle, Moïse ; ainsi parla le faible Gobel lui-même. C'était du reste à qui désavouerait tout esprit d'hostilité ou même toute intention de critique. « Les registres ne seront, disait Lemasle, évêque du Morbihan, que des registres privés, uniquement pour l'Eglise (1) » : ce

(1) Lettre de Lemasle, évêque du Morbihan, au président de la Convention, 22 décembre 1792. (*Annales révolutionnaires*, mars-avril 1911.)

seront, ajoutaient d'autres, de simples notes, de simples catalogues, des carnets, de tout petits carnets, signés du curé seulement, sans adjonction de témoins. Les complaisances étaient poussées fort loin. Diot, évêque de la Marne, allait jusqu'à modifier la forme de l'interrogation que le curé adresserait aux futurs époux et à transformer la bénédiction nuptiale en une sorte d'addition au mariage civil (1) : à Paris le conseil épiscopal affirmait que les lois de la république chrétienne et de la république française ne pouvaient jamais se contredire puisqu'elles reposaient sur les mêmes bases, vérité et justice, liberté et fraternité (2). — Cependant une obligation s'ajoutait pour les évêques : celle de marquer leur sentiment sur le divorce. Plusieurs, comme Lecoz, Flavigny, Fauchet, le condamnèrent avec une extrême netteté. D'autres, qui pourtant passaient pour énergiques, se montrèrent plus faibles. Tel fut Moïse, évêque du Jura : à une condamnation doctrinale, il substitua, dans le goût du temps, une réminiscence classique et se contenta d'exprimer l'espoir que la république française imiterait la république romaine qui, pendant cinq cents ans, n'avait pas offert un seul exemple de divorce (3).

Même sous ce langage déférent, même sous ces formules souvent adulatrices ou imprécisées, l'opposition perçait. Ceux qui gouvernaient étaient bien résolus à ne tolérer aucune remontrance. Aux *Archives*, en marge d'une lettre de Flavigny, nous trouvons un projet de réponse qui tient en une ligne : « Le ministre ne peut que blâmer cette fureur épiscopale d'écrire (4). » Il fallait anéantir toutes les gloses importunes et rendre à la loi son aspect réel qui était

(1) MILLIARD, *le Clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne pendant la Révolution*, p. 421-422.

(2) Extrait des délibérations du conseil épiscopal à Paris, 31 décembre 1792. (Voir ROBINET, *le Mouvement religieux pendant la Révolution*, t. II, p. 300.)

(3) Maurice PERROD, *Moïse, évêque du Jura*, p. 143-145.

(4) *Archives nationales*, F[19], 467, Haute-Saône.

celui d'un monopole net et brutal. C'est à quoi s'appliqua le Conseil exécutif en une *Instruction du* 22 *janvier* 1793 : « Sous le règne des abus, disaient les membres du Conseil, on avait laissé passer aux prêtres le droit de dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès. Le décret du 20 septembre 1792 y a remédié ; il a voulu que ces actes fussent reçus et conservés par les municipalités... Il a défendu expressément à toute personne de s'immiscer dorénavant dans la tenue de ces registres. Il a ordonné que le mariage ne serait précédé que d'une seule publication (1). » Ayant de la sorte analysé la loi, les membres du Conseil exécutif s'étonnaient que « plusieurs évêques de la république » voulussent, sous prétexte de constater l'état des fidèles, tenir des registres de catholicité. Ils ne jugeaient pas moins surprenante la prétention de publier des *bans* dans l'église. Les rédacteurs de l'*Instruction* s'appliquaient en termes hautains et méprisants à délimiter les fonctions des prêtres : « Ils n'avaient pas plus le droit d'assujettir à la formule d'un procès-verbal les cérémonies du baptême et du mariage que celles de la pénitence ou des autres sacrements » ; ils attentaient à la liberté des citoyens en se permettant d'enregistrer des actes religieux ; ils empiétaient sur l'autorité séculière en publiant des *bans;* l'usurpation n'était pas moindre quand, avant de donner la bénédiction nuptiale, « ils exigeaient — et là était l'allusion à la loi du divorce — des conditions que la loi civile ne commandait pas ». La conclusion résonnait comme une menace. Elle se résumait en un ordre à tous les membres du clergé. Il était « enjoint aux évêques de retirer sur-le-champ leurs mandements et aux ecclésiastiques de tout ordre de n'en tenir aucun compte » ; faute de quoi les uns et les autres seraient poursuivis comme rebelles aux décrets.

(1) Proclamation du 22 janvier 1793. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. V, p. 118-119.)

Le joug ne se déguisait plus. Les plus courageux osèrent encore protester. Tels furent Fauchet et Roux ; tel fut surtout Lecoz : « La liberté du culte est décrétée, écrivait-il le 15 février 1793 aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. Cette liberté doit s'étendre au dogme, à la morale, à la discipline, aux rites. Les protestants, les juifs même avaient, sous l'ancien régime, leurs cahiers mémoriaux, diptyques ou registres particuliers. Les catholiques en Angleterre n'en ont jamais été privés. Quelle inconséquence ne serait-ce pas aujourd'hui de les en priver en France (1) ! » Un peu plus tard le prélat, non content de cette lettre, porta ses doléances jusqu'à la Convention nationale. Il s'exprimait en ces termes : « Un culte n'existe pas dans une abstraction métaphysique ; il existe par les individus qui l'adoptent et le suivent. L'inscription civique constate le droit du citoyen ; l'inscription religieuse constate le droit du catholique (2). »

L'équité et le bon sens, aussi bien que le droit canonique, condamnaient les juristes officiels ; jamais la distinction du pouvoir civil et de l'autorité religieuse n'avait été plus évidemment méconnue. A la Convention il ne restait qu'un moyen de clore le débat, c'était d'invoquer le droit du plus fort. Elle n'y manqua point. Dédaigneuse de discuter, elle se contenta de proscrire. A quelque temps de là, elle déclara déportable tout évêque, tout prêtre qui « porterait la moindre opposition soit à la loi sur l'état civil, soit à la loi du divorce (3) ».

(1) Lecoz, *Correspondance*, p. 66.
(2) Id., *ibid.*, p. 73.
(3) Loi du 19 juillet 1793 et loi du 12 août 1793, art. 3. (*Moniteur*, t. XVII, p. 183 et 381.)

VIII

Vers le même temps, la question du mariage des prêtres fournit à la Convention nationale une autre occasion de légiférer sur les matières religieuses.

L'Eglise catholique avait, depuis de longs siècles, au moins en Occident, imposé le célibat comme règle aux clercs engagés dans les ordres sacrés. La loi de l'État confirmait la loi religieuse ; d'ailleurs, la législation de l'ancien régime ayant laissé aux ministres du culte le soin de recevoir le consentement des futurs époux et d'en dresser acte, l'antique discipline n'eût pu être méconnue que si l'autorité ecclésiastique elle-même se fût prêtée à la violer.

Quand le décret du 13 février 1790 eut aboli les vœux monastiques, les plus hardis des novateurs jugèrent que, si la société civile avait le droit de condamner comme contraires à l'ordre public les engagements perpétuels, elle avait pareillement le droit de réprouver, comme contraire à la nature, le célibat ecclésiastique. Le 27 septembre 1790, l'abbé Cournand, ancien oratorien, formula, sans succès d'ailleurs, à l'assemblée du district de Saint-Étienne-du-Mont, une proposition en faveur du mariage des prêtres (1). La question se posa deux mois plus tard aux Jacobins, mais sans qu'on la discutât (2). Dans l'Aube, le 27 janvier 1791, l'abbé Dubourg, curé de Saint-Benoît-sur-Seine, développa la même thèse à la Société des *Amis de la Constitution* de Troyes (3).

(1) Robinet, *le Mouvement religieux pendant la Révolution*, t. II, p. 22.

(2) Aulard, *la Société des Jacobins*, t. Ier, p. 382.

(3) Prévost, *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 384.

Que ferait l'Assemblée constituante? Dans les papiers de Mirabeau, on a retrouvé les notes d'un discours, préparé sans doute au début de 1791 et dans lequel il réclamait pour les prêtres la liberté de se marier. Ce n'était qu'un canevas rédigé par un secrétaire et qui n'était suivi d'aucun projet de décret (1). Mirabeau au surplus, en entrant dans cette voie, était-il sincère? On peut suspecter sa bonne foi; car, vers la même époque, en un mémoire destiné à la cour, il conseillait que le gouvernement de Louis XVI travaillât à introduire dans l'ordre du jour de la représentation nationale certains débats irritants qui discréditeraient la Révolution. Or, parmi ces débats, il y avait celui du mariage des prêtres. — Sur cette question, l'Assemblée constituante n'eut à émettre aucun vote; mais son comité ecclésiastique eut l'occasion de témoigner son sentiment. Le 10 août 1791, il fut consulté en ces termes par le curé constitutionnel de la paroisse Saint-Paul : « Un prêtre, mandait-il, veut se marier et vient de m'apporter ses bans à publier... Le cas est nouveau... Quel parti prendre? Dois-je publier les bans? Après la publication, dois-je procéder au mariage? » Le comité, par l'organe de son président qui était Lanjuinais, répondit aussitôt : « M. le curé de Saint-Paul a le droit et le devoir de refuser son ministère pour le mariage dont il s'agit... La loi qui rend indivisible pour les catholiques le sacrement et le contrat de mariage est incompatible avec le mariage des prêtres et n'est point abolie (2). »

En dépit des interprétations législatives, plusieurs dans le clergé avaient hâte de secouer le lien importun. Leur plus grand embarras était celui de la procédure à suivre : s'ils se tournaient vers l'autorité ecclésiastique, ils avaient peu de chance de trouver un confrère assez hardi, assez dégagé

(1) Voir Robinet, *le Mouvement religieux pendant la Révolution*, t. II, p. 8 et suiv.

(2) *Archives nationales*, *Papiers du comité ecclésiastique*, Dxix, carton 89, n° 724.

des règles traditionnelles pour recevoir leur consentement et en dresser l'acte : s'ils s'adressaient à l'autorité séculière, l'obstacle n'était guère moindre ; car aucune loi n'avait encore confié aux magistrats communaux la charge de constater l'état civil des citoyens. Dans ces conjonctures, l'abbé Cournand, en une lettre du 23 septembre 1791, fit appel à M. Cahier de Gerville, substitut du procureur de la commune, qu'on savait fort exempt de préjugés, lui exposa sa perplexité, le supplia de se montrer secourable (1). Puis, sans attendre sa réponse, il se présenta le lendemain au secrétariat de la municipalité de Paris. Rien n'était fixé sur les formes ; car on escomptait une loi future, encore à l'état d'élaboration. A tout hasard, le postulant s'était muni d'un assez grand nombre de témoins, cinq à ce qu'il paraît, l'abondance ne pouvant nuire. Il était accompagné de sa future épouse, de sa future belle-mère, et, d'après ce que nous apprennent des journaux qui semblent bien informés, de ses deux enfants. Le contrat avait été rédigé par avance. Il fut signé par les parties et les témoins ; un huissier que l'on avait amené le notifia à la municipalité, et celle-ci dressa procès-verbal de la déclaration ; puis le petit cortège se retira. La feuille publique à laquelle nous empruntons ces détails ne nous laisse pas ignorer que ce mariage ecclésiastique fut suivi de deux autres. Elle ajoute : « Puissent ces exemples courageux être imités par tous les prêtres qui veulent sincèrement être utiles à la patrie, à la régénération des mœurs, et devenir de bons citoyens (2). »

Dans le public ces nouveautés éveillaient plus de railleries que d'approbations. Le peuple, même très émancipé, se figurait mal les curés mariés. Il fallait insinuer l'idée, mais sans paraître l'imposer. L'*Almanach du Père Gérard*, composé par Collot d'Herbois et publié à la fin de 1791, sous les

(1) Lettre du 23 septembre 1791. (*Moniteur*, 13 octobre 1791.)

(2) *Révolutions de Paris*, n° 116, p. 591. — *Nouvelles ecclésiastiques*, juillet 1793, p. 120. — *Moniteur*, 13 octobre 1791.

auspices de la *Société des Jacobins*, est à cet égard fort suggestif. La question du mariage des prêtres y est amorcée avec une artificieuse ingénuité : elle s'engage sous la forme d'un entretien entre un ministre protestant et un curé catholique. Le pasteur présente au prêtre ses enfants : « Si je désirais, lui dit-il, vous inspirer une opinion nouvelle, ce serait seulement pour vous rendre aussi heureux que moi. Voilà ma femme, voilà mes enfants ! quel bonheur et vous en êtes privé ! » Le curé écoute, tout rêveur, mais désireux de ne pas trop se compromettre. Il se borne à répondre : « Je ne suis pas encore assez éclairé là-dessus pour me décider. » La réplique du pasteur est discrète ; point d'insistance importune, mais une simple et brève invitation formulée dans le style de Rousseau : « Écoutez la nature ; le conseil d'une alliance chaste et vertueuse est le meilleur qu'elle puisse donner à un honnête homme (1). »

Vers la fin de décembre 1791, un autre prêtre, le curé de Saint-Cyr, se maria (2). A la même époque, un ecclésiastique de l'île d'Oléron sollicita de l'Assemblée l'autorisation de choisir une épouse (3). Les Constituants se fussent scandalisés. Leurs successeurs trouvèrent la requête très plaisante ; si nous en croyons le procès-verbal, ils s'amusèrent fort et, après une longue hilarité, passèrent à l'ordre du jour. Cependant les novateurs s'enhardissaient. Au printemps de 1792, un membre du clergé de Paris, loin de solliciter aucune tolérance, viola les anciennes règles avec ostentation. On l'appelait l'abbé Aubert et il était premier vicaire de Sainte-Marguerite. Il ne se dirigea pas, comme naguère l'abbé Cournand, vers la mairie, mais prit résolument le chemin de l'église. Il y trouva un prêtre sacristain nommé Claude Bernard, non moins affranchi que lui-même des liens du fanatisme, et qui incontinent lui administra le sacrement.

(1) *Almanach du Père Gérard, sixième entretien*, p. 67.
(2) Assemblée législative, séance du 9 décembre 1791.
(3) *Ibid.*, séance du 10 décembre 1791.

La cérémonie accomplie, l'abbé Aubert, aussi jaloux de bruit que d'autres auraient pu l'être de silence, se rendit à l'Assemblée législative ; il présenta aux députés non seulement son épouse, mais par surcroît quelques parents ou alliés et fut admis, en visiteur de choix, aux honneurs de la séance (1). Puis, avec un aplomb tranquille, il s'installa avec sa femme au presbytère, tout à côté de son curé, l'abbé Lemaire, que cette invasion plongea dans la stupeur ; car le pauvre prêtre avait rêvé une Église réformée, mais pas à ce point.

Il était impossible à l'épiscopat de prétexter l'ignorance. Gobel eût dû parler. Il se tut. En revanche Fauchet, évêque du Calvados, se rendit à l'église Sainte-Marguerite et, déclamateur suivant sa coutume, prêcha pour l'ancienne discipline avec autant de fougue que jadis il avait parlé pour les nouveautés. A Rouen, le sage Gratien, en une instruction pastorale, condamna le mariage des prêtres. Mais tous ceux que visait la défense s'emportèrent en une grande rébellion. A Fauchet, l'abbé Aubert répondit en lui reprochant, non sans quelque raison, ses mœurs. En Normandie, l'abbé Lerat, curé de Forges, osa dénoncer au ministre de l'intérieur le mandement de Gratien et, en deux lettres des 18 et 20 août 1792, il demanda « à l'autorité de réprimer d'une manière sévère les fanatiques boutades de cet incivique bigot (2) ».

Pour les prélats constitutionnels, quel ne serait pas le mécompte s'ils rencontraient jusque parmi leurs collègues des violateurs de la discipline ecclésiastique !

Cet excès de déplaisir ne leur fut pas épargné. Le 24 novembre 1792, comme les députés étaient en séance, Manuel gravit la tribune, et du ton d'un homme qui apporte une bonne nouvelle : « J'annonce, dit-il, à la Convention dont le

(1) Assemblée législative, séance du 12 mai 1792.
(2) *Archives nationales*, F[19], 472.

devoir et le but sont de former l'esprit public, que Lindet, évêque d'Évreux, vient de contracter mariage. » On connut le lendemain les détails. Le prélat s'était marié à la mairie. Après quoi il s'était transporté à l'église Sainte-Marguerite. Là, le même abbé Claude Bernard qui avait naguère marié Aubert et s'était depuis marié lui-même, lui avait donné la bénédiction nuptiale. Lindet notifia l'événement, à la municipalité de Bernay par une lettre, à ses diocésains par une manière de mandement. Aux gens de Bernay il disait : « J'ai pratiqué toutes les vertus civiques et religieuses. Il me restait un grand exemple à donner, c'était de m'élever au-dessus des préjugés superstitieux. Je l'ai fait, et j'ai choisi une compagne avec laquelle je donnerai l'exemple des vertus domestiques. » Quant au mandement, l'évêque y invoquait les périls de la religion : « Il faut, ajoutait-il, sauver ce que le vaisseau de l'Église contient de plus précieux et jeter le reste à la mer ; il faut dégager la doctrine céleste de Jésus-Christ des opinions théologiques qui ne servent qu'à l'obscurcir (1). » Contre la nouveauté inouïe Lecoz, Philbert, d'autres encore protestèrent, et avec eux Fauchet, toujours furibond, mais désormais pour l'orthodoxie. Cependant les impies s'égayaient fort, jugeant qu'à travers les scènes sombres de la Révolution, le mariage des prêtres fournirait quelques intermèdes savoureux et piquants : « Les préjugés, disait Manuel dans la *Chronique de Paris*, tombent comme des capucins de cartes. »

Lindet avait violemment brisé le joug. Quelques mois plus tard, Gobel, évêque de Paris, stupéfia par sa faiblesse autant que l'évêque de l'Eure par son éclatante rupture.

Le vicaire de Sainte-Marguerite, Aubert, déjà nommé, fut l'occasion de l'incident. Cet homme était devenu doublement fameux par son mariage et par sa lutte avec son curé.

(1) Voir Boivin-Champeaux, *Notice historique sur la Révolution dans le département de l'Eure*, t. II, p. 215 et 219.

C'était d'ailleurs, à ce qu'on assure, un prêtre de mœurs tarées et d'honneur très entamé (1). Malgré ces taches — et peut-être à cause d'elles, tant les scrutins populaires étaient alors viciés ! — il fut, au mois d'avril 1793, élu curé de Saint-Augustin. Dans le clergé de Paris l'émoi fut extrême. Deux des curés de la ville s'adressèrent à Gobel, lui représentèrent le scandale du choix, le conjurèrent de refuser l'institution à un sujet indigne (2). Gobel, élevé au siège de saint Denis, aimait qu'on l'appelât le premier évêque de France. Mais la peur était la maîtresse de sa vie. Il jugea qu'Aubert ayant été nommé par le corps électoral, il y aurait, à protester, quelque péril. Donc il retint tout blâme sur ses lèvres. Il fit plus et, servile avec luxe, étala sa lâcheté. Le 9 mai, jour de l'Ascension, l'élu devait être proclamé en l'église métropolitaine. Gobel se rendit à Notre-Dame. Il s'y rendit processionnellement, accompagné de son clergé. En sa présence, le procès-verbal de l'élection fut lu. Puis Aubert monta en chaire pour y prononcer son discours d'installation et, dans sa harangue, osa glisser l'éloge de son mariage. Gobel écouta tout. Le nouveau curé, quand il eut fini, se dirigea vers le siège où l'évêque était assis. Celui-ci lui donna l'accolade, en signe de paix, d'acquiescement et d'adoption. Aubert prit place dans une stalle d'honneur. Presque en face de lui, un siège avait été, dit-on, réservé à sa femme ; et l'un des vicaires épiscopaux nommé Denoux, la prenant par la main, l'y conduisit. La messe commença. Elle fut célébrée pontificalement, suivant le rite du jour qui était celui de Jésus monté aux cieux. Puis le prélat se retira (3). En une lettre rendue publique, quatre curés de Paris protestèrent ; ils furent pour ce fait emprisonnés et ne furent libé-

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 24 juillet 1793, p. 119.

(2) Lettre de l'abbé de Beaulieu, curé de Saint-Séverin, 6 mai 1793 ; lettre de l'abbé Brugière, curé de Saint-Paul, 8 mai 1793. (*Nouvelles ecclésiastiques*, 1793, p. 89-90.)

(3) Voir les *Nouvelles ecclésiastiques*, 5 juin 1793, p. 91.

rés qu'au bout de deux mois (1). Quant à Gobel, son salaire fut un sursis pour sa charge et pour sa vie.

En ce conflit devenu fort aigu, que déciderait la Convention nationale?

L'équité semblait lui imposer une conduite très simple Dans les années précédentes, la loi de l'État pour la célébration des mariages n'avait été autre que la loi de l'Église elle-même : de là, pour les membres de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative, l'embarras de séparer deux domaines jusque-là confondus. Mais le décret du 20 septembre 1792, en conférant aux magistrats communaux le soin de dresser les actes relatifs à l'état des personnes, avait permis de marquer avec sûreté ce que les pouvoirs publics devaient régir, ce qu'ils devaient ignorer. L'engagement dans les ordres n'étant plus, au point de vue civil, empêchement pour le mariage, les officiers municipaux pouvaient dresser acte du mariage des prêtres comme de tous les autres citoyens. Là s'arrêtaient les attributions de l'autorité séculière. Une fois mariés ou se croyant tels, les clercs ne relevaient, pour l'exercice futur de leurs fonctions sacrées, que de leurs supérieurs ecclésiastiques. C'était à ceux-ci à leur appliquer, en toute indépendance, les règlements canoniques, et à les suspendre ou les interdire s'ils le jugeaient bon. Telle était dans sa simplicité la législation nouvelle. Mais les Conventionnels n'étaient point d'humeur à reconnaître un domaine où leur autorité ne se portât point. Peu soucieux de logique ou de justice, ils se firent aveuglément les protecteurs des prêtres mariés, et même ce furent bientôt les seuls qu'il leur plut de supporter.

Toute une législation fut forgée qui s'inspira de ces pensées. Il fallait d'abord réduire au silence les prélats qui avaient osé proclamer les règles anciennes. Le 19 juillet 1793, après un court débat, la Convention décida que les évêques qui

(1) PISANI, *l'Eglise de Paris pendant la Révolution*, t. Ier, p. 231.

s'opposeraient au mariage des prêtres seraient déportés et remplacés (1). Trois semaines plus tard, un nouveau décret fut rendu qui déclarait nulle toute destitution de prêtre pour cause de mariage, et réintégrait dans leur emploi tous ceux qui, pour ce motif, avaient été déplacés (2). Cependant certaines communes se souciaient peu de curés mariés et leur témoignaient quelque dédain. Après avoir assuré les ministres du culte contre leur évêque, il importait de les assurer contre leurs paroissiens eux-mêmes. La sollicitude du pouvoir législatif ne se démentit pas. Le 17 septembre 1793, on décida que tout prêtre marié qui serait persécuté pour ce sujet par les habitants, pourrait se retirer au lieu où il le jugerait bon. Là il continuerait à être payé, et aux frais de la commune persécutrice (3). Bientôt la Convention jugea cette protection elle-même insuffisante. Non contente de l'impunité, elle ajouta la récompense. Deux mois plus tard, le 25 brumaire an II (4), elle décida que tout prêtre qui se marierait, fût-il insermenté, échapperait à la déportation. Une seule chose, une seule, garantissait le pardon de toutes les fautes passées et conférait une sorte d'indulgence plénière très laïque, mais certaine : c'était l'abdication du célibat. Les Jacobins avaient eux aussi leur théologie, et dans cette théologie toute réformée, le mariage avait la vertu du baptême : il remettait tous les péchés.

(1) Duvergier, *Collection des lois*, t. VI, p. 37.
(2) Id., *ibid.*, p. 97.
(3) Id., *ibid.*, p. 214.
(4) Id., *ibid.*, p. 352.

IX

Aucune analyse, même poussée très à fond, ne réussirait, à décrire le sort du clergé assermenté en cette année 1793. Nul décret n'a aboli l'Église d'État, et cependant cette Église est de tous côtés battue en brèche. Avanies et restes de faveurs, tout se mêle. Quand ils descendent en eux-mêmes et s'interrogent sur leur condition, les prêtres constitutionnels demeurent perplexes. Sont-ils des privilégiés? Sont-ils des persécutés? Ils l'ignorent, et nul autour d'eux ne le sait bien.

La vérité, c'est qu'ils sont à la fois l'un et l'autre; et la prolongation de cette étrange équivoque souligne la misérable originalité de leur sort.

Qu'on entre dans leur église. Il est visible que déjà elle n'est plus à eux. Souvent, c'est dans l'église que se sont tenues les assemblées électorales pour la Convention. Dans l'église aussi s'est célébrée, en beaucoup de communes, l'apothéose, toute païenne, du conventionnel Lepeletier, immolé par le garde du corps Paris en représailles de la mort du roi. Au printemps de 1793, commencent à se répandre dans les provinces les Représentants envoyés en mission; c'est dans l'église et du haut de la chaire qu'ils prêchent aux habitants le dogme républicain. Les clubistes trouvent l'église tout à fait à leur gré, et dans l'un des villages de Normandie, ils prennent possession d'une des chapelles pour y tenir leurs séances, en attendant que, dans la même chapelle, ils déposent un peu plus tard le buste de Marat (1).

(1) L'abbé Dumesnil, curé de Guerbaville, *Souvenirs de la Terreur*, p. 84 et *passim*.

L'église offre un emplacement tout à fait spacieux, tout à fait commode, où l'on peut braver la pluie, le vent, la neige : dans la petite ville de la Teste, c'est là que la garde nationale s'assemble pour ses exercices (1) : dans l'Ouest, pendant la guerre civile qui fait rage, l'église devient ambulance pour les blessés, magasin pour les approvisionnements, lieu de campement pour les troupes. — Ainsi expropriés, les curés se lamentent fort. Mais voici, au milieu des disgrâces, l'appui officiel qui reparaît. Ils reçoivent le paquet des papiers publics ; or ils y lisent un décret daté du 23 mars 1793 et qui est ainsi conçu : « La Convention nationale... décrète que tout citoyen qui se permettra des indécences dans les lieux consacrés à la religion ou sera convaincu de profanation, de quelque nature qu'elle soit, sera dénoncé et livré aux tribunaux pour y être poursuivi suivant l'exigence du cas (2). »

Près de la cathédrale, il y a le séminaire. Souvent les autorités s'en emparent. A Fréjus, il devient caserne ; à Luçon et à Nantes, hôpital ; à Rodez, lieu de réunion pour le conseil de la commune ; à Saint-Dié, on projette d'en faire un magasin à fourrage (3). En cette spoliation qui ne verrait le dessein de tarir les sources du recrutement sacerdotal ? — Cependant la même autorité qui confisque, protège. A travers la persécution le privilège repousse, comme refleurit un arbre aux racines mal coupées ; et un décret est publié qui soustrait les jeunes vicaires et curés aux lois sur les levées militaires (4).

(1) L'abbé PETIT, *le Captalat de Buch pendant la Révolution française*, p. 73.

(2) DUVERGIER, *Collection des lois*, t. V, p. 204.

(3) *Archives nationales*, F[19], 479. — *Archives nationales*, AF[II], 146. — Alfred LALLIÉ, *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, p. 376. — SABATIÉ, *Debertier et le clergé de Rodez*, p. 291. — Francis DE CHANTEAU, *Maudru, évêque des Vosges*, p. 60.

(4) Décret du 23 mars 1793. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. V, p. 210.)

Cruel est le langage des clubs, non moins cruel est celui des feuilles publiques. A Autun, la *Société populaire* engage les citoyens à surveiller étroitement les assermentés. A Metz, elle exhorte tous les prêtres « à abandonner leur bréviaire menteur (1) ». Comme jadis les non-jureurs, les jureurs sont dénoncés : celui-ci a discrédité par son langage la fête anniversaire du 10 Août : celui-là a recommandé au prône le pape et l'Église de France. Le mépris se verse à flots : « Les évêques avec leurs mandements, écrit le *Journal de Paris*, font comme les rois avec leurs maîtresses ; ils s'achèvent (2) ». Un jour, Suzor, évêque de Tours, se permet de dire : « Avec le mariage des prêtres, toute la religion est changée. — Si elle n'était pas changée, lui répond-on insolemment, vous ne seriez pas évêque métropolitain de Tours (3). » On dit de Font, évêque de l'Ariège : « Il est attaché comme la glu aux singeries de la religion (4) »; et de Rodrigue, évêque de la Vendée : « C'est le plus intolérant théologien qu'ait jamais vomi la défunte Sorbonne (5). » A Besançon, le journal *la Vedette* renvoie dos à dos les prêtres du nouveau culte et ceux de l'ancien : « Vous n'êtes pas plus, dit-il, les uns que les autres à la hauteur de la Révolution (6). » *Les Révolutions de Paris* poussent plus loin leurs invectives et jugent que les prêtres constitutionnels ont fait plus de mal que les insermentés eux-mêmes (7). — Telles sont les attaques. Qui croire cependant? Même sous cette épaisse couche d'injures, la protection perce encore. A la date du 7 juin 1793, nous lisons ce décret voté par la Convention : « La Con-

(1) FLORANGE, *Francis, évêque de Metz*, p. 36.

(2) *Journal de Paris*, 28 février 1793.

(3) SCIOUT, *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. III, p. 378.

(4) ARNAUD, *la Révolution dans l'Ariège*, p. 493.

(5) Mémoires de Mercier du Rocher. (CHASSIN, *la Préparation de la guerre de Vendée*, t. Ier, p. 339.)

(6) SAUZAY, *Histoire de la persécution religieuse dans le Doubs*, t. III, p. 555.

(7) *Révolutions de Paris*, t. XVII, nº 212.

vention nationale décrète que tout membre qui se permettra, dans son sein de demander la déportation des prêtres salariés et soumis à la loi sera renvoyé pour huit jours de l'Abbaye (1). »

Les gens des *Sociétés populaires*, les administrateurs jacobins, entreprennent de détailler aux prêtres toutes les choses dont ils peuvent se passer. Ils peuvent très bien se passer de leur costume, à moins qu'ils ne soient au chœur. Même au chœur, il y a des superfluités qui rappellent l'ancien régime ; tels par exemple les serviles encensements, ou bien encore les ornements bizarres dont s'affublent les évêques. Bien entendu, plus de publications de mariages à l'église, plus de registres de catholicité. On peut pareillement supprimer les pompes funèbres ou bien encore, comme contraires à l'égalité, les recommandations nominatives des morts. Tous ces fanatiques d'irréligion ne négligent aucun détail ; car beaucoup d'entre eux ont été enfants de chœur ou séminaristes dans leurs jeunes années, et sont experts en impiété, avec des réminiscences de sacristie. — Et pourtant, malgré tout, l'Église officielle conserve certains dehors extérieurs qui font illusion. Le dimanche, en certaines communes éloignées, les officiers municipaux assistent encore à la messe, en un banc à part qui ressemble fort à l'ancien banc du seigneur. D'anciens règlements subsistent, et çà et là sont remis en vigueur, selon le caprice ou le hasard : c'est ainsi que, dans un village de la Dordogne, en février 1793, un arrêté défend de donner à boire pendant l'office divin (2). Dans les campagnes, et même en quelques villes, le saint viatique est porté aux malades avec accompagnement de cierges et au son de la clochette. Plusieurs évêques font encore des tournées de confirmation. A l'approche du carême sont publiés, comme aux temps paisibles, les mandements. De même que, dans

(1) Duvergier, *Collection des lois*, t. V, p. 323.
(2) R. de Boysson, *le Clergé périgourdin pendant la Révolution*, p. 184.

les ministères ou les administrations civiles, il y a de vieux employés qui, à travers tous les renouvellements, maintiennent les traditions du passé, de même, autour des cathédrales, un ou deux vieux prêtres copient les formules d'autrefois. Ce sont eux qui, à la suite des lettres pastorales, transcrivent tranquillement le dispositif et détaillent, jusqu'aux moindres minuties, toutes les abstinences de la sainte Quarantaine. Seules, à la première page des brochures épiscopales, quelques mentions détonnent. Marbos, évêque de Valence, date son mandement de l'an IV de la liberté et Ier de l'égalité ; cinq autres le datent de l'an I de la République française (1) ; Rigouard, évêque de Fréjus, inscrit sur le premier feuillet cette devise : *Vive la nation! la liberté, l'égalité ou la mort!* Quant à Gouttes, évêque d'Autun, sa lettre aux fidèles porte sur la couverture ces mots : *Imprimé chez Brisson, imprimeur de la Société des Sans-Culottes* (2).

On atteint l'été de 1793. La persécution s'affirme, mais entrecoupée de tolérance, presque de faveurs. Le 30 mai 1793, jour de la *Fête-Dieu*, la procession, en beaucoup de villes, sort encore ; elle sort, même à Nantes, au milieu de toutes les terreurs de la guerre vendéenne. A Amiens, les jeunes bourgeois de la cité portent suivant une vieille coutume, à travers la ville, la châsse qui renferme les reliques de saint Firmin (3). L'autorité limite son concours, mais le plus souvent ne le refuse pas tout à fait : c'est ainsi qu'à Moulins, la municipalité s'abstient, mais donne de la poudre et prête un canon. — Cependant, tandis que dans les rues flottent les bannières pieuses, la lutte entre *Girondins* et *Montagnards* touche à son dénouement. Le 31 mai, le 2 juin, Montagnards et gens de la Commune l'emportent. Parmi les évêques constitutionnels, beaucoup se sentent atteints : tels Saurine,

(1) Georges Daumet, *Notes sur les formules des actes des évêques constitutionnels*, p. 13.
(2) De Charmasse, *Gouttes, évêque d'Autun*, p. 202.
(3) Albéric de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. II, p. 497.

Roux, Expilly, et plus encore Fauchet. Sous prétexte de fédéralisme, un grand nombre de curés, notamment en Normandie, sont destitués. Ailleurs d'autres prêtres sont dépouillés de leurs fonctions, les uns comme amis secrets des Vendéens, les autres comme suspects de royalisme ou simplement comme indignes de confiance. Cette fois, il semble bien que c'en soit fait de l'*Eglise d'Etat.* — Même en cet écrasement du parti modéré, on voit les Conventionnels appliquer encore cette chose caduque qu'on appelle la *Constitution civile du clergé.* Comme ils procèdent à l'organisation du département de Vaucluse et du département de la Corse, ils décident que les électeurs, en même temps qu'ils choisiront les administrateurs, éliront un évêque pour chacun des deux départements (1). Puis la même main qui s'étend pour frapper s'étend aussi pour payer le salaire. Le 27 juin 1793, la Convention décrète de nouveau, en termes solennels, que « le traitement des ecclésiastiques fait partie de la dette publique (2) ».

Les mois de juillet et d'août s'écoulent. On recueille encore les vestiges, mais de plus en plus rares, de ce qui fut jadis, La Convention vient d'achever la nouvelle Constitution : au moment de déclarer « les droits de l'homme et du citoyen », elle a tenu à affirmer qu'elle les proclamait « en présence de l'Être suprême ». Dans les départements, l'acte constitutionnel est promulgué. A cette occasion, quelques messes civiques se célèbrent, avec accompagnement de *Te Deum* et de salves d'artillerie : ainsi en est-il dans l'Aisne et dans l'Ariège. Çà et là quelques magistrats retardataires subsistent qui, n'ayant pas varié depuis 1791, demeurent des constitutionnels pratiquants. Le 1er septembre 1793, le conseil général de la commune d'Aix prescrit à l'évêque des prières pour obtenir la pluie. Les pieux administrateurs se piquent

(1) Décrets du 24 juin, art. 5, et du 11 août 1793, art. 3. (Duvergier, *Collection des lois*, t. V, p. 359 et t. VI, p. 96.)
(2) Duvergier, *Collection des lois*, t. V, p. 360.

de tout régler : les prières, disent-ils, dureront neuf jours ; elles seront annoncées au prône ; elles se feront dans les quatre paroisses ; elles seront accompagnées de la bénédiction du Saint-Sacrement. La lettre où se formule cette requête s'achève en ces termes : « Le conseil réunira ses prières à celles des fidèles ; les prières commenceront aujourd'hui à cinq heures et les jours ouvriers à six heures du soir (1). »

J'ai tenu à noter cette manifestation, l'une des dernières sans doute de la piété officielle. A l'autre extrémité de la France, Lecoz, évêque de Rennes, est moins heureux. Comme il exhorte les administrateurs d'Ille-et-Vilaine « à assister suivant l'usage non interrompu à la procession du 15 août », la lettre est classée aux archives du département, avec cette simple mention marginale : *sans réponse* (2). Et en ce mot bref et méprisant se résume le congé de la société civile à l'Église constitutionnelle.

X

Le catholicisme se retirait, mais comme se retire la mer, en laissant sur le rivage des ruisselets et des flaques d'eau. Là même où les croyances étaient fort affaiblies, l'habitude demeurait. Le dimanche, même en cette année 1793, la coutume subsistait des habits plus parés, du travail suspendu. Dans la halte du repos traditionnel, les regards se tournaient vers l'église, entourée du cimetière, et que gardaient les tombes des ancêtres, comme autant de sentinelles sacrées. A l'appel de la cloche — car en général il en restait une — quelques paysans se retrouvaient encore sur la route du bourg,

(1) R. Sabatier, *Documents sur les évêques Roux et Aubert*, p. 106.
(2) Lecoz, *Correspondance*, p. 76.

refaisant le chemin que leurs pères avaient suivi. Tout en marchant, ils causaient de leurs affaires et débattaient les marchés. Dans l'église déjà toute prête pour l'expropriation, ils s'espaçaient sur les bancs, y laissant de larges vides. Puis, comme au temps jadis, ils se levaient à l'Évangile, s'inclinaient à l'Élévation ; et dans les corbeilles ils faisaient circuler le pain bénit qu'ils mangeaient en se signant. Était-ce piété? Était-ce routine? Qui eût pu le dire? Et eux-mêmes le savaient-ils? Cependant, même sous ces formes attiédies et languissantes, cette consécration hebdomadaire des habitudes chrétiennes empêchait qu'aucun pouvoir pût prescrire contre la religion.

Ici apparut le dessein de ceux qui, se flattant d'avoir abattu, à l'aide du culte constitutionnel, le culte orthodoxe, aspiraient maintenant à détruire le culte constitutionnel lui-même. Le meilleur moyen d'atteindre la foi serait de déraciner l'habitude. Au chevet du lit de tous les paysans de France, l'*Almanach* pendait, créé par l'Église et pour l'Église. Il marquait l'évolution des jours et, en gros traits faits pour les yeux les moins habitués à lire, le septième jour ; puis, en autres gros traits souvent soulignés de teintes coloriées, il gravait le cycle des fêtes chrétiennes. L'art suprême serait, en changeant les divisions du temps, de brouiller toutes ces traces, de démarquer tout ce que l'Église avait inscrit dans le coutumier de la vie. Si les mémoires rebelles des vieillards s'obstinaient à ne rien apprendre et à ne rien oublier, l'école façonnerait les jeunes générations : de la sorte, les vieux noms tombant peu à peu en désuétude, tout ce que ces vieux noms avaient rappelé d'images ou de souvenirs n'apparaîtrait plus que comme mythologie puérile, ou comme témoignage curieux de la crédulité d'autrefois.

Dès le début de la Révolution, l'idée d'un nouveau calendrier avait été suggérée. Dans une lettre publiée en mai 1790, nous lisons ces lignes : « Quand César eut anéanti la liberté romaine, son premier soin fut de refondre le calendrier. Le

moment où la France vient d'être régénérée pourrait être le point de départ d'une réforme pareille (1). » Sur l'heure, le dessein ne fut point poursuivi. Lorsque, trois ans plus tard, la Convention se fut séparée du reste de l'Europe non seulement par la guerre, mais par son gouvernement et par ses lois, elle se persuada que, s'étant tout à fait émancipée de l'ancien monde, elle pouvait ajouter à toutes ses audaces celle de promulguer une ère nouvelle.

C'est dans le comité d'instruction publique que fut préparé le décret. La période d'élaboration se prolongea pendant huit mois. Le rapporteur fut d'abord le représentant Romme, savant obscur, d'orgueil démesuré, de renommée intègre, de tenue sordide et d'irréligion féroce. Le 20 septembre 1793, il présenta son travail à la Convention ; le projet englobait le passé lui-même et remontant d'une année en arrière, assignait pour point de départ *à l'ère des Français* le 22 septembre 1792. La première année expirait le 21 septembre 1793 à minuit, en sorte qu'à partir de cette dernière date, on serait dans la deuxième année. Chaque année devait être divisée en douze mois de trente jours, et chaque mois en trois décades de dix jours. Chaque jour serait partagé lui-même en dix heures, chaque heure en dixièmes, et ainsi de suite « jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée ». Tout compte fait, cinq jours restaient qu'on ne pouvait ni supprimer ni encadrer dans la supputation nouvelle et qu'on appela d'abord les jours *épagomènes*, puis, en style plus simple, les jours complémentaires (2).

Telle était la division du temps. Le 5 octobre, la discussion s'engagea. Les dispositions générales du projet furent votées silencieusement. Cependant le calendrier grégorien apparaissait avec toutes sortes de commémorations religieuses. La

(1) Lettre à M. de Lalande. (*Moniteur*, t. IV, p. 381.)
(2) Voir MAVIDAL, *Annales parlementaires*, t. LXXIV, p. 549 et suiv.

République aurait-elle, comme l'Église, son mémorial? Ici commencèrent les perplexités.

Le comité dont le représentant Romme était l'organe avait imaginé de personnifier les mois, les jours eux-mêmes en leur donnant ce qu'on appelait « des dénominations révolutionnaires et morales ». Il y avait le mois du *Jeu de Paume*, le mois de la *Bastille*, le mois de la *Montagne*, le mois de la *Régénération*. On écouta. Bien que le sens de la raillerie fut, en ce temps-là, fort émoussé, et qu'il pût en coûter cher d'avoir de l'esprit, quelques-uns des Conventionnels se hasardèrent à sourire. Duhem, un député du Nord, formula la critique, sérieusement d'ailleurs et sans le moindre persiflage. « Ne multiplions pas, dit-il, les vocables ; tenons-nous à la détermination ordinale. Autrement, nous ferions comme le pape ; il remplit son calendrier de saints, et quand il en survient de nouveaux il ne sait où les placer. » Duhem s'assit. Romme répliqua : « La dénomination ordinale, dit-il, dépouillera le calendrier de la signification révolutionnaire et morale, qui le fera passer aux siècles à venir. » La Convention hésitait, jugeant bien sèche une simple nomenclature et un peu ridicule ce qu'on lui proposait. Elle vota d'abord comme le voulait le rapporteur, puis brusquement se déjugea ; et le projet fut renvoyé au Comité.

Le 24 octobre, il reparut à l'Assemblée. Il y reparut avec un nouveau rapporteur qui était cette fois Fabre d'Églantine.

Le principal embarras résidait dans les appellations qui se substitueraient aux appellations catholiques. Romme, jacobin farouche, avait inventé les désignations « révolutionnaires et morales ». Fabre d'Églantine, personnage à la fois sanguinaire et sensible, poète ou se piquant de l'être, tenta de créer toute une série de figures nouvelles où se symboliserait un monde non moins nouveau.

Il commençait par flétrir les mensonges, les impostures de l'Église, et proclamait bien haut le but fondamental, qui

était d'extirper, comme on ferait de mauvaises herbes vivaces, les superstitions sacerdotales. Puis précisant son dessein : « Nous ne concevons rien, disait-il, que par des images. » De là la nécessité d'images très simples, très compréhensibles, propres « à pénétrer dans l'entendement du peuple et à se graver dans toutes les mémoires ». Cette habileté avait été de tous temps celle des prêtres : pour donner consistance à leurs idoles, ils avaient attaché à chacune d'elles un rôle symbolique, ils les avaient revêtues d'attributs bienfaisants : c'est ainsi que saint Jean était figuré comme le distributeur des moissons, saint Marc comme le protecteur de la vigne.

L'Église, ajoutait en substance Fabre d'Églantine, avait harmonisé ses fêtes avec l'aspect de la nature. Elle avait placé la fête des morts au déclin de l'année, dans le cadre désolé du ciel noir et des arbres dépouillés. Elle avait fixé aux premiers jours du printemps la joyeuse solennité de Pâques. Un peu plus tard, dans les radieux matins de mai, elle déroulait les théories de ses fidèles à travers la campagne, au chant des prières des Rogations. Puis, dans le plein épanouissement du feuillage et des fleurs, elle déployait les pompes triomphales de la Fête-Dieu. Ainsi parlait le rapporteur, poétique malgré lui et laissant percer sous l'insulte l'involontaire hommage, en sorte que la seule chose qu'il aspirait à détruire était aussi la seule qui réalisât le miracle de le rendre presque éloquent.

Il fallait purger le calendrier de toutes ces images chrétiennes. Seulement à ces symboles de la superstition, quels autres symboles substituer?

On commençait par la désignation des mois. De même que l'Église, pour mieux graver les commandements de Dieu et les siens propres, les avait enfermés dans des formules rimées, de même, dans le calendrier républicain, les mois de chaque saison se rapprocheraient par les mêmes désinences. Ils s'appelleraient pour l'automne *vendémiaire*, *bru-*

maire, *frimaire;* pour l'hiver *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse;* pour le printemps, *germinal*, *floréal*, *prairial;* pour l'été *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Une critique, même médiocrement sévère, eût pu remarquer la singularité de plusieurs de ces mots aux origines grecques ou latines et aux terminaisons espagnoles. Fabre d'Églantine ne se troublait pas et, tout ravi de cette mélopée, ne tarissait pas sur sa trouvaille : « Les mois d'automne, disait-il, ont un son grave et une mesure moyenne, ceux de l'hiver un son lourd et une mesure grave, ceux du printemps un son gai et une mesure brève, ceux de l'été un son sonore et une mesure large. » Le rapporteur louait surtout le sens expressif des mots. Comme *frimaire* désignait bien le « ci-devant mois de décembre » qui, disait Fabre d'Églantine avec un remarquable contentement de sa découverte, est « d'un froid tantôt sec, tantôt humide » ! Comme *nivôse*, à la différence du ci-devant janvier, donnait bien le frisson de la neige ! Et avec la même ingéniosité d'aperçus tous les mois étaient détaillés, jusqu'à thermidor, ainsi nommé parce qu'il fait chaud en juillet et jusqu'à fructidor ainsi appelé parce qu'en août il y a beaucoup de fruits.

Dans le mois, trois décades de dix jours chacune remplaçaient la semaine abolie. Fabre rappelait brièvement cette division déjà consacrée par le vote de la Convention. Le changement comportait un double avantage, un petit et un grand : le petit serait d'appliquer le système métrique au partage du temps ; le grand serait de dégrader l'antique dimanche, comme on ferait d'un officier de hasard qu'on remet dans le rang.

Après les décades, les jours. Fabre d'Églantine blâmait fort le calendrier grégorien qui portait, disait-il, l'empreinte de « l'astrologie judiciaire ». Dans l'ère nouvelle, les jours de chaque décade seraient désignés sous les noms suivants : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septimi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi;* puis un nombre ordinal indiquerait le quan-

tième du mois. C'était bien, mais insuffisant au gré du rapporteur, obstiné à multiplier les images : « Les prêtres, disait-il, avaient assigné à chaque jour de l'année la commémoration d'un prétendu saint. Ce n'était que le répertoire du mensonge, de la duperie et du charlatanisme. » Aux images de la superstition Fabre substituait une sorte de catalogue de la production française : chaque *quintidi* serait figuré par un animal utile, chaque *décadi* par un instrument aratoire, et chacun des autres jours serait symbolisé par un produit agricole. Se croyant très novateur, très original — et cette fois vraiment il l'était — le rapporteur ne contenait plus sa joie ; et doublement il triomphait pour avoir fait de son calendrier un abrégé des *Géorgiques* et pour avoir chassé de l'*almanach* « toute la foule des canonisés ».

Il restait à dénommer les jours dits *épagomènes* ou, en langage plus clair, les jours complémentaires. Fabre, de plus en plus en verve, les appelait les jours *sans-culottides*. Ces cinq jours seraient jours de réjouissances : on fêterait le premier jour le *génie*, le second le *travail*, le troisième les *belles actions;* puis, le quatrième jour, serait célébrée la fête des *récompenses*. Quant au cinquième jour, il aurait, disait Fabre d'Églantine, un caractère à la fois « gai et terrible ». En ce jour qui serait appelé le jour de la fête de l'*Opinion*, les citoyens pourraient, en toute impunité et sans limite, bafouer par caricatures, chansons, sarcasmes, les hommes publics et les fonctionnaires. Ce serait, à l'imitation des saturnales romaines, le grand jour de liesse, jour de pasquinades, jour de folie, jour de licence, jour unique d'ailleurs où l'on devrait, une fois pour toutes et pour le reste de l'année, se rassasier de liberté.

Tous les quatre ans, dans les années ci-devant bissextiles, un jour restait inclassé : cette journée, disait le rapporteur, serait par excellence la journée *sans-culottide*. Ce serait la fête des fêtes. A cette perspective, le poète Fabre d'Églantine ne négligeait pas de s'attendrir et de verser quelques

douces larmes : « Ce jour-là, disait-il, les délégués du peuple français viendront de toutes les parties de la république célébrer la liberté, proclamer l'égalité, cimenter dans leurs embrassements la fraternité française. » Et c'était sur cette phrase d'idylle que le rapport s'achevait.

La Convention, en ponctuant de quelques sourires le rapport de Romme, avait épuisé ce que cette époque sombre permettait d'ironie. Au doucereux et féroce Fabre d'Églantine elle ne résista plus et, avec une docilité qui tendait à devenir coutume, vota sans objection tout ce qu'on lui demandait. Les différents textes furent refondus, et le 4 frimaire (1), la loi définitive fut promulguée, non sans une longue instruction sur la manière de s'en servir (2).

Ainsi s'accomplit la grande réforme. Il est malaisé de la juger, tant la critique expire sous l'abondance de la matière ! Avec ses dénominations bizarres et compliquées, la nouvelle nomenclature imposait aux contemporains un effort d'adaptation, trop lourd pour la plupart des mémoires. Certains changements, comme celui des heures et des fractions d'heure, auraient amené un tel bouleversement que la réalisation dut être aussitôt ajournée. Aux commémorations augustes du calendrier chrétien le calendrier révolutionnaire substituait des noms vulgaires ou grotesques empruntés au règne animal ou végétal, en sorte que la comparaison du récent vocable et de l'ancien ne ferait que raviver le prestige de tout ce qui était aboli. Un reproche non moins grave résidait dans la diminution des jours de repos. En fixant neuf jours consécutifs de travail, la loi révolutionnaire méconnaissait, non seulement la loi chrétienne mais le Décalogue, et tout ce que l'expérience de l'endurance humaine avait enseigné même aux peuples non-chrétiens. Il arriverait donc que l'époque où l'homme serait

(1) 24 novembre 1793.
(2) Voir cette instruction, *Moniteur*, t. XVIII, p. 673.

le plus esclave de la terre ou de l'atelier serait précisément celle où l'on prétendrait le plus l'alléger. Il n'était pas jusqu'à l'appellation des mois d'après les saisons qui ne prêtât au reproche ; car le mois de *nivôse*, le mois des neiges chez nous, était dans l'autre hémisphère celui de l'ardent soleil. Combien d'autres objections n'eût pas soulevées l'ère nouvelle ! Elle n'avait au fond qu'un avantage, un seul, mais qui, aux yeux des jacobins, rachetait toutes les incohérences, c'était celui de désorienter les habitudes des catholiques, fussent celles des catholiques constitutionnels, décidément aussi haïssables que les autres. « A quoi sert votre calendrier, » demandait un jour, dans le comité d'instruction publique, l'évêque Grégoire au représentant Romme? Et celui-ci de répondre : « Il sert à supprimer le dimanche. »

XI

Au clergé constitutionnel tout échappait. Il y a les bons qui se consument en d'impuissantes colères. Il y a les pervers qui de plus en plus s'avilissent. Entre les deux il y a les faibles. Ceux-ci se dépensent en bassesses pour garder, à force de concessions, quelque reste de faveur. Tantôt par un langage larmoyant, emphatique et servile, ils tentent d'apaiser les autorités locales ; tantôt ils se tournent vers les clubs, essayent de se souder à eux, de les gagner par de menues attentions, d'obtenir de la sorte un sursis : tel se montre Gouttes, évêque d'Autun, qui, dans sa ville épiscopale, s'abaisse jusqu'à faire, à titre de secrétaire, la correspondance de la Société des sans-culottes. Mais nulle complaisance désormais ne profite, et les Jacobins de Saône-et-Loire disent dédaigneusement du prélat : « Notre évêque s'agite comme une poule qui a perdu ses poussins. »

En descendant à l'état de persécutés, les prêtres constitutionnels gardent encore, chose étrange ! des aspects de persécuteurs. Tandis que déjà on les menace eux-mêmes, d'autres se rencontrent qu'on menace en leur nom. La nouvelle Église, déjà proscrite, conserve aux yeux des sectaires une dernière utilité : elle sert à molester l'ancienne Église. En fouillant les cartons des *Archives*, on découvre des documents qui déconcertent. En Alsace, pendant l'automne de 1793, une institutrice et un journalier de Soultz sont arrêtés. Quel est leur crime? « Ils n'ont, dit la feuille d'arrestation, manifesté aucun attachement aux prêtres assermentés. » Neuf ouvriers de la même commune sont pareillement mis en détention « pour n'avoir pas suivi le culte du curé constitutionnel ». Dans le même temps, quinze habitants d'Oshoffen, deux habitants de Dalhenheim sont détenus pour la même cause. Il arrive donc que l'Église constitutionnelle est à la fois disgraciée et obligatoire, et redevient privilégiée pour devenir instrument de persécution (1).

Je n'ose plus écrire ce mot de privilège, tant ce mot contraste avec l'état de servitude où les malheureux prêtres sont réduits ! Dans leur petite ville, dans leur paroisse rurale, ils guettent les nouvelles. Voici, en septembre 1793, la *loi des suspects :* ne sont-ils pas englobés eux-mêmes dans la vague et terrible menace? Voici qu'on annonce, quelques jours plus tard, le procès des Girondins. Mais les Girondins, ce sont des modérés comme eux, et parmi ces proscrits pour qui déjà la guillotine s'apprête, il y a l'un des chefs de l'Église constitutionnelle, Fauchet, évêque du Calvados. Vers le même temps, ils lisent le rapport de Saint-Just sur le *gouvernement révolutionnaire;* et cette parole âpre, péremptoire, froidement résolue, les glace d'effroi. Sûrement ils ont salué, embrassé, acclamé la Révolution. Mais jusqu'où faudra-t-il la suivre? Que sont devenus les premiers patrons de la

(1) *Archives nationales*, AF^{II}, 135, Bas-Rhin.

Constitution civile? En prison les anciens constituants! En prison Bailly, Barnave, Duport-Dutertre!

Sur quelques prélats assermentés les grands coups commencent à frapper. L'un des plus considérables, Lecoz, évêque d'Ille-et-Vilaine, est, depuis le 18 septembre, interné dans sa demeure. Son double crime est d'avoir condamné le mariage des prêtres et d'avoir à Rennes osé soutenir sans trembler le regard de Carrier. Il n'obtient de sortir que pour dire sa messe : comme il veut procéder à une ordination, il est réduit à la faire dans sa chambre, secrètement, à l'exacte imitation des prélats insermentés qui ont jadis imposé les mains à quelques disciples avant de partir pour l'exil. Cependant, le 15 octobre, il est transféré au Mont-Saint-Michel. Il franchit la première étape à pied, attaché par une corde. « Je m'attends à tout, je suis résigné à tout, écrit-il pieusement (1). » Une seule chose le confond, c'est d'être mêlé sur la route à de jeunes prêtres réfractaires ; se rappelant la faveur d'autrefois, se rappelant surtout les services rendus par l'Église constitutionnelle à l'ordre nouveau, il ne se figure pas, il ne peut se figurer cette égalité dans l'infortune : « Nous ressemblons, dit-il tristement, à des oranges qu'on rejette après en avoir pressé le jus. »

Ces disgrâces ne sont encore que celles des grands, et les plus humbles essaient de se rassurer. Or voici qu'en cet automne de 1793, devant le tribunal révolutionnaire de Paris, de simples curés, non réfractaires, mais constitutionnels, sont traduits. Leur histoire est, à tous, à peu près pareille. Ils ont été saisis dans leur presbytère sur la dénonciation de leurs paroissiens ; ils ont été traînés au district, puis, après enquête, transférés à Paris. Maintenant, tout tremblants, tout effarés, ils arrivent de la Conciergerie au Palais de justice, pauvres plébéiens venant répondre de leurs obscurs méfaits comme d'autres de leurs éclatantes

(1) Lecoz, *Correspondance*, p. 78.

conspirations. Le premier est un curé bourguignon du nom de Masson. Il a, dit-on, lu dédaigneusement les mandements de l'évêque ; il a mal parlé de l'Assemblée, désapprouvé les enrôlements militaires, refusé, un jour de procession, l'escorte de la garde nationale. C'est assez pour qu'il soit rangé parmi les contre-révolutionnaires ; et le 23 septembre 1793, il passe du tribunal à l'échafaud (1). — Quelques jours plus tard, le 6 octobre, un autre curé constitutionnel s'assied sur la même sellette des accusés. Il s'appelle Guichard et dessert une petite commune de Seine-et-Oise. Il a osé dire que le roi Louis XVI était mort en martyr ; puis il a, le 15 août, célébré la procession dite du vœu de Louis XIII ; et c'est pourquoi il subit le même sort que Masson (2). — Trois semaines plus tard, le même tribunal qui juge les généraux, les anciens Constituants, les Feuillants de toutes sortes, interrompt ses grandes audiences pour juger, comme par intermède, un troisième curé. Il se nomme Barthélemy et arrive des Vosges. C'est, lui aussi, un constitutionnel, mais un peu irrésolu, car il s'est rétracté quatre fois avant de se fixer parmi les assermentés. Contre lui les accusations se pressent. Il a critiqué la Constitution ; il a mal parlé des Conventionnels ; il a plaint le sort de Louis Capet ; il a blâmé la loi du divorce ; il a accompagné de commentaires improbateurs la lecture des décrets ; enfin il a marqué pour l'ancienne liturgie une fidélité factieuse et, même après l'abolition de la monarchie, a persisté à chanter le *Domine salvum fac Regem*. Les juges n'en demandent pas tant, estiment qu'il y a lieu d'abréger ; et comme ses deux confrères, le pauvre curé est précipité dans la mort (3).

Décidément l'impiété triomphante courbait sous le même niveau le *vicaire savoyard* et le prêtre fidèle. La disgrâce ne serait point complète si une loi ne faisait descendre offi-

(1) *Archives nationales*, série W, carton 288.
(2) *Ibid.*, série W, carton 290, liasse 166.
(3) *Ibid.*, série W, carton 290, liasse 178.

ciellement à l'état de *suspects* ceux que la Révolution avait employés, mais que la Révolution désormais affranchie pouvait impunément répudier. Les Conventionnels n'eurent qu'à reprendre les décrets votés en 1791, en 1792 contre les insermentés et à englober les favoris d'hier dans le cadre élargi de la persécution. A qui disposait de l'omnipotence législative avec plus d'audace qu'aucun roi n'avait jamais disposé du pouvoir absolu, rien n'était plus aisé. Le 21 octobre 1793, la Convention décida que les prêtres, même assermentés, s'ils étaient dénoncés pour incivisme, seraient embarqués sans délai et transférés à la côte de l'ouest de l'Afrique depuis le vingt-troisième jusqu'au vingt-huitième degré (1). Par un tragique retour des choses, les mêmes lois que plusieurs des prêtres constitutionnels avaient jadis provoquées, souhaitées, acclamées, se retournaient contre eux pour les frapper.

(1) Décret des 29 et 30 vendémiaire (20 et 21 octobre 1793), art. 12. (Duvergier, *Collection des lois*, t. VI, p. 298-299.)

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LA FÊTE DE LA RAISON

SOMMAIRE

I. — Comment se marquel a tendance à combattre le christianisme lui-même ; le *Comité d'instruction publique;* quels projets y sont élaborés.

II. — La *Commune de Paris;* Chaumette ; ses desseins ; sur quelles forces il s'appuie ; quels exemples l'encouragent dans sa propagande antireligieuse.

III. — Pétitions et adresses à la Convention ; le département de Seine-et-Oise ; les communes du district de Corbeil : Ris-Orangis, Mennecy. — Quelle importante motion la Convention adopte tout à coup et sans débat.

IV. — L'évêque Gobel. — Comment il est circonvenu. — Entrevue du 16 brumaire (6 novembre 1793). — Gobel à l'Hôtel de ville (17 brumaire). — De l'Hôtel de ville à la Convention. — Séance de la Convention ; abdication de Gobel ; des scènes qui accompagnent ou suivent cette abdication ; discours de l'évêque Grégoire.

V. — Comment Chaumette annonce une fête en l'honneur de la Raison : préparatifs et programme de la cérémonie.

VI. — Notre-Dame : quel cortège se dirige vers la cathédrale : la *Fête de la Raison* (20 brumaire-10 novembre 1793). — Les manifestants à la Convention. — La Convention à Notre-Dame.

VII. — Explosion d'impiété qui suit la Fête de la Raison. — Manifestations à l'Hôtel de ville. — Manifestations à la Convention. — La place publique ; les cortèges ; la fête de la Raison en quelques églises de Paris. — Le clergé constitutionnel ; son effarement ; office le 27 brumaire (dimanche 17 novembre) à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. — Arrêté de la Commune de Paris (3 frimaire-23 novembre 1793). — Caractère de l'œuvre de Chaumette : comment on atteint l'époque la plus aiguë de la *Terreur.*

I

Les prêtres insermentés étaient des proscrits ; les prêtres assermentés étaient des suspects, bien près de devenir, eux aussi, des proscrits. Après avoir abattu les prêtres, il fallait abattre le christianisme lui-même.

En cet automne de 1793, on distingue deux grands foyers d'irréligion : à la Convention le *Comité d'instruction publique*, à l'Hôtel de ville la *Commune de Paris*.

Qu'on pénètre dans le comité d'instruction publique. On y trouve des savants : Fourcroy, Romme, Guyton-Morveau. Le peintre David y siège, et avec une assiduité remarquable. Siéyès y a été appelé, quoiqu'il ne s'y montre guère. Clootz, le révolutionnaire cosmopolite venu d'Allemagne et qu'on appelle l'*ami du genre humain*, vient d'y être élu. Léonard Bourdon y représente les politiciens du parti montagnard. Les prêtres y abondent : Lindet, évêque de l'Eure, Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne, Villar, évêque de la Mayenne, puis Lakanal, jusqu'ici très actif mais qui va partir en mission, enfin Coupé de l'Oise et quelques autres. Le culte réformé a pour organe le pasteur Jay de Sainte-Foy. Cependant une haute et sévère physionomie se dégage, celle de l'évêque Grégoire.

Or, si l'on exceptait Grégoire et le pasteur Jay, destinés à garder fidèlement leurs croyances, si l'on exceptait Villar qui se contentait d'être découragé ou absent et deux ou trois autres à qui il suffisait d'être dédaigneux, tout le reste versait dans l'impiété. Romme perdait tout son sang-froid à la seule pensée d'un prêtre, et de même le peintre David. Léonard Bourdon se complaisait à blasphémer. De Clootz ses amis disaient plaisamment qu'il était *l'ennemi personnel de*

Jésus-Christ. Même chez des hommes de l'esprit le plus distingué comme Fourcroy, ou destinés à rendre plus tard, comme Lakanal, de remarquables services, une disposition pareille prévalait. « Il faut, disait Fourcroy, écraser cette infâme religion (1). » Quant à Lakanal, il s'oubliera jusqu'à tracer un jour cette phrase : « Les prêtres sont l'objet de l'exécration de quiconque n'est pas transformé en bête féroce (2). »

Au Comité ressortissaient, non seulement les questions d'enseignement, mais les affaires religieuses et l'organisation des fêtes publiques, en sorte que ces hommes, si prévenus contre tout symbolisme chrétien, portaient en eux un droit d'immixtion qui les rendrait doublement redoutables.

Quel serait le caractère de leur ingérence? La plupart se piquaient de pratiquer une impiété savante. A leurs yeux, le plus sûr moyen d'atteindre le catholicisme, c'était d'assurer à la puissance séculière les moyens de pourvoir aux besoins sociaux que l'Église seule avait jusqu'ici satisfaits. L'État aurait ses solennités, ses maximes, sa morale, son coutumier, son enseignement : de la sorte, le peuple, trouvant dans la société civile tout ce qu'il avait demandé à la religion, éliminerait peu à peu le dogme lui-même, et finirait par oublier ce qu'il avait honoré.

Ce souci de déposséder le catholicisme en se substituant à lui se révéla par plusieurs motions très suggestives.

L'Église avait eu de temps immémorial ses fêtes. Le 26 juin 1793, Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, soumit à la Convention tout un programme de réjouissances laïques. Il y aurait des fêtes au canton pour honorer les *époques de la société humaine*, au district pour solenniser les *époques de la nature*, au département pour célébrer les *saisons de l'année;* puis dans certaines grandes villes, on

(1) Grégoire, *Mémoires*, t. II, p. 37.
(2) Id., *Histoire des sectes*. t. Ier, p. 111.

commémorerait les principaux événements de l'histoire politique ou sociale, par exemple la *fraternité du genre humain*, la *révolution française*, l'*abolition de la royauté*. Très visible se montrait le dessein d'attirer dans les édifices civils ou sur la place publique toute la clientèle que les prêtres avaient jusque là rassemblée dans les temples. La tentative eût-elle réussi? Sur l'heure un vocable malheureux compromit tout. Parmi les fêtes destinées à rappeler les époques de la société humaine, le rapporteur avait placé, après les fêtes de la *jeunesse*, du *mariage*, de la *maternité*, de la *vieillesse*, une autre fête qu'il nommait la *fête des animaux compagnons de l'homme*. Bien que le temps ne fût point aux railleries, l'appellation parut si plaisante que le public ne retint point autre chose. A une nouvelle lecture, cette fête fut supprimée, Mais la retouche elle-même ne sauva rien ; car au projet sur les fêtes, Lakanal avait joint un projet sur l'instruction publique, et les articles relatifs à l'enseignement ayant été ajournés, le reste fut entraîné dans le même sort.

Quelques jours plus tard, le peintre David, délégué lui aussi par le Comité d'instruction publique, parut à la Convention. Il développa le programme d'une cérémonie projetée en mémoire de la journée du 10 août et pour célébrer la réunion de tous les Français. La fête était, en elle-même, chose banale. Ce qui fut remarquable, ce fut le langage du rapporteur. On eût dit qu'il voulût habituer l'esprit public à rejeter même les moindres vestiges des formes usitées jusque-là : nulle religion, nulle religiosité, pas même une invocation à l'Être suprême, pas même une allusion à l'auteur de tout bien. David se montrait d'ailleurs plus routinier qu'inventif ; car loin d'embrasser l'avenir, il remontait jusqu'au paganisme, mais au paganisme le plus matériel. Il drapait à l'antique son style et la fête elle-même, comme il avait coutume de draper les personnages de ses tableaux. Sur l'emplacement de la Bastille s'élèverait « la Fontaine de la Régénération représentée par la nature ».

« A cette fontaine, ajoutait David, le président de la Convention boira le premier, après avoir, par une espèce de libation, arrosé le sol de la liberté. » Les seules divinités qu'on se plût à reconnaître, c'étaient l'eau lustrale, les fleurs, les fruits, les épis de blé que les Représentants tiendraient en bouquets. Le cortège, qui partirait de la Bastille pour aboutir au Champ de Mars, s'arrêterait trois fois, au boulevard Poissonnière, aux Tuileries, aux Invalides; mais un soin attentif s'appliquait à éviter tout ce qui, dans ces haltes, rappellerait les reposoirs des processions. La réminiscence païenne se retrouvait surtout dans l'hommage rendu aux morts : cet hommage consisterait en une urne funéraire couronnée de lauriers sur l'autel de la patrie. Une image toute matérielle, une sorte de pompe grandiose, mélancolique et vide, se substituait donc au rituel traditionnel des funérailles. Ainsi parla David; et la cérémonie fut conforme au programme. Toutefois la superstition se glissa, là même où l'on avait voulu bannir la religion. Le 16 août, la Convention prit la peine de rendre un décret pour prescrire que « la coupe d'agate où le président avait bu l'eau de la fontaine de la Régénération » serait déposée au *Muséum national*, avec une inscription qui « rappellerait l'usage sublime auquel elle avait servi (1) ». N'y avait-il pas dans ce dépôt mystique un retour au symbolisme, et ne commençait-on pas une nouvelle collection de reliques, au moment où les anciennes étaient brisées?

Au comité d'instruction publique appartenait l'étude des projets relatifs à l'enseignement. Pendant tout l'ancien régime, l'enseignement de la jeunesse avait été pour le clergé le moyen le plus puissant d'affermir sa doctrine. La tentation d'entreprendre un travail inverse était trop naturelle pour qu'on y résistât. Le nombre de projets soumis au comité, étudiés par lui, ou exposés en séance, atteste l'in-

(1) Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, t. LXXII, p. 264.

tensité de cette préoccupation. La tâche parut même si étendue qu'à côté du grand comité d'instruction publique fonctionna pendant plusieurs mois une petite commission d'enseignement composée de six membres. La suprême habileté serait de ne point combattre ouvertement la religion, mais de la tenir en marge de l'instruction publique, et de lui imprimer, à force de l'écarter, un aspect de matière suspecte qui deviendrait bientôt une matière abandonnée. Tel fut en effet le caractère de la plupart des motions élaborées en ce temps-là. Mais ici les vues diverses se paralysèrent par leurs divergences mêmes. — Devait-on confisquer l'enfant au profit de l'État? Un jour — c'était le 13 juillet 1793 — Robespierre vint lire un plan trouvé dans les papiers de Lepeletier de Saint-Fargeau. D'après ce plan, tous les enfants de l'un ou de l'autre sexe devaient, à l'âge de cinq ans, être amenés par leurs parents à la maison d'éducation nationale créée au chef-lieu de chaque canton : c'est là qu'ils seraient gardés, les filles jusqu'à onze ans, les garçons jusqu'à douze ans. Pour tous, même discipline, mêmes vêtements, même nourriture, mêmes soins. L'instruction se bornerait, pour cette première période, à la lecture, à l'écriture, au calcul élémentaire. Les garçons seraient en outre employés à la terre ou à répandre des matériaux sur les routes; les filles apprendraient à coudre ou à filer. « Je désirerais, ajoutait Lepeletier, que l'enfant ne reçût que les enseignements de la morale universelle et non ceux d'aucune croyance particulière. » Tout au plus admettait-il, mais avec un profond regret et si l'on jugeait cette condescendance nécessaire, que l'on conduisît à certains jours les enfants au temple le plus voisin (1). Le projet fut écouté avec curiosité, avec stupeur aussi : visiblement il ne tiendrait pas un instant devant la formidable insurrection des tendresses

(1) *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique*, réunis par M. GUILLAUME, t. II, p. 45.

familiales méconnues. — Une autre pensée, insinuée plutôt que développée, consistait à créer un corps enseignant fortement hiérarchisé, fortement discipliné, et qui, tout imbu de l'esprit nouveau, imprimerait ce même esprit à la jeunesse. La combinaison elle-même souleva des objections. Dans ce corps enseignant, plusieurs crurent voir le retour aux anciennes corporations, c'est-à-dire à tout ce que l'ordre nouveau avait, sous prétexte de démocratie, proscrit. — Cependant il convenait, en organisant l'instruction publique, d'en distinguer les divers degrés, écoles primaires, écoles secondaires, instituts, lycées. Mais sur ce point apparurent pareillement les désaccords ; et l'on ne parvint à s'entendre que pour la création des écoles destinées à l'enfance ou, comme on les appela, *des premières écoles* (1). — C'est alors que de guerre lasse, quelques-uns proposèrent qu'on laissât à l'industrie privée la direction de la jeunesse. Plus que tout le reste, ce système d'abstention déplut. En se désintéressant de l'instruction, on laisserait le champ libre aux prêtres que depuis plusieurs années on combattait, mais qu'on craignait toujours de n'avoir point assez désarmés.

Impuissant à s'élever jusqu'à un projet d'ensemble, le comité d'instruction dut se résigner à n'atteindre les matières religieuses que par des mesures de détail. Il s'appliqua à répandre les livres de morale qui, dans sa pensée, remplaceraient le catéchisme. Sous ses auspices fut rédigé un recueil civique d'actions d'éclat à l'usage de la jeunesse. Puis en réglementant les écoles primaires, il décida qu'aucun ecclésiastique ou ministre d'un culte quelconque ne pourrait être « instituteur national » ou faire partie de la commission d'enseignement établie au district (2). Le résultat était mince pour tant d'efforts réunis. La seule grande réforme

(1) Décrets du 30 vendémiaire (21 octobre 1793) et du 7 brumaire an II (28 octobre 1793). (Duvergier, *Collection des lois*, t. VI, p. 299 et 321.)

(2) Art. 12 du décret du 7 brumaire, an II (28 octobre 1793.) (Duvergier, *Collection des lois*, t. VI, p. 321.)

menée à bonne fin par le comité fut, comme on l'a dit, l'établissement du nouveau calendrier. C'est qu'une cause générale entravait tous les efforts. Les temps étaient trop troublés, trop traversés de diversions imprévues pour qu'on pût avec sang-froid poursuivre le travail méthodique qui éliminerait peu à peu les anciens rites et les abolirait comme par prétérition. L'heure n'était pas à ceux qui travaillaient à long terme, par étapes graduées. L'heure était aux hommes de coups de main : or les hommes de coups de main étaient à la Commune.

II

A la Commune, en cet automne de 1793, une influence dominait, celle de Chaumette.

Les journaux et les mémoires de l'époque permettent de reconstituer le caractère, la physionomie, les traits mêmes de cet homme. Comme la plupart de ceux que la Révolution avait subitement grandis, il était très jeune, trente ans à peine. Il était, d'après les souvenirs des contemporains, de taille médiocre, fluet, de teint pâle, avec des cheveux tout plats, un peu minable d'aspect et paraissant fait pour servir plutôt que pour commander. Volontiers on l'eût cru timide, si son visage, assez doux à l'ordinaire, ne se fût éclairé par intervalles de lueurs âpres et violentes. Rien dans son passé ne semblait présager qu'il dût jamais sortir de l'obscurité. Il avait été mousse, étudiant en chirurgie, mais sans acquérir aucun grade, puis vaguement homme de lettres. Cependant il était de parole facile, ce qui avait commencé à répandre son nom. En 1792, il avait fait partie, après le 10 Août, de la municipalité insurrectionnelle ; quelques mois plus tard, il était devenu procureur de la

Commune. Il n'avait pas eu la peine de choisir son opinion, les événements l'ayant classé dans le parti révolutionnaire le plus extrême. Hostile en politique à tout ce qui était modéré, il l'était au même degré à tout ce qui gardait trace de religion. Pour montrer sa haine du fanatisme, il avait changé ses prénoms de Pierre-Gaspard en celui d'Anaxagoras. Poussait-il l'impiété jusqu'à l'athéisme? On n'en peut guère douter ; car un écrivain, du nom de Sylvain Maréchal, ayant publié un poème intitulé *Contre Dieu*, c'était à Chaumette qu'il en avait fait la dédicace comme à celui qui le comprendrait le mieux (1).

Comment cet homme, si dépourvu de prestige, avait-il pu graver son nom dans la foule parisienne? Ce crédit serait tout à fait inexplicable, si l'on ne savait que les peuples qui se croient souverains ressemblent aux despotes, et aiment à se persuader de leur toute-puissance en tirant du néant leurs favoris. Les ambitions de Chaumette grandirent avec sa fortune. Il conçut une sorte de programme, autant du moins qu'un programme pouvait sortir de son esprit confus, débile et violent. La Commune visait à dépasser en popularité la Convention : comme procureur-syndic, il incarnerait en lui la Commune. Dans la Convention elle-même, deux hommes émergeaient, et par suite ameutaient les envieux ; c'étaient Danton qu'on commençait à taxer de modérantisme et Robespierre qu'on soupçonnait de religiosité : il faudrait, pour éclipser l'audace de Danton, imaginer d'autres audaces : il faudrait surtout déployer, en matière religieuse, un luxe d'impiété qui contrasterait avec les timidités et les croyances mal éteintes de Robespierre.

Chaumette avait beau être inconsistant et médiocre. Il trouverait derrière lui toute une plèbe pour le suivre. Comme

(1) Mathiez, *Contribution à l'histoire religieuse de la Révolution*, p. 116. — Voir aussi Régnard, *Chaumette et la Commune de* 1793, p. 6.

les assemblées de section étaient désertes, la Convention venait de rendre un décret qui attribuait une indemnité à tout citoyen pauvre qui assisterait aux séances. Tout ce qui se trouvait de désœuvrés dans Paris avait fort goûté cette prime à l'assiduité. Les bénéficiaires de ces jetons de présence, qui formaient le soir un public pour les assemblées de section, offraient aussi dans la journée une troupe toute prête pour manifester. En outre, les sociétés populaires avaient un comité central établi à l'Hôtel de ville ; et ce comité, tout voisin de la municipalité, semblait installé à point pour en recevoir et en répandre les inspirations. Enfin Chaumette avait, comme procureur de la commune, Hébert pour substitut ; or Hébert, par son journal le *Père Duchesne*, tenait dans sa main la populace parisienne dont il entretenait les ardeurs démagogiques et plus encore les passions antireligieuses.

Une circonstance particulière encouragea Chaumette à oser. Vers la fin de l'été, il fut appelé à Nevers auprès de son père malade. Là-bas il prit contact avec le Représentant Fouché qui avait été envoyé en mission dans la Nièvre. Fouché avait, aux yeux de la démagogie, deux gros péchés à effacer : au début de la Convention, il avait ménagé et presque courtisé la droite ; en outre il avait jadis enseigné chez les oratoriens, et il s'en était même fallu de peu qu'il ne devînt prêtre. Aussi était-il arrivé de Paris avec le dessein de parler si haut et d'agir si violemment que les plus rigides eux-mêmes n'hésiteraient pas à l'absoudre. Il n'avait rien négligé de ce qui pourrait lui valoir, non seulement l'amnistie, mais l'éloge. Une fille lui étant née, il lui conféra une sorte de baptême civique célébré avec une pompe bruyante, et lui donna le nom de *Nièvre*. Un peu plus tard il se transporta dans l'une des églises de la ville et y plaça solennellement le buste de Brutus. Puis, légiférant de sa propre autorité, il rendit un arrêté qui imposait à tout prêtre l'obligation de se marier dans le mois et, s'il était trop vieux,

d'adopter un enfant ou de nourrir un vieillard (1). Pendant son séjour à Nevers, Chaumette put noter chacun de ces actes, y applaudir et s'en pénétrer. Il regagna bientôt Paris, très piqué d'émulation, très animé contre toutes les formes religieuses et très travaillé de cette ambition des malfaisants et des débiles qui aiment à détruire, s'ils ne peuvent se hausser jusqu'à fonder.

Il se trouva que dans les provinces, Fouché avait des émules. Dans la Somme, le représentant André Dumont, personnage plus bruyant d'ailleurs que cruel, appropriait pour les fêtes civiques la cathédrale d'Amiens, et transférait à la maison d'arrêt les vieux prêtres reclus; puis il activait la spoliation des églises (2) et soumettait à une sorte de police spéciale « tout prêtre, suisse, bedeau et autres de cette espèce (3) ». En même temps, Laplanche à Bourges invitait publiquement les prêtres à se marier. Par les journaux, par les correspondances, Chaumette n'ignorait rien de ces manifestations qui achevaient de l'enflammer. Le 14 octobre, sur sa proposition, la Commune interdit tout exercice extérieur du culte dans Paris (4). En ces jours-là mêmes, l'ouverture et la mutilation des tombes de Saint-Denis, ordonnées dès le mois d'août par la Convention (5), stimulaient dans la populace le goût de profaner. Sur ces entrefaites, le procureur de la Commune reçut, dans le courrier venu de la Nièvre, la copie d'un arrêté de Fouché qui ordonnait la destruction de tous signes religieux dans les cimetières. Tout charmé de cette « philosophie », Chaumette lut l'arrêté à ses

(1) MADELIN, *Fouché*, t. Ier, p. 91, 92, 100, 101.
(2) Voir Lettres d'André Dumont à la Convention nationale. (*Moniteur*, 10 septembre et 6 octobre 1793.)
(3) Voir *André Dumont*, par le comte Emmanuel DE ROUGÉ, p. 85 et *passim*.
(4) *Moniteur*, t. XVIII, p. 122.
(5) Décret du 1er août, art. 11. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. VI, p. 79-80.)

collègues qui ne manquèrent pas d'applaudir (1). Si l'on proscrivait les emblèmes du culte sur la tombe des défunts, qu'était-il besoin de les maintenir ailleurs? Ainsi pensèrent à l'Hôtel de ville les gens de la Commune qui, le 23 octobre, décidèrent l'enlèvement de toutes les effigies religieuses dans Paris (2). Par l'abolition de tous les signes extérieurs, n'arriverait-on pas bientôt à l'abolition du culte lui-même? Là résidait l'espoir de Chaumette et de ses amis.

III

Pour que cette espérance se réalisât, il faudrait suggérer à quelques communes l'idée d'une pétition pour la fermeture de leur église, pour le renvoi de leurs prêtres. On recueillerait alors le vœu, et l'on proclamerait avec éclat que décidément la France répudiait toutes les superstitions.

A quels signes crut-on reconnaître la volonté populaire? Il n'est pas sans intérêt de le rechercher.

Dans le département de Seine-et-Oise, à sept ou huit kilomètres au nord de Corbeil, était un village de quatorze ou quinze cents habitants, le village de Ris-Orangis. Un jour les gens du pays, déjà un peu travaillés depuis quelque temps, prêtèrent une oreille très attentive aux discours du fils du maître d'école, jeune patriote qui était beau parleur, et d'esprit très enflammé. Le jeune homme évoqua les souvenirs de l'antiquité et, en parlant de Brutus, se montra si éloquent que les villageois soulevés ne voulurent plus d'autre patron. Ils avaient dans leur église une statue de saint Blaise. Incontinent ils l'abattirent : « Elle sera toujours

(1) *Moniteur*, t. XVIII, p. 137.
(2) *Affiches de la Commune de Paris*, n° 122, 3 brumaire an II.

bonne comme bois à brûler », dirent-ils avec un ricanement joyeux. Puis ils décidèrent de placer sur le socle vide une effigie de Brutus. Mis en goût de nouveautés, ils s'avisèrent qu'ils avaient vécu longtemps sous le joug d'un marquis qu'ils n'aimaient guère et d'un curé qui, tout assermenté qu'il fût, ne leur plaisait pas davantage. Le marquis était loin ; mais le curé demeurait encore, et sans plus attendre, ils résolurent de s'en passer. Une telle émancipation perdrait toute sa saveur si elle n'était publiée. Ils choisirent des délégués, leur donnèrent pour mandat de se rendre à Paris, de se présenter devant la Convention et de solliciter d'elle, non seulement l'impunité, mais l'approbation. Le 10 brumaire (31 octobre), les députés partirent, non sans avoir pris le soin de dépouiller leur église. Ils en emportèrent une bannière, deux calices, deux patènes, un ostensoir, une croix, deux burettes et une custode. Ainsi chargés, ils se dirigèrent vers la ville, arrivèrent aux Tuileries, furent introduits dans la salle des séances. Ils n'avaient pas manqué de se munir d'un discours, et le plus disert ou le plus osé se mit en devoir de le déclamer. La harangue s'achevait par une double demande : la première était de n'avoir plus de curé ; la seconde, de changer le nom de la commune qui ne s'appellerait plus Ris, mais *Bourg-Brutus*. L'assemblée ne refusa rien. Tout à fait charmés, les gens de Ris, devenus gens de Bourg-Brutus, firent alors entendre, en signe de remerciement, un hymne patriotique et déposèrent au pied de la tribune leurs trophées, bannières, calices, patènes, en un mot tous les ustensiles du fanatisme. La Convention, non moins satisfaite, ne voulut pas demeurer en reste de bonne grâce ; elle admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance ; ce qui fut, dit le procès-verbal, accueilli avec des applaudissements réitérés (1).

Les jours suivants furent marqués par de menues impiétés

(1) Voir Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, t. LXXVIII, p. 83 et suiv.

qui accoutumeraient à des audaces plus grandes. La Convention reçut les demandes de plusieurs villes qui, ayant un saint pour patron, brûlaient de se débaptiser. Entre temps diverses communes apportèrent les dépouilles de leur église. Puis l'assemblée entendit un discours de Marie-Joseph Chénier qui dénonça les influences religieuses s'exerçant de génération en génération sur les jeunes âmes : « Nous avons, dit-il, dû lutter longtemps contre la tyrannie de nos premières impressions, et défaire l'ouvrage des prêtres. Épargnons à nos enfants cette épreuve, et arrachons les fils de la république au joug de la théocratie qui pèse encore sur eux (1). » Cependant, aux limites de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne, plusieurs communes songeaient à imiter la commune de Ris. N'obéissaient-elles pas à quelque suggestion étrangère? On peut le conjecturer ; car deux ou trois commissaires du conseil exécutif parcouraient en ce temps-là le pays, se conduisant — ce sont leurs propres expressions — en « apôtres de la liberté ». Le 15 brumaire, les patriotes de Corbeil, en une pétition revêtue de cent cinquante-cinq signatures, déclarèrent qu'ils se refusaient à payer désormais le culte (2). Le lendemain 16, arrivèrent à la Convention les délégués d'une autre commune de Seine-et-Oise, la commune de Mennecy. Ils se présentèrent, tout affublés de chapes et chargés de bannières. En une adresse signée de cinquante-six personnes, ils exposèrent leur requête. Ils demandaient qu'on les dispensât d'entretenir un curé, que le presbytère fût vendu, que l'église servît à la société populaire, que les statues de saint Pierre et de saint Denis fussent remplacées par celles de Lepeletier et de Marat, que leur commune, au lieu de s'appeler Mennecy, s'appelât Mennecy-Marat.

Visiblement le courant grossissait. Cependant Ris, Mennecy, même en y ajoutant Corbeil, ne pouvaient figurer la

(1) Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, t. LXXVIII, p. 374.
(2) Id., *ibid.*, t. LXXVIII, p. 354.

France. La majorité des représentants et le comité de sûreté générale lui-même (1) désapprouvaient ces exubérances. Les manifestations fussent sans doute demeurées inaperçues ou n'eussent semblé que puériles si, tout à coup et contre toute vraisemblance, la Convention ne se fût approprié le vœu des pétitionnaires. Elle se l'appropria comme par hasard et par une de ces surprises dont les assemblées parlementaires offrent tant d'exemples. Comme les délégués de Mennecy achevaient de développer leur requête, le Représentant Basire se leva et observa qu'il n'y avait pas lieu de statuer par un décret sur la demande particulière des pétitionnaires. Ayant formulé cette remarque raisonnable, il proposa à ses collègues de passer à l'ordre du jour, mais en reconnaissant au profit de tous les citoyens, et par extension au profit des communes, le droit d'adopter « le culte qui leur conviendrait et de supprimer les institutions religieuses qui leur déplairaient ». La Convention mesura-t-elle l'importance de la motion? Les paroles de Basire furent-elles bien entendues? Basire lui-même ne répéta-t-il pas, sans la bien comprendre, une phrase qui lui fut soufflée par quelque voisin d'esprit obtus ou brouillon? Au pied levé, sans débat, au milieu du brouhaha des représentants venant des comités ou s'y rendant, fut votée la motion qui bouleversait toute la législation religieuse de la France et laissait, semblait laisser au caprice de chaque groupe de citoyens, de chaque club, de chaque administration municipale, tout ce que l'État avait jusque-là revendiqué comme son exclusif domaine. Puis, après cet abatage sommaire, la Convention, paisiblement étourdie, à peine consciente de ce qu'elle venait de décider, et subversive avec impunité puisqu'elle était toute-puissante, continua de légiférer.

(1) V. Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, t. LXXVIII, p. 657.

IV

Cet esprit d'incohérence laissait toute latitude à qui saurait oser. Mais combien ne serait-il pas plus habile d'obtenir que le clergé lui-même abdiquât? L'habileté se colorerait même d'un artifice consommé si l'initiative venait de celui qui tenait la première place dans l'Église de France.

Or sur le siège de saint Denis, Gobel était assis. De cet homme on pouvait tout attendre, tant il avait inscrit de capitulations dans sa vie ! Il faut ici ressaisir ses traits, bien que déjà on ait parlé de lui. L'ancien régime l'avait bien traité, et, quoiqu'il fût bourgeois d'origine, l'avait fait évêque de Lydda et coadjuteur du prince-évêque de Bâle. Il avait prêté serment à la constitution civile par faiblesse, ambition, espoir d'exploiter la Révolution mieux encore que la monarchie. L'évêché métropolitain de Paris avait été le prix de sa défection. Ceux qui le connaissaient s'étaient étonnés qu'on l'eût payé si cher ; car ils le savaient d'esprit médiocre quoique instruit, pieux mais d'une piété un peu routinière, bon mais d'une bonté banale, tout boursouflé de vanité, pusillanime surtout, et à tel point que quiconque l'intimiderait ferait de lui sa proie. Pourtant, quand il parut dans les cérémonies publiques, son port majestueux, son visage aux traits fins et nobles, son aisance à se parer des ornements épiscopaux, sa bienveillance qui semblait n'exclure personne lui valurent quelque faveur ; et cet aspect brillant couvrit un peu la pauvreté de ses mérites. Ami du luxe comme un prélat d'ancien régime, il avait monté sa maison avec faste, et l'on ne tarda pas à savoir que, tout bourgeois qu'il fût, il était très grand seigneur par les dettes. Sous les effrayantes secousses de la Révolution, le pauvre

cerveau de Gobel s'était bien vite dégrisé ; dès lors, il avait mené une vie doublement torturée par tout ce qu'il traînait de peurs et par tout ce qu'il gardait de vertus. Dès 1792, en ses entretiens avec l'abbé Baruel, il avait confessé ses regrets, presque ses remords, puis s'était dérobé, par respect humain de son repentir et attachement aux bénéfices de son péché. Que dire des inconséquences de cet homme? Le matin, il priait à l'autel ; puis sa journée se consumait en cérémonies civiques, et s'achevait parfois au club des Jacobins dont il lui arriva d'être élu vice-président. A travers toutes les fluctuations, sa foi subsistait, débile mais tenace, comme ces lueurs fumeuses qui tremblotent et ne meurent pas. Avec l'année 1793 s'étaient multipliés les grands crimes ; Gobel en avait été consterné, mais sans que de ses lèvres toutes paralysées d'épouvante, il pût tirer une protestation. Bien au contraire, il s'était comme excusé d'être évêque et, en s'humiliant, avait enhardi les puissants du jour à l'humilier davantage. La théologie, quand elle n'épure point l'âme en l'élevant fort au-dessus de toutes les pensées vulgaires, l'abaisse et la fausse parfois, en lui suggérant une subtile recherche des péchés qui ne damnent point. Théologien, mais d'une théologie rabaissée que n'éclairaient pas les sublimes lumières de la conscience, tout malade de ses scrupules et aussi de sa lâcheté, le malheureux évêque s'appliquait pour ainsi dire à s'aveugler, dans l'espoir de tromper lui-même et Dieu. Ainsi parvenait-il à se persuader que par ses concessions il évitait de plus grands maux, que la religion devait désormais se souder à la Révolution comme jadis à la monarchie, et que pour sauver le christianisme il fallait l'alléger. Dans cet esprit il raffinait toutes sortes de calculs pour établir une moyenne entre les exigences du ciel et les menaces de la terre ; et en réglant minutieusement les prescriptions du carême, il s'amnistiait de poser sa main dans la main des prêtres concubinaires. En cette chimérique conciliation, tout d'ailleurs lui échappait : sa cathédrale où

il demeurait en hôte toléré plutôt qu'en maître ; son palais épiscopal d'où il avait été chassé ; son séminaire qu'il ne parvenait pas à entretenir ; son clergé qui se divisait en deux partis, les bons s'éloignant de lui, les pervers le jugeant trop lent à descendre dans l'abîme. Cependant en cet automne de 1793, le prélat, tout transi de peur, pouvait, en prêtant l'oreille, percevoir la grande rumeur de blasphème qui, de l'Hôtel de ville, arrivait par-dessus le bras du fleuve jusqu'à Notre-Dame.

L'évêque métropolitain de Paris donnerait-il l'exemple et le signal de l'apostasie? Vers le commencement de novembre, Grégoire le vit : il fut frappé de son langage grave où se révélait le respect de l'Église et même une sorte de fermeté (1). Les jours suivants, Gobel se terra, se sentant circonvenu de toutes parts, et aussi avide d'obscurité que jadis de bruit. Le 16 brumaire (6 novembre) dans la soirée, plusieurs délégués venus de la Commune se présentèrent chez lui : c'étaient, si nous en croyons le témoignage d'un des vicaires épiscopaux, Chaumette, Hébert, Momoro, Anacharsis Cloots, Bourdon de l'Oise. Tous ensemble ils sommèrent le prélat de venir le lendemain à l'Hôtel de ville et d'y abjurer la religion catholique. Contre cette mise en demeure, Gobel se révolta d'abord. « Fais comme tu veux, lui dit Hébert ; mais si demain tu n'as pas abjuré, toi et tes calotins, vous serez tous massacrés. » Le prélat tenta de résister encore. Il déclara qu'il ne connaissait point d'erreurs dans sa religion : « Je m'y tiendrai collé », dit-il. Ce sont les propres expressions qu'il devait lui-même rapporter plus tard. Les délégués s'adoucirent. L'un d'eux, moins grossier qu'Hébert, reprit, en la dégradant fort, la demande primitive, et expliqua qu'on n'exigeait point de l'évêque qu'il reniât explicitement ses croyances, mais seulement qu'il abdiquât ses fonctions épiscopales. Gobel était débile,

(1) GRÉGOIRE, *Mémoires*, t. II, p. 32.

même en ses accès de courage. Satisfait d'une atténuation, qui rassurait à demi sa molle conscience, il s'empressa de céder : « En ce cas, dit-il, j'adhère volontiers. Le peuple me renvoie. C'est le sort du domestique aux ordres de son maître. » Il sollicita seulement un court délai pour consulter son conseil épiscopal et promit de faire ce que la majorité déciderait.

Les délégués se retirèrent. La soirée était fort avancée. A ce moment-là même, aux Jacobins, comme pour mettre les esprits à l'unisson de la scène qui se pérparait, Léonard Bourdon tonnait contre le fanatisme. En cette nuit pareillement, toutes les impiétés se cumulant, des ouvriers transféraient à la Monnaie la châsse de sainte Geneviève. Le jour se leva : c'était le 17 brumaire (7 novembre). Les vicaires épiscopaux furent convoqués : c'étaient, pour la plupart, des prêtres de doctrine peu sûre et d'âme vulgaire, craintifs à l'image du maître. Par quatorze voix contre trois, ils se prononcèrent pour l'abandon de leurs fonctions sacerdotales, mais en réservant, par un arrière-scrupule, l'exercice individuel de leur pratique religieuse.

A une heure, le conseil général du département et plusieurs délégués de la Commune se réunirent. Momoro présidait. L'évêque parut, suivi de ses vicaires, et prononça un discours que le procès-verbal reproduisit — infidèlement sans doute — car il contenait une profession de foi philosophique et antireligieuse tout à fait contraire au tempérament de Gobel, presque aussi tremblant vis-à-vis de Dieu que vis-à-vis des hommes. Puis Chaumette parla, vanta cette journée qu'on pourrait, dit-il, appeler le jour de la Raison et provoqua, assure-t-on, les plus vifs transports. Cependant la plus importante partie du programme restait à remplir ; car il fallait, pour que la dégradation fût complète, que le sacrifice se consommât devant la Convention.

La route était longue de l'Hôtel de ville aux Tuileries où siégeait l'assemblée. Chaumette avait, depuis le matin,

préparé la mise en scène et échelonné sur le parcours de quoi figurer une manifestation. Le cortège se mit en route, Chaumette en tête et avec lui quelques-uns des membres de la Commune ; au petit groupe s'était joint un certain Socrate Damours, président du département de la Nièvre, tout imbu, nous dit-on, « d'une douce philosophie » et témoignant à ses collègues de Paris « les sentiments de la plus tendre fraternité ». En arrière on voyait Gobel, évêque encore par les insignes, mais déjà avec des airs de soldat dégradé. Sur les quatorze vicaires épiscopaux, onze seulement suivaient ; les trois autres s'étaient dérobés, n'ayant pas le courage de boire jusqu'au bout leur lâcheté. Un petit troupeau de prêtres fermait la marche, pauvres gens serviles avec luxe, à la fois emphatiques et tremblants. Cependant, accolés au groupe et montés sur des mulets, des jeunes gens paradaient, revêtus de surplis ou de chasubles, et se livrant aux plus bouffonnes profanations. On assure que deux ou trois d'entre eux s'étaient munis de calices ; s'approchant de l'échoppe des marchands de vin, ils les faisaient remplir et buvaient à la santé de la nation. La misérable procession se déroula sur le quai. En face, de l'autre côté de la Seine, aux abords du Palais de justice, une grande animation régnait. On venait de juger Philippe-Égalité ; on allait juger Mme Roland. Près du Pont-Neuf, quelques passants croisèrent le cortège ; et à la vue de tous ces prêtres, crièrent bruyamment : « A bas les calotins. » Chaumette les détrompa : « Non, mes amis, dit-il, ce sont de vertueux ecclésiastiques qui vont se déprêtriser à la Convention. » Ce furent alors des rires, des lazzis, ou des applaudissements pires que l'insulte. A ce moment le carillon de la Samaritaine se mit à exécuter, avec des variations, l'air de la *Carmagnole* et le *Ça ira*. C'est en cet appareil qu'on descendit les quais. A deux heures et demie, on atteignit les Tuileries.

La séance avait commencé à l'heure accoutumée, sous la présidence d'un député obscur qu'on appelait Laloi. On lut,

en manière d'attente, diverses lettres : l'une d'elles provenait du représentant Couturier qui, écrivant de la Seine-et-Oise, annonçait un important envoi d'argenterie d'église et en outre le mariage de six prêtres. Une autre émanait d'un curé du district de Melun, également attentif à renier sa religion et à réclamer sa pension ; car on ne lui avait appris, disait-il, qu'à réciter des *Oremus*, et avec cela il ne pouvait vivre. Ces incidents ne paraissaient que lever de rideau, en attendant la grande pièce. Dans les tribunes plus garnies que d'ordinaire, les spectateurs donnaient des signes d'impatience. Tous ces menus blasphèmes leur semblaient chose fade, et ils voulaient un régal plus épicé. A ce moment une rumeur circula : « Les voilà, les voilà ! » murmurèrent plusieurs voix. Le cortège qui venait de l'Hôtel de ville fut introduit. Momoro qui était, comme président du département, le chef de la députation, récita un petit discours où il célébra le seul culte qui convînt désormais à la République, c'est-à-dire « le culte puisé dans le sein de la nature ». Gobel se blottissait derrière ses nouveaux patrons, tenant d'une main tremblante le papier où il avait consigné sa soumission. Il commença à lire en un grand silence, mais d'un accent altéré que l'émotion étouffait. « Plus haut ! » crièrent les gens des tribunes. Docilement l'évêque haussa la voix. Il rappela que la volonté du peuple l'avait jadis appelé au siège de Paris et, ajouta-t-il avec un reste de vanité qui ne voulait point mourir, à trois autres sièges... « Aujourd'hui, continua-t-il, le peuple souverain veut qu'il n'y ait plus d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité. Conséquent avec mes principes, je me soumets à sa volonté et je viens vous déclarer ici que dès aujourd'hui je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique... » Ainsi s'exprima Gobel en paroles très étudiées, se torturant pour contenter les hommes sans trop blasphémer Dieu, et prenant humblement les traits d'un employé démissionnaire pour éviter de coller sur sa face le

masque de l'apostasie. Mais le pauvre homme avait trop lâché de son honneur pour en pouvoir désormais rien retenir Tout concourut malgré lui pour communiquer à la scène un aspect de reniement : les acclamations des tribunes ; une sorte de murmure ironique, dédaigneusement approbateur, où se reconnaissait la méprisante récompense qui accueille les désertions : l'aspect de la salle où gisaient en monceaux sur deux brancards les chasubles, les chapes, les reliquaires, dépouilles de l'église dont Gobel avait été le pontife ; enfin le discours du président qui, répondant au prélat, salua le culte de la Raison comme « le seul culte national de l'avenir ». Un bonnet rouge fut présenté à Gobel ; il en coiffa son front qui avait reçu l'onction sainte. Puis, s'approchant du bureau, il déposa sa croix pectorale, son anneau, comme un soldat dépose ses armes après une capitulation. L'un de ses vicaires épiscopaux suivit et fit hommage à l'assemblée de trois médailles qui portaient les effigies des ci-devant rois. L'assemblée trépignait d'aise, avec de longs ricanements d'impiété et une grande volupté de niveler. Il ne restait plus qu'à s'embrasser. On n'y manqua point ; car cette époque, où l'on guillotina le plus, fut aussi celle où l'on s'embrassa le mieux. Sur l'invitation de plusieurs députés, Gobel, accompagné de Chaumette, monta jusqu'au fauteuil et reçut du président l'accolade qui l'acheva.

A la suite de Gobel, tout ce qu'il y avait de prêtres sur les bancs se rua dans la honte. A leur tour ils s'embrassèrent les uns les autres, comme en dérision du baiser de paix que le rituel traditionnel a introduit dans le Saint-Sacrifice. Ils s'agitaient, se congratulaient, s'entrelaçaient en une sorte de farandole ecclésiastique, grotesque et hideuse. C'était à qui descendrait le plus vite et le plus bas. Vicaires épiscopaux et curés se mêlèrent, tous empressés à abjurer ; puis ce fut le tour de Lindet, l'évêque de l'Eure, de Gay Vernon, l'évêque de la Haute-Vienne. La Convention comptait plusieurs ministres pro-

testants, généralement modérés. L'un d'eux, Julien de Toulouse, se piqua d'émulation et renia l'Évangile comme les prêtres le catholicisme.

En cette rage de s'abaisser, un seul homme garda le souci de la fierté chrétienne. Pendant la scène qu'on vient de rapporter, l'évêque Grégoire était au Comité de l'instruction publique. A la nouvelle du tumulte, il entra en séance, revêtu de sa robe épiscopale qu'avec une fière énergie il s'obstinait à porter. On l'entoura, avec l'espoir de le précipiter, lui aussi, dans l'abîme. Il écarta les tentateurs : « A bas le calotin ! » s'exclamèrent quelques voix. A la hâte il traça quelques mots où se résumait sa profession de foi. Puis il gravit la tribune. Quelles paroles prononça-t-il? On ne le sait pas bien, tant diffèrent entre eux les récits des journaux ! Le texte que le prélat devait publier plus tard est lui-même un peu suspect : on y sent un héroïsme remanié et une vaillance qui, après coup, s'est complue à se parer. Ce qui est certain, c'est que, sous les menaces, Grégoire n'abdiqua ni sa qualité de chrétien, ni sa qualité d'évêque ; ce qui est certain, c'est qu'il revendiqua l'une et l'autre, et quelle qu'ait été la forme du discours, cela suffit pour son honneur.

Déjà le jour tombait quand la séance s'acheva. Les deux acteurs principaux, Chaumette et Gobel, se séparèrent. Ils ne se reverront plus guère, si ce n'est cinq mois plus tard devant le tribunal révolutionnaire qui les confondra dans la même accusation, et sur la charrette qui les emportera vers l'échafaud. A peine rentré chez lui, l'évêque ressentit une impatience fiévreuse, celle de se ressaisir. Il dépêcha l'un de ses vicaires à Grégoire et s'appliqua à limiter ce qu'il avait abandonné : il avait, disait-il, renoncé à ses fonctions, rien de plus, et n'avait rien sacrifié du dogme et de la morale catholique. Quelques jours plus tard, en une lettre à l'un de ses amis d'Alsace, il formula les mêmes protestations, et avec une insistance qui décelait ses

anxiétés (1). Espérait-il, par ce langage, apaiser le ciel et s'amnistier lui-même? Non, il n'avait pas apostasié par les paroles sorties de ses lèvres ; mais tout le cadre avait été celui d'un reniement, et il devait demeurer si bien cloué à ce cadre qu'aujourd'hui même aucun effort ne réussirait à l'en détacher. Lamentable entre tous sera le destin de cet homme. Bientôt, quand Robespierre, pour abattre les hébertistes, revêtira le masque d'un déisme inquisitorial et rigide, Gobel sera rangé parmi les suspects, puis sera compris dans le procès de Chaumette. On le verra alors, victime de sa lâcheté comme d'autres de leur courage, englobé dans l'accusation d'impiété et condamné comme athée. « Il s'est coalisé, — dira de lui Fouquier-Tinville, — avec Clootz, Hébert, Chaumette et autres, pour effacer toute idée de la divinité et fonder le gouvernement français sur l'athéisme. » Ainsi la Révolution devait faire aux prêtres toutes sortes de fortunes et à côté de ceux qui s'élanceront, glorieux et purs, dans la mort pour avoir confessé Dieu, il y aura celui qui y sera plongé sous prétexte de l'avoir nié (2).

(1) Voir le texte de cette lettre dans *l'Église de Paris pendant la Révolution*, par l'abbé PISANI, t. II, p. 61.

(2) Voir sur l'abdication de Gobel : Relation de l'abbé Lambert. (*L'Ami de la religion*, t. CXXXVI, p. 240.) — Procès de l'évêque Gobel. (*Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 3e partie, n° 35.) — Procès-verbal de la séance du département de Paris du 17 brumaire an II. (MAVIDAL et LAURENT, t. LXVIII, p. 568-569.) — MERCIER, *Nouveau Paris*, chap. CXLV. — Georges DUVAL, *Souvenirs de la Terreur*, t IV, p. 119-120, et p. 127-128. — GRÉGOIRE, *Mémoires*, t. II, p. 32-34 et p. 38-39. — On consultera pareillement avec fruit la monographie très importante et très documentée que M. Gustave GAUTHEROT a consacré à *Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris*.

V

En présentant Gobel au département et à la Commune, Chaumette avait célébré dans l'abdication de l'évêque la chute du culte catholique et demandé que ce jour si longtemps désiré fût appelé le *jour de la Raison*. Quelques heures plus tard, devant la Convention, il avait développé la même pensée et exprimé le vœu que, dans le nouveau calendrier, un jour fût consacré à la *Raison*.

Il semblait que la Raison, instrument tout immatériel fourni à notre cerveau pour chercher et découvrir le vrai, ne réclamât d'autre culte que l'hommage tout intime de l'homme éclairé par elle et surtout répugnât à s'incarner en aucune forme rituelle. Les gens de l'Hôtel de ville n'en jugèrent point de la sorte. Ils étaient, comme presque tous les hommes de la Révolution, routiniers autant qu'osés. Ayant déclaré caducs les rites catholiques, ils se hâtèrent, avant le soir, d'organiser un nouveau cérémonial en l'honneur de la Raison. C'est ainsi que, dans l'ancien régime, un roi ne descendait dans la tombe que pour être incontinent remplacé par un autre roi.

On se hâta, comme si l'on eût voulu ne laisser aucun interrègne entre le culte aboli et le culte à naître. La fête, que l'on appela *fête de la Raison*, fut fixée au décadi prochain, 20 brumaire (1), qui était en même temps un dimanche.

Le temps était court — trois jours à peine — pour réunir et discipliner le personnel ordinaire des manifestations. Les sociétés populaires, reliées, comme on l'a dit, à l'Hôtel de ville, fournirent pour la propagande des auxiliaires précieux.

(1) 10 novembre 1793.

En outre, Momoro, Hébert, Chaumette répandirent dans la ville leurs affidés ; et Clootz, plus ardent encore, partit en missionnaire pour la banlieue (1). Il serait habile de faire proclamer par les prêtres eux-mêmes la faillite du catholicisme. Il fut décidé qu'un registre serait déposé à la Maison commune pour recevoir ce qu'on appela les *déprêtrisations*. Plusieurs prêtres vinrent, les uns honteux, les autres au contraire se précipitant avec rage dans le déshonneur. L'abbé Cournand, en se dépouillant de son titre sacerdotal, s'intitula « le premier prêtre marié de la République » ; un ecclésiastique d'origine belge demanda même à changer son nom en celui d'*apostat* (2). De son côté, la Convention continuait à prendre acte des abdications. Elle reçut le 18 brumaire celle de Lalande, évêque de la Meurthe, et celle de Séguin, évêque du Doubs ; le 19, celle de l'ex-capucin Chabot qui n'avait plus rien à renier. Dans le même temps, Siéyès écrivit qu'il avait cessé d'être prêtre ; dans le public on s'étonna, tant on avait oublié qu'il l'eût été jamais ! Cependant à l'Hôtel de ville l'impiété se mêlait de farces bouffonnes. Sur la proposition de Chaumette, la Commune décida que tous ses arrêtés seraient traduits en langue italienne et envoyés au pape pour le guérir de ses erreurs. Le poète Dorat-Cubières et Charles Villette furent chargés de la traduction (3).

Il ne fallait pas seulement façonner les esprits, mais préparer la partie matérielle de la fête. Une circonstance fort opportune favorisa la tâche. Il se trouva que, précisément le 20 brumaire, une grande audition artistique devait être donnée au Palais-Royal qu'on appelait alors le Palais-Égalité. La musique de l'ancienne garde nationale avait été convoquée, les chanteurs de l'Opéra aussi ; de plus un *Hymne à la liberté* avait été composé, par Gossec pour la musique, par

(1) AULARD, *le Culte de la Raison et le culte de l'Etre suprême*, p. 50.
(2) *Les Affiches de la Commune de Paris*, nº 136 et nº 138.
(3) *Ibid.*, nº 138.

Marie-Joseph Chénier pour les paroles. Il suffit de fondre les deux cérémonies en une et d'approprier pour la Raison ce qui avait été préparé pour la Liberté. — Serait-ce tout le programme? Ici se marquèrent les deux innovations qui communiqueraient à la cérémonie son originalité. Il semblait que la Raison répugnât par son essence à toute représentation sensible. Les organisateurs repoussèrent en effet toute image de bois ou de pierre. Mais ils n'écartèrent ces formes matérielles que pour adopter une forme plus matérielle encore. Ils décidèrent que la déesse Raison — tel était le mot qui commençait à se murmurer dans le public — serait figurée non par une effigie coulée dans le métal ou taillée dans le marbre, mais par une créature vivante, sorte d'idole d'un jour choisie pour son patriotisme et pour sa beauté. La manifestation, ainsi ordonnée, perdrait un peu de son aspect rigide, mais gagnerait en attirance ce qui lui manquerait en gravité. Telle fut la première innovation. La seconde résida dans le lieu choisi pour la célébration de la fête. Ce lieu fut Notre-Dame.

VI

Ainsi l'auguste temple, rêvé par Charlemagne, lentement élevé de terre par l'humble et glorieux génie du moyen âge, consacré enfin au cœur de la ville, dans l'enceinte de Philippe-Auguste, pour l'honneur et la protection de la cité — ainsi cette reine de nos cathédrales, radieuse de lumière et mystérieuse d'ombre à l'image de la vie elle même — ainsi le monument antique qui, d'âge en âge, avait vu passer toute notre histoire comme il avait vu couler la Seine à ses pieds, qui avait imprégné de l'humidité du fleuve ses pierres devenues grisâtres et puisé dans son aspect de vieillesse

un prestige de plus, qui peu à peu avait enfoncé dans le sol sa puissante structure comme pour marquer qu'il faisait corps inséparable avec notre terre ancestrale, et qu'on ne pouvait le détruire sans atteindre la France elle-même — ainsi la vénérable église, revêtue de toutes les majestés, celle du temps, celle de la beauté, celle des souvenirs, avait été désignée pour le suprême reniement.

Déjà les ouvriers sont à l'œuvre. Depuis deux jours, une hâte fiévreuse s'ingénie pour préparer la grande dégradation. A la hauteur du transept, on a dressé, à l'aide d'échafaudages, une sorte de montagne qui, par des draperies, se relie aux piliers. Sur le sommet de cette montagne s'élève un petit temple rond à portique grec, avec cette inscription en grandes lettres : *A la philosophie.* Un peu plus bas, on a placé un flambeau qu'on allumera pour la fête et qui est destiné à figurer la lumière de la vérité. La décoration se complète par plusieurs bustes : Voltaire. l'homme de Ferney ; Rousseau, l'homme de Genève ; Franklin, le citoyen de l'Amérique. Ainsi disposée, la cathédrale apparaît toute rapetissée ; car les bras du transept, le chœur, l'abside sont cachés par les draperies, soit qu'on ait tenu à masquer la partie du temple plus spécialement consacrée aux cérémonies du culte, soit qu'on ait jugé habile de restreindre les vastes proportions de l'édifice que le peuple chrétien seul était assez nombreux pour remplir.

Le jour du 20 brumaire se leva, un pluvieux jour d'automne. A dix heures, le cortège se forma, composé des autorités du département et de la commune, de musiciens et de chanteurs, puis de jeunes filles vêtues de blanc avec des ceintures tricolores. Nulle force publique : « Les armes, disait dans son ordre du jour le commandant de la garde nationale, ne conviennent que dans les combats, et non là où des frères se rassemblent pour se laver enfin de tous les gothiques préjugés, et goûter dans la joie d'une âme satisfaite les douceurs de l'égalité. » Y eut-il grande affluence?

Les journaux parlèrent d'un immense concours de peuple. Peut-être faudrait-il rabattre un peu sur cette prétendue multitude. Les Parisiens, avides de fortes émotions, pouvaient chercher en ce jour des distractions plus âpres : la principale était le procès de Bailly qu'on jugeait au Palais de Justice. Puis beaucoup se blottissaient silencieusement chez eux, ne se piquant pas d'être dévots, ne se souciant pas non plus d'être profanateurs.

Au débouché des petites rues de la cité, l'église apparut tout embrumée de brouillard. Par le grand portail, le cortège défila. Les journaux du temps se sont évertués à marquer l'originalité de la cérémonie : rien des « mômeries grecques et latines »; « nul instrument rugissant comme les serpents des églises »; « des hymnes en langue vulgaire exprimant des vérités naturelles et non des louanges mystiques et chimériques (1) ». Cependant, quand on vit les jeunes filles, rangées sur deux rangs et un flambeau à la main, gravir, redescendre, puis remonter la montagne élevée au milieu de la nef, plusieurs retrouvèrent en ces formes les processions d'autrefois. Il y eut des discours, comme jadis des sermons; mais aucune des harangues n'a été conservée. Puis on entendit les artistes de l'Opéra, « jolies damnées, dit un journal, qui chantèrent mieux que des anges ». La plus grande attraction fut l'apparition d'une jeune femme, « image fidèle de la beauté », qui représentait la déesse de la Raison, d'autres disaient le génie de la Liberté. Elle sortit du temple de la philosophie, non presque nue, comme on l'a prétendu, mais drapée en une longue robe blanche, un manteau bleu sur les épaules, coiffée du bonnet rouge et tenant une pique à la main. Les annalistes de la Révolution ne laissent pas ignorer que son attitude « imposante et gracieuse commandait le respect et l'amour ». Elle resta quelque temps assise sur un siège de verdure. En face d'elle, républicains et républi-

(1) *Révolutions de Paris*, nº 215, p. 214.

caines chantaient en son honneur, et les plus excités lui tendaient les bras. Qui était cette femme? Une artiste de l'Opéra : peut-être Mlle Maillard, et plus vraisemblablement Mlle Aubry (1). Quand l'exhibition eut duré ce que voulait le programme, la déesse se leva et regagna son temple ; on ne néglige pas d'ailleurs de nous faire connaître qu'avant d'y rentrer, elle se retourna et jeta « un regard de bienfaisance sur ses amis (2) ». Puis, tandis que le peuple s'écoulait, les chants reprirent plus retentissants que jamais, à la manière des éclats de l'orgue quand une cérémonie finit.

La Convention avait feint d'ignorer la manifestation n'osant point la combattre et ne voulant pas y aider. Tant de grossièreté offusquait les hommes de goût, tant de violence effrayait les modérés ; quant aux rigides, ils réprouvaient ces mascarades : tel était Robespierre qui flairait d'ailleurs dans le parti de l'Hôtel de ville une faction ardente à le dépasser. L'Assemblée était depuis longtemps en séance, et il était déjà plus de trois heures quand Chaumette arriva et demanda que le peuple, qui venait de sacrifier à la Raison dans la ci-devant église Notre-Dame, fût admis à sacrifier à la Loi dans le sanctuaire de la Convention. Les sectateurs de la Raison, en quittant la cathédrale, n'avaient en effet jugé rien de mieux que de prolonger la manifestation en se dirigeant vers les Tuileries. Les députés acclamèrent la requête, ne pouvant la repousser. Dans l'enceinte législative, on vit entrer d'abord un groupe de jeunes musiciens, puis un groupe de jeunes républicains, enfin des patriotes de tout âge. Bientôt d'autres musiciens rejoignirent les premiers, et en abondance ; car, nous dit un journal, « le nombre en était prodigieux ». Tout ce monde se mit à chanter les « airs chéris de la Révolution ». Les députés s'étonnèrent, puis, saisis d'enthousiasme ou de peur, prirent le parti de

(1) James Guillaume, *Études révolutionnaires*, première série, p. 52.
(2) *Révolutions de Paris*, nº 215, p. 215.

chanter aussi. Une curiosité un peu émoustillée domina tout le reste quand, le cortège se déroulant, on vit évoluer toute une théorie de jeunes filles entourant la déesse de la Raison. Celle-ci s'avançait, assise dans un fauteuil que portaient quatre citoyens, revêtue de la même robe blanche et du même manteau bleu, et tenant à la main la pique qu'elle n'avait pas quittée depuis Notre-Dame. Un moment de silence permit à Chaumette de prendre la parole : « Le fanatisme, dit-il, a lâché prise ; ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière et il a abandonné la place à la justice et à la vérité... plus de prêtres, ajouta Chaumette, plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre. » Le président, qui était Laloy, ne manqua pas dans sa réponse de terrasser, lui aussi, l'hydre de la superstition. Puis les motions se précipitant, Chabot demanda que l'église métropolitaine fût dénommée le temple de la Raison ; ce qui fut incontinent décrété. Laloy, qui trois jours auparavant, avait embrassé Gobel, se devait le dédommagement d'embrasser la jolie déesse. Il n'y manqua pas : l'un des secrétaires l'imita, et à la file tous les autres.

La Convention avait esquivé le matin la parodie de Notre-Dame. Elle ne l'éviterait pas. Thuriot proposa que les députés, se joignant au peuple, se rendissent au « temple de la Raison » ; ainsi appellerait-on désormais l'auguste basilique. Donc la Convention se mit en route, incomplète pourtant. Plusieurs étaient déjà partis, entre autres Robespierre ; beaucoup se dérobèrent aussi dans les couloirs ou, chemin faisant, s'égrenèrent à travers les rues. A Notre-Dame, la scène du matin se renouvela, tout de même qu'une pièce se répète à la demande générale du public. De nouveau on alluma le flambeau de la Vérité ; de nouveau les jeunes filles, quoique avec des pas lassés et des vêtements souillés de pluie, montèrent et redescendirent la montagne ; de nouveau la déesse Raison s'enfonça dans le temple de la philosophie et en ressortit à point nommé

pour les hommages du peuple ; de nouveau les musiciens de la garde nationale, quoique en nombre un peu moins «prodigieux», jouèrent des airs patriotiques et l'*Hymne à la liberté.* Y eut-il des discours ? On n'en peut douter. Cependant la fatigue se lisait sur les visages, tout de même que les taches de boue s'étalaient sur les costumes fripés. Le cortège flotta, se rompit, puis se dispersa, au bruit de quelques derniers blasphèmes qui tombèrent sur la vieille cathédrale comme une poignée de plâtre sur un bloc de granit.

Déjà au bord de la Seine s'épaississaient les premières ombres de cette journée de novembre ; et les hautes tours émergeaient seules, sereines à l'image de Dieu, solides à l'image de la France. Ceux qui venaient de célébrer la Raison allèrent à leurs plaisirs. Les théâtres s'ouvraient, jamais plus fréquentés qu'en ces temps sinistres. On jouait ce soir-là, au Théâtre de la République, *Brutus* suivi du *Dernier Jugement des Rois*, au Théâtre National, les *Fausses infidélités* et, rue Favart, *Marat dans le souterrain* suivi de *Paul et Virginie.* Les restaurants étaient tout allumés, les maisons de jeu toutes pleines, les filles publiques en agaceries. Par un lugubre contraste, on achevait ce soir-là le procès de Bailly dont le Champ-de-Mars verrait demain le long supplice. Cependant la Commune se hâtait pour envoyer aux départements le compte-rendu de la fête. Surtout il importait d'imprimer au plus vite l'*Hymne à la liberté;* car ces gens, au souffle emphatique et court, aimaient à ne rien perdre. Encore quelques jours, et l'hymne paraîtra dans l'*Almanach des Muses* entre des vers au rossignol et une fable de Florian.

VII

Les jours qui suivirent ne furent que débauche d'impiété. Tout ce qui, depuis plusieurs années, se détaille de sarcasmes, de sophismes, de gouailleries féroces, de grossièretés cyniques s'est mêlé, s'est fondu, s'est lentement élaboré dans l'esprit de la populace qui sait peu de chose, comprend peu de chose, a pourtant retenu quelques bribes, et dans sa logique brutale, n'imagine pas les paroles qu'aucun acte ne suit. A cette plèbe, combien de fois n'a-t-on pas répété que le prêtre était l'ennemi ! D'abord, tous ces gens ont douté ; à la longue, l'idée, ressassée maintes fois, s'est enfoncée dans leur dur cerveau. Maintenant elle les tient, elle les possède jusqu'à l'obsession. Comment ne seraient-ils pas convaincus? Contre l'Église ils peuvent invoquer l'Église elle-même. Ils viennent de voir des prêtres avouant de leur propre bouche les mensonges de leur culte et publiant l'imposture de leurs mystères.

Tout les pousse : la colère, l'envie, et plus encore la curiosité d'abaisser jusqu'à leurs mains les choses jusqu'ici regardées comme sacrées. Ils prennent plaisir à manier l'or, l'argent, les brocards, les pierres ciselées, non pour s'enrichir, car en général ils ne sont point voleurs, mais pour savourer le dépouillement de ceux qui les ont dominés. Puis il y a chez eux quelque chose de l'enfant qui aime à détruire, du gamin gouailleur qui se plaît à profaner, du loustic inconscient qui persiste à se croire plaisant quand il n'est plus que sinistre. Sont-ils des factieux? Ne sont-ils pas plutôt des justiciers? Les premiers magistrats de la Cité leur ont eux-mêmes montré l'ennemi à abattre ; ils les soudoient, les encouragent et leur sourient.

Donc les voici qui, dans les jours qui suivent la fête de la Raison, se rendent à l'hôtel de ville. On voit arriver, le 21 et le 22 brumaire, les délégués de la section de Bonne-Nouvelle, de la section Beaurepaire, de la section des Quinze-Vingts, de la section des Lombards, de la section des Gravilliers ; puis, un peu plus tard, les députés de la section du Muséum, de la section de l'Indivisibilité, de la section de l'Homme-Armé, de la section Le Peletier, de la section Guillaume-Tell, de la section des Amis de la patrie, de la section des Champs-Élysées, de la section du Faubourg-Poissonnière. J'abrège l'énumération. Les sections qui ne manifestent pas elles-mêmes sont représentées par leurs comités révolutionnaires. Comment tous ces gens ne seraient-ils pas choyés ? Ils renvoient à Chaumette, à Hébert, comme ferait un fidèle écho, tout ce que Chaumette et Hébert leur ont suggéré de dire. Ils proclament l'anéantissement de tous les anciens rites, parlent, un peu au hasard, de l'empire de la raison, du culte de la nature, de la religion de la liberté. Les délégués de la section de la Fraternité demandent l'arrestation de tous les prêtres. D'autres se contentent d'injurier les ci-devant ministres du culte : ce ne sont, disent-ils, que des « druides rebelles » ; et ils les assimilent aux rois ou aux filles publiques. Beaucoup annoncent qu'ils ont fermé leur église. Avant de la fermer, la plupart l'ont vidée. Et dans l'enceinte de la Commune, ils déchargent leur butin.

Les magistrats ne se tiennent pas de joie. Ils se répandent en facéties. Une députation des aveugles des Quinze-Vingts étant venue demander la suppression des cloches et des ornements sacerdotaux : « Les aveugles, dit plaisamment Chaumette, ont plus de lumières que ceux qui voient clair (1). » Les officiers municipaux soupèsent les calices, comptent les pierreries des ciboires. Les reliquaires surtout piquent

(1) *Affiches de la Commune de Paris*, n° 138.

leur curiosité ; ils les forcent, ne pouvant les ouvrir assez vite et se montrent les débris d'os, les fragments de poussière humaine, avec les ricanements féroces de nègres émancipés qui, en brisant les fétiches, se vengent d'y avoir cru. Que faire de ces *béatilles*, demande Hébert? Et l'on décide de les exposer aux Archives, puis de les brûler (1).

Pour les hommes des sections, la Commune n'est qu'une halte. Le vrai but est la Convention. Ils se dirigent donc vers les Tuileries. Devant eux toutes les portes s'ouvrent. On les craint : c'est pourquoi on les acclame. Les gravures de l'époque, les souvenirs des contemporains permettent de reconstituer quelques-unes de ces scènes. L'une des plus suggestives est celle du 22 brumaire. Ce jour-là, la Convention vit entrer dans la salle des séances une troupe d'hommes bizarrement accoutrés : ils étaient affublés de chapes, de chasubles, de dalmatiques : une musique les précédait qui joua la *Carmagnole*, puis *Malborough s'en va-t-en guerre*. Sur des brancards furent apportés des bannières, des croix, des chandeliers, des crosses d'abbés ou d'évêques, des bénitiers, des goupillons. Les tribunes riaient, applaudissaient. Parmi les Représentants beaucoup s'étaient esquivés, sans courage pour protester, mais trop dignes pour subir le hideux contact. Tout à coup, à un signal convenu, les travestissements tombèrent ; et dépouillés du masque carnavalesque, apparurent des gardes nationaux appartenant à la section des Gravilliers. La troupe avait un orateur, mais il ne parla guère. On avait amené un enfant : c'est à lui que fut confié la mission de blasphémer. C'était, nous dit-on, un enfant précoce qui savait par cœur la Déclaration des droits de l'homme. Il lut — avec beaucoup de grâce, à ce qu'on assure — un discours qui était un hommage à la Raison et à la Convention. A cette nouveauté les applaudissements se répétèrent. Puis le président Laloy, qui avait embrassé

(1) *Affiches de la Commune de Paris*, n° 140.

le 17 brumaire Gobel et trois jours plus tard la déesse Raison, embrassa pareillement l'enfant.

Les délégués se succèdent, délégués de l'île Saint-Louis, délégués de la section du Luxembourg. Puis voici les députations de la banlieue : gens de Charenton qui, leur curé en tête, apportent les cuivres et l'argenterie de leur temple, gens de Saint-Denis chargés de bustes en vermeil, gens de Brunoy qui ont empilé en trois voitures tout l'arsenal de la superstition. D'autres délégations suivent : elles viennent de Choisy-le-Roi qui demande à s'appeler Choisy-Marat, du village de Clamart qui rehausse ses dons par un long discours, de la commune d'Étampes qui, sans compter l'or et l'argent, a chargé de fer et de cuivre treize chariots. En cette surenchère d'impiété, la Convention se pique de n'être point dépassée. Sa manière de faire sa cour est de canoniser les victimes de l'Église. Elle n'y manque pas. Elle vote un monument au chevalier de la Barre, un monument à Calas ; puis, sur la motion de Clootz, elle exhume de l'oubli un certain curé Jean Meslier qui, vers le milieu du dix-huitième siècle, a laissé après lui un *Testament philosophique* et a mérité les éloges de Voltaire : c'est dit-on, le premier de tous les déprêtrisés ; à lui aussi on doit bien une statue, et la proposition est renvoyée au comité d'Instruction publique. Cependant, le 30 brumaire, la section de l'Unité apporte les dépouilles de Saint-Germain-des-Prés, et la section de la Montagne, celles de Saint-Roch. Les manifestants, comme s'ils eussent été jaloux de la section des Gravilliers, en ont copié le programme. C'est le même travestissement ; ce sont les mêmes chants ; c'est le même amoncellement de dépouilles sacrées. Comme beaucoup de députés ont, tout écœurés, quitté leurs bancs, les sectionnaires, de plus en plus familiers, s'y assoient. L'orateur de la députation s'avance à la barre : « Muse de l'histoire, dit-il, brise tes pinceaux ; tu n'as eu

(1) 20 novembre 1793.

jusqu'ici que des crimes à peindre; tu n'auras désormais que des vertus à célébrer. » Le président Laloy répond : « Votre philosophie vient de faire à la Raison un sacrifice digne d'elle. En un instant vous venez de faire rentrer dans le néant dix-huit siècles d'erreurs. » A ce langage, on applaudit, on trépigne ; on danse, on chante dans l'hémicycle. L'assemblée, fort réduite en nombre, vote en l'honneur des manifestants la mention civique, l'insertion au bulletin, l'envoi du procès-verbal aux départements. Puis les lèvres toutes salies de blasphèmes, les bouches toutes empuantées d'eau-de-vie se rapprochent, et tout finit comme d'habitude par un embrassement.

J'ai quelque honte à raconter cette sorte de fête des fous, à la fois bouffonne et polissonne, déclamatoire et vide, sentimentale et forte en gueule, puis traversée tout à coup par des accès de malfaisance perverse. Toute loi semblant caduque, toute bienséance surannée, une tourbe de délégués des sections ou des sociétés populaires s'empare de la voie publique. Ils scrutent les enseignes et, s'ils croient y découvrir un signe de fanatisme, les brisent. En des niches au coin des rues, beaucoup d'images pieuses subsistent : ils les abattent. Sur les places publiques il leur arrive de rassembler les livres d'heures, les manuscrits : ils y mettent le feu et dansent en rond autour du brasier. C'est le temps où les étoles sont transformées en brides, où les dalmatiques deviennent des housses pour les chevaux, où les calices servent de verres à boire et les patènes de poêles à frire. Cependant la fête de la Raison célébrée à Notre-Dame se répète dans les églises de la ville. A Saint-Sulpice, un déclamateur monte en chaire et met Dieu au défi de le frapper. A Saint-Eustache, l'aspect est celui d'un grand cabaret ; des tables se dressent, chargées de bouteilles et de charcuterie ; l'on y mange, l'on y boit, l'on s'y enivre. A Saint-Gervais, des marchands étalent des boissons, des victuailles ; puis à la nuit, dans la chapelle de la Vierge toute remplie de

filles publiques, un bal commence, tandis qu'au dehors, des groupes se chauffent avec les débris des stalles et les boiseries du chœur (1).

Qui pourrait dire l'effarement des prêtres assermentés demeurés fidèles? Officiellement la religion n'a point été abolie ; elle est reconnue, payée même quoique avec de remarquables lacunes. On sait en outre que Robespierre désapprouve les violences d'Hébert et de Chaumette. Mais un grand nombre de sections, se mettant à légiférer, ont, de leur propre autorité, proclamé dans leur quartier l'anéantissement du culte. Le dimanche 20 brumaire (2), les cérémonies rituelles se célèbrent encore. Mais que fera-t-on le dimanche suivant 27 (3), dans les églises non encore profanées? Les malheureux prêtres se débattent, anxieux jusqu'à l'angoisse. Dans l'une des églises, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le curé, l'abbé Brongniart, prêtre bon, bienveillant, timide plutôt qu'audacieux, mais très attaché à ses devoirs, décide de célébrer les offices. La section des *sans-culottes* d'où dépend sa paroisse a interdit tout acte cultuel, mais ne lui a pas notifié l'arrêté, en sorte qu'il se croit encore à l'abri. Il lui reste une cloche, deux calices, des chandeliers, des croix, quelques ornements. A huit heures et demie, le bedeau se met à sonner. Il vient du monde, beaucoup de monde même ; car, des quartiers voisins privés d'offices, on a entendu l'appel de la cloche. En se retournant vers les fidèles, le curé demeure stupéfait d'une telle foule. Il se trouble de son initiative, craint d'avoir trop bien réussi ; car il est d'âme croyante, non de cœur héroïque. Il supprime le prône, hâte la célébration des saints mystères. L'après-midi, même foule pour les vêpres, les complies, le salut. C'est le moment où, suivant l'usage paroissial, les nouveau-nés sont amenés pour le baptême. L'affluence des

(1) MERCIER, *Nouveau Paris*, t. IV, chap. CXLVI. — GRÉGOIRE, *Histoire des sectes*, t. Ier, p. 35 et suiv.
(2) 10 novembre 1793.
(3) 17 novembre 1793.

enfants est plus grande que de coutume. Certaines femmes sont fort excitées, parlent de pétitions pour la liberté religieuse. « L'église, réplique sèchement le curé, est un lieu de prières, rentrez chez vous. » Cependant la section s'émeut et le lendemain mande l'abbé Brongniart. Il s'excuse de son mieux, en bon fonctionnaire plus qu'en prêtre : « Je désirerais bien sincèrement, dit-il, que cette affaire s'arrangeât. » Elle s'arrangea si peu que le malheureux curé fut interné chez lui ; plus tard il sera emprisonné à Sainte-Pélagie, sera traduit au tribunal révolutionnaire et enfin conduit à l'échafaud (1).

Tel fut, je crois, en dehors des assemblées privées et du culte caché qui ne cessèrent jamais, le dernier office paroissial, public et solennel, célébré dans Paris. A ce titre il m'a paru que ce souvenir méritait d'être évoqué. La Commune avait hâte de ratifier par une mesure générale les initiatives isolées des sections. Par un arrêté du 3 frimaire, elle décida que toutes les églises et temples des différents cultes existant à Paris seraient sur-le-champ fermés. Les prêtres seraient considérés comme individuellement responsables de tous les troubles survenant pour cause de religion. Quiconque solliciterait l'ouverture, soit d'un temple, soit d'une église, serait arrêté comme suspect (2).

« Décidément le Christ ne ressuscitera plus, disait, en ces jours-là, Clootz à l'évêque Grégoire dans le comité de l'instruction publique (3). » En parlant de la sorte, Clootz n'étalait que ses illusions. Les apôtres de la religion nouvelle, Chaumette, Hébert, Clootz lui-même, étaient gens de petite taille comme de petite science, chefs de rencontre à la fois bourdonnants et débiles, destinés à mourir vite et qui, de toute façon, ne devaient point régner. La fête de la Raison,

(1) Voir le Père Bliard, *Etudes religieuses des Pères de la Compagnie de Jésus*, août 1908.
(2) *Affiches de la Commune de Paris*, n° 150.
(3) Grégoire, *Histoire des sectes*, t. Ier, p. 87.

si l'on ne considère que les apparences, n'offre que l'aspect d'une mascarade. Si, à travers les dehors burlesques, on s'applique à découvrir une doctrine, rien ne se révèle qui ne soit confusion, incohérence, anarchie. Sous le culte de la Raison, l'athéisme se cachait-il? On a pu ouïr, en une ou deux églises, des énergumènes défiant la divinité; on retrouverait aisément quelques déclamations de demi-lettrés, citant un peu au hasard Lucrèce et raillant à sa suite le vain courroux des dieux. Mais généralement ces négateurs sont des timides, aimant à garder pour les autres, pour eux-mêmes peut-être, un coin de ciel. En exaltant la Raison, a-t-on voulu au contraire honorer en elle l'Être suprême? Je ne sais. Je discernerais volontiers, dans l'esprit confus des initiateurs, une sorte de panthéisme. Ce qu'ils semblent honorer, c'est l'âme du peuple, c'est la nature, ce sont les facultés humaines, personnifiées en celle qui est la plus parfaite, c'est-à-dire la Raison, On s'userait d'ailleurs à chercher des idées, là où il y eut surtout des passions. Ce qui domine, c'est l'esprit de routine qui ramène invinciblement aux formes cultuelles, même lorsque avec rage on les abolit. On célèbre la Raison, mais à la manière d'une religion. Cette religion elle-même, qui n'est fille d'aucune foi, qui ne procède d'aucune révélation, est misérable, si misérable qu'on ne réussit à en masquer la sécheresse désolante qu'en la déguisant sous des aspects carnavalesques. Tout est décevant, et plus que tout le reste le choix du symbole proposé à la foule; car on aboutit à agenouiller l'esprit humain devant une créature vivante, devant une déesse cherchée dans la rue ou sur les planches du théâtre, en sorte que la Raison ne fut jamais plus matérialisée, ni plus humiliée que par ceux qui en proclamèrent la souveraineté.

Non, les chrétiens n'avaient point à redouter l'œuvre de Chaumette et de ses amis. Était-ce à dire que Clootz s'abusât en annonçant pour la religion un redoublement de périls? Dans cette période où nous entrons et que la voix populaire

a nommée l'*époque de la Terreur*, la tentative de Chaumette est comme une préface. On dirait un lever de rideau avant la grande pièce, une farce moitié hideuse, moitié burlesque qui masque encore le drame. Maintenant commence la vraie tragédie, je veux dire la grande terreur, je veux dire la période suraiguë de la Révolution, celle qui, de frimaire à thermidor, de novembre 1793 à juillet 1794, enferma en huit mois plus de crimes, plus de violences, qu'aucune autre période égale de notre histoire n'en a contenus jamais. Pour proscrire, le code des lois est prêt, les proscripteurs aussi, et pareillement les victimes. Entre toutes les victimes, les plus assurées de ne rencontrer aucune clémence sont celles que leur foi religieuse désigne à la disgrâce et au supplice. C'est cette période qu'il faut décrire. Mais auparavant, l'ordre des dates nous ramène vers le grand épisode vendéen dont nous n'avons raconté que la première partie et qu'on ne peut séparer de l'histoire religieuse de la Révolution, tant la lutte a pour objet réel, en dépit de toutes les autres apparences, Dieu, la liberté chrétienne, le culte traditionnel ! Et il convient de raconter ceux qui tombèrent dans la guerre civile avant de marquer ceux qui, sur l'échafaud, finirent en martyrs.

LIVRE DIX-HUITIÈME

VICTOIRES ET DÉFAITES DE L'ARMÉE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

I. — Après l'attaque infructueuse de Nantes : comment la confusion de toutes choses parmi les républicains ne permet pas de profiter de la victoire et d'abattre l'insurrection.

II. — Succès et revers : Westermann victorieux et vaincu à Châtillon ; combat de Martigné (15 juillet 1793) ; bataille de Vihiers (18 juillet).

III. — D'Elbée : comment il est nommé commandant en chef des forces insurgées (19 juillet).

IV. — Expédition vers le Marais méridional : défaite des Vendéens à Luçon (14 août).

IV. — Arrivée de M. de Tinténiac : ses dépêches ; essai de négociation avec l'Angleterre ; quel est et quel sera toujours, au cours de la guerre, le caractère décevant de ces négociations.

VI. — La capitulation de Mayence : comment elle rend libre un corps important de troupes aguerries. — Dessein d'utiliser ce corps contre la Vendée. Décret du 1er août : appareil de la force et appareil de la terreur. — Les *Mayençais* en marche vers l'ouest. — A quelle armée seront-ils rattachés : l'*armée des côtes de Brest* ou l'*armée des côtes de la Rochelle?* Conseil à Saumur (2 septembre 1793). — Arrivée des Mayençais à Nantes.

VII. — Comment les opérations de la guerre de Vendée, jusque là confuses, se simplifient : deux forces en présence, d'un côté les rebelles, de l'autre les *Mayençais*. — Plan de Canclaux ; ses forces. — Départ de Nantes ; comment le Marais est envahi et comment Charette cherche un refuge dans le Bocage.

VIII. — Les chefs vendéens appellent aux armes leurs contingents ; rassemblement à Cholet ; marche vers Tiffauges et jonction avec Charette (18 septembre). — Dans le même temps, victoire des Vendéens à Coron (18 septembre).

IX. — Bataille de Torfou et victoire des Vendéens (19 septembre).

X — Quel plan les Vendéens forment après la bataille de Torfou. — Vic-

toires des Vendéens à Montaigu (21 septembre) et à Saint-Fulgent (22 septembre). — Pour quelle cause le plan des rebelles échoue et comment les Mayençais, quoique vaincus, sont sauvés.

XI. — Barère à la Convention ; son rapport (1er octobre 1793). — Mesures prises par le Comité de Salut public : comment l'armée des *côtes de Brest* et l'armée *des côtes de la Rochelle* sont fondues en une seule. — Leschelle nommé commandant en chef ; comment Kléber exercera le commandement sous son nom.

XII. — De l'état des Vendéens : comment ils sont à la fois triomphants et en danger de périr : les chefs ; les soldats. — De quelle façon sont reprises les opérations : Châtillon prise, perdue et reprise par les républicains. — Marche de Kléber ; occupation de Mortagne et jonction avec la division de Luçon ; marche sur Cholet.

XIII. — Cholet : état du Bocage ; comment les Vendéens sont chassés de leurs foyers par l'incendie. — Comment l'armée catholique et l'armée patriote se rencontrent : combat de la Tremblaye (15 octobre). — Les républicains approchent de Cholet : comment et pour quelle cause les Vendéens se replient sur Beaupréau. — Entrée de Kléber dans Cholet (16 octobre) et comment il range ses troupes ; arrivée de la division Chalbos.

XIV. — Les Vendéens à Beaupréau. — Comment l'idée de passer la Loire se mêle au projet de livrer bataille. — Comment les Vendéens se reportent vers Cholet (17 octobre) et débouchent sur la lande de la Papinière.

XV. — Bataille décisive en avant de Cholet (17 octobre) : défaite des Vendéens.

XVI. — Retraite des Vendéens vers Beaupréau. — Immense désarroi. — Exode vers la Loire.

XVII. — Saint-Florent. — Comment y affluent les Vendéens. — Le passage du fleuve commence : comment La Rochejaquelein essaye de s'y opposer, puis est réduit à céder. — Scènes de confusion et effroyable entassement. Quelles chances heureuses favorisent le passage. — Les prisonniers : l'humanité de Bonchamps ; sa mort. — Nombre approximatif des Vendéens qui franchirent le fleuve. — Comment les républicains n'arrivent qu'au moment où l'opération s'achève.

I

Le 29 juin 1793, la résistance des Nantais avait brisé l'élan des Vendéens. Dans le même temps, les patriotes avaient remporté près de Luçon un notable avantage. Les

jours suivants, Saumur, Angers, Ancenis, retombèrent au pouvoir des républicains.

Il semblait que l'heure fût propice pour anéantir la Vendée. A ne consulter que les états d'effectifs, les troupes ne manquaient pas : quelques milliers d'hommes à Luçon, quatre ou cinq mille aux Sables-d'Olonne, quinze ou seize mille à Niort, quinze mille environ entre Saumur et Tours (1). Mais les forces réelles ne répondaient point à ces apparences. Il y avait pénurie d'armes et aussi d'objets d'équipement. La plupart des corps se composaient de gens réquisitionnés à la hâte, sans instruction, sans cohésion, sans discipline. En outre, de perpétuelles mutations dans les grades divers avaient affaibli l'autorité du commandement. Depuis cinq mois, on avait vu paraître et disparaître, Marcé, le vaincu de Saint-Vincent-Sterlanges ; Berruyer, le vaincu de Chemillé ; Quétineau, le vaincu de Thouars ; Leygonnier, le vaincu de Doué. La Bourdonnaye, arrivé au début, avait été presque aussitôt remplacé par Canclaux. Je ne parle que pour mémoire des chefs secondaires : Sandoz qui venait d'être destitué, et Beaufranchet d'Ayat qui le serait bientôt, A Fontenay commandait Chalbos. Dans le Marais luttait Boulard, homme capable mais découragé, qui réclamait son rappel avec une énergie désespérée. Sur les bords de la Loire, entre Angers, Tours et Saumur, s'agitaient toutes sortes de chefs : gens des barricades parisiennes comme Santerre et Rossignol ; vieux et obscurs soldats de carrière comme Duhoux qu'allait remplacer un autre vieux soldat, Labarolière ; jeunes hommes encore inconnus, comme Berthier ou Marceau et jetés par le hasard en ces lieux. — Au-dessus de cette foule galonnée, d'autres personnages apparaissaient d'esprit confus et de parole commandante : c'étaient les Représentants du peuple. L'anarchie se complétait par la pré-

(1) Voir SAVARY, *Guerre des Vendéens*, t. Ier, p. 351, 352. — Voir dépêche du général Biron au général Boulard, 4 juillet 1793. (CHASSIN, *Guerre de Vendée*, t. II, p. 404.)

sence d'une foule de délégués, délégués des ministres, délégués de la commune de Paris ou de la Société des Jacobins. — Cependant un général en chef avait été désigné, Biron, le ci-devant duc de Biron. Il était arrivé à pas lents, travaillé par des infirmités précoces, submergé par la révolution débordante, secoué par de secrètes mais profondes révoltes de race. Une fois au lieu de son commandement, il avait contemplé avec stupeur ce qu'on appelait ses troupes. Il avait tenté de rétablir la discipline et, par un coup de vigueur, avait fait arrêter Rossignol : de là des rancunes qui ne désarmeraient pas. Le Comité de Salut public avait paru d'abord approuver cette fermeté : le 28 juin, il avait décerné à Biron une sorte de brevet de confiance (1). Mais contre le général en chef tout ce qui, dans l'armée, vivait de désordre s'était ligué : c'était, disait-on, un modéré, un fédéraliste, un nouveau Dumouriez : c'était l'ami du ci-devant duc d'Orléans et par-dessus tout un ci-devant lui-même. Les plus audacieux insinuaient qu'il fallait le livrer au « glaive de la loi ». Lui cependant se défendait faiblement, par dédain de grand seigneur qui ne descend pas à se justifier, par mollesse d'homme désabusé qui, se sentant en marge de l'ancien régime comme du nouveau, ne discerne plus d'issue que hors de la vie. On le vit à Tours, à Saumur, à Niort, d'une courtoisie raffinée mais où affleurait le mépris, s'offusquant du vice, non par amour quelconque de vertu, mais parce que le vice manquait d'élégance ; peu agissant, par découragement, par horreur de la guerre civile, peut-être aussi par insuffisance de génie ; passant sans regarder ou ne regardant qu'à demi, comme on fait pour une entreprise que sûrement on n'achèvera pas. Entre temps il offrait sa démission. Il sera promptement exaucé ; car dès le 12 juillet, il sera rappelé à Paris ; puis, tout rappel en ce temps-là

(1) Comité de Salut public, séance du 28 juin. (AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. V, p. 111-112.)

valant proscription, il sera enfermé à l'Abbaye ; il y retrouvera Marcé et Quétineau, ces autres généraux de Vendée, comme lui réservés à l'échafaud.

En cette confusion de toutes choses, la victoire de Nantes délivra les Nantais, mais rien de plus. Elle termina non la guerre, mais seulement la première période de la guerre. Une deuxième période s'ouvre qui durera jusqu'à ce que les Vendéens soient contraints à émigrer sur la rive droite de la Loire. Ce ne sera pas encore la fin de la lutte ; car de l'autre côté du fleuve commencera une troisième campagne, et ce n'est qu'au prix de nouvelles et sanglantes batailles que l'armée catholique sera enfin anéantie.

II

Cette deuxième période de la guerre se ressent — au moins au début — du désarroi général : nul plan d'ensemble ; nul dessein précis. En ce mois de juillet, les opérations militaires se résument en deux incursions contre la région du *Bocage.*

De ces incursions, la première fut conduite par Westermann.

On écrit ici pour la première fois le nom de cet homme qui devait être si fatal aux Vendéens. Originaire d'Alsace, Westermann avait été soldat dans sa première jeunesse, puis homme de loi. La Révolution, qu'il avait embrassée avec ardeur, l'avait refait soldat. Il avait combattu au 10 Août, puis avait servi en Belgique. Là-bas, il était devenu la créature de Dumouriez et demeurait à ce titre un peu suspect. D'un autre côté, il avait su conquérir la faveur de Danton et s'abritait sous cette grande amitié. Transféré des Pays-Bas en Vendée, il y était arrivé avec une légion dite *légion*

du Nord, d'un effectif de douze cents hommes environ et qui serait bientôt renforcée de deux bataillons. Westermann était nouveau dans les armes, mais de nature trop débordante pour qu'on l'ignorât longtemps. En lui se reflétaient la légèreté de Dumouriez son ancien chef, et l'audace de Danton son protecteur. Il était étourdi, fanfaron, brave, osé surtout. De la science militaire il ignorait tout, hormis qu'en pratiquant l'offensive, on a des chances de déconcerter la timidité des autres. Chez lui nul scrupule, nulle notion de morale, même la plus vague ; mais une impétuosité qui le portait toujours à l'avant-garde, une témérité capable de servir et plus encore de compromettre, une vantardise qui s'attribuait tous les succès. Ceux qui le connaissaient le savaient impitoyable pour ses ennemis, rude pour ses propres soldats, aimant tout de la guerre même les plus basses besognes, pilleur, destructeur, tueur. Cependant, sans méconnaître l'efficacité du meurtre, il préférait, pour l'effet exemplaire, l'incendie, jugeant plus impressionnantes les ruines qui restent que les morts qu'on oublie.

Cet homme exerçait sur Biron l'empire que les résolus exercent sur les temporisateurs. Il obtint de lui l'autorisation de tenter un coup de main au cœur même de la Vendée.

Donc il se mit en route, moins en général qu'en partisan. Il avait avec lui sa légion, deux autres bataillons, un peu de cavalerie, huit pièces d'artillerie. De Saint-Maixent il gagna Parthenay, revint sur ses pas, puis reprit l'offensive. Chemin faisant, il annonça qu'il mettrait le feu à tous les villages où l'on enrôlerait pour l'armée catholique. En manière d'exécution, il brûla le bourg d'Amailhou et un peu plus loin Clisson, le château de Lescure. Il n'était plus qu'à six lieues de Châtillon (1). Cette petite ville, où siégeait le *Conseil supérieur* des rebelles, semblait comme la capitale du pays insurgé. Westermann médita de la con-

(1) Voir carte n° 2 à la fin du volume.

quérir et de balayer les autorités vendéennes, comme jadis au 10 Août la royauté. Il s'avança de ce côté. En un lieu dit le *Moulin-aux-Chèvres*, il joignit les Vendéens. C'était le 3 juillet. Il les battit, et entra le soir dans Châtillon, tandis que les membres du Conseil supérieur fuyaient éperdus. Puis il fit quérir l'évêque intrus, Mestadier, et, dévot à sa manière, lui intima de chanter incontinent le *Te Deum*.

Rapide avait été la victoire ; rapide fut l'insuccès qui en ravit le fruit. Dieu une fois remercié, Westermann s'enivra et ses hommes avec lui. Cependant à Vihiers, à Maulévrier et jusque dans la région de Cholet, le tocsin sonnait. Le bruit avait couru de l'incendie d'Amailhou ; et du côté de Saint-Aubin-de-Baubigné, on voyait monter vers le ciel les flammes qui dévoraient le château de la Durbellière, cette demeure de La Rochejaquelein. Les paysans revenaient de Nantes et venaient de commencer leur moisson. Exaspérés, ils quittèrent la faucille pour le fusil. Le 5 juillet, ils apparurent à l'ouest de Châtillon. Westermann se reposait dans l'infatuation de sa victoire ; car il était de ceux qui s'engourdissent quand ils ne courent pas. Il se porta au delà de la ville, mais trop tard, et ne put voir que la déroute de ses bataillons débandés. Dans Châtillon les membres du Conseil supérieur revinrent et à leur tour, dans le même temple où avait officié Mestadier, rendirent, suivant le style du temps, « des actions de grâce à l'Éternel ».

Telle fut la première alerte. Dix jours plus tard, nouvelle invasion. Cette fois, ce fut l'armée rassemblée autour de Saumur qui fit irruption sur le territoire insurgé. Elle était importante par le nombre, médiocre par la qualité de troupes. A Martigné, le 15 juillet, les Vendéens furent battus, et Bonchamps fut même, en ce combat, grièvement blessé. La revanche ne tarda pas. Le 18 juillet, les républicains s'étant portés vers Vihiers, les paysans fondirent sur eux, et en une telle hâte que, sans attendre leurs chefs, ils se rallièrent autour de quelques officiers secondaires. L'avant-

garde patriote fit une vaillante résistance, mais tout le reste plia. La Rochejaquelein et Lescure survinrent au bruit des derniers coups de feu et au milieu des cris de triomphe. Entre tous leurs conducteurs improvisés, les victorieux fêtaient surtout un officier jusque-là obscur, M. de Piron, qui s'était imposé par sang-froid autant que par courage et que dès ce jour, dans l'armée, on appela le *héros de Vihiers*.

III

Le soir de Vihiers, les paysans regagnèrent leur métairie et le lendemain, dès l'aube, ils reprirent la moisson. Cependant à cette armée extraordinaire, aussi prompte à se réunir qu'à se dissoudre, il importait d'assurer une direction unique. Cathelineau venait de mourir, et il y avait urgence à le remplacer.

L'élection seule pourrait consacrer un nouveau chef. Mais le grand embarras serait de rassembler les électeurs, séparés par les distances et plus encore par les jalousies. D'Elbée était parmi les généraux l'un des plus âgés ; en outre il avait suppléé et le plus souvent inspiré Cathelineau. S'autorisan de cette primauté, conseillé au surplus par l'un des membres du Conseil supérieur, l'abbé Jagault, il avait, dès le 16 juillet, pris l'initiative de la convocation et envoyé des courriers dans les principaux lieux de rassemblement. L'élection aurait lieu le 19 juillet à Châtillon. Il y aurait un député par deux mille hommes. Les corps isolés qui n'atteindraient pas ce chiffre auraient droit eux-mêmes à un délégué. Quatre noms seraient inscrits sur les bulletins de vote. Celui qui réunirait le plus de suffrages serait commandant en chef (1).

(1) Voir Benjamin Filon, *Pièces contre-révolutionnaires, tirées des papiers du représentant Goupilleau de Montaigu*, p. 79.

Le délai était court : deux jours francs seulement. Pour venir du pays Nantais, de la région du Marais et même de l'armée du Centre, les distances étaient assez longues. Le message, transmis à Chantonnay, ne fut expédié que le 18 à La Roche-sur-Yon (1). Il semble aussi qu'il y eut des oublis ou qu'en divers lieux le courrier n'arriva pas. Plusieurs, ayant connu la nouvelle, jugèrent inutile de se déranger : « D'Elbée, dirent-ils, veut se faire nommer » ; et dédaigneusement ils résolurent de s'abstenir, ne voulant ni combattre ni aider.

Le 19, dans Châtillon, les cloches sonnèrent pour la solennité. Nous savons aussi que les prêtres invoquèrent le « Dieu des armées » ; ce qui signifie sans doute qu'ils célébrèrent la messe. Ce qu'il serait instructif d'apprendre et ce que nous ignorons, c'est le nombre des électeurs et le chiffre des voix. Lescure, semble-t-il, se désintéressa de l'événement, et aussi La Rochejaquelein qui ne voulait être que soldat. Plus jaloux d'isolement que d'entente, peu empressé d'ailleurs à reconnaître un chef, Charette demeura dans le Marais, ainsi que ses lieutenants Joly et Savin (2) ; plus tard, si nous en croyons l'un des contemporains (3), il reprocha avec quelque amertume à l'un des officiers du Bas-Poitou, M. de la Cathelinière, de s'être déplacé pour le scrutin. Par ses talents, sa sagesse, son courage, Bonchamps était, autant que personne, digne du premier rang. Sa récente blessure l'éloignait de Châtillon. Avec hauteur il se déroba et retint même auprès de lui ceux de ses parents qui, comme M. de Scépeaux ou M. d'Autichamps, auraient aimé à rappeler ses titres (4).

Ces abstentions assuraient le succès de d'Elbée. A Châtillon, de la foule des officiers secondaires, il émergeait seul

(1) Comte DE LA BOUTETIÈRE, *le Chevalier de Sapinaud et les chefs vendéens du Centre*, p. 124-125.

(2) LEBOUVIER-DESMORTIER, *Réfutation des calomnies contre M. de Charette*, t. I[er], p. 130.

(3) LUCAS DE LA CHAMPIONNIÈRE, *Mémoires sur la guerre de Vendée*, p. 33.

(4) *Mémoires de Mme de Bonchamps*, p. 39.

et, sans grande contestation apparente, il fut choisi. Il méritait beaucoup mieux que la douteuse faveur d'être nommé faute d'autre. Nul ne le surpassait en courage ; il avait jadis servi avec honneur ; il avait pour lui sa très réelle instruction, son intégrité sans tache, son absolu dévouement pour les intérêts communs ; enfin son ardente foi chrétienne le désignait bien pour commander une armée qui s'était levée au nom de Dieu. Ainsi se recommandait-il par ses qualités et ses vertus. Ne dut-il pas aussi à d'autres causes son élévation ? On le savait d'une aménité qui n'éconduirait aucun donneur d'avis, d'une politesse cérémonieuse qui répugnerait à tout brisement. Sous son ton un peu solennel, sous son langage un peu sentencieux, plusieurs avaient deviné, cru deviner une fermeté de surface, plus propre à figurer l'autorité qu'à l'exercer résolument. C'est ainsi qu'on jugeait le nouvel élu, peut-être à tort d'ailleurs ; car ce fut le sort de d'Elbée d'être plus apprécié par les républicains ses adversaires que par les Vendéens ses amis. La pensée fut de conférer l'autorité à un chef très digne, mais en laissant ouverte une fissure par où s'introduirait l'indépendance. D'Elbée, croyait-on, serait à ce juste niveau, ni au-dessus, ni au-desous.

A l'élection du généralissime succéda celle des commandants de région : Lescure et au-dessous de lui La Rochejaquelein furent nommés pour le Poitou, Bonchamps pour l'Anjou, Royrand pour le Bocage central ; pour le Marais lon désigna, si nous en croyons Mme de La Rochejaquelein le général de Donnissan ; celui-ci, ayant eu connaissance de la décision, substitua très sagement à son nom celui de Charette. Stofflet fut élu, mais un peu plus tard, semble-t-il, au grade de major général (1). La cavalerie fut confiée au prince de Talmont, l'artillerie à M. de Marigny (2).

(1) *Stofflet et la Vendée*, par Edmond STOFFLET, p. 106.

(2) Voir M. DE GOURCUFF, *L'élection de d'Elbée* (*Revue du Bas-Poitou*, années 1893 et 1894).

Le *Bulletin du Conseil supérieur*, très sobre sur tout le reste, a détaillé avec luxe le cérémonial qui suivit : sonneries de cloches, salves d'artillerie, harangues. Y avait-il lieu de se réjouir? On venait d'élire un généralissime. Avait-on un vrai chef? Parmi les plus notables, quatre ou cinq se tenaient à l'écart, comme pour marquer les réticences de leur soumission. Ces gentilshommes, tous d'esprit avisé mais sans aptitude supérieure, étaient trop pareils pour admettre entre eux des rangs ; de là, chez chacun d'eux, des prétentions d'égalité d'où naîtrait l'impuissance de tous. Au fond, celui-là seul serait incontesté qui ne puiserait pas en lui-même sa force, mais personnifierait la cause même d'où l'insurrection était sortie. Naguère une inspiration de génie avait désigné pour le premier rang, non un gentilhomme semblable à tant d'autres gentilshommes et par suite discuté, mais un simple paysan portant sur lui, comme un reflet, la majesté du peuple soulevé. Le prestige qui s'était posé sur la tête d'un paysan se poserait pareillement sur quiconque serait placé en une condition assez éminente pour incarner en lui le trône et l'autel, comme Cathelineau avait incarné le peuple traditionnel et chrétien. L'habileté serait de créer une autorité, ou très grande par son origine, ou retrouvant, à force d'être humble, une sorte de grandeur à part qui s'imposerait. Alors seulement ces âmes simples et fières de gentilshommes se courberaient sans crainte de dérogeance, sans ombrage d'amour-propre, puisqu'elles auraient la conscience de s'incliner devant une royauté, royauté populaire résidant en bas, royauté héréditaire fixée en haut. Pour commander, il fallait un paysan ou un prince. Mais le paysan était mort et le prince ne vint pas.

IV

D'Elbée inaugurait son commandement au bruit de la victoire de Vihiers. Un succès si notable semblait favoriser les tentatives vers le nord et rouvrir la route de Saumur. Telles n'étaient point les pensées du nouveau général en chef. A la différence de Bonchamps ardent à communiquer avec les pays d'outre-Loire, d'Elbée portait volontiers ses regards vers les limites méridionales de la région insurgée (1). Il méditait de conquérir le Marais de Luçon, de s'étendre vers la mer, puis de s'emparer d'un port, les Sables par exemple ou mieux encore La Rochelle. En cas de complète réussite, l'entreprise comportait de bien autres avantages. En s'orientant résolument vers le sud, on pourrait tendre la main aux fédéralistes bordelais, alors très émus par la disgrâce des Girondins ; au delà s'ouvraient les départements du Midi fort travaillés par les menées royalistes. D'Elbée alla-t-il jusqu'à mesurer ces chances lointaines? Il est permis de le conjecturer, non de l'affirmer ; car le sort commun des chefs vendéens est de n'avoir laissé aucune trace écrite de ce qu'ils ont voulu ; et ce n'est que sur des témoignages un peu incertains qu'on essaye aujourd'hui de recomposer leurs vues.

Le projet ne laissait pas que de soulever des objections ; car les messages venus du Sud étaient en général défavorables. Le 28 juin, un corps royaliste avait été battu à Luçon. Le 25 juillet, Sapinaud de la Verrie fut vaincu et tué à Pont-charrault. Le 30 juillet, un nouvel effort contre Luçon n'aboutit qu'à une seconde défaite.

(1) *D'Elbée, généralissime,* par le marquis D'ELBÉE, lettre à M. l'abbé Deniau, p. 33.

En dépit de ces échecs, d'Elbée ne se rebuta point. Vers le 10 août, des appels aux armes circulèrent de village en village. L'heure était propice ; car la moisson était à peu près achevée. Des métairies on vit sortir les paysans ; ils se réunissaient au confluent des chemins, puis se groupaient par paroisses et enfin, se rassemblant en colonnes, débouchaient par les routes de Châtillon, de Cholet, de Tiffauges, de Montaigu. Le point de ralliement était le camp de l'Oie. Vers ce lieu affluèrent en assez grand nombre les Hauts-Poitevins de Lescure et de La Rochejaquelein, les Angevins de d'Elbée et de Stofflet, puis les Vendéens du Centre commandés par Royrand. De toute la *Grande armée* (1), un seul corps manqua complètement, celui de Bonchamps, nécessaire pour la défense de la Loire ; quant à Bonchamps, il était demeuré au château de Jallais, retenu là-bas par sa blessure, et d'ailleurs désapprouvant cette marche vers le Midi.

Le 13 août, une nouvelle étape conduisit jusqu'à Sainte-Hermine. On n'était plus qu'à trois lieues de Luçon, objectif de l'attaque prochaine. Là on fut rejoint par Charette, allié cette fois à la Grande armée, tant il avait intérêt à rejeter vers le sud les forces patriotes et à libérer ainsi la région où il dominait ! La troupe qu'il amenait avec lui a été estimée à trois ou quatre mille hommes (2). Quelle était la force totale ? Les récits des survivants, non seulement ne concordent pas, mais offrent d'une page à l'autre de singulières contradictions. En comparant les chiffres divers, j'évaluerais volontiers à dix-huit ou vingt mille hommes l'effectif de l'armée.

Le soir, en une auberge de Sainte-Hermine, les chefs tinrent conseil. Charette était le nouveau venu, en quelque sorte l'étranger, et la courtoisie conseillait de lui faire hon-

(1) Ainsi qu'on l'a déjà dit, (t. II, liv. XV) on désignait sous ce nom l'ensemble des contingents du Haut-Poitou et du Bocage, par opposition aux contingents moins nombreux du Marais commandés par Charette.

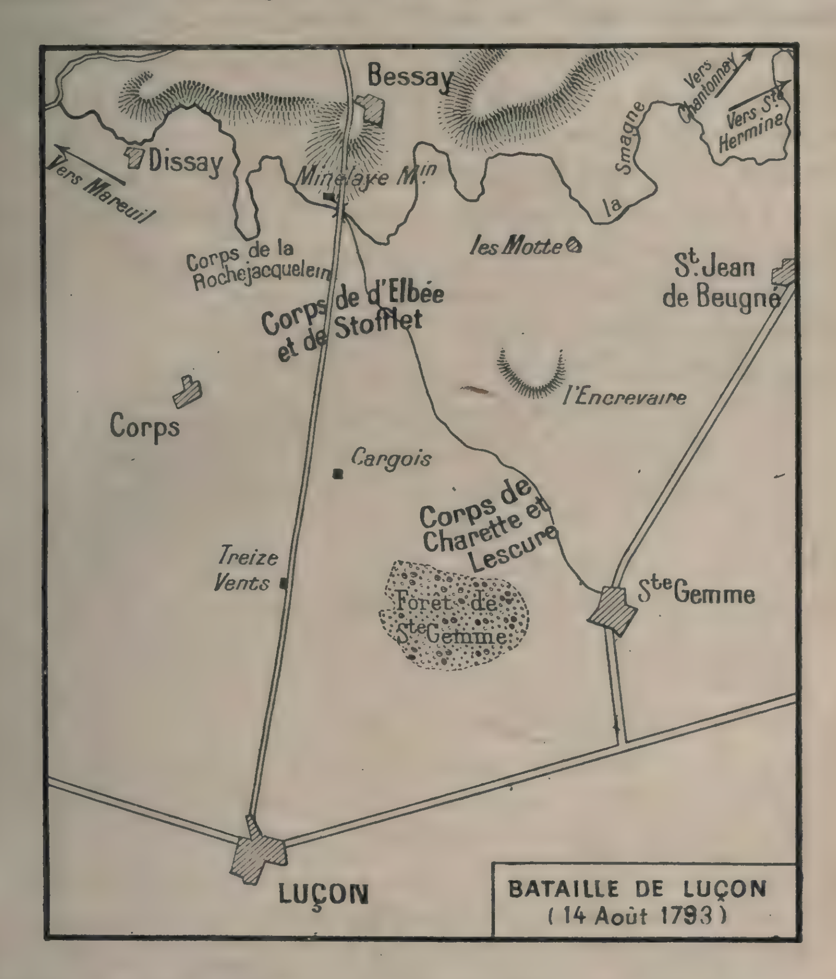
(2) Amédée DE BÉJARRY, *Souvenirs vendéens*, p. 82.

neur. Avec une bonne grâce chevaleresque, ses collègues lui demandèrent quelle place il souhaitait d'occuper dans la prochaine bataille : « Celle qui sera le plus près de l'ennemi, répliqua-t-il aussitôt. » On sourit légèrement, et on lui promit l'avant-garde. Il ajouta en montrant la direction de Luçon : « Je prendrai bien la ville tout seul avec ma petite armée. » Comme en cette entreprise les Vendéens du Bocage avaient échoué deux fois, la vanterie déplut. D'Elbée, Lescure, La Rochejaquelein, généreux à l'envi, feignirent de ne pas entendre. Mais Royrand, le vieux soldat, fut froissé, pareillement Stofflet, et plus encore Talmont qui, ayant beaucoup de morgue pour lui-même, se montrait fort en éveil sur celle des autres.

Il fallait préciser les dispositions pour le lendemain. Les arbres plus rares, les clôtures moins nombreuses et moins touffues annonçaient la limite extrême du Bocage. A l'aube prochaine, on entrerait dans la plaine dénudée de Luçon. De là, la pensée qu'une région toute nouvelle comportait une tactique nouvelle aussi. Lescure, qui était studieux, s'était depuis quelque temps fort pénétré d'art militaire. Il proposa de ranger l'armée en échelons qui, entrant successivement en ligne, la gauche en tête, se soutiendraient les uns les autres. Dans un entretien avec un des officiers de l'artillerie, Poirier de Beauvais, il avait déjà préconisé cette opinion. Il la développa de nouveau au conseil de Sainte-Hermine. Les objections eussent été aisées : les paysans étaient habitués à marcher droit à l'ennemi ; si on les retenait, ils cesseraient de comprendre, et nulle puissance ne parviendrait à leur rendre leur élan si une fois on le brisait. En dépit de ces appréhensions, la demi-science de Lescure prévalut. Charette se porterait à l'aile gauche tout en avant, et avec lui les paroisses poitevines de Lescure ; au centre et en arrière seraient d'Elbée, Stofflet, Royrand ; à droite et plus en arrière encore, La Rochejaquelein.

Le 14 août, à six heures du matin, l'armée se mit en marche,

les *Maraichins* tout bruyants, chantant des chansons, calculant le butin futur, les gens du Bocage plus recueillis et, comme c'était la vigile de l'Assomption, récitant pieusement



BATAILLE DE LUÇON
(14 Août 1793)

les litanies de la Vierge. Avant de déboucher dans la plaine de Luçon où l'on espérait venger les deux précédents échecs, il fallait franchir un petit cours d'eau qu'on appelait la Smagne. Bientôt Charette, excitant ses hommes et rapide par émulation de gloire, atteignit le bord de la rivière. Il la franchit en un gué, près du petit village des Mottes. Derrière lui se hâtait Lescure avec ses Poitevins, jaloux d'égaler, de

dépasser même les gens du Marais. Tous ensemble, s'abandonnant à leur ardeur et laissant bien loin le reste de l'armée, ils atteignirent un mamelon dit *mamelon de l'Encrevaire*, mamelon très bas, dominant de quelques mètres seulement la plaine. Ils n'étaient plus guère qu'à une lieue de Luçon.

Dans la ville commandait le général Tuncq. Dès la veille un message des habitants de Mareuil et aussi l'avis d'un déserteur lui avaient appris l'approche de l'ennemi. Le 14 au matin, le guetteur qui était posté dans le clocher de l'église, annonça que de grandes masses d'hommes arrivaient du côté du nord. Tuncq ne disposait que de forces bien inférieures à celles des rebelles : six mille hommes environ. En revanche il avait une forte artillerie, des munitions en abondance, quelques bataillons aguerris. Lui-même, — quoique d'esprit médiocre, — utilisa, non sans habileté, les avantages de sa position. Tandis qu'au sud de Luçon s'étendaient les terrains mouillés du *Marais*, au nord se développait une plaine presque dénudée et n'offrant d'autre abri important qu'un bois de haute futaie appelé bois de Saint-Gemme. Dans ce bois, le général républicain dissimula la meilleure partie de ses forces. En outre, il observa que le sol n'était pas tellement uni qu'il ne se ridât de quelques sillons. Dans ces replis, il cacha une portion de son infanterie.

Charette approchait, suivi de près par Lescure. La prudence lui conseillait d'attendre jusqu'à ce que le reste de l'armée fût à portée de le secourir. Il craignit de laisser refroidir l'ardeur de ses soldats ; puis il brûlait de s'approprier la victoire. Sans plus tarder il ordonna l'attaque. Et les tambours de battre et les cornets à bouquin de mugir. *Vive le roi! vive Charette!* criaient les gens du Marais. *Vive la religion!* répondaient en accourant les Poitevins du haut pays, pieux comme leur chef et braves comme lui.

Ce fut un irrésistible élan. Les paysans dispersent les avant-postes, s'approchent du bois de Saint-Gemme, y pénètrent hardiment, en débusquent un bataillon, enlèvent deux

pièces d'artillerie, viennent fusiller la cavalerie qui se tient un peu plus loin. Cependant au milieu de leur course, ils s'arrêtent tout à coup. En arrière d'eux, un grand espace vide et personne pour les appuyer.

Le gros de l'armée avait cheminé lentement le long des petits coteaux qui s'étendent de Sainte-Hermine au village de Bessay. Il était huit heures quand on avait atteint la Smagne. Au lieu de reconnaître et d'utiliser les gués, fort nombreux en cette saison, on s'était engagé sur un seul pont, situé au sud de Bessay, le pont de Minelaye. De là un retard de plusieurs heures. Enfin on avait débouché dans la plaine. Mais tout avait été mauvaise fortune. Certains corps s'intercalèrent à travers l'artillerie, et il arriva que les pièces furent séparées des caissons. A mesure que s'avançaient les gens de Stofflet ou de d'Elbée, ils voyaient se dérouler devant eux un vaste terrain presque découvert ; cette perspective les déconcertait, et ils se rappelaient, non sans un petit frissonnement, les deux défaites précédentes. En dépit des conditions peu favorables, les plus braves ne demandent qu'à donner l'exemple, à s'élancer en avant, suivant cette tactique, cette tactique unique, non apprise mais devinée par un instinct heureux, et qui a valu tant de victoires. Cependant, il a été décidé la veille que l'armée marcherait en échelons. Ce malencontreux essai de méthode compromet tout. Les paysans ne peuvent comprendre qu'on les retienne, qu'on les pousse, qu'on les retienne encore. Eux, ils ne connaissent bien que deux conduites : foncer ou lâcher pied. Déjà on observe, surtout parmi les hommes à pique — car tous ne sont pas armés de fusils — quelques signes d'incertitude ou de flottement. Les ardents s'exaspèrent, les timides se dérobent. Une science mal comprise ou improvisée n'engendre que des mouvements incohérents. Le centre ne parvient pas à rejoindre la gauche. La droite elle-même demeure bien en arrière du centre ; et des berges de la Smagne jusque dans le voisinage de Luçon, ce ne sont que corps séparés,

déjà fort amoindris par des fuites partielles et qui sont impuissants à se soutenir ou à se relier.

Se sentant livrés à leurs propres ressources, Charette, Lescure ralentissent de plus en plus leur attaque. Ils ont conscience de leur petit nombre et, comme ils ignorent de quelles forces médiocres dispose l'adversaire, ils redoutent d'être enveloppés. Les voici qui tiraillent aux lisières du bois de Sainte-Gemme, se refusant à reculer mais n'avançant plus, attendant le secours avec une impatience pleine de colère, et maudissant la lenteur de d'Elbée, tandis qu'autour de d'Elbée et dans l'état-major angevin on maudit la téméraire furie de Charette, empressé, dit-on, à cueillir seul la victoire.

Encore un instant et il ne sera plus question de poursuivre la victoire, mais seulement d'atténuer la défaite. D'abord déconcerté par l'impétueux assaut de Charette, Tuncq a discerné bientôt les manœuvres confuses et la dissémination des corps ennemis. Négligeant pour un instant Charette qu'il se borne à contenir, il s'éloigne du bois de Sainte-Gemme, se porte vers sa gauche ; et contre les troupes de d'Elbée déjà ébranlées et fort diminuées, il lance sa cavalerie ; puis celle-ci ouvre ses rangs et démasque l'artillerie légère. Sous les projectiles, le centre vendéen plie, entraîne la droite ; d'une marche rétrograde qui devient bientôt fuite, toute cette masse reflue vers le pont de Minelaye.

Il y avait des gués, et assez nombreux ; on ne les connaissait pas. Hommes, chevaux, pièces d'artillerie, voitures, tout se bouscule et s'écrase aux abords de l'unique passage. Beaucoup de paysans se lancent dans la rivière ; mais comme ils ignorent les endroits favorables, plusieurs se noient. Un instant, une pièce engagée en travers du pont en obstrue l'entrée. Pendant ce temps la cavalerie républicaine s'approche et sabre les retardataires.

Charette et Lescure ont longtemps tenu bon à la lisière du bois de Sainte-Gemme. Décidément ils demeurent seuls.

Sous l'horrible risque d'être enveloppés, ils se résignent à la retraite. Ils regagnent le petit mamelon de l'Encrevaire, serrés de près par les républicains qui, ayant refoulé le reste de l'armée, reviennent en masse sur eux. En cet imminent péril, Charette prend le commandement de l'extrême arrière-garde. Les survivants des guerres vendéennes ont conservé le souvenir de son héroïque sang-froid. Il laisse approcher les patriotes ; puis il les fusille à bout portant. Gardant ses hommes en ordre autour de lui, il parvient à se frayer un chemin, gagne le pont, le franchit : puis il prend position sur l'autre rive ; de là il entame une fusillade nourrie qui tient en respect l'ennemi et permet à de nombreux fuyards de rejoindre l'armée. Alors seulement il se retire du champ de bataille.

Dans Chantonnay, le lendemain, les vaincus se rallièrent, fort appauvris en matériel, fort diminués aussi en nombre, car outre les morts et les blessés, ils avaient abandonné à l'ennemi beaucoup de prisonniers. Charette regagna Légé, et la Grande armée le Bocage. Décidément cette plaine de Luçon était fatale aux rebelles ; pour la troisième fois ils y étaient battus. Nul, à vrai dire, en cette journée du 14 août, n'avait été exempt de faute. Lescure avait fait adopter un ordre de bataille peu compatible avec le tempérament des Vendéens ; au moment du combat, Charette s'était engagé trop tôt ; d'Elbée, avec le gros de l'armée, avait débouché trop tard. A cela s'ajoutaient les à-coups, les incohérences qui avaient achevé de tout gâter. Ainsi avait-on succombé, bien qu'avec une grande supériorité numérique et sous les coups d'un militaire obscur, qui n'aurait que cette journée dans sa vie. Désormais l'espoir était perdu de conquérir le Marais méridional, d'atteindre de ce côté la mer, de s'étendre vers le sud-ouest. Un autre malheur de la défaite était d'aiguiser les divisions. Gens du Bocage, gens du Marais venaient de prendre contact. Ils se séparaient mécontents les uns des autres, se rejetant mutuellement l'insuccès. « Avant Luçon,

a écrit l'un des survivants, on s'était défié ; après, on se déchira (1). »

V

Tandis que se préparait l'expédition de Luçon, un jeune homme, monté sur un bateau pêcheur, débarquait seul la nuit sur la côte de Saint-Malo. C'était un gentilhomme breton, venu de Jersey et qu'on appelait M. de Tinténiac. Il portait, cachées dans ses pistolets, deux dépêches pour les chefs vendéens : l'une émanait du ministre Dundas, secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique, l'autre d'un émigré français, le baron de Gilliers. A ces deux lettres était joint une sorte de questionnaire sur l'état des affaires vendéennes. Pour gagner la Vendée, la route était longue, sillonnée par les troupes républicaines, surveillée par les agents des clubs. Le messager connaissait mal les chemins et n'avait aucun passeport, même faux. Avec une imprudence qui était sagesse en l'extrémité du péril, il osa communiquer son secret à un paysan dont l'aspect le rassura ; sa confiance ne fut point trompée ; car cet homme lui procura un déguisement et un guide. Se cachant le jour, voyageant à pied dès que le soir était venu, il atteignit en cinq nuits les bords de la Loire. La même bonne fortune qui l'avait aidé jusque-là le protégea au passage du fleuve. C'est ainsi qu'il arriva au camp de M. de Lyrot. De là il fut conduit au château de La Boulaye près de Châtillon, où résidait en ce temps-là une partie de l'état-major vendéen.

Il n'y trouva ni d'Elbée, absorbé par l'entreprise contre Luçon, ni Bonchamps retenu par sa blessure au château de Jallais. Mais il rencontra Lescure, La Rochejaquelein, le

(1) Amédée de Béjarry, *Souvenirs vendéens*, p. 87.

général de Donissan, quelques autres. A l'arrivée du nouveau venu, la première impression fut la défiance. On s'étonnait que le messager n'eût pas été choisi parmi les émigrés vendéens. M. de Tinténiac répondit que la mission avait été offerte à plusieurs et déclinée. Il ajouta : « J'ai eu une jeunesse orageuse et digne de blâme. J'ai voulu réparer mes fautes en servant notre cause ; c'est pourquoi j'ai sollicité le rôle dangereux que je remplis ici. »

Cette franchise plut, et l'on prit connaissance des dépêches. Cette communication ne laissa pas que de surprendre. La suscription des lettres portait le nom de *M. Gaston.* Tout d'abord on ne comprit pas. Puis, les souvenirs se réveillant, on se rappela que tout au début de l'insurrection, il s'était trouvé parmi les insurgés de Challans un perruquier de ce nom, qui avait été mentionné dans quelques dépêches et avait été tué dans l'une des premières affaires. Ainsi les Anglais, les émigrés eux-mêmes s'étaient arrêtés aux premiers bulletins et n'avaient rien appris de plus. Un examen plus attentif accentua l'étonnement. La lettre du ministre britannique n'était pas une lettre originale, mais une simple copie certifiée par le commandant militaire de Jersey ; cette lettre était déjà vieille de deux mois, car elle portait la date du 12 juin. Les explications orales de M. de Tinténiac fortifièrent, loin de l'atténuer, l'impression de mécompte et de froissement. Se trouvant avec des compatriotes, il leur parla en confident et en ami : « En Angleterre, dit-il, on ne savait rien de précis sur la Vendée ; on inclinait à croire que les inspirateurs de la rébellion étaient les républicains du parti de la Gironde. » Il ajouta que les princes français étaient demeurés étrangers à sa mission. Revenant aux Anglais : « Sans doute, observa-t-il, ils paraissent désireux de nous secourir. Mais il serait imprudent de se fier absolument à eux ; c'est ainsi qu'à l'heure actuelle ils empêchent les émigrés français réunis à Jersey de s'embarquer pour se joindre au soulèvement. »

M. de Tinténiac avait un guide qui l'attendait de l'autre côté de la Loire. De là l'urgence de se hâter. Il importait de fournir beaucoup de détails, mais en de minces petits billets que l'envoyé pourrait cacher et, en cas d'extrême péril, anéantir. Mme de La Rochejaquelein avait une écriture très fine et très lisible. Ce fut elle qui servit de secrétaire. Les réponses, libellées sans doute au château de La Boulaye, mais datées de Châtillon-sur-Sèvre, furent formulées le 18 août, c'est-à-dire au retour de l'expédition de Luçon. — Au ministre anglais qui semblait si mal informé, les chefs vendéens notifiaient en termes précis le but du soulèvement qui était le rétablissement de la religion catholique et le retour à la monarchie. A l'intention de ceux qui paraissaient ne rien savoir, ils recomposaient l'histoire des cinq derniers mois, énumérant les avantages, délimitant les territoires conquis, avouant cependant quelques échecs, en particulier dans la plaine de Luçon. — La dépêche au baron de Gilliers répétait le même étonnement et les mêmes plaintes sur l'ignorance où l'on était à Londres des efforts vendéens. — Bien qu'on ne sût rien des princes, l'occasion parut favorable pour confier à M. de Tinténiac une lettre à l'adresse du comte d'Artois. Cette lettre, respectueuse et ardente, adjurait l'auguste frère de Louis XVI de se placer à la tête de ceux qui combattaient pour Dieu et pour le roi. « Venez, monseigneur, disaient les Vendéens, venez. » Ils ajoutaient : « Si des circonstances impérieuses, si une impossibilité réelle vous empêchaient de vous rendre à nos vœux, daignez du moins nous envoyer un officier général revêtu de vos pouvoirs et auquel nous obéirons comme à vous-même. » — Entre tous les documents confiés à M. de Tinténiac, le plus important était la réponse au questionnaire formulé par le gouvernement britannique. Jaloux de présenter l'insurrection sous un aspect formidable, les Vendéens évaluaient, non sans quelque exagération, le nombre des rebelles à cent mille dont soixante mille étaient armés de fusils. Ils s'attribuaient,

en amplifiant sans doute un peu, cent pièces d'artillerie de tout calibre. Pour le reste ils s'avouaient fort dépourvus. Ils réclamaient des munitions, des armes, des chevaux, des habits, des effets de campement. Les haines aiguisées par cinq mois de combat et d'horribles rigueurs avaient oblitéré l'idée de patrie. En cet état d'exaspération, les chefs insurgés osaient solliciter qu'un corps de troupes britanniques débarquât sur le continent. Sur ce dernier point ils insistaient peu, soit que ce secours leur parût peu probable, soit que cette demande à peine formulée réveillât en eux d'arrières remords. En revanche ils exprimaient un souhait ardent, celui que le gouvernement anglais favorisât aux émigrés le passage en Vendée. Le mémoire n'eût pas été complet s'il n'eût marqué le véritable caractère de l'insurrection. « La restauration du culte catholique, écrivaient les chefs vendéens, est ce qui a porté principalement les paysans à prendre les armes (1). »

M. de Tinténiac repartit. Comme on tarda à recevoir de ses nouvelles, on crut que ses dépêches étaient perdues et que lui-même avait péri. Il n'en était rien. Mais pour la suite des affaires vendéennes, qu'importait cette amorce de négociations? Ce serait le sort de l'Angleterre de montrer perpétuellement le secours et de ne l'offrir jamais complètement : ce serait le sort des Vendéens de solliciter des lèvres ou de la plume cette même assistance et d'y répugner toujours par le cœur. Anglais, Français de l'Ouest, les uns et les autres étaient au fond séparés par les pensées plus encore que par l'Océan ; et tous les à-coups qui seraient invoqués plus tard

(1) Lettre de MM. les commandants et officiers des armées royales du Poitou à M. Dundas, ministre d'État de Sa Majesté Britannique, 18 août, et note annexée. — Lettre des mêmes au comte d'Artois. — Lettre des mêmes au baron de Gilliers, et réponse aux demandes contenues dans le Mémoire de M. le baron de Gilliers. (Ces dépêches sont reproduites, d'après les papiers du *British Museum*, par Dom François CHAMARD. *Correspondance inédite concernant la Vendée militaire*, p. 8 et suiv.) — Voir aussi *Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein.*

pour expliquer le défaut de concert — signaux mal compris, brouillards, retards des bâtiments, — ne seraient que l'obstacle apparent à une alliance que les âmes désavouaient. Ainsi demeureraient les Vendéens en leur isolement misérable et glorieux, au fond novices dans la politique, dépaysés dans les négociations, s'y engluant aisément, et tout à fait grands seulement comme soldats de Dieu. A l'instant où nous sommes, les événements marchent d'ailleurs plus vite que les lents préparatifs de l'Angleterre ou les desseins confus de l'émigration. Après de longs tâtonnements, la France républicaine prépare contre les insurgés un effort décisif. Cet effort rendra stériles les victoires mêmes de la Vendée et finira par écraser sous le nombre autant que sous l'ardeur sauvage des châtiments, l'une des plus terribles rébellions que le monde ait vues.

VI

Le 27 juillet, on sut à Paris que la garnison française de Mayence avait capitulé. La Convention s'indigna d'abord ; puis quand elle connut la glorieuse résistance, elle décréta que les *Mayençais* — ainsi appelait-on déjà les défenseurs de la place — avaient bien mérité de la patrie.

Cependant l'acte de reddition imposait aux assiégés l'obligation de ne pas servir pendant un an contre les puissances coalisées. Cette troupe, réduite à l'inaction contre l'ennemi extérieur, se composait de seize mille hommes environ (1), fort affaiblis par privations ou blessures, mais braves et aguerris. Aussitôt une idée naquit, celle de l'utiliser à l'intérieur et de l'employer contre la Vendée.

Sur l'espoir de ce renfort, tout un plan se fonda. Il con-

(1) Rapport de Merlin de Thionville à la Convention, 4 août 1793.

sistait à fortifier tout ensemble l'appareil de la puissance militaire et celui de la terreur. Aux lois déjà atroces on ajouterait une loi plus atroce encore ; en même temps, contre les *brigands* on lancerait les *Mayençais.*

Barère fut chargé de notifier la double résolution. Le 1er août, il parut à la Convention. Il commença par décrire les dangers de la république : la coalition, Lyon soulevé, tout le Midi agité, le Fédéralisme mal contenu. Puis venant à la Vendée : « Les événements de Mayence nous renvoient, dit-il, des guerriers longtemps exercés dans l'art des combats. Ordonnez qu'ils se rendront en poste dans les forêts de la Vendée. » — Pour vaincre plus sûrement on anéantirait, et ici s'étalait, à côté du programme militaire, le programme de terreur. Des matières combustibles seraient rassemblées « pour incendier les taillis, les bois, les genêts ». Les forêts seraient abattues ; les lieux où se réunissaient les rebelles seraient détruits ; les récoltes seraient coupées ; les bestiaux seraient saisis. Les biens des insurgés seraient déclarés appartenir à la république. Ayant parlé de la sorte, Barère s'assit, et sans débat le décret fut voté.

Le plus urgent était le transport des *Mayençais.* On avait décidé de les faire partir en poste. Quel que fût le désir d'aller vite, les ressources en chevaux et en voitures ne permirent pas cette célérité, et l'on se contenta de former plusieurs colonnes qui voyageraient à pied ou en charrette. Le commandant en chef était Aubert-Dubayet. Quant au commandant de l'avant-garde, il s'appelait Kléber, et ce nom dominera désormais toute l'histoire de la Vendée. Ces vaillants soldats étaient sortis de Mayence, tout en haillons, hâves de faim, énervés de privations, n'ayant de tout à fait intact que le courage. Beaucoup furent jugés trop anémiés pour une nouvelle campagne. Quand aux autres, on les rééquipa, mais en hâte, et avec la parcimonie que comportait la misère du temps. Ils se mirent en route sous le soleil d'été, confiants en eux-mêmes, d'aspect martial, mais un peu

murmurants de leur solde qui, disaient-ils, leur avait été incomplètement comptée : « Je ne les mène, disait d'eux Aubert-Dubayet, que par une certaine magie de sentiment. » Cette troupe, qui avait servi aux frontières, serait-elle à la hauteur des maximes nouvelles ? On craignit les embauchages contre-révolutionnaires. Dans cet esprit, un tribunal fut créé qui accompagnerait la colonne, afin de réprimer les délits militaires et de punir toute tentative de corruption. En outre, à côté des chefs prirent place deux représentants du peuple, Merlin de Thionville et Reubell. Enfin, aux principales étapes de la route, les patriotes s'appliquèrent à conquérir, en les fêtant, les hôtes qui passaient : ainsi en fut-il à Orléans, à Tours et pareillement à Saumur où l'avant-garde arriva le 28 août sous la conduite de Kléber.

Jamais on n'eût imaginé plus précieuse ressource. Elle était même si précieuse que, de deux côtés, on se la disputa.

Pour comprendre l'acuité du conflit, il faut rappeler quelle était, en cette fin de l'été 1793, la distribution des forces patriotes autour du territoire insurgé.

Il y avait l'armée dite *des Côtes de Brest* qui avait à Nantes son état-major et son principal rassemblement. Elle se composait d'assez bonnes troupes et contenait même quelques corps excellents, tels que le 77e et le 109e de ligne : elle était commandée par le général Canclaux, soldat de carrière, recommandable par d'anciens services, illustré en outre par la récente défense de Nantes. — Il y avait une autre armée, *l'armée des Côtes de la Rochelle*, dite aussi *armée de Saumur*. Elle offrait des effectifs beaucoup plus importants et se composait d'éléments très divers : aux Sables, le corps du général Boulard tout récemment remplacé par Mieszkowski ; à Luçon, le corps de Tuncq à qui succéderait bientôt le général Beffroy ; à Fontenay et à Niort, le corps de Chalbos ; vers Bressuire, vers Thouars, quelques rassemblements commandés par les généraux Salomon et Rey ; enfin un autre corps plus nombreux que tous les autres, immense ramassis formé

des bataillons de Paris que conduisait Santerre, d'hommes de toutes sortes réunis un peu au hasard, en outre des recrues provenant d'une levée en masse récemment ordonnée dans les districts au nord de la Loire. Toute cette *armée des Côtes de la Rochelle* avait été naguère commandée par Biron. Elle venait d'être placée sous les ordres de Rossignol, un ouvrier horloger improvisé général, homme brave, mais sans instruction, sans sagesse, sans expérience, n'ayant qu'un seul mérite, celui de connaître son ignorance, car il avait été, disait-on, stupéfait de son élévation.

Quand on sut l'arrivée des défenseurs de Mayence, ce fut entre les deux armées une rivalité violente à qui s'annexerait le renfort sauveur.

Sous cette compétition se cachait la rivalité de deux partis militaires, de deux partis politiques aussi.

Canclaux, chef de l'armée des *Côtes de Brest* ou, pour parler plus clairement, de l'armée de Nantes, c'était le soldat correct, n'ayant point ménagé les gages à l'ordre nouveau, mais voulant aussi maintenir l'ancienne hiérarchie, l'ancienne discipline. Sous ses ordres, peu de troupes, mais assez bien organisées et quelques officiers instruits tels que le général Vergnes et le général Grouchy. Que la division de Mayence fût, comme le souhaitait Aubert-Dubayet, comme le souhaitait Kléber, rattachée à l'armée de Canclaux ; et cette armée, ainsi renforcée et comme renouvelée par un abondant afflux de soldats vigoureux, aurait chance de terminer assez promptement la guerre.

Au contraire, Rossignol, chef improvisé d'une foule de corps épars qui ne le connaissaient pas et qu'il ignorait pareillement, n'incarnait en lui que l'anarchie. Que la division de Mayence lui fût subordonnée et elle serait réduite à l'impuissance ; car elle serait noyée dans cette tourbe, comme dans un muid d'eau impure disparaît un flacon de vin généreux.

Le Comité de Salut public avait prescrit d'abord que les

Mayençais fussent dirigés vers Nantes. Puis, sur de véhémentes réclamations venues de Saumur, il avait rapporté sa première résolution et laissé aux *Représentants en mission* le soin de décider. Ceux-ci à leur tour provoquèrent un conseil de guerre qui fixerait l'affectation de l'important renfort.

Ce conseil se tint à Saumur le 2 septembre. A la convocation, vingt et un membres répondirent, tous généraux ou représentants du peuple. L'ardeur des paroles trahit bien vite l'irritation des âmes. Pendant plusieurs heures, ce ne fut que récriminations et disputes. Enfin un peu de silence s'étant substitué au tumulte, la discussion put se développer en un calme relatif. Le projet de marche par Saumur eut pour principal avocat le représentant Choudieu ; l'itinéraire par Nantes eut surtout pour défenseur Vergnes, le chef d'état-major de Canclaux.

Choudieu ne laissa pas que d'être habile. A quelques pas d'ici, dit-il, des hauteurs de Bournan, on peut apercevoir les vedettes vendéennes. A Saumur, nous sommes à trois lieues du théâtre de la guerre, à pied d'œuvre pour combattre. Aller à Nantes, c'est s'éloigner de l'ennemi pour revenir ensuite vers lui, c'est-à-dire accroître les fatigues, les retards, les dangers.

Vergnes prit la parole. Il observa qu'en adoptant Saumur pour base d'opérations, on refoulerait les *brigands* vers la mer, c'est-à-dire vers les secours qu'ils pouvaient tirer de l'Angleterre. On objecte, ajouta-t-il, les retards : l'argument ne vaut rien ; car les *Mayençais* ne peuvent entrer en campagne de suite. Ils n'ont point de canons ; leurs fusils ont besoin d'être réparés. Où sont les arsenaux? où est l'artillerie? On ne trouvera rien à Saumur ; en revanche on trouvera tout à Nantes.

Des deux plans quel était le plus opportun? La marche par Saumur semblait plus logique ; car elle économisait le temps, la fatigue. Mais une crainte dominait tout le reste,

celle de mettre les solides bataillons de Mayence en contact avec les rassemblements désordonnés de Rossignol. La délibération, commencée le matin, se prolongea avec quelques interruptions jusqu'à la nuit. En un premier scrutin, les avis se trouvèrent partagés. Enfin, après un conciliabule des généraux, le parti nantais l'emporta (1).

Il ne restait qu'à diriger sur Nantes la division de Mayence. Déjà l'avant-garde était à Angers ; les jours suivants, elle atteignit Ingrandes, puis Ancenis. Avec une curiosité mêlée d'un peu de frayeur et aussi d'admiration, les paysans des bords de la Loire contemplaient ces hommes à l'allure martiale, si différents de ceux que jusque-là ils avaient vus. Beaucoup de ces vieux soldats portaient encore l'uniforme blanc d'autrefois ; car l'ancien régime se continua longtemps dans le nouveau. Depuis Mayence ils avaient accompli à pied un trajet de deux cents lieues ; mais ils se plaignaient moins de la fatigue que de l'état de leurs habits ou de leurs chaussures qu'ils se promettaient bien de renouveler à Nantes. Certains corps se montraient surtout merveilleux d'endurance : tels les bataillons de tirailleurs, connus sous le nom de chasseurs de Kastel ; telle aussi la légion des Francs. A la tête de cette avant-garde était Kléber, l'Alsacien robuste, à la prestance magnifique. A partir d'Ancenis, les colonnes, au lieu de suivre la route directe qui borde la Loire, furent, au prix d'un assez long détour, dirigées vers le nord afin d'éviter une batterie vendéenne établie sur les hauteurs de Champtoceaux. A cette nouvelle, les vaillants soldats, de courage éprouvé, de discipline un peu raisonnante, murmurèrent : « Que nous importe le canon ? disaient-ils. Nous sommes habitués à cette musique et ce n'était pas la

(1) Voir *Archives nationales,* AF[II], 272, doss. 2284. — Voir aussi SAVARY, *Guerre des Vendéens et des Chouans,* t. II, p. 90 et suiv. — *Mémoires et notes de* CHOUDIEU, p. 424. — *Kléber en Vendée,* documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX, p. 101 et suiv. — CHASSIN, *la Vendée patriote,* t. III, p. 23 et suiv. — TURREAU, *Mémoires,* p. 131 et suiv.

peine d'allonger la route. » Ainsi parlaient-ils, insoucieux du danger, un peu dédaigneux de leurs ennemis, et ne se doutant guère que cette terre qui serait celle de leurs victoires, serait aussi celle où la plupart d'entre eux laisseraient leurs ossements. On approchait de Nantes. Le 5 septembre, aux premières clartés du matin, apparurent les tours de Saint-Pierre. Kléber, arrivé par la route de Paris, rangea sa troupe sur le spacieux et magnifique cours situé à l'entrée de la ville. Canclaux et son état-major, les magistrats, les délégués des clubs vinrent aussitôt saluer les nouveaux venus, et des femmes leur offrirent des couronnes de chêne qui furent attachées aux drapeaux. Dans la journée, les autres colonnes débouchèrent. Le lendemain il y eut revue dans la prairie de Mauves tandis que l'une des canonnières établies sur le fleuve envoyait quelques boulets aux insurgés qui tiraillaient du côté de Saint-Sébastien. Après ce « petit jeu militaire », dit Kléber en ses mémoires, chacun se rendit à des banquets qui furent suivis de bals, d'illuminations, de réjouissances de toutes sortes ; et pendant trois jours, « Nantes, suivant l'expression d'un contemporain, fêta ses sauveurs, comme autrefois un père fortuné et tendre fêtait son fils arrivant des îles (1) ».

VII

Dans les campagnes de la Vendée, les nouvelles ne pénétraient que rares et incomplètes. Pourtant on connut la loi du 1er août et tout ce qu'elle annonçait de barbaries. On sut aussi l'approche des Mayençais.

Nul ne put douter que l'heure décisive n'approchât.

(1) Voir *Kléber en Vendée*, documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine par M. Baguenier-Désormeaux, Appendices, p. 453.

Depuis l'attaque infructueuse de Nantes, la guerre de Vendée n'a offert qu'une série d'engagements confus avec des fortunes diverses. Voici que, dans un cadre agrandi, tragique plus que jamais, se retrouve l'unité d'action. D'un côté les Mayençais, de l'autre les Vendéens, adversaires dignes les uns des autres ; et tout s'efface devant ce duel à mort d'où dépendra le salut ou la perte de l'armée catholique.

Selon un plan suggéré par Canclaux après le conseil du 2 septembre, et accepté par les gens de Saumur, l'*armée des Côtes de Brest*, encadrant en elle les Mayençais et chargée de l'action principale, devait, en partant de Nantes et de Paimbœuf, s'avancer vers le sud, balayer le littoral, se porter vers Machecoul, puis, pénétrant dans l'intérieur des terres, occuper Légé, Montaigu. Dans le même temps, la division des Sables-d'Olonne, se rapprochant d'elle, se dirigerait vers Saint-Fulgent et les Herbiers, en sorte que les insurgés, refoulés du côté de l'ouest, seraient pareillement cernés du côté du midi (1). Le reste des forces républicaines, quoique réservé à un rôle moins actif, aurait pour tâche de fermer toute issue aux rebelles, soit vers l'est, c'est-à-dire du côté du Haut-Poitou, soit au nord, c'est-à-dire du côté de la Loire. A cet effet, le corps de Chalbos, sortant de Niort et de Fontenay, marcherait vers la Châtaigneraye, et la division du général Rey se porterait en avant de Bressuire. Bien que les bataillons rassemblés à Saumur et à Angers inspirassent peu de confiance, on ne renonçait pas à les utiliser. D'un côté ils s'avanceraient vers Vihiers et de l'autre ils déboucheraient au sud des Ponts-de-Cé (2). Alors les Vendéens, resserrés de toutes parts et rejetés d'asile en asile, deviendraient la proie des Mayençais, soit qu'ils fussent anéantis près de Mortagne et précipités dans les gorges pro-

(1) Voir la carte n° 2 à la fin du volume.
(2) *Id.*

fondes de la Sèvre-Nantaise, soit qu'ils fussent détruits, en une bataille suprême, dans les landes de Cholet.

Canclaux disposait d'un peu plus de vingt mille hommes, savoir deux mille aux ordres de Grouchy, six mille aux ordres de Beysser, enfin douze ou treize mille formant, déduction faite des manquants et des non-valeurs, la division des Mayençais. Il laissa Grouchy en réserve au camp des Sorinières, c'est-à-dire tout près de Nantes. Puis, le 10 septembre, il commença les opérations. A droite s'avançait Beysser chargé de balayer la côte et de se rabattre ensuite vers l'intérieur des terres ; à gauche marchait l'avant-garde mayençaise commandée par Kléber. Après un court combat, Kléber emporta Port-Saint-Père ; puis il entra dans Saint-Philbert, tandis que Beysser occupait Machecoul.

En cette marche, le premier menacé était Charette. A Saint-Philbert, l'ennemi n'était plus qu'à quatre lieues de son quartier général, c'est-à-dire de Légé. Dans la soirée du 12 septembre et dans la journée qui suivit, toute une foule de fugitifs refluèrent vers la petite ville, emmenant avec eux leur bétail, leur mobilier, leurs provisions. « Les *bleus*, disaient-ils, pillent tout, brûlent tout ; encore quelques heures et ils seront ici. » Charette était homme de sang-froid, capable de braver tous les périls et aussi de céder pour un temps à la mauvaise fortune. Suivant l'expression d'un contemporain, il « donna lui-même la déroute (1) », et, divulguant, loin de les cacher, les mauvaises nouvelles, laissa toute la horde misérable poursuivre sa course affolée jusque dans Montaigu. Débarrassé de ceux qui eussent semé la confusion, il employa la nuit à rassembler ses troupes, à réunir son matériel, son artillerie, ses approvisionnements ; puis avant l'aube, il fit filer hommes et bagages sur la route encore encombrée par les derniers fugitifs. Lui-même, il demeura

(1) Lucas DE LA CHAMPIONNIÈRE, *Mémoires sur la guerre de Vendée*, p. 44.

dans la place avec sa cavalerie et deux ou trois pièces de canon, jaloux qu'il était d'imprimer à sa retraite un air de repliement spontané. Le 14 septembre au matin, les premières colonnes des Mayençais apparurent dans la plaine que domine Légé : de loin on les distinguait à leurs uniformes blancs et à leurs plumets rouges. Charette alors déploya sa cavalerie comme pour combattre, et lança en manière de bravade quelques boulets contre l'agresseur ; puis il se retira à pas lents, avec un aspect de calme intrépide. Quand Kléber entra dans la bourgade, elle était déserte. Une heure après, Beysser arriva. Il pilla, puis trouvant trop peu à piller, incendia. C'était l'application de la loi du 1er août.

VIII

Le conseil supérieur des rebelles siégeait dans Châtillon. Une nuit — sans qu'on puisse préciser exactement la date — un courrier arriva, venant de Charette. Dans sa détresse, celui-ci oubliait les souvenirs de Luçon. Il implorait le secours, le secours de suite ; il l'implorait au nom du salut commun ; car non seulement le *Marais* était envahi, mais déjà les lisières du *Bocage* étaient menacées.

Pour un moment, la grandeur de la crise ramena l'union. Les Vendéens avaient deux ennemis ; l'un au nord, les gens de Saumur ; l'autre à l'ouest, les Mayençais secondés par le reste de l'armée de Canclaux. Les premiers étaient peu redoutables, les seconds terribles. C'était vers ceux-ci qu'il fallait se porter. Si on les battait, le reste serait surmontable. Tant qu'ils subsisteraient, tout serait péril.

Lescure dans le Haut-Poitou, d'Elbée en Anjou appelèrent aux armes les paroisses. Les heures étaient précieuses : car l'ennemi approchait. Le 15 septembre, Kléber atteignait

Remouillé. Le 16, Beysser, après une courte lutte, occupa Montaigu. De tous côtés refluaient vers l'est les insurgés du Marais ; au milieu d'eux s'intercalait, en dépit des efforts de Charette, toute la foule fugitive. Combattants, non-combattants, tous finirent par se mêler. Expulsés de Montaigu, puis de Clisson, ils remontèrent le cours de la Sèvre et se blottirent, tout pénétrés d'épouvante, dans les gorges de Tiffauges (1).

La gravité des conjonctures obligeait à rassembler tous les concours. Bonchamps était au château de Jallais, toujours souffrant de la blessure reçue au combat de Martigné. On pouvait craindre qu'il ne fût peu zélé pour la cause commune : le premier rang lui avait échappé par l'élection de d'Elbée ; puis, tandis qu'il souhaitait qu'on liât partie avec les Bretons, il avait vu l'armée entraînée vers Luçon. Talmont fut envoyé vers lui, fit appel à son dévouement. Bonchamps était d'âme trop haute pour garder rancune de quelques déplaisirs. Au risque de rouvrir sa blessure mal guérie, il promit de rejoindre l'armée (2).

Le point de ralliement était Cholet. Vers cette ville affluèrent les paysans. C'était le 17 septembre. Le soir, on vit arriver Bonchamps, le bras en écharpe, la poitrine bandée. On tint conseil. Il n'y avait pas à délibérer longtemps. Jadis, au début de l'insurrection, les Vendéens, en péril d'être cernés, avaient, en battant tour à tour leurs adversaires, reconquis la liberté de leurs mouvements. A la même menace d'enveloppement, il fallait, six mois plus tard, opposer la même conduite, mais en commençant par les ennemis les plus redoutables, c'est-à-dire les Mayençais.

Après le conseil, comme les généraux soupaient ensemble,

(1) Voir la carte n° 2 à la fin du volume.

(2) Henri Gibert, ancien secrétaire général du Conseil de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou, *Précis historique de la guerre de Vendée*, publié par M. Baguenier-Désormeaux, p. 84, note. — *Mémoires de Mme de Bonchamps*, p. 41.

un courrier arriva de Vihiers. Il annonça que vers ce lieu marchait une colonne républicaine formidable, venue des bords de la Loire. Le message ne laissa pas que de troubler. Se porter sur Vihiers, c'était laisser le champ libre aux Mayençais, sacrifier Charette, changer toutes les résolutions arrêtées ; d'un autre côté, était-il sage de livrer sans défense à l'ennemi Vihiers, Coron, la meilleure partie des Mauges? En cette perplexité, il fut décidé que deux mille hommes et quelques pièces de canon seraient prélevés sur le gros de l'armée afin de contenir ce nouvel adversaire. A ce petit corps fut préposé Piron qui semblait prédestiné pour cette tâche ; car c'était à Vihiers que naguère, en la journée du 18 juillet, il avait conquis sa renommée.

Le détachement s'éloigna, composé non de deux mille hommes, mais à ce qu'il semble, de cinq ou six mille (1). Le gros de l'armée prit ses cantonnements dans Cholet. Le repos de la nuit fut court. Bien avant l'aube, à l'église Saint-Pierre, les cloches sonnèrent. En grand nombre les paysans gravirent les rues qui conduisaient vers la haute ville et bientôt emplirent la nef. L'abbé Bernier les harangua et les bénit ; puis à ceux qui allaient combattre, il remit solennellement un drapeau blanc fleurdelisé où Mme de Lescure avait brodé l'image du Sacré-Cœur.

Le jour parut. C'était le 18 septembre. Les paroisses se rassemblèrent et bientôt se mirent en route dans la direction de l'ouest. On traversa la Séguinière, puis la Romagne. On atteignit enfin la ligne des hauteurs où s'élève Torfou et au bas desquelles la Sèvre-Nantaise baigne le bourg de Tiffauges.

En ces lieux se trouvait Charette. Il était arrivé dans la soirée de l'avant-veille, non dans l'appareil assez fier où il avait quitté Légé, mais en conducteur médiocrement obéi

(1) GIBERT, *Précis historique de la guerre de Vendée*, publié par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX, p. 85.

d'une foule démoralisée. Il se porta au-devant de la « grande armée » et, l'imminence du péril ajournant les jalousies, remercia avec effusion pour le secours sauveur. On se partagea les cantonnements de Torfou et de Tiffauges. Les non-combattants furent relégués au bord de la Sèvre et s'établirent, comme ils purent, dans les cabanes ou les anfractuosités de rochers qui bordent la rivière. Quand paraîtrait l'ennemi? On l'ignorait encore; mais on ne doutait guère que le lendemain ne fût jour de combat.

Combien, en cette veillée d'armes, les esprits n'eussent-ils pas été réconfortés si l'on avait connu l'heureuse fortune de ceux qui étaient partis le soir précédent dans la direction de Vihiers! Comme ils approchaient du bourg de Coron, ils avaient aperçu les bataillons de Santerre, engagés sur une seule ligne dans un étroit vallon. Aussitôt ils avaient gravi les hauteurs; puis fondant de là sur la longue colonne tout amincie et mal gardée, ils l'avaient coupée en tronçons. Parmi les républicains, ce fut d'abord la confusion, puis la déroute. Santerre faillit être pris. La perte fut, dit-on, de douze pièces de canon, de trois mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Telle avait été, à l'est de Cholet, la journée du 18 septembre, journée brillante, non décisive pourtant. La véritable, la seule action décisive, ce serait celle contre les Mayençais.

IX

Le 18 septembre, Canclaux était à Clisson avec son état-major et la division mayençaise; Beysser était à Montaigu. Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à marcher résolument sur Mortagne, tandis que les autres corps républicains se porteraient, par une marche convergente, sur le même point. Ainsi le voulait le plan adopté à la suite du conseil du 2 sep-

tembre. Mais Rossignol n'était pas prêt, soit que ses troupes, de médiocre qualité, fussent peu aptes à une organisation rapide, soit qu'il fût lui-même peu empressé pour des opérations dont le principal honneur reviendrait aux gens de Nantes. Par un ordre malaisément explicable, il venait même de faire rétrograder vers Luçon et vers Niort les corps de Beffroy et de Chalbos qui s'étaient déjà avancés, l'un vers Chantonnay, l'autre vers Fontenay (1). En cette condition des choses, Canclaux se trouvait réduit, ou à temporiser encore, ou à poursuivre à peu près seul, sans aucune certitude d'être soutenu, la campagne qui terminerait la guerre.

Il semble qu'au quartier général de Clisson, cette perspective d'un quasi-isolement ait provoqué une grande perplexité. La temporisation déplaisait. Une action à fond paraissait téméraire. En cette incertitude, on s'avisa d'un de ces partis moyens qui ne sont pas toujours les meilleurs. Kléber, avec l'avant-garde et quelques autres corps de la division de Mayence, se porterait de Clisson sur Boussay, puis sur Torfou, tandis que Beysser se dirigerait de Montaigu sur Tiffauges. Le reste de l'armée demeurerait en arrière, prêt à recueillir Kléber si celui-ci se bornait à une simple reconnaissance, prêt pareillement à l'appuyer si une fortune heureuse lui permettait de s'avancer sur Mortagne.

Le 19 septembre, à l'aube, Kléber se mit en route. Il avait avec lui son avant-garde, forte d'environ quatre mille hommes (2), et aussi quelques autres bataillons, notamment le 8e bataillon des Vosges et les chasseurs de Saône-et-Loire. Autour de lui, une campagne déserte, tous ayant fui ; nul

(1) Voir dépêche de Chalbos aux généraux Beffroy et Miezkowski, 17 septembre, et aussi rapport du général Beffroy au ministre de la guerre, 19 septembre (SAVARY, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 155 et suiv.) — Voir aussi arrêté des représentants Fayau et Bellegarde, 17 septembre. (CHASSIN, *la Vendée patriote*, t. III, p. 80.)

(2) Un état de situation, dressé un peu plus tard, permet de fixer à peu près ce chiffre. (Voir *Kléber en Vendée*, par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX, Appendices, p. 461.)

guide ; un pays couvert, malaisé pour les explorations, propice pour les embûches. Sur la droite était la Sèvre dont on remontait le cours. On atteignit Getigné, puis Boussay. Un paysan qu'on parvint à saisir indiqua, sous les menaces, la route de Torfou. Le chemin était encaissé, tout rétréci entre les arbres et les haies. Kléber s'entretenait avec Merlin de Thionville. Soudain quelques coups de feu retentirent, et l'on aperçut cinq ou six cavaliers qui, après avoir déchargé leurs armes, disparurent dans les fourrés.



On n'était plus qu'à une heure du champ de bataille où Kléber, marchant un peu à l'aventure, allait livrer l'un des plus rudes combats de la guerre civile.

A qui vient de l'ouest, Torfou apparaît étagé sur une hauteur et dominant un étroit vallon. Du côté de l'est, ces hauteurs se prolongent en forme de plateau. Vers le midi, le terrain s'abaisse et, en une pente assez rapide, descend vers la Sèvre au delà de laquelle se montre le village de Tiffauges. Beaucoup de haies, de bouquets d'arbres ; puis des champs qui en ce temps-là n'étaient que des landes. C'est en ces lieux qu'étaient rangés les Vendéens. Charette, avec son avant-garde, occupait les maisons et les jardins de Torfou, tandis que le gros de son corps était échelonné dans la direction de Tiffauges. Lescure et, à la droite de Lescure, d'Elbée,

avaient disposé leurs hommes à l'est et en arrière du bourg, en un endroit où se croisaient plusieurs chemins et où s'élève aujourd'hui la colonne commémorative du combat. Les soldats de Bonchamps — très peu nombreux, semble-t-il (1), — étaient demeurés fort en arrière, près du village de la Romagne. Un témoignage très précis (2) ne laisse guère de doute sur la présence de Royrand avec quelques contingents de l'armée du centre. Selon toute vraisemblance, ces contingents devaient être répartis au delà de la Sèvre, sur la berge gauche de la rivière.

Quelle était la force de tous ces corps? Je crois qu'on en a beaucoup exagéré l'importance numérique. L'avant-veille, la « grande armée » s'était notablement amoindrie par l'envoi d'un détachement vers Vihiers. Charette n'apportait que des troupes fort diminuées par une longue et pénible retraite. Bonchamps n'avait point eu le temps de rassembler ses hommes. Quoique toute estimation précise soit bien sujette à l'erreur, je serais tenté d'évaluer, du côté des Vendéens, à quinze ou vingt mille hommes l'effectif total des combattants (3). Même ramenée à ce chiffre, l'armée catholique gardait sur l'adversaire une immense supériorité, à moins qu'au cours de la journée, le gros de la division mayençaise ou bien encore le corps de Beysser ne vînt appuyer les forces patriotes.

Kléber, mis en éveil sur la présence des rebelles, avait continué sa marche. A ce moment, dans une éclaircie de l'horizon, se montra à lui, assis sur sa colline, le village de Torfou. La position lui sembla malaisée à enlever. Mais si on réussissait à la conquérir, quel ne serait pas le succès ! Contre le bourg, il lança deux de ses bataillons, et en outre une

(1) Amédée de Béjarry, *Souvenirs vendéens*, p. 93.
(2) Id., *ibid.*, p. 91.
(3) Cette évaluation est celle qui est produite par Kléber, plus disposé à grossir qu'à diminuer la force de ses adversaires. — M. René Blachez. dans sa consciencieuse étude sur Bonchamps, réduit aussi (voir p. 346-347) à 18 000 hommes le nombre des vrais combattants.

partie d'un de ses meilleurs corps, la *légion des Francs*. Sous l'impétuosité de l'attaque, l'avant-garde de Charette plia. En hâte Charette survint, mais ne parvint pas à rallier ses hommes. Les Mayençais arrivèrent au sommet de la colline, et Torfou fut emporté.

Ce qui paraissait pour les républicains gain décisif ne fut qu'avantage précaire. Lescure se tenait en arrière de Torfou, non loin de la croisée des chemins. De là il a vu les soldats de Charette qui, dans un commencement de désordre, redescendent vers Tiffauges. Il a autour de lui ses paroisses les plus fidèles, les gens des Échaubroignes, des Aubiers, de Courlay, ceux qu'on appelle les grenadiers de la Vendée. Il va à eux : « Y a-t-il quatre cents hommes qui veulent mourir avec moi? » Tous ensemble ils se portent vers le village. Derrière les haies, à l'abri des arbres, dans les genêts, le combat recommence. Pendant deux heures il se prolonge, les Mayençais tenant fortement le bourg, les Vendéens fusillant à travers les fourrés leurs adversaires et les empêchant de progresser.

Cependant, du fond de la vallée de Tiffauges, les malheureuses femmes que l'invasion des républicains a chassées de leurs foyers suivent avec angoisse les péripéties du combat. D'après la fusillade qui s'éloigne ou se rapproche, elles cherchent à deviner le sort des armes vendéennes. Entre temps, en une invocation ardente, elles implorent de Dieu la victoire. Tandis qu'elles se consument en cette attente, elles voient, dévalant des hauteurs de Torfou et déjà en un appareil de fugitifs, leurs maris, leurs frères, leurs fils qui ont abandonné le champ de bataille. Elles vont à eux, les accablent de reproches : « Si vous ne voulez point combattre, disent-elles, donnez-nous vos armes (1). » Sous ces objurgations, les fuyards se ressaisissent, reprennent courage, remontent le coteau qu'ils viennent de descendre. Et voici que

(1) Poirier de Beauvais, *Mémoires*, p. 120.

le combat se rétablit tout à fait : à gauche Charette, au centre Lescure, un peu plus à droite d'Elbée qui vient d'entrer en action.

La lutte se prolonge, et désormais avec une ardeur qui ne connaît ni indécision, ni répit. « On ne vit jamais d'acharnement plus terrible, a écrit plus tard Kléber. » Si les Mayençais l'emportent par la discipline et surtout l'armement, les Vendéens ont pour eux la supériorité du nombre avec l'égalité de la vaillance. Sur ces entrefaites, un secours sauveur arrive à l'armée catholique.

Ce secours, c'est Bonchamps qui l'amène. Il débouche du côté de la Romagne, non avec un gros renfort, mais avec quelques-unes de ses compagnies, bien organisées, bien équipées, manœuvrant comme de vieilles troupes. En dépit de sa blessure, il descend de son brancard, met pied à terre, se place à la tête des siens. Il a mesuré l'inclinaison du terrain, la direction des chemins, la position de l'ennemi. Les Mayençais offrent, à cause même de leur petit nombre, un front étroit, et il est aisé de le déborder. Ainsi fait Bonchamps. Opérant un rapide mouvement de conversion, il se jette sur le flanc gauche des patriotes. Il s'étend bien au delà de Torfou jusqu'à la ferme de la Pichonnière ; encore un peu, et il prendra à revers l'armée républicaine.

Kléber a vu le danger. Aucun secours ne lui arrive, ni de Canclaux demeuré à Clisson, ni de Beysser. Afin de soutenir son aile gauche qui plie sous l'attaque de Bonchamps, il dirige vers elle un des bataillons de l'aile droite. Mais à droite, ce mouvement mal compris est interprété comme un commencement de retraite. A ce moment, pour comble de confusion, la fusillade crépite, non seulement à gauche, mais presque en arrière. Dans les rangs des Mayençais épuisés et succombant sous le nombre, ce cri retentit : nous sommes tournés. Et tout saisis de trouble, les vaillants soldats reculent, sans qu'il soit possible de les arrêter.

C'est la retraite, non la déroute. Le chemin est difficile

en un terrain couvert, coupé de haies, parsemé d'arbres, hérissé d'ajoncs. Mais, à chaque espace libre, les vaincus se retournent et par un feu bien réglé, tentent de contenir l'ennemi. Kléber est blessé, mais continue de commander. Il envoie un courrier à Canclaux, le supplie, le conjure d'accourir. Il s'étonne, s'indigne de ne pas voir Beysser qui a dû entendre le bruit du canon. Cependant les Vendéens se répandent à droite et à gauche et, utilisant tous les abris, fusillent leurs adversaires. A certains endroits, la route toute rétrécie n'est plus qu'un défilé, et les patriotes, pour alléger leur marche, sont contraints d'abandonner quatre pièces d'artillerie.

Entre tous les périls, le plus grand est celui d'être coupé. Un corps vendéen, — celui de Royrand, semble-t-il, — a pris position sur la berge gauche de la Sèvre. Il descend le cours de la rivière. Qu'il atteigne le pont de Boussay, qu'il le franchisse, qu'il devance au delà du pont les Mayençais ; et ceux-ci, débordés du côté de la Sèvre par les Vendéens de Royrand, du côté du nord par les Angevins de Bonchamps et aussi par les soldats d'Elbée déjà non loin de l'Éraudière, seront privés de leur ligne de retraite. En cette détresse, Kléber confie à l'un de ses bataillons, le bataillon de Saône-et-Loire, la mission de se diriger en toute hâte sur Boussay, de se porter vers le pont, d'en défendre à tout prix l'accès. Le commandant du bataillon s'appelait Chevardin. Il promet de tenir bon, de mourir s'il le faut. Il tient parole et ses soldats avec lui.

L'héroïque sacrifice assure du moins la retraite. Les républicains gagnent le village de Boussay, puis La Poupelinière et ainsi se dégagent de l'étreinte. A ce moment arrive, avec quelques bataillons, Canclaux sorti de Clisson ; et les Vendéens, désormais contenus, d'ailleurs accablés de fatigue, sont contraints d'abandonner la poursuite. A la tombée du jour, ils rentrent dans Torfou et supputent les fruits de la victoire, pièces d'artillerie, voitures, prisonniers. Mais la joie

de tous les trophées matériels s'absorbe pour eux dans une fierté plus grande : celle d'avoir vaincu les soldats de Mayence.

X

Dans la nuit, les chefs, réunis à Tiffauges, se rassemblèrent en conseil. La guerre apprend la guerre, et on le vit par le dessein qui suivit. De la délibération un projet surgit qui, s'il eût été exécuté jusqu'au bout, eût peut-être sauvé la Vendée.

Canclaux qui venait de recueillir Kléber était à Clisson ; Beysser était à Montaigu. Il fut convenu que Lescure et Charette se porteraient vers Montaigu où Beysser, avec un corps de cinq ou six mille hommes, se trouvait fort aventuré. Ils le surprendraient, le battraient, puis se retourneraient vers Canclaux et vers la division de Mayence. Dans le même temps, Bonchamps, ayant achevé de rassembler ses contingents, décrirait au nord de Torfou un vaste circuit, passerait par Montigné, par Saint-Crépin, puis se porterait sur le flanc des Mayençais au moment même où Lescure et Charette, victorieux de Beysser, fondraient sur eux en venant de Montaigu. On comptait que, sous cette double attaque, attaque de Bonchamps venant du nord, attaque de Charette et de Lescure venant du sud, les terribles soldats seraient écrasés (1). Les prévisions se poursuivant avec un redoublement de confiance, on calculait que les paysans de M. de Lyrot, échelonnés sur la rive gauche de la Loire, intercepteraient aux fuyards la route de Nantes. Et ainsi seraient anéantis — on l'espérait du moins — ces *Mayençais* qui avaient fait trembler.

(1) Voir carte n° 2 à la fin du volume.

Le 21 septembre, Lescure et Charette marchèrent sur Montaigu. Là était Beysser, fatigué non de combats mais de pillage. Il était logé en ville, insouciant suivant son habitude et ami de ses aises jusqu'à ne rien surveiller. La surprise fut complète. Vers le milieu du jour, les Vendéens attaquèrent. Beysser était à table. Ses troupes furent taillées en pièces. Lui-même blessé s'enfuit jusque dans Nantes, où il trouva la prison, en attendant l'échafaud.

La journée de Montaigu complétait celle de Torfou. La suite du plan exigeait que, dès le lendemain, on se portât sur les Mayençais. Ici se plaça le contretemps qui vicia tout.

Dans la nuit du 21 au 22, des émissaires survinrent, arrivant du camp de l'Oie et de la région des Herbiers, c'est-à-dire de la Vendée centrale. L'armée des Sables, disaient-ils, était à Saint-Fulgent et y commettait toutes sortes de dégâts. Ils priaient, ils suppliaient qu'on les secourût.

La perplexité fut extrême. Marcher vers Saint-Fulgent, c'était descendre vers le sud au lieu de remonter vers le nord, ainsi que le voulait le plan de Tiffauges. Que se passa-t-il parmi les chefs vendéens? L'obscurité des récits rendrait toute affirmation téméraire. Avec son habituelle ténacité, Charette insista pour l'attaque de Saint-Fulgent. Sur le rôle de Lescure plane quelque incertitude. Appuya-t-il dès le début Charette ou ne lui céda-t-il qu'avec répugnance? Des souvenirs contradictoires, autorisent l'une et l'autre interprétation (1). Ce qui est certain, c'est qu'il opina, lui aussi, pour qu'on prît l'offensive contre l'armée des Sables. Un scrupule restait, celui de livrer Bonchamps à ses seules forces. On crut s'absoudre en lui expédiant un messager qui lui notifierait le changement. Ce courrier, espérait-on, arriverait encore à temps. Puis, d'une marche rapide, on se

(1) Voir Béjarry, *Souvenirs vendéens*, p. 91. — Voir aussi *Souvenirs de la comtesse de La Bouëre*, p. 76; *Mémoires de Poirier de Beauvais*, p 124; *Essais historiques et politiques du chevalier de Solilhac*, publiés par l'abbé Eugène Bossard, p. 31.

porta sur Saint-Fulgent. Ce fut une nouvelle victoire, mais funeste ; car si elle désorganisait la division des Sables, elle préservait de la ruine ceux qu'avant tout il importait d'abattre.

En cette journée du 22, Bonchamps, ayant complété ses contingents, s'apprêtait à attaquer la longue colonne des Mayençais qui se retiraient de Clisson sur Nantes. Le courrier qui lui avait été expédié ne lui parvint pas. Se fiant à l'accord conclu dans Tiffauges, il se jeta sur l'ennemi avec l'espoir de le surprendre dans sa marche et de le couper. Ses regards se tournaient vers la route de Montaigu, vers Remouillé, vers Aigrefeuille : de ce côté, pensait-il, arriveraient Charette, Lescure, tous ceux qu'il attendait. Par intervalles, il prêtait l'oreille, croyant entendre le canon. Plusieurs fois il renouvela son attaque, ne pouvant croire à son abandon. Enfin désespérant de sa fortune, il se retira, non vaincu, mais laissant le plan inaccompli. En dépit de la journée de Torfou, les Mayençais étaient sauvés.

Telle fut cette campagne de cinq jours. Les plus prévoyants des Vendéens avaient lieu d'être soucieux ; mais pour qui se contentait de la surface, quelle n'était pas la brillante apparence ! Le 18 septembre, victoire à Coron, le 19 à Torfou, le 21 à Montaigu, le 22 à Saint-Fulgent. Sur ces entrefaites, on apprit une autre victoire, remportée le 19 septembre à Pont-Barré sur les troupes sorties d'Angers. Ainsi en cinq jours, cinq victoires. Jamais on ne vit une révolte, ni si glorieuse, ni si près de succomber. Les paysans retournèrent à leurs champs, tout fiers des Mayençais vaincus. En beaucoup de paroisses, on chanta le *Te Deum*. De Châtillon cette petite capitale du *pays conquis*, partirent les derniers bulletins emphatiques et triomphants. Là aussi il y eut *Te Deum*, messes solennelles et harangues de prêtres. Ce fut pour l'évêque d'Agra, le surprenant mystificateur, la suprême occasion d'officier pontificalement devant un peuple qui croyait encore en lui ; on le vit coiffé de la mitre, orné

de la crosse et bénissant avec tant de bonne grâce, tant de contentement, qu'on lui eût presque pardonné de bénir sans droit. Si nous en croyons la marquise de La Rochejaquelein, l'évêque avait pourtant son maître dans l'art d'organiser les pompes religieuses; c'était le chevalier de ***, qui se montrait, nous apprend la marquise — et je relève cette note d'ironie dans la sombre tragédie des choses — « un général parfait pour les processions ».

XI

Coup sur coup, dans les derniers jours de septembre, le Comité de Salut public connut les victoires des rebelles. Il avait placé son espoir dans les *Mayençais*. Aussi la déception fut profonde; et un mot se retrouva sur toutes les lèvres : Quand serons-nous débarrassés de la Vendée?

Loin de dissimuler ses craintes, le Comité les publia. De nouveau Barère gravit la tribune de la Convention. C'était le 1er octobre. « L'inexplicable Vendée, dit-il, existe encore. » Il ajouta : « Vingt fois les représentants, les généraux et le Comité lui-même ont annoncé la destruction de ces fanatiques ; mais de petits succès ont été aussitôt suivis de grandes défaites. » Quel était le nombre des insurgés? En chiffres ronds et sans autre souci de précision, Barère les évaluait à cent mille. Au début, ils n'avaient ni poudre, ni armes, ni canons : la victoire, l'assistance étrangère et peut-être aussi, insinuait Barère, la trahison, avaient fourni l'artillerie, les munitions, les fusils. Le tableau des revers suivait. Quelle en était la cause? L'insuffisance des généraux, les conflits des autorités, la mollesse des mesures. Ayant parlé de la sorte, Barère indiquait les remèdes. Il fallait tout simplifier, tout unifier : il y avait eu trop de Représentants ; il n'en

faudrait plus que quatre : il y avait eu trop de généraux ; il ne faudrait plus qu'un seul chef : il y avait eu deux armées, l'armée des *Côtes de Brest*, l'armée des *Côtes de la Rochelle;* il n'en faudrait plus qu'une seule qui s'appellerait l'*armée de l'Ouest.* Le reste du rapport se résumait en une sauvage exhortation à épurer et à détruire. Il y avait urgence à éliminer les officiers nobles, les étrangers, les suspects. Il n'y avait pas une moindre urgence à se montrer impitoyable, car « une ville en cendres coûte moins qu'une Vendée qui absorbe les armées et consume la fortune publique ».

Au Comité de Salut public appartenait l'exécution. Opportun était le projet de tout unifier. La réalisation fut misérable. A une seule armée, l'armée de l'Ouest, il fallait un seul chef : celui qu'on choisit pour généralissime s'appela Leschelle, ancien soldat au régiment de Rouergue, puis maître d'armes à Saintes, nommé naguère général par la protection de Ronsin. Une ample épuration suivit qui élimina pour crime de naissance ou d'amitiés suspectes les plus notables parmi les officiers. Furent destitués tous ensemble Canclaux qui était marquis et son lieutenant Grouchy qui l'était pareillement ; puis, pêle-mêle et aussi comme *ci-devant*, Menou, Duhoux, enfin Beffroy qui commandait les troupes de Luçon, et Miezkowski qui commandait la division des Sables. Aubert-Dubayet, le chef des Mayençais, fut mandé à Paris ; et ce rappel ne laissa pas que de marquer quelques soupçons contre les Mayençais eux-mêmes : « Cette troupe, écrivait le ministre de la guerre, longtemps enfermée dans une place étrangère, n'a pu se fortifier autant que nous dans les principes actuels de notre gouvernement (1). » En revanche, on conserva soigneusement Rossignol, en le confinant à la vérité dans le commandement de la région au nord de la Loire. Quant aux Représentants, c'était grande

(1) Lettre du ministre de la guerre au général Leschelle, 2 octobre 1793. (SAVARY, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 206.)

sagesse d'en diminuer le nombre. Ceux qui arrivèrent firent regretter ceux qui partirent. Parmi les nouveaux venus, le plus fameux serait Carrier.

Entre temps, Canclaux était rentré dans Nantes, fort meurtri de l'échec, mais tout heureux de son corps d'armée sauvé. Ses pensées s'étaient aussitôt fixées sur la prochaine revanche. Promptement il avait réorganisé les *Mayençais* et leur avait adjoint un petit corps de grenadiers très intrépides, commandés par l'adjudant général Blosse. Dès les premiers jours d'octobre, il avait repris ses opérations ; et le 6, entre Montaigu et Tiffauges, près du village de Saint-Symphorien, les rebelles avaient été défaits. Comme il se félicitait du succès, un courrier survint qui lui apprit sa destitution.

Le surlendemain arriva dans Montaigu Leschelle, le nouveau commandant en chef. Il était accompagné de Carrier. Un conseil de guerre se tint auquel assistèrent Kléber, les représentants du peuple, et aussi Vimeux et Baupuy, les chefs des brigades mayençaises. Kléber avait recueilli les dernières pensées de Canclaux et, depuis deux jours d'ailleurs, commandait *par intérim.* Il traça l'exposé de la campagne destinée à finir la guerre. Ce plan était, sauf quelques retouches, celui qui avait été arrêté un mois auparavant et que les dernières défaites avaient contraint d'ajourner. Les Mayençais, grossis des divers corps commandés naguère par Canclaux, se porteraient vers Mortagne, c'est-à-dire vers le cœur de la Vendée. La division de Luçon se dirigerait vers le même lieu, en passant par les Herbiers. Dans le même temps, toutes les autres portions disponibles de l'ancienne armée des Côtes de la Rochelle quitteraient leurs cantonnements, se rallieraient à Bressuire, puis se jetteraient sur Châtillon. Ainsi seraient enlacés de tous côtés les Vendéens. A cet exposé Kléber joignit sur l'état du pays quelques renseignements qui lui avaient été fournis par un magistrat de Cholet devenu soldat et qu'on appelait Savary. Leschelle

écouta distraitement. Une carte passa sous ses yeux, mais qu'il ne regarda pas. Au plan développé par Kléber il répondit, dit-on, par ces seuls mots : « Oui, ce plan est fort de mon goût ; mais j'observe qu'il faut marcher en ordre, en masse, et majestueusement. » Sur cette réflexion, la séance fut levée. On présenta les troupes. Carrier les harangua, puis Leschelle qui ne se montra pas plus entraîneur d'hommes qu'il ne s'était révélé stratégiste. Cependant, des rangs des Mayençais quelques cris s'élevèrent : *Vive Dubayet!* C'était l'adieu des soldats au chef qui venait de partir.

« Je crois qu'on a pris à tâche de nous envoyer tout ce qu'il y a de plus ignorant. » Ainsi s'exprimait le lendemain Merlin de Thionville en parlant du nouveau généralissime. Heureusement pour la république, Leschelle, qui avait le défaut de ne rien savoir, aurait aussi le mérite d'aimer à ne rien faire. Son inertie le sauverait de son ineptie ; et il se rachèterait d'être le plus incapable en étant aussi le plus paresseux. Sous son nom un autre allait commander : Kléber. Et c'est lui qui cueillera la victoire.

XII

D'un bout à l'autre du territoire insurgé, on avait chanté le *Te Deum*, pour Torfou, Coron, Pont-Barré, Montaigu, Saint-Fulgent. Les dernières notes de l'hymne glorieux s'étaient comme étranglées dans un profond retour d'angoisse. C'est que tout prédisait non le salut, mais la perte.

Le grand sujet d'anxiété, ce sont les Mayençais sauvés. On les a battus, non abattus. Ils se sont reformés ; on vient d'éprouver leur valeur au combat de Saint-Symphorien, et de nouveau dans la vallée de Tiffauges ou aux environs de Torfou, le sol résonne sous leurs pas.

Une impression domine déjà, celle de l'étouffante étreinte. Les rebelles n'ont pas assisté aux conseils de l'ennemi ; mais ils devinent ce qui s'y est passé. Ils connaissent par le menu la topographie de leur pays, pour l'avoir parcouru tant de fois au cours de cette prodigieuse guerre. Kléber va arriver de l'ouest ; puis des troupes surviendront de Luçon, de la Châtaigneraie, de Bressuire ; de tous côtés, le cercle se resserrera, et une à une ou toutes ensemble tomberont les places de sûreté conservées jusqu'ici : Mortagne qui sert d'arsenal, Beaupréau où sont installés les magasins, Cholet qui est la ville de ressources, Chemillé, témoin de la première victoire, Saint-Laurent-sur-Sèvre où sont soignés les blessés.

En ces conjonctures terribles, y a-t-il vraiment un chef? D'Elbée, admirable de vertu et non dépourvu de lumières, n'a point réussi à s'imposer. Partout se montre, avec l'héroïsme des âmes, la divergence des volontés. Il y a ceux qui, comme La Rochejaquelein, veulent combattre sans cesse, et ceux qui, comme d'Elbée, veulent entre les batailles laisser aux paysans quelque répit. Il y a les doux qui, comme Lescure, aspirent à garder l'humanité, et les farouches qui, comme Marigny, ne songent qu'à rendre le sang pour le sang. Tandis que le commandant en chef n'a d'autre dessein que de se maintenir dans la région insurgée, en dehors de lui un autre projet s'agite. Depuis longtemps Bonchamps songe à porter un corps sur la rive droite de la Loire et du côté de la Bretagne. Ce qui, dans les vues de Bonchamps, n'est que diversion, se transforme, dans l'esprit de quelques-uns, en un complet déplacement de l'insurrection : on jettera de l'autre côté du fleuve, à la manière d'une migration, tout le peuple soulevé : ainsi pensent d'Autichamps, Donnissan, exagérant l'un et l'autre, au point de le dénaturer, le dessein de Bonchamps ; ainsi pense surtout Talmont, avide de retrouver la région du Bas-Maine où il se pique de rencontrer des amis et de recruter des soldats. Cependant Charette qui, par une résolution si fatale, a entraîné les Vendéens vers Saint-Fulgent,

est rentré dans le *Marais*. Entre lui et la *grande armée*, une misérable rivalité pour un partage de butin a ravivé les querelles. Il médite, non de rejoindre ses alliés, mais de conquérir Noirmoutiers. Plus que jamais il se confine en son isolement ; en quoi il perdra tout ensemble, et les autres et lui-même.

Pendant ce temps, les paysans commencent leurs semailles, mais avec le sentiment qu'ils ne récolteront plus. Ils ignorent les détails. Ce qu'ils savent suffit pour les éclairer. Il n'est guère de métairie qui n'abrite un blessé. Déjà l'extrême fatigue engendre les maladies. Sous le terrible souvenir des luttes passées, dans la prévision de luttes plus terribles encore, certaines âmes ne commencent-elles pas à s'amollir? Des documents qui paraissent dignes de foi marquent en plusieurs lieux une résistance lassée. On peut noter ces symptômes dans la région de la Châtaigneraye, au pays de Bressuire, autour de Montaigu. Ici les gens des campagnes expriment leur répugnance à livrer leur bétail, leurs provisions, en échange de bons payables après la guerre. Là ils envoient aux autorités des émissaires chargés de porter des paroles d'obéissance. Dans une commune voisine de Remouillé, ils vont même, dit-on, jusqu'à livrer aux républicains, en signe de soumission, une charrette pleine de piques, de faulx, de fusils (1). Qu'une parole de modération vienne tempérer l'extrême rigueur, qu'un mot, un seul mot de tolérance religieuse résonne au milieu des mots de haine, et ce qui est aspiration isolée se transformera peut-être en un vœu général d'apaisement. Mais en dépit des suggestions courageuses de certains magistrats locaux (2), le gouvernement central ne veut connaître et appliquer

(1) Voir Chassin, *Guerre de Vendée*, t. III, p. 136-139.

(2) Rapport des commissaires du département de la Vendée aux administrateurs du département ; rapport de Coyaud, procureur syndic du district de la Châtaigneraye au procureur général syndic de la Vendée. (Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 146-147.)

d'autres lois que celles qui prescrivent l'immolation, la ruine, l'incendie. Et à leur tour les Vendéens se rejettent en arrière. On les pille, ils pilleront ; on les brûle, ils brûleront ; on les immole, ils immoleront.

C'est dans ces dispositions à la fois exaspérées et terrifiées que commence la nouvelle campagne. Elle commence autour de Châtillon, perdue, puis reprise par les royalistes et enfin reconquise par les républicains qui l'abandonnent après l'avoir incendiée. C'est comme le premier acte de l'horrible guerre renouvelée. Mais l'opération décisive, la seule que vraiment l'histoire doive retenir, c'est celle que poursuivent les Mayençais.

Le 14 octobre, ils quittent Montaigu. Le généra en chef est officiellement Leschelle, en fait Kléber. Aux valeureux soldats ont été jointes les meilleures troupes de l'ancien corps de Beysser : le 109e et le 77e de ligne. En outre, chemin faisant des renforts arriveront : ce sera la division de Luçon, au-devant de laquelle se sont portés les grenadiers de Blosse ; puis ce sera, on l'espère, le corps de Chalbos. Les troupes de Chalbos sont médiocres. Mais la division de Luçon ne laisse pas que d'être solide ; elle est commandée par Bard, le successeur de Beffroy ; et Bard a lui-même pour principal lieutenant Marceau.

Le soir, les Mayençais couchent à Tiffauges. Ce sont les lieux où ils ont été vaincus. Mais ce souvenir les excite loin de les ébranler. Le 15, ils se remettent en route. L'objectif est Mortagne. Ils ont ouï dire que, dans cette ville, les *brigands* ont rassemblé leurs approvisionnements, leurs munitions, leurs réserves d'artillerie. Ils se figurent une grande cité qui est comme la place d'armes de l'armée catholique. Et d'un pas plus alerte ils se hâtent : « Mortagne, disent-ils, c'est la fin de la guerre. »

Kléber conduit la marche. Il va s'engager en plein pays ennemi, et la récente leçon de Torfou l'invite à la prudence. A ses côtés est Savary, auxiliaire précieux par sa connais-

sance des lieux. Sur ses conseils, Kléber évite les gorges boisées de la Sèvre. Au prix d'un détour, il s'élève vers le nord, jusqu'au village de la Romagne. Là règne un plateau un peu plus découvert, moins propice aux embûches. C'est de là que, vers le milieu du jour, il s'achemine vers Mortagne. A quelque distance, en un lieu qu'on appelle la *Lande de la Haie*, il arrête ses troupes ; puis, soucieux d'éviter toute surprise, il se porte en reconnaissance vers la ville.

Bâtie en amphithéâtre sur la rive droite de la Sèvre, la petite cité eût été défendable. Elle était protégée au sud par la rivière, du côté de l'ouest et du nord-ouest par son château. Mais les Vendéens se sont décidés à se replier. Matériel, parc d'artillerie, prisonniers, tout a été évacué vers Bellefontaine, Beaupréau, Saint-Florent. Kléber approche avec un faible détachement : nul indice de résistance ; çà et là quelques affûts brisés, quelques voitures qu'on n'a point eu le temps d'emmener ; du château monte un peu de fumée, ce sont les dernières traces d'une explosion qui s'est produite l'avant-veille. Des rues désertes, deux ou trois petites chapelles récemment abandonnées et où quelques cierges achèvent de se consumer. Tout ce qui reste d'habitants s'est réfugié dans les huttes, les cabanes, les abris rocheux au bord de la Sèvre. Cependant Kléber parvient à joindre quelques femmes qui donnent les signes de la plus vive terreur : il les interroge, les rassure, et apprend d'elles que les rebelles se sont retirés vers Cholet.

Soit arrière-crainte d'embuscade, soit désir d'éviter le pillage, Kléber tient son armée éloignée de la ville. A ce moment, sur la rive gauche de la Sèvre, on distingue un nuage de poussière ; on perçoit en même temps le bruit confus d'une troupe en marche : c'est la division de Luçon, accompagnée des grenadiers de Blosse et qui descend par la route des Herbiers. Le renfort est de cinq ou six mille hommes qui vont se joindre aux treize ou quatorze mille soldats que conduit Leschelle et que commande Kléber. La jonction de

toutes ces forces permet la hardiesse. Bard, avec une partie de la division de Luçon, est lancé en avant-garde dans la direction de Cholet. Dans cette ville est sans doute l'armée catholique. C'est là qu'il faut la chercher.

XIII

Cholet, où avait grandi la fortune vendéenne et où cette fortune allait sombrer, se remplissait depuis plusieurs jours des images du deuil, de la dévastation et de la ruine. Vers ce lieu comme en un dernier asile refluaient tous ceux que chassait l'invasion. Dans tous les chemins creux du Bocage, c'était un défilé de chariots portant le mobilier, les hardes, les ustensiles de ménage, les grains qu'on venait de battre ; les femmes suivaient, tenant les enfants et poussant devant elles le bétail. A chaque croisée de route, de nouveaux convois essayaient de s'intercaler : de là des retards, des reflux d'hommes et de chevaux, des écrasements. A certains moments, un cri, proféré on ne sait par qui, signalait l'approche des *bleus;* alors toute cette foule prise de terreur grimpait les talus, fonçait à travers les haies épineuses, se dispersait dans les landes. Quand l'alerte avait cessé, on recherchait, en un surcroît de confusion, les chevaux, les voitures, les bœufs, tout ce que, dans la panique, on avait abandonné. De temps en temps, une halte semblable à celle d'une peuplade errante : on mangeait un peu de pain ; on déterrait quelques pommes de terre. Puis dans la même angoisse, la marche se poursuivait. On se battait à qui passerait le premier et, presque en même temps, dans la commune détresse, on s'entr'aidait ; on se disputait, puis ensemble on priait. Dieu paraissant le seul refuge, c'était une émulation de vœux naïfs, de promesses de cierges ou d'offrandes : si

l'on était sauvé, on irait en pèlerinage à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à la chapelle du Mont-des-Alouettes ou bien encore à la madone du pont de Mortagne. Ainsi parlaient les paysans du Bocage, tandis que les riverains de la Loire promettaient un *ex-voto* à la chapelle du Marillais.

Cholet ne peut renfermer ni nourrir toute cette multitude. Mais où aller? Point vers l'ouest, point vers le midi non plus : qu'on gravisse en effet l'esplanade qui domine la petite rivière de la Moine ; et du côté de la Romagne, du côté de Mortagne et des Herbiers, de longues colonnes de flammes révèlent la présence ou le passage de l'ennemi. Il faut se garder aussi de prendre le chemin du sud-est. Là-bas Châtillon achève de brûler. Mais si l'on remonte vers le haut de la ville, si l'on atteint la lande de la Papinière, de là, vers le nord, l'œil se repose par l'aspect d'une campagne plus paisible. Dans la direction de Trémentine, de Chemillé, de Beaupréau, point de signe d'incendie, donc point encore d'ennemis. Et c'est de ce côté que l'exode continue. Il se continue en se rapprochant de la Loire. Et alors, par une rencontre de pensées, la même idée que quelques chefs caressent germe dans le cerveau de la foule : si l'on pouvait franchir la grande Loire ! Ce serait le salut pour un jour, et Dieu se chargerait du lendemain.

A tous les clochers, le tocsin sonne pour réunir les hommes valides. Ils se rassemblent avec quelque lenteur, non par défaut de courage, mais par sollicitude pour les femmes, les enfants, les débris de biens à sauver. Ils mettent à l'abri ce qu'ils peuvent. Puis les voici qui arrivent au rendez-vous, portant leur fusil, leurs munitions, un peu de pain, résolus par tempérament et aussi par désespoir ; car dans l'extrémité du péril, la vaillance sera plus sûre que la lâcheté.

Le 15 octobre, l'armée catholique est encore incomplète. Pourtant elle est assez forte pour qu'on s'avance au-devant des *bleus*.

Donc elle sort de Cholet. A gauche est Lescure qui prend

possession des futaies entourant le château de la Tremblaye. Au centre, d'Elbée et La Rochejaquelein se dirigent vers Saint-Christophe. A droite, Bonchamps, au prix d'un long détour, se porte vers la Séguinière, puis vers la Romagne, dans l'espoir de tourner l'ennemi.

C'est à ce moment même que Bard, avec la division de Luçon, débouche sur la route de Mortagne à Cholet. Tout en avant est Marceau qui déjà touche au bois de la Tremblaye.

Ainsi se choquent les deux armées. Pendant trois ou quatre heures, on vit les chances se balancer : c'est d'abord Marceau accablé sous le nombre ; puis Bard venant à son aide et fonçant sur les royalistes. Sur ces entrefaites, Bard est atteint d'un coup de feu, et les Vendéens menacent de déborder la petite armée de Luçon. Marceau prend le commandement et longtemps soutient le poids de la lutte. Il est sur le point de plier, quand arrivent les Mayençais. Sous l'effort des vaillantes troupes, les Vendéens sont enfin rejetés vers Cholet. Tel est le combat qu'on a appelé le *combat de la Tremblaye.* Il est demeuré, à un double titre, fameux. Cette journée est celle où Lescure fut blessé à mort ; elle est aussi celle où Marceau parut pour la première fois, à côté des Mayençais ses frères d'armes de demain, à côté de Kléber son émule de gloire.

Cholet n'était qu'à cinq kilomètres. Les vainqueurs s'y portèrent. Toute proche, la ville apparaissait, s'étalant en amphithéâtre au delà d'un ravin où coulait la Moine : au premier plan — et dominant le vallon — l'esplanade du château ; au delà les maisons, les blanchisseries, puis les deux églises, dans le bas Notre-Dame, en haut Saint-Pierre. La proie était sous les yeux, invitant à la conquête ; et il semblait que cette conquête fût l'achèvement de la victoire. Mais les républicains étaient doublement lassés, et de la longue étape et de la bataille. Le jour baissait. La position elle-même était malaisée à aborder, à moins que les rebelles ne fussent complètement démoralisés. Tout près des bords

de la Moine, les assaillants s'arrêtèrent, tout excédés de leur labeur. Ils s'étendirent dans les prairies, pêle-mêle, au hasard de l'arrivée, sans aucun souci de se garder. A quelques centaines de mètres, sur l'autre berge, étaient les Vendéens qui, à cette heure, eussent pu fondre sur leurs adversaires et changer peut-être leur revers en succès. Kléber survint, se répandit en reproches, rudoya tout le monde, même Marceau qu'il voyait pour la première fois ; avec beaucoup de peine, il établit des postes, rallia les corps et introduisit un peu d'ordre en cette confusion. La nuit vint. Des deux côtés de la Moine, les vedettes s'insultaient : *vive la République!* clamaient les uns ; *vive le roi!* répondaient les autres. Par intervalles, les républicains lançaient des bombes ; l'une d'elles tomba sur le clocher de Saint-Pierre, d'autres éclatèrent sur les maisons ; deux incendies s'allumèrent, et Cholet s'éclaira de flammes tout de même que les villages qu'avait traversés l'armée patriote (1).

Nul ne doutait qu'à l'aube la lutte ne reprît, et cette fois décisive. L'imprévu dominant de plus en plus, un incident survint qui éloigna l'une de l'autre les deux armées, au moment où elles allaient s'aborder.

A une heure déjà fort avancée, l'un des officiers vendéens, Poirier de Beauvais, alla trouver La Rochejaquelein : « Les munitions manquent, lui dit-il, non seulement pour l'artillerie mais pour l'infanterie. Je viens de vérifier les coffres ; ils sont presque vides (2). » Un grand trouble suivit ; puis une courte enquête apprit que, par suite d'une erreur ou pour toute autre cause non éclaircie, toutes les réserves avaient été dirigées sur Beaupréau. Aussitôt Talmont fut dépêché pour se rendre à toute vitesse en cette ville et en ramener

(1) Boutillier de Saint-André, *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 190-191.

(2) Poirier de Beauvais, *Mémoires*, p. 142. — Voir aussi Henri Gibert, *Précis de la guerre de Vendée*, publié par M. Baguenier-Désormeaux, p. 96.

ce qui manquait. Il partit. Mais de Beaupréau à Cholet il y avait cinq lieues. Qu'on calculât l'intervalle nécessaire pour l'aller, pour le chargement des munitions, pour le retour : il était presque impossible que le convoi arrivât à temps. Les heures s'écoulèrent : aucune nouvelle du prince de Talmont. Le prince avait-il fidèlement rempli sa mission? On a prétendu, mais sans preuves, qu'étant dès cette époque partisan du passage de la Loire, il n'était pas fâché du contretemps qui retenait à Beaupréau, c'est-à-dire à quelques lieues du fleuve, les principales ressources des Vendéens; dans cet esprit il aurait, dit-on, mis quelque mollesse à l'exécution des ordres qui lui avaient été confiés. L'aube était proche. D'un moment à l'autre l'ennemi pouvait attaquer. Une résolution fut prise alors, celle de se replier sur Beaupréau. A la petite pointe du jour, l'armée catholique défila, allant chercher ses munitions puisque ses munitions ne venaient pas.

C'est ainsi que, dans la matinée du 16 octobre, Kléber entra sans coup férir dans Cholet évacuée. Dans la ville peu d'habitants, la plupart se cachant ou ayant suivi les Vendéens. Ceux qui étaient restés arborèrent les couleurs tricolores, mais non sans tremblement, tant ils craignaient un nouveau retour de fortune! Savary accompagnait Kléber. Chemin faisant il lui montrait, lui décrivait les lieux : au sud de Cholet, la Moine coulant dans un assez profond vallon; puis au nord et à l'est, en venant de la Moine, un grand redressement de terrain : deux châteaux importants qui pouvaient servir de point d'appui, vers l'ouest le château de la Treille, au nord-est le château du Bois-Grolleau; enfin tout au nord sur un plateau, une vaste lande presque dénudée d'arbres et qu'on appelait la lande de la Papinière. Cette exploration achevée, Kléber fixa l'emplacement de ses troupes. Il décida de les ranger en arc de cercle, depuis le château de la Treille jusqu'à celui du Bois-Grolleau : à gauche, du côté de la Treille, il établit la réserve des Mayençais et quelques autres

corps, sous les ordres du général Haxo ; au centre de la ligne, il plaça la division de Luçon que commandait, à défaut de Bard, Marceau ; à droite, appuyée au Bois-Grolleau, il répartit l'une des brigades mayençaises, la brigade Vimeux. L'avant-garde, sous les ordres de Beaupuy, l'un des chefs mayençais, prit possession de la lande de la Papinière. Toutes ces dispositions furent prises en l'absence du général en chef Leschelle ; car sa nullité, d'après ce que nous apprend Kléber, avait engagé les représentants du peuple à le mettre en tutelle. A une heure avancée de la soirée, arriva un important renfort : ce fut la division Chalbos forte d'une dizaine de mille hommes ; ce qui porterait à près de trente mille hommes les forces patriotes. Au milieu de la nuit, elle organisa ses bivouacs tout au sud, sur la rive gauche de la Moine.

XIV

Tandis que Kléber entrait dans Cholet, les Vendéens atteignaient Beaupréau. Ils y tinrent conseil. La ville de Beaupréau était située sur une hauteur et protégée au midi par la rivière de l'Evre. On pouvait s'y fortifier et y attendre les républicains. La motion, quoique assez sage, rencontra, semble-t-il, peu de faveur. Une conduite tout opposée consistait à se pourvoir de munitions, à reprendre le chemin de Cholet, à fondre sur l'ennemi ; cette résolution fut soutenue, à ce qu'on assure, par La Rochejaquelein qui eût voulu partir de suite, puis par d'Elbée qui jugeait meilleur que l'armée se complétât et notamment qu'on attendît la division de M. de Lyrot. Divers autres avis furent émis, celui de morceler l'armée en petites bandes et de poursuivre dans le Bocage la guerre de partisans, puis celui de descendre vers le Marais et d'aller, si on le pouvait, vers Charette. Enfin

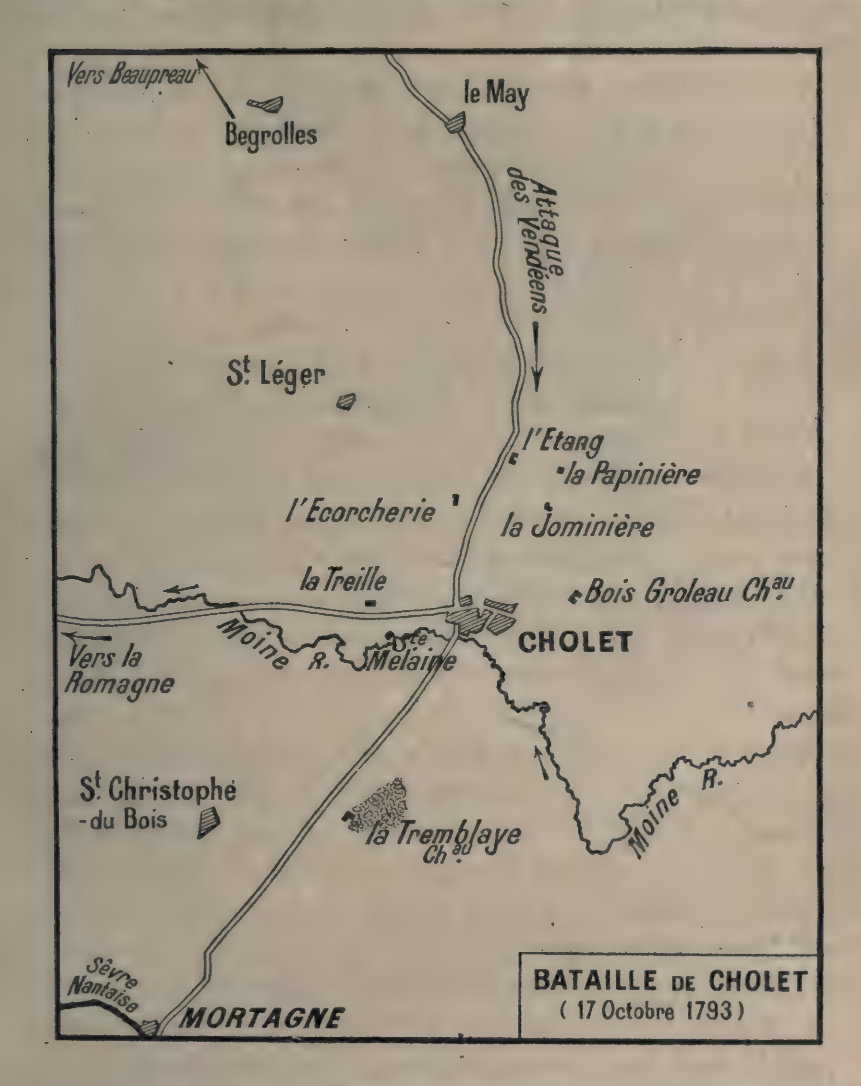
il y avait ceux qui n'avaient plus qu'une idée fixe, celle de passer la Loire : tels étaient Talmont, d'Autichamps, Donnissan, tous s'abritant derrière Bonchamps dont ils exagéraient les pensées jusqu'à les rendre méconnaissables, tous agissant par instances, par menées aussi, — car l'extrême malheur lui-même n'exclut pas l'intrigue, — tous montrant à l'armée le grand fleuve qui n'était plus qu'à quatre lieues, et au delà duquel était, disaient-ils, le salut.

J'éprouve quelque scrupule à parler de ces délibérations : nul procès-verbal et en général nulle écriture : une assemblée de chefs que bientôt la mort frapperait presque tous : rien que des souvenirs recueillis le plus souvent par des acteurs secondaires. La seule chose qu'on sache bien, c'est ce qui fut arrêté. Il fut décidé que le lendemain on referait en sens inverse la route qu'on venait d'accomplir et qu'on marcherait sur Cholet. Toutefois la résolution ne fut adoptée qu'avec un amendement. Il fut convenu que quelques milliers d'hommes — quatre mille à ce qu'il semble (1) — seraient détachés vers Saint-Florent, y passeraient la Loire, et s'empareraient de Varades. En cas de défaite, l'armée aurait ainsi — on se le figurait du moins — une retraite assurée de l'autre côté du fleuve.

Pendant l'après-midi, de nouveaux contingents arrivèrent ; car le désespoir, l'exaspération des incendies mettait, même aux indécis, les armes à la main. Le 17 au matin, l'armée s'ébranla. Elle comptait près de trente-cinq mille hommes, la plupart munis de fusils, d'autres portant seulement des piques. Le difficile pour une si grande masse était de déboucher, les chemins étant peu nombreux, étroits, resserrés entre des haies épineuses et de hauts talus. Les dernières files quittaient Beaupréau quand déjà les premières colonnes approchaient de Cholet. Chemin faisant on entendit au nord

(1) *Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein*, p. 265, édition de 1889.

le bruit du canon : c'était l'un des officiers royalistes, M. de Turpin, qui, ayant déjà passé la Loire, attaquait Varades. La marche se poursuivit. Vers le milieu du jour, les Vendéens,



BATAILLE DE CHOLET
(17 Octobre 1793)

sortant des bois et des terrains couverts qui avaient dissimulé leur approche, prirent pied tout à coup sur la lande de la Papinière.

XV

Kléber s'attendait à une bataille, mais ni en ce lieu, ni pour ce jour-là. Il ne pouvait se figurer que les rebelles qui, le 16, s'étaient retirés vers le nord, reprissent le lendemain le même chemin pour redescendre jusqu'à lui. Une femme de Cholet lui annonça l'attaque prochaine. Il n'y crut pas. Dans cette matinée du 17, on avait, parmi les patriotes, débattu divers plans ; en fin de compte, on avait décidé de marcher sur Beaupréau.

On en était là quand, vers une heure de l'après-midi, aux avant-postes républicains, entre le village du May et la Papinière, une vive fusillade éclata. Puis on vit les vedettes se replier précipitamment ; c'étaient les Vendéens qui approchaient.

Beaupuy commandait l'avant-garde. En hâte, il porte vers l'ennemi, d'un côté les grenadiers de Blosse, de l'autre la légion des Francs. Puis il demande secours à Kléber.

Kléber était établi au château de la Treille. En l'absence ou dans la honteuse inertie de Leschelle, il était le vrai commandant en chef. A la nouvelle de l'attaque, il fait battre la générale dans la ville et au camp. Il a peine à comprendre a manœuvre des Vendéens, hier évacuant Cholet, aujourd'hui s'y reportant. Cependant les estafettes se succèdent, venant de la Papinière. Est-ce une simple alerte? Est-ce un assaut de toute l'armée rebelle? Dans l'incertitude, Kléber n'ose affaiblir, ni sa droite où sont les Mayençais de Vimeux, ni le centre où est rangée la division de Luçon, ni surtout la gauche qui peut être tournée par les bois. Sur l'heure, il se borne à prescrire à Beaupuy de tenir bon. Ce n'est que plus tard, et sans doute sur des messages de plus en plus pressants, qu'il se décide à expédier un renfort. Dans les prairies au bord de la Moine est établi le corps de Chalbos.

De ce corps, il tire la division Muller et la dirige vers le lieu du combat.

Des bords de la Moine à la *lande de la Papinière* la distance est assez longue. Pendant ce temps, l'avant-garde, livrée à elle-même, continue à porter le poids de la bataille. Les Vendéens ont débouché lentement, à cause de la nature du terrain et de l'étroitesse des chemins. Voici qu'ils commencent à envahir la *lande*. Ils jettent sur leur droite une foule de tirailleurs. Le reste s'avance, non selon l'ordre accoutumé, mais en masse et avec une furie de valeur qui semble défier la mort. Beaupuy met en ligne son artillerie : mais en beaucoup d'endroits, le feu a été mis aux genêts, et l'épaisse fumée paralyse l'effet du tir. Il prescrit à l'infanterie de charger à l'arme blanche : celle-ci, tout aguerrie qu'elle est, s'arrête et fléchit. Il a sous sa main un peloton de chasseurs à cheval et le porte contre l'ennemi : les cavaliers hésitent, puis prennent leur élan, mais bientôt tournent bride et reviennent en désordre. Beaupuy se porte au plus fort du combat. Son cheval est blessé et l'entraîne dans sa chute : « Prenez-le, c'est un général, crie La Rochejaquelein à ses hommes, mais ne le tuez pas. » Beaupuy réussit à se dégager, mais ses troupes plient. Par surcroît de péril, d'Elbée, Bonchamps ont débouché à leur tour et commencent à assaillir le centre républicain commandé par Marceau.

Cependant Muller a franchi le pont de la Moine ; il a gravi les rues qui conduisent dans la haute ville ; il s'avance vers le champ de bataille. C'est un renfort de quatre ou cinq mille hommes, renfort peut-être sauveur. Mais ce sont des troupes faibles, sous un chef qui ne l'est pas moins. Au bruit de la mousqueterie, les rangs commencent à fléchir ; à la vue des fuyards, des blessés, l'incertitude devient panique. Et voici que tout ce ramassis d'hommes retraverse la ville, redescend vers la Moine, regagne le campement ; et pendant le reste du jour, on ne les reverra plus.

C'est le moment de la grande détresse. Les plus hardis des

Vendéens attaquent les premières maisons des faubourgs. Les troupes de Muller, toutes débandées, propagent, comme par contagion, la terreur. Des voitures, des fourgons dévalent au galop les rues de Cholet et se précipitent vers le pont de la Moine. Dans la ville, les drapeaux tricolores disparaissent. Les patriotes ne songent plus qu'à se sauver, comme la veille les royalistes. Parmi les fuyards est le représentant Carrier. Et plusieurs de dire de lui : « Si nous l'emportons, il reviendra tuer après la victoire. »

L'un des Vendéens, qui était demeuré dans Cholet, a pu écrire plus tard : « J'ai cru à cette heure la Vendée délivrée (1). »

Et peut-être l'eût-elle été en effet sans Kléber et ses lieutenants.

Kléber a mesuré ses périls. Son avant-garde est refoulée, son centre ébranlé, la division Muller en déroute. Cependant pour les Vendéens un danger naît de leur succès même. Échelonnés en venant de Beaupréau sur une longue et mince colonne, ils se sont précipités d'un élan furieux et ont fait fléchir la ligne républicaine. Mais en s'enfonçant dans cette ligne, ils l'ont fait plier sans pouvoir s'étendre eux-mêmes. De là, pour ceux qui déjà paraissent victorieux, un péril terrible. Que les ailes de l'armée républicaine se portent en avant ; et elles pourront enserrer, déborder même ceux qui ont débouché sans se déployer.

Kléber s'est appliqué jusqu'ici à ne pas se dégarnir. La nécessité fait taire cette prudence. De l'aile gauche qui est appuyée au château de la Treille, il détache quelques-uns de ses bataillons les plus solides, notamment le 109e de ligne. Ces vaillants soldats descendent rapidement les pentes ; puis aux accents de la *Marseillaise*, ils remontent les coteaux et, prenant en flanc les Vendéens, se montrent tout à coup sur la lande de la Papinière. Aux sons de la musique, à la vue

(1) Boutillier de Saint-André, *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 195.

des uniformes, les paysans croient à un nouveau corps d'armée. Ceux que surprend cette apparition ne sont pas les combattants des premiers rangs. Ceux-ci ont foncé depuis longtemps et, au risque d'être cernés, sont engagés bien avant dans la mêlée. Mais ceux qui subissent cette attaque impétueuse, ce sont les hommes qui ont débouché les derniers, gens moins intrépides, moins bien armés aussi. Dans cette foule, l'irruption subite, inattendue, provoque la confusion. Plusieurs se débandent ; puis de quelques bouches part ce cri : *A la Loire! à la Loire!* car les pensées de Talmont et de ses amis se sont propagées comme par rayonnement.

C'est le premier fléchissement, non la défaite. Tandis que les dernières files de la longue colonne vendéenne sont ébranlées, les hommes des premiers rangs, ceux qui ont triomphé des soldats de Beaupuy, sont en pleine bataille. Sans souci de ce qui se passe en arrière, ils pressent maintenant de leurs efforts le centre républicain. Là se poursuit la lutte acharnée, inexorable. Cependant Marceau masque ses canons derrière les lignes de l'infanterie, laisse avancer l'ennemi, puis ouvre les rangs et, par une décharge d'artillerie, couvre le terrain de morts et de blessés.

Décidément la fortune tourne contre les Vendéens. Mais en cette armée de paysans, il y a une élite de quelques milliers d'hommes, qui ne connaissent ni les défaillances ni la crainte. D'Elbée, Bonchamps, La Rochejaquelein sont à la tête de cette troupe intrépide. C'est l'heure des corps à corps implacables, des prouesses obscures, des efforts suprêmes. En ce moment, un message est remis à Bonchamps. C'est un billet qui annonce l'occupation de Varades. Le petit succès semble ironie cruelle auprès du désastre qui menace la cause vendéenne. Combien n'eussent pas été secourables, sauveurs peut-être, sur la lande de la Papinière, les quatre ou cinq mille hommes détournés d'avance vers la Loire ! Comme Bonchamps achève de lire le message, il

tombe blessé au ventre, et son sang éclabousse le petit papier qu'il retient encore en ses mains. Presque en même temps, d'Elbée s'affaisse, atteint d'un coup de feu à la poitrine. Et La Rochejaquelein reste seul en face de Marceau, tous deux de même âge, de même bravoure, de même renommée naissante, et destinés l'un et l'autre à mourir jeunes, purs et glorieux.

La sagesse eût conseillé de cacher à tout prix la perte des deux grands chefs. Dans la terrible confusion, on n'eut point ce sang-froid. Parmi les combattants, la rumeur se propage que d'Elbée, que Bonchamps sont blessés à mort. L'impression est la même que jadis au siège de Nantes quand, sur la place Viarmes, on a vu s'affaisser Cathelineau. Gens d'Anjou, gens du Poitou sont refoulés loin de Cholet qu'un instant ils ont touchée et sont rejetés à l'extrémité de la lande. Encore un instant, et ils seront débordés par l'aile gauche républicaine qui les attaque de flanc, qui menace même de les prendre à revers. Le jour baisse et, si intrépides que soient les cœurs, les forces sont à bout. La retraite commence, fuite autant que retraite bien qu'honorée encore par des épisodes héroïques. Et vers Beaupréau reflue le gros de l'armée catholique

Leschelle était resté toute la journée fort en arrière, sur le chemin du Bois-Grolleau. Kléber, le vrai vainqueur, put, en parcourant le champ de bataille, mesurer la grandeur du succès. Il put aussi mesurer la grandeur des pertes. Sur un espace de près d'une lieue, a dit un témoin oculaire, les champs étaient couverts de cadavres. En certains endroits, Vendéens et républicains étaient couchés côte à côte, victimes des mêlées où ils s'étaient enlacés. Pendant de longues années, sur la lande de la Papinière, les débris de toutes sortes ramenés à la surface par les laboureurs, ossements, baïonnettes, projectiles, attesteront la lutte acharnée. Les Mayençais surtout avaient payé un ample tribut à la mort. « Dans ma division seule, a écrit Kléber, j'ai perdu en cette journée

du 17 octobre et dans celle du 15, quatorze chefs de brigade, chefs de bataillon et officiers de mon état-major. » Il ajoute avec un accent pénétré de douleur : « Tous étaient mes amis, tous étaient mes compagnons de Mayence (1). » Et Kléber avait raison de s'affliger. Il viendrait un jour où il n'y aurait plus de Vendéens, mais ce jour-là aussi il n'y aurait guère plus de Mayençais.

XVI

Dans Beaupréau, pendant toute la journée, on avait entendu le canon, d'abord du côté de Varades, puis dans l'après-midi du côté de Cholet. Vers huit heures du soir, on vit affluer les premiers fuyards.

Bientôt un lugubre cortège parut, celui des généraux blessés. Bonchamps, atteint d'une affreuse plaie au ventre, avait été transporté par les paysans sur une sorte de brancard fait de branchages et de couvertures. On l'interrogea ; il semblait comme insensible. On l'entendit murmurer quelques mots ; puis il retomba dans la torpeur. D'Elbée, quoique blessé en plusieurs endroits et particulièrement à la poitrine, avait gardé sa connaissance et pouvait parler bien qu'avec peine. Poirier de Beauvais lui demanda ses ordres : « Eh ! mon ami, lui répondit-il, que puis-je dans la position où je suis ? — Tiendrons-nous ici ? insista Poirier. — Où pourriez-vous donc aller ? répliqua d'Elbée. Je ne vois rien de mieux à faire. » Une charrette à bœufs attendait qui transporterait le général dans une métairie écartée. Il s'éloigna, tout épuisé de ce peu de paroles, tout torturé de son mal, mais peut-être secrètement satisfait de son impuissance, tant le commandement, souhaité jadis, lui avait été douloureux !

(1) *Kléber en Vendée*, p. 225, note.

On a prétendu que dans Beaupréau un conseil se tint. Je me figure mal ce que put être cette délibération, dans les ténèbres, dans le désarroi de la défaite, dans l'absence de ceux qu'on avait coutume d'écouter et de suivre. La disparition des principaux chefs enhardissait les volontés dissidentes. Dans la chambre où ils avaient pris gîte, Donnissan et un autre officier, le chevalier Desessarts, se mirent à écrire des billets pour convoquer à Saint-Florent, c'est-à-dire au bord de la Loire, les contingents des paroisses avec lesquelles on pouvait encore communiquer. Poirier de Beauvais survint, formula quelques objections, invoqua les intentions contraires de d'Elbée, celles de Lescure lui-même, gendre de Donnissan. « Nous ne forçons personne à passer le fleuve, repartirent Donnissan et Desessarts, nous nous bornons à indiquer un lieu de rassemblement. » Puis ils ajoutèrent : « Il n'y a pas d'autre résolution à prendre, car déjà l'armée est en partie là-bas (1). »

Sur ce dernier point, ils avaient raison. Le dessein qu'une minorité avait ourdi, les soldats l'exécutaient. Pendant la bataille, un cri avait retenti : *A la Loire! A la Loire!* Ce cri avait trouvé écho. Parmi les fuyards, beaucoup s'étaient bornés à traverser Beaupréau. La nuit était claire, la distance courte, la route encore libre. Et vers le fleuve ils s'étaient précipités, de cette course irrésistible de ceux qui luttent pour la vie. « *A la Loire!* » clamaient-ils. Après? Après? ils ne savaient pas, ils ne calculaient pas. Mais la Loire, c'était une barrière entre l'ennemi et eux. Puis au delà, c'était l'inconnu et dans l'inconnu il y a l'espérance.

Tout suivit : canons, munitions, voitures, non-combattants. Entre deux haies de paysans marchaient les prisonniers républicains, sortes d'otages qu'on avait réussi à garder et qui de Mortagne avaient été transférés vers Bellefontaine et vers Beaupréau. Ceux qui se croyaient les conducteurs étaient

(1) Poirier de Beauvais, *Mémoires*, p. 149-150.

eux-mêmes enroulés dans le torrent. Un incident survint qui hâta l'exode. Vers deux ou trois heures du matin, une fusillade éclata. C'était Westermann qui n'avait pas assisté à la bataille, mais qui, arrivé après la défaite, s'était porté sur la trace des fugitifs. Il fit irruption sur le pont de l'Evre, pénétra dans Beaupréau qu'à ce moment, semble-t-il, les Vendéens achevaient d'évacuer. Il recueillit à titre de butin ce que les vaincus n'avaient pas eu le temps d'emporter. Dans la ville se trouvaient encore quatre cents blessés. Nous savons par le témoignage de Kléber qu'ils furent égorgés.

XVII

Quand, en descendant la Loire, on a dépassé Ingrandes, on aperçoit de loin, sur la rive gauche, un coteau plus abrupt que ne le sont en général les collines de l'Anjou et qui, s'abaissant presque à pic jusqu'aux berges, domine à la manière d'un observatoire, les rives basses, les îles, toute la vallée. Sur cette hauteur apparaît, couronnée par l'église de son ancienne abbaye, la petite ville de Saint-Florent. A mesure qu'on approche, les détails se précisent. La ville s'est développée surtout du côté opposé au fleuve, là où la pente un peu moins rude a permis d'étager les bâtisses. Tout au bas, à l'est du coteau, règne une plage qui se rétrécit ou s'étend suivant que les pluies ou les sécheresses ont grossi ou diminué les eaux : là sont amarrés, comme en un petit port, les bacs pour le passage ou les barques pour la pêche. Qu'on s'élève jusqu'à la terrasse attenant à l'église, et la Loire elle-même s'étalera tout entière, riante par la grâce du paysage, grandiose par l'étendue de son cours, se plaisant, suivant son caprice, tantôt à remplir, tantôt à découvrir ses grèves. Si le regard se porte de la rive gauche à la rive droite, on dis-

tingue d'abord un petit bras, au delà une île avec des oseraies et quelques cultures, plus loin le bras principal, enfin, sur le rivage opposé, le hameau de la Meilleraie et tout au bout, sur une très légère éminence, le bourg de Varades.

C'est en ces lieux que, le 12 mars 1793, s'était déroulé le premier épisode de l'insurrection angevine : c'est en ce même lieu que revenaient, après sept mois de luttes, les Vendéens chassés de leurs foyers et allant, à tous risques, chercher ailleurs une patrie.

Ils arrivent de tous côtés, traînant comme ils peuvent leurs blessés ; ils arrivent d'Andrezé, de Trémentines, de Botz, de Saint-Laurent du Mottay ; quelques-uns, à travers la nuit, se sont égarés du côté de l'Evre et ont été se heurter à la chapelle du Marillais. La plupart, en atteignant la ville, la contournent sans en gravir les pentes. Ils vont droit à la grève, n'ayant qu'un souci : passer le fleuve.

Porté sur une civière, Bonchamps suit, tantôt inerte et comme déjà gagné par l'insensibilité de la mort, tantôt gémissant sous les cahots de la route qui torturent ses entrailles déchirées ; on le dépose en une maison de la ville, la maison Duval. Lescure, le blessé de la Tremblaye, arrive presque en même temps du village de Chaudron. Quant à d'Elbée, frappé à la poitrine et réduit à l'impuissance, il a trouvé asile aux environs de Beaupréau. Cependant La Rochejaquelein survient, échappé par miracle à la bataille de la veille. Il va aux paysans, s'indigne de la débandade, essaye d'opposer au péril de demeurer dans le Bocage le péril plus grand de passer le fleuve. Mais exhortations, menaces, fureurs, tout est vain. Le passage d'ailleurs est déjà commencé. Et le seul service que les chefs puissent rendre désormais, c'est d'introduire un peu de discipline dans l'exode qu'ils ne peuvent empêcher.

Cet exode est-il sagesse, urgente nécessité, coupable folie? Qui, à cette heure, eût pu le dire? Quitter la Vendée, c'est renoncer aux ressources du pays natal, c'est s'éloigner des

lieux connus où pourra se poursuivre la guerre de partisans, c'est se réduire à l'état de masse errante que la défaite écrasera, que la victoire même affaiblira par l'impuissance à réparer les pertes ; car rien n'est plus incertain que le concours des Bretons ou des Manceaux. Tel est le danger de franchir la Loire. — D'un autre côté, dans deux jours, dans trois jours au plus, Kléber sera là avec son armée, nombreuse, aguerrie, exaltée par la victoire. Que pourra-t-on faire? Combattre avec la Loire à dos? Se disperser dans le Bocage? Tâcher de rejoindre Charette? La vérité, c'est que tout est détresse. On blâme, on blâmera plus tard, et peut-être avec raison, le passage de la Loire. Mais que de motifs n'eût-on pas trouvés pour blâmer la conduite contraire! De l'entreprise vendéenne, une seule chose demeure désormais, une seule, mais que nulle puissance ne pourra ni effacer ni amoindrir, à savoir l'honneur du nom divin confessé dans l'un des plus sublimes holocaustes qui furent jamais.

La nuit s'achève. Sur tous les chemins qui aboutissent à la Loire, le défilé continue. C'est une cohue d'hommes armés et de non-combattants, de femmes, d'enfants, de blessés, tous fuyant le meurtre et l'incendie. Quelques-uns sont partis à la nouvelle de la défaite, sans rentrer chez eux, sans rien emporter, n'aspirant qu'à la vie sauve. La plupart traînent leur bétail, leurs provisions. Quelques prêtres marchent au milieu de leurs paroissiens ; ils ont en hâte enlevé du tabernacle les saintes espèces, et dans une *custode* ils ont placé les hosties, viatique pour l'épreuve et pour la mort. Cependant, en convergeant vers Saint-Florent, toutes les bandes se heurtent et se confondent en une horrible accumulation. Les chemins sont trop étroits, la ville trop petite, la plage trop resserrée. C'est une lutte, avec toutes sortes de reculs et de remous, à qui s'approchera de la Loire, atteindra la grève ; puis c'est une nouvelle lutte à qui pourra se hisser sur un bateau. Le plus souvent il faut laisser, faute de place, tout ce qu'on a emporté. La plage commence à

s'encombrer de débris abandonnés ; et pour les nouvelles bandes qui surviennent, ces débris accroissent l'entassement.

Par intervalles, des rangs les plus éloignés de cette multitude, un cri part : Voilà les *bleus!* Et en une panique violente, on se pousse, on se foule, on s'écrase. Que fût-il advenu si, à ce moment, l'ennemi eût paru, venant de Beaupréau, s'il eût garni de soldats ou de canons la rive opposée de la Loire? Mais tous ces effrois ne sont que vision de la peur. Autant la fortune a, dans ces derniers jours, trahi les Vendéens, autant elle se plaît à protéger leur passage. Du côté du sud, l'armée de Kléber ne se montre pas encore. La veille, Varades, mal défendue par un millier d'hommes, a été conquise sans résistance sérieuse. On eût pu craindre que des forces, venant d'Angers, ne descendissent vers Ingrandes ou, venant de Nantes, ne remontassent vers Ancenis. Mais sur la rive droite de la Loire, rien que des troupes mal aguerries, des chefs médiocres ou indécis, un immense affolement. A la faveur de cette sécurité aussi passagère qu'inespérée, on parvient même à diriger vers le petit port des Léards en face d'Ancenis, les canons et le gros matériel que les barques de Saint-Florent n'eussent pu transporter. Piron conduit la marche par la route du Marillais, tandis que de l'autre côté du fleuve, Talmont et quelques autres se jettent sur Ancenis ; puis d'une rive à l'autre s'accomplit l'opération qui conservera à l'armée une portion de son artillerie (1). Par un surcroît de bonheur, la nature est clémente autant que l'ennemi est, à cette heure, inerte : une belle journée d'automne ; une radieuse clarté dans le ciel, et sur le fleuve nulle brise incommode qui contrarie les rameurs ; en outre les longues sécheresses de l'été ont élargi les grèves, mis à découvert les basfonds et créé des gués secourables.

Ce n'est pas trop de toutes ces circonstances heureuses

(1) Deniau, *Guerre de Vendée*, t. III, p. 73. — Voir aussi Gibert, *Précis historique de la guerre de Vendée*, publié par M. Baguenier-Désormeaux, p. 98.

pour que le difficile passage puisse se poursuivre. On ne possède en tout que vingt-cinq ou trente barques, bacs ou petits bateaux. Et la foule ne cesse de grossir. Les cavaliers se jettent dans le fleuve et, grâce au niveau abaissé des eaux, parviennent à franchir le petit bras, à gagner la grande île. Pour la traversée du bras principal, ils lancent leurs chevaux à la nage et, montés eux-mêmes sur les embarcations, les tiennent par la bride. Avec une rapidité qu'aiguise le péril, les barques se chargent, se surchargent même — car à plusieurs reprises on craint qu'elles ne chavirent — puis elles atteignent l'île et reviennent pour prendre d'autres passagers. Pendant ce temps, d'autres embarcations, remplissant le même office, accomplissent le trajet de l'île au hameau de la Meilleraye, reviennent, puis repartent encore, portant de nouveaux émigrants.

En dépit de tous les efforts, l'heure s'écoule ; et à chaque voyage, ce sont, chez ceux qu'on n'a pu embarquer, des plaintes, des vociférations. Puis il y a les paysans qui n'ont appris les nouvelles que tard, qui viennent de loin et dont les files s'allongent encore dans les chemins creux. Cependant, au moment de quitter la terre natale, quelques-uns sont saisis de cruelles incertitudes. Résolument ils se sont mis en route : les voici qui s'arrêtent, tout angoissés. Il en est qui s'agenouillent près des calvaires, près des chapelles, et dans une prière éplorée sollicitent comme un signe visible où se révèle la volonté de Dieu. Il en est d'autres qui, dans un conflit terrible de pensées contraires, rebroussent chemin, s'avancent de nouveau, puis derechef retournent sur leurs pas. Plusieurs s'évertuent à hâter la marche de leurs bœufs ; puis, las de les aiguillonner et ne voulant pas s'en séparer, ils s'écartent de leurs compagnons de route et regagnent leurs demeures. Sur la plage même, la longue et énervante attente semble à quelques-uns comme un indice de la Providence qui décidément ne les veut pas loin de leur pays. C'est ainsi que, dans quelques paroisses, à Saint-Lambert du Lattay, aux Gardes,

au Voide, ailleurs encore il y a des retours furtifs ; c'est ainsi qu'il y a des hommes qu'on croit bien loin et qui sont rentrés. Ils se cachent le jour ; puis ils sortent la nuit, soit afin de pourvoir à leur subsistance, soit pour arracher quelques débris à leurs métairies incendiées. Ainsi subsisteront-ils, ayant comme effacé leur propre trace ; et, suivant leur humeur timide ou ardente, ils sauveront leur vie à force de se terrer ou perpétueront, en reprenant les armes, la guerre de Vendée.

Tandis que les fugitifs s'entassaient sur la plage ou se confiaient aux embarcations, un débat tragique se poursuivait dans Saint-Florent.

En refluant vers la Loire, les Vendéens avaient emmené avec eux leurs prisonniers. Il semble qu'une partie s'échappa ou fut délivrée en route ; car dès le 18 au matin, les républicains en recueillirent beaucoup sur le chemin de Beaupréau à Cholet (1). Ce qui restait avait été enfermé dans la haute ville de Saint-Florent, c'est-à-dire dans l'église et dans les bâtiments de l'abbaye. Quel était le nombre de ces captifs? On a parlé de cinq ou six mille hommes, chiffre sûrement exagéré, car ni l'église aux dimensions assez exiguës, ni même le monastère n'eût pu contenir une telle multitude. Dans une salle voisine, un conseil de guerre fut improvisé qui fixerait le sort de ces otages. On ne pouvait ni les embarquer faute de moyens de passage, ni les garder faute de places de sûreté, en sorte qu'une seule alternative demeurait : les rendre à la liberté ou les immoler. Les principaux chefs étaient ou impuissants par blessure, ou absorbés sur la plage par les soins de l'armée, en sorte que la décision était réservée à des officiers secondaires, gens d'âme dure, exaspérés de la défaite. Ils représentèrent aux autres, se représentèrent à eux-mêmes, la longue clémence des Vendéens, tant de cap-

(1) *Kléber en Vendée*, documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX, p. 226.

tifs relâchés et retrouvés bientôt dans les rangs ennemis, au contraire l'impitoyable rigueur des républicains, tuant les prisonniers, égorgeant même les blessés, brûlant les villages, les métairies, les moissons. L'avis général fut la mort. Quand il fallut exécuter, la grandeur du sacrifice troubla et, cette mitraillade en masse prenant un air de meurtre, ce fut, parmi ceux qui s'étaient constitués juges, à qui déclinerait le rôle de bourreau. L'heure pressait. Vers les portes de la salle montaient les cris farouches de ceux qui, ayant tout perdu dans la guerre civile, ne voulaient pas s'éloigner sans vengeance. Seules, quelques femmes osaient parler de clémence. Cependant, au pied de la colline, en une maison de la basse ville, Bonchamps était étendu, souffrant tout ce qu'il faut souffrir pour mourir. Il ignorait tout, quand un officier d'une autre division lui apprit l'horrible débat. Autour de lui étaient son cousin d'Autichamps et quelques serviteurs. Il ressaisit ce qui lui restait de forces : « Mon ami, dit-il à d'Autichamps, cet ordre est sans doute le dernier que je vous donnerai ; laissez-moi l'assurance qu'il sera exécuté (1). » Il lui prescrivit de monter en toute hâte dans la haute ville, d'obtenir la grâce des captifs. Au galop de son cheval, d'Autichamps gravit la grande rue : « Grâce aux prisonniers, cria-t-il, Bonchamps l'ordonne. » Entre tous les chefs, Bonchamps était celui qui avait gardé le plus de prestige. Ce qu'il y avait de bonté dans les âmes vendéennes se réveilla. Les prisonniers furent épargnés (2).

Ce fut la dernière victoire de Bonchamps, ce fut aussi la

(1) Déclaration du comte Charles d'Autichamps (*Mémoires de Mme de Bonchamps*, pièces justificatives, nº 9.)

(2) Voir sur l'acte d'humanité de Bonchamps, *Mémoires de Mme de Bonchamps*, pièces justificatives nºs 2, 3, 4, 5, 6, 9 ; voir en outre *Kléber en Vendée*, documents publiés par M. Baguenier-Désormeaux, p. 229, et déclaration des commissaires du département de la Vendée Guichet et Chaigneau. (Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 212.) — Voir aussi René Blachez, *Bonchamps*, Appendices, p. 330-337, et M. Baguenier-Désormeaux, *Bonchamps et le passage de la Loire.*

dernière manifestation de sa vie. Celui que les paysans avaient, sept mois auparavant, arraché à sa paisible retraite de la Baronnière, celui qui deux fois avait versé son sang pour la cause catholique et royale, celui qui avait à Torfou fait violence à la victoire incertaine, touchait à son heure suprême. Soit arrière-espoir de salut, soit crainte que la dépouille mortelle ne tombât aux mains de l'ennemi, on voulut le transporter, lui aussi, au delà du fleuve. Une civière fut aménagée avec des filets de pêche ; le blessé fut, dans cet appareil, conduit jusqu'à la grève, et un petit bateau le débarqua au hameau de la Meilleraye. Tout annonçait la fin. Le mourant fut déposé dans la maison d'un pêcheur. Deux prêtres l'accompagnaient. L'un d'eux tira de sa custode une hostie et lui administra le sacrement des agonisants. Les mémoires publiés sous le nom de Mme de Bonchamps ont attribué au héros expirant un assez long discours que sûrement il ne prononça point. Sur ses lèvres on put seulement surprendre quelques paroles : « Si je n'ai pu relever les autels et le trône, murmura-t-il, je les ai du moins défendus. » Il ajouta : « J'espère en la miséricorde de Dieu. » Sa pensée, déjà fuyante et voilée d'ombres, se reporta sur les prisonniers : « On m'a promis leur grâce, balbutia-t-il ; j'y compte. » Et son âme s'échappa, tout illuminée de pardon.

La journée s'avançait. D'un bord à l'autre, avec un surcroît d'activité fiévreuse, les barques circulaient. Sur la grève ou dans la ville, on enclouait, on brisait, on détruisait ce que décidément on ne pouvait emporter. Plusieurs chefs, Poirier, Perrault, Desessarts, prévoyant quelle serait la pénurie de munitions, portaient eux-mêmes des gargousses dans les bateaux (1). C'était toujours à chaque voyage la même dispute à qui prendrait pied dans les embarcations. Tel était l'encombrement que les officiers de Lescure durent mettre l'épée à la main pour frayer un passage à leur général

(1) Poirier de Beauvais, *Mémoires*, p. 155.

blessé. A la chute du jour, le vent s'éleva, et au point d'agiter le fleuve si calme jusque-là. Heureusement le ciel était clair et, pendant la nuit, au prix de prodigieux efforts, le passage s'acheva, tandis que les rameurs lassés gardaient à peine assez de force pour battre l'eau de leurs avirons.

Combien de Vendéens franchirent la Loire? Les survivants ont fixé en des figures à la fois grandioses et terrifiées le souvenir qu'ils ont conservé de la journée tragique : « On eût cru voir, dit l'un, le passage de la mer Rouge. » « Je me suis représenté, dit un autre, que tel serait le jugement dernier. » Les réminiscences classiques ne perdant jamais leurs droits, plusieurs, en toute cette foule pressée au bord du fleuve, ont vu l'image de cette autre foule attendant pour passer le Styx. Pendant ce temps, les prêtres feuilletaient leur bréviaire et répétaient ce mot des saints livres : « *Vidi turbam magnam quam dinumerare nemo poterat.* » Notre époque aime les chiffres autant que la révolution a cultivé les métaphores. Il est assez malaisé de satisfaire entièrement ce goût de précision. Beaucoup de contemporains ont évalué à cent mille le nombre des émigrants. Cette estimation globale est manifestement bien au-dessus de la vérité. Les Vendéens ne disposaient que de vingt-cinq ou trente barques ou petits bateaux ; comment, avec de si faibles moyens, aurait-on pu, en vingt-huit ou trente heures, — car l'opération ne dura pas davantage — conduire d'un bord à l'autre une telle foule? Qu'on considère en outre qu'il n'y avait que trente ou trente-cinq mille hommes présents à la bataille de Cholet ; est-il possible que le flot des Vendéens se soit, par de nouveaux arrivants, triplé dans la journée du lendemain? Mme de La Rochejaquelein parle de quatre-vingt mille personnes (1), et il n'est pas douteux que ce chiffre ne soit lui-même excessif. Kléber ne me paraît guère moins exagéré quand il estime

(1) *Mémoires*, édition de 1815. Dans l'édition de 1889, nous lisons ces lignes p. 268 : « Les uns disent cent mille, les autres soixante-dix mille. »

à plus de soixante mille, sans compter toutes les non-valeurs, le total des combattants qui franchirent le fleuve (1). L'abbé Deniau dont le témoignage mérite attention — car il a recueilli les souvenirs de beaucoup de survivants — porte à soixante-quinze mille le nombre des émigrants (2) ; mais cette estimation, elle aussi, doit être, je crois, réduite. En supposant vingt-huit ou trente barques — et d'après tous les récits, il n'y en eut certainement pas plus, — en calculant pour chaque voyage une durée de vingt minutes et pour l'opération totale une durée de trente heures, en attribuant à chaque embarcation un chargement moyen de vingt émigrants, on arrive à un chiffre de cinquante-deux ou cinquante-trois mille personnes transportées. Qu'on ajoute à ce nombre les quatre ou cinq mille hommes qui, dès le 17 octobre, avaient occupé Varades, et l'on atteindra un chiffre total variant entre cinquante-cinq et soixante mille personnes. Sur ce chiffre total, quel était l'effectif des hommes valides? L'un des officiers républicains qui a pu observer le débarquement des Vendéens sur la rive droite a évalué à quarante mille le nombre des « soldats de l'armée catholique (3) ». Quarante mille hommes en état de porter les armes, quinze ou vingt mille non-valeurs, telle est l'estimation qui paraît la moins sujette à l'erreur. Cette estimation concorde au surplus avec les recensements tentés plus tard, soit à Laval, soit à Fougères.

Jusqu'au dernier moment, sur la plage de Saint-Florent, on avait craint l'irruption de l'ennemi. L'horrible catastrophe fut épargnée aux fugitifs. Au lendemain de la bataille de Cholet, un retard dans la distribution des vivres avait empêché Kléber de se mettre en route dès le matin. L'étape n'avait commencé qu'à une heure avancée ; puis Chalbos,

(1) *Kléber en Vendée*, p. 237.
(2) DÉNIAU, *Guerre de Vendée*, t. III, p. 70
(3) Rapport du commandant Bourgeois. (SAVARY, *Guerre des Vendéens*, t. II, p. 293.)

avec ses troupes mal entraînées, avait pris la tête de la colonne en sorte qu'on n'était entré dans Beaupréau que le 18 octobre à la chute du jour. Des projets des insurgés, on ne savait rien. Chemin faisant, un prisonnier fut surpris qu'on fusilla incontinent, mais point avant de lui avoir arraché l'aveu que les rebelles franchissaient la Loire (1). La nuit qui tombait, la lassitude des hommes empêchaient de pousser plus loin la marche. On se contenta d'envoyer en reconnaissance vers Saint-Florent un officier, le capitaine Haulleville, avec quelques cavaliers. Ceux-ci n'atteignirent la petite ville qu'au milieu de la nuit. Leur petit nombre, leur ignorance des lieux, l'obscurité ne leur permit aucune exploration. Le 19 octobre, à l'aube, ils fouillèrent la plage. Elle était couverte de toutes sortes de débris, voitures, caissons, approvisionnements : du reste partout la solitude et l'abandon : les seuls qu'ils rencontrèrent furent les prisonniers que la générosité de Bonchamps avait sauvés (2). En fouillant l'horizon, on aperçut dans la grande île de la Loire quelques groupes d'hommes, de femmes, d'enfants : c'étaient les retardataires, ceux que les dernières barques avaient emportés. Plusieurs pièces de canon avaient été abandonnées par les rebelles. On les tourna contre les fugitifs. Ceux-ci, tout effarés, se précipitèrent dans les barques ou se jetèrent à la nage, et gagnèrent ainsi La Meilleraye. Déjà les Vendéens avaient mis la Loire entre leurs ennemis et eux. Déjà ils s'apprêtaient à quitter Varades et allaient s'éloigner de leur pays que presque aucun ne reverrait.

(1) *Kléber en Vendée*, p. 227-229.
(2) *Ibid.*, p. 229.

LIVRE DIX-NEUVIÈME

LA FIN DE L'ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE

Sommaire

I. — L'armée catholique sur la rive droite de la Loire. — La Rochejaquelein nommé général en chef. — Quel plan adoptera-t-on? Nantes? Rennes? Laval? — La marche de l'armée : arrivée à Laval (22 octobre 1793).

II. — La poursuite par les troupes républicaines. — Combat de la Croix-Batille (nuit du 25 au 26 octobre) : grande bataille d'Entrammes (27-28 octobre).

III. — Après la bataille d'Entrammes : désorganisation des forces républicaines. — Les Vendéens : quelle confusion règne dans leurs conseils ; marche vers Fougères : mort de Lescure (4 novembre 1793).

IV. — Les Vendéens à Fougères : quel plan adopter ; quels avantages pourrait offrir l'invasion de la Bretagne. — Messagers venus d'Angleterre ; suggestions des fédéralistes ; conseils trompeurs de d'Obenheim. — Marche sur Granville.

V. — Attaque infructueuse de Granville (14-15 novembre 1793).

VI. — Comment se résume, après Granville, l'histoire de l'armée catholique et royale ; comment les Vendéens n'aspirent plus qu'à une chose, repasser la Loire et retrouver leur pays.

VII. — Les armées républicaines : effort pour barrer aux Vendéens le chemin du retour : les généraux et les soldats ; les proscripteurs.

VIII. — Combat de Pontorson (18 novembre 1793). — Batailles de Dol et d'Antrain (21-22 novembre 1793).

IX. — La marche des Vendéens vers la Loire. — État de l'armée catholique : les gîtes d'étape ; les subsistances ; les chefs ; rigueurs et représailles ; maladies épidémiques.

X. — Comment les Vendéens attaquent Angers (3-4 décembre 1793), et comment ils échouent.

XI. — Affreuse confusion qui suit ; comment les Vendéens se dirigent vers le Mans. — Entrée au Mans.

XII. — La bataille du Mans (12 et 13 décembre 1793). — Comment les Vendéens sont chassés de la ville.

XIII. — Poursuite et massacres : comment les restes de l'armée vendéenne atteignent la Loire.

XIV. — Comment et pour quelles raisons il est impossible de repasser le fleuve. — L'armée catholique, réduite à l'état de débris, est rejetée sur Nort, Blain, Savenay.

XV. — Bataille de Savenay (23 décembre 1793) : horribles massacres qui suivent : comment cette bataille marque la fin de la « grande guerre » et l'anéantissement de l'armée catholique et royale.

I

Le 19 octobre, à Varades, dans la chambre où l'on avait déposé Lescure blessé, ce qui demeurait d'officiers tint conseil. Au dehors, les paysans vaguaient, tout rassurés de la Loire traversée, mais déjà envahis par le regret du *Bocage* abandonné. Dispersés sur la plage ou éparpillés dans les maisons, ils recueillaient ce qu'ils pouvaient de vivres, réparaient leurs vêtements ou leurs armes, soignaient de leur mieux leurs blessés ; puis de temps en temps, leurs regards se portaient vers le sud ; et ils se montraient, de l'autre côté du fleuve, les lointaines colonnes de fumée qui marquaient les villages brûlés, les métairies incendiées. A cette foule émigrante il fallait un conducteur. D'Elbée, hors d'état de commander, n'était plus là. Bonchamps était mort. Bien qu'il participât encore aux délibérations de l'armée, Lescure allait mourir. Stofflet, par son extrême brusquerie, le général de Donnissan et le prince de Talmont par leur qualité d'étrangers, semblaient peu propres au rang suprême. En dépit de ses vingt ans, La Rochejaquelein fut choisi. Il n'accepta qu'avec terreur. « Je suis trop jeune, dit-il, et je ne sais que me battre. »

Sur quelle route diriger ces paysans, à la fois conquérants et fugitifs, envahisseurs et vaincus, redoutables et dénués de tout? Un dessein bien hasardeux, mais d'une audace héroïque, fut proposé, suivant les uns par Lescure, suivant

les autres par La Rochejaquelein. A dix lieues était Nantes. La grande cité se trouvait alors très dégarnie de forces, les meilleures troupes étant encore dans le Bocage. Que, sans perdre une minute, une seule, l'armée se dirigeât de ce côté, qu'elle fondît, à la manière d'un torrent, sur la ville toute paralysée par l'excès de la surprise ; et le succès, s'il couronnait la tentative, effacerait le revers de Cholet, rendrait au soulèvement toute sa vigueur, rétablirait les communications avec les gens du Marais. L'entreprise, si risquée qu'elle fût, avait de quoi séduire. Mais les Vendéens, tout entravés de non-combattants, tout alourdis de bagages, tout harassés de se battre et de marcher, s'accommoderaient mal de la célérité prodigieuse qu'exigerait un tel coup de main ; puis Nantes rappelait un récent échec, et l'on craignait que ce souvenir, surtout au lendemain d'une défaite, n'ébranlât les courages. Ainsi fut abandonné le projet. — Une autre résolution fut agitée, celle de marcher sur Rennes. La conquête de cette ville procurerait de grandes ressources et permettrait de propager l'insurrection en Bretagne. Il semble que ce plan rencontra faveur ; mais il ne fut accepté qu'avec une retouche qui en retarderait fort et peut-être en compromettrait la réalisation. En franchissant la Loire, on s'était rapproché du Bas-Maine, région où la famille du prince de Talmont avait possédé d'immenses propriétés et comptait encore de nombreux clients. Talmont se persuada à lui-même et entreprit de persuader aux autres que son influence réussirait à soulever cette province. La suggestion fut accueillie quoique sans une entière confiance ; et il fut décidé que, sans renoncer à la Bretagne et à Rennes, on se détournerait de la route directe pour passer par Laval.

Dès le lendemain, le cortège s'ébranla, moitié émigrants, moitié soldats. Il occupait un espace de plusieurs lieues. Autant qu'on peut reconstituer l'ordre de la marche, l'avant-garde fut formée, dans les premiers jours, par ceux qu'on appelait les *Vendéens du centre*, c'est-à-dire les gens de la

région des Herbiers et de Chantonnay sous la conduite de M. de Royrand (1). Les Angevins, les Poitevins du haut pays suivaient. Puis s'allongeait l'interminable file des non-combattants, femmes, enfants, vieillards, prêtres, malades éclopés, blessés, pauvres gens enroulés dans la fuite sans savoir où la fuite les conduirait. Les hommes des mêmes paroisses cherchaient à se rassembler, mais souvent sans y réussir, les vicissitudes de l'exode ayant tout mêlé. A travers les rangs s'intercalaient, en une inexprimable confusion, les chars à bœufs, les voitures d'approvisionnements ou de munitions, et aussi quelques carrosses, pauvre luxe reluisant au milieu de cette misère. On avait réussi à sauver une trentaine de pièces d'artillerie (2). Stofflet, qui plus tard prendrait la tête de l'armée, se tenait alors à l'arrière-garde, poussant devant lui les traînards, protecteur mais protecteur rude, comme serait un chien de berger derrière un troupeau. Henri de La Rochejaquelein, — M. Henri, comme l'appelaient les paysans poitevins avec une familiarité respectueuse et ardente, — circulait à travers les colonnes, populaire pour sa jeunesse, admiré pour sa vaillance, mais portant son commandement avec une modestie triste, un peu accablée, qui ne s'éclairerait que sous les illuminations du champ de bataille. Cependant, à l'un des derniers rangs, une voiture s'avançait, conduite avec précaution pour éviter les cahots et les ornières de la route. A l'intérieur une prévoyance attentive avait allongé un matelas et relevé les coussins. Là gisait Lescure blessé à mort.

Tout l'effort des républicains s'était concentré sur la rive gauche de la Loire. Au nord du fleuve, peu de troupes et nulle prévoyance de l'extraordinaire invasion. Au premier bruit de l'irruption, quelques-uns des patriotes essayèrent de voiler le péril ; les administrateurs de la Sarthe écri-

(1) Amédée DE BÉJARRY, *Souvenirs vendéens*, p. 104.

(2) GIBERT, *Précis de la guerre de Vendée*, publié par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX, p. 98.

vaient : « Il ne s'agit plus que de contenir un instant quelques *brigands* dispersés. Leur dernière heure est venue (1). » D'autres, plus clairvoyants, se montrèrent plus effrayés : tels les représentants Choudieu, Francastel, Bourbotte, Esnue-Lavallée (2). Mais ceux qu'on nommait les *brigands* portaient en eux la double force de leur nombre et de leur valeur. Ils refoulèrent sous leur poussée quiconque entreprit de les contenir. Le 20 octobre, ils étaient à Candé, le 21 à Château-Gontier, le 22 à Laval. Talmont avait annoncé que cette ville se soulèverait et aussi la région environnante. L'espoir ne se réalisa point. Cependant quelques milliers de paysans arrivèrent, venant des confins de la Bretagne. En signe de ralliement, ils élevaient de grands mouchoirs blancs au-dessus de leurs bâtons et criaient : *Vive le roi!* Ils étaient reconnaissables à leurs cheveux longs et à leurs vêtements de peau de chèvre, tout garnis de poils. A ce rassemblement on donna le nom de *petite Vendée* (3).

II

Précaire et troublé fut le repos de Laval. La barrière de la Loire n'avait assuré qu'une courte sécurité. Déjà les fugitifs étaient poursuivis.

Le 19 octobre, dans la matinée, Kléber, cantonné dans Beaupréau, avait appris, à n'en pas douter, le passage du fleuve. Plusieurs auraient voulu que de suite on s'élançât

(1) Proclamation du 1er jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II. (*Archives nationales*, AF II, 119.)

(2) *Archives nationales*, AF II, 119.

(3) Mme DE LA ROCHEJAQUELEIN, *Mémoires*, p. 288, édition de 1889. — GIBERT, *Précis de la guerre de Vendée*, publié par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX, p. 104.

sur les traces de l'ennemi. L'opération fut jugée impossible : nul équipage de ponts et même nulle embarcation, les insurgés ayant détruit les bacs ou les ayant ramenés sur l'autre rive. En cette occurrence, le général en chef Leschelle, — ou plutôt Kléber qui commandait sous son nom, — décida de diriger le gros des forces républicaines vers Nantes, d'y franchir la Loire, de marcher ensuite contre les Vendéens. Deux jours plus tard, la plus grande partie de l'armée était établie soit dans la ville, soit aux environs. Le 22 octobre, on coucha à Oudon, le 23 à Ancenis, le 24 à Candé. Le 26, on atteignit Château-Gontier (1).

On n'était plus qu'à sept lieues des rebelles. Mais déjà la lutte avait commencé.

Fort en avant de l'armée marchait avec sa légion l'impétueux Westermann. A côté de lui était Beaupuy avec une fraction des Mayençais. L'ordre général, très bref, et qui ne comportait que peu de science militaire, était de poursuivre les « *brigands* sans relâche et sans les perdre de vue (2) ». Cette simplicité répondait tout à fait au tempérament de Westermann. Le 25 octobre, dans l'après-midi, comme il était à Château-Gontier, il alla à Beaupuy, lui proposa de marcher de suite sur Laval. Celui-ci formula des objections : il invoqua l'heure déjà tardive, la brièveté des jours en cette saison d'automne, la lassitude des troupes. « Ne vaudrait-il pas mieux, ajouta-t-il, attendre le gros de l'armée que de hasarder une attaque de nuit sur un terrain mal reconnu ? » Ardent à s'approprier le succès, Westermann insista ; puis se jugeant inhabile à convaincre, il invoqua, pour ordonner, l'ancienneté de son grade. On s'avança donc vers Laval. Chemin faisant, les ténèbres s'épaississaient. Cependant les Vendéens avaient eu l'éveil. A leur tour, ils sortirent de la ville. Le choc se produisit en une lande qu'on appelait

(1) Voir la carte n° 1 à la fin du volume.
(2) SAVARY, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 296.

la Croix-Bataille. C'était en pleine nuit. Westermann se battit avec la furie féroce qui lui était habituelle. Mais sa cavalerie refusa de charger, et cette défaillance, semble-t-il, perdit tout. A l'aube, il fut rejeté vers Château-Gontier, ayant expérimenté que l'audace ne suffit pas pour la victoire.

Ce combat ne fut que la préface d'une grande bataille.

Tandis que l'avant-garde, très meurtrie de son échec, rétrogradait vers Château-Gontier, le gros de l'armée y arrivait. C'était le 26 octobre, vers le milieu du jour. Westermann, puni de sa témérité, mais non découragé d'être téméraire, proposa une immédiate revanche : il fallait, disait-il, se reporter aussitôt dans la direction de Laval et surtout s'emparer des hauteurs d'Entrammes, situées à deux lieues au sud de cette ville. Le conseil ne laissait pas que d'être sage, les hauteurs d'Entrammes formant une position excellente. Mais l'état de l'armée, lassée d'une longue étape et privée en outre de distributions régulières, ne permettait pas ce supplément de fatigue. C'est ce que fit observer Kléber ; et sur l'heure, les troupes républicaines ne dépassèrent pas Villiers, village situé à trois lieues au nord de Château-Gontier. Il semble que la soirée se soit consumée en débats sur les opérations du lendemain. Cependant Leschelle était à titre officiel le général en chef et, si inepte qu'il fût, il fallait bien le consulter quelquefois. Il se trouva qu'il dormait. Il eut un tort, celui de se réveiller. Quand il sortit de son sommeil, ce fut pour donner un ordre si extraordinaire que son imbécile activité fit regretter son inertie. Il prescrivit la marche sur Laval, mais sur une seule colonne bien qu'on pût utiliser plusieurs chemins, et sans aucune fausse attaque, sans aucune diversion. En dépit de tous les avis, il maintint ses dispositions. C'est ainsi que, le lendemain 27 octobre, les républicains se mirent en marche, en un ordre qui était non celui d'un combat, mais bien plutôt « celui d'une procession ».

De bonne heure, les Vendéens connurent les projets d'attaque, soit qu'ils fussent informés par leurs éclaireurs, soit qu'ils eussent, comme on l'a prétendu, quelques intelligences dans le camp ennemi (1). A neuf heures du matin, ils commencèrent à se rassembler et bientôt se portèrent au-devant des patriotes. En dépit de ses souffrances, Lescure voulut se lever, monter à cheval. Ses forces le trahirent. Revenu chez lui, il se tint à sa fenêtre, à la sortie de la ville, du côté de Château-Gontier, encourageant ses fidèles Poitevins qui criaient en passant : *Vive Lescure!* Deux heures plus tard, les soldats de l'armée catholique gravissaient les hauteurs en face d'Entrammes. Dans le même temps, les républicains débouchaient, Beaupuy en tête, puis Kléber, enfin Chalbos. Les Vendéens étaient médiocres dans la défense, merveilleux dans l'attaque. Suivant leur tactique habituelle, leur seule tactique, ils dispersent à droite et à gauche leurs tirailleurs et s'avancent silencieusement de tous côtés. Le terrain, très couvert en cet endroit et assez semblable au Bocage, favorise leurs progrès. Bientôt ils débordent l'ennemi. Leurs chefs les plus illustres ont disparu, mais d'autres ont surgi, instruits de la guerre par la guerre elle-même. Les soldats de Beaupuy, ceux de Kléber, parviennent à se déployer et soutiennent énergiquement la lutte. Mais en arrière, les bataillons de Chalbos, ramas de troupes mal disciplinées, fléchissent et lâchent pied. Quoique tout affaiblis de cette défection, les *Mayençais* ne perdent pas courage ; ébranlés plusieurs fois, plusieurs fois ils se reforment. Sur ces entrefaites, l'un des officiers vendéens, Dehargues, les attaque de flanc et les contraint à plier. Kléber, impuissant et désolé, voit le recul : « Pour la première fois, écrira-t-il plus tard, je vois fuir les soldats de Mayence. »

Ils fuient, mais d'une fuite pleine de retours et comme de remords. Ils repassent la petite rivière de l'Ouette. Chemin

(1) Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 241-243.

faisant, les plus solides se retournent, font halte pour tirer. Ainsi rétrogradent-ils pendant plusieurs lieues. La nuit est venue. Au milieu des ténèbres, ils atteignent la Mayenne et le pont qui défend l'entrée de Château-Gontier. Là quelques bataillons se rallient et sont renforcés par les grenadiers de Blosse. Aux abords du pont, le combat recommence. Blosse est tué ; un peu plus tard est blessé Beaupuy. La Rochejaquelein survient, encourage, presse ses hommes. Sur de nouveaux efforts, le pont est emporté, puis après une dernière lutte, la ville elle-même ; et le gros de l'armée patriote s'écoule en désordre dans la direction de Segré et du Lion d'Angers.

III

Une fois encore, par valeur et par fortune, les Vendéens avaient reconquis la liberté de leurs mouvements. Combien n'eussent-ils pas été réconfortés s'ils avaient pénétré l'état de confusion où la défaite d'Entrammes venait de plonger leurs ennemis !

Toute la nuit, la fuite s'était continuée. A l'aube du 28 octobre, près du Lion d'Angers, les officiers essayèrent de rallier leurs troupes. Au bord de la petite rivière de l'Oudon, sous l'humidité glaciale du matin, on procéda à un appel. L'armée comptait la veille plus de vingt mille hommes ; à peine réussit-on, à cette heure, à en rassembler sept mille. Ce n'était pas que tous ceux qui manquaient eussent été atteints par le feu ; car celle des divisions qui avait le plus souffert n'avait perdu, si nous en croyons Kléber, qu'un millier d'hommes. Mais au delà, vers le sud, la route regorgeait de fuyards. Tous, en une hâte éperdue, ils couraient vers Angers.

Les plus fidèles au drapeau se sentaient eux-mêmes tra-

vaillés d'indiscipline. Les Mayençais criaient : *A bas Leschelle!* puis, en souvenir de leur ancien chef, ils ajoutaient : *Vive Aubert-Dubayet!* Kléber les contenait, sévère par devoir, au fond pensant comme eux. Cependant l'ineptie du général en chef avait éclaté. Usant de leurs pouvoirs, les Représentants du peuple le destituèrent. Il se retira à Nantes. Il y mourut quinze jours plus tard, d'une maladie si subite qu'on crut, à tort d'ailleurs (1), à un suicide. Carrier fit son éloge funèbre en ces termes : « Leschelle n'avait aucun talent militaire ; mais quel bon républicain ! quel excellent sans-culotte (2). »

Il fallait remplacer Leschelle. Il fallait surtout préciser la conduite future. Sur le refus de Kléber, les conventionnels en mission déférèrent, à titre provisoire, à Chalbos le commandement en chef. C'était un homme malade et, de plus, un homme médiocre, connu surtout jadis comme excellent écuyer. Kléber exercerait l'autorité sous son nom comme il l'avait fait sous Leschelle. La question la plus grave était celle du plan à adopter. Merlin de Thionville et plusieurs autres eussent souhaité que, sans perdre une heure, on se reportât sur Château-Gontier et, de là, sur Laval. Kléber abattit cet excès d'illusion : les soldats étaient, disait-il, sans habits, sans souliers, sans tentes, sans ustensiles, et, par-dessus tout, démoralisés. Il eût pu ajouter que dans la journée d'Entrammes, on avait perdu une vingtaine de pièces de canon et la plus grande partie des approvisionnements. Merlin et ses collègues interrompirent violemment : « Quelle est ta conclusion? » s'exclamèrent-ils avec le tutoiement du temps? — Je conclus, répliqua Kléber, qu'il faut nous replier sur Angers. Là seulement nous pourrons nous réorganiser. » On se récria fort ;

(1) Rapport de Carrier à la Convention nationale, séance du 3 ventôse an II.

(2) Rapport de Carrier au Comité de Salut public (*Revue rétrospective*, 2e série, t. V, p. 119).

puis on se résigna; et le lendemain la marche rétrograde commença (1).

Cette retraite rendait une chance aux Vendéens. Comment useraient-ils du répit que leur laissait leur victoire?

Autant ils avaient été vaillants dans le combat, autant ils se montrèrent indécis dans le conseil.

Ils auraient pu regagner la Loire, la franchir, rentrer en leur pays. Qui se fût opposé à leur marche? Nulle force imposante n'existait, si ce n'est l'armée de Kléber, toute meurtrie de sa défaite. Le succès paraissait vraisemblable, à la condition de se hâter; et tout de même que la défaite de Cholet avait chassé les Vendéens de leur province, tout de même la victoire d'Entrammes leur eût rouvert le chemin de leurs demeures.

Toutes les préférences de La Rochejaquelein l'inclinaient vers ce dessein. Cependant l'armée catholique, dans sa poursuite jusqu'à Château-Gontier, avait laissé dans Laval, c'est-à-dire à sept lieues au nord, non seulement les bagages, mais les femmes, les enfants, les malades, les blessés. L'humanité commandait de ne pas les abandonner. Donc, au lieu de s'orienter résolument vers le sud, on remonta vers le nord, afin de rallier toute cette foule faible et souffrante. Une fois à Laval, était-il possible de reprendre de nouveau le chemin de la Loire, surtout en une marche ralentie par la masse des non-combattants? Ne trouverait-on pas l'ennemi revenu de sa consternation, les bords du fleuve défendus? Ainsi s'écoula, sans qu'on la saisît, l'heure propice pour le retour dans la patrie.

Les paysans demeurèrent cinq jours à Laval, consommant les approvisionnements du pays, se reposant de leurs fatigues, visitant pieusement les églises, et d'ailleurs s'enivrant quand ils le pouvaient. Dans l'entrefaite on sut qu'un parti républicain venait de paraître à Craon; et ce fut pour La Roche-

(1) *Kléber en Vendée*, p. 259.

jaquelein l'occasion d'un nouveau succès. Cependant l'obsédante question subsistait, celle de la marche ultérieure de l'armée.

Sur les délibérations, on ne sait que des choses obscures ; et ce serait remanier après coup l'histoire que d'introduire la clarté là où l'on ne rencontre que confusion. A défaut du retour en Vendée, on parla de nouveau de se jeter en Bretagne ; ce plan, déjà débattu à Varades, fut chaleureusement soutenu par l'un des chefs de l'artillerie, Poirier de Beauvais (1). A ce moment, un avis survint d'un agent de l'émigration, nommé Prigent, qui laissait entrevoir comme probable le secours des Anglais, si l'on parvenait à conquérir un port sur la Manche, par exemple Granville : de là la pensée de marcher vers la Normandie. Rennes ou Granville, de quel côté se porterait-on? A la manière des irrésolus, on choisit une route à deux fins. Il fut décidé qu'on se dirigerait vers Fougères : de là on pourrait à volonté, ou se rabattre vers Rennes pour donner la main aux Bretons, ou remonter vers la Normandie dans l'attente des Anglais.

Par cette conduite, on ne pourvoyait qu'au lendemain. Un seul eût pu conseiller la jeunesse de La Rochejaquelein, c'était Lescure, son cousin et son ami, personnage réfléchi, d'esprit un peu étroit mais studieux, sage quoique avec des accès d'entêtement, de conscience délicate jusqu'au scrupule, dévoué à l'intérêt public jusqu'à lui tout sacrifier. Mais celui que les gens du Haut-Poitou honoraient pour son courage, révéraient pour sa vertu, n'était plus qu'un mourant.

Un instant, sous le canon d'Entrammes, son âme s'était réveillée ; et, comme secoué par une vision guerrière, il avait demandé ses armes et son cheval. Cet effort avait été le dernier. Tantôt la fièvre le soulevait, et se croyant encore au milieu de la bataille, il haranguait, en paroles incohé-

(1) *Mémoires de Bertrand Poirier de Beauvais*, p. 165.

rentes et enflammées, ses gars de Courlay ou des Échaubroignes ; tantôt, vaincu par l'abattement qui suit le délire, il tombait dans une telle faiblesse que déjà on eût dit l'agonie. Un matin, en l'un des rares instants de calme lucide, il appela Mme de Lescure : « Le jour est-il venu? demanda-t-il. — Oui, mon ami. — C'est donc que j'ai devant les yeux un voile, car je ne vois plus. » Il ajouta : « J'ai toujours cru ma blessure mortelle, je n'en doute plus. Ma douleur, c'est de te laisser ; je te laisse au milieu d'une guerre civile, grosse et avec un enfant. Déguise-toi, tâche de te sauver. » Il continua : « J'emporte un regret, c'est de n'avoir pas vu mon roi rétabli sur le trône. » Puis sa pensée, au moment où elle allait se recouvrir d'ombre, se replia vers l'autre roi, celui qui ne trompe jamais : « J'ai péché, dit-il, mais j'ai toujours servi Dieu ; j'ai combattu et je meurs pour lui ; j'espère en sa miséricorde. » Et la confidente de ce suprême entretien ajoute en son récit : « Il me sembla que déjà il était dans le ciel (1). »

Je n'ai pas résisté à reproduire ces ultimes paroles ; car on y retrouve en raccourci toute la Vendée elle-même, résolue jusqu'à se montrer dure et, par intervalles, impitoyable, mais gardant au fond du cœur toutes les délicatesses de ses tendresses domestiques, prête au sacrifice, mais avec le regret bien humain de la vie, jalouse, par-dessus tout le reste, d'être jusqu'au bout le soldat de Dieu. Le 2 novembre, l'armée quitta Laval, emmenant avec elle Lescure ; car tout destin semblait meilleur que le risque de tomber aux mains de l'ennemi. On coucha le soir à Mayenne, le 3 à Ernée. Ce ne fut qu'au prix d'un court combat qu'on entra dans l'une et l'autre ville, mais sans que le bruit de la fusillade éveillât désormais la torpeur du moribond. Le lendemain le voyage se poursuivit, les rudes cahots de la route se mêlant aux sursauts de l'agonie. Vers le milieu de la journée, autour de

(1) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, p. 298, édition de 1889.

la voiture où gisait le blessé, on entendit un déchirant bruit de sanglots. Le long du chemin venait d'expirer celui que la renommée publique avait proclamé *le Saint du Poitou!* L'étape se continua, car on était contraint à ne pas s'arrêter et à tout abréger, même le temps des larmes. Quand on déshabilla le glorieux mort pour l'ensevelir, on trouva sur son corps les traces d'un cilice. Ce qui suivit le trépas peint bien l'horreur de ces guerres civiles. On ne voulut point laisser le cadavre au lieu où il était tombé, tant on craignait les outrages des républicains ! Dans un cercueil on déposa ce qui demeurait de Lescure ; et, porté sur un chariot, le lugubre fardeau fut associé longtemps à l'exode de l'armée. Ce fut bien loin, du côté d'Avranches, en un endroit où l'on espérait que les *bleus* ne chercheraient pas, qu'on confia à la terre es pauvres restes. Le triste office s'accomplit comme furtivement, à l'insu de la veuve. Par une arrière-crainte des profanations républicaines, on ne marqua par aucun indice l'emplacement de la sépulture, et le souci du secret fut même poussé si loin que l'endroit où repose Lescure ne fut point retrouvé.

IV

Le 4 novembre, les Vendéens, après un vif engagement, pénétrèrent dans Fougères. La ville offrait d'assez abondantes ressources et la population ne se montrait point hostile. Au sud, l'armée de Kléber n'avait point achevé de se réorganiser. A l'ouest, une autre armée se formait autour de Rennes, mais composée de troupes médiocres rassemblées sous un chef plus médiocre encore, l'incapable Rossignol. De là, pour les insurgés, une courte halte au milieu de leurs misères.

La sagesse commandait d'utiliser ce bref répit, le dernier peut-être, pour fixer les résolutions qu'à Laval on avait ajournées.

Pour cette foule arrachée au sol natal et vaguant au hasard, n'y avait-il d'autres perspectives qu'une destruction plus ou moins lente sous les épidémies, les froids de l'hiver, les privations, les combats? Il serait téméraire de croire qu'aucune prévoyance, fût-elle celle du génie, eût réussi à conjurer la ruine de la Vendée. Cependant, si une chance, une infime chance de salut subsistait encore, il semblait qu'on dût la rencontrer en s'enfonçant dans cette terre de Bretagne où l'on venait de pénétrer.

Cette terre était, comme la Vendée, terre catholique : dans le Finistère en 1792, dans le Morbihan et dans le district de Savenay en mars 1793, des prises d'armes partielles avaient marqué déjà la révolte des consciences. En Bretagne comme en Vendée se rencontraient des bois, des chemins creux, des haies vives, de vastes espaces couverts de genêts ou d'ajoncs, des métairies dissimulées loin des routes et malaisément accessibles, en un mot tout ce qui favorise la guerre de partisans. Là aussi, comme en Vendée, habitait une population forte et rude, ignorante des aises de la vie, trop croyante pour s'effrayer de la mort, accoutumée à travailler, à peiner, à souffrir, aguerrie par une double lutte contre un sol souvent ingrat et contre les flots. Cette population était réfléchie, lente à se décider, d'apparence froide ; mais, la résolution une fois prise, elle mettrait son énergie, son entêtement même, à vouloir jusqu'au bout ce qu'elle aurait une fois voulu. Jusqu'en ces derniers temps, en Bretagne comme en Vendée, un profond antagonisme avait séparé les paysans et les citadins, ceux-ci acclamant la révolution, ceux-là ne l'accueillant qu'avec défiance et surtout craignant pour leur foi. Mais la proscription des Girondins avait soulevé contre la Convention une partie de la bourgeoisie urbaine, en sorte que les Jacobins, s'étant aliéné les villes et n'ayant jamais

conquis les campagnes, n'auraient plus d'autre force que la terreur qu'ils inspiraient.

D'esprit simpliste, et d'ailleurs trop occupés à se battre pour avoir le loisir de se renseigner, les Vendéens ignoraient ou connaissaient mal ces opportunités de s'allier. Bonchamps, si ardent pour l'union avec les départements bretons, avait seul pénétré toutes ces similitudes. Mais, si les chefs de l'armée catholique avaient pu saisir, dans les courriers venus de Bretagne, quelques-unes des dépêches républicaines, de quelles lumières n'eussent-ils pas été éclairés !

Ces dépêches respiraient la colère et plus encore l'inquiétude. Vers le milieu d'octobre 1793, de nouveaux rassemblements avaient été signalés dans le Morbihan. L'un des représentants en mission à Brest, Prieur de la Marne, était accouru dans Vannes, y avait amené ce qu'il avait pu ramasser de troupes. L'émeute à peine ébauchée s'était apaisée ; mais, sous le calme tout extérieur, couvaient d'intimes et profondes révoltes. Prieur de la Marne, en ses rapports au Comité de Salut public, ne déguisait rien : Lorient était patriote ; mais Vannes était *la portion honteuse du département :* le fanatisme pervertissait les paysans et l'esprit fédéraliste les administrations : plus de deux cents prêtres réfractaires infestaient les campagnes : « Je leur donne la chasse, ajoutait Prieur (1). » En cet état des esprits, les levées militaires étaient impossibles ; les jeunes gens ne répondaient pas aux convocations ; s'ils y répondaient, ils désertaient de suite. Certaines communes comme Saint-Jean-Brévelay, Bignan, Guchenne subissaient à un degré incroyable le joug sacerdotal. La pensée de Prieur se résumait en ces mots : « Pourvu que les Vendéens ne viennent pas de ce côté ! » « Le Morbihan, ajoutait-il un peu plus tard, est une seconde Vendée (2). » Et l'un des agents officieux de la république,

(1) Dépêches de Prieur, 3e et 8e jour du 2e mois de l'an II (*Archives nationales*, AF^{II}, 276).

(2) Dépêche du 25 brumaire an II (*Archives nationales*, AF^{II}, 276).

enchérissant sur ces craintes, écrivait avec toutes les exagérations de la peur : « Si les brigands se portent en Bretagne, ils y trouveront cent mille hommes réunis (1). »

Que se passa-t-il dans le conseil des Vendéens? Je répugne à recomposer ce qu'aucun récit authentique ne nous a livré. Je me figure que Poirier de Beauvais dut répéter à Fougères ce qu'il avait dit à Laval. Il n'est guère douteux qu'à défaut du retour en Vendée, Stofflet n'ait aussi préconisé l'entrée en Bretagne. Sur ces entrefaites, plusieurs circonstances concoururent pour détourner les esprits vers un autre dessein.

Déjà, à Laval, on avait parlé de la Normandie, du secours anglais, de Granville à occuper. A Fougères, on vit arriver, déguisés en paysans, deux émigrés, MM. Freslon et Bertin. D'un bâton creux ils tirèrent de petits papiers. C'étaient les réponses aux dépêches confiées, vers le milieu d'août, à M. de Tinténiac (2). Il y avait deux lettres. La première émanait du roi Georges et offrait, semblait offrir le concours de l'Angleterre aux armées royales. La seconde était du ministre Dundas et laissait pressentir la prochaine arrivée de troupes de débarquement, au lieu que les Vendéens désigneraient. Quel serait ce point de la côte que les royalistes pourraient saisir? Dundas indiquait particulièrement Granville.

Ces messages, qui auraient dû réconforter, semblent avoir éveillé quelque perplexité. Au fond ces hommes au cœur très français, même en sollicitant l'aide britannique, y répugnaient. L'ardeur se refroidit encore quand les deux messagers, ayant pratiqué dans leur bâton une seconde cassure, en tirèrent une lettre très secrète d'un émigré, M. du

(1) *Archives nationales*, AF[II], 276.

(2) Les dépêches confiées à M. de Tinténiac paraissent n'avoir été remises qu'assez tard aux destinataires ; c'est ainsi que la lettre pour le comte d'Artois ne parvint au prince que le 7 octobre. (Dom CHAMARD, *Correspondance inédite concernant la Vendée militaire*, p. 28.)

Dresnay. Celui-ci mandait en substance que les Anglais préparaient un débarquement, mais avec une désespérante lenteur. Il ajoutait que, parmi les émigrés qui se trouvaient à Jersey, aucun n'obtenait l'autorisation de passer en Vendée. De nouveau MM. Bertin et Freslon furent interrogés. Ils confirmèrent, au moins en partie, l'opinion de M. du Dresnay. Les Anglais, disaient-ils, étaient peut-être de bonne foi ; mais certainement leur zèle était médiocre, et médiocre aussi leur activité.

En dépit des répugnances ou des soupçons, la détresse était trop grande pour qu'on négligeât les suggestions britanniques. Par l'occupation d'un port, on s'assurerait les communications qui avaient manqué jusqu'ici. Une considération surtout frappait. A la suite de l'armée se traînait une foule de femmes, d'enfants, de vieillards, de blessés. Sur le sol français, ces malheureux étaient voués à une mort presque inévitable, soit qu'ils périssent de fatigue ou de misère, soit que, demeurés en arrière, ils fussent immolés par l'ennemi. Si toute cette masse non combattante pouvait être recueillie sur les navires anglais, combien la marche ne serait-elle pas plus rapide et les opérations plus aisées ! C'est ainsi que, malgré bien des arrière-pensées, les regards se portèrent de plus en plus vers cette partie de la côte normande qui avoisine les îles anglaises.

Dans le même temps, un hôte assez inattendu arriva dans Fougères. C'était l'ancien procureur syndic du département du Calvados, M. Bougon. Pour l'armée catholique, il figurerait un allié d'occasion plutôt qu'un ami ; car c'était pour la cause du fédéralisme qu'il s'était levé. Mais l'on était arrivé à ce point d'infortune où la communauté des haines suffit à fonder l'union. M. Bougon fut introduit dans le conseil. Il plut par la dextérité de son esprit, la facilité de son élocution ; et l'on ne douta point qu'il n'exerçât une grande influence dans sa province. Il vanta les avantages d'une marche vers la Normandie qui ne manquerait pas,

disait-il, de s'insurger ; et en cela il parla comme les Anglais. Seulement il conseillait, non de se porter sur Granville, mais de s'enfoncer dans le Cotentin et d'attaquer Cherbourg qui était dépourvu de défenses du côté de la terre.

Messages venus des émigrés et du gouvernement britannique, suggestions émanées des fédéralistes, tout conviai-à marcher vers le nord. Un avis, qui aurait dû être bien suspect, acheva de décider les Vendéens.

Parmi les prisonniers faits à Fougères se trouvait un officier du génie qu'on appelait d'Obenheim. C'était un homme instruit, modéré d'idées, un peu dépaysé dans les horreurs de la guerre civile. Les Vendéens étaient parfois impitoyables. Quand ils ne l'étaient point, il leur arrivait de se montrer confiants jusqu'à la naïveté. L'un des chefs, M. de Marigny, se souvint qu'il avait rencontré jadis d'Obenheim à Brest, Il se constitua son répondant et l'introduisit même dans le conseil de guerre. D'Obenheim ne laissa pas que d'être surpris de ce traitement privilégié. « Une fois entre les mains des *brigands*, a-t-il écrit plus tard, il me fallait ou les servir, ou les tromper, ou mourir (1). » Il se décida à les tromper. Interrogé sur la valeur des ouvrages qui défendaient la côte, Il se garda de révéler la faiblesse de Cherbourg, mais déclara au contraire que ce serait folie de se diriger de ce côté. En revanche il encouragea fort à porter l'attaque sur Granville : « Cette place, disait-il, était facile à surprendre. » D'Obenheim avait des façons engageantes ; en outre, il était ingénieur, et sur ces hommes un peu frustes, très étrangers à l'art des fortifications, ce titre exerçait un prestige singulier. Ayant mesuré la crédulité vendéenne, d'Obenheim redoubla d'assurance, prédit un succès facile, et multiplia les renseignements qui achèveraient de tromper. Il fut d'autant plus écouté que ses suggestions répondaient au vœu d'un parti déjà assez

(1) Mémoire fait par le citoyen Dobenheim, capitaine du génie, lors de son retour parmi ses frères. (Publié par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX. *Mémoires et documents concernant les guerres de Vendée*, p. 239.)

fort, très soutenu par le prince de Talmont, et que, dans l'armée, on appelait le parti anglais. Ce n'était pas que la confiance ne se mêlât de quelques soupçons. Poirier de Beauvais fut frappé de certaines contradictions dans le langage de d'Obenheim. Il fit part de ses doutes à La Rochejaquelein, mais celui-ci négligea l'avis. Ce même Poirier de Beauvais redoutait aussi l'insuffisance du matériel et des ressources : « S'il y avait des fossés à passer, aurait-on des fascines? Les pièces ne sont-elles pas bien faibles pour battre des murailles? Pour les escalades, où trouverait-on des échelles? » Un jour, tout obsédé de ces craintes, il en fit part à l'un des officiers, le chevalier Des Essarts. Celui-ci l'interrompit : « Il nous suffira, dit-il, de paraître pour que la ville ouvre ses portes. » Puis il ajouta sur un ton de badinage : « Pensez-vous que nous allons attaquer une place comme Berg-op-Zoom? (1). » On aurait dit qu'en se rapprochant des émigrés, on en eût déjà pris la légèreté.

Et c'est ainsi que, sous les intempéries croissantes de l'hiver, l'armée s'éloignant de la Bretagne et tournant le dos au sol natal, fut entraînée, un peu murmurante, sur la route de Granville.

V

Le 14 novembre, Granville apparut, ne tenant à la terre ferme que par un isthme étroit, et doublement close par ses fortifications et par l'Océan. Les Vendéens ne laissaient pas que de contempler avec quelque trouble cette ville singulière qui semblait comme posée sur les flots. « Serait-ce donc là, se disaient-ils, ce qu'il faudrait attaquer? » Et se sentant bien dépaysés, bien loin de leur *Bocage*, ils s'émouvaient.

(1) POIRIER DE BEAUVAIS, *Mémoires*, p. 178-179.

non du péril, mais de ce que le péril recelait de nouveau et d'inconnu.

Ce qui était pour les soldats surprise mêlée de crainte se transformait pour les chefs en cruelle perplexité. Non, Granville n'était pas tout à fait Berg-op-Zoom. Cependant, tout saisis d'une prévoyance tardive, ils supputaient la pénurie de leurs moyens, la faiblesse de leur artillerie ; ils mesuraient leur propre inexpérience pour la guerre de siège. D'Obenheim, en qui ils avaient mis toute leur confiance, les aurait-il trompés ?

Il parut d'abord que la fortune voulût leur ménager une chance favorable. La garnison se composait d'un peu plus de 5 000 hommes (1) sous un chef médiocre qu'on appelait le général Peyre. Celui-ci se persuada que la véritable sagesse n'était pas de se renfermer sous l'abri des remparts, mais de marcher à l'ennemi. Le 14, vers le milieu du jour, il fit sortir de Granville la plus grande partie de ses forces et les porta sur la route de Saint-Pair, au-devant des colonnes assaillantes. Les Vendéens, très supérieurs en nombre (2), ne pouvaient rien souhaiter de plus heureux. D'une poussée vigoureuse, ils refoulèrent leurs adversaires. Les assiégés n'eurent que le temps de regagner l'enceinte. Encore un peu, les Vendéens fussent entrés à leur suite, et du même coup, Granville eût été conquise.

Ce fut un éclair de bonheur, mais le seul. Pour une attaque régulière, tout manquait. On employa l'artillerie ; les pièces étaient trop faibles. Privés de tout moyen d'escalade, on vit les plus braves se glisser jusqu'aux remparts, enfoncer dans

(1) J. Launay, *Histoire du siège de Granville*, p. 53-54.

(2) D'après le mémoire justificatif du général Peyre (Voir Chassin, *la Vendée patriote*, t. II, p. 290), ils étaient quinze mille. Mme de La Rochejaquelein (*Mémoires*, p. 312, édition de 1889), parle de trente mille hommes. Le premier chiffre, quoique un peu faible, me paraît plus rapproché de la vérité ; en effet, une portion des effectifs était demeurée à Avranches, et l'on n'avait emmené, suivant l'expression de Poirier de Beauvais (*Mémoires*, p. 177), que l'élite de l'armée.

le mur leurs baïonnettes, les lier de leur mieux avec des cordes, façonner ainsi des sortes d'échelles, hardiesse impuissante autant qu'héroïque. Cependant les Vendéens, en repoussant vers la ville les troupes républicaines, s'étaient rendus maîtres de la rue des Juifs, longue rue formant faubourg et serrant de près l'enceinte à laquelle elle semblait comme accolée. Embusqués dans les toits des maisons, ils guettaient les canonniers et, dès qu'ils les apercevaient, les abattaient sous leurs balles. Ainsi se retrouvait le paysan du *Bocage*, inhabile pour un siège, merveilleux pour le tir. Pour conjurer ce péril, le représentant Le Carpentier, qui était muni de pouvoirs illimités, ne recula point devant un expédient farouche. Sur la motion du général Peyre, il prescrivit de mettre le feu dans le faubourg (1). Il était alors sept heures du soir. Toute la nuit on rougit des boulets, puis on lança des bombes. Le jour reparut. Des deux côtés le canon tonnait, mais à coups ralentis chez les royalistes dont les pièces à courte portée causaient décidément peu de dommage. Au contraire, l'artillerie des assiégés, de bien autre puissance, était servie par d'anciens marins granvillais, bons tireurs et gens intrépides, détestant d'ailleurs les Vendéens en qui ils voyaient les alliés des Anglais. En outre, les assaillants étaient menacés de perdre les abris de la rue des Juifs. Ce n'était pas que les bombes ou les boulets rouges eussent produit beaucoup d'effet; mais parmi les patriotes, quelques-uns des plus résolus étaient parvenus à se glisser jusque dans la rue et, en y répandant des matières combustibles, avaient propagé l'incendie.

Même en cette mauvaise fortune, les Vendéens se refusaient à désespérer. Au delà de la ville close, vers l'ouest, la presqu'île se prolongeait en une sorte d'esplanade qu'on appelait le *Rocher* et qui, en s'abaissant vers l'Océan, offrait en certains endroits, entre les intervalles des marées, quelques

(1) *Archives nationales*, AF[II], 279, dossier 2335

passages praticables. La mer était basse. Les Vendéens imaginèrent un dessein d'une héroïque témérité : c'était celui de tourner la ville et d'aborder la forteresse, non du côté de la terre, mais du côté de l'Océan. Ils se flattaient de rencontrer sur ce point des défenses moins formidables et surtout de surprendre leurs ennemis. Les plus intrépides se rassemblèrent, au nombre de quelques centaines, et s'aventurèrent au pas de course sur les sables vaseux que la mer avait abandonnés. A une certaine distance, des voiles apparaissaient : seraient-ce les Anglais ? L'illusion fut courte. C'étaient deux canonnières venues de Cancale et de Saint-Malo et qui bientôt couvrirent la grève de projectiles. Au feu des navires se joignit celui des batteries de Granville. Sous la double canonnade les assaillants plièrent, tandis que le gros de l'armée refluait déjà sur la route d'Avranches. Sur le bord de la mer et autour de la place, les Vendéens laissaient plus de 600 morts, et leur perte totale dépassait 1 500 hommes (1). Les pertes des assiégés étaient de 150 hommes, tués ou blessés (2). Mais, en cet instant, parmi les victorieux régnait l'inquiétude autant que la joie. Sous la poussée d'un vent impétueux, l'incendie allumé dans la rue des Juifs menaçait la ville elle-même ; et, pendant plusieurs heures, les gens de Granville craignirent de perdre par les flammes la cité qu'ils venaient de sauver glorieusement.

(1) Rapport du chef d'état-major par intérim Coffy aux Représentants du peuple dans le département d'Ille-et-Villaine. (*Archives nationales*, AF[II], 276, dossier 2311.)

(2) Rapport du représentant Le Carpentier au président de la Convention nationale (AF[II], 276, 2316). — Ce chiffre paraît être au dessous de la vérité (Voir DU COUDRAY, *le Siège de Granville*, *Bulletin de la Société historique du pays de Granville*, septembre 1912, p. 196.)

VI

A partir de l'échec de Granville, toute l'histoire de l'armée catholique et royale se résume en deux choses : — un effort désespéré des Vendéens pour repasser la Loire et ragagner leur pays ; — une coalition féroce de toutes les forces républicaines pour fermer aux rebelles l'accès du fleuve et les détruire jusqu'au dernier dans les lieux mêmes où ils se sont portés.

Cette passion du retour, elle éclate après Granville. Jusque-là, la victoire a coloré les misères. Le grand triomphe d'Entrammes a relevé les courages. Puis à Craon, à Erné, à Mayenne, à Fougères, de petits combats, tous heureux, ont entretenu l'espoir. Voici, devant Granville, bien loin du pays natal, la défaite. Alors, dans tous les rangs, retentit le même cri, à la fois impérieux et angoissé : *A la Loire! A la Loire!*

Ceux qui se flattent d'être les conducteurs tentent encore de discipliner toute cette foule. Ils n'ont pas renoncé à l'occupation de la côte, à la conquête de la Normandie. Ils tentent d'entraîner l'armée vers Villedieu. Mais le gros des troupes ne suit pas. On rétrograde vers Avranches, c'est-à-dire vers le sud. Et c'est toujours la même clameur : « Nous voulons entrer dans Angers, disent les paysans, et nous y entrerons, les portes fussent-elles de fer. »

Que peuvent les chefs, sinon céder? Tous ces Vendéens sont les plus indépendants des hommes, les moins façonnés aux passivités de la vie militaire. Sur ces entrefaites, un bruit se répand, bien propre à ébranler ce qui reste d'obéissance. On raconte que le prince de Talmont et quelques autres ont été surpris sur le bord de la mer, au moment où

une barque allait les conduire à Jersey, et qu'ils ont été ramenés au camp par les ordres de Stofflet. La rumeur se confirme et provoque toutes sortes de conjectures. Talmont a-t-il voulu (ce que son honneur et son courage rendent bien invraisemblable) se dérober à ses compagnons d'armes et au péril? N'a-t-il eu, comme on le prétend, d'autre dessein que d'accompagner jusqu'au rivage quelques femmes de qualité partant pour l'Angleterre? Doit-on ajouter foi à une autre version (1) qui rattache toute l'aventure à un roman d'amour dans lequel Talmont vient de sacrifier son inclination à son devoir? Ou bien encore le prince, en méditant de s'embarquer pour la Grande-Bretagne, a-t-il eu pour unique but de hâter les secours anglais? Sur l'heure on ne sait rien, et dans l'avenir l'événement ne sera jamais bien éclairci. Mais l'ignorance même où l'on se trouve laisse flotter tous les soupçons.. Un mot terrible se murmure, celui de désertion; et parmi les paysans, plusieurs, se jugeant abandonnés, s'affermissent dans la pensée de ne plus regarder que vers leurs foyers.

A défaut de l'influence des chefs, il reste l'influence des prêtres. Mais, parmi les prêtres, la plupart sont peuple et veulent, eux aussi, le retour en Vendée. Cette influence sacerdotale, la plus puissante de toutes, est d'ailleurs elle-même un peu ébranlée. Les soldats de l'armée catholique, reportant de cinq mois en arrière leurs souvenirs, se rappellent l'évêque d'Agra, officiant dans la cathédrale d'Angers et y célébrant, par des actions de grâces, la prise de Saumur. Or, sur cet évêque, révéré comme un pontife, des récits étranges, confirmés par les uns, contredits par les autres, se propagent : il n'a point reçu, dit-on, la consécration épiscopale, et un bref du pape vient de le démasquer; c'est un simple prêtre, de moralité douteuse; il a été curé à Dol et, tout récemment, comme l'armée passait par cette

(1) Voir Crétineau-Joly, t. Ier, p. 416, édition Drochon.

ville, plusieurs des habitants qui l'avaient connu ont confirmé la supercherie. Que veut le pseudo-prélat? Mystificateur, il l'est à coup sûr, et le plus extravagant, le plus audacieux qu'on puisse rêver. N'est-il pas en outre un traître? On le soupçonne quoique à tort. Au fond, ce n'est qu'un pauvre cerveau suggestionné par une griserie de grandeur et de vanité. Maintenant cet homme marche à la suite de l'armée, non chassé mais tenu à l'écart, triste quoique retenant ses aveux, doux, *bonhomme*, dit-on, timide autant qu'il a été naguère osé, attendant pour le délivrer de son rôle la mort qui ne tardera pas.

Si loin de leur pays, tout est pour ces paysans sujet de défiance. Talmont les a édifiés sur les grands seigneurs, et l'évêque d'Agra sur les gens à robe violette. Cependant ceux qu'ils soupçonnent par-dessus tout, ce sont les Anglais. Une légende se forme parmi eux et qui sera bientôt indéracinable : les Anglais, en la journée de Granville, ont, dit-on, entendu la canonnade ; ils pouvaient venir ; ils ont préféré à l'assistance l'abandon. L'accusation est injuste ; car la marche des Vendéens a devancé les préparatifs de l'Angleterre ; et il y a eu malentendu, peut-être médiocrité de zèle, non tromperie. Mais dans l'âme du paysan le soupçon se grave. Et désormais, excédé de lassitude, désabusé de tout excepté de croire en Dieu et d'être héroïque, il n'imagine plus qu'une chose dans ses marches, il ne rêve plus qu'une chose en son sommeil : retrouver ses champs, fussent-ils dévastés ; revoir sa métairie, fût-elle ruinée par l'incendie ; aborder le sol natal, dût-il, en y posant le pied, mourir.

VII

On a dit l'accès de nostalgie. Mais, sur le chemin, il y a tous ceux qui s'apprêtent à barrer la route du retour. Les émigrants, las d'émigration, vont trouver tout à la fois, rangés sur leur passage, les généraux qui organisent la guerre, les Représentants du peuple qui organisent la proscription.

Les généraux d'abord. Il y a, en premier lieu, l'ancienne *armée des Côtes de la Rochelle*, dite *armée de l'Ouest*. Elle est commandée nominalement par Chalbos, en réalité par Kléber. C'est celle qui a été vaincue à Entrammes. Elle s'est reformée à Angers. Elle se compose maintenant d'une avant-garde légère sous le commandement de Bouyn-Marigny, de deux divisions actives et d'une division de réserve, en tout dix-sept à dix-huit mille hommes. En cette armée qu'on a souvent appelée l'*armée de Mayence*, il n'y a plus de corps *mayençais*. Les vaillants soldats, fort réduits à force de se battre, ont été jugés républicains tièdes et, en outre, fidèles à l'excès à leurs anciens chefs. On vient de les amalgamer — c'est l'expression officielle — dans les autres régiments où ils formeront d'ailleurs d'excellentes têtes de colonnes. Le 6 novembre, le travail de réorganisation a paru assez avancé pour qu'on se remît en marche vers le nord. On a, le 10 novembre, atteint Laval, le 13, Vitré (1).

En remontant vers la Bretagne, l'*armée de l'Ouest* s'est rapprochée d'une autre armée, celle des *Côtes de Brest*. Celle-là est très importante par le nombre de recrues, mais ne peut, dit-on, mettre en ligne que six mille hommes

(1) Voir *Kléber en Vendée* et *Ordres de l'armée de l'Ouest*, publiés par M. Baguenier-Désormeaux, *passim*. — Voir aussi Savary, *Guerre de Vendée*, t. II, p. 322 et suiv.

en état de combattre (1). Elle est placée sous les ordres de l'incapable Rossignol, conseillé à la vérité par un chef d'état-major instruit, le général Vergnes. Le 15 novembre, les deux armées se réunissent à Rennes, formant un effectif total de vingt-trois ou vingt-quatre mille combattants.

En dehors de ces deux armées, il y a quelques autres corps : quatre mille hommes à Dinan sous un chef du nom de Tribout ; en outre, quelques milliers d'hommes dans la Mayenne et l'Orne ; puis, sous le nom d'armée de Cherbourg, cinq ou six mille hommes tirés du Calvados et de la Manche. Enfin l'ordre est donné d'emprunter dix mille hommes à l'*armée du Nord* et de les diriger vers l'ouest.

Toutes ces troupes sont fort inégales par l'instruction, la discipline et le courage. Les chefs, eux aussi, diffèrent beaucoup entre eux. Il faut nommer un généralissime pour les deux armées réunies : *armée de l'Ouest*, *armée des Côtes de Brest*. Le favoritisme jacobin choisit Rossignol. Il y a les généraux malades : tel Chalbos qui ne cesse de demander son rappel et, une fois à Rennes, retourne à Angers. Il y a les généraux féroces et en outre téméraires jusqu'à tout compromettre : tel Westermann qui, après une courte absence, vient de rejoindre l'armée de l'Ouest et de reprendre sa place à l'avant-garde. Il y a surtout les généraux indignes : tel Müller, ancien danseur à l'Opéra, disent les uns, ancien comédien, prétendent les autres (2), ivre d'ordinaire et d'ordinaire aussi fuyard ; tel Tribout qui se fait appeler *Tribout-Libre*, ancien tambour-major, incapable, vantard, cruel par surcroît. Cependant Kléber est là qui tente de corriger les incohérences de Rossignol. A côté de lui est Marceau qui vient d'être nommé général de brigade. Et au-dessus de la tourbe ignorante, ces deux hommes émergent, les seuls dont l'avenir doive garder les noms.

(1) Rapport du général Vergnes au Comité de Salut public. (SAVARY, *Guerre de Vendée*, t. II, p. 330.)

(2) CHASSIN, *la Vendée patriote*, t. III, p. 195, note.

Tels sont les soldats, les généraux. En arrière, il y a les proscripteurs.

L'excès de la peur a déchaîné en effet toutes les férocités. Le 1er novembre, un décret de la Convention a décidé que toute ville qui secourrait les rebelles ou ne les repousserait pas serait rasée et que les biens des habitants seraient confisqués. A la menace du châtiment, se joint l'appât du profit. Le 16 novembre, à Rennes, un ordre du jour est publié qui promet une récompense de cent mille livres à qui apportera la tête de La Rochejaquelein ou de Stofflet ou bien encore celle de Charette. A Tours, à Angers, à Rennes, ailleurs encore, des commissions militaires ont été instituées qui attendent le lendemain de la victoire pour précipiter les immolations. La violence a ses promoteurs officiels : les Représentants en mission. Dans la Basse-Normandie, la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine, ils s'appellent Le Carpentier, Garnier de Saintes, sans compter deux ou trois autres plus obscurs. Si zélés qu'ils soient, le Comité de Salut public les juge tièdes et envoie de Brest à Rennes, avec des pouvoirs supérieurs, Prieur de la Marne, sorte de maniaque emphatique et brouillon, tout hypertrophié de rêves malsains, qui orne de métaphores chacune de ses iniquités et se proclame le *romancier de la Révolution.* Cependant, tout en arrière, sur les bords de la Loire, deux hommes attendent, immobiles et sinistres, que la défaite rabatte vers eux les victimes. Ils s'appellent : dans Angers Francastel, à Nantes Carrier.

VIII

Vaincus, les Vendéens ne le sont pas encore. Voici le prodige de l'impétuosité et de la valeur. Refoulés de Granville et coupés de leur ligne de retraite, déja travaillés par les mala-

dies, excédés par les fatigues, affaiblis par la perte des plus braves, les *brigands* — ainsi qu'on les appelle — vont encore une fois foncer à travers l'ennemi.

Le 18 novembre, ils commencent leur marche vers le sud, se dirigeant d'Avranches vers Pontorson. Cependant, à Rennes, les généraux républicains et les Représentants ont, dans un conseil tenu le 15 novembre, décidé de se porter au-devant des rebelles. L'espoir est de les acculer à la côte et, suivant le langage figuré du temps, « de leur donner la mer pour tombeau ». Le 17, le gros de l'armée patriote est arrivé à Antrain. De son côté Tribout, avec son corps de troupes, s'est porté de Dinan vers Pontorson (1).

Ainsi marchent l'un contre l'autre les deux adversaires. Le 18 novembre, ils se touchent presque, les Vendéens achevant leur étape et s'approchant de Pontorson, Tribout venant de s'établir dans la petite ville, Rossignol bivouaquant à trois lieues au sud, autour d'Antrain.

On se touche si bien qu'on se heurte. Tribout se trouve sur le passage de l'armée catholique. Contre un ennemi venant d'Avranches, Pontorson est facile à défendre. Mais Tribout, l'ancien tambour-major, porte en lui, avec toutes les ardeurs de l'ambition, toutes les infatuations de l'ignorance. Il écrivait trois jours auparavant : « Si jamais les rebelles me tombent dans les mains, j'en rendrai bon compte. » Loin de se retrancher dans la bourgade, il s'avance à découvert. Vers trois heures de l'après-midi, les premières colonnes vendéennes l'atteignent. Il résiste d'abord avec énergie ; mais plus tard sa cavalerie prend la fuite ; il perd une portion de son artillerie ; et il court tout meurtri se réfugier dans Dinan, comme un chien, atteint par la dent d'un sanglier, va s'abattre dans un hallier, les entrailles décousues.

Les Vendéens traversent Pontorson et, trouvant la route libre, pénètrent dans Dol. Le succès n'a point diminué pour

(1) Voir la carte n° 1 à la fin du volume.

eux le péril. Au bivouac d'Antrain, Kléber propose un plan qui, s'il est exécuté, consommera, selon toute apparence, la ruine de l'armée catholique.

Ce plan consiste à former de fortes avant-gardes légères qui, battant le pays depuis Pontorson jusqu'à Dinan, harcelleront les rebelles et intercepteront tous les convois de vivres. Quand on aura, par cette conduite, lassé en des combats de détail et affamé l'ennemi, plusieurs colonnes seront organisées qui, convergeant toutes vers Dol, pousseront sous leur masse les insurgés et les refouleront jusqu'à la mer.

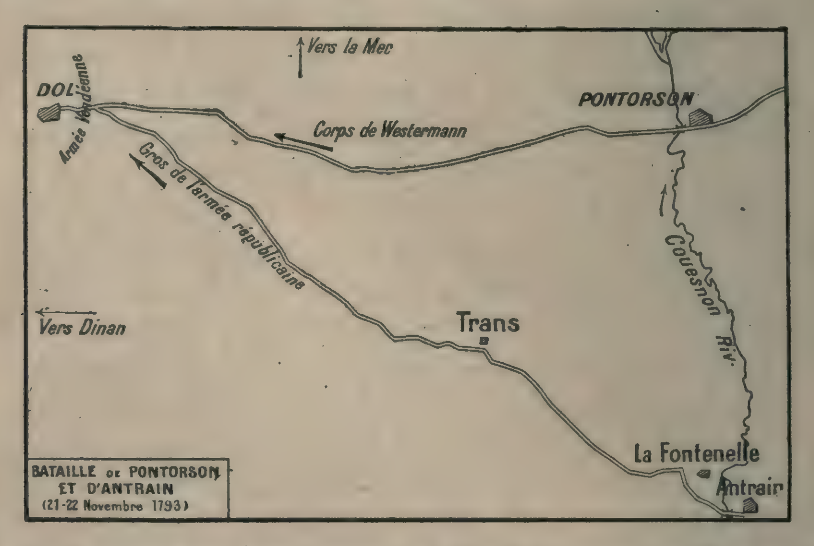
L'imprudence d'un des généraux républicains prévint, cette fois encore, l'anéantissement. De même que naguère dans la Mayenne, le combat heureux de la Croix-Bataille avait été suivi du grand triomphe d'Entrammes, de même en Bretagne le combat de Pontorson fut complété pour les Vendéens par une victoire signalée.

Ici encore le général imprudent fut Westermann.

Toujours au premier rang, toujours obsédé d'initiatives audacieuses, il se persuada qu'un coup de main pourrait tout achever. Le 20 novembre, à une heure avancée de la soirée, il expédia des environs de Pontorson vers Antrain au général en chef un courrier annonçant qu'il comptait à minuit se porter sur Dol, que le succès était certain, qu'il ne doutait point qu'on le secourût. Justement le conseil de guerre venait d'adopter le sage plan de Kléber. Sous l'ardente suggestion, les Représentants du peuple, et en particulier Prieur de la Marne, s'enflammèrent. *Mort aux brigands!* s'écrièrent-ils. Ils entraînèrent bon gré, mal gré, les militaires ; et tout le monde se déjugeant, il fut décidé que Marceau se mettrait en marche pour soutenir Westermann.

Dans Dol, les Vendéens se reposaient, excédés de fatigues et de combats, quand, vers neuf ou dix heures du soir, une patrouille de hussards républicains s'approcha de la ville et, en provoquant prématurément l'alerte, sauva peut-être l'armée catholique. Les paysans, mis en éveil, se tinrent à

portée de leurs armes ; dans la longue et large rue qui traverse Dol, artilleurs et cavaliers se rangèrent ; sur les portes et dans l'intérieur des demeures, les femmes se mirent à réciter le chapelet. L'attente se prolongea. Enfin à trois heures du matin parut Westermann qui, par une première mauvaise chance, trouva l'ennemi non plongé dans le sommeil, mais prêt à soutenir le choc.



Ainsi commença aux portes de Dol, bien avant l'aube du 21 novembre, la bataille, une des plus fameuses de cette effroyable guerre civile. Tout concourut à la grandir : l'importance des effectifs, vingt à vingt-cinq mille hommes de chaque côté : l'étendue du champ de bataille se prolongeant le long des deux routes qui, partant de Dol, se dirigent à gauche vers Pontorson, à droite vers Antrain : l'obstination de la lutte, inaugurée dans la nuit et que les ombres de la nuit suivante n'apaiseraient pas : l'enjeu du combat qui était pour les républicains la fin de la guerre, pour les Vendéens la mort ou la vie. Peu de combinaisons, les Vendéens n'en étant point coutumiers et les plus instruits des Patriotes n'étant que peu écoutés ; en revanche des hasards tragiques, des alternatives extraordinaires d'ardeurs et de

paniques, des heurts furieux suivis de lassitudes anéanties.

Westermann, qui a commencé le combat, est repoussé, revient à la charge, et enfin est rejeté vers Pontorson. Sur ces entrefaites, Marceau arrive par la route d'Antrain, mais trop tard pour soutenir Westermann qui lui-même s'est engagé trop tôt, en sorte que les attaques des patriotes s'échelonnent au lieu de se combiner. De là pour les rebelles un surcroît de chances inespéré. — Mais, l'imprévu dominant de plus en plus, tout à coup les Vendéens fléchissent. Ils ont vu passer, lancés au galop, des cavaliers qui retournent vers Dol pour chercher des munitions. Cette célérité leur a paru commencement de fuite. Et les voici qui rétrogradent à leur tour, entraînant à leur suite ceux qu'ils rencontrent en chemin. Tous ensemble ils reculent, semant la peur ; et, en annonçant faussement la défaite, ils vont peut-être la consommer. Un brouillard épais, voilant les clartés matinales, s'élève subitement des basses terres voisines et accroît la confusion. Les chefs ne peuvent ni se faire voir, ni rallier leurs hommes, ni dissiper la méprise. Tous les survivants ont conservé dans leur mémoire le tragique épisode : les paysans refluant vers la ville ; la longue rue de Dol s'emplissant d'une foule éperdue ; les blessés essayant de se traîner, puis s'abattant dans l'impuissance et foulés aux pieds ; partout des voitures qu'on attelle, des chevaux qui se cabrent, des pleurs, des imprécations ; un égoïsme féroce primant tout, et les forts culbutant les faibles ; les plus effarés s'évadant vers le nord, sous la brume intense, et sans souci de la mer qui, à deux lieues de là, barrera la route ; plusieurs, même parmi les plus braves, subjugués sous la terreur et gardant à cette heure une ambition unique, celle de se trouver à la tête de la fuite. — Cependant, en avant de Dol, cinq ou six cents hommes sont restés, le brouillard masquant leur petit nombre et leur calme courage contenant l'ennemi. Talmont est avec eux et aussi La Rochejaquelein, mais celui-ci désespéré et cherchant la mort. A l'entrée de Dol, au confluent

des deux routes de Pontorson et d'Antrain, M. de Donissan tâche de recueillir et d'arrêter ceux qui ont abandonné les rangs. Au-devant des hommes débandés, Marigny se précipite, de voix tonnante, de stature colossale, et cherchant à vaincre la terreur de l'ennemi par la terreur plus grande qu'il inspire. Parmi les femmes, plusieurs font honte de la fuite : telle Mme de Bonchamps évoquant auprès des Angevins le souvenir de son mari ; telle une simple paysanne des environs de Bressuire qui saisit un cheval, empoigne un fusil et s'en va criant : *Au feu, les Poitevines!* La lenteur de l'ennemi laisse un répit sauveur. Le brouillard peu à peu se dissipe, et sous la lumière qui renaît, se rassérènent les esprits affolés. La guerre est guerre sainte, et on le voit bien dans cette détresse. Rarement on surprend dans la guerre vendéenne l'intervention directe du prêtre. Elle apparaît en cette journée. Un prêtre, — le curé de Sainte-Marie de Rhé, dit-on, — monte sur un tertre, élève un grand crucifix et se met à exhorter les paysans. Quelles paroles prononce-t-il? Nul ne saurait le dire après coup, même celui qui a parlé. Mais toute la tradition vendéenne a gravé ce qui suivit : les hommes se jetant à genoux, puis se relevant et se tournant de nouveau vers l'ennemi : « *Vive le Roi* », s'écrient-ils, et ils ajoutent, en un élan de foi plus fort que la mort : « Nous allons en paradis ! »

Il était temps. Déjà Westermann, ramené d'abord vers Pontorson, avait repris l'offensive et uni ses efforts à ceux de Marceau. Entre les deux partis, le combat se prolonge avec des chances balancées. Du côté d'Antrain arrive Muller avec sa division. C'est peut-être pour les Vendéens la perte, pour les républicains la victoire. Muller est ivre et pareillement son état-major (1) ; aussi nulle disposition militaire, et une surabondance d'hommes qui accroît non les forces, mais le désarroi. A l'appel de Marceau, Kléber survient, est

(1) *Kléber en Vendée*, p. 291.

stupéfié du spectacle ; car le désordre se propage par contagion, et tout se débande et fléchit. Il tente de ramener les troupes républicaines en une position favorable, couverte en face par un ravin, à gauche par un marais (1). Une nouvelle attaque des rebelles achève de tout gâter. L'armée patriote se replie vers Trans, à deux lieues en avant d'Antrain. Soit excès de fatigue, soit prudence, les Vendéens ne poursuivent pas. Au déclin du jour, ils rentrent dans Dol. De nouveau le curé de Sainte-Marie de Rhé élève au-dessus de leurs têtes son grand crucifix, mais cette fois en signe d'action de grâces, et entonne avec eux l'hymne : *Vexilla Regis*.

La lutte recommencerait-elle le lendemain? Au bivouac de Trans, on décida d'abord de reprendre l'offensive ; puis les esprits s'étant rassis, on revint au plan de Kléber qui était de temporiser et d'affaiblir les *brigands* en détail, avant de leur porter le dernier coup. Cependant Westermann était à Pontorson. Avec son incorrigible ardeur, il se porta le 22 novembre, dès le matin, jusqu'à une lieue de Dol. Il s'y heurta aux avant-postes vendéens. Comme on ne pouvait l'abandonner, on se décida à le soutenir. Ainsi se ralluma le combat. Ce fut comme la veille une bataille double, bataille livrée par Westermann sur la route de Pontorson, bataille soutenue par le gros de l'armée républicaine sur la route d'Antrain. Bien qu'excédés de lassitude et sans vivres — car les ressources de Dol étaient épuisées — les Vendéens portaient en eux l'exaltation du succès. Promptement La Rochejaquelein refoula Westermann. Puis il se reporta sur la route d'Antrain où combattait Stofflet. Là, l'intervention de la brigade Canuel, où les anciens *Mayençais* avaient été incorporés en grand nombre, raviva la résistance. Les vaillants soldats ne reculèrent que pied à pied, utilisant les levées de terres qui, en certains endroits, entouraient les

(1) *Kléber en Vendée*, p. 292.

champs et s'y abritant pour faire feu. Mais le découragement et la fatigue avaient gagné le reste de l'armée patriote. Quoique lentement, quoique avec des retours offensifs, toute cette masse reflua vers Antrain. La petite ville était située sur la rive droite du Couesnon et un peu à l'est de cette rivière. Sur le pont qui défendait l'accès de la bourgade, Marceau se plaça avec quelques hommes résolus ramassés dans tous les bataillons, dans toutes les compagnies. Après une dernière résistance, le passage fut forcé. Dès lors, la retraite dégénéra en déroute, et les Vendéens firent irruption dans Antrain, cueillant par bandes les prisonniers.

IX

Une fois encore, la Bretagne semblait s'ouvrir pour les rebelles. Si misérables qu'ils fussent, ils portaient avec eux le prestige de la victoire. Devant eux fuyait vers Rennes l'armée patriote, les mauvaises troupes entraînant les bonnes. Le Morbihan toujours frémissant, jamais soumis, s'agitait de nouveau. Chez tous les agents de la Convention ou du Comité de Salut public, la perspective de cet envahissement provoquait des alarmes poussées jusqu'à l'angoisse. Ils craignaient non seulement pour le Morbihan, mais pour le Finistère (1). Ils ajoutaient que « les exécrables préjugés des campagnes » rendaient certaines régions, certains districts plus accessibles que la Vendée elle-même à l'esprit de rébellion. « Ces gens-là, disaient-ils en parlant des paysans bas-bretons, auront la liberté à coups de baïonnettes puisqu'ils ne la veulent pas autrement. » Et en ces

(1) Lettre de Jean-Hector Barère, commissaire du Pouvoir exécutif, 2 frimaire an II (*Archives nationales*, AF[II], 126, dossier 969).

paroles féroces se peignait moins encore la cruauté que l'excès de la terreur (1).

Nulle persuasion, nulle contrainte n'eût désormais détourné les Vendéens de leur pays. *A la Loire!* avaient-ils clamé en s'éloignant de Granville. Ils ne voulaient plus autre chose.

Donc, à la fois glorieux et dignes de pitié, ils continuèrent en sens inverse (2) le chemin que naguère ils avaient parcouru. Chaque matin, dans les ténèbres mal éclaircies de l'hiver, Stofflet, accompagné d'une vingtaine de tambours, parcourait la ville ou la bourgade où l'on avait couché. C'était le signal du départ. Puis, ralliant autour de lui quelques hommes d'élite, troupe à toute épreuve mais chaque jour diminuée, il s'engageait le premier sur la route qui serait celle de l'étape commençante. Cependant, aux battements du rappel, toute la foule émigrante sortait des maisons, des granges, des hangars : on rassemblait ce qu'on avait de hardes ; on saisissait les armes. Les blessés, les malades faisaient des efforts infinis pour se lever, pour suivre ; car tout valait mieux que l'abandon. Alors, sous la pluie ou le givre, toute cette masse, combattants ou non-combattants, se mettait en marche, de cette marche morne, régulière, presque mécanique, à la fois lassée et persévérante, qui est celle de l'homme qui marche jusqu'à ce qu'il tombe. De temps en temps, sur le bord du chemin, l'un de ces malheureux s'abattait. Le plus souvent, c'était un homme perdu.

Le repos lui-même au gîte d'étape ne s'achetait pas sans beaucoup de disputes. Les premiers arrivés se précipitaient sur les logements ; aux autres il ne restait que les porches, les halles, les écuries. Pendant le premier séjour à Fougères, les chefs avaient essayé de créer un maréchal des logis qui fixerait les emplacements, au moins pour les blessés et les

(1) Rapport de Vérité-Corbigny à Prieur de la Marne, 8 frimaire an II. Lettre de Jullien, délégué du Comité de Salut public, aux représentants Prieur et Bourbotte, 8 frimaire (*Archives nationales*, AF^{II}, 276, dossier 2313).

(2) Voir pour l'itinéraire la carte n° 1 à la fin du volume.

malades. Dans le désarroi général, la prescription était demeurée vaine (1). Et c'était chaque soir une lutte nouvelle pour conquérir un lit ou du moins un asile abrité.

Le grand embarras était de subsister. Cette route qu'on suivait, on l'avait déjà parcourue. Dans l'intervalle, les *bleus* étaient venus, en sorte que les ressources du pays étaient épuisées. Pour se procurer des vivres, il fallait s'écarter à longue distance et parfois se livrer à la maraude : de là le double danger d'être capturé par l'ennemi et d'exaspérer les populations.

Ce qui était rapine n'allait que bien rarement jusqu'aux grands pillages. Les réquisitions générales se soldaient en bons royaux portant intérêt à 4 1/2 pour 100 et remboursables à la paix (2). Quant aux paysans, dans les lieux où ils logeaient, ils échangeaient parfois leurs vieux souliers ou leurs vêtements en lambeaux contre un habit un peu meilleur ou des chaussures moins usées. Dans les fermes, ils sollicitaient des pommes de terre et les faisaient bouillir en de grands chaudrons au bord du chemin. Souvent ils se contentaient de pommes à cidre, récemment récoltées et rassemblées en tas, suivant la coutume des métairies du Maine. Quand ils obtenaient un quartier de porc, c'était grande liesse. S'ils découvraient de la farine, ils la pétrissaient en hâte, puis retiraient du feu la pâte à moitié cuite et la mangeaient toute chaude, au risque que cette voracité fût pire que la pénurie. Le plus grand abus parmi les Vendéens était celui de l'eau-de-vie ; ils l'aimaient par goût et aussi parce qu'ils y puisaient l'oubli.

Chaque jour ramenait la même lutte pour la vie. Et ce perpétuel éveil du corps était à certains égards bienfait ;

(1) Voir GIBERT, *Précis de la guerre de Vendée*, publié par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX, p. 111.

(2) Sur ces bons royaux créés par décision du 1er novembre 1793, voir BEAUCHAMP, *Histoire de la guerre de Vendée*, t. II, p. 443 ; voir aussi CHASSIN, *Guerre de Vendée*, t. III, p. 272.

car il épargnait l'horreur de penser. Pendant les marches, on voyait circuler à travers les colonnes, des hommes un peu moins misérables, et qui portaient les uns un brassard blanc, les autres une ceinture de même couleur : ceux-ci étaient les officiers principaux, ceux-là les officiers inférieurs. Ces marques distinctives avaient été établies récemment ; car les paysans, qui, au début de la guerre, se groupaient par paroisses à la suite de leurs conducteurs, s'étaient trouvés tout mêlés sur l'autre rive de la Loire : de là l'opportunité d'un signe matériel qui marquerait la hiérarchie. Cette autorité ne laissait pas que d'être précaire, ne reposant que sur la confiance. Les premiers chefs, ceux des journées heureuses, avaient disparu : Cathelineau, Bonchamps, Lescure. D'Elbée, tout près de mourir, était à Noirmoutiers, au milieu des soldats de Charette. Le vieux Royrand, atteint à Entrammes d'une blessure sans espoir, se traînait comme jadis Lescure à la suite de l'armée. Parmi les officiers secondaires, beaucoup avaient déjà succombé : Dommaigné à Saumur, Fleuriot l'aîné à Nantes, La Guérinière à l'entrée de Laval, Forêt à Pontorson, puis Dehargues capturé à Antrain. Que dire de ceux qui restaient? Le général de Donnissan avait pour lui le prestige de son ancien grade et contre lui sa qualité d'étranger. Talmont était, lui aussi, étranger à la Vendée ; en outre, il déplaisait comme bien grand seigneur ; de plus on l'accusait de luxe, grief singulier, comme si le luxe eût pu se glisser en cette universelle misère ; enfin sa récente aventure au bord de la mer — tentative de fuite, disait-on, — n'avait pas laissé que de le discréditer, et il n'avait fallu rien moins que son admirable bravoure à la bataille de Dol pour effacer le reproche de désertion. Marigny, chef de l'artillerie, cruel pour l'ennemi, dur pour les siens, était redouté pour ses brutalités, mais inspirait par sa force matérielle et son énergie une sorte de crainte admirative. Quelques noms se prononçaient avec honneur : Piron, le vainqueur de Vihiers, et que, dans les jours de combat, on

apercevait au premier rang monté sur son cheval blanc; d'Autichamps sur qui reposait le reflet de Bonchamps, son cousin et son ami; Lyrot, homme de vaillance et de vertu, qui commandait les contingents de la Basse-Loire. Des grands chefs de jadis, deux seuls demeuraient : Stofflet, La Rochejaquelein. Stofflet, d'habitude à l'avant-garde, galopait quelquefois en arrière, distribuant les encouragements, les coups de plat de sabre aussi; et, comme il était du peuple, on souffrait ces brutalités comme rudesse entre égaux. Cependant La Rochejaquelein, général insuffisant au jour le jour, mais transfiguré à l'appel du combat, gardait en ce déclin du respect son prestige; et, dans la morne lassitude des routes, on voyait les paysans relever la tête avec un renouveau de courage quand ils apercevaient le panache blanc de *Monsieur Henri*.

On revit en cet appareil les villes que naguère on avait traversées : Fougères, Mayenne, Laval. Point d'ennemis, l'armée de Rossignol étant refoulée vers Rennes; mais en revanche partout les traces d'une répression farouche. A Fougères, au premier séjour, on avait laissé des blessés : on apprit qu'ils avaient été massacrés (1). A Laval, au premier passage, on avait trouvé des amis : or, toute marque de sympathie pour les rebelles était devenue titre de proscription.

Cruels, les Vendéens l'étaient aussi, au moins par accès. Au début de la guerre, ils avaient souvent délivré ceux qu'ils capturaient, moyennant le simple engagement de ne plus servir contre eux. Puis, pour reconnaître les parjures, les paysans avaient imaginé de raser ceux qu'ils relâchaient. On ne gardait que les plus dangereux, et l'on avait même nommé à Châtillon un commissaire général pour l'élargissement des prisonniers (2). La première immolation en masse fut, si je

(1) Voir, sur ces massacres, lettre du chirurgien Gainon (*Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 65).

(2) Boutillier de Saint-André, *Mémoires d'un père; une famille vendéenne pendant la Révolution*, p. 113 et 158.

ne me trompe, celle des soldats du bataillon *le Vengeur*, faits prisonniers à Chantonnay et que l'on accusait de crimes affreux. C'était en septembre 1793. D'autres exécutions avaient suivi, quoique avec de magnanimes retours d'humanité, témoin la délivrance des prisonniers de Saint-Florent. On parle ici de la *grande armée*, non du *Marais* où l'insurrection avait commencé par les horribles massacres de Machecoul et où s'exercèrent le plus souvent d'impitoyables rigueurs. Après le passage de la Loire, l'embarras avait été grand, l'armée émigrante ne possédant aucun dépôt et n'ayant d'autre alternative que de tuer ou de remettre en liberté ceux qu'elle saisissait. Rarement on avait immolé hors du champ de bataille, hormis ceux qu'on reprenait après les avoir relâchés : c'est ainsi qu'à Antrain les blessés républicains, ayant été reconnus, furent massacrés. Cependant, entre les deux partis, une différence existait qui ne s'effacerait pas : chez les républicains l'immolation était système, chez les autres représaille ou emportement.

On atteignit La Flèche. Point de combats, mais, avec la prolongation de la marche, un surcroît de misères. Les vêtements, amincis par l'usure ou tordus sous la pluie, ne protégeaient plus ; les pieds se meurtrissaient en des souliers de hasard, maraudés en un des gîtes d'étape. Voitures, chariots, canons, s'embourbaient ; et les chevaux, lassés comme les hommes, ne parvenaient pas toujours à les dégager. De là des retards, des à-coups. Les hâtives ténèbres de décembre enveloppaient les colonnes bien avant que la marche ne s'achevât ; et c'était à tâtons, en des localités inconnues, que chacun cherchait un abri. Autour de soi, une population effarée, torturée entre deux craintes, — celle des *blancs* qui arrivaient, celle des *bleus* qui reviendraient, — et se terrant, le cœur rétréci d'épouvante. Souvent au réveil, plusieurs qui s'étaient levés, tout grelottants de fièvre, retombaient terrassés. Dans l'armée la petite vérole régnait et, le froid entravant l'éruption des boutons, la terminaison

était fréquemment la mort. Puis l'abus du cidre auquel les Vendéens n'étaient pas habitués, les pommes mangées vertes, les intempéries, les privations, l'excès de la fatigue, engendrèrent le typhus. Comme les hommes, soit faute d'espace, soit pour se réchauffer, s'entassaient souvent à vingt ou trente sous le même hangar, ils se transmettaient le mal par contagion. S'étant contaminés entre eux, ils commençaient à contaminer les lieux où ils passaient. Et quand ils tomberaient aux mains de leurs ennemis, ce serait bientôt leur vengeance, leur terrible vengeance, que de communiquer le germe de mort aux soldats qui les escorteraient, aux geôliers qui les garderaient, aux juges qui les interrogeraient, à ceux surtout qui, par rapacité, s'approprieraient après leur trépas leurs dépouilles infectées.

Au milieu de tous ces maux, une espérance demeurait : chaque pas rapprochait de la Loire. Le 3 décembre au matin, Angers apparut. Au mois de juin, on y était entré sans coup férir. Plusieurs se flattèrent du même bonheur. On ne se dit pas que, même la ville prise, il faudrait gagner les Ponts-de-Cé, qu'au sud des Ponts-de-Cé se dressait la Roche-d'Érigné, position dominante faite comme à souhait pour défendre la rive gauche du fleuve. Non, on ne se dit pas toutes ces choses. Mais, dans l'élan du retour, une pensée unique absorba tout le reste : Angers était là, sous les yeux, et au delà, la terre natale.

X

Un grand échec, à la manière d'un grand coup de tempête, rejeta les Vendéens loin de leur pays.

Angers, qu'on croyait une conquête facile, avait eu le loisir de réparer ses vieux remparts, d'élever aux endroits

faibles des ouvrages en terre, et en arrière, de construire des barricades. Sous ces abris se tenaient les défenseurs de la place, renforcés de deux brigades, venues de Laval et de Rennes, les brigades Boucret et Danican. C'était donc un siège qu'il fallait entreprendre : or entre toutes les guerres, la guerre de siège était celle que redoutaient le plus les Vendéens. Une sortie, en permettant une lutte en rase campagne, eût rendu aux paysans leurs chances : les républicains se gardèrent de cette témérité qui avait failli perdre les gens de Granville. Postés, comme naguère à Granville, dans les maisons des faubourgs, les assaillants se mirent à tirailler, mais sans résultat très efficace, leurs ennemis étant à couvert. Les plus hardis parvinrent à se glisser jusqu'à l'une des portes, la porte Saint-Michel, et, pendant la nuit, tentèrent de démolir pièce à pièce un pan de muraille en pierres sèches ; le travail fut découvert et presque tous périrent (1). Les chefs essayèrent de pousser leurs hommes à l'assaut en leur promettant, à ce qu'on assure (2), le pillage : appât du butin, exhortations, menaces, tout fut impuissant. Immodérément, fiévreusement, on avait aspiré vers Angers. Devant l'obstacle inattendu, en face d'un genre de guerre inaccoutumé, il y eut, en cette armée si intrépide, un fléchissement des volontés et des cœurs. Le 4 décembre, à la chute du jour, après trente heures de tirailleries, de tâtonnements autour de la place, d'attaques violentes suivies de lassitudes accablées, l'armée catholique s'éloigna, laissant, dit-on (3), autour de la ville plus de huit cents morts.

(1) Rapport du département de Maine-et-Loire (Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 344-346). — Voir aussi rapport du capitaine Ménard (Savary, *Guerre des Vendéens*, t. II, p. 410).

(2) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, p. 340, édition de 1889 ; — Récit de d'Obenheim (Savary, *Guerre des Vendéens*, t. II, p. 408-409).

(3) Rapport de Chalbos au ministre de la guerre, 15 brumaire (*Mémoires et documents sur la Vendée* recueillis par M. Baguenier-Désormeaux, p. 370-371).

XI

Ce ne serait pas la retraite ordonnée et tranquille, mais le recul sous l'une des poursuites les plus implacables qui furent jamais.

Tandis que les paysans commençaient à s'écouler, ils furent assaillis par quelques patrouilles de hussards : c'était Bouin-Marigny conduisant l'avant-garde de l'armée républicaine.

Cette armée, après les défaites de Dol et d'Antrain, s'était repliée sur Rennes. Après plusieurs jours de complet désarroi, elle était parvenue à se reformer. L'incapable Rossignol avait été maintenu comme général en chef. Mais, par une retouche heureuse, Marceau lui avait été adjoint. La jeunesse de Marceau serait aidée par l'expérience de Kléber. Comme les renseignements recueillis annonçaient que les insurgés se dirigeaient vers la Loire, Marceau et Kléber — car on ne peut séparer l'un de l'autre ces deux hommes — avaient porté leurs forces vers Châteaubriant. Là ils avaient été retardés deux jours par l'absence et l'inertie de Rossignol. Enfin, dans la nuit du 3 au 4 décembre, ils s'étaient remis en marche. Le 4, bien avant dans la nuit, ils étaient entrés dans Angers, au moment où les assiégés célébraient leur délivrance.

A ceux qui arrivaient trop tard pour la défense de la ville, il ne restait qu'à s'élancer à la suite des rebelles.

Où iront les Vendéens que talonnent les hussards de l'avant-garde, suivis eux-mêmes par le gros de l'armée patriote? Le 4 au soir, ils ont commencé leur mouvement rétrograde, sous les ténèbres de la nuit, sous le froid intense de l'hiver, dans les angoisses de la défaite. En chemin,

quelques ruées contre les hussards trop pressants, et une balle qui tue l'intrépide chef républicain, Bouin-Marigny. Deux routes s'embranchent, l'une à gauche vers le Mans par la Flèche, l'autre à droite vers Tours par Baugé. On prend celle de Baugé. On espère par là échapper à l'ennemi ; puis, par ce chemin, on ne s'éloigne pas trop de la Loire que toujours on aspire à passer, fût-ce du côté de Saumur, fût-ce même au delà. C'est le 5 décembre. Le lendemain on se ravise, et l'on décide de remonter vers le Mans. On y trouvera des vivres, les ressources d'une grande ville, en tout cas un peu de repos. De là on verra à se rapprocher de la Loire, cette large barrière invinciblement attirante qui sépare de la patrie. Y a-t-il d'ailleurs un plan? Qui oserait le dire? Si les chefs avaient survécu, auraient-ils pu eux-mêmes noter après coup leurs fugitifs desseins? Donc on s'engage sur la route du Mans, sans souci de l'incohérent zigzag. Cependant beaucoup ne se résignent pas à s'éloigner du fleuve ; ils s'échappent, essayent, isolément ou par petites bandes, de se rapprocher de la Loire et de la repasser. Mais la plupart sont capturés et fusillés.

L'armée catholique continue sa route. C'est une course sans repos ; car l'avant-garde républicaine suit ses traces. A la tête de cette avant-garde, on ne voit plus Bouin-Marigny mais le féroce Westermann.

De temps en temps, les paysans se retournent et, d'un coup fait de colère et de valeur, rejettent au loin ceux qui tentent de les enserrer. Ainsi font-ils à Baugé. Ils arrivent en vue de la Flèche. En arrière, Westermann les presse. En face d'eux et en avant de la ville, le pont sur le Loir est coupé. Dans la ville elle-même est le général Chabot avec un corps de troupes. La Rochejaquelein ne désespère pas. Il trouve en amont un gué, passe la rivière avec les plus résolus de ses hommes, se jette sur Chabot, le défait ; puis il rétablit le pont et se porte sur Westermann qu'il refoule à son tour. Il rentre alors dans la Flèche vide d'ennemis ; et

les paysans, un instant ranimés, se précipitent dans l'église pour y chanter le *Te Deum.*

C'est encore l'heure des prouesses, ce n'est plus celle des victoires. L'aspect est navrant. De toute cette foule qui, six semaines auparavant, a passé la Loire, il reste environ trente-cinq mille personnes ; mais qu'on défalque les non-valeurs de toutes sortes, et le nombre des hommes à peu près valides se réduit, suivant les uns, à quinze mille, suivant les autres, à dix-huit mille (1). Affamés, les malheureux s'introduisent dans les fermes et y dévorent tout ce qu'ils peuvent, jusqu'à la tourte de chènevis et de son, préparée pour les porcs (2). Parmi eux, la dysenterie fait rage ; ils ont rempli de leurs malades l'hôpital de la Flèche ; ils jalonnent de cadavres le chemin qu'ils parcourent (3) ; et, en les suivant à la trace, on trouve des femmes, des enfants étendus sans vie autour des feux éteints (4). Puis il y a ceux qui s'écartent ou demeurent en arrière, et tombent sous le sabre des républicains : « Près de Foulletourte, écrit Westermann sur un ton de sinistre rodomontade, je fis égorger plus de six cents brigands qui avaient couché dans les villages et les fermes dispersées (5). »

Encore quelques lieues et l'on sera au Mans. Là on aura des vivres, du feu, peut-être même un lit. Par le long faubourg de Pontlieue, on atteint la ville. C'est le 10 décembre. Un combat vif, mais très court contre une faible garnison ; et l'on est maître de toutes les issues. Les paysans se préci-

(1) Rapport des commissaires de la Flèche, 21 frimaire (Archives nationales, AF[II], 276, dossier 2314). — Rapport de Meignan, commissaire du Comité révolutionnaire institué à Saumur, 19 frimaire (CHASSIN, *la Vendée patriote,* t. III. p. 408). — Voir aussi CHARDON, *les Vendéens dans la Sarthe,* t. I[er], p. 370-371.

(2) Rapport du commissaire Meignan, 21 frimaire.

(3) *Ibid.*

(4) Mémorial du général DECAEN (revue *la Révolution française,* novembre 1906, p. 415).

(5) *Mémoire de Westermann,* déposé à la Convention le 28 nivôse an II et publié par M. BAGUENIER-DÉSORMEAUX.

pitent dans les maisons ; les retardataires s'entassent dans les vestibules, sous les hangars, ou bien encore occupent en grand nombre les halles, vastes bâtiments situés sur la place principale. Point de pillage, si ce n'est dans les édifices publics ou chez quelques fonctionnaires, mais une recherche hâtive des vivres, du pain blanc surtout dont on n'a pas goûté depuis quelques charretées prises dans le butin de Pontorson. Les habitants contemplent avec stupeur ces hôtes extraordinaires, à la fois minables et conquérants. Ils les reçoivent avec un mélange de sympathie, de pitié, d'horreur, de crainte aussi ; car toute cette armée porte avec elle le typhus. Cependant ces malheureux, une fois repus, ne songent qu'à s'étendre, à dormir et, en dormant, à oublier. Et pendant deux jours, c'est la même torpeur hébétée, la même indifférence brutale de la nature surmenée et excédée. Nulle garde, nul avant-poste, nulle patrouille ; mais une jouissance profonde, intense, que connaissent seuls les pauvres, celle de n'avoir pas faim, de n'avoir pas froid, de ne pas marcher. Un seul souci, et qui peint bien l'âme vendéenne : ces paysans rouvrent une des églises et en foule y viennent prier. Les chefs essayeraient vainement de secouer cette somnolence. Ils se réunissent le 11 décembre à l'*Hôtel de la Biche*, et discutent des plans. Que faire? Remonter vers la Normandie? Essayer de redescendre vers la Loire? De la rue, on entend des bruits de dispute, des éclats de voix (1) ; car l'excès du malheur aigrit. On ne peut demeurer dans la ville du Mans, ville toute ouverte. Mais encore une fois, que faire? Partout apparaissent les obstacles. Fatigués de combinaisons toutes impossibles, les généraux se replient, comme les soldats, dans une sorte de fatalisme indifférent et anéanti. Ils attendent les événements, lassés de penser, mais résignés à mourir. Un seul espoir leur reste, un arrière-espoir bien

(1) Enquête sur le séjour des Vendéens dans le département de la Sarthe (CHARDON, *les Vendéens dans la Sarthe*, t. III, p. 420-422).

faible, bien fragile, celui qu'au jour de l'attaque, ils retrouveront quelque chose de l'heureuse fortune qui a valu les journées d'Entrammes, de Dol et d'Antrain.

XII

L'armée poursuivante approchait : en tête — seul à l'avant-garde depuis que Bouin-Marigny est mort — Westermann, puis la division Muller ; plus loin, la division Tilly, formée de l'ancien corps de Cherbourg qui a été récemment relié à l'armée de l'Ouest ; plus en arrière encore, Marceau ; enfin Kléber qui d'abord s'est porté vers Saumur afin de défendre, à tout événement, le cours de la Loire, et qui vient seulement de quitter la Flèche.

Le 12 décembre, vers le milieu du jour, sur la route d'Angers, se montrent les hussards de Westermann. Déjà les plus entreprenants vont atteindre ce long faubourg qui, du côté du sud, du sud-est, du sud-ouest, donne accès dans la ville, et qu'on appelle le faubourg de Pontlieue. Au premier avis du péril, La Rochejaquelein fait battre le tambour pour rassembler ses hommes. Beaucoup sont malades, beaucoup d'autres en cet état de lassitude excédée où le repos vaut mieux que la vie. Ils croient, affectent de croire à une simple alerte. Depuis deux mois, il y en a eu tant ! et ils demeurent couchés sous les halles ou attablés dans les cabarets.

Trois mille hommes à peine suivirent La Rochejaquelein. Ce fut assez pour écarter Westermann et surtout pour repousser les soldats de Muller qui, saisis de panique et coutumiers de la fuite, se sauvèrent à toutes jambes jusqu'à Foulletourte. Profitant de l'avantage, les Vendéens s'avancèrent jusque près d'Arnage. Qu'ils eussent en plus grand

nombre répondu à l'appel de leur chef et, en dépit des apparences désespérées, peut-être eût-on cueilli le succès.

Il n'en alla pas de la sorte. La journée s'avançait. La Rochejaquelein demeurait seul avec sa petite troupe fidèle. Un renfort arriva, mais aux républicains : ce fut la division de Cherbourg, composée en partie d'excellents régiments, le régiment d'Aunis, le régiment d'Armagnac. Ces vieux soldats laissent passer, à travers leurs rangs, les fuyards de Muller. Quant à eux, ils ressaisissent le terrain perdu, refoulent leurs adversaires qui se sont un peu trop dispersés dans la poursuite, se relient à Westermann et arrivent à l'entrée du faubourg, c'est-à-dire à une place demi-circulaire où viennent aboutir les routes d'Angers et de Tours et que l'on appelle *la lune de Pontlieue.*

Monté sur un cheval d'emprunt — car le sien a été tué — La Rochejaquelein rentre au galop dans la ville. Derechef, il tente de rassembler ses troupes. La plupart demeurent inertes, ayant fourni tout ce que la nature peut fournir d'efforts, affamés de repos, dussent-ils mourir. Quelques-uns seulement, au bruit de la fusillade, saisissent leurs armes.

Sur ces entrefaites, Marceau arrive. L'insuccès de Dol et d'Antrain l'a rendu prudent. Le jour décline. Il redoute les surprises d'une bataille de rues, au milieu des ténèbres. Il voudrait attendre Kléber et sa division. Son dessein est de réunir ses bataillons, de bivouaquer, de suspendre la lutte jusqu'au jour. Westermann se récrie : « Notre vraie position, dit-il, est dans la ville. — Tu joues gros jeu », reprend Marceau ; puis il ajoute, entraîné lui-même : « Mais je te suivrai. » Il décide la continuation du combat. Cependant il envoie un courrier à Kléber qui est à quatre lieues en arrière près de Guécelard, pour le presser d'accourir, d'accourir au plus vite.

Les républicains marchent donc vers la ville. Au delà de la lune de Pontlieue est la rivière de l'Huisne ; ils la franchissent. Ils traversent le faubourg, s'emparent du couvent


Route d'Alençon
R. de Laval
Auberge de la Croix d'Or
SARTHE
Cathédrale
Rue Montoise
Pont
Perrin
Pl. de l'Eperon
Rue du Cornet
Pl. des Halles
Rue du Puits 4 Roues
retraite suivie par les Vendéens
Egl. de la Couture
Rue Basse
la Mission
l'Huisne.
Carrefour de Pontlieu
Rte de Nantes
Rte de Tours
BATAILLE DU MANS
(12-13 Xbre 1793)

de la Mission, s'engagent dans la rue Basse. Les Vendéens s'embusquent dans les jardins ou derrière les murs de clôture de ces quartiers peu habités et essayent d'arrêter les progrès de l'ennemi. Mais leurs efforts sont vains. Les assaillants atteignent la rue du Puits-de-Quatre-Roues. Encore un effort et ils seront sur la place des Halles, c'est-à-dire au cœur de la cité.

Dans la ville les nouvelles se sont répandues, précipitées, sinistres : les *bleus* approchent : ils arrivent : leurs éclaireurs ont passé le pont de l'Huisne : ils ont été vus à la Mission. Blessés, malades, femmes, enfants, vieillards, toute cette foule ahurie sort des maisons, cherche une issue. L'ennemi vient de Pontlieue. A l'extrémité opposée est le pont de la Sarthe ; au delà, la route de Laval. C'est de ce côté que se rue le torrent des fuyards.

Tout accroît la confusion, la pluie qui tombe à torrents, l'obscurité de la nuit, et par-dessus tout l'embarras de s'orienter en une ville inconnue. Piétons, conducteurs, cavaliers remplissent la vaste place des Halles, puis, par la rue du Cornet, atteignent une autre place, de forme irrégulière, à pente très prononcée, qu'on appelle la place de l'Éperon. Là commence, dans le trouble né de la peur, une recherche affolée des issues pour fuir. A droite, à travers l'obscurité, on distingue une rue, c'est la rue des Vieilles-Boucheries, puis un escarpement rapide : malheur à ceux qui s'orienteront de ce côté ; car ils se heurteront au grand escalier qui conduit vers la haute ville et y seront acculés. En face, l'œil n'aperçoit qu'un épais paquet de maisons coupé de petites rues étroites et tortueuses, obscures même pendant le jour, à peine reconnaissables pendant la nuit : ces rues, qui pour la plupart subsistent encore, s'appellent la *rue Vieille-Porte*, la *rue Dorée*, la *rue Porte-Sainte-Anne*, la *rue Saint-Benoît*. C'est le chemin, le seul chemin pour atteindre la Sarthe. Dans ces rues, dans ces ruelles, la foule s'amasse, se bouscule, tournoie sur elle-même. On gagne enfin la

rivière : un seul pont, au moins dans cette partie de la ville. Et c'est une lutte féroce, une bousculade sans nom, pour atteindre le pont, s'y maintenir, aborder sur l'autre rive. La multitude grossit, car la fuite est contagieuse. Aux non-combattants, aux hommes faibles ou affaiblis se mêlent beaucoup de soldats aguerris qui ont été héroïques hier, qui le seront demain, mais que roule à cette heure l'irrésistible torrent. La Rochejaquelein, Stofflet ont jusque-là essayé de rallier leurs contingents. Voici qu'ils se mêlent eux-mêmes à la troupe des fuyards, avec l'arrière-espoir de la discipliner un peu. Au bout du pont, sur la rive droite de la Sarthe, une large voie s'ouvre : puis, c'est un carrefour avec une auberge, l'auberge de *la Croix d'or :* là, s'embranchent deux routes, à gauche celle de Laval, à droite celle d'Alençon. Les lieux sont mal connus, la nuit profonde, et immense l'effarement. Un assez grand nombre s'engagent sur la route d'Alençon. Ils seront capturés demain, et sont voués à la mort. Le gros des fuyards s'écoule par la route de Laval. Une fois sur cette route, c'est une course affolée, la course à pas prodigieux qui a pour enjeu la vie. A Saint-Denis-d'Orques, à neuf ou dix lieues du Mans, on voit, dès le milieu de la nuit, passer les premiers fugitifs qui réveillent les habitants épouvantés et réquisitionnent en hâte quelques vivres.

Contre toute attente, l'armée poursuivante ne paraît pas encore. C'est que, dans le Mans, les républicains sont tenus en haleine, presque mis en échec. La bataille, qui a été défaite, et défaite sans grande résistance, s'achève là-bas en un épisode héroïque.

Tous ne sont point partis. Dans la ville, quelques-uns sont demeurés — sept ou huit cents à peine — soit qu'ils aient ignoré la fuite de leurs compagnons, soit que, la connaissant, ils aient répugné à l'imiter. Ils ont installé une batterie à l'entrée de la rue *de Quatre-Roues*. Quand cette batterie est emportée, ils s'introduisent dans les maisons, montent

aux étages et, de là, fusillent leurs adversaires. Point de chefs, si ce n'est quelques officiers obscurs qui s'imposent par bravoure et sang-froid : tel Allard, tel surtout M. de Scépeaux. Marceau ne laisse pas que d'être anxieux. Il ne sait pas que le gros de l'armée vendéenne est déjà en retraite. Il redoute d'être pris à revers et, pour conjurer en partie ce danger, il fait occuper la route de Paris. Surtout il attend impatiemment Kléber. La nuit s'écoule. Vers deux heures, une lassitude plus forte que la colère ralentit des deux parts, puis suspend presque l'action. Parmi les Vendéens qui sont restés, plusieurs, se sachant abandonnés, profitent de la trêve tacite pour accomplir, eux aussi, leur retraite. Par petites bandes, ils passent la Sarthe, toute encombrée de débris, et s'élancent à leur tour sur la route de Laval. Combien demeurent dans la ville? Quatre cents à peine, mais soutenus par l'intrépide volonté de mourir. Cependant Kléber s'est mis en route, un peu murmurant contre la promptitude de Marceau, mais bien résolu à le soutenir. Il arrive à quatre heures du matin. Il décide d'attendre l'aube. Dès la petite pointe du jour, ayant fait avancer des troupes fraîches, il s'élance sur la *place des Halles*. Les Vendéens font feu de leur dernière pièce, puis définitivement refoulés, se replient sur la *place de l'Éperon*. Là se livre, sous le jour encore incertain, un suprême combat, combat presque corps à corps, suite de faits d'armes obscurs destinés à demeurer à jamais ignorés. Beaucoup sont rejetés vers le grand escalier qui conduit à la haute ville et immolés sur les degrés. Les autres, réduits à une simple poignée, gagnent la Sarthe, passent le pont et, après s'être retournés pour faire feu et contenir l'ennemi, s'échappent par la route de Laval. A ce moment le soleil — un soleil d'hiver — achevait de se dégager des nuages, et la bataille était finie.

XIII

Après la bataille, la battue.

Dès le matin, sur les traces des fugitifs, s'élança, avec son avant-garde légère, Westermann, l'homme à deux fins : général et bourreau. La route était encombrée de paysans tombés sous la fatigue, de femmes qui n'avaient pu suivre, de blessés qui s'étaient affaissés sous la perte de leur sang. L'homme impitoyable alla, sabrant tout, massacrant tout et tirant gloire de tuer. Les meurtres furent étalés avec d'atroces vanteries. Dans une dépêche adressée au comité révolutionnaire de Saumur, on lit ces mots : « La route de Laval est jonchée de cadavres. Femmes, prêtres, moines, enfants, tout a été livré à la mort. Je n'ai fait grâce à personne (1). » Parmi les fugitifs, beaucoup demandèrent asile dans les fermes. La peur avait paralysé la pitié. Le plus souvent les malheureux furent arrêtés, conduits aux autorités ; parfois même ils furent tués sur place (2). Une proclamation de Garnier de Saintes fut publiée, qui imposait, sous peine de mort, la cruauté : les municipalités étaient tenues d'appeler aux armes les citoyens pour courir sus aux *brigands* dispersés : quiconque recevrait les *brigands*, les aiderait à s'échapper ou leur fournirait des subsistances serait jugé comme complice (3).

Combien de morts? Pendant la bataille de rues, il semble que les pertes républicaines aient égalé, surpassé peut-être celles des Vendéens (4). Mais qui pourrait supputer les vic-

(1) Dépêche du commissaire Meignan (CHASSIN, *la Vendée patriote*, t. III, p. 417).

(2) Voir CHASSIN, *la Vendée patriote*, t. III, p. 423.

(3) *Archives nationales*, AF[II], 268, dossier 2261.

(4) SAVARY, *Guerre des Vendéens*, t. II, p. 436.

times immolées dans la poursuite? Gibert, le compagnon de Stofflet, a parlé de dix mille paysans tués, soit pendant le combat, soit dans les répressions qui ont suivi (1). Mme de La Rochejaquelein a évalué à quinze mille le nombre total des morts de l'armée catholique (2). Ce chiffre est aussi celui qui a été fourni par les administrateurs de la Sarthe (3). Si nous en croyons un rapport de Garnier de Saintes au Comité de Salut public, la défaite du Mans coûta aux bris gands au moins dix-huit mille tués. Garnier de Saintes ajoute : « Sur quinze lieues de terrain, il ne se trouve pas une toise où il n'y ait un cadavre étendu. » Et il poursuit en ces termes : « On amène les prisonniers par trentaines; dans trois heures on les juge; la quatrième on les fusille (4). »

Je voudrais espérer qu'en ces lignes sinistres, il y a quelque amplification; car dans l'histoire on trouve les vanteries du crime aussi bien que les hypocrisies de la vertu. Ceux que la poursuite avait jusque-là épargnés marchaient avec une rapidité stupéfiée, sans faire halte, sans se retourner, sachant bien que s'arrêter, c'était mourir. De temps en temps, chez Stofflet, un véhément accès de colère ou bien encore une exhortation brutale, un coup de plat de sabre pour ranimer ceux qui faiblissaient. A la sortie du Mans, La Rochejaquelein avait longtemps essayé de rallier ses soldats. Maintenant il marche, courbé sous un désespoir accablé. « Je croyais que vous aviez péri, puisque nous sommes battus », lui dit en le retrouvant la veuve de Lescure. Et lui de répondre ces seuls mots : « Ah ! je voudrais être mort (5). »

(1) Gibert, *Précis de la guerre de Vendée*, publié par M. Baguenier-Désormeaux, p. 122.

(2) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, t. II, p. 101, édition de 1815.

(3) Adresse des administrateurs de la Sarthe, 27 frimaire (Chardon, *les Vendéens dans la Sarthe*, t. III, p. 387).

(4) Dépêche de Garnier de Saintes au Comité de Salut public, 29 frimaire (*Archives nationales*, AF[II], 268, dossier 2261).

(5) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, t. II, p. 353, édition de 1889.

Le 13 au soir, les premiers fuyards entrèrent dans Laval. Cette ville avait jadis offert aux Vendéens sympathie et assistance. Cette fois, l'excès de la peur triompha de toutes les affections. Puis cette horde en haillons, affamée, toute saignante de ses blessures, portant avec elle la contagion du typhus, effrayante à force d'être misérable, inspirait une horreur répulsive qui paralysait la pitié. On s'arrêta juste le temps d'un repos précaire et d'une pauvre nourriture gloutonnement consommée. De quel côté s'orienterait-on? Un seul dessein subsistait, gagner la Loire; et cette pensée obsédait les âmes comme le désir immodéré d'un mourant.

Donc on gagna Craon, puis Pouancé. Tout donnait des ailes : le désir de la patrie et la peur de l'ennemi. Westermann en effet continuait son implacable poursuite. Son infanterie haletante, épuisée, n'avait pu le suivre, et il marchait avec sa seule cavalerie, égorgeant les blessés, les traînards, et lassé de chevaucher non d'immoler. A chaque halte, il expédiait, comme bulletin de victoire, un bulletin de tuerie. Il mandait de Saint-Denis d'Orques qu'il avait déjà égorgé quatre mille hommes. Il écrivait de Craon tout triomphant : « Bientôt la fin du monde; le nombre des morts d'hier, de cette nuit, de ce matin, est incompréhensible (1). » Cependant en cette tragique lutte de vitesse, les Vendéens gardaient quelques heures d'avance. Le 16 décembre, à dix heures du matin, ils entrèrent dans Ancenis. Après cinquante-huit jours d'exode, deux grandes victoires, deux sièges infructueux, un nombre infini de combats, près de deux cents lieues parcourues à pied, ils se retrouvaient, tout glorieux de vaillance et tout dévorés de misère, sur les bords de cette même Loire que jadis ils avaient quittée.

(1) Dépêches de Westermann, 23, 25, 26 frimaire (*Archives nationales*, AF[II], 276, dossier 2314).

XIV

Elle n'apparaissait plus, comme naguère à Saint-Florent, dans le cadre d'un beau jour d'automne, calme, unie et lente, avec des grèves qu'une longue sécheresse avait agrandies, et des gués tout ménagés pour le passage. Non, elle s'étalait, gonflée par les crues de l'hiver, roulant d'une course hâtée ses flots jaunes et rapides, débordant bien au delà de ses rives, et submergeant ses îles, au point de ne laisser dépasser que les têtes des saules et les pointes des aulnes. Ainsi elle s'étendait, large et sinistre barrière que pourtant il fallait à tout prix franchir; car, suivant l'expression de La Rochejaquelein, on n'avait plus que cette issue ou la guillotine.

Pourrait-on passer? La veille, à Saint-Mars-la-Jaille, on avait, sur un étang, saisi à tout hasard un canot qu'on avait transporté sur un char à bœufs. On trouva en outre, oublié sur le rivage, un petit bateau. Mais des ordres avaient été donnés pour que toutes les embarcations fussent, ou détruites, ou ramenées de l'autre côté du fleuve, ou bien encore rassemblées sous la protection des batteries. En fouillant l'horizon, on aperçut, cachées dans un pli de la rive opposée, quatre grandes barques chargées de foin. Si l'on pouvait aller chercher ces barques, les décharger, les amener sur la rive droite, quel ne serait pas le secours! La Rochejaquelein, agissant en éclaireur d'avant-garde plutôt qu'en général en chef, mit à l'eau le petit batelet pris à Saint-Mars, s'y aventura et, de plus en plus oublieux d'assurer le commandement, emmena avec lui Stofflet. Une vingtaine de soldats se confièrent à l'autre embarcation. Le voyage s'accomplit heureusement; et en toute hâte on se mit à décharger le foin.

Pendant ce temps, ceux qui étaient restés sur la rive droite rassemblaient tout ce qu'ils pouvaient trouver de futailles, de madriers, de pièces de bois, afin de construire des radeaux. Il semble que plusieurs de ces radeaux purent être lancés ou qu'on trouva d'autres barques ; car on a estimé à trois ou quatre cents le nombre des Vendéens qui passèrent (1) ; l'un des survivants (2) a même affirmé, — à la vérité sans grandes preuves et en termes bien généraux — qu'une « infinité de soldats » franchirent le fleuve. Déjà luisait un rayon d'espoir quand tout se détruisit. Sur la rive gauche, un parti de républicains survint et contraignit La Rochejaquelein et ses compagnons à se disperser. Puis de Nantes débouchèrent des chaloupes-canonnières qui se mirent à tirer sur ceux qui tentaient de passer ou façonnaient les radeaux. Enfin Westermann s'approcha avec sa cavalerie, son artillerie légère ; et de ses projectiles il couvrit le rivage.

Pour les Vendéens, plus de chances d'atteindre la terre natale, et pour comble de mauvaise fortune, plus de chefs. Ce fut le moment de la grande débandade. Quelques-uns se blottirent dans les roseaux, dans les huttes de pêcheurs, attendant une occasion de gagner l'autre rive. D'autres s'enfoncèrent dans l'intérieur des terres, cherchant les fermes les plus écartées et y quêtant un peu de pitié. Il en est qui, au risque de périr de faim, gagnèrent les bois. Sur ces entrefaites, le bruit se répandit d'une amnistie pour quiconque se livrerait spontanément. Sur cette rumeur, beaucoup se rendirent, isolément ou par petites bandes. Ils furent transférés, les uns à Nantes, les autres à Angers. A Nantes les attendait Carrier, à Angers Francastel. Presque tous ils furent fusillés.

Ceux qui demeuraient se groupèrent comme ils purent

(1) Rapport des administrateurs du district de Saint-Florent (CHASSIN, *la Vendée patriote*, t. III, p. 428). — Voir aussi DENIAU, *Histoire de la guerre de Vendée*, t. III, p. 434.

(2) POIRIER DE BEAUVAIS, *Mémoires*, p. 218.

sous des chefs de rencontre. Après la bataille du Mans et les grands massacres qui avaient suivi, après les dispersions des derniers jours, après les pertes récentes par épuisement ou maladie, que restait-il de la *grande armée?* Il serait téméraire de fixer un chiffre précis. Mais, d'après les évaluations qui paraissent les plus exactes, le nombre total des rebelles ne devait pas à cette heure dépasser dix mille (1) : la moitié à peine était en état de porter les armes.

Où aller? La nécessité marquait la direction à suivre. Au sud était la Loire. Du côté de l'est et du nord-est s'avançait l'armée poursuivante : Westermann d'abord, puis en arrière et du côté de Saint-Julien-de-Vouvantes, la division de Cherbourg, la division de Kléber, en un mot toute l'armée sous les ordres de Marceau. A l'ouest était la grande ville de

(1) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, t. II, p. 109, édition de 1815. La comparaison des divers témoignages ne permet guère de douter que ce chiffre de dix mille ne soit le plus rapproché de la vérité. D'après d'Obenheim (voir SAVARY, *Guerre des Vendéens*, t. II, p. 338) qui suivit longtempe les rebelles et dont le témoignage, qui est celui d'un homme compétent, mérite d'être retenu, le rassemblement vendéen comprenait au premier passage à Fougères, le 5 ou le 6 novembre, c'est-à-dire avant le siège de Granville, quarante-cinq mille personnes environ dont un peu plus de trente mille combattants. Après les pertes de Granville, de Pontorson, de Dol et d'Antrain, après les pertes par maladie durant la route de Granville à Angers, après les pertes du siège d'Angers et les départs de ceux qui, après l'échec d'Angers, tâchèrent de passer isolément la Loire, ce chiffre ne dépassait guère trente-cinq mille personnes dont dix-huit mille combattants (voir ci-dessus, § 11). De ces chiffres il faut défalquer : 1° quinze mille individus, hommes ou femmes, tués ou massacrés, soit au Mans, soit dans l'affreuse retraite qui suivit (voir-ci-dessus § 12) ; 2° les volontaires de la Mayenne qui s'étaient joints à l'armée, au nombre de plusieurs milliers, au moment du premier passage à Laval (voir ci-dessus § 1er *in fine*) et qui, n'ayant aucun intérêt à se diriger vers Ancenis et à franchir la Loire, se séparèrent du gros de l'armée ou se désagrégèrent après les défaites ; 3° enfin ceux des Vendéens qui, au nombre de trois ou quatre cents, parvinrent à franchir la Loire ; ceux qui furent tués à Ancenis et au départ d'Ancenis par l'avant-garde de Westermann ; tous ceux qui, après l'infructueuse tentative de passage, se dispersèrent, se cachèrent ou, sur le bruit trompeur d'une amnistie, se rendirent aux autorités républicaines. Toutes ces défalcations opérées, on retrouverait à peu près le chiffre indiqué par Mme de La Rochejaquelein.

Nantes, à cette heure mal garnie de troupes, mais que l'armée catholique, dans la détresse où elle se trouvait, ne pouvait songer à assaillir. Une seule route restait encore libre, celle du nord-ouest, celle qui par Nort, par Blain, conduisait vers Redon et vers la Bretagne.

On s'y engagea. Le 18 décembre, on atteignit Nort ; le 19, Blain. L'armée républicaine continuait son implacable poursuite, Westermann marchant directement sur la trace des rebelles et égorgeant les traînards, Marceau, avec le gros de l'armée, s'apprêtant à déboucher de Châteaubriant. Cependant la célérité prodigieuse des Vendéens leur avait valu quelque avance. Ils profitèrent du répit pour une halte, que l'extrême lassitude rendait indispensable. Il fallait, à défaut de La Rochejaquelein, nommer un commandant en chef. On désigna Fleuriot de la Fleuriaye, frère de ce Fleuriot qui avait été tué à Nantes, non qu'il fût le plus habile ou le plus connu, mais parce que son obscurité désarmerait la jalousie. Ainsi, même l'excès de la détresse n'avait pas étouffé l'esprit de rivalité. Talmont avait espéré le premier rang, comme si en ces conjonctures affreuses, l'exercice de l'autorité fût autre chose que dévouement. Il s'emporta et quitta l'armée avec quelques cavaliers (1). Sur ces entrefaites, on sut que les *bleus* approchaient. On prit les armes, on se porta à leur rencontre et, la colère ranimant les courages, on bouscula d'un vigoureux élan leur avant-garde.

Ce précaire succès assurait un sursis, mais de quelques heures seulement. Il fallait pourvoir au lendemain. Il n'y avait plus de choix qu'entre le mal et le pire. Le parti le moins dommageable était de continuer la marche au nord-ouest vers Redon, de tenter le passage de la Vilaine, de demander aux Bretons du Morbihan une aide ou du moins un asile. Il fut observé que la route vers Redon ne consistait

(1) Il tomba un peu plus tard entre les mains des républicains et fut exécuté à Laval le 27 janvier 1794.

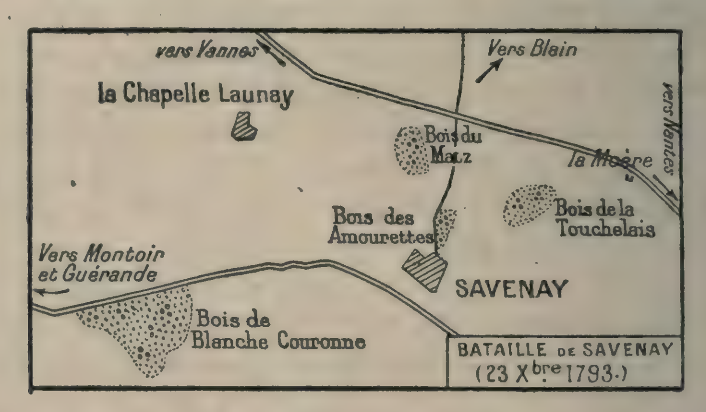
qu'en une chaussée fort étroite où l'on serait aisément coupé ; et sur cette objection ce plan fut écarté (1). Au fond, même après tant d'efforts inutiles, un arrière-espoir restait, celui de regagner la Vendée. Ne pourrait-on pas saisir un navire à l'embouchure de la Loire, et par ce moyen passer à Paimbœuf? Ainsi pensaient ceux qui, se refusant à plier sous le malheur, embrassaient les conceptions les plus folles, escomptaient les chances les plus chimériques. Dans cet esprit, on répugnait à s'écarter du fleuve. L'ennemi, éloigné pour un instant, se rapprochait de nouveau, et il y avait urgence à se décider. Savenay n'était qu'à cinq lieues. On se persuada, on parvint à se persuader que de là on pourrait, suivant l'occurrence, saisir les occasions de franchir le fleuve ou passer en Bretagne. Ce fut vers cette ville qu'on se dirigea. Après une marche de nuit, on y entra le 22 décembre au matin.

XV

La petite ville, où se livrerait la dernière bataille de la « grande guerre », s'étage à deux lieues au nord de la Loire, à mi-pente de cette ligne de coteaux qui domine de loin les basses rives du fleuve et qu'on appelle dans le pays le *Sillon de Bretagne.* Savenay, avec ses rues étroites et tortueuses, présentait quelques ressources pour la défense. De plus, vers le nord, c'est-à-dire du côté par où arriveraient les républicains, elle était couverte par des bois, propices à cette guerre de tirailleries où excellaient les Vendéens : ces bois, aujourd'hui à peu près défrichés, étaient le bois des Amourettes, tout voisin de la ville ; un peu au delà, le bois de la Touchelais ; enfin, plus loin encore et vers le nord-ouest, le

(1) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, t. II, p. 111.

bois du Matz. A côté de ces avantages, quelles n'étaient pas les infériorités ! Située sur le flanc des coteaux qui dominaient la plaine basse, Savenay était elle-même dominée par les pentes supérieures du plateau, dit *Sillon de Bretagne.* De Blain, on y accédait par un chemin direct qui, descendant des hauteurs et coupant la chaussée de Nantes à Vannes, offrait une voie commode à l'ennemi pour fondre sur la ville. Le plus grand danger résidait dans la privation de toute ligne de retraite. En cas d'échec, les vaincus,



pressés au nord et à l'est par les troupes républicaines seraient acculés, au sud vers la Loire aussi infranchissable en cet endroit que l'Océan lui-même, et à l'ouest vers les marais de Montoir transformés en lac par les pluies de l'hiver.

Les rares récits des survivants marquent l'impression navrante qui saisit les Vendéens quand, à l'aube du 22 décembre, ils arrivèrent en ces lieux. La morne tristesse d'une marche de nuit, une pluie continuelle, le froid, la faim, une accumulation de fatigues inouïes, et par intervalles un sommeil plus fort que toutes les misères, tout contribuait à déprimer. Au bas du coteau apparaissait la plaine basse, et au delà, bien loin sous la brume — non plus fleuve mai véritable estuaire — la Loire, toujours la Loire, cette barrière désespérante qui interceptait la patrie. Visiblement, nulle

issue en cas de défaite ; et, même en cas de victoire, nul chemin pour rentrer en Vendée.

Le découragement fut-il poussé à tel point qu'on ait songé à engager des pourparlers avec l'ennemi? L'un des officiers vendéens l'a prétendu (1), mais en une déclaration bien suspecte et qu'aucun autre témoignage n'a confirmé. Ces hommes, de nature bien saine, à l'âme forte et à l'esprit droit, étaient trop sensés pour croire à la clémence républicaine. Ayant secoué leur fardeau de douleurs, ils se mirent en quête de vivres et d'abri. Savenay offrait quelques ressources. Ils prirent ce qui était nécessaire, mais sans déprédations, sans pillage (2), soit qu'ils voulussent ménager une ville où la terreur des représailles contenait seule les sympathies (3), soit qu'en hommes de foi qu'ils étaient, ils eussent à cœur de ne souiller par aucune violence un jour qui était peut-être pour eux le dernier.

Selon toute apparence, on devançait de quelques heures seulement les troupes patriotes. Malgré l'extrême lassitude, plusieurs ouvrages défensifs furent commencés sur les hauteurs en avant de la ville. Les meilleurs tireurs s'embusquèrent dans les bois, comme jadis dans les fourrés du Bocage. Enfin quelques hommes se glissèrent jusque dans les landes, aux abords de la route de Nantes à Vannes.

Vers une heure, on entendit les premiers coups de feu. C'étaient les républicains qui approchaient : Westermann d'abord ; puis Marceau et Kléber devançant le gros de l'armée ; enfin quelques-unes de ces valeureuses compagnies de grenadiers, qu'en souvenir de leur chef tué à Château-Gontier, on appelait encore les *grenadiers de Blosse*. Après avoir infligé à leurs adversaires des pertes cruelles, les Ven-

(1) Rapport de Jaudonet de Laugrenière à Prieur de la Marne, 7 nivôse (voir Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 442).

(2) Ledoux, *Histoire de Savenay*, p. 176.

(3) Sur l'état d'esprit des habitants de Savenay, voir Ledoux, *Histoire de Savenay*, p. 148.

déens furent refoulés au delà de la chaussée, puis débusqués du bois du Matz, du bois de la Touchelais, et rejetés vers le petit bois des Amourettes.

La nuit venait, prompte comme en cette saison. Pousserait-on plus loin l'avantage? Les représentants Prieur, Bourbotte, Turreau arrivèrent. Avec une violence emphatique et commandante, ils réclamèrent l'attaque immédiate ; Prieur surtout se dépensa en fougueuses paroles. Kléber protesta : il connaissait la valeur vendéenne et observait que l'engagement de l'après-midi avait déjà rempli l'ambulance de morts et de blessés ; il jugeait imprudente une bataille de nuit ; il estimait nécessaire qu'on attendît le reste des troupes. Comme il ne parvenait point à convaincre, il prit à part Marceau : « Si tu ne réussis pas, dit-il, à apaiser ces criailleries, tu seras demain à Nantes et l'ennemi nous y suivra (1). »

Marceau calma les intempérantes ardeurs, mais pas pour longtemps. Pendant la nuit, arriva la brigade Canuel, puis la division de Cherbourg. Le quartier général était établi sur la route de Vannes à Nantes, en un lieu dit la *Moère* et en une auberge dite *Auberge de la Poste* dont les murailles subsistent encore. Un bref conseil s'y tint. S'autorisant de l'arrivée des renforts, les Représentants demandèrent derechef qu'on attaquât de suite. Ils furent soutenus par Westermann qui, disait-il, se chargeait de tout. Volontiers, Marceau eût cédé. Kléber tint bon ; et grâce à lui, il fut décidé qu'on attendrait le lever du jour (2).

Tandis que parmi les républicains régnait cette impatience, les Vendéens puisaient leur unique force dans l'excès même de leur disgrâce : ayant atteint l'extrémité du malheur, ils pouvaient tout oser. De cette grande armée qui avait fait trembler la République et remporté tant de victoires, que

(1) *Kléber en Vendée*, p. 338-339.
(2) *Ibid.*, p. 339.

demeurait-il? Un rassemblement de femmes, d'enfants, de vieillards, de malades et, au milieu de cette foule misérable, quatre ou cinq mille hommes à peu près valides, quoique affaiblis pour la plupart par des blessures récentes. Les rangs tout confondus, les distinctions effacées, les vêtements usés, les costumes d'emprunt, les couvertures au lieu de manteaux, les figures hâves de privations, les yeux brillants d'insomnies, parfois les grelottements de fièvre dans les mains qui tenaient encore le fusil, tout imprimait l'idée d'une horde expirante, non d'une troupe prête pour la bataille. Peu de repos en cette nuit suprême. On répara les armes, on se distribua les munitions ; il restait sept ou huit pièces de canon (1) ; on en fixa l'emplacement. Dans les intervalles, beaucoup récitaient des prières ou se mettaient en quête de prêtres pour l'aveu de leurs fautes. Les chefs, ou ceux qui se croyaient tels, exhortaient leurs hommes ; c'étaient Fleuriot, élevé à la première place, à l'heure où tout s'égalisait sous l'infortune ; Piron, l'homme de Vihiers ; Donnissan, étranger à la Vendée et jamais tout à fait adopté ; Lyrot, respecté de tous ; Marigny, emporté, cruel, mais destiné à tout racheter à force de courage. Les paysans écoutaient en un silence morne, ne croyant plus ni au talent des conducteurs, ni aux retours de fortune, mais seulement à la mort qui allait les prendre et à Dieu qui les recevrait. Les vrais chefs, ils étaient morts, ou comme *Monsieur Henri*, — et c'est de quoi les Vendéens ne laissaient pas que de murmurer — avaient passé la Loire sans eux. Ceux qui essayaient de réveiller l'espoir l'avaient eux-mêmes perdu. Marigny, en un moment où il put s'échapper, alla jusqu'à la veuve de Lescure ; il l'entraîna dans un coin de la place de Savenay et, lui parlant à voix basse : « C'en est fait, lui dit-il ; il est impossible de résister à l'attaque de demain ; dans douze heures, l'armée

(1) Rapport de Prieur de la Marne (Convention nationale, séance du 6 nivôse an II).

sera exterminée ; j'espère mourir en défendant votre drapeau. Tâchez de fuir. Adieu (1). »

Le jour allait se lever. « C'est aujourd'hui la fin de la guerre », dit joyeusement Westermann. Et en effet, les patriotes avaient tous les avantages, le nombre, la position, l'armement. A la petite pointe du matin, Kléber, véritable chef quoique sous l'autorité de Marceau, quitta l'*Auberge de la Poste*, et, sous les clartés grandissantes, acheva de reconnaître les positions autour de la ville. Il était accompagné de Westermann et du général Canuel. Il fit occuper tous les débouchés de Savenay, marqua le chemin que chaque colonne devrait suivre : il s'avancerait — lui, Kléber — vers la droite avec quelques-unes de ses troupes, et serait appuyé par la division de Cherbourg. Il fut convenu que Marceau se chargerait du centre ; à gauche, Canuel attaquerait la droite ennemie et s'efforcerait de tourner la ville.

Les Vendéens étaient sortis de Savenay, les blessés, les malades tâchant de se lever et cherchant une arme pour le combat. Ils appuyaient leur droite au petit bois des Amourettes et prolongeaient leur gauche dans la direction du bois du Matz. S'il leur restait quelque chance de salut, ils ne pouvaient la puiser que dans l'excès d'audace. Brusquement, ils se portèrent en avant, se jetèrent sur un bataillon de grenadiers et, une lueur de fortune traversant encore leur misère, ils le culbutèrent, firent des prisonniers, s'emparèrent même de deux pièces de canon.

Ce ne fut qu'un éclair. Le bonheur avait fui pour ne laisser que le courage. Kléber a vu le recul de ses troupes. Il court aux grenadiers, leur reproche leur faiblesse ; puis il les renforce par un bataillon de la division de Cherbourg et les ramène au combat. Vaillamment, les Vendéens disputent le bois des Amourettes. Bientôt, pliant sous le nombre, assaillis de tous côtés, ils sont refoulés dans Savenay. Dans

(1) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, p. 365, édition de 1889.

les petites rues étroites, le combat continue, combat corps à corps avec des assauts furieux. Les paysans reculent, mais pied à pied. Deux ou trois pièces sont mises en batterie sur la place, près de l'église, et prolongent un peu la résistance désespérée. Lyrot et La Roche Saint-André sont tués. Piron, blessé, tombe de son cheval, est fait prisonnier, et bientôt est massacré (1). Enfin les vaincus — car on ne peut plus les appeler d'un autre nom — dévalent les pentes du coteau et sont rejetés dans la plaine. Cependant Marigny, de voix tonnante, de forte stature, d'énergie sauvage, se flatte, malgré tout, de retarder la déroute. Il fait flotter au-dessus de lui, en signe de ralliement, le drapeau blanc qu'a brodé Mme de Lescure et qui a été béni jadis dans Saint-Pierre de Cholet, la veille de la victoire de Torfou. Plusieurs fois, à la tête d'une poignée d'hommes, il essaye de rentrer dans la ville. Impuissant à reconquérir Savenay, il tente encore de contenir l'ennemi. Il a sauvé deux canons. Il les place sur la route de Guérande, et le tir continue jusqu'à ce que les canonniers soient hors de combat En cette extrémité de détresse, le suprême service sera d'assurer, au moins pour quelques-uns, la retraite. A une demi-lieue de la ville, dans la plaine, un bois s'offre : celui de *Blanche-Couronne*. Marigny s'y arrête, s'y embusque avec quelques hommes, gagne de la sorte une heure pour procurer un peu d'avance aux fuyards. L'effort est héroïque plus encore qu'efficace. La route est barrée, au sud par la Loire, au sud-ouest par les marais de Montoir. Les fugitifs tournoient en pays inconnu, par petites bandes, poursuivis, traqués, sabrés par les hussards. Plusieurs remontent jusqu'à la forêt du Gavre et parviennent à s'y cacher. Quelques-uns aussi réussissent à gagner les villages et sont recueillis par les paysans bretons : de ce nombre est Marigny (2).

(1) Rapport de Westermann (*Archives nationales*, AF[II], 276, dossier 2315, pièce 44).
(2) Voir sur la bataille de Savenay, *Archives nationales*, AF[II], 276,

Que dire du reste de l'armée? Dans l'histoire des barbaries humaines, rien n'est plus horrible que ce qui suivit. Parmi les vaincus, plusieurs, en dépit des apparences contraires, se persuadent que pour ceux qui se rendent il peut encore y avoir pitié. D'ailleurs, dans le pays, a couru le bruit d'une amnistie. Plusieurs des officiers patriotes, consternés du carnage, encouragent cette illusion. A portée de la voix, ils interpellent les fugitifs : « Rendez-vous, leur crient-ils, il ne vous sera point fait de mal. » Quelques-uns s'approchent, puis d'autres; enfin un grand nombre afflue : femmes, malades, blessés. Tout ce monde — douze cents, a-t-on dit, — est ramené vers Savenay. Le lendemain, on entendit tout près de la ville un bruit de fusillade qui se prolongea longtemps. C'étaient les malheureux, qu'au mépris des promesses de la veille, Prieur de la Marne faisait massacrer (1).

Combien y eut-il de victimes dans le combat, dans la poursuite, dans les exécutions qui suivirent la victoire? « Plus de six mille personnes, dit Westermann, furent enterrées aux environs de Savenay. » Prieur écrit de même : « Plus de six mille rebelles sont tombés sous les coups de nos soldats (2). » Carrier, dans une dépêche lue à la Convention, fixe au même chiffre le nombre des morts (3). Ainsi près des trois quarts de l'armée catholique périt. Cette immolation fut célébrée à la manière d'un triomphe. « Quelle joie, dit celui-ci, de voir tomber les soldats de Jésus. » — « Nous avons vu à bas, dit celui-là, toute la horde abominable des pieux catholiques. » — « Ils s'abattent, ajoute un autre, comme des

dossier 2315; rapport de Marceau au ministre de la guerre (SAVARY, *Guerre des Vendéens*, t. II, p. 454 et suiv.); rapport de Prieur de la Marne et de Marceau, Convention nationale, 7 nivôse an II. — LEDOUX, *Histoire de Savenay*, p. 173 et suiv. — *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, t. II, p. 122 et suiv. — DENIAU, *Guerre de Vendée*, t. III, p. 453 et suiv.

(1) *Mémorial du général Decaen* (revue *la Révolution française*, novembre 1906, p. 422).

(2) *Archives nationales*, AF[II], 271, dossier 2282.

(3) Dépêche du 4 nivôse (24 décembre), séance de la Convention nationale, 6 nivôse an II.

mouches en un jour d'automne. » — « Nous leur avons fait passer le noir fleuve du Styx, » écrit un quatrième, pédant cruel tout hanté de mythologie. Marceau lui-même s'associe à ces férocités ; lui aussi il parle de « l'engeance fuyarde, de la race maudite », juge la République vengée « des criminels, des fanatiques et des traîtres ». Il est vrai que, quelques jours plus tard, en une lettre à sa sœur, il exprime ses pensées intimes, bien différentes de ses opinions publiques. Il repousse toute félicitation pour des batailles qui ne sont, dit-il, que des carnages. Et il ajoute : « Je ne reviendrai pas en Vendée. Je veux combattre à l'étranger ; là seulement est l'honneur et la gloire (1). »

Je n'ai pas le courage de prolonger ce tableau. Aucun mot ne saurait égaler l'horreur des choses. Aussi bien ce jour de Savenay est le dernier de la *grande guerre*. De *l'armée catholique* il ne reste plus que quelques hommes épars. Les seuls qui soient rassemblés sont les morts, les uns tués dans l'action, les autres abattus sous la fusillade. Ils sont amassés en monceaux sur la route de Guérande ; et beaucoup, dans leurs doigts raidis, tiennent encore leur chapelet ou l'image du Sacré-Cœur, en signe de la cause à laquelle ils ont sacrifié leur vie.

(1) Voir Noël PARFAIT, *le Général Marceau*, p. 176.

LIVRE VINGTIÈME

LA TERREUR

SOMMAIRE

I. — La *Terreur* : ses *lois;* ses *institutions;* ses *instruments;* ses *victimes.* — Les *lois de la Terreur :* décrets et délits nouveaux. — Quelles lois spéciales atteignent le clergé et les catholiques.

II. — *Les institutions de la Terreur.* — La *Convention :* l'esprit qui l'anime : comment elle est souveraine en apparence, et en réalité asservie. — Le *Comité de salut public :* sa composition ; comment se sont étendues ses attributions, et comment il est le vrai maître. — Le *Comité de sûreté générale :* ses attributions de police ; ses auxiliaires. — Le *tribunal révolutionnaire de Paris* : quels décrets restreignent et finissent par détruire toutes garanties pour les accusés.

III. — *Les instruments de la Terreur :* comment les principaux instruments de la Terreur sont les *représentants du peuple* en mission dans les départements. — Leur voyage ; leur arrivée ; leurs pouvoirs et comment tout concourt à ce que ces pouvoirs soient illimités. — Leur état d'esprit : quelles passions bouillonnent en eux et s'exaspèrent jusqu'au délire.

IV. — Des actes des Représentants du peuple : arrestations ; spoliations ; présomption qui naît de l'extrême ignorance : ingérence universelle ; comment les pouvoirs arbitraires se délèguent à des sous-agents. — Comment la loi de centralisation du 14 frimaire an II, en consolidant la toute-puissance du Comité de salut public, essaye de limiter les attributions des Représentants du peuple en mission. — Médiocres effets de cette loi. — Comment les Représentants gardent toute liberté de proscrire et comment, pour proscrire, ils ont à leur service les tribunaux.

V. — Les tribunaux : tribunaux criminels, tribunaux révolutionnaires, commissions révolutionnaires, commissions militaires ; action des Représentants et comment toute justice est asservie : Lyon, Marseille, région du Midi ; région cévenole, région des Pyrénées ; Bordeaux ; région de l'Est ; région parisienne ; Artois ; Basse-Normandie ; région de l'Ouest : traits divers de la justice révolutionnaire.

VI. — Entre toutes les haines des Représentants en mission, la plus violente est celle de la religion : comment s'explique cet état d'esprit.

VII. — La Fête de la Raison dans les départements : de quelles manifestations ces fêtes furent l'occasion.
VIII. — L'expropriation de l'Église : comment est aboli tout ce qui rappelle le christianisme : les appellations anciennes ; les établissements de bienfaisance ; les convois funèbres et les cimetières ; les croix et emblèmes. — Les monastères et les chapelles : le mobilier des anciennes églises et des couvents ; les ventes, les gaspillages, les dilapidations. — Comment de nombreuses mesures sont prescrites pour la conservation des monuments, et comment ces mesures demeurent inefficaces ou inexécutées. — Comment les dévastations s'étendent aux églises des constitutionnels eux-mêmes. — Comment, les temples étant vides il ne reste plus qu'à les souiller : blasphèmes et profanations.
IX. — Robespierre : son discours du 1er frimaire an II au Club des Jacobins, et comment il réprouve les violences antireligieuses. — Comment il est appuyé, à la Convention, par Danton. — Dispositions qui règnent à la Commune de Paris et à la Convention. — Comment, sous l'inspiration de Robespierre, est votée la loi du 16 frimaire an II, réprouvant toute violence contraire à la liberté des cultes.
X. — Comment la loi du 16 frimaire est interprétée par ceux mêmes qui l'ont soutenue ou votée ; le Comité de salut public ; la Convention ; la Commune de Paris.
XI. — Les Représentants en mission reçoivent la loi du 16 frimaire. — Par quels commentaires ils la dénaturent et comment cette loi est ouvertement violée.

I

Je n'ai pas cru qu'en racontant l'histoire religieuse de la Révolution, il fût possible de taire l'héroïque Vendée ; autant vaudrait du récit des livres saints supprimer l'histoire des Macchabées.

Il faut maintenant marquer le destin des catholiques français pendant la période qui commence avec l'hiver de 1793 pour finir à la chute de Robespierre.

Toute cette époque a reçu des contemporains un nom qui lui restera : on l'a appelée la *Terreur*.

De la *Terreur* je n'ai à retracer qu'une partie, à savoir la lutte contre le christianisme. Mais ce domaine lui-même est mal défini, et à tel point que l'histoire générale, au moins

dans ses traits principaux, peut seule aider à bien comprendre l'histoire religieuse. Griefs religieux, griefs politiques, qui se flatterait de séparer les uns des autres? Quand la terrible justice du temps ne réussissait point à confondre ceux qu'elle voulait perdre, elle ajoutait aux accusations générales l'accusation subsidiaire de fanatisme. « Tu es un fanatique », clamait l'accusateur public. « Tu es un fanatique », répétaient automatiquement les juges ; et à la manière d'une pierre pesante attachée au cou, cet inexpiable crime de religion précipitait au fond de l'abîme les malheureux qui avaient espéré le salut.

A l'imitation d'un régime régulier, la Terreur eut ses lois ; elle eut pareillement ses institutions ; elle eut aussi ses instruments ; elle eut surtout ses victimes.

Et d'abord la Terreur eut ses lois.

Qu'on se figure, vers le milieu de 1793, les méditations d'un simple citoyen, ayant vécu sous le régime ancien, et ayant omis, soit par indépendance d'esprit, soit par regret du passé, de donner des gages à l'ordre nouveau. Dans la solitude où il se terre, il se consume en surprises effarées. Il se souvient que jadis la révolution commençante a proclamé l'adoucissement de la législation criminelle ; il peut même, en fouillant ses souvenirs, revoir Robespierre à la tribune de l'Assemblée constituante et demandant l'abolition de la peine de mort (1). Or voici que se succèdent des décrets plus rigoureux que tous ceux qu'a imaginés le despotisme des rois. Il s'étonne ; puis, par un retour sur lui-même, il se sent secoué par un tressaillement d'effroi. Entre tous ces décrets, n'en est-il pas qui puissent l'atteindre? Furtivement inquiet, n'osant montrer ses alarmes, il entreprend, à voix basse, son examen de conscience. N'a-t-il pas par paroles, par brochures, par lettres, exprimé des vœux pour le rétablissement des institutions

(1) Assemblée constituante, séance du 30 mai 1791 (*Moniteur*, t. VIII, p. 545).

anciennes? Malheur à lui s'il a de la sorte livré ses pensées; car une loi du 4 décembre 1792 punit de mort « toute tentative pour rétablir la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple (1) ». Dans ces dernières années, n'est-il pas sorti de France? S'il lui est arrivé de franchir la frontière, le voyage ne pourra-t-il pas être taxé d'émigration, crime puni de mort aussi par la loi du 25 octobre 1792 (2)? Et si la terrible accusation se dresse contre lui, parviendra-t-il à fournir les certificats de résidence qui seuls le sauveront? Les yeux sur les décrets, il continue à s'interroger sur les lacunes de son civisme, comme un dévot sur ses péchés. N'a-t-il point pris part à des émeutes contre-révolutionnaires? N'a-t-il pas été associé aux protestations contre les lois de recrutement? N'a-t-il point affiché quelque signe de rébellion? N'a-t-il pas imprimé ou composé des ouvrages factieux? Dans tous ces cas, c'est encore pour lui la peine de mort, surtout s'il a le malheur d'être noble ou bien encore régisseur ou domestique de noble : ainsi le veulent les décrets des 20 et 29 mars 1793 (3). Cependant le voici qui tient en main le Code pénal de 1791. Ne lui est-il pas arrivé, en un jour d'égarement ou d'exaspération, de porter vers l'étranger ou vers les révoltés de l'intérieur un regard de complaisance? Et la haine ou la passion des délateurs ne réussira-t-elle pas à transformer ces pensées, ces desseins fugitifs, en « intelligences avec l'ennemi » ou « en complots contre l'État »?

Ceux que menacent tant de périls essayent pourtant de se rassurer. Ils espèrent, à force de se blottir, échapper à la tourmente. Mais un jour l'inquiétude devient angoisse, tant est terrible le nouveau décret que la Convention vient de voter!

C'est le 17 septembre 1793. Depuis quelque temps, on fait

(1) Duvergier, *Collection des lois*, t. V, p. 66.
(2) Id., *ibid.*, p. 27.
(3) Id., *ibid.*, p. 202 et 230.

valoir dans l'Assemblée la nécessité de tenir en réclusion les aristocrates, les fanatiques, les gens de cour et aussi, ajoute-t-on, les hommes de loi, les agioteurs, les banquiers. Ainsi parlent Amar, qui sera demain l'accusateur des Girondins ; Basire, tant de fois délateur ; Billaud-Varennes, qui flaire avec un appétit de carnassier toute proscription. L'exemple a d'ailleurs été donné par les *Représentants en mission* qui, dans un grand nombre de provinces, ont emprisonné sans jugement quiconque leur déplaisait. Il ne reste plus qu'à fixer dans un texte de loi ce qui, en bien des lieux, est déjà coutume. Le Comité de législation vient d'y pourvoir. En son nom, Merlin de Douai, légiste consommé, âme servile se présente à la tribune. Il lit un bref rapport que le lendemain la plupart des journaux dédaigneront de reproduire. Il détaille ensuite les articles du projet. Sont réputés suspects les partisans de la tyrannie et du fédéralisme, et aussi les nobles ou leurs parents, à moins qu'ils n'aient manifesté un attachement constant à la Révolution ; puis tous ceux qui ne peuvent justifier de l'acquit de leurs devoirs civiques ou à qui le certificat de civisme a été refusé ; puis encore les fonctionnaires civils suspendus ; puis enfin tous ceux qui ont émigré dans les premiers temps de la Révolution, encore bien qu'ils soient rentrés dans les délais prescrits. Qui dressera les listes ? Ce seront, en chaque circonscription, les *Comités de surveillance;* et ce seront ces mêmes comités qui procéderont aux arrestations (1). Ayant parlé de la sorte, le rapporteur s'assied. Billaud-Varennes préside, féroce autant que Merlin est lâche. Nulle observation, nulle critique, nul soubresaut de la conscience, mais un simple vote par assis et levé, rapide, honteux et morne, comme si la peur eût engourdi ce qui reste de clairvoyance, de justice ou de fierté.

Le soir, les crieurs publics répandent la nouvelle. Et pendant la nuit, toutes portes closes, l'examen de conscience se

(1) Duvergier, *Collection des lois*, t. VI, p. 213.

refait, de plus en plus songeur et anxieux. Royalistes purs, monarchistes constitutionnels, feuillants de jadis, girondins désabusés, jacobins d'hier devenus modérés, tous comptent silencieusement leurs tares, comme on compte les taches sur un vêtement : celui-ci a servi dans la maison du roi ; celui-là se rappelle des lettres imprudentes, peut-être interceptées ; cet autre a signé les pétitions contre l'attentat du 20 juin ; un quatrième s'est associé aux protestations fédéralistes. A tous les péchés par action, par paroles, par désir, viennent se joindre les péchés par omission ; car Chaumette, aux acclamations des gens de la Commune de Paris, propose de ranger parmi les suspects non seulement ceux qui ont combattu la Révolution, mais ceux qui n'ont rien fait pour elle (1).

Le temps s'écoule, et comme un tissu à mailles serrées, le réseau des lois répressives se rétrécit. Avec une profusion inouïe, la peine de mort s'inscrit dans les décrets : crime capital que de vouloir entraver la Révolution républicaine ; crime capital que d'exciter des inquiétudes sur l'arrivée des denrées à Paris ; crime capital que de donner asile aux émigrés ; crime capital que de recéler chez soi ou ailleurs les auteurs de complots ; crime capital que de porter atteinte directement ou indirectement à la sûreté de l'Assemblée nationale ; crime capital que de résister au gouvernement républicain et de tenter en quoi que ce soit de le détruire, de l'avilir, ou de l'entraver ; crime capital pour les nobles que d'habiter soit Paris, soit les places fortes ou les villes maritimes (2).

Qui pourrait évoluer en sûreté à travers le dédale de ces décrets violents, captieux, perfidement imprécis ! Cependant aux lois générales s'ajoutent les lois spéciales. Outre les persécutés de droit commun, il y a les privilégiés de la proscription. Entre ces privilégiés, les principaux sont les prêtres.

Le régime de la Terreur, qui s'inaugure pour les autres

(1) Commune de Paris, séance du 10 octobre 1793.

(2) Décrets du 22 frimaire an II, du 23 ventôse an II, du 27 germinal an II (*Moniteur*, t. XVIII, p. 648, t. XIX, p. 692, et t. XX, p. 234).

citoyens, a depuis longtemps commencé pour eux. Dès 1792, la loi du 26 août a condamné à la déportation tous ceux d'entre eux qui ont exercé des fonctions ecclésiastiques, c'est-à-dire qui ont été curés, vicaires, professeurs, instituteurs, prédicateurs. S'ils rentrent en France, ils sont punissables de mort ; ainsi l'a réglé le décret du 18 mars 1793. Cependant beaucoup, par fidélité à leurs ouailles, se sont refusé à partir. Le 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793), une loi est intervenue pour fixer le sort de ces obstinés. Elle a décidé qu'ils devraient se présenter dans le délai de dix jours devant les administrations locales pour être transportés dans les colonies d'outre-mer ; passé ce délai, ils seraient punissables de mort. Telle est la condition de ceux qu'on appelle les prêtres fonctionnaires. Quant aux autres, chanoines, prêtres habitués, anciens religieux, le législateur, par un décret du 23 avril 1793, les a divisés en deux parts : ceux qui ont refusé le serment *Liberté-Égalité* et ceux qui au contraire l'ont prêté. Les premiers ont été déclarés passibles, eux aussi, de la transportation dans les colonies ; les seconds ont été autorisés à demeurer en leur domicile, mais à titre précaire ; car s'ils sont dénoncés pour incivisme, ils subiront, comme leurs confrères, la transportation.

Je m'excuse de ces détails. Mais, au risque d'être fastidieux ou de paraître obscur, je voudrais ne rien omettre de cette législation atroce. Quelles que fussent les rigueurs, il était malaisé de soumettre à l'exil ou de transplanter dans les régions d'outre-mer les vieillards et les malades. Il a été décidé que le voyage leur serait épargné ; mais on ne les a dispensés de la déportation qu'en leur imposant la réclusion. Seuls sont demeurés chez eux ceux que l'excès de leurs infirmités ou les certificats de municipalités complaisantes ont fait juger intransportables. Encore ne tarderont-ils point à être recherchés ; car un décret du 22 floréal (1) ordonnera

(1) 11 mai 1794.

bientôt de démasquer toutes les fraudes, de dépister toutes les indulgences, en sorte qu'il ne restera en liberté que les incurables, les paralytiques, les moribonds.

Ainsi ont été englobés dans la proscription tous les insermentés. Les assermentés eux-mêmes sont-ils épargnés? Jusque vers le milieu de 1793 ils ont pu, au prix de beaucoup de complaisances, garder quelques restes de leur ancien crédit. Maintenant, en vertu de l'article 12 de la loi du 30 vendémiaire an II, ils sont rangés parmi les suspects ; et s'il se trouve dans leur canton six citoyens pour les accuser d'incivisme, ils pourront être, comme de simples réfractaires, transportés dans les colonies (1).

Après les prêtres, les fidèles, et aussi les serviteurs modestes qui gravitent autour de l'autel. Tous ceux qui touchent à l'ordre ecclésiastique, tous, jusqu'aux frères convers, sont sujets à la déportation s'ils n'ont pas prêté le serment civique ou s'ils l'ont rétracté : ainsi le décide l'article 10 de la loi du 30 vendémiaire. Le même zèle inquisitorial va chercher les religieuses jusque dans leur retraite ; une loi du 9 nivôse an II (29 décembre 1793) leur impose, sous peine d'être suspectes, le serment de *Liberté-Egalité* (2) ; et l'on verra bientôt certains tribunaux s'autoriser de leur refus pour les envoyer à l'échafaud. Les laïcs eux-mêmes n'assurent leur sécurité qu'à la condition de renier leurs prêtres : aux termes de la loi du 30 vendémiaire, ils recevront cent livres s'ils les dénoncent, et seront déportés si, au contraire, ils les recèlent. Un peu plus tard, le 22 germinal (11 avril 1794), une autre loi, plus impitoyable encore, édictera la peine de mort contre quiconque, homme, femme, jeune fille, aura, fût-ce une seule nuit, prêté asile à un ministre de Dieu (3).

(1) Voir pour les lois sur les prêtres : DUVERGIER, *Collection des lois*, t. IV, p. 361, t. V, p. 201-202 et p. 256, t. VI, p. 298, et t. VII, p 199.

(2) MAVIDAL, *Archives parlementaires*, t. LXXXII, p. 453.

(3) DUVERGIER, *Collection des lois*, t. VII, p. 199.

II

Toutes ces lois sont votées par la Convention. Officiellement elle incarne en elle la suprême puissance. Mais n'est-elle pas esclave autant que souveraine?

Une légende, longtemps incontestée, nous a représenté sous un aspect mouvementé, tragique et terrible, les séances de la fameuse Assemblée. Des débats véhéments, des interpellations passionnées, beaucoup d'ardeur sur les visages, des tribunes débordant de monde, des scrutins attendus avec une curiosité haletante, tel est le tableau que de nombreux récits ont gravé dans nos mémoires. Il s'en faut que la réalité, au moins la réalité habituelle, réponde à ces images. Cette apparence fut celle de quelques grandes séances : ainsi en fut-il quand, en janvier 1793, s'agita le sort de Louis XVI ou quand, aux approches du 31 Mai, les girondins tentèrent de briser le joug de la Montagne. Les mêmes émotions angoissantes se retrouveront aussi aux approches de Thermidor, quand l'excès de la peur galvanisera les plus timides et leur inspirera le courage d'oser. A l'époque où nous sommes, c'est-à-dire vers la fin de 1793, la Convention, décapitée par la proscription des girondins et non encore en révolte contre ceux qui ont empire sur elle, se replie dans une silencieuse lassitude. Elle est, depuis le mois de mai, installée aux Tuileries, dans la salle de théâtre du château. Officiellement les séances sont fixées à neuf heures; c'est à peine si, une heure plus tard, les gradins commencent à se remplir. Les bancs de la droite demeurent vides, à moins que quelque bande de pétitionnaires ne vienne s'y asseoir. On compte rarement dans la salle plus de 200 députés, bien que le chiffre total atteigne 750 : des rapports plutôt que

des discours ; des décrets votés le plus souvent sans débat ; et, même dans le public des tribunes, une certaine satiété d'entendre et de regarder : autour des Tuileries, des crieurs de nouvelles, mais peu de journalistes, la rigueur des temps excluant toute indépendance ; un seul émerge, naguère gamin cynique et sinistre, mais devenu tout à coup vengeur éloquent du droit ; c'est Camille Desmoulins qui, en flétrissant la *loi des suspects*, vient d'illustrer son nom et de se vouer à la mort. — Si l'on cherche des doctrines, la déception est grande. A travers les apparentes audaces, beaucoup de routine. De l'ancien régime on a retenu l'arbitraire, l'on se contente de l'appliquer ; la seule originalité est de renforcer les doses et de changer les noms. Pour la religion, les plus fanatiques travaillent à l'abolir, les plus modérés se contenteraient de l'asservir ; tous d'ailleurs, en la persécutant, la proclament libre ; ce qui est obtusion d'esprit plus encore qu'hypocrisie, nul n'ayant la notion de la liberté. Peu de luttes pour des programmes, mais des inimitiés personnelles sans merci, et une course féroce à qui se proscrira le plus vite et le mieux. Beaucoup de mesures cruelles, mais qu'on excuse par les périls à surmonter, par les ennemis à vaincre ; on n'abdique pas l'humanité, mais on l'ajourne ; on demeure sensible, mais sensible à terme ; et de la sorte on se rassure ; que dis-je ? on s'amnistie. En cet obscurcissement des esprits et des consciences, quelques scrupules obstinés subsistent : on ne touche qu'à regret à la famille, à regret aussi à la propriété à moins qu'il ne s'agisse de celle des corporations, des émigrés ou des prêtres ; c'est solidité du foyer français, le mieux cimenté du monde ; c'est passion de bourgeois pour sa bourse, de paysan pour sa terre, robuste conservatisme que rien ne détruira. Un autre instinct sauveur domine, celui de la patrie à conserver. Les yeux voilés de ténèbres deviennent clairvoyants sur le péril national. Si tous ces hommes servent moins qu'on ne l'a cru et qu'on ne l'a dit, du moins ils n'entravent rien. C'est la part de

sagesse qu'au milieu de leurs égarements, Dieu leur a gardée. — Quelle est la composition de l'Assemblée? Sur les bancs de la Montagne je distingue une soixantaine de scélérats; qu'on ne soit pas trop indulgent, il y en a bien le double; mais les autres sont dispersés dans les provinces à titre de commissaires. Autour des scélérats se rangent les badauds, les illuminés, les fanatiques. Le reste, c'est-à-dire la majorité, est surtout lâche. Beaucoup de Représentants ne font que traverser la salle, se tiennent debout, causent peu, évitent qu'on les regarde, ne se fixent nulle part, s'évadent autant qu'ils peuvent à l'heure des mauvais votes. Ces timides, instables par prudence et afin qu'on ne puisse les classer, ne sont pas toujours des inactifs ou des inutiles. Plusieurs d'entre eux, quand ils ont disparu par les portes latérales, se réfugient dans les bureaux. Là ils s'absorbent dans le travail, se terrent dans leur spécialité et, à force de se cantonner dans leur labeur, finissent par se persuader que ce qui se passe dans la salle ne les regarde plus du tout. Ce sont pour la plupart des avocats, magistrats, administrateurs, gens instruits, appliqués, généralement probes, généralement de mœurs privées très douces. Tous ces hommes connaissent les institutions de la monarchie, en ont pénétré les vices, savent en quoi on peut les corriger. De là, en matière civile, économique, financière, une foule de projets très sages sortis de leurs mains, et destinés les uns à se libeller en décrets, les autres à demeurer à l'état d'ébauche. Les législateurs de l'époque consulaire, de l'époque impériale, puiseront plus tard dans ces notes, dans ces rapports, comme en des archives toutes classées. C'est ainsi que l'ancien régime transformé s'infusera dans la Révolution, puis dans l'Empire, en sorte que la tradition se maintiendra, même par ceux qui proclament avec ostentation leur volonté de la détruire. — Que si tous ces modérés se hasardent à rentrer dans l'enceinte, leur peur, un instant domptée, les ressaisit. C'est que la Convention est le lieu le moins sûr du monde

pour la liberté et la vie. Ils comptent avec stupeur ceux qui ont disparu : les vingt et un girondins guillotinés, les autres fugitifs ou proscrits ; puis les députés du côté droit, mis en arrestation pour avoir protesté contre les violences du 31 mai. Parmi ceux qui siègent encore, combien sont promis à l'échafaud ! Alors, l'esprit tout enténébré de lâcheté, le cœur tout rétréci d'épouvante, ils se décident à tout pour leur salut. Oui, ils voteront tout ; oui, ils prodigueront la mort autour d'eux, pourvu qu'à ce prix leurs têtes soient sauves. — Cependant, au milieu de cette Assemblée, à la fois figée de terreur et souillée d'iniquité, on observe, à certains moments, de grands silences faits d'attention, de curiosité et de crainte. Des hommes viennent d'entrer sur les pas de qui se précipitent les complaisants, les flatteurs. Les gens des tribunes tendent le cou pour mieux les voir. On cherche à lire sur leurs visages la paix ou la guerre, la proscription ou la clémence. Il n'y a de regards que pour eux et l'on a raison. Ce sont les membres du *Comité de salut public* ou, comme on dit, du *Grand Comité*. Les vrais maîtres, les voilà.

Voici bientôt huit mois que ce Comité fameux a été créé. C'était le 6 avril 1793. Ce jour-là, il a succédé au *Comité de défense générale*, trop nombreux pour les délibérations secrètes et qui n'avait pas su conquérir l'autorité. Danton a semblé d'abord attirer à lui l'influence, puis il a disparu, maître vigoureux, de relief puissant, surabondant de vie, mais à l'activité trop intermittente pour les longues dominations. Le nombre de membres a été d'abord de neuf, puis de seize, il a été ensuite ramené à neuf ; il est maintenant de douze. Peu à peu ont été élus tous ceux qui siègent aujourd'hui : Barère d'abord, assez souple pour plaire à tous, et Robert Lindet ; puis le 10 juillet Couthon, Prieur de la Marne, Jean Bon-Saint-André, Saint-Just, Hérault de Séchelles. Le 27 juillet, a été nommé Robespierre, le 14 août

Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, le 6 septembre Billaud-Varennes et Collot d'Herbois.

En tous temps, mais surtout en temps de révolution, l'essentiel est de s'établir. Les pouvoirs ne valaient que pour un mois. A chaque échéance, la Convention les a renouvelés par une reconduction silencieuse. Jusqu'au 9 Thermidor, la composition ne variera point. Un seul disparaîtra, Hérault de Séchelles, beau, élégant, riche, dissolu, homme d'ancien régime égaré dans le régime nouveau, et qui sera guillotiné avec Danton, son ami.

Pour se tailler un pouvoir absolu, rien ne vaut une démocratie. De vrai, le patriotisme lui-même eût conseillé d'usurper. L'heure où le Comité de salut public s'installe avec son personnel définitif est aussi pour la France l'heure des suprêmes dangers. Il y a trois grands ennemis à combattre : la coalition, la Vendée, le fédéralisme. L'urgence des périls exige des décisions rapides ; comment les prendre si l'autorité ne se resserre en peu de mains et ne s'y fortifie? La centralisation est d'ailleurs dans les habitudes nationales, et tous les ressorts sont prêts qui ont été de longue main aménagés par la monarchie. Enfin le peuple ne répugne pas à sentir une main ferme, un peu dure même, à la condition que le maître ne s'appelle point roi.

Tout près de la Convention, au pavillon de Flore, les membres du Comité se sont installés. C'est là que, deux fois par jour, ils se rassemblent. De par le titre même de leur investiture, ils sont préposés au *salut public;* et ce titre, à lui seul, indique ce que le pays attend d'eux. La Convention ne leur marchande rien. Le 28 juillet 1793, elle leur confère le droit de décerner des mandats d'arrêt (1). Le 2 août, elle met à leur disposition pour fonds secrets, pour missions diverses, une somme de 50 millions (2). Le 25 septembre, elle

(1) *Moniteur*, t. XVII, p. 268.
(2) *Ibid.*, p. 310.

leur vote un solennel témoignage de sa confiance (1). Le 10 octobre, elle proclame que le gouvernement sera révolutionnaire jusqu'à la paix ; or, qui tiendra les fils de ce gouvernement révolutionnaire, sinon le Comité de salut public? Le 5 frimaire (25 novembre), un nouveau décret intervient qui subordonne à ce même Comité les *Représentants du peuple en mission* (2). Ces attributions, déjà si larges, sont encore étendues par la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). Cette loi poursuit un objet général, celui de fortifier la centralisation. Dans ce but, elle dépouille les administrations départementales, suspectes d'indépendance, entachées de fédéralisme, et grandit au contraire les administrations de district, plus modestes et mieux faites pour servir. Au chef-lieu de chaque district, elle crée, sous le nom d'*agent national*, une sorte de fonctionnaire qui sera le représentant et le délégué docile du pouvoir central. Mais ce pouvoir central, n'est-ce pas le *Comité de salut public* lui-même? C'est lui qui est le bénéficiaire, l'unique bénéficiaire du décret ; c'est à lui que tout aboutit ; c'est lui qui, par les agents nationaux, transmet jusqu'aux extrémités du pays ses suggestions, ses avis, ses ordres. Ce redoutable Comité reçoit en outre des pouvoirs nouveaux : désormais la direction des affaires diplomatiques lui appartient ; désormais aussi il est autorisé à changer et à destituer les fonctionnaires : enfin toutes les affaires militaires sont ramenées en ses mains ; car aucun général ne peut être nommé sans qu'il l'ait voulu, et si la Convention s'est réservé le choix des généraux en chef, c'est sur sa présentation qu'elle les nomme (3). Ainsi se fonde, suivant l'expression de Michelet, la *monarchie des comités*. Et dans les temps qui vont suivre, cette « monarchie » s'affermira encore. Un décret du 23 ventôse (13 mars 1794) conférera au Comité le droit de remplacer, au moins à

(1) *Moniteur*, t. XVII, p. 755-756.
(2) Duvergier, *Collection des lois*, t. VI, p. 374.
(3) Id., *ibid.*, p. 391.

titre provisoire, les fonctionnaires destitués (1) : c'est ainsi que sera virtuellement aboli le système d'élection, consacré par la constitution de 1791. Cependant les ministres subsistent : c'est encore trop pour qui veut tout absorber, et un décret du 12 germinal (1er avril 1794) les remplacera par de simples commissaires (2).

Ces nouveaux venus puisent leur force dans les décrets qui les grandissent ; mais ils la puisent surtout dans leur propre audace et dans l'orgueilleuse conviction qu'ils sont nécessaires ! Ils ne flattent point, ils rudoient ; ils ne caressent point, ils fustigent : ils ne s'insinuent pas, ils dogmatisent. A chaque accroissement de pouvoir, ils se gardent de remercier, mais s'installent si bien dans leurs attributions nouvelles que la Convention craint de n'en avoir point fait assez et ne songe qu'à se dépouiller davantage. Aux séances ils arrivent, non en délégués qui rendent des comptes, mais en souverains. C'est avec un pas de maître qu'ils entrent dans la salle, avec un pas de maître aussi qu'ils gravissent la tribune. Voici Saint-Just qui vient lire son rapport sur le *gouvernement révolutionnaire* ou un peu plus tard son autre rapport sur la *police générale*. Son visage, à la fois juvénile et sombre, semble figé dans une immobilité glacée ; quand ses grands yeux consentent à se lever, ils se promènent de côté et d'autre avec une expression inquiète, ardente et froide tout ensemble ; et l'on ne sait ce qui trouble le plus, son regard replié sur lui-même, ou son regard mobile qui cherche une proie. Ses discours sont longs, médiocres quoique non sans prétentions littéraires, remarquables par une sorte de délire calme, tout surchargés de déclamations féroces aux désinences uniformes et lugubres, monotones et impressionnants comme l'office des morts. De temps en temps une haute pensée, triste et grandiose, mais incomplète et arrêtée

(1) *Moniteur*, t. XIX, p. 692.
(2) *Id.*, t. XX, p. 111.

à demi, à la manière d'une colonne funéraire brisée. Et l'auditoire contemple avec stupeur, avec effroi aussi, cet adolescent d'hier qui jadis n'était que lubrique, maintenant lubrique devenu sanguinaire sans cesser d'être lubrique, rêvant mort pour les autres, peut-être aussi pour lui, maniaque qui deviendra fou s'il ne finit jeune. En attendant on tremble, et il y a de quoi trembler, tant sont terribles les sentences qui tombent de la tribune ! « Ce qui constitue une république, dit Saint-Just, c'est la destruction totale de tout ce qui lui est opposé. » Et ailleurs : « Ceux-là seuls veulent briser les échafauds qui ont peur d'y monter. » Et ailleurs encore : « La pitié qu'on témoigne aux traîtres est un signe éclatant de trahison. » Cependant Saint-Just est souvent en mission, et sa main ne tient que par intervalles les rênes. Voici Robespierre, celui qui est toujours là, qui ne s'éloigne jamais ; celui dont Saint-Just n'est que le lieutenant ; celui qui observe, épie, scrute ; celui qui s'avance tantôt à pas précipités, tantôt par voie oblique, mais toujours en une ambition sans repos. Le 5 nivôse (25 décembre 1793), en son rapport sur les *principes du gouvernement révolutionnaire*, il proclame cette maxime : « Le gouvernement de la République ne doit aux ennemis du peuple que la mort. » Et il énumère les ennemis du peuple : les généraux, les banquiers, les spéculateurs, les corrompus ; puis il y a ceux qui combattent la République, c'est-à-dire les modérés, et ceux qui la compromettent, c'est-à-dire les violents. Modérés ou violents, qui faut-il proscrire d'abord ? Entre les uns et les autres Robespierre semble tenir la balance égale, en une indécision cruelle, en une impartialité atroce. Et les Représentantas pplaudissent, plus enchaînés par la peur que par aucune caresse. Quiconque se sent le plus menacé est aussi le plus servile ; et dans ce Comité terrible, tous, à des degrés divers, obtiennent l'obéissance, tous jusqu'au méprisable Billaud-Varennes et jusqu'au cul-de-jatte Couthon.

Tant de soucis exclut tout loisir. Quelle officine de travail

que ce pavillon de Flore qu'on appelle en ce temps-là le *pavillon de l'égalité!* Il y a les spécialistes : Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Jean Bon-Saint-André, Robert Lindet, hommes infatigables qui se consacrent aux opérations militaires, au matériel de l'armée, à la marine, aux subsistances. Il y a les politiciens : Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, accolés le plus souvent l'un à l'autre et dignes l'un de l'autre ; puis Robespierre qui traîne après lui Couthon. Saint-Just vit replié en lui-même, trop concentré pour aucune amitié hormis celle de Robespierre, et promenant volontiers dans les camps sa rigidité inquisitoriale, sa taciturne omnipotence. Je ne parle pas de Prieur de la Marne, presque toujours en mission, et trop occupé à proscrire dans l'Ouest pour être redoutable à Paris. Si domestiquée que soit la Convention, elle est officiellement souveraine, et il faut de temps en temps feindre de lui rendre compte. Barère — au début de la Révolution Barère de Vieuzac et maintenant Barère tout court — Barère est l'homme de cette charge, orateur disert, aux manières élégantes et à la conscience éteinte, avocat d'office qui ne sait que parler, mais peut parler toujours. Chaque soir, au pavillon de Flore, toutes les décisions de la journée, tous les arrêtés sont rassemblés, arrêtés de salut public, arrêtés de mort. Spécialistes et politiciens, tous, au bas des feuilles, apposent leurs noms pêle-mêle ; les modérés tels que Carnot font comme les autres, soit qu'ils jugent, dans l'aveuglement de leur conscience, que la signature est simple formalité, soit qu'ils estiment, en un aveuglement plus grand encore, que les responsabilités se diluent en se partageant et que les crimes collectifs ne tachent pas.

Tel apparaît le Comité de salut public. Il est le vrai maître, non cependant le seul maître : un peu au-dessous de lui, mais non loin de lui, un autre comité fonctionne : le *Comité de sûreté générale.*

La Révolution a perfectionné l'art de dénoncer, comme la Prusse a, de nos jours, perfectionné l'art de la guerre. De même que le Comité de salut public tient les fils du gouvernement, le Comité de sûreté générale tient les fils de la délation. C'est le 14 septembre 1793 qu'a été fixée, après divers remaniements, sa composition définitive. Le plus actif est Amar : c'est le grand proscripteur de ses collègues : c'est lui qui accuse le 3 octobre 1793 les girondins, le 30 octobre Dulaure, le 28 novembre Bazire, Chabot, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse, le 15 frimaire Rabaut-Saint-Étienne et Rabaut-Pommier, le 24 nivôse Fabre d'Églantine. Non loin de lui, très actif aussi, se montre le vieux Vadier, attentif à ses rancunes comme d'autres au bien public et attirant, depuis l'Ariège son pays natal jusqu'à Paris, ses ennemis personnels pour les pousser sous le couperet de la guillotine. D'autres émergent : Lebon qui ne fait que passer, ayant hâte d'être criminel ailleurs ; puis le peintre David et le représentant Lebas. Je me lasse de nommer les autres, obscurs autant que malfaisants. Ces obscurs, ces malfaisants ne laissent pas d'ailleurs que d'être en crédit. Quiconque est le plus craint est aussi le plus influent. Je compte que, sur les douze membres du Comité nommés le 14 septembre, six ont été appelés, avant le 9 Thermidor, à présider la Convention.

Le Comité a dans les départements des auxiliaires à l'infini. Il y a d'abord en chaque commune les *Comités de surveillance* qu'on appelle aussi *Comités révolutionnaires*. Ils ont été institués au début (1) pour contrôler le passage et le séjour des étrangers. Bientôt la loi du 17 septembre est venue qui les a chargés de dresser la liste des suspects : de là des droits prodigieusement agrandis, celui de conduire des enquêtes, d'ordonner des perquisitions, de saisir les correspondances, de rechercher les actes, les tendances, les amitiés

(1) Loi du 21 mars 1793 (Duvergier, *Collection des lois*, t. V, p. 207).

et, en fin de compte, de mettre en arrestation quiconque n'est ni assez pur, ni assez justifié. Outre les Comités de surveillance, il y a, pour aider le Comité de sûreté générale, les districts et les municipalités. Il y a encore les sociétés populaires qui vivent d'épurer les autres et de s'épurer elles-mêmes. Depuis la loi du 14 frimaire an II, il y a de plus, au chef-lieu de chaque district, les agents nationaux. Il y a enfin toute la légion des agents officieux répandus dans tout le pays et que, par un euphémisme ingénieux, on appelle les *observateurs*.

Tout favorise les dénonciations : les délateurs ont franchise postale avec l'accusateur public ; ils s'assurent par la dénonciation des autres l'impunité pour leurs propres méfaits ; ils sont stimulés par des primes, primes à qui, dans les pays révoltés, dénoncera les chefs de rebelles, primes à qui découvrira un émigré, primes à qui découvrira un prêtre. Nul discrédit pour l'espionnage ; bien au contraire des récompenses honorifiques : un jour, un tribunal, en condamnant deux prêtres à mort, décide qu'une expédition du jugement sera transmise, à titre d'hommage, au Comité de surveillance qui a dénoncé la victime (1). De Paris, le Comité de sûreté générale entretient et réchauffe le zèle. Il envoie des questionnaires aux administrateurs des districts : les autorités sont-elles à la hauteur? La loi du 17 septembre est-elle exécutée? Le fanatisme exerce-t-il encore son empire (2)? Sous ces excitations tout un peuple de délateurs surgit, entre-croisant les pièges où trébucheront les suspects, comme à la guerre, aux approches d'une forteresse, s'enchevêtrent les fils de fer perfides. La délation, on la retrouve partout. Si bas qu'on descende, on la reconnaît ; si haut qu'on remonte, on la rencontre aussi. Un jour vient où le *Comité de salut public* est jaloux de l'autre Comité ; il entre en con-

(1) Jugement du tribunal criminel de Mirecourt, 25 brumaire an II (*Archives nationales*, BB[3], carton 15).

(2) Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 329.

currence avec lui ; et, lui aussi, au pavillon de Flore, il organise un bureau de police.

On a décrit la Convention qui légifère, le Comité de salut public qui gouverne, le Comité de sûreté générale qui dénonce. La dernière des institutions de la Terreur est le tribunal révolutionnaire qui frappe.

Il a été établi par décret du 10 mars 1793. C'est à Paris qu'il siège. Il a été institué pour « punir toutes les entreprises contre-révolutionnaires, tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, tous les complots pour rétablir la royauté ou pour établir toute autorité attentatoire à la souveraineté du peuple ». Les jugements sont définitifs : nul appel, nul recours en cassation. A côté des juges siègent des jurés, mais plus propres à accroître l'anxiété qu'à rassurer. Ils sont nommés par la Convention, mais sur la présentation des deux Comités, renseignés eux-mêmes par l'accusateur public. Ils sont tenus d'opiner à haute voix; ce qui les livre à toutes les influences extérieures et à toutes les suggestions de la crainte. Ils sont salariés à dix-huit livres par jour; ce qui les transforme en fonctionnaires et, comme la place devient enviable, les convie à toutes les servilités pour se perpétuer. Cependant, jusque vers l'automne de 1793, la procédure est à peu près régulière quoique sommaire à l'excès, et les règles sont à peu près observées quoique les peines soient atroces. Dès cette époque, tout concourt à effacer par degrés toutes les traces d'humanité. Pour chaque affaire, il doit y avoir un tirage au sort des jurés ; mais, d'après de nombreux témoignages, à la désignation par le sort se substitue un choix arbitraire, fait suivant le besoin de chaque cause dans le cabinet du président. C'est non un tirage mais un *triage*, pour employer un mot qui, sous la réaction thermidorienne, fera fortune. Les mesures législa-

tives se succèdent, avec une grande émulation de férocité. Un décret du 7 brumaire (1) autorise les jurés, quand un débat a duré trois jours, à se déclarer suffisamment instruits et à clore les débats. Un décret du 17 ventôse (2) ravit aux accusés le bénéfice du partage des voix. Un peu plus tard, un décret du 15 germinal (3) décidera que tout accusé, coupable d'avoir manqué de respect à la justice nationale, sera mis hors des débats qui continueront sans lui. Enfin sera rendue la fameuse loi du 22 prairial (4) qui abolira l'instruction préparatoire, supprimera les défenseurs, déclarera superflus les témoignages et transformera les procès en une simple constatation d'identité.

III

Le régime de la Terreur est consacré par les lois, est organisé dans les institutions. Qui l'établira sur toute la France? Les principaux agents de propagande sont les *Représentants du peuple en mission.*

Les missions confiées aux représentants du peuple se référèrent, suivant les époques, à des objets divers : en mars 1793, la levée de 300 000 hommes ; un peu plus tard, l'inspection et la surveillance des armées ; enfin, en nivôse an II, l'organisation du gouvernement révolutionnaire. Quelle que fût l'étiquette, le principal souci fut, je ne dis pas pour tous, mais pour un grand nombre d'entre eux, la politique intérieure à conduire et la Terreur à consolider.

(1) 28 octobre 1793.
(2) 7 mars 1794.
(3) 4 avril 1794.
(4) 10 juin 1794.

Leurs pouvoirs sont illimités. Quelle analyse serait assez subtile pour pénétrer tout ce que ce mot éveille en eux? Sur les bancs de la Convention, confondus dans la foule de leurs collègues, ils étaient enveloppés d'obscurité, courbés sous beaucoup de servitudes. Maintenant ils sont souverains, vraiment souverains, souverains comme nul ne l'a été. Chemin faisant ils ont ruminé ces pensées, tandis qu'à chaque relais les maîtres de poste, avec une crainte révérentielle, les saluaient. Les voici arrivés. Dans l'hôtellerie où ils sont descendus, tout est en rumeur. Les autorités s'agitent effarées, ne sachant ce qui plaira le mieux, l'étalage de la pompe ou l'austérité républicaine. A tout hasard, la garde nationale a pris les armes. Magistrats, administrateurs, tous attendent, assurés de visage, tremblants de peur. L'homme qui suscite tant d'émoi ne laisse pas que d'être lui-même troublé, et l'embarras s'accroît par les efforts pour affecter l'aisance : de là l'outrance, le convenu, quelque chose qui est d'un rôle appris, non de la vie réelle. Celui-ci fait parade de rigidité et refuse de recevoir ou de rendre aucune visite : tel en Alsace Saint-Just ; celui-là au contraire s'indigne pour la pénurie des hommages : tel Lequinio à Fontenay (1). Il y a ceux qui, comme Lecarpentier dans la Manche, affectent dès l'abord de se montrer satisfaits, bénins, presque débonnaires. Il y a ceux qui, comme Lebon à Cambrai, débutent par la fureur, brisent les meubles et font voler en éclats les lustres (2). Il y a ceux qui entrent dans les villes en conquérants : ainsi pénètrent dans Bordeaux, par une brèche ouverte, les représentants Ysabeau, Baudot, Chaudron-Rousseau, Tallien (3). D'autres, sans s'inquiéter du reste, vont bien vite au plus pressé qui est de proscrire : tel se montre Prieur de la Marne qui n'arrive dans le Morbihan

(1) Chassin, *la Vendée patriote*, t. IV, p. 48.
(2) Deramecourt, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 213.
(3) Aurélien Vivie, *la Terreur à Bordeaux*, t. Ier, p. 409.

que pour mettre (ce sont ses propres expressions) la Terreur à l'ordre du jour et pour emprisonner administrateurs et magistrats (1).

Pouvoirs illimités ! A l'oreille des nouveaux maîtres résonne sans cesse ce mot troublant et tentateur. Ils se le disent, se le répètent, comme pour bien s'assurer que c'est d'eux qu'il s'agit. Pour s'en mieux convaincre, ils revêtent leur uniforme : un chapeau à plume montant toute droite, une large ceinture tricolore, des pistolets, un grand sabre, des culottes blanches, de hautes bottes. Ainsi s'affublent-ils, huissiers, procureurs, avocats, marchands. Et personne ne sourit, tant la peur a tué l'ironie ! Oui, ils peuvent oser. Nul frein en eux-mêmes, ni celui des lois puisqu'ils sont au-dessus des lois, ni celui de la tradition puisqu'ils se jugent appelés à la briser, ni celui de l'opinion puisqu'ils sont venus pour la diriger non pour la subir, ni celui de la religion puisqu'ils se sont persuadé qu'elle n'est qu'imposture. Au dehors, nul obstacle. Toute force organisée est pour eux ; tout ce qui serait contre eux a été anéanti par la mort, dispersé par l'exil, énervé par la persécution, réduit par la peur. Bien mieux, l'ancien régime leur prête son cadre, comme une maison déménagée, mais encore debout, prête l'appui de ses gros murs à qui l'a saccagée ; dans les bureaux des départements, de vieux modèles, qu'il n'y a qu'à copier, leur fournissent les formules de l'ancienne servitude. Dans leurs discours ils invoquent le salut public comme jadis on invoquait la volonté royale. « Laissez passer la justice du roi, disait-on jadis. » Et le peuple se courbait, docile, doucement gémissant, à moins que tout à coup il ne s'exaspérât. Il se courbe encore aujourd'hui, docile comme autrefois, plus docile même ; car il retient son murmure, tant il sent que les nouveaux dominateurs sont plus impitoyables que les anciens.

Donc c'est la toute-puissance et sans contrepoids. La

(1) Pierre BLIARD, *Prieur de la Marne*, p. 31 et 98.

plupart de ces nouveaux venus sont d'esprit étroit, violent et court. Une élévation si subite exalte leur cerveau et le surchauffe jusqu'à éclatement. Ils sont à la fois enivrés de ce qu'ils peuvent tout vouloir, et perplexes pour choisir ce qu'il faut vouloir d'abord. Envie, haine, orgueil, luxure, appétit de bonne chère, tout ce que ces hommes portent en eux de perversité bouillonne, chaque vice aspirant à s'échapper le premier. L'envie est ce qui gonfle le plus, et c'est la grosse pustule qui crève d'abord. Souvent ces parvenus se retrouvent en leur propre pays. Avec une implacable fidélité de rancune, ils revoient les lieux. La longue absence a comme fixé et solidifié les images, tant celles-ci se retrouvent avec une netteté que n'auraient pas les choses non quittées ! Ici est la demeure d'un haut magistrat qui a eu le malheur de les couvrir de son ombre, eux les petits bourgeois en quête de profits, eux les menus gens de loi que la justice royale ne faisait vivre qu'à demi, eux les huissiers du présidial ou du Parlement. Plus loin, voici un porche et des fenêtres qu'ils reconnaissent bien : là se réunissait l'Académie de la province ; là ils ont lu des vers ; pendant qu'ils lisaient, celui-ci a souri, celui-là a ri, un troisième s'est levé d'ennui ou de dédain. Plus loin encore, voici, toute recueillie à l'ombre de la cathédrale, une maison modeste, confortable cependant, d'aspect recueilli et bien clos : là habitait un vieux chanoine qui jadis a pourvu à leur éducation, et le souvenir même du bienfait les brûle de honte. Ils haïssent en leur nom, au nom de leurs pères aussi ; à des humiliations héréditaires répond l'envie héréditaire, amassée en trésor, demandant à se dépenser en une seule fois ; et si d'aventure quelque scrupule les prend, ils s'amnistient d'envier par la pensée qu'ils vengent ceux qui ne sont plus. Leur haine s'étend aux choses : seigneuriales demeures, hautes tours, clochers, ces choses semblant symbole. Devenus grands (ils le croient du moins), ils aspirent à abattre tout ce qui était déjà grand quand ils étaient, eux, humbles et petits. Et qui

les empêcherait de détruire, de niveler, de raser? Ils incarnent en eux la Convention qui, elle-même, incarne le peuple; et le peuple — qui est Dieu et même le seul Dieu — peut tout. — L'envie est à l'avant-garde de leurs vices. Le reste suit, marchant en troupes comme des bandes de loups. Plusieurs jugent qu'il y a quelque chose de plus opportun que d'abattre les belles demeures, c'est de s'y établir. Voici Carrier à Nantes à l'hôtel de la Villestreux, en attendant qu'il cherche dans la banlieue une villa propice à ses débauches : voici, à Dijon, Bernard de Saintes qui se carre dans le somptueux logis du premier président. Le départ des nobles, des riches bourgeois, a laissé sans emploi beaucoup de maîtres d'hôtels ou de cuisiniers; le jour, on célèbre Sparte dans les banquets populaires; le soir, à huis clos, les fourneaux s'allument, et l'on s'enivre du vin des aristocrates. — Bientôt la chair repue se gonfle et se raidit de désirs. Cependant, au rang où l'on est monté, plusieurs sont travaillés de lubricités ambitieuses. Ils regardent bien au-dessus d'eux, à des hauteurs où leurs yeux n'auraient osé se porter. Il y a là des grâces, des élégances jusqu'ici insoupçonnées, qui surexcitent à la fois leur fatuité de parvenus et leurs appétits de polissons. Décidément, pensent-ils, il y a des cas où il vaut mieux posséder que proscrire. C'est l'heure des intimidations atroces. Ils se montrent ce qu'ils sont, brutaux et roués, agressifs et suffisants, sensibles et goujats. La résistance les exaspère. Tout allumés de passion, ils lancent au loin leur hennissement de luxure. N'ont-ils pas — là aussi — des pouvoirs illimités? Lubricité, férocité, les deux instincts se rejoignent, bien faits pour se comprendre et se compléter. — A travers l'envie, la haine, la gueulerie, les débauches, se retrouve la peur. Ces tyrans sont troublés presque autant que grisés de leur grandeur. Ils ressentent le vertige d'être seuls, si haut : au-dessous d'eux rien que des victimes, puis toute une troupe d'aboyeurs, prêts — s'ils veulent revenir en arrière — à les dénoncer. Ne pouvant s'arrêter, ils se

précipitent, talonnés eux-mêmes par quiconque est pire qu'eux; et, après avoir été féroces à force d'envier ou de haïr, ils continuent de l'être à force de trembler. En leur extraordinaire destin, une image, par intervalles, les obsède, celle de la précarité de leur domination. Ils tressaillent sous la vision terrible, puis ils se ressaisissent. Ils ont appris le latin — jadis chez les Oratoriens — et ils répètent ce mot des anciens : *Carpe diem.* Oui, ils cueilleront tout ce que le jour présent peut leur apporter de voluptés; oui, ils bourreront leur vie puisque aussi bien elle doit être courte; et alors, en une sorte de frénésie qui n'est plus d'un esprit sain, d'autant plus violents qu'ils sont moins assurés, ils hâtent tout, précipitent tout, condensent tout, débauche, ivresse, excès de pouvoirs, vengeance. — Tels apparaissent les maîtres de la Terreur. Mais, à travers ces traits généraux, combien ne se révèlent pas de types divers! Il y a les fanatiques farouches, comme Saint-Just, figés dans leur fanatisme, et bien résolus à ne recevoir et à n'accorder aucun pardon. Il y a les grisés de mots, et ceux-là sont légion. Il y a les âmes sombres, tristes et violentes, sortes de maniaques mal venus, vivant dans un rêve funèbre et sanglant. Il y a les contempteurs de la vie humaine, théoriciens sinistres qui sont parvenus à se persuader que l'unique fin des êtres est de communiquer le jour à d'autres êtres destinés eux-mêmes à périr. Il y a les inconscients qui poursuivent leur route, impassibles, les yeux sans regard quoique ouverts, avec une tranquillité de somnambule. Il y a enfin les scélérats tout court et qui ne méritent pas qu'on ajoute rien à ce mot. — Ce qui confond le plus, c'est, chez plusieurs de ces hommes, une aisance singulière à conduire tout de front, grands débordements de jouissances et petites aises, cruautés inouïes et effusions sensibles. Qu'on lise leur correspondance. Ils n'oublient rien, leurs chevaux, leurs bagages, leurs indemnités. Ils ont leurs exigences de santé, leur dilettantisme. Couthon, proscripteur en Auvergne, puis à Lyon, écrit à Saint-

Just le 20 octobre 1793 : « Je voudrais aller respirer un peu l'air du Midi (1). « Ces frénétiques ont leurs heures de détente ou de loisir : celui-ci demande qu'on lui envoie *Horace*, celui-là qu'on lui prête un volume d'Helvétius. Plusieurs de ces Représentants, même parmi les plus impitoyables, se montrent époux et pères très tendres. Ils appellent leur femme leur « chère moitié », parlent avec attendrissement de leur fils Brutus ou de leur fille Cornélie. Quelques-uns se montrent aussi d'excellents calculateurs domestiques : c'est ainsi qu'ils envoient chez eux des provisions, des étoffes, de la chandelle, prises, dit-on (mais la chose n'est pas toujours prouvée), dans les demeures des aristocrates. Dès que ces grands proscripteurs ne tuent pas, aussitôt ils embrassent. Écrivant à Couthon, Châteauneuf-Randon, l'affreux tyran des Cévennes, finit en ces termes. « J'embrasse ta chère femme, si elle le permet la bonne amie, les bons amis et Maignet (2). Et Maignet lui-même, celui qu'on a nommé le bourreau du Midi, à la suite de la lettre où il sollicite de Couthon la création d'un tribunal révolutionnaire, ajoute ce post-scriptum où s'entremêlent la prévoyance pratique et le sentiment : « Ton sucre, ton café, ton huile sont en route. Tu recevras le tout sous peu de jours. Rappelle-moi au souvenir de ta chère moitié ; une embrassade à ton petit Hippolyte (3). »

IV

Il faut ressaisir ces hommes ; car c'est en eux que s'incarne le Terreur provinciale, bien plus terrible en beaucoup de lieux que la Terreur parisienne.

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce n° 62.
(2) AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IX, p. 274.
(3) *Papiers saisis chez Robespierre*, pièce n° 108.

Ils ont le droit d'arrestation ; ils l'ont en vertu de leurs pouvoirs illimités, ils l'ont en vertu de la loi des suspects. Donc les voici qui, dès le premier jour, recherchent les malveillants, les aristocrates, les fanatiques. Leur mission les a-t-elle ramenés dans leur pays? Ils fouillent à travers leurs souvenirs, à travers leurs rancunes aussi. Arrivent-ils en étrangers? Ils ont pour auxiliaires les *Comités de surveillance*. La délation, les propos recueillis par la rumeur publique fournissent les premiers renseignements. Puis il se trouve souvent que les intéressés, se sentant surveillés, croient habile de solliciter un certificat de civisme ; or, en sortant de leur cachette, ils s'offrent à leurs ennemis. Le Comité les interroge. « Que faisais-tu sous le tyran? Que fais-tu aujourd'hui? Quelle était ta fortune avant la Révolution? Quelle est-elle aujourd'hui? Depuis quand fréquentes-tu les sociétés populaires? Quelles preuves de civisme as-tu données? » Les malheureux se taisent, balbutient, s'évadent en hâte, puis, tout tremblants, tout repentants aussi, s'efforcent de se faire oublier. Mais désormais ils sont connus, ils sont notés, ils sont enserrés dans des griffes qui ne lâchent point leur proie. Cependant les enquêtes se poursuivent : celui-ci n'a « payé sa contribution patriotique qu'à la troisième sommation »; celui-là n'a pas paru aux assemblées de section ; un autre « a refusé avec dédain sa paye de garde national »; un quatrième n'a pas fréquenté les clubs ; un cinquième les a fréquentés, mais « s'est permis de causer pendant les discours ». Les paroles sont incriminées et pareillement le silence : celui-ci « n'a jamais manifesté qu'une indifférente froideur pour la liberté et l'égalité »; celui-là « n'a jamais formulé en public aucune opinion sur les événements de la Révolution ». L'opulence est coupable, et non moins la misère ; l'un est suspect « parce qu'il est le plus riche de la commune »; l'autre, dans le même district, est suspect aussi « parce qu'il est pauvre » et par suite capable de tout. Suspects, les roturiers aussi bien que les nobles : un marchand

« a porté un *craipe* à la mort de Louis XVI », suspect ! Un maître à danser a, dit-on, témoigné sa joie de la perte de Mayence, suspect ! Un coiffeur de Besançon a été jadis « l'*homme de frisure* des conseillers du Parlement », suspect ! Il y a des gens suspects par profession : tels en Alsace les anciens baillis, les anciens gardes forestiers et seigneuriaux. Il y a aussi, il y a surtout les suspects pour fanatisme : un paysan d'Alsace « parce qu'il a *prié le chapelet* », un tailleur « parce qu'il doit avoir allumé la sainte lampe », un journalier « parce qu'il n'a pas dénoncé un prêtre réfractaire qui disait sa messe dans la commune ». Les femmes ne sont point exemptes : celle-ci est arrêtée parce qu'elle est « babillarde et aime à causer avec les personnes de sa caste », celle-là parce qu'elle « a favorisé l'émigration de son époux et est aussi spirituelle que son mari est simple ». Ainsi statuent les Comités de surveillance (1). — Les Représentants les stimulent, les gourmandent. En une instruction du 19 nivôse, Maignet, envoyé dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, s'exprime en ces termes : « La dénonciation est pour le simple citoyen une vertu ; pour les fonctionnaires publics elle est un devoir rigoureux. » « Il importe, ajoute-t-il, de surveiller non seulement les suspects, mais ceux qui jusqu'ici ont échappé à la loi en cachant leur inclination contre-révolutionnaire ou en s'enveloppant d'obscurité. Demandez-leur ce qu'ils ont fait pour la Révolution ; et, s'ils en ont été les froids spectateurs, assurez-vous de leur personne (2). » « Courage, écrit de son côté Prieur de la Marne, continuez la surveillance la plus active, et ça ira (3). » Ces

(1) Voir sur les motifs de la suspicion : DUCHATELIER, *la Révolution en Bretagne*, t. III, p. 128, 144, 150 et *passim*. — SAUZAY, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. IV, p. 505-511. — *Archives nationales*, AF[II], 135. — *Recueil des pièces authentiques sur la Révolution à Strasbourg*, t. Ier, p. 224, pièce n° 110. — BLIARD, *Prieur de la Marne*, p. 168 et suiv., et *passim*, etc.

(2) *Collection des arrêtés du Représentant Maignet*, Bibliothèque nationale.

(3) BLIARD, *Prieur de la Marne*, p. 181.

proconsuls — car on peut les appeler de ce nom — ne se contentent pas d'exhorter, ils opèrent eux-mêmes : celui-ci ne s'est pas levé quand le Représentant est entré au théâtre ; celui-là n'a pas assisté à la fête de la Raison ; cet autre, qui est un ancien receveur des tailles, y a assisté, mais « avec un maintien irrespectueux, un air sec et plein d'arrogance » : de là autant de motifs de suspicion. En Normandie, une femme, la marquise de Rubelle, est déclarée suspecte par le député Siblot, sous prétexte que, de ses deux fils, l'un a été incarcéré dans une maison d'arrêt, et l'autre « a été tué à l'Abbaye (1) ». Parfois la proscription s'applique à toute une catégorie de citoyens : c'est ainsi qu'Albitte dans l'Ain (2) et Dartigoeyte dans le Gers (3) décident que tous les anciens nobles, de dix-huit à soixante-dix ans, seront incarcérés. Cependant ces nobles laissent à leur domicile des enfants : Albitte décrète que les garçons seront remis aux soins et à la surveillance d'instituteurs choisis par les districts ; quant aux filles, elles seront confiées, « soit collectivement, soit séparément, à une ou plusieurs citoyennes, mères de famille, généralement distinguées par leurs mœurs et leur patriotisme ». Albitte qui n'oublie rien ajoute, par un article complémentaire, que le prix de la pension et de l'instruction sera prélevé sur les biens des détenus (4).

Parmi les suspects, quelques-uns obtiennent, soit d'être détenus chez eux avec ou sans gardiens, soit d'être internés dans l'enceinte de la ville. Est-ce humanité? N'est-ce pas aussi que les prisons sont trop petites? On est obligé de créer de nouveaux lieux de détention. Beaucoup de couvents sont là, encore sans appropriation. En hâte on s'en empare. En combien de villes n'y a-t-il pas la *prison des*

(1) Arrêté du 28 ventôse an II, reproduit par SCIOUT, *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. IV, p. 255.

(2) *Archives nationales*, AF^II, 83, registre 613.

(3) Arrêté du 14 germinal (*Archives nationales*, AF^II, 105, registre 775).

(4) *Archives nationales*, AF^II, 83, registre 612.

Ursulines, la *prison des Carmélites*, la *prison des Annonciades*, la *prison du Petit-Couvent*, la *prison des Grands-Carmes!* Dans le réfectoire, dans la salle capitulaire, des matelas sont jetés ; à défaut de matelas, on sème la paille dans les cloîtres ; on abat les murs qui séparent les cellules. Les lieux sont étranges, les hôtes aussi. Les royalistes purs ont été rejoints par les Feuillants, les Feuillants par les amis des Girondins, les prêtres insermentés par les prêtres constitutionnels. Puis il y a ceux que poursuivent des haines privées, ceux qui, injustement accusés, n'ont pas daigné descendre à se justifier, ceux qui n'ont pu prouver qu'ils n'étaient pas suspects, ceux qui, étant savants, vertueux, intègres, ne sont plus faits pour demeurer libres, ceux qui ont été arrêtés sans savoir pourquoi et ne le sauront jamais. Plusieurs qui étaient naguère en crédit, reconnaissent les lieux : hier ils sont venus ici en magistrats qui proscrivent ; ils revoient sur les armoires des sacristies les traces des scellés qu'ils ont posés ; ils croient entendre encore, à la porte de la chapelle, la protestation de l'abbesse ; ils retrouvent les parloirs, les escaliers que jadis, eux marchant en tête, la force publique a envahis ; et ils demeurent stupéfaits de ce que, venus naguère en confiscateurs, ils n'aient fait que se préparer à eux-mêmes une prison. Cependant les Représentants exultent. Ils créent des mots pour classifier les rigueurs. L'ennemi, c'est à Nantes et à Lyon le *négociantisme ;* à Bordeaux le *fédéralisme ;* à Dijon, à Rennes, ces villes parlementaires, la *robinocratie ;* et partout c'est le *sacerdotisme.*

Vers les redoutables envoyés de la Convention montent les cris suppliants des mères, des filles, des épouses. Les nouveaux venus se sont cuirassés contre la clémence. A Arras, sur la porte de son cabinet, Lebon trace cette inscription : « Celui qui viendra ici pour solliciter un élargissement ne sortira que pour aller en arrestation (1). » A Poitiers

(1) *Rapport fait à la Convention nationale au nom de la Commission des 21 établie pour examiner la conduite de Lebon,* pièce 6 et pièce 39.

est placardée une affiche pareille. Cependant la corruption obtient parfois ce que n'arrache point la pitié : à Bordeaux, Tallien vend les grâces ; à Strasbourg, des mises en liberté sont accordées à prix d'argent (1). Et l'on ne sait qui est le plus odieux, celui qui fait commerce de faveurs, ou celui qui châtie la prière.

Rien ne sert d'emprisonner si l'on ne dépouille. Ainsi pensent en général les proconsuls. Ce qu'ils pensent, ils le font. A Strasbourg, le 10 brumaire, Saint-Just décrète une contribution de 9 millions à prélever sur les suspects, sur les riches, et qui devra être acquittée dans les vingt-quatre heures (2) ; dans le même temps, des commissaires civils, agissant au nom des Représentants, se répandent dans le Bas-Rhin et taxent arbitrairement ceux qu'ils jugent aisés : les gens de Stutzheim donneront 150 000 livres ; ceux d'Offenheim 30 000 livres, ceux de Molsheim 367 000 livres, ceux d'Oberhenheim 402 000 livres, ceux de Rosheim 507 000 livres, ceux de Mutzig 114 000 livres (3). Les Juifs là-bas passent pour riches. « Ne serait-il pas convenable, écrit le Représentant Baudot, de s'occuper d'une législation guillotinière à leur égard (4) ? » En attendant la législation « guillotinière », on proclame la prééminence des assignats sur la « vile monnaie de métal qui corrompt le cœur et glace l'âme des riches ». Le métal étant déclaré vil, on ne garde aucun scrupule à le confisquer. Le 6 pluviôse, Baudot et Lacoste ordonnent l'échange de 10 millions en or contre 10 millions en assignats ; le 6 ventôse, nouvel arrêté ordonnant l'échange de 5 millions en numéraire contre 5 millions en papier (5). Telles sont les mesures prises en Alsace. Le même système

(1) *Recueil de pièces authentiques sur la Révolution à Strasbourg*, t. Ier, p. 221, pièces 105 et 106.
(2) *Ibid.*, p. 13, pièce 12.
(3) *Ibid.*, p. 174, pièce no 96.
(4) Lettre du Représentant Baudot, 29 brumaire (*Recueil authentique, etc.*, t. II, p. 127).
(5) *Archives nationales*, AFII, 135.

prévaut dans le Berry où le Représentant Laplanche, agissant par ses sous-ordres, lève 249 000 livres dans le district de Vierzon, 313 000 dans le district de Sancerre (1). Dans le département de l'Ain, Albitte frappe d'amende ceux qu'il élargit (2). Le Midi n'est pas plus épargné que l'Est et le Centre. En Provence, Maignet, par arrêté du 22 pluviôse, confère au tribunal révolutionnaire des Bouches-du-Rhône la faculté de condamner, même en cas d'acquittement, à une amende qui sera proportionnée à la fortune, au nombre des enfants, à la gravité des fautes et des négligences. Et docilement le tribunal, le 29 ventôse, répartit entre neuf prévenus une contribution de 56 550 livres (3). Un peu plus tard, Maignet, plus inventif encore, imagine un impôt sur les détenus riches : le produit servira à indemniser le Comité de surveillance, à acquitter le traitement du concierge et des employés de la maison d'arrêt, à payer la nourriture des détenus pauvres, à solder les frais de conduite des prisonniers et, ajoute Maignet en ironiste sérieux, à « couvrir les dépenses des nouvelles arrestations (4) ».

A force d'être ignorant, on se croit capable : de là, chez tous ces proconsuls, une fatuité omnipotente qui ne doute de rien. Ils changent les circonscriptions administratives ou judiciaires : ainsi font le Représentant Javogues dans la Saône-et-Loire, et le Représentant Mallarmé dans la Moselle. Ils édictent des peines en des arrêtés d'une brièveté tranquille : ainsi fait en Touraine le Représentant Guimberteau ; ainsi fait en Provence Maignet qui déclare punissable de mort quiconque pétrira du pain chez lui ou détiendra des armes sans être muni d'un certificat de civisme (5). Ils

(1) CAMPAGNAC, *les Délégués du Représentant Laplanche dans le département du Cher* (revue *la Révolution*, octobre 1902).

(2) *Archives nationales*, AF[II], 83, registre 613.

(3) *Ibid.*, BB[3], 9.

(4) Arrêté du 26 germinal an II (*Collection des arrêtés du Représentant Maignet*).

(5) Arrêtés des 8 et 23 ventôse an II (*ibid.*).

déportent de leur propre autorité des populations entières : ainsi décident les Représentants Pinet et Cavaignac qui prescrivent la transportation à l'intérieur des habitants de plusieurs communes basques soupçonnés de complaisance pour les Espagnols (1). Ils départagent les juges avec une omniscience infaillible : tel est le cas des Représentants Baudot et Lacoste qui viennent d'instituer en Alsace un tribunal ambulant. « Les peines seront déterminées, disent-ils, par les décrets, ou par les arrêtés des Représentants ; » puis ils ajoutent : « En cas d'insuffisance ou de contradiction, le tribunal s'en référera aux Représentants qui statueront de suite (2). » Pour compléter les usurpations, il ne reste plus qu'à lever des troupes. Les délégués de la Convention n'y manquent point : à la fin de l'automne, une armée révolutionnaire parade dans Strasbourg : vers le même temps, Garnier de Saintes, dans le Maine, décrète la création d'un corps dit « corps des dragons de la Montagne » : à Nantes, Carrier organise une compagnie soldée qu'on appelle la *compagnie Marat*.

Les rois, sous l'ancien régime, étaient censés tout savoir. Eux aussi savent tout, comme les rois. C'est un touche-à-tout universel, avec toutes les témérités de l'incompétence. Ils proscrivent les nobles ; mais qui est noble? Et les voici juges de noblesse. Certaines femmes d'émigrés ont recouru au divorce pour éviter la confiscation, puis, pour assurer leur salut, se sont unies à des roturiers. Que vaut cette nouvelle union? Et du même coup voici les proconsuls juges de la sincérité des mariages. Le lendemain, les voici économistes ; et ils règlent les conditions du travail, les rapports entre patrons et ouvriers, l'approvisionnement des marchés, les salaires des domestiques. Ils fixent à leur gré la résidence des citoyens : c'est ainsi qu'Albitte dans l'Ain (3), Lefiot dans

(1) Arrêté du 13 ventôse an II *Archives nationales*, AF[II], 133, registre 1014).

(2) Arrêté du 6 pluviôse an II (*Archives nationales*, AF[II], 135, liasse 1038).

(3) Arrêté du 15 pluviôse (*Archives nationales*, AF[II], 83, registre 610).

la Nièvre et dans le Cher (1), afin de tenir dans la main tous ceux qui possèdent, prescrivent que les propriétaires qui se sont retirés à la campagne depuis le commencement de la Révolution, seront tenus de rentrer sans délai dans les villes. — En tous ces hommes, il y a du metteur en scène et de l'histrion, du déclamateur et de l'agité. Ils arrêtent, ils confisquent, ils terrifient, mais ils amusent aussi. Ils sont organisateurs de fêtes : il y a les fêtes graves, fêtes de la fraternité, fêtes de la philosophie où pontifient les jacobins, sortes de doctrinaires qui remplissent dans la Révolution le rôle de la tribu de Lévi dans le peuple juif : il y a les fêtes folâtres, terminées par des repas dont « les frais sont pris, comme l'annonce un jour Maignet, sur les biens des aristocrates » : il y a aussi les représentations théâtrales ; mais peut-on les appeler des fêtes? Malheur si la salle est vide, car on imposera aux absents une contribution ; malheur si on n'écoute pas, car on deviendra suspect ; malheur si l'on conteste au Représentant le droit d'avoir une loge grillée, car incontinent l'on sera arrêté.

Qui pourra se dégager de toutes ces malfaisances? Parmi les magistrats, parmi les administrateurs, plusieurs, tout écœurés, voudraient s'éloigner, sauver ce qui leur reste d'honneur. Hélas ! ils sont rivés. Non seulement il y aurait péril à démissionner, mais il y a danger à refuser les fonctions publiques quand elles sont offertes. Quelques-uns essayent de se dérober. Ils invoquent leur santé, leur âge, leurs occupations, leurs soucis de famille, leur inexpérience ; mais la volonté péremptoire des proconsuls rejette toutes les excuses ; et tout citoyen désigné est tenu de se rendre à son poste, sous peine d'être déclaré suspect et détenu jusqu'à la paix (2).

(1) Rapport fait par Lefiot, député de la Nièvre, à la Convention sur sa mission dans la Nièvre, le Cher et le Loiret (*Archives nationales*, AF[II], 128).

(2) Arrêtés, 13 ventôse et 13 floréal an II (*Collection des arrêtés du Représentant Maignet*).

C'est qu'il faut aux Représentants en mission beaucoup d'auxiliaires ; car il y a beaucoup de mal à faire et ils ne peuvent l'accomplir tout seuls ; aussi, pour être funestes à souhait, ils se sont pourvus de sous-agents.

Ils ont d'abord à leur service les Comités de surveillance. Nous en avons déjà parlé, mais on ne saurait trop y revenir. Tout ce que font les proconsuls, les Comités de surveillance le font en sous-ordre. Ils enquêtent, ils perquisitionnent, ils arrêtent. En certains départements comme la Haute-Vienne, ils dressent, à côté des listes de *suspects*, des listes de *modérés*. Et à ces *modérés* ils imposent des taxes, taxes obligatoires, car si on ne les acquitte, on passera du rang de modéré à celui de suspect. Ces taxes, désignées d'un nom à la fois sentimental et comminatoire, s'appellent « taxes fraternelles et correctionnelles ». Des documents authentiques permettent d'établir à quel taux, à Limoges, les modérés se feront pardonner d'être modérés : celui-ci qui s'appelle Muret fils payera 10 000 livres : celui-là qui s'appelle Grellet-Desprades payera 25 000 livres ; cet autre qui se nomme Colomb payera comme Muret 10 000 livres (1). Parfois l'impôt se prélève sous une forme plus brutale. Un jour, le Comité révolutionnaire de Thionville envoie cet avis : « Sous peine d'être traité révolutionnairement, le nommé Collignon, aubergiste, payera dans les trois heures entre les mains du commissaire Remoissenet la somme de 1 000 livres (2). » Cependant les membres des Comités de surveillance ont, entre toutes leurs charges, celle d'ouvrir les lettres. Loin de répugner à la besogne, ils s'en vantent ; en l'un des rapports datés de la frontière suisse, je lis ces mots : « L'ouverture des lettres se fait toujours ici avec la plus scrupuleuse fidélité. »

(1) *Rapport de la mission de Chauvin, Représentant du peuple, sur les désordres des départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse pendant l'an II de la République*, p. 56-59.

(2) WALLON, *les Représentants en mission*, t. V, p. 27.

Outre les Comités de surveillance, les proconsuls ont d'autres instruments : les membres des municipalités, ceux des districts, ceux des sociétés populaires. En outre, un décret du 30 avril 1793 les a autorisés à confier leurs pouvoirs à des délégués. Le plus osé à pratiquer cette substitution est Laplanche. Vers la fin de septembre 1793, il partage le département du Cher entre six agents. Et ces hommes aussitôt se répandent dans le pays. Au hasard, ils abattent les croix, les chapelles. Un jour, ils ordonnent la démolition d'une église pour donner du travail aux ouvriers. Ils répartissent les contre-révolutionnaires en quatre classes : les aristocrates, les modérés, les riches égoïstes, les patriotes froids ; et ils les taxent tous. Chemin faisant, on leur désigne la maison d'un ancien fermier général, et ils lui imposent en passant une contribution de 20 000 livres. Ils continuent leur route : ici ils suppriment une paroisse ; là ils nomment un curé que d'ailleurs ils emprisonnent le lendemain ; plus loin ils prescrivent la démolition de deux tours qui ont des airs de château fort. Au bout d'un mois, ils reviennent à Bourges, rendent compte à Laplanche ; et l'un d'eux termine son rapport par ces mots : « Mes opérations paraissent avoir obtenu l'assentiment du peuple (1). »

Aux Représentants, tout vient aboutir. En leur cerveau étroit et surchauffé, des idées informes s'agitent, avec un bourdonnement de guêpe dans une courge vide. Ils ont lu quelques livres, retenu quelques formules, et appellent cela avoir des principes. Au désordre des pensées correspond une langue désordonnée aussi. Nulle proportion entre les choses et les mots, mais dans les expressions une redondance à la fois terrifiante et grotesque. On n'accepte pas une mission, on y « vole ». On n'abat point ses ennemis ; on leur fait « mordre la poussière ». La liberté apparaît comme « une

(1) Campagnac, *es Délégués du Représentant Laplanche dans le département du Cher* (revue *la Révolution*, octobre 1902).

vierge à laquelle il ne faut d'autre appui que le bras de sa sœur l'égalité ». On appelle cela faire des discours « analogues aux circonstances ». Tout se gonfle en expressions métaphoriques. Le canon se nomme « l'organe tonnant de la liberté ». Les couteaux deviennent des poignards et même, de préférence, le poignard de Brutus. Les *bataillons de Tyrannicides* se comptent par milliers. Un simple piquet de garde nationale figure une « forêt de baïonnettes ». Puis l'antiquité fournit ses réminiscences : le brasier de Scævola, la trahison de Manlius, l'exil de Cicéron. Ainsi parlent les délégués de la Convention. Ce qui n'empêche pas le Représentant Baudot d'écrire un jour : « Les phrases longues appartiennent aux monarchies : le laconisme est le propre d'une république. » Et il ajoute que quiconque fera une pétition de plus de deux lignes « sera suspect de vouloir mettre des longueurs à la Révolution (1) ».

Au milieu de leur omnipotence, tous ces proconsuls ressentent tout à coup une grande inquiétude. Dans les liasses de papiers que le courrier leur apporte, ils peuvent lire le décret du 14 frimaire. Ce décret fameux, en fortifiant le Comité de salut public, limite en plusieurs manières les pouvoirs des *Représentants en mission* : ils ne pourront désormais ni lever de taxe, ni organiser de forces révolutionnaires, ni se réunir en conciliabule, ni prononcer de sentences de mort, ni prolonger leur mandat, ni étendre leur compétence territoriale. Au fond de leur province, les proconsuls lisent, relisent les documents officiels. Quelques-uns s'irritent ou même, comme Javogues, sont tentés à se révolter. Mais la réflexion tempère les craintes et calme les colères. De combien d'éloges le Comité n'enveloppe-t-il point ses blâmes ! Il loue les Représentants pour « leur infatigable zèle et leur énergie courageuse (2) ». En suggérant des avis pour l'avenir,

(1) Note du 29 frimaire an II (*Archives nationales*, AF[II], 135, liasse 1038).
(2) *Moniteur*, t. XIX, p. 39-40.

il n'entend pas blâmer le passé. Puis les plus farouches eux-mêmes ont reçu de Paris et tiennent en mains des lettres d'absolution. Tous ont été approuvés, et Lebon dans l'Artois, et Francastel en Anjou, et Laplanche dans le Berry. Enfin une considération rend aux plus compromis toute leur assurance : ce que le Comité a entendu limiter, c'est le droit de faire des actes de gouvernement, mais il a laissé intacte la liberté de proscrire.

V

Pour proscrire il y a les tribunaux, et il ne reste qu'à leur jeter en proie le trop-plein des prisons.

Vers la fin de 1793, en dehors du tribunal révolutionnaire de Paris, on distingue, réparties sur la surface de la France, quatre sortes de juridictions. Il y a les tribunaux criminels de droit commun, institués au chef-lieu de chaque département, et qui jugent ou du moins doivent juger suivant la procédure édictée par le code criminel de 1791. Il y a les tribunaux révolutionnaires, créés, à l'instar du tribunal révolutionnaire de Paris, pour le jugement des délits de conspiration ou autres délits politiques, et qui sont dispensés des formes ordinaires, mais statuent avec assistance de jurés. Il y a les Commissions révolutionnaires, également dispensées des formes habituelles et qui jugent sans jurés. Il y a enfin les Commissions militaires qui se bornent le plus souvent à une simple constatation d'identité, et qui sont établies surtout dans l'Ouest, c'est-à-dire dans les contrées ravagées par la guerre civile.

Or les proconsuls de la Convention ont, comme tout le reste, asservi la justice.

Les commissions révolutionnaires et les commissions militaires ont été le plus souvent créées par eux ou à leur insti-

gation. En outre, un décret du 22 nivôse (11 janvier 1794) les a autorisés à transformer les tribunaux criminels en tribunaux révolutionnaires. Voilà le droit d'ingérence, exorbitant déjà, que les lois leur confèrent. — Voici maintenant tout ce qu'ils usurpent. Il arrive qu'ils se prémunissent par avance contre l'indépendance des jurés ou contre l'intégrité des juges en les nommant eux-mêmes : ainsi font-ils à Arras (1), à Brest (2), à Rochefort (3). Que si, malgré tout, les magistrats demeurent soucieux de la justice, on les chasse : Borie, dans le Gard, change le tribunal des Nîmes (4) ; Raynaud, dans la Haute-Loire, épure le tribunal du Puy (5) ; Ingrand, dans la Haute-Vienne, « monte le tribunal de Poitiers, — ce sont ses propres expressions, — à la hauteur des circonstances (6) ». La destitution s'accompagne quelquefois de châtiments : le Représentant Bô décrète l'arrestation des jurés du Cantal ; Prieur de la Marne fait incarcérer le président et l'accusateur public du tribunal du Morbihan (7). Les juges, même dociles, ont besoin d'être surveillés ou intimidés : à Arras, Lebon se fait remettre les actes d'accusation, les retouche, les rature à son gré (8) : à Saint-Malo, Le Carpentier couvre de ses notes les dossiers (9) : en Vendée, Lequinio interdit à la commission de Fontenay de tenir

(1) Arrêté de Lebon, 25 pluviôse (*Rapport fait à la Convention nationale au nom de la Commission chargée d'examiner la conduite de Lebon, par le Représentant Quirot*, p. 59, 60, et pièce 26 *bis*).

(2) DUCHATELIER, *la Révolution en Bretagne*, t. III, p. 381.

(3) Lettre de Lequinio au Comité de salut public, 7 novembre 1793 (AULARD, *Actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 280).

(4) FAJON, *Pièces et documents officiels pour servir à l'histoire de la Terreur à Nîmes*, p. 46.

(5) Arrêté du 8 pluviôse an II (*Archives nationales*, AF[II], 115, registre 865).

(6) Lettre au Comité de salut public, 20 nivôse an II (12 janvier 1794) (AULARD, *Actes du Comité de salut public*, t. X, p. 205).

(7) BERRIAT-SAINT-PRIX, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 258.

(8) *Rapport fait à la Convention nationale au nom de la Commission des* 21 *établie par décret du* 18 *floréal an III pour examiner la conduite de Lebon.*

(9) Vicomte DE BRACHET, *le Conventionnel Lecarpentier*, p. 191-192.

compte des attestations à décharge (1), Sur la réquisition des Représentants, les tribunaux deviennent ambulants : le tribunal de Tulle se transporte à Brive, celui de Blois à Mondoubleau, celui de Cahors à Figeac, celui de Rouen à Dieppe. Le tribunal du Morbihan tout renouvelé siège tour à tour à Lorient, à Josselin, à Auray. Je ne parle pas des commissions militaires, à la fois meurtrières et peureuses, qui, dans tout l'Ouest, avancent ou fuient suivant les échecs ou les progrès de l'insurrection. En dépit de toutes les pressions, il arrive parfois qu'un jugement soit prononcé qui déplaît ; alors on le casse : ainsi fait le Représentant Monestier dans les Hautes-Pyrénées (2) et dans la Côte-d'Or le Représentant Bernard de Saintes (3). Quant au Représentant Châteauneuf-Randon, il estime que les tribunaux de la Lozère et de l'Aveyron sont trop faibles ; en conséquence il demande que toutes leurs sentences d'acquittement soient revisées par le Comité de sûreté générale (4).

Sous cette ingérence, tout se courbe. Il y a eu longtemps, très longtemps, jusque vers l'automne de 1793, des magistrats dignes de ce nom. Maintenant des ordres comminatoires imposent les dénonciations, commandent les poursuites ; et tantôt isolément, tantôt par fournées, les accusés sont poussés vers les juges. — A Lyon, en octobre 1793, après la reprise de la ville qui s'est insurgée contre la tyrannie jacobine, une Commission de justice militaire est constituée, qui prononce cent condamnations à mort (5) ; puis une Commission de justice populaire qui en prononce cent treize (6). Enfin est établie la fameuse *Commission révolutionnaire* qui, dans la malheureuse ville, sera le vrai tribunal

(1) Arrêté du 11 frimaire an II (Chassin, *la Vendée patriote*, t. IV, p. 73).
(2) Wallon, *les Représentants en mission*, t. Ier, p. 54-55, note.
(3) Id., *ibid.*, t. III, p. 327, et Appendice, pièce 22.
(4) Convention nationale, séance du 28 prairial an II.
(5) Fayard, *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs*, Appendice, p. 257-259.
(6) Id., *ibid.*, p. 261-264.

de sang. Pendant quatre mois elle siège, frappant indistinctement militaires, artisans, bourgeois, nobles, prêtres, parents ou serviteurs de nobles ou de prêtres. Couthon, le proscripteur des premiers jours, est parti ; mais Collot d'Herbois est là, plus impitoyable encore, qui raille les ménagements de celui qu'il appelle le « respectable Couthon (1) » ; et quand Collot d'Herbois regagnera Paris, Fouché demeurera pour présider aux massacres. De toute la région les suspects affluent ; il en vient de Villefranche ; il en vient de l'Isère ; un jour arrivent trente-deux notables de Moulins qui, le 1er janvier 1794, sont immolés en bloc (2) ; puis non loin de là est Albitte qui envoie les gens de l'Ain à la Commission révolutionnaire de Lyon (3), comme en d'autres parties de la France on envoie les accusés au tribunal révolutionnaire de Paris. L'hiver s'écoule ; l'on continue à tuer. On a mitraillé, on a fusillé ; maintenant on se contente de guillotiner. En février 1794, on compte encore, en certains jours, plus de trente condamnations capitales (4) ; et la sinistre commission ne se séparera qu'après avoir abattu 1 682 victimes (5). Tel est Lyon ou, comme on l'appelle maintenant, *Commune affranchie*. Tout à côté, à Feurs, sous l'inspiration de Javogues, deux commissions successives prononcent 64 sentences de mort (6). — Qu'on descende vers le Sud. Dans Marseille tout enfiévrée de fédéralisme, les troupes républicaines sont entrées le 25 août, et avec elles Barras, Fréron, que Maignet remplacera quelques mois plus tard. Un tribunal révolu-

(1) Lettre à Robespierre, 23 novembre 1793 (AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 668).

(2) *Dénonciation à la Convention nationale de l'assassinat commis à Lyon sur trente-deux citoyens de Moulins, le 11 nivôse an II.*

(3) *Tableau succinct de la conduite publique et privée qu'ont tenue les Représentants du peuple en mission dans le district de Belley.*

(4) SALOMON DE LA CHAPELLE, *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs*, p. 216-297.

(5) FAYARD, *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs*, p. 168.

(6) ID., *ibid.*, Appendice, p. 338-340.

tionnaire est créé qui, du 28 août 1793 au 29 nivôse an II, rend plus de 157 arrêts de mort (1); puis une Commission militaire est organisée qui, pendant les mois de pluviôse et de ventôse, fait périr, en dix séances, 123 citoyens (2); enfin le tribunal révolutionnaire, remis en fonctions, envoie, en deux périodes distinctes, 93 personnes à l'échafaud (3). Le Var n'est pas moins ensanglanté : dans Toulon reprise sur les Anglais, on fusille en masse, tandis qu'à la frontière italienne, dans la petite ville de Grasse, un tribunal s'est installé, sinistre et cruel quoique demeuré obscur (4). Avignon a pareillement son tribunal révolutionnaire qui immole 47 victimes (5); et la petite ville d'Orange, paisible encore, attend le sien qui ne viendra que tard, mais surpassera tout le reste en horreur. — De l'autre côté du Rhône, à Nîmes, un certain ordre règne jusqu'ici; mais bientôt de nouveaux juges seront installés, vrais pourvoyeurs d'échafaud. Montpellier a aussi ses victimes, prêtres surtout et pieux chrétiens immolés pour leur foi. — Au nord du Gard et de l'Hérault s'étend la région cévénole qui se prolonge avec le massif central. Là sont venus ou viendront Reynaud dit Solon, Guyardin, Bô, Châteauneuf-Randon, Taillefer, gens demeurés obscurs quoique chargés de méfaits; car, dans la grande surenchère d'infamies, il faut beaucoup de crimes pour devenir célèbre. A l'époque où nous sommes, la sédition de la Lozère a été vaincue; et d'ailleurs la neige, les mauvais chemins, les obstacles de l'hiver entravent les perquisitions, gênent la recherche des suspects. C'est quand le printemps viendra que se développera la grande persécution, persécution religieuse surtout; car, en ces contrées, et en particu-

(1) *Archives nationales*, BB³, carton 9.
(2) *Ibid.*, BB³, carton 7.
(3) *Ibid.*, BB³, carton 9.
(4) Voir *Archives nationales*, BB³, carton 15.
(5) Abbé Bonnel, *Les trois cent trente-deux victimes de la Commission populaire d'Orange*, t. Ier, p. 97.

lier dans les pieux districts de la Haute-Loire, c'est pour Dieu qu'on se révolte et c'est pour Dieu qu'on meurt. — Dans le Sud-Ouest, la *Commission extraordinaire de Bayonne* promène sa justice sommaire, à Saint-Sever, à Dax, à Auch, puis revient à Bayonne et en vingt-neuf séances prononce soixante-deux condamnations à mort (1). — Dans le département de la Gironde, qui est devenu le *département de Bec d'Ambès*, sévit aussi une Commission révolutionnaire. Après avoir tué à Bordeaux, elle est allée tuer à Libourne ; elle vient de rentrer à Bordeaux pour y tuer de nouveau ; mais c'est plus tard qu'on assistera aux grandes immolations qui porteront à plus de trois cents le nombre des suppliciés. Ainsi se montre la région du Midi, et aussi la région montagneuse du Centre. — Qu'on regarde vers l'Est. Dijon appartient à Bernard de Saintes, « être petit et immoral », écrit de lui Robespierre jeune (2) ; car il n'y a rien de tel que tous ces Conventionnels pour se bien juger entre eux. En Franche-Comté, dès 1793, plusieurs prêtres immolés ; puis au mois de septembre, dans la région montagneuse de Maiche, un essai d'émeute et une répression sans pitié (3). En Alsace, beaucoup de proconsuls, beaucoup de tribunaux, beaucoup de victimes aussi, moins cependant que ne le ferait croire l'abondance des déclamations, la redondance des arrêtés et le nombre des détenus : c'est qu'on est à la frontière, et la lutte contre l'étranger ne laisse point toujours le loisir de persécuter. On peut passer rapidement à travers la Lorraine, pays sensé, modéré par nature, qui répugne aux passions et aux mesures extrêmes. On ne comptera que onze condamnations capitales dans la Meurthe (4) et neuf dans

(1) Berriat Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 318 (d'après les registres de la Commission).

(2) Lettre de Robespierre jeune à son frère, 3 ventôse an II (*Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 89).

(3) Voir Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t. IV, p. 377 et suiv.

(4) Berriat Saint-Prix, *Carnet historique*, t. XI, p. 283.

les Vosges (1). Pourtant les promoteurs de violences ne manquent pas. Tel le représentant Mallarmé que l'abbé Grégoire, son compatriote, a dépeint en un jugement sommaire : « C'est, dit-il, un brigand de mon pays (2). » — Dans les départements voisins de la Seine, le tribunal révolutionnaire de Paris évoque les procès et attire à lui les accusés ; ce qui communique à ces régions une trompeuse apparence de calme. — En Picardie, le Représentant Dumont vomit plus d'imprécations qu'il ne verse de sang. La Flandre maritime a été, elle aussi, à peu près épargnée et pareillement la ville de Lille. Tout autre est l'Artois. La malheureuse province est livrée à Lebon. Le 1er novembre 1793, il est entré dans Arras où une première fois déjà il a été envoyé en mission. C'est son pays, comme c'est le pays des deux Robespierre, comme c'est le pays de Lebas, comme c'est le pays d'Hermann, le président du tribunal révolutionnaire de Paris ; et il caresse un rêve qu'il réalisera, celui de les dépasser tous. — Pour trouver pareil zèle à proscrire, il faut, à travers la Seine-Inférieure et le Calvados, passer jusqu'aux limites du Cotentin et du pays malouin. En ces régions, règne un ancien huissier bas-normand, revenu comme proconsul en son pays natal. On l'appelle Le Carpentier, et ce nom que nous avons déjà tracé est digne d'être inscrit à côté de celui de Lebon. Il a proscrit à Granville. Maintenant il proscrit à Saint-Malo où il est le grand pourvoyeur de la Commission militaire. Bientôt cet homme reviendra dans la Manche. Toujours possédé par l'ardeur de tuer, il y tendra perfidement ses pièges comme une araignée sa toile. Attentif aux délations, implacable en ses propres rancunes, il dressera pour le tribunal révolutionnaire de Paris des listes de victimes. Déjà il a envoyé à Fouquier-Tinville 28 habitants de Saint-Malo. Voici qu'il fait partir d'autres

(1) Bouvier, *les Vosges pendant la Révolution*, p. 212.
(2) Grégoire, *Mémoires*, t. Ier, p. 424.

fournées d'accusés : 9 de Cherbourg, 19 de Valognes, 23 de Coutances, 32 d'Avranches, plus de 40 du district de Carentan et de la commune de Gonfreville (1) ; et ceux qui seront sauvés ne le seront que par le 9 Thermidor. — Du Cotentin, la porte s'ouvre sur la Bretagne. Là-bas un tribunal est surtout sinistre, le tribunal révolutionnaire de Brest, proscripteur de marins, de prêtres et plus encore de modérés, car le 2 prairial, il enveloppera dans la même sentence vingt-six magistrats ou administrateurs du Finistère, suspects de fédéralisme. — Mais c'est surtout sur les deux rives de la Loire, dans la région naguère insurgée, que le spectacle est atroce. Sur les Vendéens vaincus s'abattent les proconsuls. Entre un grand nombre, trois surtout sont demeurés fameux : à Fontenay Lequinio, à Angers Francastel, dans le Maine Garnier de Saintes. Je passe sous silence Carrier dont on parlera plus tard. Cependant, depuis les limites de la Normandie jusqu'aux plages de l'Océan, depuis Alençon jusqu'à Noirmoutiers, partout des Commissions militaires. Celle-ci qui siège le plus souvent à Laval, mais avec des sessions supplémentaires à Ernée, à Mayenne, à Craon, à Lassay, à Château-Gontier, rend du 3 nivôse au 24 thermidor 450 arrêts de mort (2). Celle-là, qui fonctionne le plus souvent à Rennes et est présidée par Brutus Magnier, prononce du 1er frimaire au 16 prairial 268 sentences capitales (3). Entre ces Commissions, deux surtout apparaissent, de cruauté plus mémorable encore. Les contemporains les ont désignées sous le nom de leur président, et cette appellation les distingue aujourd'hui. C'est dans la Loire-Inférieure la Commission Bignon qui, à Savenay, à Nantes, au Château d'Aux, prononce plus de 2 900 condamnations à mort (4). C'est en Anjou la Commis-

(1) Sarot, *la Terreur dans la Manche*, passim. — Voir aussi Wallon, *les Représentants en mission*, t. Ier, p. 402.

(2) Voir Berriat Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 187-202.

(3) Id., *ibid.*, p. 228.

(4) Id., *ibid.*, p. 13-29.

sion Félix. Elle siège d'ordinaire à Angers, mais elle se montre aussi à Chinon, à Laval, aux Ponts-de-Cé, à Doué, puis à Saumur où elle revient deux fois. Elle procède d'abord par jugements sommaires et rend 1169 arrêts de mort (1); puis, fatiguée même de ce simulacre de procédure, elle se borne à recenser les détenus et à les marquer d'une initiale comme on ferait d'un bétail. Celui qui est marqué d'un F doit être fusillé, celui qui est marqué d'un G doit être guillotiné; et ainsi sont précipitées dans la mort, à titre d'holocauste supplémentaire, plus de 700 victimes (2).

Cette justice est sinistre toujours, grotesque souvent, avec des aspects de tragédie mais de tragédie scélérate, avec des intermèdes de comédie mais de comédie grimaçante et hideuse. Voici que montent sur leur siège ceux de qui dépendent la liberté et la vie. Les souvenirs des contemporains, les estampes, permettent de reconstituer leur costume. A Nîmes, dans le tribunal épuré, ils siègent en carmagnole et en bonnet rouge; à Lyon, ils portent un chapeau à panache rouge, des épaulettes, un large baudrier soutenant un grand sabre, et à leur cou pend une petite hache, en signe de leur puissance souveraine; à Arras, ils se montrent en chemise décolletée, avec un sabre traînant à terre. Ainsi apparaissent-ils, terribles et ridicules, ricanants et funèbres, moitié brigands moitié histrions. — Souvent les lieux sont étranges comme l'appareil des juges : ici la Commission est installée dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville; et les peintures des murailles figurent les grâces, les jeux, les amours, les roses toutes fleuries sur le sein des bergères : là, la prison elle-même sert de prétoire, et dans le préau les fusilleurs attendent; ailleurs l'audience se tient en un ancien couvent, et la boiserie du panneau principal reproduit encore en creux l'image du Christ récemment arrachée. Les accusés

(1) QUERUAU-LAMERIE, *la Commission Parein-Félix*, p. 13.
(2) BERRIAT SAINT-PRIX, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 161 et suiv.

sont amenés ; souvent nul débat et une brièveté qui confond : on calcule qu'à Lyon, dans les jours de grand massacre, deux minutes suffisent en moyenne pour expédier chaque prévenu (1). Parfois, dans la précipitation des sentences, les malheureux, tout ahuris, écoutant sans entendre, comprennent à peine leur sort. A Lyon, ceux qu'on vient de juger sont entraînés dans les souterrains de l'hôtel de ville ; il y a là une cave à droite, la *bonne cave* comme on l'appelle, où sont conduits les acquittés, puis à gauche une autre cave, la *mauvaise cave* qui est celle des condamnés (2) ; et ainsi se répartissent, comme dans le partage des élus et des réprouvés, la vie et la mort. — On commence à connaître quelques-uns de ces assassins travestis en juges. Il y a à Bordeaux Lacombe, président de la Commission révolutionnaire, sorte de maniaque furibond, qui ne cessera de pourvoir l'échafaud que pour marcher lui-même à la mort : il y a à Rennes Brutus Magnier ; il y a à Brest Ragmey qui proscrit dans le Finistère en attendant qu'il soit admis, comme par avancement, à proscrire à Paris ; il y a Parein qui naguère tuait à Angers et qui maintenant tue à Lyon ; il y a Fernex qui maintenant tue à Lyon et que bientôt on retrouvera tuant à Orange. — La cruauté se détaille en raffinements sinistres : parmi les victimes il y a des jeunes filles, des adolescents, presque des enfants. La mort elle-même ne met point à l'abri : le 29 nivôse, la Commission révolutionnaire de Saint-Malo condamne à la peine capitale vingt-cinq Vendéens qui ont déjà succombé ; c'est passion atroce, mais rapacité aussi, car la condamnation à mort permet de confisquer les biens (3). Tout est bon quand il s'agit de proscrire. Un jour vingt-huit Vendéens arrivent à Alençon. Ils

(1) Delandine, *Tableau des prisons de Lyon pour servir à l'histoire de la tyrannie de* 1792 *et de* 1793. Paris, 1797, p. 31.

(2) Id., *ibid.*

(3) Jugement du 29 nivôse (Berriat Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 218, d'après les archives de la mairie de Saint-Malo).

sont atteints du typhus. On craint la contagion. En hâte un juge va les interroger. Puis le lendemain, le tribunal, sans qu'ils soient amenés, les condamne ; et dans un terrain vague, attenant à l'hôpital, ils sont fusillés (1). — Cependant, en certains endroits, l'ardeur de la répression est retardée par l'embarras de dresser l'échafaud. Au début il n'y a pas assez de guillotines : il n'y en a ni dans le Var ni dans les Alpes-Maritimes ; il y en a une à Marseille, mais elle y fonctionne trop activement pour qu'on puisse la déplacer (2). Et les condamnés attendent, se berçant d'illusions, croyant peut-être à la pitié. En quelques régions, le bourreau manque aussi. Il n'y en a qu'un pour l'Hérault, le Gard, le Vaucluse, la Lozère. En d'autres endroits, il n'y en a pas du tout. En cette pénurie, on se dispute l'exécuteur des hautes œuvres ; puis on se passe l'instrument du supplice, comme les écoliers se passent un crayon ou les couturières un dé à coudre. Le 8 octobre 1793, Barjavel, l'accusateur public dans le Vaucluse, écrit à l'accusateur public du Gard : « J'ai appris avec plaisir que, grâce à vos démarches, le département m'accordait la guillotine pour quinze jours. » Et il ajoute courtoisement, comme pour souligner le menu service : « Je regrette la peine que vous prenez : mais, comme moi, vous travaillez pour la République (3). » — Qu'est-il besoin d'ailleurs de guillotine? A Lyon on mitraille ; dans tout l'Ouest on fusille ; à Nantes on noie ; en Vendée, pour économiser la poudre, on abat les paysans à l'arme blanche. Quel a été le crime de tous ces morts? Pour ceux que le fleuve engloutit, pour ceux qui, dans les Mauges ou le Bocage, sont lardés à coups de baïonnette, il n'y a pas de jugement. Pour les autres, on trouve dans les archives de petits dossiers, tout minces, tout

(1) De Robillard de Beaurepaire, *le Tribunal criminel de l'Orne pendant la Révolution*, p. 83.

(2) Fajon, *Documents sur la Révolution dans le département du Gard*, p. 1 à 8.

(3) Id., *ibid.*, p. 8.

plats, ou bien des listes nominatives avec des notes marginales, ou bien encore des noms intercalés après coup dans une décision préparée d'avance, sorte de documents aussi monstrueux que la justice elle-même dont ils perpétuent le souvenir. — Dans les tribunaux criminels, même dans certains tribunaux révolutionnaires, on peut découvrir encore quelque souci des règles. Il y a un interrogatoire, souvent une audition de témoins, un jugement précédé de considérants ; on peut à toute rigueur discerner les délits : accaparement, embauchage, émigration, correspondance avec les émigrés, propos contre-révolutionnaires, écrits contre la représentation nationale, infraction aux lois de déportation. Celui qui meurt sait à peu près pourquoi il meurt et, dans la foule des innocents qu'on condamne, se glisse même parfois un vrai coupable. Mais ailleurs nulle trace de procédure, nul vestige de justice. Les désignations les plus habituelles sont, à Lyon celle de *contre-révolutionnaire*, dans le Midi celle de *fédéraliste*, dans l'Ouest celle de *brigand de la Vendée*. Que l'accusation de *fanatisme* s'ajoute par surcroît, et la cause est entendue, si bien qu'il ne reste plus qu'à faire signe au bourreau. — A travers l'odieux, le grotesque se glisse, la barbarie n'ayant pas de limite, mais le ridicule n'en ayant pas non plus. Des juges, à la fois grossiers et subtils, inaugurent des inculpations inattendues. A Marseille, la Commission révolutionnaire imagine le *délit de nullité :* c'est le délit de celui qui, « n'ayant rien fait contre la Révolution, n'a cependant rien fait pour elle ». Le châtiment cette fois n'est pas la mort, mais l'amende et souvent par surcroît la réclusion (1). — Cependant cette justice qui a ses fureurs a aussi, qui le croirait ? ses accalmies. De temps en temps les juges, tout brûlés d'insomnie et d'eau-de-vie, tour à tour fiévreux et assoupis, s'amollissent à la manière des bêtes repues ou cèdent à un accès de compassion animale. Alors les acquittements se

(1) *Archives nationales*, BB³, carton 9.

succèdent, parfois même ils sont nombreux, et au point de dépasser les condamnations. Mais la clémence est bruyamment hideuse autant que la cruauté est atroce. A Angers, ceux qu'on vient d'élargir sont promenés dans les rues au son de la musique. A Granville, le président inflige aux accusés qu'il met en liberté, l'accolade fraternelle (1). Plusieurs fois, Lacombe, le président de la Commission de Bordeaux, impose les mêmes embrassements. A Bayonne, la Commission manifeste à ceux qu'elle acquitte « sa vive sensibilité, sa joie profonde (2) ». — Qui pourrait dire les caprices de ces hommes de sang, transformés soudain en gens de justice? Il y a dans leur colère des ressauts inattendus, dans leur tyrannie des revirements qui déconcertent. Quand, à Lyon, les juges de la Commission populaire eurent achevé leur tâche, une pensée funèbre et tragique les saisit : ils se ressouvinrent que les deux bourreaux qui venaient d'immoler tant de victimes avaient aussi, sous le court règne des modérés, dressé, en fonctionnaires obéissants, la guillotine pour le patriote Chalier. Justiciers étranges et terribles, ils résolurent, avant de se reposer, de compléter l'holocauste. Ils s'emparèrent des deux misérables, expédièrent leur procès et les poussèrent jusqu'à l'échafaud. Ce fut le dernier acte de leur sanglante judicature; après les victimes, les bourreaux, comme on fait d'un outil qu'on brise quand il ne sert plus.

VI

Je me suis appliqué à dépeindre, sous leurs traits principaux, ces redoutables délégués de la Convention en qui se

(1) *Archives nationales*, BB³, carton 8.
(2) Berriat Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 320.

personnifie la Terreur. Entre toutes les haines qu'ils portent en eux, la plus violente est celle de la religion.

C'est la plus tenace aussi. Plusieurs, entre les moins compromis, transformeront plus tard leur carmagnole en manteau de cour. Valets du peuple ou valets de César, toujours pour les choses religieuses ils demeureront jacobins ; et cette horreur de Dieu sera même la seule fidélité de leur vie.

Comment expliquer cette persistance à haïr? Le plus souvent ils n'ignorent pas la religion ; on pourrait plutôt dire qu'ils la connaissent trop, car ils la connaissent mal. La plupart sont issus des classes moyennes, fils de fermiers, de médecins, de procureurs, de marchands. Presque toujours, dans la famille, il y avait un ecclésiastique, chanoine ou curé, chapelain ou hebdomadier. Le prêtre a discerné dans l'enfant un certain éveil de l'esprit, un certain babil précoce qui a paru signe d'intelligence et, un peu vite, il a conçu le dessein de le pousser dans l'Église. Il lui a appris à servir la messe, à s'agenouiller à propos, à présenter à l'offertoire les burettes. Pour réciter les répons, un peu de latin ne pouvait nuire. De la bibliothèque on a tiré un *De viris* qui a permis à l'enfant de connaître à fond la République romaine. Entre temps, on ne manquait pas d'insinuer aux parents les avantages d'un bon bénéfice, à savoir une vie paisible parmi les hommes, avec quelques avantages du côté du ciel. Du saint Évangile peu de chose, ni des grâces indispensables pour l'éminente dignité de prêtre. Un jour le précepteur s'est aperçu que son disciple avançait en latin plus qu'en vertu. Souvent la lumière est venue tard, le maître étant peu pénétrant et l'élève dissimulé. On a grondé ; puis, une première fois, on a pardonné. Bientôt force a été de convenir que cette jeune âme qu'on voulait façonner pour les ordres sacrés était la moins ecclésiastique du monde. On s'est séparé mal, celui-ci s'indignant de l'ingratitude, celui-là se cabrant sous le bienfait reproché. Et voilà la première goutte d'amertume déposée dans la poche de fiel qui plus tard se gonflera jusqu'à crever.

Je ne prétends pas dire que cette histoire soit celle de tous ; elle fut certainement celle d'un grand nombre. L'enfant est devenu adolescent. Souvent il achève ses études chez les Oratoriens. Y trouvera-t-il de quoi calmer ses premières révoltes ? Cette belle et sage congrégation s'est trouvée, par la suppression des jésuites, maîtresse presque absolue de l'enseignement. Elle a dû élargir ses cadres à la proportion de son rôle agrandi. De là une tentation qu'elle n'a point assez écartée, celle de rechercher, dans le recrutement de ses membres, les qualités qui font les maîtres profanes plutôt que les vertus qui font les prêtres. Une perversion singulière s'en est suivie. A travers les murailles du collège, le philosophisme s'est introduit par larges fissures. Officiellement la religion tient la première place, mais la seule passion est celle de l'antiquité. Les vrais martyrs s'appellent Mucius Scævola et Caton d'Utique. Nul n'égale Brutus, cet ennemi des rois. Une seule étude ne lasse jamais, celle du livre des *Conciones;* et, au jour des récompenses, le premier n'est pas celui qui est le plus vertueux ou pense le mieux, mais celui qui déclame le plus abondamment.

Cependant, aux rayons les plus apparents de la bibliothèque, s'étalent bien en vue, dans presque toutes les familles, les livres troublants. Il n'y a qu'à prendre. On les trouvera peut-être chez l'oncle prêtre, si l'on n'est pas tout à fait brouillé avec lui. Celui dont la jeunesse est déjà enténébrée d'incertitudes ou travaillée de rancunes a saisi un jour l'*Émile.* Rapidement il a sauté les premiers livres. Le voici qui lit la profession de foi du *Vicaire savoyard.* Ce qui paraît aujourd'hui déclamation un peu vide l'émeut jusqu'au fond du cœur. Avec le prêtre de Rousseau, il pleure, il doute, il se reprend, il doute encore ; puis il prie, mais d'une prière qui tantôt s'évapore à force de s'élever, tantôt est ramenée brusquement vers la terre comme une fumée que le vent rabat. Il poursuit. Et le livre, le livre fatal le pénètre, dangereux parce qu'il est à la fois poison et parfum, dange-

reux parce qu'il brise avec des retours d'adoration, dangereux par une certaine ferveur à la fois désespérée et maladive qui s'obstine à travers les déperditions de la foi. Le volume se ferme. L'impression reste. Celui qui vient de lire s'en va méditant, à la manière du *vicaire savoyard* rêvant sur sa montagne. Lui aussi, il interroge la nature, se défie des tromperies des hommes, proclame l'existence de Dieu, se fixe avec une admiration mêlée de trouble sur la face de Jésus qu'il place à tout hasard entre ciel et terre ; pour le reste, il ne retient que des images vagues, toutes prêtes à se volatiliser. Puis il se répète les mots sonores, et tour à tour s'en berce ou s'en exalte ; car, en cette fin du dix-huitième siècle, tout se dilue en déclamations, comme en certaines maladies tout le sang tourne en eau. Cependant la bibliothèque a plusieurs rayons. Voici Voltaire qui explique que la religion n'est bonne que pour le vulgaire, à titre de frein. Mais ces adolescents aiment mieux Rousseau qui les captive par une certaine rébellion douloureuse, en harmonie avec leurs propres instincts déjà révoltés. Après l'*Émile*, la *Nouvelle Héloïse*, puis les *Confessions*. Maintenant ce n'est plus le cerveau qui travaille, mais c'est la chair qui s'allume ; et du même coup la foi s'affaiblit de tout ce que les sens, avec leur poussée impérieuse, réclament de liberté.

La plupart de ces jeunes gens sont destinés à remplir ces modestes charges de judicature que l'ancien régime a multipliées à l'excès. Ils trouveront là de quoi vivre mais à demi : bon terrain pour l'envie. Cependant, au moment de ramasser leurs miettes de privilège, la religion intervient qui leur impose son joug. Pour être admis, il faudra qu'ils fassent profession « d'être de bonne et fidèle religion catholique ». Sous l'exigence officielle ils se plient avec un léger frémissement, avec une sourde rancune contre ceux qui commandent la foi. Mais bien vite, la petite honte bue, ils se redressent. Ils jettent les yeux autour d'eux. Qui donc s'obstine à croire? Sont-ce les nobles, les parlementaires,

les hauts bourgeois? Sont-ce même les prêtres? Parmi les évêques, on cite ceux qui doutent, ceux qui sont incrédules, ceux qui sont débauchés, ceux qui s'amnistient d'être libertins en se montrant intolérants. Telle est en ce siècle la confusion des choses que, pour entrer dans la carrière, il faut se courber sous la religion, mais que pour réussir il faut s'en dégager.

Avant de s'en dégager, plusieurs hésitent : c'est calcul, routine, ou bien petites lueurs de croyance qui vacillent avant de s'éteindre. Il en est qui, à tout hasard, fournissent des gages contradictoires : ainsi apparaît en Auvergne Couthon qui, dans le même temps, est, à sa paroisse, membre du bureau de charité, et surveillant à la loge des francs-maçons (1).

Cependant à ces jeunes hommes, tout nouveaux venus dans leur profession, un spectacle s'offre, bien propre à désagréger tout ce qui déjà est ébranlé. Dans leur officine d'homme d'affaires ou de procureur, ils voient naître les procès. Or ils énumèrent ceux qui viennent vers eux : c'est un curé en querelle avec ses paroissiens pour la dîme ; c'est un autre curé — à portion congrue celui-là — qui dénonce la parcimonie ou la mauvaise foi des abbayes ; ce sont les moines qui réclament pour leur subsistance contre le commendataire, ou bien le commendataire qui se refuse à entretenir les biens dont il perçoit les revenus. Voici maintenant d'autres litiges en germe : les chanoines nobles contre les chanoines roturiers, les chapelains contre les chanoines, les prébendiers ou les hebdomadiers contre les chapelains, puis à certaines heures tous se liguant contre les riches monastères. Les confidents de ces plaintes écoutent. On ne se gêne pas devant eux, soit que la colère étouffe la clairvoyance, soit qu'on juge inutile de se déguiser en face de gens si chétifs. Eux cependant saisissent sur le vif les luttes pour l'ar-

(1) Marcellin Boudet, *les Conventionnels d'Auvergne*, p. 106-109.

gent, les préséances, les privilèges ; ils interceptent, pour ainsi dire au passage, les insinuations de l'envie, les éveils de la cupidité. On leur laisse le dossier ; ils le lisent, le relisent, s'imprègnent des lettres, des mémoires, notent tout pour se souvenir de tout. Et dans leur âme une double ruine s'accumule : après celle de la croyance, celle du respect.

On arrive à 1789. A la porte des assemblées de bailliage, ils prêtent l'oreille. L'assemblée de la noblesse est bruyante et pareillement celle du tiers état. Mais quel n'est pas l'émo- dans la chambre ecclésiastique ! A travers les murailles, ils perçoivent le bruit violent des disputes : c'est le haut clergé qui veut tout retenir, c'est le bas clergé qui veut tout usurper. Ostensiblement ils vilipendent les évêques, applaudissent les curés. Au fond, ils méprisent pareillement l'orgueil qui raidit les uns, l'envie qui dévore les autres ; et ils s'encouragent dans la pensée que la vraie sagesse est de se passer de tous.

Provisoirement il faut avoir l'air de réformer plus que de détruire. La constitution civile du clergé est publiée. Elle a ses dévots sincères. Pour les hommes dont nous décrivons l'état d'âme, elle n'est qu'une arme de combat. Cependant les élections qui, à la fin de 1791, renouvellent les pouvoirs locaux, font glisser l'influence jusqu'à eux. A bas les hauts bourgeois ! A eux l'autorité ! Désormais ils forment la majorité dans les corps administratifs. Qu'on les suive au département, au district. Une dépêche arrive, annonçant qu'une commune est en feu. Pourquoi ? A cause de l'*insermenté* qui est resté. Ailleurs a éclaté une sédition ; une enquête est ouverte : ce sont les populations qui s'insurgent pour le culte. Sur le bureau s'accumulent les rapports de police, les mémoires des délateurs ; or, presque toujours la conclusion est la même : tout irait bien sans les prêtres. En ces chétifs hommes d'affaires devenus magistrats, la croyance est partie, le respect aussi : voici que la haine s'affermit et que décidément la poche de fiel se gonfle par doses continues. C'est en cet état de rancuneuse amertume qu'ils se rendent le soir à

la *Société populaire*. De qui parle-t-on? des prêtres, toujours des prêtres. Nul esprit de critique, nul contrôle pour démêler la vérité et l'imposture, mais une déclamation universelle, une vraie folie de crédulité, une prodigieuse griserie en commun. Les accusations les plus absurdes se fraient irrésistiblement leur chemin, se rejoignent et font masse, à la manière de ces torrents qui, en se réunissant, deviennent fleuves. Et peu à peu on s'accoutume à voir dans le prêtre une sorte d'être à part, « incivique », « insociable », vrai trouble-fête de la Révolution, qui ne mérite pas la tolérance puisqu'il est l'apôtre de l'intolérance, qui ne mérite pas l'appui des lois puisqu'il ne reconnaît pas les lois, et qu'à tout prix il faut extirper comme on extirpe une mauvaise herbe dans un champ.

On atteint l'automne de 1792. Ces hommes, qui ont monté avec la Révolution, sont appelés à siéger parmi les conventionnels. Dans les troubles qui ont agité leur province, ils ont discerné, cru discerner partout la main des *fanatiques*. Les voici mêlés à la politique générale. Or, dans les grands événements aussi bien que dans les petits, le prêtre apparaît comme le complice de tout ce que la Révolution combat. Au printemps de 1793, la Lozère s'est soulevée : c'est à l'instigation des prêtres. Quelques semaines auparavant la Vendée s'est insurgée : c'est à la voix des prêtres. Un peu plus tard, Lyon s'est révoltée : quand la ville est réduite, Fouché dénonce les riches, les aristocrates, mais plus encore les prêtres. Et ce ne sont pas seulement les réfractaires qui sont bons à proscrire, mais pareillement les assermentés. Ne les a-t-on pas vus mêlés aux agitations fédéralistes, en Normandie, dans le Finistère, à Marseille, à Toulon? D'ailleurs, en dépit de leur serment, ils demeurent prêtres, et, à défaut d'autre grief, c'est assez.

Ce qui rend les haines plus implacables, c'est le rappel des souvenirs. Ces hommes ont touché de trop près à l'Église pour que l'Église leur soit indifférente, et ils sont condamnés,

s'ils n'embrassent l'autel, à le briser. Un sentiment les obsède, à savoir le regret, à la fois honteux et révolté, de ce qu'ils ont été. Ils se replient vers leur enfance : ils se retrouvent en surplis au chœur et faisant fumer l'encens : un jour, l'évêque a passé — ils le voient comme s'ils y étaient — et en passant, d'un geste protecteur, leur a donné sur la joue une petite tape qui les brûle encore d'humiliation. Pour leurs études, ils ont été les boursiers d'un chapitre ou d'une abbaye; et dans telle armoire, dans tel secrétaire qu'ils connaissent bien, subsistent encore peut-être, soigneusement classées, les lettres où ils ont remercié. Dans les archives du collège, on retrouverait d'eux des stances à la Vierge aussi bien qu'une ode sur la naissance du dauphin. S'ils savent disserter, déclamer, gesticuler, monnayer l'histoire romaine, qui le leur a appris sinon les prêtres? Pour apaiser ce qui leur reste de conscience, ils grossissent les reproches, s'ingénient à trouver des griefs qui les transformeront d'obligés en victimes. Mais non, ils ont beau faire, ils sont les débiteurs de l'Église. Et il ne leur reste qu'un moyen d'effacer les bienfaits, c'est de frapper, c'est d'anéantir les bienfaiteurs.

Ils les frapperont d'autant mieux qu'ils auront eux-mêmes participé de plus près aux mystères de l'autel. Parmi les Représentants qui arrivent tout hypertrophiés de fiel et ne demandant qu'à se dégorger, je distingue des proscripteurs de choix : ce sont ceux qui ont non seulement grandi par l'Église, mais ont reçu l'onction sainte et en ont gratté la trace. Ce qui reste du peuple fidèle les flétrit déjà du nom d'*apostats*. Ceux-là sont les plus implacables, ce sont aussi les mieux armés; car prêtres eux mêmes, ils connaissent les prêtres et, les connaissant bien, sauront les atteindre au bon endroit.

VII

Une occasion s'offrit aux proconsuls de la Convention pour décharger leur fardeau de haine, ce fut la fête de la Raison.

Elle s'était célébrée à Paris le 20 brumaire ; dans les temps qui suivirent, elle se célébra dans les départements.

Ce fut le même cérémonial, le même programme et, si l'on peut parler ainsi, la même liturgie.

Le lieu choisi fut le plus souvent l'église principale. Ainsi furent profanées, après Notre-Dame de Paris, les grandes cathédrales : Strasbourg, Metz, Chartres, Reims. En général nulle protestation, le clergé constitutionnel étant ou courbé sous la terreur, ou déshonoré par l'apostasie, ou dispersé par la persécution. Cependant, à Metz, l'évêque Francin, en une lettre courageuse, tint à marquer ses résistances : « J'ai reçu, écrivit-il, le monument des mains de la nation pour y faire célébrer le culte catholique reconnu par la loi. Je ne l'abandonnerai que quand on me l'aura ôté par décret (1). »

La décoration fut à peu près la même qu'à Paris : un autel orné de flambeaux et assez semblable aux autels catholiques ; puis à profusion des bustes, des statues, des inscriptions, des emblèmes. A Chartres, on représenta des images symboliques, l'humanité, la force, la liberté, l'égalité (2). A Bordeaux on proposa à la vénération du peuple Marat, Lepeletier, Brutus et Rousseau (3). A Tours, on tint à canoniser tout le monde : la Grèce s'incarna en Socrate, Harmodius, Aristogiton, Pélopidas ; la République Romaine en Mucius Scæ-

(1) J. Florange, *Francin, évêque de la Moselle*, p. 40.
(2) Aulard, *le Culte de la Raison et de l'Etre suprême*, p. 188.
(3) Vivie, *la Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 129.

vola et Brutus ; la République Helvétique en Guillaume Tell ; on n'oublia personne, ni Jésus qui était, disait-on, le premier des sans-culottes, ni Anckarstrœm qui naguère avait assassiné Gustave III (1). Les figurants avaient d'avance été commandés pour remplir le temple. En beaucoup de villes, des places d'honneur furent réservées pour les vieillards et les mères de famille. A Bordeaux, on convoqua, comme on eût fait pour un piquet de garde nationale, quarante femmes qui devaient se tenir debout, tenant leurs enfants à la mamelle (2). Ailleurs on appela les aveugles, les sourds-muets, et on les plaça au premier rang pour représenter, disait-on, « le malheur honoré (3) ». Cependant, en province comme à Paris, le rôle principal appartenait à la déesse Raison. A qui échut cette royauté? A Bordeaux, la déesse fut une actrice, à Laon et à Abbeville une fille de mauvaise vie, en beaucoup de lieux l'épouse quelconque, souvent très honnête, d'un petit fonctionnaire, d'un cafetier ou d'un marchand, en quelques endroits une jeune fille de bonne maison qui achetait par ce sacrifice la vie de son père, la sécurité de sa famille, et qui s'offrait au peuple avec des yeux qui avaient pleuré.

A l'heure convenue, on chanta des hymnes, on déclama des discours et, suivant la formule prescrite, on tonna contre le fanatisme Nul cri hostile. On rapporte pourtant qu'à Strasbourg, un ministre d'une des communions réformées osa, dans la cathédrale, s'élever, au nom de l'Évangile, contre la profanation. Sa voix fut étouffée ; et de tous côtés l'on vocifera : *A bas le calotin protestant* (4) !

La cérémonie accomplie dans le temple se continua au dehors sous des formes diverses. A Autun, elle s'accompagna de processions avec groupes symboliques : l'hiver fut repré-

(1) Victor Jeanvrot, *Pierre Suzor, évêque de Tours*, p. 51-52.
(2) Vivie, *la Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 129.
(3) Durengues, *l'Église d'Agen pendant la Révolution*, p. 383.
(4) Seinguerlet, *Strasbourg pendant la Révolution*, p. 198.

senté par quatre vieillards à cheveux blancs, le printemps par quatre jeunes filles, l'été par quatre jeunes femmes portant des couronnes d'épis et de bleuets, l'automne par quatre autres femmes dont on néglige d'indiquer les attributs et dont on se borne à dire qu'elles étaient d'âge plus mûr. A Foix, on alla, comme en pèlerinage, baiser l'écorce de l'arbre de la liberté. A Abbeville, on honora, comme des dévots eussent fait d'un saint local, le chevalier de la Barre. A Chartres, la cathédrale se transforma en salle de spectacle ; et l'après-midi, une pièce de circonstance fut jouée qui n'était autre qu'un dialogue entre Voltaire et Rousseau, et qu'on avait intitulé : *la Raison victorieuse du Fanatisme*. Philanthropie, cruauté, sensiblerie, tout se mêla. A Bourges, on dota sur les fonds de la taxe révolutionnaire plusieurs jeunes filles pauvres : à Angers, on guillotina, en manière de délassement, quelques Vendéens, quelques prêtres, et aussi, nous apprend Francastel, un superbe Anglais de six pieds qui avait la tête de trop (1). A Agen, on passa à s'embrasser le temps qu'ailleurs on passa à verser le sang. A Montpellier la fête donna lieu à une manifestation grandiloquente : l'idée fut émise d'élever un temple gigantesque bâti aux frais des riches avec les matériaux d'une ou plusieurs églises. On décida que ce temple serait élevé sur la ci-devant place du Peyrou, au lieu d'où « l'œil du voyageur découvre trois États (*sic*) soumis à l'esclavage » et « sur les débris de l'insolente figure du quatorzième Capet (2) ».

Les ténèbres hâtives d'une journée d'hiver voilèrent un peu toutes ces folies, mais sans ramener le silence. Bien avant dans la nuit, en presque toutes les villes, des hommes avinés parcoururent les rues, parodiant les chants sacrés et simulant, comme on l'avait fait à Paris, les cérémonies de l'Église.

(1) CHARDON, *les Vendéens dans la Sarthe*, t. II, p. 212.

(2) AULARD, *Actes du Comité de salut public*, t. XI, p. 205. Voir aussi SAUREL, *Histoire religieuse de l'Hérault pendant la Révolution*, t. III, p. 58-59.

Le lendemain, le courrier partit, emportant les rapports des Représentants. Tous se félicitaient du coup porté au fanatisme ; tous promettaient d'abattre bientôt ce qui restait de la « vermine sacerdotale » : « Je proclamerai, ajoutait l'un d'eux, l'insurrection de la terre contre le ciel. »

VIII

Méprisable par elle-même, la fête de la Raison demeure digne de mémoire parce que, dans les départements plus encore qu'à Paris, elle débrida toutes les impiétés. C'est alors que s'acheva, d'un bout de la France à l'autre, l'expropriation de l'Église.

Comme tout ou presque tout avait été marqué à l'estampille religieuse, il se trouva que tout ou presque tout fut frappé.

La première proscription fut celle des noms. Plus de trois mille communes se désignaient par des appellations empruntées au vocable religieux. On a calculé qu'il y avait plus de deux cents villages qui se nommaient Saint-Jean ou Saint-Pierre, plus de quatre cents qui se nommaient Saint-Martin. Des désignations nouvelles, toutes purifiées de fanatisme, furent imaginées : on emprunta les unes à la géographie locale, les autres à l'antiquité ou à la Révolution. Saint-Germain-en-Laye s'appela *Montagne du Bon-Air*, Saint-Denis *Franciade*, Saint-Etienne *Ville-d'Armes*. Il y eut Loup-Libre, Val-Libre, Paul-le-Montagnard, Thémistocle, Brutus-le-Magnanime, Emile, Bonnet-Rouge, sans compter plus de Marats qu'il n'y avait jamais eu de Saint-Martin ou de Saint-Jean. La confusion fut telle que le service des postes protesta, et une circulaire invita les suscripteurs des lettres à inscrire l'ancien nom à côté du nouveau.

Après les noms des communes, ceux des rues. La Révolution n'avait point tellement bouleversé l'aspect extérieur des choses qu'il ne subsistât, en beaucoup de villes, des rues silencieuses bordées de grands enclos ou, aux abords des ci-devant églises, de petites maisons toutes recueillies dans la paix et comme faites exprès pour la prière. Ces enclos avaient été naguère ceux des couvents, ces demeures celles des chanoines, des chapelains, ou bien encore des béguines. A cet aspect clérical répondaient des noms, cléricaux aussi. La débaptisation avait depuis longtemps commencé. A l'époque où nous sommes arrivés, elle s'acheva. Où il y avait eu la *rue des Sœurs-Grises*, la *rue des Carmélites*, la *rue des Capucins*, la *rue de l'Évêché*, la *rue du Crucifix*, il y a maintenant la *rue des Préjugés-Vaincus*, la *rue des Hommes-Libres*, la *rue Lepeletier, la rue de la Mitre-Renversée*, la *rue Scævola.*

Certains usages de la vie civile se marquaient par des désignations empruntées au calendrier ecclésiastique. Ainsi y avait il, pour les louages d'ouvrage les locations de la Saint-Jean, pour l'affermage des terres les baux de la Saint-Michel, pour l'estimation des produits ruraux les prisées de la Saint-Rémi. Des règlements proscrivirent ces locutions comme inciviques et défendirent qu'on les employât, soit dans les conventions écrites, soit dans le langage habituel. Le même souci de laïcisation s'étendit aux foires : telle foire qu'on appelait la foire de la Saint-Romain s'appela foire de la Montagne ; telle autre qu'on appelait foire de la Chandeleur ou foire de la Saint-Gervais s'appela foire de la République ou foire de la Fraternité.

En presque toutes les villes importantes subsistaient plusieurs établissements de bienfaisance, hospices ou hôpitaux. Presque toujours ils avaient été fondés sous une inspiration religieuse. Au fronton de l'édifice, le patronage chrétien s'affirmait, tantôt par une croix ou un bas-relief, tantôt par l'inscription d'un texte évangélique. Le plus souvent le vocable était celui d'un saint : il y avait ici l'*hospice Saint-Jacques*, là l'*hospice Saint-Louis*, ailleurs l'*hospice*

Saint-Joseph. Enfin les maisons spécialement consacrées aux malades portaient le nom générique d'*Hôtel-Dieu*. Voici que de nouvelles appellations sont inventées : on aura désormais l'*hospice de la Montagne*, l'*hospice des Sans-Culottes*, l'*hospice de l'Humanité*, l'*hospice Marat*.

L'Église avait pris coutume d'accompagner les morts jusqu'au lieu du repos et avait peuplé de croix les cimetières. Fouché, ancien préfet des études chez les Oratoriens de Juilly, puis devenu Conventionnel et envoyé en mission dans la Nièvre, avait dénoncé le premier les obsèques chrétiennes. Par un arrêté du 19 vendémiaire an II, il interdit à tout ministre du culte d'accompagner les convois funèbres. Il prescrivit que « tous les morts, à quelque secte qu'ils eussent appartenu, fussent conduits au lieu de la sépulture commune, couverts d'un voile sur lequel serait peint le sommeil ». Le cortège se composerait uniquement d'un officier public, puis des amis ou des compagnons d'armes du défunt. Au milieu du cimetière « s'élèverait une statue représentant le sommeil. Tous les autres signes seraient détruits ». Les seuls emblèmes tolérés pour l'avenir seraient, « pour ceux qui avaient bien mérité de la patrie, une pierre figurée en couronne de chêne ». A cette réglementation des funérailles, le proconsul ajouta une profession de foi matérialiste. L'article 6 de l'arrêté s'exprimait en ces termes : « On lira sur la porte du champ consacré aux mânes des morts cette inscription : La mort est un sommeil éternel. » Ainsi légiféra Fouché, et parmi ses collègues beaucoup l'imitèrent : tel Couthon dans le Puy-de-Dôme (1), Dartigoeyte dans la région des Pyrénées (2), Albitte dans l'Ain (3), et plus tard Maignet dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône (4).

(1) Sciout, *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. IV, p. 192.

(2) Arrêté du 16 brumaire an II (*Archives nationales*, AF^II, 133, registre 1013).

(3) Arrêté du 17 nivôse an II (*Archives nationales*, AF^II 83, registre 615).

(4) Arrêté du 9 germinal an II (*Archives nationales*, AF^II, 145, registre 1157).

L'Église avait de temps immémorial introduit dans les mœurs la coutume du repos dominical. A la fin de 1793 fut publié le nouveau calendrier. A cette date remontent les premiers arrêtés qui déclarèrent suspect quiconque se reposerait le dimanche ou travaillerait le décadi. A cette époque aussi commença la longue lutte entre les populations fidèles à l'antique tradition et les pouvoirs publics obstinés à imposer par rigueur les fêtes décadaires.

L'Église avait partout étalé ses emblèmes comme en une terre qu'elle jugeait son domaine. A l'entrée ou à la sortie des villages, des croix ; au bord des chemins, des chapelles ; le long de quelques routes, des bas-reliefs échelonnés de distance en distance et figurant les stations du calvaire ; aux coins des rues, des madones ou des statues pieuses autour desquelles des cierges s'allumaient. La destruction avait déjà commencé. Dans les jours qui suivirent la fête de la Raison, les gens des clubs se partagèrent par escouades et partirent en expédition pour achever de profaner. On se rua d'abord sur les croix qu'on appelait dédaigneusement « des morceaux de bois traversés par un autre ». Le plus souvent on les scia au pied. En certains départements comme l'Aveyron, on se contenta d'abattre les bras ; puis les plus grandes furent conservées, soit pour servir de poteaux, soit pour guider les voyageurs sur les routes ; et afin de les purifier, on grava sur le bois les noms des martyrs de la liberté (1). Les chapelles furent démolies, et ce qu'elles contenaient de pieux souvenirs fut jeté au vent. Le même sort fut réservé aux chemins de croix. On s'acharna surtout contre les madones les *vierges noires* ou, comme on les appelait, les *vierges à miracles*. Avec rage, on les descendit de leur piédestal, en les adjurant ironiquement de se sauver si elles le pouvaient.

Les monastères d'hommes avaient été évacués en 1791, et en 1792 les couvents de femmes. Ils avaient été utilisés

(1) Sabatié, *Debertier, évêque constitutionnel de Rodez*, p. 319.

pour les administrations, pour la justice, ou avaient été transformés, soit en casernes, soit en magasins militaires. Beaucoup étaient devenus prisons. Cependant certains édifices demeuraient, qu'il était malaisé d'approprier pour les services publics. Telles étaient les chapelles des communautés ; telles étaient les églises non comprises en 1791 dans la nouvelle répartition des paroisses. Ce qu'on ne pouvait utiliser, on décida de le vendre aux enchères. Les résultats furent le plus souvent misérables : telle chapelle fut adjugée 55 livres, telle autre 31 livres (1). Quand on ne trouva pas d'acquéreur, on dépeça ce qu'on ne réussissait point à aliéner : on descella les grilles et les balustrades ; on détacha les boiseries, on arracha le plomb des toits. Le reste servirait de carrière à qui voudrait des matériaux pour construire, ou se parerait peu à peu de l'aspect des ruines.

Églises, chapelles, oratoires, sacristies, réfectoires, salles capitulaires, il fallait tout vider pour les nouveaux occupants. C'est alors que s'acheva le grand démeublement. Tout fut mis à l'encan : les buffets d'orgues, les confessionnaux qu'on appelait des guérites, les bancs qui pouvaient servir pour les marchés ou les clubs, puis les stalles, les armoires, les prie-Dieu, les chaises, puis encore les croix, les chandeliers, les missels, les étoffes, les tapis, les linges, les nappes d'autel, enfin les chaires, « chaires d'imposture, disaient les affiches, qu'on nommait ci-devant chaires de vérité ».

Les témoignages des contemporains permettent de recomposer quelques-unes de ces ventes. Au premier rang, tout près de celui qui adjuge, il y a deux ou trois fripiers, habiles quelquefois et presque toujours fripons. Ceux-ci se sont souvent entendus avec les experts chargés de faire les estimations et de répartir des lots ; parfois ils ont été eux-mêmes experts, et tout à leur aise ont déprécié, dépareillé, afin de pouvoir acheter à vil prix. Derrière ces habitués, il y a les curieux.

(1) Abbé Pastoors, *Douai pendant la Révolution*, p. 183.

venus là, par hasard, pour passer une heure : voici qu'un objet les tente, un émail, une étoffe, un morceau de tapisserie ou bien encore une bible à gravures qui sera bonne pour les enfants ; ils jettent quelques assignats, emportent leur butin ; et ainsi se retrouveront plus tard, en des maisons pauvres ou presque pauvres, dans un grenier, au fond d'un bahut, des pièces d'art, des fragments précieux venus on ne sait plus d'où et que nul ne pourra identifier. La vente se poursuit au milieu des ricanements impies. On hâte les enchères, car l'obscurité vient ; on a d'autres ventes pour le lendemain et les jours sont courts en frimaire. Cependant, au fond de la salle, se cachent deux ou trois femmes pieuses, saintement passionnées pour ravir quelque chose du grand pillage. Toutes silencieuses, à la fois attentives et consternées, elles guettent les enchères. Timidement elles élèvent la voix. Il leur est adjugé un missel, une croix ou bien encore un reliquaire de médiocre apparence, mais qui a pour elles un prix singulier, car elles savent qu'il contient les ossements d'un saint ou bien encore une parcelle de la *vraie croix*... Et elles s'enfuient, emportant précipitamment leur trésor comme on ferait d'un vol : dans le coin le plus secret de leur demeure, elles cachent leur proie ; et plus tard, avec la joie de reconstituer quelque chose du patrimoine détruit, elles reporteront dans le temple réconcilié ce qu'elles auront sauvé de la spoliation.

Le démeublement — je dirais volontiers le déménagement — continue. Rien ne doit rester. Plutôt que de garder, on brise. Depuis longtemps ont été grattées les fleurs de lis, les armoiries, les attributs féodaux. Maintenant c'est l'heure de mutiler les emblèmes religieux et de décapiter les effigies des saints. Parmi les saints, il en est un qui est doublement odieux, car il a eu le malheur d'être roi ; et dans le Var on abat solennellement la statue du « ridicule, fanatique et ci-devant saint Louis (1) ». A côté de ceux qui détruisent,

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 514.

il y a ceux qui brûlent. Paris a eu, comme on l'a dit, ses feux de joie, alimentés avec les livres et les attributs du fanatisme. Dans les départements aussi, les bûchers s'allument ; on y jette les bibles, les missels, les paroissiens, et aussi, comme à Nancy, les bulles de celui qu'on appelle le « très fripon Saint-Père (1) ». Dans la Vendée, Lequinio se vante fort d'un de ces incendies qui a été allumé à dix heures du matin et qui le lendemain à midi n'était pas encore éteint (2). On a beau faire ; on ne parvient pas à vider cette grande maison de l'Église, toute remplie de ce que les siècles y ont accumulé. Alors on gaspille, alors on se remet à brûler ; puis à tout hasard on donne. A Tours, les plumes du dais de l'église Saint-Martin sont attribuées au tambour-major de la garde nationale ; et il est décidé que les grilles du chœur serviront à entourer la statue de la liberté (3). A Bordeaux (4), à Agen (5), ailleurs encore, les costumes des suisses ou des bedeaux, les galons, les hallebardes sont abandonnés aux acteurs du théâtre. Çà et là restent de gros lots de boiseries et de bancs d'œuvre. On est en plein hiver. En beaucoup d'endroits, les clubs les réclament pour leur feu.

Je sais bien que, dans la collection des lois, on trouverait, et en assez grand nombre, des décrets, des instructions pour prévenir et même pour réprimer les destructions ou les pillages. L'Assemblée législative a jadis créé à cet effet une Commission des monuments. Après le 10 Août, on s'est préoccupé de préserver les statues, les tableaux dépendant du mobilier de la couronne. A peu de temps de là, l'on a prescrit une sorte de triage entre les objets qui ne sont bons que pour être vendus et ceux qui valent la peine d'être gardés (6).

(1) Rapport du Représentant Faure, 11 novembre 1793 (Aulard, *Actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 353).

(2) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 601-602.

(3) Arnault, *le Clergé de Touraine pendant la Révolution*, p. 228.

(4) Vivie, *la Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 115.

(5) Durengues, *l'Église d'Agen pendant la Révolution*, p. 371.

(6) Décrets des 16 septembre et 18 octobre 1792 (Duvergier, *Collection des lois*, t. IV, p. 457, et t. V, p. 23).

Plus tard, une sanction rigoureuse paraissant nécessaire, il a été décidé que quiconque dégraderait les monuments provenant des propriétés nationales serait puni de deux ans de fers (1). Le 28 frimaire an II a été établie une nouvelle Commission, dite *Commission des arts* (2), qui n'épargne ni les instructions ni les conseils. Des décrets sont rendus le 21 nivôse an II pour la conservation des inscriptions, le 8 pluviôse pour la conservation des livres, gravures, dessins, médailles (3). En des rapports très sages se manifestent tout à la fois le regret des dégâts déjà commis et le désir de sauver ce qui serait encore sauvable. — Mais une cause générale rend presque vaine toute réaction contre le vandalisme. Gens des clubs, membres des comités révolutionnaires, Représentants, n'acceptent les décrets qu'en les mettant au juste point de leurs passions : les mesures conservatoires ne s'appliquent, prétendent-ils, qu'aux seules productions de l'art qui ne portent ni aucune empreinte du régime féodal, ni aucun emblème de la royauté, ni aucun signe de fanatisme. S'étant ainsi mis bien au large, ils continuent à détruire, avec une conscience joyeuse et toute nantie d'absolutions. Tel manuscrit porte sur le plat de la reliure des fleurs de lis ; tel émail est orné d'armoiries. A Grenoble, le 27 octobre 1793, on brûle les tapisseries du Parlement : qui se fût étonné? La plupart des panneaux figurent des dauphins, des magistrats, des évêques. Un peu plus tard, à Lisieux, on fait un autodafé de gravures en taille-douce, de vierges sur parchemin ou sur ivoire : mais qui eût osé s'intéresser à ces vestiges de la superstition? Dans l'Ain, Albitte, par arrêté du 21 pluviôse, demeuré d'ailleurs inexécuté, ordonne la destruction des merveilleux tombeaux de l'église de Brou ; puis il ajoute, avec toute la sérénité de la bêtise malfaisante : « Tous les morceaux d'architecture ou de sculpture étrangers à la féodalité, à la royauté ou au

(1) Décret du 6 juin 1793 (Duvergier, *Collection des lois*, t. V, p. 319).
(2) Duvergier, *Collection des lois*, t. VI, p. 428
(3) Id., *ibid.*, t. VI, p. 477, et t. VII, p. 23.

culte seront déposés à la bibliothèque nationale du district de Bourg-Régénéré (1). — » Lorsque l'ardeur de mutilation s'attaquait à des monuments fameux, parfois les villes se hasardaient à formuler une plainte. Mais la protestation ne s'élevait que timide ; car se montrer homme de goût était déjà un signe d'aristocratie. Puis ceux qui, dans l'extrémité des périls, conservaient quelque crédit n'aimaient pas à le gaspiller, et volontiers sacrifiaient les édifices pour essayer de sauver les vies.

De proche en proche l'ardeur de dévastation s'est étendue jusqu'aux églises des conformistes. Un examen attentif scrute en quoi l'on peut les dégrader. Il y a les cloches qu'on peut descendre, là aussi bien que dans les couvents ou dans les paroisses supprimées. Il y a les hauts clochers qui sont une insulte à l'égalité. Il y a les façades sculptées, avec leurs statues coupables de porter, les unes la mitre, les autres la couronne. On calcule tout ce qui reste de matière propre à la fonte ou à la monnaie : dans l'intérieur de l'église, il y a le lutrin dont le grand aigle est en bronze ; il y a les pièces d'orfèvrerie ; il y a les orgues dont on peut dégager le métal ; il y a les ornements dont on peut extraire les parcelles d'or. Il y a surtout les calices, les ciboires qui tentent par le double attrait de la rapine et de la profanation. Le 13 novembre 1793, le Représentant Roux, en mission dans la Dordogne, écrit : « J'ai nommé des missionnaires d'un nouveau genre. Ils vont dans les campagnes pour recueillir les vases ci-devant sacrés. » Et en un langage badin, le délégué de la Convention ajoute : « Le vin se change aussi bien en sang dans un vase d'étain que dans un vase d'or (2). »

Quand le temple est vide, il reste à le souiller. C'est alors que redoublent les grandes bravades. Dans l'Ain, les agents d'Albitte pénètrent à cheval sous les portiques et font boire

(1) *Archives nationales*, AF[11], 83, registre 614.
(2) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 406.

leurs chevaux dans les bénitiers (1). A Besançon, pendant la nuit de Noël, se dressent en deux églises les tables d'un banquet (2). Les vases consacrés aux mystères divins fournissent surtout matière aux parodies. On en a expédié beaucoup à la Monnaie ; on en garde assez pour les sacrilèges. Le représentant Bernard (de Saintes) écrit : « Nous buvons gaiement et sans craindre les châtiments célestes dans les coupes jadis sacrées. » A Dijon, on cite une auberge où quelques blasphémateurs de choix ont chacun pour boire un calice (3). A Quimper, à la ci-devant cathédrale, le jour de la Saint-Corentin, un homme du nom de Dagorne monte à l'autel, s'empare d'un ciboire et se livre à une profanation pire encore (4). Combien d'autres forfanteries d'impiété ne pourrait-on pas citer ! Mais à quoi bon détailler ces scandales et en prolonger le dégoût ?

IX

Même en cette extrémité d'oppression, une loi fut votée qui proclamait une fois de plus la liberté des cultes.

La surprise est grande d'entendre encore ce mot. Elle s'accroît quand on songe à qui le prononça.

L'avocat des catholiques fut Robespierre.

Les grossières impiétés des derniers jours l'avaient rempli de dégoût : il avait le culte de la décence et n'aimait à proscrire qu'avec gravité. Puis les professions de foi matérialistes avaient excité ses colères : car, à l'imitation de Rousseau,

(1) *Annales de la religion*, t. Ier, p. 451.
(2) Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le Doubs*, t. VI, p. 39.
(3) Louis Passy, *Frochot*, p. 181.
(4) Duchatellier, *la Révolution en Bretagne*, t. III, p. 389.

il croyait à un Etre suprême. Une autre considération — celle-là d'ordre extérieur — ne laissait pas que de le toucher : il craignait que les récentes manifestations, avec leur débraillement cynique, n'achevassent de ruiner au dehors ce que la République française gardait d'autorité. Enfin, dans les ennemis les plus acharnés du catholicisme, il voyait, croyait voir ses ennemis personnels : que voulaient Chaumette, Hébert et les gens de la Commune, sinon créer une nouvelle faction extrême qui ferait paraître tiède la Convention, suspects les jacobins, et battrait en brèche le parti que lui-même, Robespierre, aspirait à dominer?

Autant qu'on peut pénétrer les secrets d'une âme qui ne se livrait guère, tels furent les mobiles qui transformèrent cet homme en modérateur.

Au club des jacobins, le 1er frimaire (1), en un discours très étudié, il développa ses vues. Il commença en désavouant toute complaisance pour le fanatisme. Il parut même approuver, au nom de la philosophie et de la raison, ceux qui renonçaient à tout rite religieux. « Mais, ajouta-t-il, de quel droit voudrait-on troubler, au nom de la liberté, la liberté des cultes, et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau? » « On a dénoncé, poursuivit-il, les prêtres pour avoir dit la messe. Ils la diront plus longtemps si on les empêche de la dire. Celui qui veut empêcher la messe est plus fanatique que celui qui la dit. » Dédaigneusement il flétrit les récentes manifestations d'impiété, et railla ceux qui avaient attaché « les grelots de la folie au sceptre de la philosophie ». En des paroles vaguement menaçantes où beaucoup pouvaient se reconnaître, il attaqua les usurpateurs de fausse popularité. Puis, éclairant sa pensée plus qu'il n'avait coutume, il proclama qu'un seul fanatisme était à craindre, celui des hommes pervers « soudoyés par les cours étrangères » pour porter toutes choses à l'excès, « imprimer à la

(1) 21 novembre 1793.

Révolution le caractère de l'immoralité et avilir la nation française elle-même. » A plusieurs reprises, il ressaisit et développa cette accusation, comme pour mettre d'avance hors la loi, par un soupçon général de trahison, ceux qu'il jugeait ses ennemis. Entre la religion catholique qu'il étayait dédaigneusement comme une ruine qu'on veut laisser tomber sans fracas, et l'irréligion intégrale qui semblait indécence grossière ou manœuvre antinationale, Robespierre proposait au peuple l'idée d'un grand Être qui « veillait sur l'innocence et punissait le crime triomphant ». « Si Dieu n'existait pas, ajoutait-il en copiste de Rousseau, il faudrait l'inventer. »

Qui l'emporterait, le protecteur équivoque et méprisant qui s'appelait Robespierre, ou les persécuteurs aveugles qui se nommaient à Paris Chaumette ou Hébert et s'incarnaient, hors de Paris, dans les Représentants en mission?

Sur l'heure Robespierre rencontra un allié : Danton. Cet homme, tour à tour ardent jusqu'à l'extrême violence ou clairvoyant jusqu'à l'extrême lucidité, était revenu récemment à Paris après un long séjour à Arcis-sur-Aube, son pays natal. Le maniement des affaires l'avait assagi ; la vie de famille loin de la capitale avait détendu et calmé ses passions. Quand il se retrouva dans l'Assemblée et y vit défiler les honteux cortèges des blasphémateurs ineptes et des briseurs d'images, ce qu'il portait en lui de bon sens et de prévoyants instincts se réveilla. Le 2 frimaire, il proclama à la Convention des maximes de tolérance qui contrastaient fort avec sa vie passée. Il exhorta ses collègues à ne pas fournir d'armes à Pitt qui comptait sur les excès de la Révolution pour éloigner à jamais de la République française les peuples voisins et spécialement les Belges. — Quatre jours plus tard, il remonta à la tribune. « Le peuple, dit-il, veut, et avec raison, que la *terreur* soit à l'ordre du jour, mais contre les égoïstes, les aristocrates, les conspirateurs, les traîtres. » Ayant de la sorte marqué sa fidélité à son parti

et à ses amis, il s'éleva contre les « mascarades antireligieuses » et demanda qu'on ne les supportât plus.

Même avec un tel secours, serait-il possible de tempérer les ardeurs de la Commune de Paris et d'obtenir que la Convention ralentît un peu la guerre aux catholiques?

A l'Hôtel de ville, il sembla d'abord que les haines religieuses, loin de s'amollir, redoublaient; car le 3 frimaire, deux jours après le manifeste de Robespierre aux Jacobins, le conseil général de la Commune vota l'arrêté qui fermait dans Paris toutes les églises, et comme on l'a déjà dit (1), déclarait suspect quiconque demanderait qu'elles se rouvrissent. Ce ne fut que le 8 frimaire que Chaumette vint exprimer, à propos de cette mesure, des regrets qui touchaient à la palinodie. Il désavoua, parut désavouer le vote du conseil. « Si je méprise la superstition, dit-il, je ne me crois pas en droit de persécuter celui qui en est atteint. » Il déclara que la volonté des sections qui avaient entendu renoncer au culte serait respectée, mais ajouta aussitôt que les citoyens pourraient à leur gré louer des locaux pour y célébrer leurs cérémonies religieuses. Quoique non sans une vive opposition, cette conclusion fut adoptée.

Telle fut l'attitude de la Commune. Quant à la Convention, rien ne lui agréait plus que les décrets contre les prêtres; et persécuter les catholiques était pour elle un délassement toujours fort goûté au milieu de ses soucis. En dépit de l'invitation de Robespierre, il ne parut pas, au début, qu'elle voulût rien abdiquer de ses haines ou de ses rancunes. Le 1er et le 4 frimaire, elle reçut, comme les jours précédents, les délégués qui apportaient les dépouilles des églises. A quelques jours de là, comme la *fête de la Raison* se célébrait à Saint-Roch, elle se fit représenter à la cérémonie par une députation. Le 14 frimaire, Couthon put tout à son aise annoncer l'anéantissement du culte dans le Puy-de-Dôme,

(1) Voir *suprà*, livre XVII, § 7.

bafouer les dévotions des fidèles et étaler la plus cynique impiété.

En ces dispositions peu propices, ce fut l'habileté de Robespierre de colorer sous un aspect de patriotisme et d'intérêt national le projet qui rendrait un peu moins intolérable le sort des catholiques. Le 15 frimaire (5 décembre 1793), il vint lire, au nom du Comité de salut public, une *Réponse au manifeste des rois ligués contre la République.* En cette sorte d'adresse, longue et fastidieuse déclamation, il glissa ces mots : « On dit que la nation française proscrit toutes les religions. C'est un mensonge. Le peuple français et ses représentants respectent la liberté de tous les cultes et n'en proscrivent aucun. Ils honorent la vertu des martyrs de l'humanité, sans engouement et sans idolâtrie ; ils abhorrent l'intolérance, de quelque prétexte qu'elle se couvre. Ils condamnent les extravagances du philosophisme, comme les folies de la superstition et comme les crimes du fanatisme. » L'Adresse fut adoptée. Le terrain étant ainsi préparé, Robespierre remonta à la tribune. Justement on venait de lire une lettre de M. de Calonne saisie sur un navire anglais, et tous les esprits étaient tendus vers les intrigues étrangères. En outre, on savait, par une déclaration de Barère, que le Comité de salut public inclinait à punir les extrêmes impiétés. — Le mouvement contre le culte catholique, dit en substance Robespierre, est l'œuvre de nos ennemis. Ils veulent par là nous discréditer. Vous devez prémunir les patriotes sincères contre les pièges qu'on leur tend ; vous devez protéger ceux qui veulent un culte qui ne trouble point la société. — Ayant parlé de la sorte, Robespierre développa un projet de décret déjà formulé par Barère. Aux termes de cette motion, toute violence ou menace contraire à la liberté des cultes était défendue : tous les bons citoyens étaient invités à s'abstenir de disputes religieuses ou théologiques : toutes les lois répressives, soit contre les prêtres réfractaires ou turbulents,

soit contre ceux qui, sous prétexte de religion, fomentaient des troubles, étaient d'ailleurs maintenues. Cambon vint appuyer la proposition. Et le lendemain le décret fut voté.

X

Les catholiques constitutionnels, — car c'est d'eux surtout qu'on veut parler, la proscription des autres étant irrévocable, — les catholiques constitutionnels auraient-ils vraiment cette douteuse fortune de devenir les protégés de Robespierre ?

A peine ai-je achevé d'analyser la loi du 16 frimaire que je me reproche d'y avoir trop insisté. Non seulement cette loi ne sauverait pas la liberté religieuse, mais elle ne taillerait même pas un palier sur la pente où glissaient les persécuteurs.

La loi avait été adoptée silencieusement. Une fois adoptée, incontinent on l'oublia. Ceux qui en gardèrent mémoire n'eurent qu'un souci, celui de la restreindre ou de la frapper de caducité.

Le Comité de salut public se l'était appropriée par la voix de Barère. Il semble qu'il ne tarda pas à se repentir. Le 18 frimaire, Barère revint à la Convention et proposa un article additionnel ainsi conçu : « La Convention n'entend pas improuver les arrêtés pris par les Représentants du peuple. » Docilement les députés levèrent les mains. Mais, en consacrant toutes les injustices du passé, n'abdiquait-on point toute autorité pour réprimer les abus de l'avenir ? Quelle ne serait point l'anarchie, si, dans certains départements, le culte demeurait suspendu en vertu des arrêtés antérieurs des Représentants, et si, dans les départements voisins, il subsistait en vertu de la loi de frimaire ! La réac-

tion contre le décret se marqua, en outre, par la lenteur à le publier. Il ne fut promulgué que le 1er nivôse (1); et l'envoi dans les départements semble avoir été retardé davantage encore (2). Dans les dépêches du Comité aux Représentants en mission, on put noter sans doute quelques paroles moins âpres. Mais la protection se couvrait de tant de mépris qu'un droit de vivre si précaire et si dédaigneusement accordé semblait dérision plus encore que tolérance. On invitait les délégués de la Convention « à laisser les idées religieuses s'affaisser et tomber d'elles-mêmes »; on jugeait certain « le triomphe de la vérité sur le mensonge »; on estimait que « le simple bon sens aurait dû balayer le fanatisme en même temps que les débris du trône ». Puis le Comité établissait une distinction subtile autant que redoutable entre les « citoyens égarés, victimes d'antiques préjugés, et les scélérats obstinés qui ne prêchaient le ciel que pour mieux dévorer la terre ». Les premiers seulement méritaient a tolérance; les seconds — et à quel signe les reconnaîtrait-on? — étaient indignes de toute pitié (3).

Dans la Convention, les dispositions n'étaient pas meilleures que dans le Comité de salut public. On eût dit qu'elle n'avait voté la liberté des cultes que par inadvertance. Nul apaisement réel, nulle protestation contre les violences; nul répit dans les mesures vexatoires ou persécutrices : c'est à quelques jours de là, le 9 nivôse (29 décembre 1793), qu'un décret imposa à toutes les religieuses le serment civique, sous peine de suspicion.

Quand la Convention ignorait la loi qu'elle avait votée, comment la Commune de Paris, comment les Comités révolutionnaires s'en fussent-ils souvenus? On le vit bien à ce

(1) AULARD, *le Culte de la Raison et de l'Être suprême*, p. 275, note.
(2) Séance du Comité de salut public, 8 nivôse (AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IX, p. 720).
(3) Circulaire du 4 nivôse an II aux Représentants en mission (AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IX, p. 630).

qui suivit. Dès la promulgation du décret, quelques réunions cultuelles furent organisées rue d'Enfer, rue Saint-Honoré, rue de l'Ourcine, ailleurs encore. Aussitôt les comités de section, chargés de la surveillance et de la police, feignirent de s'émouvoir pour l'ordre public. Au bout de trois ou quatre semaines, les initiateurs furent arrêtés, les prêtres aussi quand on les put saisir ; le plus souvent les actes de location furent résiliés ; et les chapelles fermées ne se rouvrirent plus.

XI

Tel fut, si l'on ne considère que Paris, le sort de la loi de frimaire. Serait-elle plus efficace dans les départements?

Les Représentants évoluaient en pleine persécution quand les courriers leur apportèrent le décret. Ils s'étonnèrent d'abord. Quelques-uns exprimèrent des regrets : ils avaient été trop loin, disaient-ils, ils avaient manqué de prudence. D'autres au contraire s'irritèrent. Bientôt la réflexion suspendit les excuses, étouffa les révoltes. Et presque tous comprirent qu'ils n'avaient qu'à continuer.

Et pourquoi s'arrêteraient-ils? Ils savent qu'il n'est pas de bon proscripteur qui ne parle de liberté. Et incontinent, plus passionnés qu'inventifs, — car ils se contentent de réchauffer les sophismes des clubs, — les voici développant le commentaire qui, de la liberté même, saura extraire la persécution.

Qu'on recueille les gloses diverses. Celui-ci qui s'appelle Châteauneuf-Randon et tyrannise la région des Cévennes écrit le 17 nivôse au Comité de salut public : « La liberté des cultes est un des plus beaux attributs de la constitution républicaine ; mais elle ne peut exister pour de vrais charlatans. » Celui-là qui se nomme Le Carpentier et domine en

Basse-Normandie rend pareillement hommage à la liberté ; mais il ajoute : « La Convention nationale qui a décrété la liberté des cultes n'a pas décrété la liberté des conspirations. » Il y a d'autres distinctions : en Franche-Comté, celle de Lejeune qui juge licites en principe les cérémonies religieuses, mais les interdit comme rassemblements aristocratiques ; en Provence, celle de Maignet qui déclare que la Convention a rétabli les cultes, mais a voulu que « les citoyens en fussent eux-mêmes les ministres » ; dans la Sarthe, celle de Garnier de Saintes qui estime que la fermeture des églises ne viole pas du tout la liberté des opinions religieuses, car, dit-il, « l'univers est un temple et l'on peut adorer Dieu partout ». — Les plus audacieux fixent leur pensée en des arrêtés. Tel Lequinio à Saintes. Quinze jours après la loi de frimaire, il proclame qu'il faut se défier des prêtres, de tous les prêtres, y compris les ci-devant ministres protestants qui « s'imaginent que leur culte est un peu moins chargé d'inepties que celui des autres ». En conséquence, nul ne pourra, sous peine d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire, prêcher ou écrire en faveur de quelque doctrine que ce soit ; en outre, les ministres ou ci-devant ministres des cultes demeureront responsables de la tranquillité de leur commune et, au premier trouble, seront mis en détention ; de plus, toute pétition des citoyens en faveur des prêtres rendra ces prêtres suspects et les fera mettre sur-le-champ en arrestation. Ayant parlé de la sorte, Lequinio ne néglige pas d'annoncer que chacun sera libre de rendre, comme il lui plaira, hommage à l'Éternel ; il ajoute — ce sont ses propres expressions — que son arrêté n'a d'autre but que « d'assurer la liberté des cultes dans toute sa plénitude (1) ».

Tous abrités sous ces gloses diverses, les Représentants peuvent à loisir continuer la guerre. Il y a double tâche à remplir : les églises à fermer, les prêtres constitutionnels à

(1) Arrêté du 1[er] nivôse an II (*Archives nationales*, AF[II], 146).

réduire. Et, à peine interrompues, les deux besognes se poursuivent.

Pour fermer les temples, les Représentants peuvent, en certains endroits, compter sur les communes. La Convention, par son vote du 16 brumaire, ne leur a-t-elle pas reconnu le droit de renoncer au culte? Si les municipalités hésitent, on pourra, par l'entremise du Comité de surveillance ou du club, exercer sur elles une opportune pression. Il sera pareillement loisible de confisquer l'église, en l'envahissant sous le prétexte d'utilité publique; puis, quand les fidèles se réuniront en quelque local de fortune, on dénoncera le rassemblement comme factieux et on le dispersera. Ceux des proconsuls qui gardent quelque retenue s'abritent volontiers sous un prétendu vœu populaire; en annonçant que toutes les églises de Bordeaux sont fermées, Tallien qui est plus jouisseur encore qu'impie ajoute : « C'est le peuple qui l'a demandé (1). » D'autres, plus audacieux, procèdent par mesures générales. C'est ainsi que dans le Calvados et la Manche, les Représentants Bouret et Frémanger prescrivent, par arrêté du 30 nivôse an II, la fermeture de toutes les églises. Comme l'exécution, en quelques villages, soulève des résistances, Frémanger se met lui-même en route pour clore tous les sanctuaires : « Quelques femmes ont pleuré, écrit-il, mais tous les hommes raisonnables ont ri de ces pleurs. » Et il ajoute : « Encore quelques promenades patriotiques, et le tison du fanatisme s'éteindra devant le flambeau de la raison (2). » Cependant les temples fermés peuvent se rouvrir, par le vœu des populations, par la complaisance des municipalités. Combien ne serait-il pas plus sûr de les détruire! Ainsi pense Carrier. De Nantes il étend sa surveillance sur la Bretagne : « Je voudrais, écrit-il, qu'un député à triple poil y fît une ronde révolutionnaire,

(1) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. X, p. 146.
(2) Id., *ibid.*, t. XII, p. 243.

accompagné de douze à quinze cents hommes de cavalerie. Il commencerait par révolutionner les grandes communes... et de là parcourant les campagnes, il ferait incendier, *par des accidents bien amenés*, toutes les églises (1). »

Après les églises, les prêtres. Depuis longtemps les insermentés sont hors la loi. Bien que suspects, bien que persécutés en beaucoup de lieux, les assermentés ne sont pas officiellement proscrits. Pour les réduire, les moyens varient, suivant les régions et le bon plaisir des proconsuls. Les plus modérés parmi les Représentants se contentent de procéder par mesures individuelles et de frapper quiconque est dénoncé. D'autres plus ardents étendent leur sévérité sur tous les perturbateurs, et appellent perturbateurs tous ceux qui « veulent entraver la marche de la philosophie ou éteindre le flambeau de la raison ». A côté de la persécution qui s'étale, il y a celle qui se dissimule. C'est ainsi que le Représentant Ruamps engage un jour Le Carpentier à faire enfermer une vingtaine de prêtres ; mais, ajoute-t-il, « faites-les enfermer comme suspects et sans parler de religion (2) ». Cependant les plus farouches jugent inutile de dissimuler davantage : ils estiment que tout prêtre, fût-il assermenté, est bon à frapper par cela seul qu'il est prêtre, et doit être transféré sans délai à la maison d'arrêt du district.

Le Comité de salut public n'ignore rien ; car chaque jour, des dépêches lui arrivent où les proconsuls se glorifient des églises fermées, du fanatisme anéanti. Quand les violences de langage sont trop scandaleuses, il se hasarde jusqu'à formuler une remontrance. C'est ainsi que le 12 nivôse (1er janvier 1794), il blâme l'arrêté de Lequinio (3). Puis le 28 nivôse, en une circulaire aux autorités constituées, il rappelle que « l'intolérance et l'oppression font des martyrs, que la voix

(1) Lettre du 12 nivôse au Comité de salut public (Bliard, *le Représentant Prieur de la Marne*, p. 347).
(2) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. XI, p. 278.
(3) Id., *ibid.*, t. X, p. 12.

seule de la raison fait des prosélytes ». Mais les appels à la modération sont eux-mêmes accompagnés de tant d'injures qu'ils ne peuvent que suggérer la tentation de désobéir. Le fanatisme est représenté comme « un squelette réduit en poussière qui doit insensiblement tomber sans effort, si on est assez sage pour ne pas en remuer les restes impurs ». Qu'on ne lui permette pas « d'exhaler les miasmes pestilentiels et orageux qui porteraient en tous lieux la contagion ou la mort (1) ».

Ainsi s'expriment les membres du Comité de salut public. A lire ces lignes, qui ne comprendrait qu'il y a plus de danger à observer la loi de frimaire qu'à la violer? Et en effet le vrai suspect, c'est l'homme assez naïf pour en garder mémoire. Plusieurs menus faits consignés dans les papiers des *Archives* attestent le péril d'invoquer le prétendu édit de liberté. On se bornera à en citer un seul. Le 1er ventôse an II (2), en Touraine, un vicaire constitutionnel de Cussay est condamné par la Commission militaire révolutionnaire de Tours à être détenu jusqu'à la paix. Ce n'est pas un prêtre fanatique, loin de là ; car il a poussé l'esprit de concession jusqu'à abattre la croix dans le cimetière de sa paroisse. Quel est donc son délit? Le jugement le dit en termes exprès : le 10 pluviôse, jour de la fête pour la reprise de Toulon, « loin de prêcher à ses concitoyens le langage de la Raison, il s'est plu à les entretenir dans l'erreur ; à cet effet, il est allé chercher et leur a lu la loi de frimaire sur la liberté des cultes (3)... »

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. X, p. 287 et suiv.

(2) 19 février 1794.

(3) Jugement de la Commission militaire révolutionnaire siégeant à Tours (*Archives nationales*, BB3, carton 7).

LIVRE VINGT ET UNIÈME

APOSTATS ET CONFESSEURS

SOMMAIRE

I. — Les victimes de la Terreur. — Les prêtres assermentés : leur condition à la fin de 1793. — Mélange de courage et de faiblesse. La *déprêtrisation* et les premières défaillances ; comment elles se multiplient. — Violente pression des Représentants du peuple : Albitte et sa formule. — Formes habituelles de la déprêtrisation. — Les degrés dans la chute : blasphémateurs ; apostats silencieux ; abdicataires qui livrent leurs lettres de prêtrise et abdicataires qui évitent de les remettre ; prêtres qui renoncent simplement à leurs fonctions. — Calculs subtils ; consciences qui se livrent et se ressaisissent. — *Déprêtrisés* qui se *reprêtrisent*. — Comment la grande majorité du clergé constitutionnel a cédé devant la persécution, mais comment les nuances sont infinies, depuis l'apostasie jusqu'à la simple faiblesse.

II. — Quelle condition seule assure aux prêtres la sécurité. — Le mariage. — Pression des autorités officielles et surtout des Représentants. — Mobiles divers : mariages contractés sous la crainte ; efforts pour ménager Dieu et les hommes ; curieux mélange de terreur, de vulgarité et d'inconscience.

III. — Effondrement de l'Église constitutionnelle au début de 1794. — Fin obscure de plusieurs évêques. — Les procès devant le tribunal révolutionnaire : Lamourette, évêque de Lyon (22 nivôse an II). — Gouttes, évêque d'Autun (6 germinal an II). — Gobel, évêque de Paris (21-24 germinal an II).

IV. — Les prêtres fidèles : *reclus, déportés, prêtres demeurés à leurs risques en liberté.* — Les *reclus.* — Leur vie ; comment les règlements, d'abord assez débonnaires, se resserrent. — Comment, en plusieurs départements, les reclus sont transférés de prison en prison. — Double drame qui se rattache à l'histoire de la réclusion des prêtres. — Nantes : les *reclus* sur la galiote *la Thérèse*, puis sur la galiote *la Gloire;* Carrier, ses instruments ; première noyade de prêtres (26 au 27 brumaire an II), seconde noyade (19 au 20 frimaire an II). — La Mayenne : les *reclus*, les quatorze prêtres guillotinés à Laval (2 pluviôse an II, 21 janvier 1794).

V. — Les *déportés :* voyages vers Rochefort et Bordeaux : les quatre catégories de prêtres sujets à la déportation. — Du sort de tous ces prêtres : comment on se trouve dans l'impossibilité de les transporter, soit à la

Guyane française, soit en Afrique. — *Bordeaux :* sort des prêtres emprisonnés, soit à Bordeaux, soit à Blaye ou au fort Pâté. — *Rochefort :* les prêtres détenus sur les vaisseaux aux bouches de la Charente : les *Deux-Associés*, le *Washington :* incroyables souffrances, surtout sur les *Deux-Associés;* effrayante mortalité; les *barques-hôpital*; *l'île Madame.*

VI. — Les prêtres restés en France ou rentrés : comment ils parviennent à exercer leur ministère. — Paris : les cachettes, les ruses, les audaces. — Les départements : sous quel déguisement et au prix de quels périls s'y accomplissent les fonctions sacerdotales.

VII. — Quel concours le prêtre rencontre dans le peuple chrétien. — Persistance du sentiment religieux. — Petites émeutes locales : comment ces émeutes sont presque toutes des protestations en faveur de la liberté religieuse. — Comment, en certains lieux, les œuvres de charité chrétienne subsistent jusque sous la Terreur. — Résistance passive : églises qui subrepticement se rouvrent; un *Te Deum* en Normandie en 1794. — Petites villes pieuses et provinces fidèles. — De quelques héroïques confessions chrétiennes. — Le dimanche et le décadi. — Amis ou complices inattendus, craintes superstitieuses; quels sont les mécomptes chez les persécuteurs.

VIII. — Quelle force le prêtre puise en cette fidélité : persistance du culte; la messe sous la Terreur; comment la persécution se resserre encore; comment la plupart des prêtres sont arrêtés.

IX. — La prison : comment certains prêtres y poursuivent leurs pratiques et leur apostolat.

X. — Les tribunaux : comment, en beaucoup de lieux, les juges effrayés par l'atrocité des lois essayent, au début, de sauver les vies. — Comment les scrupules s'effacent et comment la jurisprudence se fixe. — De quelques régions où sévit surtout la proscription. — Paris : le tribunal révolutionnaire; assermentés et insermentés. — Lyon. — Maine, Vendée, Anjou. — Arras : les atroces proscriptions de Lebon.

XI. — Les *femmes chrétiennes;* comment elles s'associent aux prêtres et souvent les dépassent en courage. — Leurs services, leur héroïsme. — Quelles colères elles excitent chez les persécuteurs : comment les répressions sont d'abord un peu indécises, puis deviennent impitoyables. — Femmes condamnées à mort pour leur foi. — Admirable constance de la plupart d'entre elles. — Le jour de Pâques de l'année 1794.

I

On a décrit l'appareil de la *Terreur*, c'est-à-dire les *lois* qui l'ont établie, les *institutions* qui l'ont affermie, les *instruments* qui l'ont propagée. On a marqué surtout quels

curé se met à trembler. Il connaît la loi des suspects ! N'est-ce pas lui qu'on vient arrêter? Car, bien que de piété un peu terne et d'âme un peu vulgaire, il se sent assez de vertu et de foi pour n'être pas à l'abri.

Du dehors il sait peu de chose. Ce qu'il apprend le terrifie. Parmi les évêques constitutionnels, les plus respectés, les plus intégres sont en prison : tels Le Coz à Rennes, Desbois de Rochefort à Amiens, Sermet à Toulouse, Barthe à Auch, Le Masle à Vannes. Il voudrait se rassurer, se persuader que les curés sont indemnes. Mais non, ils ne le sont pas ; et déjà pour plusieurs l'échafaud s'est dressé.

En même temps qu'ils sont tout glacés d'effroi, ces prêtres sont tout ahuris de scandales. Les mêmes journaux, qui leur annoncent le supplice de leurs confrères, leur portent les noms de quelques-uns de ceux qui, dans les départements, proscrivent. Or, parmi ces hommes, combien n'y en a-t-il pas qui ont été les ministres de Dieu ! Ils comptent, recomptent avec une stupeur horrifiée : en Artois, Lebon qui a été curé et Duquesnoy qui a été moine ; dans le département du Nord, Chasles qui a été chanoine ; dans la région de l'Est, Massieu qui fut évêque ; dans le Centre, Laplanche qui a été bénédictin ; à Bordeaux, Isabeau, un ancien prêtre ; dans la Dordogne, Lakanal, un ancien prêtre aussi ; dans la région des Pyrénées, Paganel et Monestier du Puy-de-Dôme, tous deux anciens vicaires épiscopaux. A cette profanation du caractère sacré, ce qu'ils gardent de foi se révolte. Ils s'indignent, mais ils tremblent aussi. En ces apostats ils redoutent les pires ennemis ; car ils savent qu'il n'y a rien de tel qu'un prêtre pour rechercher, découvrir et perdre un autre prêtre.

Ainsi songent-ils, et avec une sincère réprobation. Cependant une crainte les envahit, celle de leur propre faiblesse. Ils s'interrogent. Sont-ils prêts pour la persécution, pour l'immolation peut-être? Ils n'osent répondre ; et un frisson, qui secoue tous leurs membres, atteste les révoltes de leur

chair. Ce n'est pas l'élite ; l'élite est ailleurs. Eux, ils ont gardé toutes les croyances extérieures, toutes les gesticulations du sacerdoce, mais avec le souci d'un minimum dans la foi et dans le sacrifice : de là une grande sécheresse intime, et dans le sol profond de leur conscience un terrain où la grâce ne coule plus. Puis leur esprit est confus autant que leur cœur est aride, et ils ont caressé ou ménagé tant de doctrines contradictoires que leur intelligence, tout alourdie de sophismes, monte malaisément vers le vrai Maître, celui qui veut tout sans partage. En outre, ils portent le poids d'une première faute, celle du serment ; et la faiblesse attirant la faiblesse, ils inclinent du côté où ils ont une fois penché. Enfin, parmi eux, il y a ceux qui ont été ordonnés dans les dernières années, sans préparation, à la manière de fonctionnaires improvisés, en une hâte qui a fait en quelques mois, parfois même en quelques jours, d'un tonsuré un sous-diacre, d'un sous-diacre un diacre, d'un diacre un prêtre : ceux-là seront une proie.

Déjà, dans ce clergé à la foi un peu molle, on a pu noter d'assez sensibles défections. Quelques-uns blasphèment, moins encore par impiété que par excès de peur. D'autres, en plus grand nombre, s'éloignent silencieusement, furtivement ; ils disparaissent, avec un seul souci, celui de brouiller leurs traces, et ils les brouilleront si bien que de beaucoup on ne saura plus rien.

C'est alors que s'introduit dans la langue un mot que nous avons déjà eu l'occasion d'écrire, celui de *déprêtrisation*. Le mot est barbare. A-t-il du moins un sens précis ? Le *déprêtrisé* est-il seulement le prêtre qui s'est dépouillé en termes explicites de son caractère sacré? Est-ce pareillement celui qui s'est borné à abdiquer ses fonctions? Sur l'heure on ne le sait pas bien. Les mots flottent comme les idées elles-mêmes. Cependant le peuple, simpliste jusqu'à l'excès et qui ne s'attarde pas à marquer les nuances, confond dans un même vocable les renégats, les lâches, les faibles ; et il désigne sous

le nom de *déprêtrisé* quiconque, par une dégradation plus ou moins complète de son honneur sacerdotal, s'applique à sauvegarder sa liberté et sa vie.

Avec le mois de brumaire an II, a commencé dans Paris la grande désagrégation. On se souvient de Gobel et de sa mémorable lâcheté. Pendant ce temps, que se passe-t-il dans les départements? Là-bas s'échelonnent, à l'imitation de Paris, dans les derniers jours de brumaire et pendant tout le mois de frimaire, les fêtes en l'honneur de la Raison. Comme à Paris, des prêtres arrivent, emphatiques et affolés. La plupart appartiennent au clergé constitutionnel; d'autres sont des chanoines ou d'anciens religieux n'ayant pas prêté serment parce qu'ils n'y étaient pas astreints, mais tout démoralisés de peur et prêts à tout pour la vie. Tous, mêlés les uns aux autres, ils prononcent les paroles de reniement; puis ils sont englobés dans le cortège de la cérémonie, comme les trophées vivants de la superstition vaincue. Parfois, par leur nombre, ils prennent un aspect de bande. C'est ainsi qu'à Nancy ils se rencontrent au nombre de soixante et onze et solennellement déposent leurs lettres d'ordination au pied de la statue de la liberté (1).

Malgré tout, dans les provinces, il y a des scrupules, des remords et, même à travers les défaillances, des remontées de courage. C'est la tâche des Représentants en mission de réduire à l'état de poussière ceux qui résistent encore.

A l'avilissement du prêtre ils travaillent presque tous : tel en Picardie Dumont, en Auvergne Maignet et Couthon, en Bourgogne Bernard de Saintes. Mais entre tous le plus acharné est Albitte.

C'est à cet homme qu'il est réservé de fournir un modèle-type aux persécuteurs.

(1) L'abbé MARTIN, *la Persécution et l'anarchie religieuse en Lorraine*, p. 111. — AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 609.

Il est arrivé dans l'Ain le 1er pluviôse (1). Aussitôt, de Bourg-en-Bresse, — *Bourg-régénéré* comme il l'appelle, — il se met à légiférer. Il a passé par Lyon où ses yeux se sont rassasiés de proscriptions. Il abomine les aristocrates, mais plus encore les fanatiques. Dans cet esprit, il juge que rien ne sert de fermer l'église si l'on ne se débarrasse de ceux qui célèbrent à l'autel. Il estime en outre que le meilleur moyen de supprimer le prêtre, ce n'est pas de l'enfermer ou de le tuer, mais d'obtenir que de lui-même il se dégrade. Plein de ces pensées, il compose de toutes pièces, le 8 pluviôse (2), une formule où il quintessencie tout ce qui peut flétrir un homme d'honneur et un ministre de Jésus-Christ. Cette formule, il essaiera, par ruse ou par force, de la faire signer. Il faut reproduire en entier, tant il est révélateur, ce document conservé en plusieurs expéditions aux *Archives :*

Je soussigné... âgé de..., né à ..., commune de ..., district de..., département de..., faisant le métier de prêtre depuis l'an..., sous le titre de..., convaincu des erreurs par moi trop longtemps professées, déclare, en présence de la municipalité de..., y renoncer à jamais, déclare également renoncer, abdiquer et reconnaître comme fausseté, illusion et imposture, tout prétendu caractère et fonctions de prêtrise, dont j'atteste déposer sur le bureau de adite municipalité tous brevets, titres et lettres ; je jure en conséquence, en face des magistrats du peuple, duquel je reconnais la toute-puissance, de ne jamais me prévaloir des abus du métier sacerdotal auquel je renonce, de maintenir la liberté, l'égalité de toutes mes forces, de vivre ou de mourir pour l'affermissement de la république une, indivisible et démocratique, sous peine d'être déclaré infâme, parjure, ennemi du peuple, et traité comme tel. Fait double et enregistré sur le registre de la municipalité de..., le..., de l'an... de la république une, indivisible et démocratique, dont copie sera délivrée au requérant (3).

Il reste à trouver des hommes assez avilis ou assez affolés pour signer cette infamie. Le proconsul se flatte de réduire

(1) 20 janvier 1794.
(2) 27 janvier 1794.
(3) *Archives nationales*, AFII, 83, registre 610.

par l'étalage de la terreur. Les prisons de Bourg sont pleines ; il en extrait un convoi que, le 11 pluviôse, il dirige sur Lyon ; les malheureux seront traduits devant la fameuse Commission qui siège aux Terreaux, et plusieurs seront immolés. Ayant ainsi prouvé comment la République traite ses ennemis, le Représentant montre la récompense réservée à qui se soumet : quelques prêtres déjà incarcérés se sont courbés à souhait ; Albitte aussitôt les fait élargir. Quel est le nombre de ceux qui faiblissent sous la violence ou capitulent dans l'espoir de la liberté et de la vie? Du 10 au 20 pluviôse, Albitte recueille quatre-vingt-trois adhésions (1). Tout fier de la réussite, il décide que la liste sera imprimée, publiée et affichée, pendant trois décades consécutives, dans toutes les communes où il exerce ses pouvoirs. Au bas du fatal papier d'autres signataires apposent leur nom : 37 du district de Trévoux, 24 du district de Pont-de-Vaux, 36 du district de Nantua, 31 du district de Châtillon-sur-Chalaronne, 47 du district de Mont-Fermé (Saint-Rambert), 25 du district de Montluel, 18 du district de Gex, 60 du district de Belley (2). Sur le département du Mont-Blanc, également soumis à Albitte, pèse la même tyrannie : là aussi le honteux engagement est imposé : le district d'Annecy compte 14 défaillances, celui de Moutiers 12, celui de Cluses 7, celui de Thonon 5, celui de Saint-Jean-de-Maurienne 5, celui de Carouge 14, celui de Chambéry 95 (3). Albitte triomphe, et sa formule devient classique pour quiconque veut obtenir la destruction du sacerdoce par le sacerdoce lui-même.

Plusieurs des proconsuls s'approprient ce modèle, mais non pas tous, ni même le plus grand nombre, soit qu'ils répugnent à un tel excès de passion, soit qu'ils redoutent une suprême révolte. La déprêtrisation revêt le plus souvent la

(1) *Archives nationales*, F[19], liasse 872.
(2) *Ibid.*, AF[II], 83, cartons 610, 612, 613, et AF[II], 124, registre 941.
(3) *Ibid.*, AF[II], 124, registres 941 et 942.

forme d'une lettre adressée aux administrateurs du district. Parfois elle s'accomplit de façon plus bruyante, en l'une des séances de la *Société populaire*. Parfois aussi, mais beaucoup plus rarement, elle résulte d'une déclaration devant le *Comité de surveillance*. Les défections, qui semblent, à certaines heures, se ralentir, se précipitent tout à coup : ainsi arrive-t-il à la nouvelle qu'un Représentant en mission va passer. Alors les malheureux prêtres se ruent en troupe dans la soumission. Cependant, pour les ecclésiastiques de marque, curés de ville ou vicaires épiscopaux, la déprêtrisation s'accompagne volontiers d'une petite fête. Ainsi en est-il à Rouen, à Rennes, ailleurs encore. Là-bas les autorités s'assemblent. Le récipiendaire est introduit. On se met à discourir, juste assez longtemps pour allumer le flambeau de la raison et pour éteindre le cierge du fanatisme. Souvent la cérémonie s'agrémente d'un peu de musique, et dans la salle retentissent quelques-uns des « airs chéris des patriotes ». C'est en ce cadre de pompe civique que s'intercale l'abdication. A l'usage du public et des journaux, un procès-verbal est dressé. La séance se termine en un échange de baisers fraternels. Puis on renvoie chez lui, tout flétri d'éloges, tout maculé d'accolades, celui qui fut prêtre de Jésus-Christ.

Variées sont pour les prêtres les formes de la défection. Mais tombent-ils tous de la même chute et surtout à la même profondeur? Entre l'entière sincérité et l'entière imposture, il y a des nuances infinies. De même entre l'entière fidélité et l'entier reniement, il y a des refuges et comme des paliers où s'accrochent les âmes faibles, à la fois attirées vers l'abîme par pauvreté de courage et retenues à mi-chemin par obstination de scrupule. Telle est la condition des malheureux prêtres. Sur les lèvres tremblantes de beaucoup d'entre eux se croisent les paroles qui blasphèment et en même temps les prières implorantes qui demandent pardon. Dans leur misérable descente, ils se taillent des degrés, s'y établissent en un équilibre instable et s'y tiennent

désespérément. En ces sortes de cachettes, ils voudraient se blottir, ignorés de la terre, et du ciel aussi. De là des raffinements de pensées, des complications de mobiles qui déconcertent ; de là des calculs, à la fois hypocrites et sincères, profonds et puérils, qu'aucune analyse ne peut pénétrer à fond, tant se mêlent l'incroyance avec les retours de foi, la lâcheté avec les ressauts de courage, la faiblesse à tout livrer avec la subtilité à tout reprendre, et la recherche intense, presque maladive, pour apaiser Dieu dans l'acte même où on le méconnaît !

Des dispositions si malaisées à saisir rendent difficile un classement sûr. Pourtant on a conservé en partie aux *Archives* (1) les déclarations de ces prêtres, c'est-à-dire celles qu'ils ont écrites en 1794 pour obtenir la vie, et celles qu'ils ont tracées huit ans plus tard pour se justifier devant l'Église. Ces documents, bien qu'incomplets, permettent qu'on se hasarde à doser les fautes, à établir des catégories dans les défaillances mêmes.

Je mets d'abord à part les blasphémateurs. Pour l'honneur du nom chrétien, ceux-là furent peu nombreux. Je ne crois pas que pour la France entière on en puisse compter beaucoup plus d'un millier. Celui-ci se félicite d'avoir « brisé ses chaînes mystiques » ; celui-là proclame qu'il n'a jamais été prêtre ni de cœur ni d'esprit ; cet autre se vante d'avoir depuis longtemps livré aux flammes les « patentes du métier ». Plusieurs annoncent qu'ils se « débaptisent » ou bien encore qu'ils ne veulent plus faire « l'arlequin ou le farceur ». Un prêtre de Parthenay, en livrant ses lettres d'ordination, ajoute : « Je ne tiens pas à ces bucoliques. » — « Je suis prêtre, dit un ecclésiastique d'Arles, mais je déclare me séparer nettement de ces ennemis du genre humain. » — « Je viens, dit un religieux joséphite de Belley, abjurer le charlatanisme d'un culte dont j'ai été le ministre. » Chez quelques-uns

(1) F[19], liasses 872 à 893, et série AF[IV].

l'incohérence du langage laisse soupçonner un esprit dérangé. Un prêtre nommé Herland prend à témoin « la Montagne trois fois sainte » et signe « Herland, citoyen du globe ». Un autre, qui s'appelle Accard, écrivant au président de la Convention, lui notifie qu'il est époux et père. Il ajoute : « Mon épouse t'embrasse et toute la Convention nationale ainsi que moi, et te donne l'accolade de frère et de concitoyen (1). » Dans cette surenchère de platitude et d'impiété, les vicaires épiscopaux tiennent en général le premier rang. Placés auprès de l'évêque, non pour le conseiller ou l'aider, mais pour le paralyser s'il est bon, pour le rendre pire s'il est mauvais, ils ont été le plus souvent les corrupteurs de leur diocèse ; et pour beaucoup l'apostasie est comme la fin naturelle de leur carrière cléricale.

Parmi ceux qui blasphèment, plusieurs ont depuis longtemps abandonné le sacerdoce. Au nom de quelques-uns, les tableaux déposés aux *Archives* accolent des désignations qui ne laissent pas que de surprendre : celui-ci qui est de l'Ain est indiqué comme ayant été prêtre et depuis *canonnier;* celui-là qui est de Saône-et-Loire est noté comme *cavalier jacobin pour Autun ;* un troisième est enrôlé dans les chasseurs à cheval ; un quatrième sert sur les vaisseaux de la république ; un cinquième est à Paris où il est employé à la Commission des subsistances (2). Quel est le passé de ces hommes? On l'ignore. Quel sera leur sort futur? On ne le saura pas davantage. Entre deux, ils se souviennent de leur titre sacerdotal et, comme on ferait d'une chose négligeable, ils viennent s'en dépouiller.

Au-dessous des abdicataires blasphémateurs, il y a — et c'est un second degré dans le reniement — les abdicataires silencieux. Ceux-ci se contentent de déclarer qu'ils cessent d'être prêtres. La plupart se limitent à ce bref désaveu de

(1) *Archives nationales*, F^{19}, liasse 882.
(2) *Ibid.*, F^{19}, liasse 872 et suiv.

leur état. Quelques-uns, comme pour mieux marquer que la séparation est irrévocable, ajoutent ces mots : « Pour toujours. »

A côté de ceux qui précisent leur résolution et se coupent tout chemin de retour, il y a ceux, bien plus nombreux, qui, loin de fuir l'équivoque, la cherchent. Tous ensemble, ils forment une troisième catégorie de prêtres, dévoyés eux aussi, mais dont il est malaisé de graduer l'infidélité, car il faudrait pour cela pénétrer jusqu'au tréfonds des âmes. Ceux-là se gardent de prononcer le mot d'abdication : le plus souvent ils se bornent à déclarer qu'ils *renoncent à leurs fonctions*. Dans le même temps, très en secret, ils se forgent, pour leur usage personnel, une glose intime qui, espèrent-ils, les absoudra : « La loi, se disent-ils, qui nous a conféré le soin d'une paroisse, peut nous ôter ce qu'elle nous a confié. » Ils arrivent par là à se persuader à demi que leur renonciation est un acte d'ordre civil, et que l'Église n'a rien à voir en ce qui ne concerne que l'État. Que si, malgré tout, ils ne réussissent pas à se convaincre eux-mêmes, ils se fabriquent incontinent une autre excuse : « Notre église, se répètent-ils, était vide, sur le point d'être fermée ; et nous n'avons fait qu'abandonner un sanctuaire déjà délaissé. » Les perplexités de leur conscience les rendant ingénieux, ils accumulent les subterfuges ; l'un dit : je suis vieux et impotent ; l'autre : je suis martyrisé par la goutte ; un troisième : j'ai besoin d'aller cultiver mes terres laissées incultes par mes neveux partis pour l'armée. Et de la sorte ils s'efforcent de communiquer un air de retraite légitime à leur désertion. — Cependant, si les persécutés sont subtils, les persécuteurs sont soupçonneux. De ceux qui se présentent ils exigent un gage, c'est la remise des *lettres d'ordination*. Beaucoup cèdent. Ils apportent leurs lettres de prêtrise et souvent, par luxe de servilité, y ajoutent leurs diplômes, leurs brevets, les papiers de leurs bénéfices. Et ainsi prennent-ils rang parmi ceux que, par flétrissure, on appellera plus tard les *traditeurs*. D'autres

hésitent à fournir le signe matériel de leur défection. Mais que faire en la timidité de leur courage? Alors, un peu de comédie égayant subitement la tragédie sombre, ils viennent, comme des écoliers en faute, s'excuser : leurs lettres, ils les donneraient bien volontiers, mais ils n'ont pas réussi à les retrouver : ils les ont perdues : elles ont été consumées dans un incendie ; ou bien encore : les Vendéens les ont emportées dans une de leurs incursions. Parfois on dit : « Je les apporterai prochainement » ; puis on rentre chez soi et l'on enfouit en terre ce qu'un reste de scrupule empêche de livrer. — Les magistrats des districts ne sont pas toujours dupes. Plusieurs, en envoyant les tableaux, remarquent, avec une surprise inquiète, combien peu de pièces y sont annexées. En tel district comme celui de Bar-sur-Aube, sur vingt-huit prêtres qui ont comparu, six seulement se sont dépouillés (1). De ceux dont les lettres manquent on se méfie ; et l'on juge, non sans raison, que la remise des titres de prêtrise est la vraie, la seule preuve de l'abdication.

Les déviations de conscience sont variées, autant que sont tortueux les replis de l'âme humaine. Il y a les pauvres qui ont peur de la misère ; car ils savent que la Convention vient de voter une pension pour les abdicataires (2) et que sûrement elle abandonnera les autres. Il y a les abusés qui croient faire acte de patriotisme en se déprêtrisant : tels ces prêtres, qui, en abdiquant, joignent à leur lettre un don « de vêtements ou de chemises neuves » pour « leurs frères armés ». Il y a les illogiques que hante le souvenir de leur dignité, même dans l'acte où ils s'en dépouillent : tel Prudhomme, évêque de la Sarthe, qui, au bas de la lettre où il résigne son titre épiscopal, appose, à côté de sa signature, une croix (3). Il y a les indécis : tel ce curé de la Charente qui refuse d'abord de signer son acte d'abdication, revient, s'éloigne, et enfin,

(1) *Archives nationales*, F[19], 873.
(2) Décret du 2 frimaire an II.
(3) PIOLIN, *l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. II, p. 414.

au bout d'une heure, se décide à tracer son nom. Il y a surtout ceux que subjugue la violence ; et en effet quelle n'est pas la pression ! Ceux qui déjà ont été écroués sont menacés du tribunal révolutionnaire s'ils ne se déprêtrisent : ceux qui ont gardé jusqu'ici leur liberté sont tenus, en beaucoup de lieux, s'ils n'abdiquent le sacerdoce, de se rendre sur-le-champ à la maison d'arrêt du district. A défaut de mesure générale, des arrêtés individuels interviennent : ainsi en est-il d'un prêtre des environs d'Agen qui est jeté en prison « pour n'avoir pas cessé ses fonctions comme les autres (1) ». Quant à ceux qui se dérobent ou se cachent, ils risquent un sort pire encore ; car souvent il arrive qu'ils sont portés sur la liste des émigrés.

Ainsi apparaissent, avec des degrés divers dans l'abaissement, les apostats blasphémateurs qui s'étalent dans leu- chute, les apostats silencieux, les renégats honteux qui livrent en gémissant leurs lettres de prêtrise, les demi-renégats qui gémissent aussi, mais plus retors ou plus fermer, les annoncent, les marchandent, les promettent et ne les donnent pas ; puis se montre la foule des déviés, des irrésolus, des affolés.

En remontant encore, nous atteignons les limites indécises où se mêlent tellement la fidélité et la faiblesse qu'on ne sait si l'on doit louer l'une ou flétrir l'autre. Les lettres déposées aux *Archives* nous révèlent, et en grand nombre, des prêtres, d'âme droite peut être, mais faits pour des temps paisibles, qui cherchent avec anxiété un minimum dans la soumission et se débattent entre deux désirs intenses, celui de ne pas se souiller, celui de n'être pas non plus martyrs. De cette double et obsédante sollicitude naissent des formules d'une imprécision savante, qui paraîtraient lâches aux époques ordinaires, mais qui, dans l'extrême péril des temps, sont presque courageuses. Les uns cherchent à se libérer par une

(1) DURENGUES, *l'Église d'Agen pendant la Révolution*, p. 346.

déclaration générale d'obéissance ; de là des phrases comme celle-ci : « J'abandonne les fonctions de ministre du culte pour tout le temps que le jugera bon l'Assemblée nationale. » Ou encore celle-là : « Je me soumets à toutes les lois civiles de la république. » Les autres, sans détailler davantage, annoncent simplement qu'ils s'abstiennent ou bien qu'ils se décident à la retraite. Dans l'Ardèche, l'un des vicaires épiscopaux, M. de Baruel-La-Baume, envoie à l'un de ses amis de la Convention ses lettres d'ordination, mais ajoute en substance : « Je m'en remets à vous ; surtout ne les déposez pas si vous croyez que ce dépôt peut impliquer l'abdication du caractère sacré (1). » Ainsi le scrupule perce à travers la défaillance. Il arrive même que ce qui commence en acte de faiblesse finit en acte de foi. Dans l'Yonne, au district de Joigny, un prêtre déclare renoncer à ses fonctions. Cependant on lui demande ses lettres de prêtrise ; alors, au milieu des obscurités où sa pauvre conscience se débat, une belle lueur d'honneur sacerdotal brille tout à coup, comme la rayure d'un phare sur une plage enténébrée ; et, de timide devenant brave, il répond qu'il ne peut les livrer « parce qu'il les tient de Dieu ».

De même qu'il y a des chutes irrémédiables, il y a des remontées inattendues. Sur le passage des Représentants, les pauvres prêtres, tout aplatis de terreur, se sont courbés en masse. Le proconsul a passé ; il est loin ; peut-être ne reviendra-t-il pas. Alors quelques-uns d'entre eux se relèvent, tout meurtris, tout craintifs encore, comme des blessés sur le champ de bataille après une charge de cavalerie. Ils sondent leur conscience, à la manière de blessés qui tâtent leurs membres. Ils ont honte d'eux-mêmes, et, comme ils sont encore croyants, ils tremblent d'être traités par Dieu en grands pêcheurs. Pourtant une pensée les calme : les engagements contractés sous la violence ne lient pas. S'ils ne

(1) *Archives nationales*, AF^{IV}, 1897.

sont pas détenus ou s'ils ont recouvré leur liberté, ils essayent de se ressaisir. Sur ces entrefaites, il arrive qu'ils retrouvent quelques-uns de leurs paroissiens. Ceux-ci leur dépeignent l'état du village : plus de culte ; et il y a des mariages à bénir, des malades à administrer. Ils écoutent. Ce qui subsiste en eux de grâce sacerdotale se réchauffe et se réveille. Ils ont tremblé ; ils cessent de trembler, en attendant que d'ailleurs ils tremblent de nouveau. Les voilà qui suivent leurs ouailles, et voilà les *déprêtrisés* qui deviennent des *reprêtrisés*.

Tous les documents du temps attestent ces retours, timides d'ailleurs, fragiles, dans le mystère et dans la peur. En Corrèze, dans la Dordogne, dans le Gers, dans les Basses-Alpes, dans la Seine-et-Oise, dans la Saône-et-Loire, les correspondances des Représentants, des administrateurs, des agents nationaux signalent la « duplicité des prêtres » qui n'ont abjuré leurs erreurs que pour les prêcher de nouveau. De là un regain de rigueur. Dès le mois de pluviôse, Albitte a décidé, pour les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, que tous les abdicataires, loin de devenir libres par le fait de leur abdication, seraient rassemblés au chef-lieu du district, seraient tenus de s'y fixer, et devraient se présenter tous les cinq jours devant la municipalité qui surveillerait leur conduite (1). Devant le péril des *reprêtrisations*, cet arrêté, qui a été jugé trop sévère, reprend faveur, et beaucoup de Représentants le copient : tels Mallarmé en Lorraine, Vernerey dans la Creuse, Reynaud dans la Haute-Loire, Lefiot dans la Nièvre, Monestier (du Puy-de-Dôme) et Dartigoeyte dans la région de la Garonne. Ceux même qui répugnent à cet excès de rigueur proclament qu'aucun prêtre, fût-il abdicataire, ne devra demeurer à proximité de la paroisse où il a exercé son ministère. Il faut, disent les rapports des districts, « les faire déguerpir des communes où ils ont prêché

(1) Arrêtés du 12 et du 21 pluviôse (*Archives nationales*, AF[II], 83, registres 610 et 611).

leurs dogmes absurdes ; autrement ils seraient aussi dangereux après leur abdication qu'avant (1) ».

Combien de prêtres se déprêtrisèrent ? Il semble que les pouvoirs publics aient marqué, sur l'heure, un extrême souci d'être exactement informés ; car un décret du 23 brumaire enjoignit aux autorités de tenir note de toutes les défaillances sacerdotales et de les consigner en des états nominatifs qui seraient adressés tous les quinze jours à l'un des Comités de la Convention, le Comité d'instruction publique. Mais le décret est-il demeuré, en beaucoup de lieux, inexécuté, ou bien encore les documents ont-ils été perdus? Dans les vingt-deux liasses qui, aux *Archives nationales*, sont consacrées aux abdications ou renonciations, je ne trouve de listes que pour 148 districts. Encore ces listes offrent-elles de grandes lacunes ou même se présentent-elles sous un aspect tout à fait informe. En certaines liasses on trouve aussi des lettres d'envoi qu'aucun état n'accompagne. Pour 20 ou 25 districts seulement, les tableaux paraissent complets.

Cette insuffisance de documents interdit toute statistique rigoureuse. Mais, même à travers ces lacunes, on peut, je crois, pénétrer la vérité. Rien que pour ces 148 districts, les tableaux, si fragmentaires qu'ils soient, révèlent plus de 5 600 renonciations ou abdications sacerdotales (2). Or, le nombre total des districts étant de 562, ces 148 districts, pris indifféremment dans toutes les régions de la France, et les uns très populeux, les autres peu importants, ne représentent guère plus du quart de tout le territoire français. Et encore faut-il considérer que, si les tableaux étaient com-

(1) Voir notamment rapport des administrateurs du district de Saint-Dizier, 5 ventôse an II ; rapport de l'agent national du district de Bellevue-les-Bains (Bourbon-Lancy), 13 ventôse (*Archives nationales*, AF II, 873 et 891).

(2) Dans ce chiffre de 5 600, je ne comprends pas les abdications ou renonciations individuelles, mentionnées par lettre alphabétique dans les relevés des archives (F 19, liasse 872-893) et qui sont au nombre de 17 à 1 800. Ces renonciations individuelles se retrouvent d'ailleurs le plus souvent dans les tableaux d'ensemble.

plets, le chiffre de 5600 serait, à coup sûr, considérablement dépassé. Il n'est donc pas téméraire de présumer que ce chiffre de 5600 pour 148 districts représente, pour l'ensemble du pays, un chiffre au moins quadruple de défaillances. Ces défaillances, bien qu'elles portent sur un certain nombre de chanoines ou d'anciens religieux non astreints au serment, doivent être mises, pour la plupart, au compte des assermentés. C'est dire que le clergé constitutionnel, qui n'a jamais compté, tout compris, plus de 27 ou 28000 membres, a, dans sa très grande majorité, plus ou moins fléchi devant la persécution.

Je dis plus ou moins, et à dessein ; car il y a un élément immatériel qu'aucune statistique, fût-elle très parfaite, ne saurait révéler : c'est, comme on vient de le dire, l'état des âmes. Si l'on pouvait interpréter les listes et à chaque nom ajouter une annotation, alors seulement on pourrait graduer les fautes. On ne saurait trop le répéter, dans le clergé constitutionnel les apostats furent assez rares, les confesseurs assez rares aussi. Mais les pusillanimes, les éperdus, les faibles furent légion. Ces pusillanimes, ces éperdus, ces faibles, on les retrouvera plus tard, sortant en foule de leurs cachettes avec le calme rétabli, se réconciliant avec l'Église et obtenant en grand nombre de reprendre leurs fonctions. Replacés dans un cadre au niveau de leur courage, ils se montreront chastes de mœurs, fidèles à leurs devoirs quotidiens, pieux en général, et cherchant à gagner, par la menue monnaie de leurs prières, le ciel que jadis, d'un seul coup, ils auraient pu conquérir glorieusement. Ainsi vivront-ils d'une existence paisible, honorée même, évitant à la fois de parler de la Révolution et de lire les actes des martyrs. En remontant jusqu'à mon enfance, je me rappelle les traits de deux ou trois de ces prêtres. Ils étaient alors parvenus à l'extrême vieillesse. Ceux qui auraient pu porter témoignage contre eux étaient morts. Eux-mêmes avaient eu le loisir d'effacer de leur mémoire ce que les contemporaiens ne savaient plus.

Quel que fût l'oubli, n'ont-ils pas très secrètement, dans les méditations de leurs derniers jours, comparé leur longue et banale carrière à la vie courte et radieuse de leurs confrères, introduits depuis longtemps dans la gloire des bienheureux? Il ne m'appartient pas de condamner ou d'absoudre. Je me figure cependant qu'un petit frisson de regret, de remords même, devait saisir ces vieux prêtres quand, le dimanche des Rameaux, récitant devant les fidèles assemblés l'évangile de la Passion, ils arrivaient à ce reproche doux, triste et profond de Jésus à ses disciples endormis : Eh quoi ! vous n'avez pu veiller et prier une heure avec moi !

II

En cette ombrageuse suspicion qui n'épargne pas toujours même les abdicataires, un prêtre pourtant demeure libre. Dans les tableaux des déprêtrisations, on trouve assez souvent en note marginale cette mention : *marié.* Parfois on ajoute comme un supplément d'éloges : *marié avec une cidevant religieuse.* De temps en temps aussi, la petite note revêt un aspect de gaieté polissonne, et l'on ne néglige pas d'annoncer que, de cette alliance quoique récente, est né déjà un fruit précoce ; on pousse même le détail jusqu'à préciser le sexe et les qualités de l'enfant qui est, dit-on, « un jeune mais vigoureux républicain ».

La déprêtrisation, c'est la rade avec ses risques de bourrasques ; le mariage, c'est le port avec sa sécurité. On a dit ailleurs la série des décrets rendus pour protéger le mariage des prêtres. Le prêtre marié, non seulement on le tolère, mais on le juge bon à montrer, et l'on a raison ; car en cet hiver de 1793 à 1794, il incarne, à lui tout seul, la liberté des cultes.

A quel prix a-t-il acheté le droit d'être libre? Parfois le

scandale s'étale bien au large ; et le prêtre prend publiquement à témoin l'Église le matin et le club le soir. Entre plusieurs scènes, l'une des plus suggestives, et qui dispense de décrire les autres, est celle qu'offre le 24 septembre 1793 l'église cathédrale de Poitiers. On célèbre ce jour-là le mariage d'un ancien chanoine, noble d'origine, l'abbé de Pignonneau. Presque toutes les autorités constituées sont présentes et aussi le corps des vétérans ; car le clergé constitutionnel, déjà suspect, redevient privilégié dès qu'il se déshonore. L'épouse entre dans la nef, donnant le bras au vice-président du département. Tous les prêtres mariés aiment à marier d'autres prêtres ; c'est pourquoi l'abbé Planier, marié depuis peu et futur président du tribunal révolutionnaire, donne à son confrère, en manière de menu-service, la bénédiction nuptiale, prononce un discours *analogue à la fête*, et ajoute même, dit-on, une messe à la cérémonie. Un grand repas suit. Le soir, par surcroît de pompe, la *Société populaire* se rassemble. Beaucoup de monde. Plus de chandelles que de coutume, et une curiosité égrillarde qui s'allume dans les yeux. L'abbé de Pignonneau fait son entrée. Le président lui décerne une couronne civique, en offre pareillement une à sa femme et, en outre, aux femmes de deux autres prêtres mariés. Les trois femmes sont solennellement affiliées à la *Société*, et reçoivent l'accolade. Il y a un discours ; puis la séance s'achève par le chant de couplets patriotiques, et après avoir rendu hommage à la nature dégagée du fanatisme, l'on se sépare, non sans verser de douces larmes (1).

Je puis abréger ces scènes ; car cette ostentation dans la chute est chose rare, et la plupart se cachent pour tomber.

Je cherche les mobiles. Il y a ceux qui, en pleine jeunesse et mal armés de la grâce divine, se sentent transpercés par

(1) *Journa du département de la Vienne* (Biblioth. munic. de Poitiers). Registre de la Société des Jacobins de Poitiers. — Voir aussi Thibaudeau, *Mes souvenirs sur les événements de la Révolution, principalement dans le département de la Vienne*, p. 118.

l'aiguillon de la chair ; puis il y a ceux qui, arrivés au milieu de leurs jours, sont secoués par les grands orages de la maturité déjà déclinante, et, tout révoltés de n'avoir pas joui, tout affamés de jouir, se précipitent dans la faute comme par regret de leur vertu. Jeunes encore ou déjà vieillissants, ces pécheurs par concupiscence sont peu nombreux. Qu'on rassemble les témoignages, qu'on s'applique à scruter les replis intimes des âmes, et l'on verra que, pour la grande majorité, la peur est la principale conseillère de défaillance.

Misérables sont ceux qui subissent la violence, plus misérables sont ceux qui l'exercent.

Pour les autorités officielles, le mariage est la garantie et comme le complément de la déprêtrisation, en sorte que, pour l'entier triomphe de la Raison, l'œuvre par excellence est de marier un prêtre.

A cette œuvre tous s'emploient ; et dans les documents contemporains, il n'y a qu'à puiser. Ici ce sont les membres de la Commission de surveillance qui disent à un prêtre détenu : « Marie-toi ou tu seras envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris. » Là c'est un agent national qui s'adresse à un prêtre constitutionnel récemment rétracté ; il lui lit la loi du 29 vendémiaire : « Tu le vois, ajoute-t-il, c'est la mort certaine » ; puis il poursuit : « Tu as un moyen de salut, c'est de te marier. » Telles sont les menaces des autorités locales. Mais le plus souvent, le grand tentateur, c'est le Représentant en mission.

Je sais bien qu'on doit tenir pour un peu suspectes les déclarations des prêtres qui, à la reprise du culte, ont essayé de s'amnistier en accusant leurs persécuteurs. Mais, même en tenant compte des exagérations intéressées ou du grossissement des souvenirs, combien de faits ne s'accumulent-ils pas qui établissent la pression ou la violence ! Dans le Nord, le représentant Florent Guyot, qui est pourtant un modéré, fait dire par un de ses agents à un ancien bénédictin qui est en prison : « Marie-toi ou fais-toi soldat ; sinon tu risques

d'être envoyé au tribunal de Lebon (1). » En Seine-et-Oise, le représentant Couturier mande auprès de lui les jeunes prêtres et leur impose le mariage ; il en marie lui-même, à ce qu'on assure, quelques-uns sur la place publique ; puis la cérémonie s'agrémentant d'un peu de farce, il les fait asperger d'eau en leur disant : Voilà l'eau bénite (2). En Seine-et-Marne, le représentant Maure s'adresse à un prêtre qui a été incarcéré : « Je te ferai mettre, lui dit-il, en liberté ; mais il faudra que tu rapportes ton acte de mariage (3). » Dans le Loiret, même alternative entre le mariage et la prison (4). Dans l'Ain, le représentant Gouly, homme non cruel et enclin au contraire aux mesures de clémence, fait élargir, par arrêté du 3 nivôse an II, trois ecclésiastiques ; mais comme condition, il leur impose de se marier ou d'adopter l'enfant d'un patriote (5).

Les pauvres gens, tout émaciés sous la terreur, s'aplatissent et s'effondrent. Ils se débattent en une double obsession : celle de sauver leur tête, celle de ne pas trop pécher. Dans leur anxiété, ils recherchent, à travers leurs souvenirs, le peu qu'ils savent d'histoire et se rappellent avoir lu, avoir entendu raconter que l'Église, dans les premiers siècles, ne réprouvait pas le mariage des clercs. Puis, des profondeurs de leur intelligence engourdie, ils parviennent à extraire un peu de théologie : devenus subtils à force d'être embarrassés, ils se disent que le mariage civil, à lui seul, ne lie pas aux yeux de la loi canonique : que si, après le mariage civil qui n'est rien canoniquement, ils gardent la continence, que restera-t-il sinon un acte vain, qui sera ici-bas leur sauvegarde et demeurera caduc aux yeux de Dieu ! Ainsi raisonnent-ils, en hommes en qui s'est éteinte la belle flamme de la fierté

(1) *Archives nationales*, AF[IV], 1897.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, AF[II], 84, registre 620.

chrétienne et qui se consolent d'être déshonorés par l'espoir qu'ils ne seront point damnés. Et ils épousent, celui-ci sa vieille servante, celui-là une femme disgraciée de la nature, cet autre une pauvre religieuse, bornée, innocente, à qui on a promis la virginité et qui s'est persuadée qu'elle faisait œuvre pie en sauvant de la mort un prêtre.

La double crainte de Dieu et des hommes suggère des stratagèmes singuliers. Il y a des prêtres qui, en s'engageant à se marier, obtiennent d'être élargis : une fois en liberté ils essayent de se terrer, de se faire oublier ; le club, le Comité de surveillance les épient et leur rappellent leur promesse ; ils font alors publier leurs bans, puis tentent encore de différer : nouvelle mise en demeure des autorités jacobines. C'est alors qu'à bout de subterfuges, ils se traînent jusqu'à la municipalité et en rapportent l'acte qui leur permettra de vivre. — Les consciences toutes déviées se consument en recherches subtiles pour se tromper elles-mêmes. Un curé de Seine-et-Oise épouse une femme de soixante ans : c'est, dit-il, qu'il ne veut pas, en allant en prison, abandonner ses ouailles. — D'autres s'entourent de conseils, comme pour s'étayer dans leur faute et la rendre moins lourde en en partageant le poids : tel curé qui est de l'Agenais consulte ses parents, ses amis ; tel autre qui est Picard recueille les avis de ses paroissiens ; un troisième qui est réfugié à Paris se confie aux députés du Calvados qui naturellement l'exhortent à se marier de suite. — Dans certains départements comme celui de Seine-et-Oise, quelques-uns qui sont jeunes s'excusent par l'exemple de leurs confrères plus âgés : « Une dizaine de vieux, disent-ils, se sont mariés avant nous. » — Cependant, à travers la faute même, apparaît parfois un désir si intense d'en effacer aussitôt la trace qu'on hésite à condamner. Tel est le cas d'un ecclésiastique de l'Aisne nommé Morenval. C'est un insermenté, il est incarcéré à Soissons, et sa fidélité l'expose à une mort presque certaine. Ses parents, dans l'anxiété, veillent autour de la prison. Un jour ils s'avisent

qu'une loi garantit la sécurité à quiconque se marie. Près d'eux se trouve une vieille gouvernante âgée de cinquante-huit ans ; elle a élevé le prêtre, l'a entouré d'affection et se laisse convaincre de l'épouser afin de le rendre libre. On obtient ainsi l'élargissement du prisonnier. Celui-ci résiste d'abord ; enfin le mariage est célébré. Dans la journée, l'abbé Morenval appelle un notaire et, par acte régulier, assure le sort de celle qui s'est dévouée pour lui. Puis, avant le soir, il part, rejoint l'armée, est employé dans un bureau militaire et, à quelque temps de là, se retire à Aix-la-Chapelle (1).

Les lettres que, six ou sept ans plus tard, beaucoup écriront au cardinal Caprara pour solliciter leur pardon éclairent bien l'état de ces pauvres gens. Il en est qui racontent tout au long leur histoire ; d'autres au contraire se gardent, disent-ils « d'entrer dans un détail ennuyeux ». Quelques-uns confessent sans détour leurs égarements. C'est ainsi qu'un prêtre des environs d'Auxerre écrit : « Je me déshonorai à la face de toute l'Église, et cela par crainte d'une mort prochaine. » Mais cet humble langage est rare, et une vanité tenace masque le plus souvent le regret, en sorte qu'on devine plus de repentirs qu'on ne saisit d'aveux. Beaucoup semblent inconscients, tant ils publient, comme chose toute naturelle, les défaillances de leur courage ! Celui-ci s'exprime en ces termes : « Pour me mettre à l'abri des poursuites du gouvernement d'alors, je n'ai cru mieux faire que de contracter mariage. » Celui-là expose sa crainte d'être soumis aux réquisitions militaires : « Je ne savais, ajoute-t-il, quelle résolution prendre pour éviter de partir. On me conseilla de me marier ; ce parti, dans le moment, me parut le plus doux, et je m'y suis décidé. » Un autre demande pardon de ce qu'il appelle « une faute involontaire ». — Souvent le langage des formules finales déconcerte. Un ancien prêtre marié, qui est

(1) Pétition du 14 juillet 1802 au cardinal Caprara (*Archives nationales*, AF^{IV}, 1897).

d'ailleurs employé au contentieux du ministère des finances, termine, en se disant « l'apôtre le plus fidèle de Jésus-Christ et du Saint-Siège apostolique » ; d'autres, par compensation, se contentent de cette salutation un peu brève pour qui écrit à un cardinal : Salut et fraternité. — En général, point de perversité, mais des intelligences pauvres, des âmes sans courage, et cet orgueil à la fois débile et entêté qui voit une humiliation en tout acte d'humilité. L'inconscience achève de se peindre par les sollicitations qui accompagnent les demandes de pardon. Un prêtre, qui s'est marié et a trois enfants, déclare qu'il se sépare de son épouse et demande à reprendre, avec un simple changement de diocèse, le ministère sacerdotal. Un autre qui a contracté mariage afin d'éviter le double risque « de pourrir en prison ou d'être enrôlé pour l'armée » voudrait être aumônier dans un régiment afin de gagner — ce sont ses propres expressions — « une subsistance honnête ». Un troisième prêtre qui s'est marié avec sa servante ne perd, pour cette infraction aux règles, rien de son assurance ; il demande, comme on ferait de la chose la plus simple, à reprendre les fonctions ecclésiastiques ; puis en un post-scriptum à la fois dévot et impudent, il ajoute : « Ces fonctions sont les seules que j'aime à remplir (1). »

III

C'est au milieu de cette confusion que commence, pour l'Église constitutionnelle, l'année 1794. Un certain nombre — deux ou trois mille peut-être — gardent avec un méritoire courage le souci de la dignité sacerdotale. La plupart

(1) On peut supputer à peu près le nombre des abdications ou des renonciations sacerdotales. Il est bien plus malaisé d'apprécier combien il y eut de mariages ecclésiastiques. L'évêque Grégoire, et après lui M. Gazier (*Études sur l'histoire religieuse de la Révolution*, p. 229), en a estimé le nombre à

se terrent, s'abritant comme ils peuvent contre la tempête. Quelques-uns apparaissent cyniques, méconnaissables, doublement hideux par tout ce qu'ils sont et par tout ce qu'ils ont été. A Bourges, on voit chaque jour sortir de l'auberge de la Tête Noire, rue d'Auron, un homme en carmagnole de toile grise, et un bonnet rouge sur la tête (1). C'est Torné, sous l'ancien régime prédicateur du roi et naguère encore évêque métropolitain. Le 22 brumaire, il a abdiqué en grande pompe l'épiscopat. Dans le même temps, en une lettre à la Convention, il a tracé ces lignes : « Et moi aussi j'étais philosophe quoique évêque. Si je ne disais pas autrefois mon secret, c'est que le peuple était trop superstitieux et le gouvernement trop inquisiteur (2). » Maintenant, quoique sexa-

2 000. Cette évaluation, bien qu'elle émane d'un contemporain en mesure d'être informé, semble bien au-dessous de la vérité. Les monographies provinciales fournissent, à ma connaissance, pour une douzaine de départements d'importance inégale et pris dans toutes les parties de la France, des chiffres qui paraissent exacts, et on relève, rien que pour ces départements, 650 mariages environ. Si l'on adoptait cette proportion pour la France entière, on arriverait à un total de 4 600 mariages. Je ne serais point étonné que ce chiffre fût très rapproché de la vérité. Je ne l'inscri- cependant qu'avec une extrême hésitation, comme vraisemblable bien plutôt que certain et sous le bénéfice de toute rectification future, tant sont grandes les différences suivant les régions ! Il semble au premier abord que le patient dépouillement des registres de l'état civil, commune par commune, puisse fournir les précisions qui manquent jusqu'ici. Mais je doute que de cette recherche elle-même surgisse une complète lumière. En effet, beaucoup d'ecclésiastiques, au moment où ils se sont mariés, avaient déjà déserté le sacerdoce pour embrasser une profession qui les ferait vivre. Sur les registres de la mairie, c'est cette profession seule qu'en bien des cas, ils ont inscrite. D'autres fois, ils n'ont indiqué aucune qualité Pour ne citer qu'un seul exemple, l'acte de mariage de Porion, évêque d'Arras, dressé à Saint-Omer le 3 nivôse an II, le désigne simplement sous le nom de « citoyen demeurant en cette commune ». Les recherches les plus minutieuses demeureraient donc souvent décevantes ; car en compulsant les actes, on n'y trouverait point toujours les qualifications révélatrices de l'état sacerdotal.

(1) De Robillard de Beaurepaire, *la Justice révolutionnaire dans le Cher*, p. 123-124 (tiré des *Mémoires de l'Église métropolitaine de Bourges*, par B.-M., trésorier fabricien).

(2) Convention nationale, séance du 1er frimaire an II (*Moniteur*, t. XVIII, p. 488).

génaire il se marie, en attendant que d'ailleurs il divorce. Bientôt, tout submergé sous le mépris, il se retirera dans son pays natal. Ce qu'on écrit ici de Torné pourrait s'écrire de plusieurs autres. Mais je n'ai ni le goût, ni le courage de détailler ces misères.

Quelques-uns sont frappés par la mort. La tristesse des choses se peignit dans l'étrangeté des funérailles. A la fin de 1793, mourut Avoine, évêque de Versailles, homme bon, indulgent, charitable. Nul appareil aux obsèques, mais une solitude où l'on put voir l'image du culte constitutionnel finissant (1). — A quelque temps de là succomba Marolles, jadis évêque de l'Aisne, mais abdicataire et descendu au rang d'employé d'hôpital. Le cortège traversa la ville de Soissons sans que personne parût se souvenir que celui qu'on conduisait à la sépulture avait jadis, en ces lieux, ceint la mitre et porté la crosse. Deux prêtres suivaient en habit laïque ; du reste nul concours et même nulle curiosité ; seulement, comme l'ex-prélat était devenu capitaine de la garde nationale, un piquet avait été rassemblé qui, en escortant la pauvre dépouille, masqua un peu l'abandon (2). — Un peu plus tard, les obsèques d'Arbogast-Martin, évêque du Haut-Rhin, se célébrèrent en la ville de Colmar, au milieu de la même indifférence. Aucun cérémonial, aucunes prières non plus, hormis les pieux suffrages de deux ministres protestants qui marchaient derrière le cercueil et figuraient un reste des rites chrétiens (3).

A côté de ceux que la maladie saisissait, il y avait ceux que réclamait l'échafaud.

Le 22 nivôse an II (4), monta de la Conciergerie au tribunal révolutionnaire Lamourette, évêque métropolitain de

(1) Alliot, *le Clergé de Versailles pendant la Révolution française*, p. 146.
(2) Fleury, *le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. II, p. 120.
(3) D'Ochsenfeld, *la Terreur à Colmar* (*Revue de la Révolution*, février 1886, p. 126).
(4) 11 janvier 1794.

Lyon et ancien protégé de Mirabeau. Un jour, à sa voix, vers la fin de l'Assemblée législative, les députés de tous les groupes s'étaient embrassés, et ceux qui ne le connaissaient point n'avaient pas douté que son éloquence ne fût extraordinaire puisqu'elle provoquait une si grande effusion de baisers. De vrai, cet homme, d'esprit médiocre et de foi débile, semblait de ceux que les révolutions dédaignent de frapper. Mais, au mois de juin 1793, comme les modérés étaient maîtres de Lyon, Lamourette avait, en un discours public, flétri courageusement les « agitateurs, attentifs à tout bouleverser », et célébré les partisans de la vraie liberté. Cette franchise le perdit. La ville étant retombée au pouvoir de la Convention, il avait été arrêté et transféré à Paris. Devant les juges, il se défendit avec une brièveté indifférente, comme si déjà il eût été résigné à son sort. Le célèbre avocat Chauveau-Lagarde plaida pour lui. Pendant ce temps, dit un rapport de police, il semblait immobile « à la manière d'une statue d'église », et l'on eût dit que le procès fût celui d'un autre, tant il paraissait impassible ! En entendant l'arrêt qui le condamnait à la peine capitale, il traça sur sa poitrine le signe de la croix (1). Réintégré dans sa prison, il manifesta en quelques paroles un peu vulgaires son mépris de la mort : « Qu'est-ce, dit-il, que le couperet de la guillotine? une chiquenaude sur le cou. » Puis, devenu plus grave, il s'entretint du suprême jugement. Ainsi finit-il, aussi ferme à sa dernière heure qu'il avait été ondoyant dans la vie. Cependant l'un de ses compagnons de captivité avait été l'abbé Émery. On sut plus tard par lui que, plusieurs jours avant de paraître devant ses juges, il s'était réconcilié avec l'Église romaine et avec Dieu (2).

(1) *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du ministère de l'Intérieur*, recueillis par Pierre Caron, t. II, p. 300 et 309.

(2) Lettre de l'abbé Émery au pape Pie VI, 13 octobre 1795 (Bibliothèque du séminaire Saint-Sulpice). — Voir aussi *Annales catholiques*, t. II, p. 43.

Sur le même banc du tribunal révolutionnaire, un autre prélat, l'évêque Gouttes, vint, deux mois plus tard, s'asseoir. Il n'avait pas occupé, comme Lamourette, le siège illustre de Lyon, mais avait remplacé à Autun Talleyrand. Son devancier l'avait servi, et on lui avait trouvé par comparaison un grand aspect de vertu. Nul plus que lui ne s'était complu dans l'argent, les honneurs, les insignes extérieurs de sa charge. Neuf fois, dit-on, il avait fait recommencer son portrait, comme si aucune image n'eût assez étalé les plis de sa robe violette et tous les ornements dont il était vain. Comme les temps s'assombrissaient, il avait souffert cruellement par les avanies de la *Société populaire*, le mauvais vouloir des autorités civiles, et plus encore l'hostilité de ses vicaires épiscopaux. Quoique de tempérament irascible, Gouttes s'était humilié, mais sans profit. Chassé de son palais épiscopal, il s'était logé dans une dépendance du monastère des Ursulines, puis s'était retiré au prieuré du Val-Saint-Benoît, un bien national que jadis il avait acheté. Chez lui pourtant la foi subsistait et aussi le respect de son caractère sacré ; c'est pourquoi, malgré toutes les instances, il refusa non seulement d'apostasier, mais d'abdiquer sa charge (1). Dès lors il fut jugé bon à immoler, et l'on rechercha ce qui, dans sa vie passée, pouvait le perdre. Le 18 nivôse, il fut arrêté. Il fit son examen de conscience et reconnut qu'il n'était pas sans péché. Un jour — c'était à Saint-Didier-sur-Arroux, le 9 avril 1793 — il s'était oublié, la colère aidant, jusqu'à des paroles téméraires : il avait dit que la constitution de 1791 convenait bien à la France, que le pays n'était pas fait pour la république, que la Constituante avait été supérieure à la Législative et que celle-ci l'était à la Convention. Une autre fois, s'adressant à l'un des membres du Comité révolutionnaire, il avait contre lui formulé de vagues menaces (2).

(1) Anatole DE CHARMASSE, *Gouttes, évêque d'Autun*, passim.
(2) *Archives nationales*, W, 340.

Gouttes fut traîné jusqu'à Paris et, le 6 germinal (1), comparut devant les juges. Il sembla d'abord qu'il voulût relever sa cause au niveau de son rang : « Je dois dire, observa-t-il, que le motif de mon arrestation prend sa source dans mon refus de donner ma démission d'évêque. » Ainsi s'exprima-t-il, en homme qui s'apprête à confesser Dieu. La flamme chrétienne ne s'alluma un instant que pour s'éteindre. En tous ces prêtres constitutionnels, il y avait deux âmes, une âme sacerdotale, une âme fonctionnaire, et même aux approches de la mort, celle-ci étouffait celle-là. Gouttes, tout à coup ressaisi de bassesse, reprit, comme repentant de son courage : « Si je n'ai pas donné ma démission, c'est que le peuple seul pouvait me renvoyer »; puis s'aplatissant davantage, il continua : « Il en eût été de moi comme du valet renvoyé par son maître (2). » Celui qui se disait le valet du peuple n'obtint pas plus de pitié que le confesseur n'eût obtenu de justice. Et quelques heures plus tard, le successeur de Talleyrand comparut devant le juge souverain.

Lamourette, Gouttes, avaient été jugés seuls. Quinze jours après, un autre prélat fut dédaigneusement englobé dans un de ces procès collectifs qu'on commençait à désigner sous le nom de *fournées*. Le 21 germinal (3), à l'heure accoutumée de l'audience, vingt-six accusés furent amenés au Palais de justice et introduits dans la salle qu'on appelait *salle de la liberté*. L'huissier appela les noms : Chaumette, l'ancien procureur de la Commune, le comédien Grammont, la veuve d'Hébert, puis la veuve de Camille Desmoulins, cette Lucile doublement touchante par sa beauté et son récent malheur. La même voix continua à lire la liste : le général Dillon, Anglais de naissance ; le général Beysser, Alsacien d'origine, naguère pourvu d'un commandement en Vendée ; avec eux deux ou trois marchands, un gendarme, un porte-clefs,

(1) 26 mars 1794.
(2) *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, t. II, 4e partie, n° 9.
(3) 11 avril 1794.

quelques autres non moins obscurs. Sur les bancs chacun prit place. Entre Dillon et Beysser, vint s'asseoir un homme âgé de belle prestance encore, vêtu d'habits laïques : c'était Gobel, évêque de Paris.

Ainsi celui qui avait occupé le premier siège épiscopal de France n'était plus qu'un comparse, confondu dans un procès obscur qu'on appela — à tout hasard et sans qu'il y ait eu l'ombre d'un complot — le procès de la conspiration de la prison du Luxembourg. Entre la plupart des accusés, aucun lien. Dumas présidait, brutal autant que son prédécesseur Hermann était doucereux. Le langage de l'acte d'accusation souligna l'étrangeté du procès. L'ancien évêque était mis en cause, non pour avoir conservé sa foi, mais pour l'avoir reniée. Son crime n'était pas le fanatisme de la religion, mais le fanatisme contraire, et c'était comme athée qu'on le déclarait ennemi de la république. L'inculpation s'insinuait par un raisonnement subtil au point d'être presque insaisissable : Gobel, disait-on, de concert avec Chaumette, avait, de propos délibéré, sapé toute notion morale et même détruit la notion de la divinité, dans l'espoir qu'en poussant les choses à l'extrême, il donnerait aux gouvernements étrangers un prétexte pour calomnier le peuple français (1). Il fallait retourner contre le prélat son abdication. Le président n'y manqua point. Avec une habileté vulgaire, mai- accablante, il s'empara des déclarations formulées naguère par Gobel lui-même : « Il est impossible, dit-il, qu'un prêtre d'origine, constitué en dignité, qui faisait cause commune avec le ci-devant haut clergé, ait dit de bonne foi qu'il ne reconnaissait d'autre culte que celui de la liberté (2). »

Terrible était la leçon, et elle se gravait par l'inconscience de l'homme misérable qui, présidant ce tribunal d'iniquité, opérait à son insu la justice de Dieu. Gobel se défendit mal,

(1) *Archives nationales*, W. 345.
(2) *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, t. II, 4e partie, n° 35.

en faible qu'il était. Mais à cette heure suprême, son âme, autant qu'on peut en pénétrer les secrets, valait mieux que ses paroles. Déjà il appartenait à l'autre vie, quoique ne pouvant se dégager des terreurs de celle-ci. De la Conciergerie, à la veille même du procès, il avait réussi à envoyer à un prêtre, l'abbé Lothringer, le désaveu de ses fautes, et lui avait demandé de se trouver, s'il le pouvait, à la porte de la prison pour lui donner l'absolution. Il avait ajouté par terreur des jugements divins : n'oubliez pas le préambule *Ab omni vinculo excommunicationis.* Puis, comme pour bien marquer l'abdication de l'illustre charge épiscopale tant convoitée et si funeste, il avait, dans sa signature, repris son titre ancien : « *J.-B.-J.*, *évêque de Lydda* (1). »

La sentence fut la mort. L'exécuteur attendait. L'évêque eut-il la joie de reconnaître, au départ du cortège, celui à qui il avait demandé de prononcer sur lui les paroles de pardon? On ne le sait. Placé sur une des charrettes, à côté de Chaumette, Gobel demeurait la tête baissée, dans l'attitude du repentir, tandis que ses compagnons vociféraient ou affectaient l'indifférence : « On apercevait, dit l'un de ceux qui ont observé le funèbre voyage, ses lèvres remuer avec une grande rapidité, et l'on a pensé qu'il récitait les prières des agonisants. » On atteignit la place de la Révolution. Au moment de gravir l'échafaud, Gobel rassembla ses forces comme pour effacer ses fautes en une confession suprême : « *Vive Jésus-Christ!* » s'écria-t-il, et il se livra au bourreau.

(1) Lettre de l'abbé Lothringer, 11 mars 1797 (*Annales catholiques*, t. III, p. 470).

IV

Vive Jésus-Christ! Ce mot, dans la bouche de Gobel, n'est que le cri suprême d'une âme coupable, affamée de se racheter. Ce même témoignage, nous allons le retrouver sur bien des lèvres, mais sur des lèvres exemptes de souillures. Après les apostats, après les renégats ou les demi-renégats, après les indécis et les pusillanimes, après les subtils chercheurs d'accommodements avec le Ciel, voici enfin, dans toute la simplicité généreuse de leur sacrifice, les vrais confesseurs de la foi.

Ils appartiennent pour la plupart au clergé insermenté. Je dis : pour la plupart, et non pas tous ; car il fut donné à plusieurs prêtres conformistes eux-mêmes de fournir, en ces temps difficiles, les plus nobles exemples de courage. Parmi les ecclésiastiques fidèles demeurés sur le sol de France, on peut discerner, au début de cette année 1794, plusieurs catégories. — Je distingue d'abord les prêtres âgés ou infirmes qui sont enfermés dans les maisons de réclusion. — Je remarque ensuite d'autres prêtres, d'origine et de condition très diverse, destinés à la transportation dans les pays d'outre-mer et qui, en attendant, sont détenus, soit sur les vaisseaux amarrés aux bouches de la Charente, soit dans les prisons ou les forts de la Gironde. — J'aperçois enfin, disséminés dans toutes les provinces, un assez grand nombre de curés, de vicaires, d'ecclésiastiques de toute sorte, demeurés en liberté et continuant, au risque de leurs jours, le ministère sacerdotal.

Prêtres reclus, *prêtres déportables*, *prêtres cachés*, tous ensemble sont les témoins de l'Église, offrant à Dieu leur captivité, leurs souffrances ou leur vie.

Les *Reclus*, c'est-à-dire les vieillards et les infirmes que l'humanité défendait de jeter en exil, ont été rassemblés, en exécution de la loi du 26 août 1792, au chef-lieu du département. On a approprié pour eux, tantôt le séminaire, tantôt un ancien collège ou un ancien couvent ; en quelques villes comme à Mende, une maison d'émigré a été aménagée pour leur usage. Dans les premiers temps, la rigueur s'est, en beaucoup de lieux, tempérée d'atténuations : de là de larges tolérances, celle de dire la messe, de recevoir des visites, de posséder des livres, de sortir à certains jours. La police intérieure a été confiée à l'un des reclus, choisi par ses confrères, et responsable lui-même vis-à-vis de l'autorité. Il a été admis que les plus âgés fussent assistés de serviteurs. Plusieurs ont réussi à garder contact avec leurs anciens paroissiens qui, les jours de fête ou de marché, parviennent, sous divers prétextes, jusqu'à eux. Quelques allocations pécuniaires allègent la détresse des plus nécessiteux. Il semble qu'en certains endroits, ces vieillards aient même conservé un peu de superflu ; car, à Laon, au milieu des misères d'un hiver rigoureux, ils ont, sur leurs modiques ressources, prélevé quelques aumônes pour les indigents et les ont envoyées à la municipalité (1). Si l'on consulte les registres de présence, l'on est frappé du petit nombre de ces prêtres : l'effectif moyen varie entre quarante et cinquante ; sauf dans les départements les plus peuplés, le chiffre dépasse rarement soixante. C'est que des certificats complaisamment délivrés ont permis à beaucoup de rester chez eux, sous prétexte qu'ils étaient impotents ou atteints d'infirmités aiguës.

Cet état de demi-tolérance s'est prolongé jusqu'au milieu de 1793. A l'époque où nous sommes, les Proconsuls ont passé, et la peur a rendu féroces même les plus humains. Tous les règlements se sont resserrés. Visites, sorties, aide de serviteurs, exercices religieux, tout a été supprimé ou

(1) Fleury, *le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. II, p. 12.

rigoureusement limité. En outre, des enquêtes ont été prescrites pour rechercher tous ceux qui, à prix d'argent ou par connivence des autorités, auraient réussi à éluder la loi ; et ces perquisitions supplémentaires ont fort augmenté le nombre des reclus.

Ce qui gardait un aspect de maison de retraite est donc devenu prison, et même prison dure. Dès lors a commencé une vie pleine de souffrances. Plus de culte : peu de communications avec le dehors et, sur les événements publics et privés, une ignorance pleine d'anxiété : des privations matérielles : nulle hygiène : un internement étroit ; par suite, des maladies, des épidémies, et bientôt beaucoup de morts.

Il semblait que la Convention, en enfermant ces vieux prêtres, leur eût du moins garanti la paix dans leur captivité. Il n'en fut rien. Il y eut pour plusieurs des changements de prison, comme il y a pour les troupes des changements de garnison : dans l'Ouest, à l'approche des Vendéens, les reclus d'Alençon, de Laval et ceux de Chartres eux-mêmes furent, en octobre 1793, repliés sur Rambouillet : le 14 février 1794, soixante et un prêtres de la Nièvre, la plupart âgés ou infirmes, furent embarqués sur la Loire à destination de Brest et, chemin faisant, le convoi se grossit de quinze prêtres d'Angers : enfin les reclus de Besançon furent transférés à Dijon, ceux de Strasbourg à Besançon, et plus tard ceux de Mende à Nîmes.

Cruels furent ces voyages par les privations, les insultes, les menaces, les intempéries. Souvent les conducteurs, par la dureté de leurs procédés, furent plus semblables à des bourreaux qu'à des gardiens. On a calculé que, sur les 61 prêtres de la Nièvre, plus de la moitié succomba, soit sur les embarcations, ou aux étapes de la route, soit dans les hôpitaux (1) ; quant à ceux de leurs confrères qu'on leur

(1) Récit purement historique d'un voyage de soixante et un prêtres de la Nièvre, de Nevers à Brest en 1794 (*Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, 2e série, t. VII).

avait adjoints à Angers, ils moururent tous, à l'exception d'un seul qui ne survécut que peu (1). Mais à ces misères obscures s'ajoutèrent des infortunes plus tragiques. A l'histoire de la réclusion des prêtres se rattachent deux des épisodes les plus sombres de la Révolution : de ces deux drames, le premier se déroula dans Nantes ; le second se consomma dans Laval.

A Nantes, les ecclésiastiques âgés ou infirmes du département avaient d'abord été enfermés à l'ancien couvent des *Carmélites*, non loin de la cathédrale. Ils s'y étaient retrouvés très nombreux, plus de soixante : car, soit par le bon plaisir des autorités, soit par suite de dénonciations, des chapelains, bénéficiers, chanoines, anciens religieux avaient été mêlés aux prêtres fonctionnaires — curés, vicaires, professeurs — que visait seuls, en principe, la loi de réclusion (2). Bientôt le nombre s'était encore accru par de nouvelles arrestations, puis par l'arrivée de quelques ecclésiastiques venus, les uns de la Sarthe, les autres du Maine-et-Loire, et l'on avait compté plus de quatre-vingts détenus.

Pendant six mois, tous ces prisonniers avaient vécu dans une anxiété mêlée d'espérance. Par intervalles, des nouvelles arrivaient jusqu'à eux, annonçant l'approche des Vendéens qui seraient sans doute des libérateurs. Le 29 juin 1793, jour du grand effort des rebelles contre Nantes, ils avaient pu, derrière les murailles de leur couvent situé au centre de la ville, percevoir les bruits de la bataille. Vers le déclin du jour, la fusillade qui s'éloignait et les cris de triomphe des Nantais leur apprirent la victoire des patriotes.

Dès ce moment, leur sort qui était mauvais devint pire Pour le logement des troupes, on eut besoin du couvent des *Carmélites*. Où renfermerait-on ceux que, dans le langage

(1) Queruau-Lamerie, *la Rossignolerie pendant la Révolution*, p. 40.
(2) Loi du 26 août 1792.

des clubs, on appelait les « monstres du fanatisme »? Il y avait, amarrés dans le port, de vieux bâtiments désignés sous le nom de *galiotes*, qui jadis servaient au commerce avec la Hollande et qui se trouvaient sans emploi, les Anglais ayant la maîtrise des mers. On se convainquit que l'une de ces galiotes, la galiote *Thérèse*, serait bien bonne pour y garder les prêtres. Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1793, on les fit descendre vers le fleuve. Les malheureux partirent sans qu'ils pussent emporter leurs vêtements ou leur linge ; en outre, on les dépouilla de tous les objets qui servaient au culte. Dans les flancs du navire on les empila. L'un d'eux qui tenta de s'évader se noya. Cependant la chaleur extrême, les miasmes qui s'élevaient de la rivière, l'entassement, les privations, tout semblait rendre ce séjour mortel, surtout pour des vieillards ; et, dès lors, parmi les habitués du port, il ne manqua pas de gens pour dire : Si l'on a amené ici les prêtres, c'est pour les faire périr.

Sur l'heure, la municipalité elle-même eut pitié. Elle décida que les captifs seraient reclus aux *Petits Capucins de l'Hermitage*. Vers la fin de juillet, ils y furent transférés. Le couvent était exigu, malsain, mal aéré. Mais toute incommodité s'effaçait devant la joie d'avoir échappé à la *galiote*. Pour tous ces prêtres, cette prison flottante représentait le comble de l'infortune, soit que vraiment la captivité y fût horrible, soit qu'ils eussent le pressentiment du sort qui les attendait là-bas.

C'est vers les bords du fleuve qu'un destin fatal devait les ramener. La municipalité avait pris compassion d'eux. L'une des *Sociétés populaires* les dénonça. Elle prétendit que d'une des fenêtres de l'*Hermitage*, les détenus communiquaient par des signaux avec les insurgés qui battaient le pays de l'autre côté de la Loire. L'accusation fut reconnue calomnieuse ; quoique mensongère, elle subsista. Le bruit courut que les captifs allaient être internés de nouveau dans l'une des galiotes, la galiote *la Gloire*. En une lettre

émue et grave, les reclus protestèrent : ils n'étaient coupables d'aucun délit, et le refus de prêter serment n'avait pu les dépouiller de leurs droits de citoyen ; soumis aux lois même les plus rigoureuses, ils ne murmuraient point, mais demandaient comme seule faveur qu'on leur épargnât des translations inutiles et qu'on leur permît d'achever leurs jours en paix. La supplique fut accueillie par les administrateurs du département, par les officiers municipaux. Puis, sous la pression du *Comité révolutionnaire*, les uns et les autres cédèrent. Donc, le 7 brumaire (1), les prêtres redescendirent de nouveau vers le fleuve. Ils étaient quatre-vingt-six. Plusieurs, presque octogénaires, se traînaient avec peine. Sur les traits de tous se peignait la consternation, tant était redouté le séjour de la *galiote!* Cependant, comme on approchait de la Loire, l'un des prisonniers, pour relever les courages, entonna l'un de ces cantiques du Père de Montfort que volontiers chantaient les Vendéens à la veille de la bataille ou à l'heure du martyre.

Le *Comité révolutionnaire* avait forcé la main aux administrations locales. Mais déjà toutes les autorités, régulières ou autres, sont subordonnées à un seul homme. La ville est livrée au conventionnel Carrier. C'est un procureur auvergnat, âgé de trente-sept ans, ardent au mal, mais jusqu'ici obscur. Il a naguère traversé Rennes où il s'est exercé à proscrire ; puis on l'a vu à Cholet, mais pas longtemps, car il s'est enfui au bruit de la bataille vendéenne. Le voici au terme de son voyage. C'est le 19 octobre 1793. Les Nantais contemplent avec curiosité, avec crainte aussi, leur nouveau maître, de haute taille, maigre, le teint olivâtre, avec une barbe rare, des cheveux noirs tout plats, de grands bras agités de gestes faux. Son visage, juvénile encore, est déjà tout ravagé de débauches. Son regard, encadré dans des paupières toutes rouges, est fuyant et comme timide ; puis tout à coup

(1) 28 octobre 1793.

il se fixe avec des impudences de charlatan ou se promène de tous côtés avec des lueurs féroces ; dans sa physionomie une expression rouée et irritable tout ensemble, et, par intervalles, quelque chose de convulsif et d'égaré. Tel il se montre, avec un aspect de corps malsain, enveloppant un esprit malsain aussi. Lui-même est arrivé, savourant par avance la volupté d'écraser et de réduire. Avant même d'atteindre la ville qui sera sa proie, il a, dans une des haltes de la route, tracé ces lignes : « Je ne quitterai pas la Bretagne que je n'aie livré tous les conspirateurs à la vengeance nationale (1). »

Son plan se précise, autant du moins que cet homme peut former et suivre un plan. Nantes est une ville riche : il conquerra toute la clientèle des misérables en abattant non seulement les fanatiques, les royalistes, les fédéralistes, mais quiconque possède. Le *négociantisme*, voilà l'ennemi. Il débute en furieux, insultant les autorités, gesticulant avec son sabre, menaçant à tout propos de la guillotine ; et nul n'ose le trouver grotesque, tant, dès l'abord, on le craint ! Cette crainte qu'il devine l'affermit. Il s'encourage de toute la terreur qu'il inspire. Puis lui-même a peur, peur des royalistes que la ville recèle encore, peur des modérantistes qui naguère étaient puissants et peuvent le redevenir, peur des Vendéens qui, au nord de la Loire, ne sont point encore tout à fait abattus, peur des insurgés du Marais qui, au sud du fleuve, montrent parfois leurs avant-gardes non loin de Pont-Rousseau ; et il n'a qu'un moyen de se sauver de sa propre peur, c'est d'inspirer autour de lui une peur plus grande. Tout d'ailleurs offre un aspect de ruine : nul commerce dans le port, peu de vivres dans la ville, pour comble de maux le typhus ; et il ne peut échapper à la difficulté de prévoir et de gouverner qu'en se montrant si furieux qu'on oubliera combien il est incapable.

(1) Dépêche du 11 septembre 1793 (WALLON, *les Représentants en mission*, t. Ier, p. 405).

Il rassemble ses instruments : un ouvrier carrossier Lamberty, un ouvrier tonnelier Fouquet, l'un et l'autre si abjects que le gouvernement de la Terreur lui-même les jugera bons à guillotiner ; puis quelques-uns des membres du comité révolutionnaire : Chaux, Goullin et un ex-gentilhomme, repris de justice, du nom de Grandmaison. Pour la besogne journalière des perquisitions, il lève une compagnie dite *compagnie Marat*, qui opérera dans Nantes, puis une autre compagnie, composée d'étrangers, la plupart gens de couleur, qui opérera dans la campagne. Les prisons se remplissent : le *Bouffay*, l'*Entrepôt*, le *Sanitat*, les *Saintes Claires*, le *Bon Pasteur*, l'*Eperonnière*. Elles se remplissent de suspects saisis dans la ville ou dans la banlieue. Elles se remplissent surtout de Vendéens, les uns refoulés par la défaite, les autres attirés dans Nantes par le faux bruit d'une amnistie.

Tout est prêt. Mais comment précipiter les immolations? Il y a dans la ville deux tribunaux, mais l'un et l'autre gâtés par des restes de scrupules : surtout pour présider l'un d'eux, il y a un magistrat de carrière, Phélippes-Tronjolly, qui garde comme une trace affaiblie, non effacée, la notion de la justice. Entre les commissions, celle qui sera la plus sanglante, la *commission Bignon*, ne fonctionne pas encore. Que fera le proconsul? Il n'a rien à craindre du Comité de salut public ; car il tient en poche une lettre ainsi conçue : « En continuant à purger le corps politique des mauvaises humeurs qui y circulent, vous accélérerez l'heureuse époque où la liberté, assise sur les ruines du despotisme, fera goûter aux Français le vrai bonheur (1). » Donc Carrier songe. N'a-t-il pas lu dans ses études classiques — car il a fait ses humanités et a même étudié pour être prêtre — les conseils suggérés à Néron par ses familiers, quand l'Empereur veut se débarrasser d'Agrippine. *Nihil tam capax for-*

(1) Voir WALLON, *les Représentants en mission*, t. Ier, p. 408.

tuitorum quam mare. « Rien ne comporte plus les accidents que la mer ; » et les courtisans du César Romain insinuent que ce qui sera crime pourra se nommer naufrage. Carrier lit, relit, médite. Or la Loire est tout près qui est un gouffre aussi. Les hommes de main sont là que nul crime n'effraiera : tels Fouquet, Lamberty et les gens de la *compagnie Marat.* En cherchant bien, on trouvera, parmi les charpentiers du port, des hommes empressés à obéir, en feignant à demi de ne pas comprendre, et prêts à percer des sabords ou à ouvrir des soupapes aussi bien qu'à les boucher. Noyer ne fait pas de bruit ; le fleuve est discret, et les nuits sont longues en novembre.

Mais sur qui étrenner le nouveau supplice? Justement il y a les prêtres, ces fanatiques détestés. Ils sont là, sur la galiote *la Gloire*, séparés du fleuve par le simple plancher de leur navire, et comme à pied d'œuvre pour être silencieusement submergés.

Carrier n'aimait pas à écrire ; car il gardait, à travers ses fureurs de despote, ses roueries de procureur. Il se plaisait aux ordres ambigus qui permettent les désaveux. De là certaines lacunes ou certaines obscurités. Lamberty semble avoir été, avec Fouquet, le principal exécuteur de l'horrible dessein. Il acheta, moyennant deux cents livres, un vieux chaland ou *sapine :* c'était un de ces bâtiments légers qui servaient à la navigation de la Basse-Loire et qui, vu la stagnation presque totale du commerce, pouvaient être acquis à bas prix. Le plus difficile serait d'approprier discrètement l'embarcation pour le sinistre projet. Sur le port, un entrepreneur du nom de Baudet fut requis de fournir des ouvriers charpentiers : le travail consisterait à ouvrir des sabords un peu au-dessous de la ligne de flottaison : les ouvertures seraient ensuite fermées mais très légèrement, de façon à ce qu'on pût, en pleine eau, les déboucher et livrer les victimes aux flots. La tâche était suspecte et transpirait le crime. On persuada à Baudet et sans doute aussi à ses aides que le

but était d'amener l'embarcation dans l'un des affluents du fleuve, puis de la couler en travers du courant et d'intercepter ainsi les convois des Vendéens (1). L'explication manquait de vraisemblance ; mais, entre tous les périls de cette époque, l'un des plus redoutables était de paraître deviner. Donc les misérables manœuvres, soit qu'ils fussent plus ou moins complices, soit qu'ils fussent crédules par nature ou silencieux par peur, se prêtèrent à tout. Le travail se poursuivit, non loin de la galiote *la Gloire* où gémissaient les détenus, et sans que ces préparatifs parussent éveiller les soupçons. Cependant une femme qui tenait un cabaret tout près de là, en un lieu qu'on appelait la *Sécherie*, pressentit la vérité : Tout cela, pensa-t-elle, c'est pour noyer les prêtres.

On atteignit le 26 brumaire (2). Ce jour-là fut marqué dans Nantes par une fête civique. Le prétexte fut le transfèrement, dans la ci-devant église Sainte-Croix, du club *Vincent la Montagne*. L'évêque Minée abdiqua sa charge, et à sa suite plusieurs prêtres apostasièrent. Puis contre les fanatiques se déversa un torrent d'injures. On les accusa de tous les crimes, et même — ce qui était inédit — on leur imputa les « horreurs du siège de Jérusalem ». Carrier prit la parole : « Tous les maux qui infectent la race humaine sont nés, dit-il, du trône et de l'autel. » Le discours fut suivi de chants patriotiques ; et chacun, dit le procès-verbal, manifesta « le désir de voir exterminer les derniers des prêtres (3) ».

Pour l'extermination, les hommes de main veillaient. En cette soirée du 26 brumaire, tandis que les clubistes regagnaient leurs demeures, Lamberty et Fouquet s'acheminaient

(1) Déclaration Baudet. Procès du Comité révolutionnaire de Nantes et de Carrier (*Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 6e partie, p. 382).

(2) 16 novembre 1793.

(3) Voir A. LALLIÉ, *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. Ier, p. 382.

vers la *Sécherie.* Ils y établirent un corps de garde et y installèrent quelques-uns des gens de la *compagnie Marat.* Les ouvertures de la sapine avaient été bouchées avec des *tuffeaux*, sorte de blocs très friables que les exécuteurs enlèveraient dès que l'embarcation serait au milieu du fleuve : puis ceux-ci sauteraient dans leur canot, et il ne resterait qu'à abandonner les victimes à leur destin. La nuit s'avançait, nuit faite à souhait, assez claire pour guider les derniers préparatifs, assez obscure pour voiler le crime.

Entassés sur la galiote *la Gloire*, les prêtres ignoraient tout, hormis leurs souffrances présentes. Tout à coup, les suppôts de Lamberty, munis sans doute d'un ordre fictif destiné à couvrir la responsabilité du geôlier, descendent dans la prison flottante. Ils annoncent aux reclus qu'ils vont être transférés au château de La Musse en Chantenay. L'avis s'accompagne de paroles rassurantes : ce sera, leur dit-on, la fin de leur captivité. En attendant, on saisit leur argent, leurs montres, tout ce qu'ils ont de précieux : ce n'est qu'un dépôt, prétend-on, et qui sera restitué. Les malheureux obéissent, troublés mais avec une ombre d'espoir, car on a prononcé le mot de délivrance ; et d'ailleurs ils n'imaginent pas qu'ils puissent perdre à changer de prison. Au moment de quitter la *galiote*, des cordes sont amenées et on les lie deux à deux. On fait l'appel : ils sont quatre-vingt-quatre (1). Ils sont poussés jusqu'à la *sapine*, pauvres vieillards ne sachant pas, ne comprenant pas. Pourtant l'un des captifs, M. Hervé de la Bauche, l'ancien curé de Machecoul, a remarqué les ouvertures mal bouchées par les tuffeaux et, à travers les interstices, l'eau qui filtre déjà. C'est la subite révélation de l'horrible supplice. Les confesseurs — on peut les appeler de ce nom, car c'est pour Dieu qu'ils souffrent et le serment les eût sauvés — les confesseurs

(1) Voir A. Lallié, *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. Ier, p. 392 et suiv.

tombent à genoux et à tout hasard prononcent les uns sur les autres les paroles d'absolution. La sapine s'éloigne du rivage, accompagnée du canot destiné à ramener les exécuteurs. Cependant, un peu plus loin, au ponton dit de la *Samaritaine*, un poste a été établi, chargé de surveiller les allées et venues sur le fleuve. Le factionnaire, un canonnier du nom de Wailly, interpelle ceux qui conduisent le bateau et leur intime l'ordre de s'arrêter. Ceux-ci répondent que leur *gabareau* — ainsi appellent-ils l'embarcation — est chargé de quatre-vingt-dix brigands. Wailly invoquant sa consigne, ils le menacent d'abord, puis finissent par produire un ordre de Carrier. A ce nom redouté, la sentinelle cède. « Un quart d'heure après, a déclaré plus tard Wailly, j'entendis de grands cris, et, à la faveur du silence et de la nuit, je compris parfaitement que ces cris étaient ceux des individus renfermés dans le *gabareau* et que l'on faisait périr de la façon la plus atroce. Je réveillai mes camarades du poste, lesquels, étant sur le pont, ont entendu les mêmes cris jusqu'à ce que tout fût englouti (1). » Et, en effet, sur les quatre-vingt-quatre prêtres, il n'y en eut que quatre qui parvinrent à gagner le rivage. Trois furent repris et mis à mort. Seul, le quatrième, l'abbé Landeau, curé de Saint-Lyphard, fut recueilli par des pêcheurs, parvint à se cacher, survécut même six années à la catastrophe et, bien qu'il ait peu parlé et encore moins écrit, c'est par lui qu'on sait quelques détails sur les derniers moments des victimes (2).

Carrier, en quittant le club *Vincent la Montagne*, était rentré à l'hôtel de la Villestreux où il avait établi sa demeure. Le lendemain, nul émoi dans Nantes, les ténèbres ayant enveloppé le crime, et ceux qui devinaient se gardant de parler. Ce que les Nantais jugeaient dangereux de savoir,

(1) Pièces annexées au rapport de la Commission des Vingt et un, p. 25.

(2) Voir LALLIÉ, *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. Ier, p. 384-387. — Voir aussi LENOTRE, *les Noyades de Nantes*, p. 65-80.

le proconsul le publia. Le 27 brumaire, en une dépêche à la Convention, il rendit compte de la fête du club, résuma son propre discours, annonça l'abjuration de l'évêque Minée et de cinq curés. Puis il ajouta négligemment ce *post-scriptum :* « Un événement d'un autre genre semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres : quatre-vingt-dix (1) de ceux que nous désignons sous le nom de *réfractaires* étaient enfermés dans un bateau sur la Loire. J'apprends à l'instant, et la source en est très sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. Quelle triste catastrophe (2) ! » La dépêche était extraordinaire. Ce qui suivit ne le fut pas moins. Le 8 frimaire, la dépêche fut lue à la Convention. L'Assemblée écouta. Comprit-elle bien? Nulle réprobation, nulle marque de surprise, mais au contraire, et comme à titre d'éloges, l'insertion au *Bulletin*. Sans transition, on passa à des adresses diverses, puis à une pétition d'un industriel de Carouge qui proposait une horloge adaptée au nouveau calendrier.

Vraiment Carrier peut continuer. Non seulement il se rassure, mais il est en gaieté. A quelques jours de là, sur le navire *la Gloire*, un banquet lui est offert par ses acolytes. On est tout à la joie ; tout en ripaillant, on s'amuse fort des grimaces de « ceux qui ont bu à la grande tasse » ; et en témoignage de satisfaction, le proconsul donne le bateau à Lamberty comme on jette quelques louis à un entremetteur avisé qui a bien servi. — Cependant à Angers, à l'approche des Vendéens, cinquante-huit prêtres, âgés ou infirmes pour la plupart, ont été évacués sur Nantes. Ils y arrivent le 15 frimaire (5 décembre 1793). On les enferme à la prison de l'*Entrepôt*. Tous les lieux de détention sont encombrés. Que faire de ces fanatiques? Le Comité révolutionnaire fait prendre les instructions de Carrier. « Embarquez-moi tous ces gens-

(1) Ainsi qu'on l'a dit, la liste nominative, établie avec beaucoup de soin par M. Lallié, ne porte que quatre-vingt-quatre noms.

(2) Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, t. LXXX, p. 290.

là, répond-il, et que je n'en entende plus parler (1). » A un autre individu du nom de Richard, il donne un ordre plus brutal encore : « Il faut, dit-il, f... à l'eau tous ces b... là (2). » Dans la nuit du 19 au 20 frimaire, les malheureux sont noyés, cette fois à la pointe d'Indret. Le lendemain, Carrier annonce l'événement à la Convention et s'enhardissant, il ajoute avec une gouaillerie cynique : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! (3). »

Ce torrent révolutionnaire, bon pour submerger les prêtres, est bon aussi pour engloutir quiconque est suspect de modérantisme. Il est bon surtout pour anéantir les Vendéens. Et les *baignades* — ainsi appelle-t-on d'un nom adouci l'affreux supplice — les *baignades* continuent. Combien de noyades? On ne le sait pas bien. Le plus consciencieux des historiens nantais en a évalué le nombre minimum à onze (4). Combien de noyés? Le même historien, par des déductions très rigoureuses, en a fixé le chiffre total à 4 800 environ (5). Submerger n'empêche pas de proscrire autrement. Tout dernièrement, 132 Nantais ont été dirigés sur Paris, à destination du tribunal révolutionnaire. Puis, à partir du 9 nivôse, siège la commission Bignon, venue de Savenay, qui se charge, le typhus aidant, de vider les prisons.

Enfin, le 20 pluviôse (6), en partie sur les suggestions d'un agent de Robespierre, Carrier est rappelé. Est-ce bien une disgrâce? Le Comité de Salut public l'invite à revenir « pour prendre soin de sa santé altérée ». Tout au plus, remarque-t-il qu'il a eu des formes « un peu dures et pourrait bien

(1) Déposition Trappe (*Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 7e partie, p. 315).
(2) Déposition Richard (*Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 7e partie, p. 29).
(3) Convention nationale, séance du 25 frimaire an II (*Moniteur*, t. XVIII, p. 670).
(4) Lallié, *les Noyades de Nantes*, p. 84.
(5) Id., *ibid.*, p. 196.
(6) 8 février 1794.

être usé (1) ». Le misérable s'apprête à partir, mais pleinement rassuré. Avant de s'éloigner il reçoit la municipalité, et le maire lui donne l'accolade (2). Une fois revenu à Paris, il se dispose à vivre — c'est lui-même qui nous l'apprend — « dans la douce satisfaction d'avoir rendu les plus grands services à la patrie (3) ». Loin de pallier les rigueurs, il les glorifie : ainsi fait il en un discours du 3 ventôse (4). Il justifie tout, jusqu'aux meurtres d'enfants. La Convention, non seulement ne châtie point le malfaiteur, mais tient à lui marquer solennellement sa confiance. Le 1er prairial (5), comme elle est appelée à renouveler son bureau, l'un des secrétaires qu'elle élit est Carrier.

Tel fut le drame de Nantes. A Laval, l'iniquité revêtit les formes de la justice, mais d'une justice aussi perverse que jamais ne fut le crime.

Quand, le 22 octobre 1793, à l'approche des Vendéens, l'on avait fait partir les *Reclus* pour Rambouillet, quinze prêtres avaient dû être exceptés du convoi, tant leur âge ou leurs infirmités les rendaient inaptes aux fatigues d'une longue route ! Les rebelles, ayant occupé la ville, les avaient mis en liberté ; puis les républicains, redevenus les maîtres, les avaient réintégrés dans leur prison. De l'abbaye de Patience — ainsi nommait-on le lieu de leur captivité — ces vieillards avaient recueilli par bribes les rumeurs de la grande lutte qui tour à tour éloignait ou rapprochait d'eux les soldats de l'armée catholique. La défaite des insurgés avait étouffé dans le Maine la guerre civile, mais inauguré des

(1) Dépêche du Comité de salut public à Prieur de la Marne, 20 pluviôse.
(2) Alfred Lallié, *le Conventionnel Carrier*, p. 260.
(3) Rapport de Carrier sur les différentes missions qui lui ont été déléguées.
(4) 21 février 1794.
(5) 20 mai 1794.

représailles bien plus cruelles que la guerre elle-même. Les pauvres prêtres, réduits à quatorze par la mort d'un d'entre eux, parurent d'abord à l'abri, soit que les proscripteurs eussent trop à faire pour songer à eux, soit qu'eux-mêmes désarmassent les haines à force d'être innocents. De vrai, tous étaient des hommes inoffensifs, étrangers à toute intrigue, n'ayant gardé de force que juste assez pour prier.

Cependant à Laval fonctionnait, depuis le 16 nivôse (1), une Commission révolutionnaire, faite seulement pour légaliser le meurtre, et pareillement ignorante de la justice et de la pitié. Un homme y dominait, l'accusateur public Volcler, ancien prêtre, et insatiable ouvrier de crime. Les premières victimes avaient été des Vendéens. En douze jours, on en avait abattu plus de quatre-vingts (2). Il parut opportun de varier les rigueurs, comme un débauché varie ses voluptés C'est alors que l'attention se porta sur ceux qu'on appelait les « *vieux calotins* de l'abbaye de Patience ». L'embarras aurait été extrême pour quiconque eût gardé quelques notions du droit. A la charge de ces vieillards, aucun délit ; bien plus, aucune apparence de délit. On ne pouvait même leur imputer leur influence ou leur rang ; dans la trame obscure de leur vie qui s'achevait, rien n'apparaissait qui eût fixé l'attention des hommes. Seul l'abbé Turpin du Cormier, ancien curé de la Trinité à Laval, issu de famille notable et théologien distingué, émergeait un peu au-dessus du niveau commun.

Une coïncidence de dates qui parut piquante et joyeuse semble avoir précipité l'immolation. On touchait à l'anniversaire du 21 janvier. Quelle plus belle commémoration que de s'offrir pour victimes une fournée de fanatiques ! Ainsi pensèrent, en un caprice de despotes, ceux que l'horreur des temps avait constitués juges. Ce fut, à ce qu'on assure (3), en un souper dans un restaurant de la ville, qu'allégrement,

(1) 5 janvier 1794.
(2) Piolin, *l'Église du Maine pendant la Révolution*, t. II, p. 523-525.
(3) Théodore Perrin, *les Martyrs du Maine*, p. 40.

comme on eût fait pour une fête, on décida les poursuites. Le 1er pluviôse — 20 janvier d'après l'ancien style — les ordres furent donnés à la force publique et aussi aux agents chargés d'amener les prévenus. D'acte d'accusation, de signification d'acte, de témoignages, de défense, il ne reste aux Archives de la Mayenne aucune trace; et selon toutes les apparences, rien ne fut observé de ce qui eût simulé la justice.

Réunis à l'abbaye de Patience, tout impotents et se soignant les uns les autres, les prêtres ne savaient rien. Un seul, l'abbé Pellé, reçut peut-être un avis secret; car dans la journée du 20 janvier, il fit tenir à ses nièces sa montre ainsi qu'un écu de trois livres et à tout événement leur transmit ses adieux (1). Le 21, à huit heures du matin, les captifs furent extraits de la prison. Ils se rassemblèrent avec toute l'émotion de la surprise et aussi avec toute la lenteur de la vieillesse : car trois d'entre eux approchaient de quatre-vingts ans. Comme on allait se mettre en route, on constata que, parmi les reclus, quatre étaient si infirmes qu'ils ne pouvaient marcher. On les hissa sur une charrette de paysan qui stationnait dans le voisinage et qu'aussitôt on réquisitionna. Cependant de l'abbaye de Patience le bruit s'était répandu dans la ville qu'on allait juger les prêtres. La rumeur se confirma quand on vit l'appareil de la force publique et les patrouilles qui parcouraient les rues. Vers le tribunal affluèrent les gens des clubs, et aussi quelques catholiques, tout émus d'une curiosité douloureuse, saintement indignés quoique contenant leur cœur, et jaloux de fixer dans leur mémoire les suprêmes réponses des confesseurs.

La Commission se rassembla; et sur les bancs les accusés s'assirent. Nulle matière à poursuite, et nuls malfaiteurs hormis les juges. A chacun des reclus trois questions furent posées : As-tu fait le serment de 1791 prescrit par la cons-

(1) Isidore Boullier, *Mémoires concernant l'Église de Laval et ses environs pendant la Révolution*, p. 204.

titution civile du clergé? As-tu fait le serment de liberté-égalité? Veux-tu prêter ces serments? Une seule réponse fut, si je suis bien informé, un peu ambiguë. Les autres, quoique diverses dans la forme, marquèrent toutes la même constance. Celui-ci se borna à un simple *non* laconique; celui-là déclara qu'il ne salirait pas sa vieillesse; un troisième qui était connu pour la singularité de ses manières et la brusquerie de son langage se contenta de ces mots : « Vous m'ennuyez avec votre diable de serment; je ne le ferai pas, je ne le ferai pas. » D'autres proclamèrent, et avec un accent digne des martyrs, qu'ils seraient fidèles à Jésus-Christ jusqu'à leur dernier souffle. Les juges, dont plusieurs paraissaient ivres, s'irritaient, parlaient tous ensemble, en une excitation qui contrastait avec le calme des victimes. C'est du moins ce qu'on a rapporté plus tard (1). Volcler, l'ancien prêtre, conclut pour la mort. S'éleva-t-il dans l'auditoire quelques murmures? On peut le conjecturer. Car, si l'on en croit les souvenirs des contemporains, il ajouta ces mots : « Quiconque protestera ou pleurera sera emmené avec eux. » Cette menace glaça. Sans plus tarder, le tribunal décida comme le voulait Volcler. Le seul motif allégué était le refus opiniâtre de serment, lequel constituait, aux termes de la sentence, *une conspiration secrète contre la souveraineté du peuple français*. Nulle autre accusation, nul autre grief, en sorte que la confession de la foi chrétienne apparaissait dégagée de tout alliage humain. Ainsi arriva-t-il que les mêmes juges qui croyaient châtier rédigèrent de leurs propres mains l'acte authentique du martyre.

Le procès sommairement conduit avait peu duré. Aux juges il restait du loisir, juste assez pour expédier avant midi quelques Vendéens. De la prison on en tira six; on en condamna cinq, on acquitta le sixième. Pendant ce temps,

(1) Enquête sur les terroristes de la Mayenne, 44e témoin. Marie Ménard, 12 nivôse an III.

pour les prêtres, les derniers préparatifs s'achevaient. Vers le milieu du jour, le cortège s'achemina vers la place aux Bleds, lieu des exécutions. La guillotine y était en permanence. La garde nationale avait été requise, mais plusieurs s'étaient dérobés à l'affreux service. Quelques catholiques suivirent, partagés entre l'horreur et l'admiration, et voulant, comme dirait plus tard une femme pieuse, apprendre comment mouraient les saints. L'abbé Turpin du Cormier avait été considéré comme le plus important, comme le plus dangereux parmi ces fanatiques. Aussi Volcler, habitué à tout régler, avait-il décidé que, par surcroît de châtiment, il serait exécuté le dernier. Il vit donc monter sur l'échafaud ses treize confrères ; pendant ce temps on l'entendait, dit-on, réciter le *Te Deum*. Quand vint son tour de mourir, il baisa à plusieurs reprises, comme par un suprême témoignage aux martyrs, la planche toute teinte du sang des prêtres ; puis il s'abandonna au bourreau.

La tradition rapporte que les juges s'étaient transportés du prétoire sur la place aux Bleds et, à chaque tête qui tombait, clamaient : *Vive la République* (1). Non loin de la guillotine, deux tombereaux stationnaient, prêts pour l'enlèvement des dépouilles. Les cadavres furent emmenés à une demi-lieue de la ville, au territoire d'Avenières, et enterrés sans cercueil, mais dans une fosse particulière facilement reconnaissable, à l'entrée de la *lande de la Croix-Bataille*. Presque de suite la dévotion du peuple de Laval honora d'un culte pieux les quatorze prêtres ou, comme on disait déjà, les *quatorze martyrs;* et dès que le régime de la Terreur se fut adouci, beaucoup prirent coutume de se rendre en pèlerinage au lieu où ils reposaient. Plus tard les restes, ayant été exhumés, furent transportés dans l'église d'Avenières ; et une inscription y rappelle encore les noms de ceux qui, dans

(1) Isidore Bouillier, *Mémoires concernant l'Église de Laval et ses environs pendant la Révolution*, p. 214.

leur vie, demeurèrent obscurs, mais qui, au jour de leur mort, furent les témoins de Dieu.

V

Vers la fin d'avril 1793, un convoi de quatre-vingt-quatorze prêtres se forma à Tours, et bientôt fut rejoint par un autre composé de vingt ecclésiastiques, venus partie du Blaisois, partie du Maine. Les voyageurs furent répartis sur dix-huit charrettes, puis, sous la conduite de gendarmes ou de gardes nationaux, furent mis en route dans la direction de l'ouest. Sur le parcours, les gens des bourgs et des villages regardaient étonnés : ce sont des prêtres fanatiques, leur disaient les hommes de l'escorte ; on les conduit vers la mer pour les embarquer et en délivrer la patrie.

Pendant huit ou neuf mois, il n'y eut guère d'autre convoi. Mais, dès le début de 1794, ces sortes d'expéditions devinrent très fréquentes. De tous côtés les prêtres furent rassemblés. Il en vint du nord de la France, de la Lorraine, de la Franche-Comté, du Dauphiné, du Languedoc, de la région cévénole, des départements du centre. Sur les routes, les convois s'allongèrent, assez semblables aux chaînes des galériens, et, en dépit de quelques détours, s'orientant tous, soit vers Bordeaux, soit vers Rochefort.

Les relations qui furent écrites plus tard permettent de reconstituer ces exodes. Les voyageurs, souvent liés deux à deux, étaient entassés sur des chariots. C'était l'hiver : de là de très réelles souffrances, surtout quand on dut traverser les départements de la France centrale, aux chemins neigeux et à l'âpre climat. Au milieu du jour une halte, et un repas chétif chèrement payé. A l'étape, le gîte était le plus souvent la prison communale ; quelquefois aussi une auberge,

une écurie, une grange, ou bien encore l'église. Bientôt des maladies, et plusieurs laissés à l'hôpital pour y mourir. Parfois, au croisement des routes, les bandes se rejoignaient, comme deux rivières à leur confluent ; et le cortège grossi reprenait sa marche, tandis que les prêtres, réunis en un seul convoi et inconnus les uns aux autres, mettaient en commun leur misère. Chemin faisant, beaucoup d'avanies : comme les prêtres lorrains traversaient à Toul le pont de la Moselle, des groupes les assaillirent, menaçant de les noyer ; à Limoges, les charrettes furent amenées au pied de l'échafaud au moment d'une exécution, et lentement, au milieu de toutes sortes d'invectives, on leur fit faire le tour de la place (1). Cependant les témoignages de sympathie ne manquèrent pas ; et il arriva plus d'une fois que des femmes, des enfants, des artisans, s'approchant à la dérobée au moment d'une halte, demandèrent à ceux qui passaient leur bénédiction. Il ne semble pas que toutes ces souffrances, prélude de tant d'autres épreuves, aient abattu les voyageurs. Sur la route, quand leurs gardiens leur laissaient un peu de liberté, ils priaient en commun. La plupart avaient conservé leur bréviaire et y puisaient la résignation. Parfois, à travers la tristesse, perçait un éclair de gaieté : « Je suis heureux, disait un chartreux venu du Dauphiné, de faire mon salut en gros, n'ayant pas eu jusqu'ici le loisir de le faire en détail (2) ». Quelques-uns, pour tromper l'ennui du voyage, composèrent des vers latins, et plusieurs de ces pièces, enjouées et tristes, pénétrées à la fois de dévotion et de mythologie, ont été conservées. D'autres obtenaient, comme par faveur, d'écrire à ceux qu'ils avaient quittés. En ces lettres, ils ne surent pas toujours mesurer le péril d'être sincère. Un jour, un prêtre

(1) *Récit abrégé des souffrances de près de* 800 *ecclésiastiques français condamnés à la déportation, par un curé du diocèse de Paris qui a été associé à leurs souffrances* (Bouin), p. 6.

(2) A.-M. de Franclieu, *la Persécution religieuse dans le département de l'Isère*, t. II, p. 124.

de l'Aveyron, l'abbé Delbès, comme il séjournait à Moissac, écrivit à l'une de ses paroissiennes, en homme qui se figurait que les cachets ne se violaient point : « Le chemin le plus dur, lui disait-il, sera le plus sûr chemin du paradis. Nous emmenât-on aux extrémités du monde, nous voulons vivre et mourir dans notre sainte foi... J'espère et je vous assure que je reviendrai. L'abomination aura sa fin... Il faut un Dieu ; la nation ne l'a pas fait et ne peut le détruire. Règne ce Dieu éternellement ! *Amen, amen, amen!* » Ainsi parlait l'abbé Delbès. La lettre fut saisie, parut signe de conspiration et, le 14 germinal, Delbès fut mis à mort (1).

Quel est le crime de tous ces hommes enlevés à leur domicile et traînés sur les routes de France? La clarté est ici malaisée : car les lois, en se surajoutant les unes aux autres, ont fort obscurci le code de la persécution. Si l'on saisissait au passage tous ces voyageurs et si on les interrogeait séparément, on pourrait, d'après leurs réponses, les répartir en quatre catégories. — Beaucoup sont des chanoines, chapelains, anciens religieux : comme ils n'avaient pas rempli de ministère paroissial, comme ils n'avaient pas été, suivant le langage du temps, *fonctionnaires*, ils se sont trouvés exemptés du serment à la constitution civile et tout d'abord ont pu se flatter de vivre obscurs et tranquilles. Bientôt un décret a été rendu, celui du 23 avril 1793, qui les a astreints, sous peine de déportation, à prêter le serment *liberté-égalité*. Bien que ce serment ne fût pas en lui-même schismatique, ils ont jugé qu'il entraînait une sorte d'adhésion implicite à toutes les mesures passées ; ils s'y sont donc dérobés et c'est ainsi qu'ils se trouvent aujourd'hui enveloppés dans la proscription. Telle est la première et la plus nombreuse catégorie. — Dans ces misérables convois qui défilent d'étape en étape, je distingue d'autres prêtres. Ceux-là se sont soumis

(1) L'abbé Henri Lelièvre, *Une nouvelle page au martyrologe de 1793, d'après les Archives de la Commission révolutionnaire de Bordeaux*, p. 155 et suiv.

au serment *liberté-égalité*, ne l'estimant pas contraire à leur conscience. Mais cette soumission n'a garanti leur securité qu'à la condition qu'ils ne fussent pas dénoncés pour incivisme (1) : or, ils l'ont été, et par là sont descendus au même rang d'infortune que les plus intransigeants de leurs confrères. — Au milieu de ces ecclésiastiques étrangers au ministère paroissial, se retrouvent aussi un certain nombre de curés ou vicaires qui forment une troisième série de proscrits. Ces curés et ces vicaires pourraient tous raconter la même histoire : ils ont été, à titre d'insermentés, frappés, dès 1792, par la première loi de déportation ; ils sont restés dans leur pays pour y exercer leur ministère ; ils ont été arrêtés : les voici maintenant qui, ayant été extraits de la prison, sont joints aux convois qui se dirigent vers la côte. Doivent-ils se plaindre? Ne doivent-ils pas plutôt se féliciter? La loi du 29 vendémiaire an II a récemment déclaré passible de mort tout prêtre insermenté trouvé sur le sol de France ; et c'est seulement à la date déjà ancienne de leur arrestation qu'ils doivent d'avoir la vie sauve. — Sur les charrettes, pêle-mêle avec les autres, je distingue enfin une quatrième et dernière catégorie de proscrits. Ce sont des *assermentés*, soumis aux lois et jadis peut-être en faveur. Seulement ils ont été dénoncés comme inciviques et à ce titre déclarés suspects (2). « Ils ne valent pas mieux que les autres, ont clamé les gens des clubs. » Et les voici, dans le triste cortège, confondus avec ceux que, hier encore, ils considéraient comme des adversaires.

A quel sort sont voués tous ces proscrits? J'ouvre la loi du 23 avril 1793, et j'y trouve qu' « ils doivent être embarqués et transférés sans délai à la Guyane française ». De là le nom de *déportés* sous lequel on les désigne. Un peu plus loin, je lis la loi du 29 vendémiaire an II où l'on parle « d'une

(1) Décret du 23 avril 1793 et décret du 29 vendémiaire an II.
(2) Loi du 29 vendémiaire an II, art. 12.

transportation — également sans délai — à la côte ouest de l'Afrique depuis le vingt-troisième degré sud jusqu'au vingt-huitième ». Afrique ou Guyane, il semble qu'on ne sache pas bien, et que les notions de géographie soient aussi flottantes que les maximes de justice. Un seul souci se dégage, celui de choisir le climat le plus meurtrier : on donnera aux prêtres quelques ustensiles, quelques semences ; puis les vaisseaux qui les auront amenés s'éloigneront du rivage, et ce sera aux fanatiques à sauver, s'ils peuvent, leur vie.

Il n'est pas toujours loisible d'être malfaisant à souhait. Quand les prêtres furent arrivés les uns à Bordeaux, les autres à Rochefort, on dut reconnaître qu'un double obstacle s'opposait au départ pour la Guyane ou l'Afrique : d'abord la pénurie des moyens de transport, puis l'état de la mer où dominaient en maîtres les Anglais. Une seule ressource restait, celle d'opprimer sur place ceux qu'on ne pouvait expulser.

L'oppression s'organisa, savante, minutieuse, brutale. Un zèle infatigable se dépensa pour rendre la terre natale plus cruelle que ne l'eût été aucune terre étrangère. La captivité fut dure dans la Gironde, elle fut horrible dans la Charente.

Dans la Gironde, on utilisa pour les déportables, à Bordeaux le séminaire et le fort du Hâ, puis à Blaye la citadelle et, en face de Blaye, un fort appelé le fort Paté, bâti sur un îlot au milieu de l'estuaire. Quand arriva le premier convoi qui était celui de la Touraine, l'administration départementale était encore aux mains des fédéralistes, c'est-à-dire des modérés ; et la rigueur se tempéra de pitié. Bientôt, le fédéralisme étant vaincu, tout ménagement disparut. C'est en pleine recrudescence de la tyrannie jacobine que se succédèrent, pendant les premiers mois de 1794, les bandes de prêtres venues du Centre et du Midi. Il en arriva de plus de quarante départements. Les contingents les plus nombreux furent ceux du Lot, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et

surtout de l'Aveyron (1). Bientôt le chiffre des déportés dépassa mille. Les captifs eurent à endurer toutes sortes de misères : au fort Paté le séjour malsain des casemates, et pour lit un peu de paille : à Bordeaux les insultes, les menaces, le dénuement, l'ignorance de toute nouvelle, hormis celle des exécutions capitales qu'ordonnait dans la ville la Commission révolutionnaire : « Ce sera bientôt votre tour », répétaient aux détenus les geôliers. Le principal tourment fut, à ce qu'il semble, celui de la faim (2). Le représentant Ysabeau, étant venu visiter la citadelle de Blaye, demanda aux détenus ce qu'ils désiraient. « Nous demandons du pain », répondirent-ils. Parmi les prisonniers, beaucoup étaient arrivés, tout exténués du voyage, tout brisés d'émotions. L'insalubrité des lieux, l'inquiétude, les privations abattirent bien vite les moins robustes ; et, avant que l'automne de 1794 ne s'achevât, on comptait déjà une centaine de décès.

Bien plus pitoyable encore fut le sort des malheureux que leur destin conduisit aux bouches de la Charente.

Les convois se sont succédé pendant l'hiver de 1793 à 1794. Quelle est la condition des nouveaux arrivants? D'après le texte des décrets, d'après les décisions du pouvoir exécutif, ils ne sont à Rochefort que des hôtes de passage. A tout hasard, on les enferme à la *prison Saint-Maurice* et au *couvent des Capucins*. Prison et couvent sont bientôt combles, et rien n'annonce le prochain départ pour la Guyane ou l'Afrique. Bien au contraire, de plus en plus l'Océan est aux Anglais. Deux navires, le *Borée* et le *Bonhomme-Richard*, sont transformés en lieu de détention et reçoivent le trop-plein des captifs (3). Enfin un autre

(1) L'abbé Lelièvre, *Une nouvelle page au martyrologe de* 1793 *d'après les Archives de l'archevêché de Bordeaux*, p. 58, 138, 149, 153-155.

(2) Pétition de 208 prêtres détenus au fort de la Montagne (fort du Hâ), 11 mai 1794 (*Archives départementales de la Gironde*).

(3) L'abbé Manseau, curé doyen de Saint-Martin-de-Ré, *les Prêtres*

transfèrement répartit le plus grand nombre des prêtres entre deux vaisseaux pareillement transformés en prison : les *Deux-Associés*, puis le *Washington*.

Ces deux bâtiments, et surtout les *Deux-Associés*, ont mérité de demeurer fameux. C'est que les agents de la Terreur inaugurèrent là-bas un nouveau genre de supplice, celui qui consiste à tuer sans verser le sang.

Les survivants ont raconté leurs douleurs et dit ce que fut cette prison flottante, l'une des plus terribles où se soit exercée la barbarie des hommes.

D'après les évaluations officielles, le vaisseau les *Deux-Associés* ne pouvait contenir que deux cent cinquante déportés (1). Dans les flancs du navire, plus de quatre cents prêtres furent entassés. Le jour, ils étaient parqués sur le pont, mais si serrés que le plus souvent ils ne pouvaient ni marcher ni trouver assez de place pour demeurer assis. Quand venait le soir, on les faisait descendre dans l'entrepont ; mais la nuit, loin de leur apporter avec le sommeil l'oubli, ne marquait pour eux qu'une aggravation de souffrances. L'unique couchage était pour les uns des planches, pour les autres des toiles tendues. Nul objet de literie, en sorte qu'ils étaient contraints de reposer tout habillés. Nulle séparation entre eux, mais un espace si étroitement mesuré qu'ils se touchaient de toutes parts, ne pouvaient ni s'étendre ni se redresser, et étaient condamnés à se pelotonner sur le côté, les bras et les jambes pliés ; au moindre mouvement, ils se heurtaient sans pouvoir se reconnaître à travers les ténèbres ; et ce supplice de l'immobilité se prolongeait jusqu'au matin. — L'espace manquait, l'air encore plus. Il ne pénétrait que par une étroite écoutille, recouverte elle-même

et religieux déportés sur les côtes de la Charente, t. Ier, p. 134 et suiv. — L'abbé Lemonnier, *Étude historique sur Rochefort pendant la Révolution*, p. 88.

(1) Dépêche au commissaire de la marine et des colonies, 25 fructidor an II. (*La Déportation ecclésiastique à Rochefort d'après les documents officiels*, par l'abbé Lemonnier, p. 139.)

d'un treillage en bois. Vieillards et jeunes gens, malades et hommes sains, empaquetés les uns à côté des autres, engendraient à l'envi les miasmes : de là une atmosphère promptement viciée, toute chaude et humide de ces souffles humains, tout imprégnée des transpirations de ces pauvres corps anémiés. Les baquets, placés aux extrémités et sans aucun souci d'hygiène, achevaient la corruption. A mesure qu'on avançait dans la nuit, l'air s'épaississait jusqu'à se transformer en une vapeur presque opaque. Ceux qui se trouvaient près des parois du bâtiment approchaient leurs lèvres des fentes de bois dans l'espoir d'attirer jusqu'à leurs poumons quelques effluves plus pures ; d'autres, enjambant leurs compagnons, se rapprochaient, comme ils pouvaient, de l'écoutille. Cependant beaucoup se débattaient en une demi-asphyxie. Pour combattre l'horrible méphitisme, les geôliers imaginèrent de pratiquer dans l'entrepont, au lever du jour, des fumigations au goudron. Mais l'opération, accomplie grossièrement, provoquait des accès de toux, pénibles pour tous et pernicieux pour les plus débiles. Enfin, vers sept ou huit heures du matin, les verroux s'ouvraient et les captifs remontaient sur le pont. Là un autre danger les attendait ; car le passage subit de la lourde atmosphère à l'air libre glaçait la transpiration. Tout d'abord les malheureux se flattèrent qu'un peu d'humanité adoucirait cet excès de tourments. Bientôt ils comprirent que la mort seule, en creusant des vides, pourrait mettre un peu plus à l'aise les survivants.

A l'horreur de l'entassement les privations s'ajoutèrent. La ration journalière, fixée par l'État, était celle des matelots. Mais les déportés semblant en dehors de toute justice, nul ne se gênait pour prélever sur leur part. Sur les *Deux-Associés*, les prêtres étaient partagés en escouades de dix. A chaque escouade était attribuée une gamelle qu'au milieu de l'encombrement du pont, on essayait de poser en équilibre, tantôt sur une planche, tantôt sur un vieux coffre ;

puis, en une rebutante promiscuité, chacun y puisait ce qu'il pouvait. Dans les premiers temps, il arriva que les infortunés reçurent par commisération quelques vivres supplémentaires. Bien vite les règlements défendirent, sous les peines les plus rigoureuses, cette pitié. « Nous enragions la faim », a écrit plus tard l'une des victimes.

Tout offrait l'aspect du dénuement. La plupart des prêtres avaient emporté quelques hardes. Mais plusieurs, aux diverses étapes de la route, avaient été dépouillés d'une partie de leurs bagages (1). Ce qui avait échappé aux larcins ou aux rapines était devenu minable par le voyage, la pluie, la malpropreté des gîtes. Puis l'horrible existence des pontons avait rendu sordide ce qui n'était qu'usé, et infect ce qui n'était que misérable. Les mêmes vêtements portés jour et nuit commençaient à prendre un aspect repoussant, et dans le linge non renouvelé se logeait la vermine. Sur le pont, les plus adroits cousaient, rapiéçaient, utilisant les moindres restes de fil, les moindres lambeaux d'étoffe ; pendant ce temps, d'autres puisaient, à force de bras, l'eau de mer et lavaient, nettoyaient de leur mieux. Mais beaucoup étaient inhabiles à ces besognes ou trop affaiblis pour y vaquer, et se résignaient, tout passifs, à vivre dans leurs abjects haillons. Nul souci des gardiens pour rendre moins hideuses ces infortunes, mais au contraire une barbarie systématique, à la manière de ceux qui font périr sans tuer. Plusieurs des inventaires établis après le décès des prisonniers ont été conservés et montrent le peu qui restait à ceux que saisissait la mort. Seuls, quelques-uns ont gardé jusqu'au bout, ainsi que l'attestent les listes funèbres, un peu de misérable superflu : un mouchoir de soie, un encrier, une paire de gants, un miroir, pauvres débris qui seront vendus à l'encan au profit de l'État ; car ces prêtres, à titre de déportés, ont été déclarés

(1) *Lettres et Journal de la déportation*, par l'abbé ROLLET (*Semaine religieuse de Saint-Dié*, 1882 et 1883). — *Mémoires* de l'abbé Michel SOUDAIS (*Semaine religieuse de Sens et d'Auxerre*, 1866).

morts civilement; d'avance leur héritage a été confisqué, e rien de leurs pauvres reliques n'ira à ceux qu'ils ont aimés

Ce que gardent les vivants, ce qu'on trouve sur les morts n'a d'ailleurs été conservé que par hasard ou par ruse. C'est que des fouilles successives se sont appliquées à ravir aux captifs tout ce qui serait trace de l'ancienne aisance. Les assignats ont été pris et, à plus forte raison, le numéraire. Les montres ont été enlevées, pareillement les tabatières, les boucles de souliers ou de jarretières, et tous les objets qui, par le prix du métal, ont éveillé la cupidité. A ces petites vexations s'est ajouté un plus cruel déplaisir : bréviaires, crucifix, traités de dévotion, tout a été confisqué. Dans l'impuissance de distinguer les ouvrages pieux et les autres, on a même décidé de proscrire tous les livres. Un prêtre du diocèse de Limoges, l'abbé de Labiche, a raconté qu'il avait conservé, sous un format très exigu, les *Colloques d'Erasme* dont il goûtait fort, disait-il, l'élégante latinité. Incontinent le petit volume fut détruit, en haine de la superstition.

Une crainte hantait les officiers et les gens du bord celle que les déportés, même désarmés et tout affaiblis de privations, ne tentassent de se révolter. Le 14 floréal (3 mai 1794), un chanoine de Limoges fut fusillé : on l'accusait — bien qu'il niât le propos — d'avoir dit que les prisonniers pourraient aisément se rendre maîtres des matelots (1). Un peu plus tard, un carme du diocèse d'Angoulême, tout miné de souffrances, fut pris de folie furieuse ; et on le vit, s'agitant sur le pont en poussant de grands cris. Aussitôt on crut, on feignit de croire que ces clameurs étaient signal de rébellion ; et peu s'en fallut que, sur ce seul indice, de nouvelles rigueurs ne fussent exercées (2). Cependant, en

(1) MANSEAU, *les Prêtres et religieux déportés sur les côtes de la Charente*, t. Ier, p. 188 (d'après les Archives de la marine). — LEMONNIER, *la Déportation ecclésiastique à Rochefort d'après les documents officiels*, p. 83. — L'abbé DE LABICHE DE REIGNEFORT, *Relation très détaillée de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres détenus en* 1794 *et* 1795, p. 29 et suiv.

(2) DE LABICHE DE REIGNEFORT, *Relation très détaillée, etc.*, p. 88.

l'excès de leurs misères, les malheureux prêtres se refusaient à croire que toute notion de justice fût effacée. Ils se disaient, ils se répétaient qu'ils n'étaient point des coupables et que leur seul délit — si c'en était un — résidait dans leur fidélité à l'Église. Dans cet esprit, l'un d'eux, M. de la Romagère, ancien grand vicaire de Châlons-sur-Marne, osa s'adresser à la Convention et demanda, sous forme de pétition, que les déportés fussent débarqués et gardés à terre ; autrement, disait-il, ils périraient tous. La requête ayant été déposée entre les mains du capitaine des *Deux-Associés*, celui-ci fit mettre aux fers tous les signataires.

J'hésite à poursuivre ce tableau, tant je crains que ceux qui me liront ne le jugent sombre à l'excès ! Mais les témoignages des victimes sont si nombreux et offrent un tel caractère de sincérité, les pièces officielles elles-mêmes sont si accablantes pour les geôliers, que les rigueurs, même les plus invraisemblables, ne peuvent guère être mises en doute. Les tortionnaires savaient que les prêtres n'avaient rien tant à cœur que leur foi. C'est dans leur foi surtout qu'ils prirent plaisir à les atteindre. Toute prière en commun fut défendue. Défense fut pareillement intimée aux captifs d'échanger une seule parole en langue latine. Défense aussi aux lèvres de remuer, ce signe extérieur d'oraison ayant un air de bravade et de complot. Tout fut interdit, même de se souvenir : on assure qu'un déporté fut un jour mis aux fers pour avoir, dans une lettre, cité un passage des textes sacrés (1).

Nulle entrave humaine ne pouvait enchaîner les pensées dans leur ascension vers Dieu. Les prisonniers devinrent ingénieux pour la prière comme d'autres pour le crime. Les bréviaires avaient été enlevés, mais il en était resté un ; puis de nouveaux arrivants en apportèrent un ou deux autres. Dans l'entrepont on se les passait ; puis, à la faveur du demi-

(1) Manseau, *Prêtres et religieux déportés sur les côtes de la Charente*, t. Ier, p. 197.

jour qui, le matin ou le soir, filtrait jusqu'en ces lieux, on lisait, en se cachant des gardiens, quelques parties de l'office liturgique. Il arriva aussi que, parmi les déportés, plusieurs, doués d'une excellente mémoire, savaient par cœur les textes de la Bible ou du Nouveau-Testament ; alors on se rapprochait d'eux, si près que les visages se touchaient ; et, en un ton très bas, ils récitaient pour leurs voisins les paroles saintes, tandis que d'autres faisaient le guet ou se tenaient en avant du groupe afin de masquer la factieuse dévotion. Le zèle à se sanctifier suggéra une autre industrie. Les livres pieux, une fois confisqués, avaient été parfois abandonnés aux matelots : ceux-ci, désespérant d'en tirer parti, se plurent à les lacérer : souvent des feuilles détachées volèrent sur le pont. Les prêtres se baissaient, les ramassaient, les cachaient sous leurs habits. Puis, épiant le moment propice, ils dépliaient les pages éparses, les dissimulaient entre leurs doigts tout recourbés, et lisaient, en y cherchant un sens pour leur condition présente, ce que le hasard — ou plutôt, pensaient-ils, la volonté divine — venait de placer dans leurs mains. Et la même prière, qui jadis était la tiède prière des lèvres, devenait pour eux la prière brûlante du cœur. C'est alors sans doute que de leur âme consolée sortirent ces paroles qu'on retrouve à plusieurs reprises sous la plume des survivants : « Nous étions les plus malheureux des hommes, mais les plus heureux des chrétiens. »

Quiconque est captif apprend l'art de cacher. Entre les trésors dérobés aux geôliers se trouvait une pixyde qu'un des détenus était parvenu à garder contre sa poitrine et qui contenait toute une réserve d'hosties consacrées. Puis aux perquisitions un flacon d'huile sainte avait pareillement échappé. Ceux qui s'étaient munis de ces viatiques pieux avaient cru d'abord à une longue traversée jusqu'à la côte d'Afrique ; et c'était dans ce but qu'ils s'étaient assuré de quoi affermir, en danger de mort, leurs confrères, les passagers ou eux-mêmes. Décidément le voyage, jadis si redouté,

et qui maintenant eût semblé bonne fortune, ne s'accomplirait pas. Mais bien des fois déjà, dans l'entrepont, la nuit et en grand mystère, tandis que les geôliers dormaient, l'hostie, tirée de la pixyde, avait été posée sur les lèvres d'un des prêtres malades. Bien des fois aussi, dans le même mystère, le signe de la croix avait été tracé, avec l'huile consacrée, sur les membres des agonisants ; et si fréquents même avaient été les coups de la mort que, par esprit de prévoyance, on avait décidé de ne tracer qu'une seule onction.

C'est que les forces s'épuisaient sous l'intensité continue des souffrances. Les premières manifestations morbides furent le scorbut. La transition subite entre la chaleur méphitique de l'entrepont et le vent qui soufflait sur le pont fut funeste à plusieurs. Puis éclatèrent des fièvres putrides, des fièvres inflammatoires. Les uns, sous l'excès du malheur, s'exaltaient jusqu'à la folie ; les autres, au contraire, tout prostrés, demeuraient immobiles, le corps replié, rebelles tout espoir, à peine attentifs aux consolations divines, et ressentant une sorte de douceur à se laisser glisser dans la mort. Chaque matin, quand les geôliers ouvraient l'entrepont, quelques-uns qu'on secouait bougeaient à peine ou, après avoir fait quelques pas, s'abattaient lourdement. Du 15 mai au 15 juin 1794, on compta parmi les déportés des *Deux-Associés* quatorze décès ; du 15 au 30 juin, il y eut seize morts. Puis le mal s'accrut : presque tous les jours deux décès, quatre le 10 juillet, quatre le 14, dix le 16 (1). Tout d'abord, les gardiens ne se troublèrent guère, les « charlatans du fanatisme » n'étant bons que pour mourir. A la longue, la réflexion leur suggéra la crainte que l'épidémie ne gagnât l'équipage. Alors seulement on commença à s'émouvoir, non pour les prêtres, mais pour la contagion qu'ils pourraient, en mourant, répandre autour d'eux.

(1) État dressé d'après les pièces officielles par M. LEMONNIER (*la Déportation ecclésiastique à Rochefort*, p. 257-258).

C'est en ces conjonctures qu'un chirurgien en chef fut désigné pour visiter les deux vaisseaux-prison : le *Washington*, les *Deux-Associés*. Le *Washington* avait été aménagé récemment : parmi les déportés au nombre de 220, six seulement étaient morts, 17 étaient malades ; le reste était valide. Tout autres furent les constatations pour les *Deux-Associés*. On rapporte que quand le médecin, chargé de l'inspection, descendit dans l'entrepont où les déportés étaient entassés la nuit, il remonta bien vite tout suffoqué et laissa échapper cet aveu : « Si l'on mettait là 400 chiens pendant une nuit seulement, on les retrouverait le lendemain morts ou enragés » (1). Dans son rapport, il signala l'air épais et méphitique du lieu, marqua les fâcheuses conséquences du manque d'espace et de l'immobilité forcée qui en résultait, énuméra quelques-unes des affections qu'il avait observées, érésypèles, scorbut et autres maladies qui annonçaient, disait-il, « une dissolution prochaine des humeurs ». Il osa faire allusion au système de sévérité, de dureté même, pratiqué sur le navire. Entre toutes les constatations, la plus suggestive était celle des chiffres : le vaisseau les *Deux-Associés* était, depuis trois mois, transformé en prison et avait reçu un peu plus de 400 déportés ; sur ce nombre 87 étaient malades, 112 étaient morts (2).

Deux chaloupes, dites *chaloupes-hôpital*, furent amenées près du navire les *Deux-Associés*, afin de recevoir les malades. Sur chacun de ces deux petits bâtiments, qualifiés *infirmeries*, une cinquantaine de prêtres furent transférés, avec quelques-uns de leurs confrères valides destinés à les assister. Mais rien n'avait été organisé ni pour les soins, ni pour

(1) DE LABICHE DE REIGNEFORT, *Relation très détaillée, etc.*, p. 96. — *Mémoires* de l'abbé SOUDAIS (*Semaine religieuse de Sens*). *Journal* de l'abbé ROLLET (*Semaine religieuse de Saint-Dié*, 1883).

(2) Rapport du chirurgien chargé de visiter le *Washington* et les *Deux-Associés*, juillet 1794 (reproduit par MANSEAU, *Prêtres et religieux déportés sur les côtes de la Charente*, t. Ier, p. 214-217). — Voir aussi LEMONNIER, *la Déportation ecclésiastique à Rochefort*, p. 116-120.

l'hygiène, en sorte qu'on déplaça le foyer du mal plutôt qu'on n'y remédia. Ce fut, toutes proportions gardées, le même entassement que sur les *Deux-Associés;* ce fut la même négligence, la même pénurie de toutes choses ; ce fut même un surcroît de mortalité, car d'après un rapport officiel, le chiffre total des morts était monté, à la date du 28 août 1794, de 112 à 245 (1). On a raconté — mais j'ose à peine croire à cette inhumanité sauvage — qu'à la nouvelle de chaque décès, les matelots se découvraient en signe de joie, et criaient : *Vive la Montagne ! vive la République* (2) ! Les corps furent d'abord immergés ; puis sur les réclamations des habitants du littoral qui se plaignaient que le flot rejetât les dépouilles sur la côte, il fut décidé que les inhumations se feraient à l'île d'Aix. Ce fut aux déporté-eux-mêmes qu'on réserva le soin de donner à leurs confrères défunts la sépulture. Chaque jour on les voyait, tout épuisés de fatigues, souvent gagnés eux-mêmes par la contagion, descendre des chaloupes dans les barques et amener à terre leur funèbre fardeau. De leurs propres mains, ils creusaient la fosse ; puis ils y déposaient les cadavres, sans bière, enveloppés seulement d'un misérable linceul, et sans qu'il fût permis de bénir ou de marquer d'un signe le lieu où reposaient ceux qui avaient cessé de souffrir.

Vers la fin de l'été seulement, un peu d'humanité perça à travers cette barbarie. Il fut décidé que les malades seraient transportés à l'*île Madame*, une petite île située aux bouches de la Charente et qu'on appelait alors l'*île Citoyenne.* Là, des tentes furent dressées et quelques soins, bien incomplets d'ailleurs, bien marchandés, mêlés encore de bien des cruautés, entourèrent ceux dont le seul crime était leur foi. En touchant à la terre ferme, en échappant aux tortures

(1) Rapport du Comité de salubrité navale, 11 fructidor an II.

(2) De Labiche de Reignefort, *Relation très détaillée, etc.*, p. 108. — ***Récit abrégé des souffrances de près de* 800 *prêtres déportés, par un curé du diocèse de Paris*, p. 28.**

des prisons flottantes, beaucoup de ces infortunés crurent qu'ils allaient revivre. Dans les relations qui nous restent, nous trouvons le reflet de toutes sortes de petites joies, telles que les captifs seuls peuvent les connaître : la vue d'un arbre, le chant des oiseaux, ou bien encore le timide salut d'un des pêcheurs du rivage. Un plus grand bonheur pour les déportés, ce fut un très léger relâchement de surveillance qui leur rendit une certaine liberté de prier. Le 8 septembre ramenait une des fêtes de la Vierge. Avec une silencieuse mais profonde ferveur, ils commémorèrent la solennité, et, en signe de foi, d'espoir aussi, ils consacrèrent l'île à Notre-Dame. Comme tous les emblèmes pieux leur avaient été ravis, l'un d'eux réussit à sculpter grossièrement un crucifix qu'ils se passaient de main en main et qui subsiste encore. Ainsi succéda à l'abattement une sorte de confiance. Ce retour d'espoir fut court. Six mois d'épreuves inouïes avaient accumulé d'irréparables ravages ; et la plupart étaient trop profondément pénétrés de germes infectieux pour triompher de leur mal. Dans les sables de l'*île Madame* comme dans les sables de l'île d'Aix, des fosses durent être creusées chaque jour pour recevoir les cadavres. Les survivants, moins surveillés qu'à l'île d'Aix, s'appliquaient à marquer l'emplacement des sépultures ; et en ces lieux les gens du pays viennent encore prier comme on ferait sur la tombe des martyrs. Pendant tout l'automne de 1794, les coups de la mort ne cesseront de frapper, soit dans l'*île Madame* ou sur les vaisseaux réorganisés en prison, soit dans les hôpitaux de Rochefort. Les chiffres ont, plus que tout le reste, leur lugubre éloquence. Qu'il suffise de dire que sur 830 déportés environ amenés, pendant les premiers mois de l'année 1794, aux rives de la Charente, près des deux tiers ont, en moins d'une année, trouvé dans ces lieux leur tombeau (1).

(1) Voir la liste des déportés. avec les dates des décès dans MANSEAU. *Prêtres et religieux déportés sur les bords de la Charente*, t. I., p. 337 et suiv. — Voir aussi la liste chronologique dressée par M. l'abbé LEMONNIER (*la Déportation ecclésiastique à Rochefort*, p. 255 et suiv.).

VI

Reclus ou *déportés* n'ont gardé, au fond de leur prison, d'autre pouvoir que l'offrande de leur sacrifice et la vertu mystique de leurs souffrances. Je voudrais maintenant parler d'autres prêtres qui, libres encore quoique d'une liberté pleine d'embûches, demeurent au milieu du peuple chrétien et, au risque de leur vie, le confirment dans la foi.

Les uns n'ont jamais quitté la patrie. Ils ont lu naguère la loi du 26 août 1792 qui les bannissait. Ils ont pesé dans leur conscience la sécurité de s'éloigner et le péril de désobéir. L'amertume d'être inutile leur a paru pire que le risque d'être immolé. Avec une tendresse virile et profonde, ils ont regardé vers leurs ouailles et, dans la fermeté de leur âme prête à tout, ils ont répété cette parole des livres saints : J'ai choisi cette demeure pour le lieu de mon sacrifice.

Les autres, tout d'abord, se sont résignés ; puis un intense regret les a saisis de leur ministère abandonné. De la terre d'exil ils se sont sentis travaillés par l'irrésistible passion de servir. Un jour, n'y tenant plus, ils sont partis ; ils sont partis à la dérobée, sans dire adieu à personne, de crainte qu'on les retînt. Sous un déguisement, en criminels qui se cachent, ils franchissent la frontière ; et les voici de nouveau dans leur pays natal, martyrs par le désir en attendant qu'ils le soient par le sang.

D'autres ont un sort un peu différent, quoique avec un mérite égal. Ils ont obéi à la loi de bannissement, mais ont fixé leur lieu d'exil tout près de la frontière. De là ils guettent l'occasion, se ménagent des concours, reconnaissent les chemins, les pistes, les gués des rivières. Puis, à la manière de contrebandiers, ils se glissent en terre française, soit qu'ils

franchissent les « ports » des Pyrénées, soit qu'aux limites de la Suisse ils se hasardent dans les sentiers des montagnes, soit encore qu'aux confins de la Flandre ou du Hainaut, ils s'insinuent jusque dans les campements des armées. Ils vont, ils viennent, ils passent la frontière, la repassent encore suivant les besoins des âmes, exilés aujourd'hui et demain missionnaires, ayant à l'étranger leur point d'attache, mais en France leur cœur d'apôtre.

Pour les œuvres maîtresses où il révèle sa puissance, Dieu choisit surtout les humbles. Parmi les évêques, quatre ont été massacrés, un autre sera guillotiné, trois ou quatre sont en prison ; quatre ou cinq gardent, en se cachant, une liberté précaire ; le reste est en exil. De simples curés, de simples vicaires, tels sont les ouvriers ; en outre, en certains diocèses, un ou deux prêtres, d'ordre un peu plus élevé, ont reçu de l'évêque des pouvoirs généraux pour l'ordre ou la discipline ; et voilà les mainteneurs de la foi.

Ils la maintiendront. A quel prix? La peine, c'est, pour ceux qui rentrent, la mort ; et pour ceux qui sont restés, c'est, depuis la loi du 29 vendémiaire, la mort aussi. Mais le péril, loin d'abattre, excite ; ceux-là sont vraiment l'élite, ceux qui, tout soulevés au-dessus de la terre, répètent le mot de saint Paul aux Philippiens : « Notre entretien est dans le ciel. »

Il faut dire — car nous voici vraiment au point culminant de cette histoire — il faut dire la vie de ces hommes et leur labeur humble et glorieux.

On les retrouve dans Paris. Dans tous les quartiers, mais surtout autour de Saint-Sulpice ou sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève, il y a des maisons modestes, recueillies, habitées seulement par trois ou quatre ménages ; puis, au fond d'une cour ou sous les combles, sans jour sur la rue, et, autant que possible, loin des passages communs, se dissimulent une ou deux petites chambres. Là est réfugié un prêtre. On ignore son nom. Son vêtement est celui d'un

ouvrier ou d'un employé. Il se nourrit chez lui de quelques provisions achetées pour plusieurs jours. Dans une armoire très secrète, parfois dans un passage dissimulé entre deux murailles, il a caché quelques livres, ses ornements sacerdotaux, un petit autel, un calice, et les objets essentiels au culte. C'est en ce réduit qu'il lit, qu'il prie, qu'il se livre à tous les exercices de la pénitence. Les seuls confidents de sa retraite sont un ou deux chrétiens fidèles : le plus souvent, c'est une pieuse veuve, habitant dans le quartier ou dans la maison même, et qui n'a plus rien à espérer ou à craindre dans la vie. La sainte femme s'ingénie à connaître quiconque est en danger de mort, quiconque, sans être en danger, aspire aux consolations divines. Par elle, comme par une messagère inviolablement silencieuse et fidèle, le prêtre est averti. Il cache alors sous ses vêtements le flacon d'huile sainte, la pixyde qui contient les hosties consacrées, et, se confiant à Dieu, il s'en va par les rues jusqu'à celui qui l'attend pour se purifier ou pour mourir.

Parmi ces proscrits, il en est de plus osés. Ceux-là, au lieu de se terrer, ont jugé plus habile de se coller un masque sur le visage. Sous de faux noms et de fausses qualités, ils se sont présentés au Comité de surveillance de leur quartier et se sont fait délivrer une carte civique. Ils sont inscrits sur les rôles de la garde nationale. Ils montent leur garde comme les autres citoyens. Ils ont exercé leurs oreilles à tout entendre et, quels que soient les blasphèmes, ont commandé à leur cœur de ne pas s'indigner. Sont-ils prêtres? Nul ne le soupçonne, tant ils ont brouillé leurs traces! Cependant, entre deux factions, il leur arrive de s'éloigner. Leur uniforme est leur protection. Sous un porche ils pénètrent. Ici ils instruisent un enfant ; là ils consolent un malade ; ailleurs ils administrent le sacrement des mourants. Puis ils retournent au poste, reprennent leur arme et, appuyés sur leur fusil, poursuivent mentalement leur prière.

Comment l'impitoyable inquisition de cette époque n'a-

t-elle pas, même sous leurs déguisements, découvert à la longue et arrêté tous ces *fanatiques?* Parmi les gens de police, il en est qui sont tellement ignorants des habitudes ecclésiastiques que leurs recherches se portent un peu au hasard et, à force d'inexpérience, demeurent infructueuses ; d'autres, sachant l'énormité des peines, aiment mieux, par un reste d'humanité, porter leur vigilance ailleurs. Entre tous les prêtres, ceux qu'on connaît bien, ce sont les *assermentés :* ceux-là ont un domicile avéré, ont exercé naguère les fonctions ecclésiastiques et, ne pouvant se croire des proscrits, ne se résignent pas à se cacher ou se cachent mal : aussi, dans leurs rangs, on peut cueillir à souhait. Sous cette couche toute fraîche de suspects, les *insermentés*, victimes anciennes, demeurent un peu abrités : ils ont eu le temps de se terrer et aussi le temps d'apprendre la ruse ; puis à force de les avoir traqués, on se persuade volontiers que la race en est exterminée.

Quoique sous le péril de mort et en très grand secret, toutes les fonctions religieuses s'accomplissent. Le ministère de la prière ne cesse pas. Il arrive même que des filles pieuses, que d'anciennes religieuses se réunissent, rue Cassette, en une maison transformée en une sorte de cénacle : là elles s'adonnent à l'oraison, se livrent, comme on le ferait en un cloître, aux plus minutieuses pratiques de la dévotion et, toutes reposées au milieu des orages, suivent les exercices d'une retraite (1). Jusque dans l'extrême persécution, un souci subsiste, non seulement celui de maintenir l'Église, mais celui de la perpétuer par de nouvelles promotions au sacerdoce. A Paris est demeuré M. de Maillé-La Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul. Parmi les prélats de l'ancien régime, il n'a été, semble-t-il, ni l'un des meilleurs ni l'un des plus exemplaires. Mais aux jours de l'épreuve, la grâce de Dieu s'est posée sur lui. A force de se démarquer,

(1) *Vie du Père de la Clorivière*, par le Père Terrien, p. 294, 299.

il a fini par déjouer les recherches ; peut-être même se démarque-t-il trop : ainsi en est-il un certain jour où, en sa qualité de garde national, il verse une souscription pour les frais de la guerre contre les Vendéens (1). Pour achever de dérouter, il change souvent de domicile, un jour chez un blanchisseur au centre de la ville, un autre jour à Passy. Cependant vers cet homme arrivent des jeunes gens qu'attire la proscription comme d'autres les honneurs, et qui sollicitent d'être prêtres. Et il impose sur leur front le signe sacré, et dans leurs mains il trace les onctions saintes. Où se célèbrent ces ordinations? On a gardé le souvenir de deux d'entre elles qui s'accomplissent rue Montagne-Sainte-Geneviève chez un maître boucher du nom de Morizières qui a lui-même un fils prêtre (2). Et les nouveaux élus sont des recrues précieuses, non seulement par le zèle qui les a portés vers l'Église souffrante, mais par l'ignorance où la police est de leur caractère sacré. Ils ne sont inscrits sur aucune liste ; ils échappent à tout contrôle ; ils sont en marge de tous les états officiels : de là pour leur ministère un péril un peu moindre et le degré précaire de sécurité que ces temps comportent.

La même vaillance qui continue l'apostolat dans Paris le poursuit aussi dans les départements. Dans les premiers temps de la proscription, le maintien, l'attitude, un certain embarras révélateur, la tonsure mal repoussée, les vêtements laïcs portés gauchement ou s'allongeant en manière de soutane, tout a été signe pour les délateurs. Maintenant le hâle a gercé les mains et bruni les visages, le temps a égalisé la chevelure, l'habitude du péril a dominé la crainte et affermi le sang-froid. Sous combien de travestissements ne se

(1) *Un évêque de l'ancien régime, M. de Maillé-La Tour-Landry*, par le vicomte de Broc, p. 116, 289.

(2) Grente, *le Culte à Paris de la Terreur au Concordat*, p. 436.

cachent pas les prêtres ! Dans la région des canaux du Nord, on en rencontre qui se déguisent en bateliers ; en Artois, en Picardie, ils sont valets de ferme, garçons meuniers ; en Champagne, ils portent le manteau de berger ; en Normandie, ils travaillent aux herbages ; dans le Cantal ou en Dauphiné, on les voit penchés sur les prés en pente, et creusant les rigoles d'irrigation. Inexpérimentés, ils le sont, mais moins qu'on ne croit ; car beaucoup sont fils de la terre et n'ont eu qu'à rapprendre. Cependant la plus grande habileté est d'exercer, si on le peut, une profession ambulante qui couvrira, sous une apparence de métier, les courses pour le service des âmes. Celui-ci est rémouleur, celui-là fripier ; cet autre est colporteur. Et tous, en leurs pérégrinations, s'arrêtent, par des hasards bien amenés, dans les maisons où il y a des nouveau-nés à baptiser, des enfants à catéchiser, des malades à assister. A la vérité, sur les routes on peut craindre de fâcheuses rencontres : les gendarmes, les clubistes, tous enclins à suspecter ces coureurs de chemins. La perfection serait de devenir soi-même fonctionnaire public. La chose semble impossible. Pourtant un prêtre, dans le département de l'Aube, réussit à réaliser ce miracle. Il parvient — par quels moyens, je l'ignore — à se faire agréer comme facteur des postes ; et on le voit, d'un pas très assuré, allant de commune en commune, messager à double fin pour la distribution des lettres et pour l'œuvre de Dieu.

J'ai cité, comme unique plus encore que rare, cette heureuse fortune. En dépit de toutes les prévoyances, terrible est le sort de la plupart. Avec le temps, les ressources s'épuisent, les vêtements s'usent ; souvent aussi les forces surmenées se consument. Puis, en certains endroits, les soupçons s'aiguisent : de là l'urgence de changer d'asile. Il y a des heures où la vraie prudence est d'oser. Tout acculés, les proscrits puisent dans l'excès d'audace leur salut. Il en est qui, recherchés dans une ferme et confiants en leur déguisement, servent eux-mêmes à table les agents venus

pour les arrêter. Il en est d'autres qui vont au-devant des gendarmes, entrent en propos avec eux, leur indiquent le chemin. Une suprême ressource est de dépister les perquisitions en prenant gîte en la demeure d'un patriote. Il n'est pas sans exemple qu'une amitié fidèle, plus forte que toutes les divergences, offre, au moins pour quelques nuits, un refuge sauveur. En outre, parmi les administrateurs, parmi les magistrats, beaucoup sont mariés : l'épouse est là qui protège, qui avertit en cas de danger, qui favorise les fuites, qui abrite, s'il est nécessaire, celui qui est traqué de trop près.

Plusieurs sont arrêtés ou succombent. Mais l'ardeur supplée au nombre. Il y a des districts où il ne reste que deux ou trois prêtres fidèles. En Vendée, dans le district des Sables, il n'en reste, semble-t-il, qu'un seul. C'est un vieillard ; mais son cœur est si débordant de confiance divine que la place manque pour y loger la crainte. Sous la compression de la Terreur, encore aggravée par la guerre civile, il continue son ministère. Il gîte en une écurie ; dans une cave il célèbre la messe ; pour ses courses les plus périlleuses, il se déguise en femme ; à son zèle la ville ne suffit pas, et, aussi loin que ses vieux ans peuvent le conduire, il se traîne, intrépide et chancelant. — Non seulement la foi catholique se maintient, mais elle s'étend par propagation d'exemple et contagion de vertu : au plus fort de la Terreur, il y a encore des assermentés qui se rétractent. Ainsi en est-il dans la Haute-Loire (1). Ainsi en est-il dans la Manche, au grand scandale du représentant Bouret (2). Ainsi en est-il dans la Dordogne où un prêtre, du nom de Gaussinel, non seulement désavoue son serment, mais, malgré la certitude de périr, publie sa rétractation (3).

(1) PÉALA, *Conférences ecclésiastiques sur les martyrs de la foi dans le diocèse du Puy*, p. 122.

(2) AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. XIII, p. 13.

(3) Lettre du 4 prairial au Comité révolutionnaire de Sarlat (*Tribunal révolutionnaire de la Dordogne, procès Gaussinel.*)

Cependant, pour tous ces chercheurs d'âme, il est des hommes qui éveillent une particulière sollicitude, — car peut-être la mort les guette, — ce sont les prisonniers. Toutes sortes de pieux stratagèmes sont imaginés pour parvenir jusqu'à eux : celui-ci réussit à franchir le seuil sous prétexte de fournir des vivres, et à la dérobée, prononce la formule de l'absolution ; celui-là, pour remplir le même pieux office, se déguise en porteur de bois. — Parmi les prisonniers d'aujourd'hui sont les condamnés de demain. Une immense pitié chrétienne porte vers ceux qui n'ont plus à sauver que leur âme. C'est, entre tous, le ministère sacré. Il y aura, un peu plus tard, à Paris, ceux qu'on a nommés les *aumôniers de la guillotine*. Dès la fin de 1793, en diverses villes de France, des prêtres s'appliquent à se poster, déguisés et cependant visibles, sur le passage des cortèges funèbres. Ils cherchent à se faire reconnaître par une forme de vêtement, une attitude, une couleur, une cocarde. A Lyon, ils se posent sur le pont Morand par où passent ceux qu'on va fusiller ou sur la place des Terreaux où fonctionne la guillotine (1). Il en est de même à Angers sur la place du Ralliement (2). Il en est de même à Toulouse (3). Là, sur ceux qui vont mourir, ils prononcent, en contenant leur geste comme leur voix, les paroles qui délient : suprême service rendu par des proscrits qui demain peut-être, condamnés eux aussi, paraîtront devant Dieu, et assurent aujourd'hui la rançon de leur âme avec les âmes sauvées par eux.

(1) L'abbé DURIEUX, *Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la Révolution*, p. 203.

(2) Dom CHAMARD, *Les saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 523.

(3) *Tableau des prisons de Toulouse*, par le citoyen PESCAYRE, Toulouse, an III, p. 173.

VII

Dans le combat pour la foi le prêtre n'est pas seul. A ses côtés se groupe tout ce qui reste du peuple chrétien ; et c'est par l'union de ces deux fidélités — fidélité sacerdotale, fidélité populaire — qu'aucune ruine ne sera irréparable, qu'aucun coup ne sera tout à fait mortel.

Sous la plume des *Représentants en mission*, il est une phrase que nous retrouvons souvent pour excuser les extrêmes rigueurs : « Sans nos mesures énergiques, disent-ils, notre département eût été une *nouvelle Vendée.* » Dans ce langage, il convient de faire une large part à la peur, à l'exagération ou à la vanterie. Pourtant cette formule, reproduite en tant de dépêches venues de lieux divers, ne laisse pas que d'être instructive par la portion de vérité qu'elle contient.

En cette fin de 1793 et au commencement de 1794, je distingue de tous côtés des ferments de révolte qui travaillent sourdement, puis éclatent en de petites explosions partielles. Ce sont des manifestations presque puériles par l'insuccès qui les attend, graves par l'état d'âme qu'elles révèlent. Ceux qui élèvent la voix ou brandissent quelques armes, le plus souvent inoffensives, sont à la fois timides par sentiment de leur impuissance, et violents par longue compression de colères qui ne se maîtrisent plus. Nulle préméditation, nul concert surtout, mais des mouvements isolés, chacun tirant au hasard son coup de fusil, par exaspération plus que par espoir de réussir. Quel est le mobile ? Souvent à la sédition se mêlent des clameurs contre les levées militaires. Là réside le prétexte, non la vraie cause ; car le péril de se révolter est bien pire que celui d'obéir à la loi. Est-ce pour la royauté

qu'on proteste ou qu'on s'arme? La royauté, on ne la connaît guère et, si on en prononce le nom, c'est uniquement parce que les maux présents prêtent un vague attrait à tout ce qui n'est plus. Mais qu'on lise les procès-verbaux, qu'on analyse les rapports, et l'on verra que toutes ces petites, très petites *Vendées* que les Représentants dénoncent ont, comme la grande, pour objet principal, pour objet dominant, l'église à rouvrir et le culte à conserver.

Dès le mois d'août, dès le mois de septembre 1793, on a observé quelques rassemblements populaires, en Artois dans la région de Saint-Pol, en Franche-Comté dans la région montagneuse de Maîche. Sous l'abondance un peu confuse des griefs se découvre, surtout en Franche-Comté, le regret de la religion abolie. On répugne aux levées ; on foule aux pieds la cocarde ; on crie : *Vive Louis XVII!* Mais le motif réel, le motif profond de la révolte, c'est le culte persécuté. Et les proscripteurs le savent bien. Ils disent de celui-ci : il s'est moqué du curé constitutionnel ; de celui-là : il a fait autant de mal qu'un prêtre ; d'un troisième : il préférerait une médaille de Notre-Dame des Ermites à un assignat de cent livres. Parmi les condamnés à mort au nombre de vingt en Artois, de trente et un en Franche-Comté, il n'en est presque aucun qui ne soit signalé comme fanatique. « J'ai soutenu nos prêtres et la religion, dit un paysan du Doubs au moment de se livrer au bourreau ; je meurs innocent (1). »

Cependant le culte de la Raison tente de s'installer. Alors éclatent, en divers lieux, de petites, mais suggestives révoltes. — Dans la Corrèze, en la petite ville de Meymac, le 20 frimaire, les Jacobins se sont établis dans l'église ; par surcroît de bravade, ils ont introduit dans le temple un cheval revêtu des ornements sacerdotaux. A cet excès d'outrage, les catholiques se lèvent ; vers la bourgade descendent les

(1) SAUZAY, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. IV, p. 459.

habitants des campagnes. *Vive la religion! Vivent les prêtres!* crient-ils tous ensemble. Les patriotes sont poursuivis ; leurs maisons sont saccagées ; l'arbre de la liberté est renversé. Le Représentant Lanot accourt, et à sa suite le tribunal criminel. Ce qui est échauffourée s'appelle insurrection, et cinq des instigateurs sont condamnés à mort (1). — Dans le même temps, au hasard des colères ou sous l'aiguillon des griefs, d'autres mouvements surgissent, moitié révolte, moitié protestation. Dans la Nièvre, les villageois se portent en masse vers la Charité. Ils forcent les magistrats du district à livrer les clefs de l'église ; ils s'introduisent dans le sanctuaire, sonnent la cloche, font dire la messe. Le Représentant Noël Pointe est présent. Il veut haranguer la foule, la détourner des pratiques du fanatisme. Les manifestants écoutent : *Vive la République!* crient-ils. Mais à ce cri un autre cri s'associe, bien plus véhément, bien plus nourri : *Vive la religion!* (2). — En Berry, dans les premiers jours de nivôse, la suppression du culte provoque, en plusieurs villes ou bourgs, une réprobation pareille. C'est ainsi qu'à Villequier, les paysans s'assemblent : « Le roi, du moins, disent-ils, nous laissait nos églises, nos prêtres, nos calices. » « Nous voulons la messe, disent de leur côté les gens de la Guerche ; qu'on replace les calvaires, ajoutent-ils, qu'on remonte les cloches ; » puis ils s'emparent des officiers municipaux, les forcent à les suivre et, mêlant aux effusions pieuses les parodies burlesques, ils les obligent à baiser la croix et à boire l'eau bénite. A Dun-sur-Auron, les catholiques se groupent autour de la mairie, se font livrer par force les clefs de l'église et aussi les calices, l'ostensoir, c'est-à-dire tout ce qu'on appelle « les choses ci-devant sacrées ». Ils prennent possession du sanctuaire et y chantent, dit un document officiel, « à gorge déployée » ; puis le lendemain,

(1) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IX, p. 493. — Wallon, *les Représentants en mission*, t. II, p. 155.
(2) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IX, p. 477.

accompagnés d'un charpentier, ils réussissent à remonter les cloches et à toute volée les sonnent en signe de victoire (1). — En combien d'autres lieux ne pourrait-on pas noter les mêmes signes de résistance ! Dans le Tarn, le 8 et le 9 ventôse, des rassemblements armés se forment à Lisle, à Rabasteins, aux cris de : *Vive la religion!* « Qu'on mette en liberté nos prêtres détenus, clament les manifestants ; qu'on ramène ceux qui ont été déportés en Espagne ; qu'on nous rende tout ce qui ornait nos églises (2). » — Même dans la région de Paris, toute travaillée de philosophisme, les mesures contre le culte provoquent des protestations : à Jouy-sur-Morin, à Courtalin, à la Ferté-Gaucher, ailleurs encore, des pétitions presque menaçantes réclament la réouverture des temples. Les plus exaltés crient : *A bas les jacobins! A bas les clubs! A bas ceux qui ne veulent pas de religion!* Le langage est si énergique qu'il déconcerte même les délégués du Pouvoir central. L'un d'eux écrit au Comité de salut public : « Je crois qu'il sera difficile de remettre le calme sans rouvrir les églises, qui paraissent avoir été fermées sans le consentement du peuple (3). »

La rigueur des répressions épouvante ; car dans le Cher, dans le Tarn, aussi bien qu'en Franche-Comté, en Artois ou à Meymac, la plupart des manifestations qu'on vient de noter sont suivies de procès criminels et de condamnations capitales. Mais ceux qui, par conviction de leur impuissance ou par crainte, contiennent désormais leur bras et leurs lèvres, ne se jugent déliés ni de croire ni d'être fidèles ; et quand l'on s'est étonné de tout ce que la Révolution a

(1) De Robillard de Beaurepaire, *la Justice révolutionnaire dans le Cher*, p. 76, 79. — Voir aussi Rapport fait par Lefiot, sur sa mission dans les départements de la Nièvre, du Cher et du Loiret (*Archives nationales*, AF[II], 128).

(2) *Archives nationales*, série BB[3], 15.

(3) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 425. — *Rapport de Godefroy sur les troubles qui ont éclaté dans le département de Seine-et-Marne en frimaire an II.*

détruit, l'on s'étonne plus encore de tout ce qu'elle ne réussit point à abattre.

Même sous la compression de la Terreur, beaucoup d'œuvres subsistent. Elles subsistent jusque dans les lieux où la tyrannie jacobine s'exerce avec le plus de rigueur. Telle se montre, pour ne citer qu'une ville entre un grand nombre, Arras, courbée sous le joug de Lebon. Nulle cité n'aurait eu, à plus juste titre, le droit de céder à la peur ; et c'est pourquoi l'exemple est suggestif. Or, même sous la proscription grandissante, Jésus y est servi dans ses pauvres avec une intrépidité réglée et tranquille. Les Filles de la Charité y ont établi jadis une de leurs premières fondations : « Vous allez, leur a dit à leur départ saint Vincent de Paul, chez un peuple qui sert bien Dieu et est très charitable. » Le peuple, le vrai peuple, n'a pas changé, les sœurs non plus. On a atteint l'automne de 1793. Elles conservent toutes leurs œuvres : le dispensaire, la visite des pauvres à domicile, l'école gratuite ; elles ont gardé leur tronc à la porte de leur demeure, et il se remplit comme de coutume. Lebon est venu dans Arras une première fois ; il y reparaît le 1er novembre. Elles quittent alors leur costume, mais sans abdiquer le reste. Un jour, le 3 frimaire (1), le district décide que leur maison s'appellera la *maison de l'humanité*. Elles s'inclinent en silence ; provisoirement on les garde parce qu'on a besoin d'elles ; et elles-mêmes aiment trop les pauvres pour les abandonner si on ne les y force. C'est seulement au début de 1794 qu'elles s'éloignent : seules quatre d'entre elles demeurent qui seront bientôt arrêtées et enfin immolées. Elles ont des émules dans les saintes femmes, les vaillantes filles qui, en dépit du danger, ne se découragent ni d'être pieuses ni d'être charitables. Les catholiques ont longtemps cru ou feint de croire à la liberté religieuse et ont même racheté une église pour y exercer leur culte. Sur la

(1) 23 novembre 1793.

liberté ils sont maintenant fixés, mais ne se résignent pas à se terrer. Là-bas une femme d'intelligence et de cœur a groupé, en une sorte de franc-maçonnerie de piété et de charité, ceux qui vivent autour d'elle. C'est la veuve d'un chevalier d'honneur au conseil d'Artois. On l'appelle madame Bataille. Elle est la protectrice et, au besoin, l'hôtesse des prêtres persécutés. Chez elle se sont accomplies les fonctions du culte et, en particulier, le 20 juin 1793, un mariage religieux. Elle est riche, mais d'une richesse qui n'est qu'un dépôt en ses mains. A ses largesses personnelles elle ajoute le fruit des quêtes qu'elle organise. On quête donc et, comme au temps jadis, « pour l'amour de Dieu ». Qu'on pénètre en l'hôtel qu'elle occupe dans le quartier de Saint-Jean-en-Ronville. Assise à sa table, elle tient un registre où elle consigne en deux colonnes les sommes qu'elle reçoit et celles qu'elle distribue. En cette répartition de secours, elle s'absorbe, et au point d'oublier les proscripteurs. Cependant elle s'avise que, parmi les pauvres, il y a les prêtres, les prêtres exilés aux Pays-Bas ; elle sait leur détresse ; et jusqu'aux lieux où ils vivent elle fait parvenir ses aumônes. Ainsi subsiste la vie religieuse, avec ses pratiques, ses générosités, ses pieuses hardiesses. Qu'on ne se presse pas, en voyant cette sainte femme en liberté, de croire à la tolérance. Bientôt elle sera arrêtée ; et le 25 germinal (1), en une audience qui est demeurée fameuse en Artois, elle sera condamnée à mort avec 19 autres accusés, 14 femmes et 5 hommes, les uns et les autres ses complices, c'est-à-dire tous coupables de foi et de charité.

Ce qui survit bien plus encore que les œuvres chrétiennes, c'est la traditionnelle accoutumance. Nul ne sait, comme le paysan français, ruser par retard à répondre, obstination à ne pas comprendre, formules ambiguës qui accumulent les délais. Tout cet art, à la fois grossier et raffiné, se déploie,

(1) 14 avril 1794.

en un assez grand nombre de communes, pour conserver sinon le culte, au moins les objets matériels qui en sont le symbole. Quand les ordres du district prescrivent d'abattre les croix, de livrer les vases sacrés, de descendre la cloche qui reste, on se garde de rien refuser, mais on attend. Sur de nouvelles dépêches, on envoie quelque chose, par exemple une portion des cordes qui mettent en branle la cloche ; quant à la cloche elle-même, on invoque l'embarras de la descendre, la pénurie d'ouvriers ; puis sur le reste on se tait. Si les *Représentants en mission* sont loin ou peu acharnés, il se peut que les gens du district se lassent et que le doux entêtement l'emporte. Mais le plus souvent les délégués de la Convention n'ont point de souci plus urgent que la destruction du fanatisme. Alors le péril de désobéir rend tout à coup docile. Donc le sanctuaire se ferme ; et un chariot, escorté de quelques gardes nationaux, emporte vers le district et de là vers l'hôtel des monnaies, les dépouilles sacrées. Même en livrant, il arrive qu'on retient, qu'on cache, qu'on dissimule. Puis de l'église, il subsiste plusieurs clefs : l'une d'elles — par exemple celle de la porte latérale — s'égare comme au hasard, et — par hasard aussi — tombe en des mains pieuses. Par cette porte, à la tombée du jour, quelques femmes, quelques hommes aussi, s'introduisent dans le temple ; et de la sorte se continue la prière en commun qui monte vers Dieu.

Elle se continue sans qu'aucun prêtre monte à l'autel, mais par l'élan spontané des âmes. Ici, c'est un vieillard, l'un des doyens de la commune, qui, le dimanche, s'agenouille sur les marches du chœur et, entouré de quelques fidèles, lit les invocations de la messe. Là, c'est une ancienne religieuse qui a trouvé, en un coin oublié de la sacristie, une statuette de la Vierge ; elle la fixe contre un pilier ; devant la sainte image elle récite le chapelet, puis les litanies ; et les autres femmes de répondre : *Priez pour nous, priez pour nous!* Il n'est pas sans exemple que le ministre de la prière soit l'un

des officiers municipaux. Le plus souvent, c'est l'instituteur qui, dans l'église rouverte par ruse ou laissée entrebâillée par une précaire tolérance, remplace le prêtre absent. Il possède un eucologe ; il sait chanter, il a quelques connaissances liturgiques ; et le voici qui, aux jours de fête, lit l'épître, l'évangile, entonne les psaumes ; par une réminiscence du prône, il recommande les pauvres, les voyageurs, les malades, les agonisants ; il fait aussi mémoire des morts et récite le *De profundis*. Pieusement les assistants — au moins les plus doctes d'entre eux — répètent les versets du texte sacré ; puis, un à un, en un demi-mystère, ils se retirent silencieux et recueillis. Chose digne de remarque ! C'est dans les régions qui passent pour les plus tièdes, la Bourgogne, la Champagne, l'Ile-de-France, qu'on observe le mieux cette célébration laïque des rites chrétiens. Le bruit de ces assemblées fanatiques arrive jusqu'aux oreilles des *Représentants*. « J'ai donné l'ordre, écrit le Représentant Isoré à l'agent national de Châlons-sur-Marne, de veiller sur la conduite d'une troupe de pédants qu'on nomme *magisters* dans les campagnes. Ces messieurs succèdent aux curés et braillent, les dimanches et fêtes catholiques, dans les églises où ils rassemblent les habitants (1). » Les clubistes organisent des expéditions, pour punir et disperser ces dévots entêtés. L'église se ferme, cette fois, sans nul reste de tolérance et avec confiscation de toutes les clefs. Pourtant, en quelques rares, très rares villages, la prière, la factieuse prière, interdite dans le temple, se continue dans le cimetière. Parfois aussi elle se dit sous le porche ; et c'est là, devant le portail clos, que, par une sorte de fronde obstinée et tranquille, les plus intrépides des fidèles viennent, les jours de fête, témoigner de leur foi.

Même en cette extrémité d'oppression, l'église demeure bien, en chaque bourgade, le centre de la vie commune ; et

(1) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. X, p. 647.

par une disposition complexe où il est malaisé de démêler la part de la croyance, la part de l'habitude, c'est vers elle qu'on regarde tout d'abord, c'est vers elle qu'on se porte dans les deuils, dans les joies. Les correspondances contemporaines sont fécondes, à cet égard, en enseignements suggestifs. Un jour, un Représentant, du nom de Blutel, qui se trouvait en congé, arriva dans une commune du Calvados qu'on appelait Magny-le-Freule. C'était le 21 nivôse (1) ; et l'on célébrait la reprise de Toulon. On fit fête au Représentant ; on chanta la *Marseillaise*, et l'on planta même un arbre de la Liberté qu'on nomma l'*arbre de la Réunion*. Le Représentant était ravi. Quelle ne fut pas sa surprise quand il vit la direction que prenait le cortège ! Non loin de là, à travers les arbres dépouillés, le clocher émergeait ; justement l'église n'avait point encore été fermée ; et l'on ne pouvait douter que la foule ne s'orientât de ce côté. Tout déçu et craignant de comprendre, Blutel protesta doucement : « Je ne crus pas, a-t-il écrit plus tard dans la dépêche où il a marqué sa déconvenue, je ne crus pas devoir fronder cette opinion. Mais je profitai de la circonstance pour tonner contre le fanatisme et dépeindre les atrocités commises par les Vendéens (2). » Les campagnards écoutèrent, en gens qui savent que les harangues les plus courtes sont celles qu'on n'interrompt pas. Quand le Représentant eut parlé tout à son aise, ils reprirent leurs rangs ; et en vrais Normands, doucement têtus, ne contestant rien, n'abandonnant rien non plus, ils se rangèrent dans le sanctuaire. Là ils entonnèrent le *Te Deum*. Puis, ayant accompli leur programme à leur guise, ils se rassemblèrent en un banquet, et toujours en bons Normands qui ne se soucient pas plus de se compromettre avec l'État qu'avec l'Église, ils crièrent : *Vive la République!* autant qu'on le voulut.

(1) 10 janvier 1794.

(2) Dépêche de Blutel à la Convention nationale, 10 janvier 1794 (AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. X, p. 173.).

Qu'on me pardonne d'accumuler les menus faits ; mais ils éclairent l'histoire ; souvent ils l'éclairent mieux que ne feraient les événements généraux, tout de même que les brindilles jettent une flamme plus pétillante qu'un gros bûcher. En dépit de la persécution, beaucoup de petites cités, loin des chemins battus, gardent l'empreinte du catholicisme qui les a façonnées. A Valognes, les religieuses, en 1793, continuent, dit un rapport, à « étaler leurs séditieuses robes grises » ; à Belley, les demeures paisibles de la grande rue, aux portes bien closes, abritent encore, dit-on, des prêtres aussi bien que des nobles ; et ces tolérances dureront jusqu'à ce que Le Carpentier dans le Cotentin et Albitte dans le Bugey secouent d'un réveil terrible ceux qui se croient en sécurité. A Thionville, en mars 1794, si nous ajoutons foi à une dépêche du Représentant Mallarmé, « le modérantisme a élevé son trône ; le ci-devant dimanche est religieusement observé, et une vapeur méphitique s'étend sur toutes les âmes (1). » En certaines villes, très rares à la vérité, la persécution, loin d'effrayer, a exalté la ferveur et l'a portée jusqu'au mysticisme : ainsi se montre, dans le Finistère, la bourgade de Lesneven qui est, dit-on, « comme l'arche sainte entourée des eaux du déluge » ; parmi les pieux habitants, la prière ne s'interrompt pas, et, comme au printemps de 1794, deux prêtres ont été guillotinés, la population ne cesse de se rendre en pèlerinage auprès de leur fosse, comme on ferait à la tombe de martyrs (2). Il y a des villes qui, par la rareté des chemins, les obstacles nés du climat, l'âpre indépendance de leurs habitants, semblent cités de refuge : telle Mende, telle Saint-Flour, protégées par l'éloignement et par les montagnes. A Mende, les prêtres reclus, si maltraités ailleurs, ont été logés dans la plus belle maison de la ville : de là ils continuent leur influence et exercent presque un

(1) Dépêche de Mallarmé au Comité de salut public, 28 mars 1794 (Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. XII, p. 249).
(2) Levot, *Brest pendant la Terreur*, p. 287 et 363.

apostolat (1); c'est pourquoi on les transférera bientôt à Nîmes. A Saint-Flour, longtemps les prêtres réfractaires ont trouvé tolérance et abri ; quand la municipalité s'est décidée à les éloigner, elle a procédé par invitation plutôt que par ordre et en invoquant le souci supérieur de sa propre sécurité (2). Sont-ils tous partis? De singulières complaisances semblent s'être prolongées ; car, en 1794, on trouve un curé du nom de Gleize, employé au district et attaché au bureau des biens nationaux.

On peut, le doigt posé sur la carte, discerner, non seulement des villes, mais des territoires entiers qui, avec des énergies très inégales, se refusent à l'abandon de leur foi. Les gens de l'Ouest sont vaincus. Sont-ils réduits? On en peut douter quand, en une dépêche du 26 germinal (3), adressée par Hentz et Francastel au Comité de salut public, on lit ces lignes : « Depuis Parthenay jusqu'aux Sables, le pays est aussi éloigné de la République que le ciel l'est de la terre (4). » Les résistances varient à l'infini, tantôt audacieuses tantôt timides, suivant que prévaut la vaillance ou que renaît la peur. — La Flandre a conservé sa langue ; par suite elle a longtemps ignoré la propagande jacobine. Dans ses fermes écartées, accessibles seulement par de mauvais chemins de terre et toutes masquées, comme les métairies de Vendée, par un épais rideau de haies et d'ormes, habite un peuple de paysans pieux, tenaces et fidèles. En ces lieux, nulle insurrection, mais un isolement qui rend imperméable à toutes les nouveautés ; une obstination silencieuse qui ne dispute pas, se garde de provoquer, mais n'abdique point non plus ; des prières qui, ne pouvant plus se formuler à l'église, se continuent au foyer dans l'idiome des ancêtres ;

(1) *Archives nationales*, AF[II], 195, registre 1620.
(2) Marcellin Boudet, *les Tribunaux criminels et la Justice révolutionnaire en Auvergne*, p. 172.
(3) 15 avril 1794.
(4) Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. XII, p. 607

toutes sortes de dévotions — et quelques-unes superstitieuses — pratiquées avec un entêtement doux et profond ; puis, contre les Jacobins, s'ils sont trop pressants, une dernière ressource, celle de ne pas comprendre ; car on ne sait pas le français, et surtout on feint de l'ignorer. Que si un prêtre arrive des Pays-Bas ou bien encore, quoique plus rarement, d'Angleterre, bien vite tous saisissent l'occasion pour purifier leur âme ; en grand mystère la messe se dit ; et pour le proscrit, l'asile est doublement sûr, le prêtre étant vénéré et l'hôte étant sacré. — Un peu au sud, le pays de l'Allœu, c'est-à-dire la vallée de la Lys, est comme une prolongation de la Flandre, mais une Flandre encore plus plate, encore plus mouillée, et, à l'époque des pluies, étendant sous le ciel gris ses terres toutes noyées d'eau. En hiver, fermes et hameaux ne communiquent que par des pistes formées de pavés de grès, fixés dans le sol boueux, et sur lesquels on pose le pied. Qui, dans ces lieux malaisément abordables, ne se sentirait un peu rassuré? Même en 1794, le culte n'a pas entièrement cessé : au gros village de Fleurbaix sont demeurés un prêtre non conformiste et un prêtre constitutionnel. Ils se sont entendus pour la jouissance de l'église ; et l'un après l'autre ils disent l'office, à moitié réconciliés par la disgrâce qui les enveloppe tous deux. — Il est rare que la vaillance n'ait pas ses retours de peur et qu'à la faiblesse elle-même ne succèdent pas des remontées de courage. Ainsi en est-il en Boulonnais, en Artois, aux confins de Picardie. Le Représentant Lebon est-il loin? Le culte reprend sous l'impulsion des femmes ; et souvent les hommes suivent, quoique plus timidement. Le proconsul se rapproche-t-il? Tous se terrent. Que si de nouveau il disparaît, de nouveau on se glisse dans le sanctuaire. Mais, à travers ces oscillations, ces tremblements même, se découvre l'obstination de la croyance. — Sur le sol de France je cherche ce qui reste de la religion nationale. Elle subsiste vivace dans toute la région cévénole : Velay, Forez, Rouergue, Gévaudan, haute

Auvergne. Les mainteneurs de la foi, ce ne sont pas seulement les prêtres ; ce sont les religieuses de certains ordres locaux très populaires dans le pays ; ce sont les *Béates*, sorte de demi-religieuses très aimées, très ardentes aussi, qui soignent les malades, tiennent les petites écoles, sont surtout *maîtresses de dentelles*. Le catholicisme a, dans le Cantal, d'autres agents de propagande que signale la correspondance officielle : ce sont, dit une dépêche du Représentant Lanot (1), des hommes qui, « les jours de marché, vont dans les cabarets, causent bœufs, récoltes, moutons, puis, déviant insensiblement, rappellent les services rendus par les curés, évoquent les châtiments qu'entraînera l'oubli des lois divines » ; s'ils trouvent des oreilles attentives, ils suggèrent qu'il reste des prêtres, que le culte est libre, qu'il ne tient qu'au peuple chrétien de faire valoir son droit. Et Lanot propose une contre-propagande à laquelle seraient très propres, pense-t-il, « les pourvoyeurs de bestiaux pour les armées ». Telle est la région montagneuse du Centre, et l'on y devra revenir, car elle sera, dans les derniers jours de la Terreur, féconde en martyrs. — Voici une autre terre pieuse, l'Alsace. Dans les dépêches des agents officiels il n'y a qu'à puiser, tant s'accumulent les plaintes contre les fanatiques ! Celui-ci écrit : les idées religieuses ont été partout le mobile de toutes les affections ; celui-là trace ces lignes dépitées : les prêtres et le numéraire, voilà les deux idoles ; cet autre, parlant d'une des communes du Bas-Rhin, s'exprime en ces termes : dénoncer les fanatiques, ce serait dénoncer les trois quarts des habitants. En masse, des arrestations sont opérées dans les villes, dans les villages. Pour quel motif ? pour fanatisme ; et ainsi qu'on peut le constater sur les listes conservées aux *Archives*, l'accusation paraît si grave qu'elle seule suffit, sans qu'on y ajoute rien (2). Même au plus fort

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. X, p. 209.
(2) *Archives nationales*, AF^{II}, 135.

de la persécution, un grand zèle subsiste, celui de servir Dieu. Furtivement mais ardemment, les fidèles s'ingénient à chercher un prêtre, une messe. Un jour de dimanche à ce qu'on assure, les magistrats font fermer les portes de la petite ville de Soulz, de crainte que les habitants ne sortent pour se joindre aux « assemblées de fanatiques » qui se tiennent dans les campagnes (1). Plutôt que de renoncer aux rites anciens, aux sacrements, plusieurs vont jusqu'en Suisse, soit pour faire bénir leur mariage, soit pour se réconcilier avec Dieu (2) ; et ils y vont au péril de leur vie ; car l'absence, si elle est divulguée, pourra se nommer émigration. — Limitrophe de l'Alsace, la Franche-Comté, au moins dans les districts montagneux, est pareillement terre de fidélité. Là réside une population probe, éclairée, ferme sans âpreté, amie de la paix quoique ne craignant point la guerre, habituée par la lutte contre la nature à la lutte contre les hommes, douée d'une aptitude naturelle pour saisir le droit, toute pénétrée, comme la Suisse sa voisine, de liberté légale. Par les allées et venues de Suisse en France, le culte se continue, quoique avec de longues intermittences. Mais à ces montagnards, d'âme indépendante, il ne suffit pas d'aller furtivement chercher la messe. Ils ont lu la loi de frimaire, l'ont comprise, et, puisqu'on leur a parlé de liberté, n'en veulent point seulement révérer la formule. Dans cet esprit ils marquent, savent marquer, en paysans qui sont nés jurisconsultes, où leur docilité s'arrêtera. De cette indépendance mesurée, je trouve un exemple bien digne d'être cité : au printemps de 1794, comme le district de Pontarlier a mis en demeure la commune de Gilley de livrer les objets du culte, le maire rassemble tous les habitants, soit de l'un, soit de l'autre sexe. Il leur donne lecture des ordres venus de Pontarlier ; puis, par une procédure emprun-

(1) Wallon, *les Représentants en mission*, t. IV, p. 373.

(2) Rapport de l'agent Garnerin (Wallon, *les Représentants en mission*, t. IV, Appendice, p. 452).

tée au *referendum suisse*, il les invite à décider, par un vote à haute voix, s'il leur convient de se dessaisir du mobilier de l'église ou de le garder. « Nous voulons le garder, » répondent par acclamation les gens du village. Ils ajoutent : « Nous voulons être bons catholiques aussi bien que bons républicains. » Et incontinent une délibération est rédigée où l'on marque en termes brefs que les habitants, voulant à l'unanimité le culte, ne veulent rien abandonner de ce qui permettra de l'exercer (1).

Ainsi se manifeste la résistance, toute modelée sur le tempérament du peuple ; ardente et mystique en ce qui reste de Vendée ou bien encore autour du golfe du Morbihan, dans les landes de la Bretagne terrienne et au pays de Léon ; dure, âpre, indomptable dans le pays cévénol ; dans le Nord, silencieuse et grave, prête à la souffrance quoique avec un désir bien humain d'y échapper ; froidement tenace dans l'Est ; raisonneuse en Franche-Comté et toute pénétrée de textes légaux ; ailleurs, un peu plus molle et vacillante, avec un perpétuel combat entre la foi qui tient au cœur et la vie qu'on voudrait bien ne pas sacrifier. En cet hiver de 1793 à 1794, l'état religieux de la France offre l'image d'un chemin tout en lacunes ; mais dans les larges espaces vides, un passage continu a tracé un sentier qui se marque par le sol foulé. Je voudrais suivre quelques-unes de ces pistes, frayées entre les brisures de la persécution, et où les disciples de l'Église souffrante ont imprimé leurs pas.

Il y a les héroïques, c'est-à-dire ceux qu'emportent les colères saintes et que travaille l'intense désir du sacrifice. Tels les paysans de Vendée amenés devant la Commission Félix : « J'ai crié, dit celui-ci : *Vivent le roi et les prêtres.* » — « Je me suis armé, dit celui-là, pour le maintien de la bonne religion apostolique et romaine (2). » — En Artois, deux artisans

(1) Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t. VI, p. 206, 207.

(2) Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 162-163.

de Febvin-Palfart, l'un tisserand, l'autre menuisier, sont traduits devant le tribunal révolutionnaire pour propos séditieux. « Pourquoi, leur demande-t-on, avez-vous parlé contre la Constitution? » Et eux de répondre : « Parce que nous la croyons contraire à notre foi (1). » — Jusque dans les rues de Paris, éclatent de magnanimes confessions chrétiennes. Un jour, le 13 brumaire, un ouvrier bourrelier du nom de Guilbert descend le faubourg Saint-Denis et, chemin faisant, dit un rapport de police, « ameute tous les passants par ses propos fanatiques ». On l'arrête ; on l'interroge. « Il n'y a pas de mal, déclare-t-il, à parler de Dieu. Tant que l'âme me battra dans le ventre, je reconnaîtrai la loi divine, dussé-je être guillotiné. » On le fouille ; on trouve sur lui une feuille détachée où se lit un psaume, en outre un petit livre intitulé : *Station de la chapelle du Calvaire*, et de plus un crucifix. « N'avez-vous pas communié? lui demande-t-on. — Oui, le 23 ou le 24 septembre. — Pourquoi portez-vous l'image du Christ? — C'est, répond-il, le signe de mon divin Roi. » On le jette en prison ; il y languit un an et c'est sa bonne fortune ; car, après le 9 Thermidor, les rigueurs s'adoucissent. Il est traduit devant le tribunal révolutionnaire, il y est acquitté ; et ce sont les débats même du procès qui remettent en lumière cette vaillance oubliée (2). — D'autres encore, en une sorte d'ivresse de mourir, vont au-devant des persécuteurs. Ainsi en est-il d'un brocanteur, du nom de Mauclair, originaire de Troyes et établi à Paris *rue des Grands-Degrés*. Il a été arrêté en germinal pour propos fanatiques. Or, de la prison du Luxembourg, en une lettre datée de « *l'an 4e de la persécution des crettiens* » et adressée au *Comité révolutionnaire de la section du Panthéon français*, il étale, en trois pages d'une petite écriture serrée, de quoi fournir matière à plusieurs condamnations à mort. La profession de foi

(1) DERAMECOURT, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 222.

(2) *Archives nationales*, série W, carton 496, registre 514.

chrétienne se développe, incohérente en plusieurs endroits, magnifique en son ensemble. « Voilà, conclut-il, ce que j'ai voulu vous écrire pour vous assurer ce que je pense, ce que je penserai et prêcherai le restant de mes jours qui seront de courte durée. » Il signe « *Mauclair, captif pour sa religion* ». Il ajoute comme pour se mieux dénoncer : « *Vive mon Dieu, ma religion et mon Roy.* » Le Comité révolutionnaire demeure stupéfait, et pareillement Fouquier-Tinville qui s'indigne « du sang-froid et de la préméditation de ce fanatique ». Et le 5 prairial, Mauclair montera sur l'échafaud (1).

L'héroïsme revêt toutes les formes. Parfois il s'exprime en un langage si suave qu'on dirait des accents venus déjà de l'autre côté des jours. Le 25 ventôse, à Paris, le juge enquêteur interroge une sainte fille, Marguerite de Pons : « Quelles sont, lui demande-t-il, tes opinions religieuses? » Et celle-ci réplique par ces seuls mots : « J'aime Dieu de tout mon cœur (2). » D'autres fois il semble que Dieu lui-même conduise la main des mourants et leur souffle, tant elles sont sublimes, leurs paroles d'adieu. Tel se montre, en la geôle du château de Brest, un jeune officier de marine, M. de Montecler, qui, à l'aube de son dernier jour, écrit à sa mère : « Dans huit heures, je jouirai donc du bonheur de voir mon créateur, de l'adorer à jamais et de chanter ses louanges. » Et dans les prisons, au milieu des dissipations qui y règnent encore, il est des détenus qui se désolent, non de mourir, mais de ce que leur cause se mêle d'accusations humaines, et de ce qu'ils ne sont pas assez certains qu'ils donnent uniquement leur vie pour Dieu.

Ces hautes pensées ne sont que le partage d'un petit nombre. Mais par combien d'autres signes moins éclatants ne se révèle pas la persistance du sentiment religieux ! L'une des manifestations les plus ordinaires est de fêter le dimanche.

(1) *Archives nationales*, série W, carton 372.
(2) *Id.*, W, carton 381.

Avec l'année 1794 commence cette sorte de fronde catholique, douce, vaillante et obstinée tout ensemble, qui, pendant plusieurs années, se prolongera. Tradition vieille comme la France elle-même et qui ne veut point abdiquer, goût de coquetterie et de parure, révolte contre l'omnipotence qui se hausse jusqu'à imposer les divisions du temps, habitude invétérée d'un jour consacré à Dieu dût-on en ce jour servir Dieu mollement, tout concourt à garder ce que l'Église a prescrit. La résistance s'aiguise par ce degré de péril, fait juste à la taille des dévouements moyens qui veulent bien rendre témoignage, mais point jusqu'à mourir. Donc le dimanche, en beaucoup de villes, très ostensiblement les magasins se ferment comme au temps jadis ; les instruments de travail sont déposés ; les cabarets s'ouvrent à l'usage des moins dévots, tandis que les plus pieux, en leurs demeures bien closes, récitent les prières de la messe ; puis, sur le Mail dans l'Ouest, et dans le Midi sur le Cours, les femmes se rassemblent, charmées de se reposer, heureuses de montrer leur toilette, et toutes ravies de penser qu'elles font, en se parant, œuvre pie. — Cependant les Conventionnels en mission s'irritent : celui-ci frappe d'amende quiconque fermera sa boutique ; celui-là déclare suspect quiconque se reposera En Franche-Comté, un grand nombre de femmes — 130 rien que dans le district de Pontarlier (1) — sont consignées chez elles le dimanche, de peur qu'elles ne se répandent en propos inciviques ou n'aillent de tous côtés, furetant une messe. D'autres, parmi les Représentants, essaient d'intimider par une publicité menaçante ; c'est ainsi que Dartigocyte, dans la Haute-Garonne, prescrit de dénombrer, en chaque village, les observateurs du repos dominical ; la liste sera affichée sous ce titre : *Liste des citoyens suspects et fainéants de la commune* (2). — Mais si variées que soient les

(1) SAUZAY, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. V, p. 2, et Appendice, p. 74.

(2) *Archives nationales*, AF[II], 105.

mesures, aucune n'impose l'obéissance. « Dieu a fait le dimanche, disent les paysans, et les hommes le décadi. » Le châtiment devient malaisé parce qu'il faudrait poursuivre, non quelques individus, mais une collectivité. Alors, dans l'exaspération de l'arbitraire, la surveillance devient inquisition. Les Comités révolutionnaires, soit qu'ils agissent de leur propre initiative, soit qu'ils se conforment aux ordres des Représentants, organisent pour le dimanche toute une basse police : ici, en un cabaret, on a entendu les boules rouler ou les quilles s'abattre : là, en une cour de ferme, on a surpris le métayer en habits plus soignés, et dans les étables on a constaté que chevaux et bœufs étaient au repos. On s'en va, notant tout : le bruit qui est coupable parce qu'il marque un air de joie : le silence qui, s'il est trop recueilli, est coupable aussi, parce que, à travers les rideaux fermés, on soupçonne le murmure d'une prière. Les délations s'accumulent. Les jours de grande fête surtout, l'activité policière redouble. Le jour de Pâques 1794, en une des communes du Pas-de-Calais, les patriotes se dissimulent à tous les coins des rues, avec mission de compter toutes les personnes endimanchées ; mais l'obstination populaire est plus forte que l'espionnage officiel, et ils constatent avec douleur — ce sont les propres expressions de leur rapport — que les « infernals aristocrates ont solennisé leur *mâtin* de jour de Pâques (1) ».

De même qu'au temps de l'Évangile beaucoup de Juifs étaient en secret les disciples de Jésus, de même le catholicisme proscrit rencontre des complaisances, des complicités inattendues. Il y a les maires qui détournent la tête et disent quoique à voix très basse : J'ignore tout. Il y a de loin en loin des gendarmes qui s'appliquent, eux aussi, à être aveugles ; et quoi d'étonnant? Si nous en croyons

(1) Rapport des officiers municipaux de Cagnicourt (DERAMECOURT, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 203).

les rapports des *Représentants du peuple*, beaucoup, en divers départements, ont servi « dans la garde de Capet (1) ». Puis il y a toute la foule des gens d'humble métier, d'âme fruste et simple, qui ont tout ignoré de l'Église puissante, mais s'émeuvent de pitié pour les grandes misères de l'Eglise persécutée. On ne les soupçonne pas, tant leur vie les a laissés en marge de tout ce qu'on proscrit ! Celui-ci est un tonnelier qui, derrière ses barriques, aménage un réduit où il recèle les « ustensiles du fanatisme »; celui-là est un tambour-major de la garde nationale, devant qui on parle sans se gêner, et qui profite de ses informations pour avertir les prêtres de leurs périls; cet autre est un maître d'armes, ancien combattant de plusieurs émeutes, et de civisme assez garanti pour être un protecteur non deviné. Puis il y a des cachettes où l'on ne cherchera pas. Quand les prêtres de Saint-Sulpice veulent mettre en sûreté leurs papiers, leurs manuscrits, leurs reliques, où en déposent-ils la meilleure partie? Dans la maison qu'a habitée Voltaire (2).

La religion révèle la persistance de son empire, non seulement par les fidélités qu'elle suscite, mais par les troubles inquiets qu'éveillent les profanations ou les crimes. Les excès s'accumulant, la conscience populaire, en beaucoup de lieux, s'émeut. A Paris, on se montre, mais tout bas et avec une réprobation qui se contient, ceux qui, dans les journées de Septembre, ont été les *tueurs de prêtres*. Dans les villes, dans les campagnes où se sont accomplis les meurtres, où se sont consommées les grandes impiétés, des rumeurs mystérieuses circulent. Ici, l'on prétend que le sang des prêtres immolés reparaît par taches à l'endroit où ils sont tombés et que nul effort ne réussit à effacer les traces. Là on raconte, avec un petit frémissement, le destin de ceux qui ont

(1) Rapport du représentant Reynaud, 22 brumaire an II, rapport du représentant Dumont, 7 pluviôse an II (Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. VIII, p. 381 et t. X, p. 276).

(2) Gosselin, *Vie de l'abbé Emery*, t. Ier, p. 268.

naguère abattu la croix du cimetière ou bu dans les vases sacrés : celui-ci s'en va d'un mal étrange ; celui-là vient de tomber d'un arbre ou d'être anéanti par la foudre ; et à ces récits tantôt réels, tantôt grossis ou même inventés, la superstition secoue ceux que la foi ne soulève plus.

On tremble en blasphémant ; et c'est là le dernier signe de l'empire que les persécutés gardent — fût-ce par une sorte de mainmise posthume — sur les persécuteurs. Rares sont les conducteurs d'impiété. Le reste suit au hasard, pauvres gens mal débarrassés du christianisme et qui doutent de leur incroyance plus qu'ils ont jamais douté de leur foi. Les voici, à l'heure des grandes audaces, qui vocifèrent et qui frissonnent, qui se grisent de mots et pâlissent de visage, qui tantôt s'approprient avec rage les dépouilles sacrées, tantôt les rejettent comme si elles leur brûlaient les mains. En devenant les ennemis de l'Église, ces hommes en sont demeurés les tributaires, tant leurs yeux cherchent encore des prodiges dans le ciel qu'ils ont fermé ! Les *Représentants en mission*, ces infatigables ennemis du fanatisme, ont pénétré cet état des âmes. Même à l'apogée de leur puissance, une terrible crainte les saisit, celle qu'aucune ruine ne soit irréparable. Et leur témoignage, consigné en presque toutes leurs dépêches, fournit la meilleure preuve que de l'Église rien n'est abattu bien que tout soit ébranlé.

VIII

Le prêtre, même en l'extrémité de sa disgrâce, a conscience de cette force et il se sent soutenu par la foi populaire comme un navire par le flot.

Chaque jour, la persécution s'aiguise ; mais en quelques âmes, il semble qu'elle ravive le zèle, loin de l'abattre.

Certaines audaces étonnent, et l'on n'y voudrait pas croire si des témoins dignes de confiance ne les attestaient. Au plus fort de la terreur, il y a encore des pèlerinages. En Basse-Normandie, au pays de Mortain, des prêtres organisent la nuit des assemblées de prières ; les fidèles arrivent, parfois au nombre de huit cents ; et aux rétractations de serment qu'a dénoncées naguère le Représentant Bouret s'ajoutent au mois de juin 1794 d'autres rétractations (1). Ailleurs la dévotion revêt des formes naïves et touchantes : en un village de Franche-Comté, des paysans se rassemblent et commencent une neuvaine : le but est de demander à Dieu « la paix et la tranquillité dans la République ».

Dans la célébration du mystère eucharistique se résume la vie spirituelle du chrétien. Dans Paris, nulle trace de la loi de frimaire, décidément oubliée ; nul culte, même pour les prêtres constitutionnels, hormis le culte caché. En quelques maisons privées le saint sacrifice s'accomplit. On a gardé le nom de quelques-uns de ceux qui, au péril de leur vie, ont tenu à honneur que le Christ lui-même s'abritât sous leur toit : tels furent rue de Sèvres, Mlle des Cars ; rue Saint-Étienne-du-Mont, une vieille fille d'intrépide courage, Mlle Geneviève Goyon qui fut bientôt dénoncée et conduite à l'échafaud ; rue des Fossés-Saint-Marcel, un ancien serviteur de l'archevêque, Yves Nottaire qui fut pareillement condamné à mourir. Tout au centre de Paris, rue de la Barillerie, une quincaillière, Mme Bergeron, se montra plus osée encore : non seulement deux prêtres, pendant plusieurs mois, ne cessèrent de dire la messe chez elle ; mais, par une incroyable et magnifique témérité, le Saint-Sacrement demeura exposé en l'une des pièces de sa demeure, pendant tout l'octave de la *Fête-Dieu*.

Dans les petites villes, dans les campagnes, l'oblation

(1) MÉNARD, *Assemblées nocturnes dans le Mortainais pendant la Révolution* (*Revue de l'Avranchin*, année 1898, t. IX).

de l'autel demeure pareillement le témoignage d'une foi qui ne veut pas périr. La messe se célèbre où l'on peut, en Flandre en une ferme écartée, dans le Forez au milieu des bois, dans le Velay en quelque maison abandonnée, ailleurs en une grange, une bergerie, sur l'emplacement d'une chapelle ou au pied d'un calvaire. L'avis est très secrètement transmis par quelques femmes pieuses : elles indiquent le lieu et aussi l'heure qui est, en général, fixée bien avant l'aube. Dans la nuit, vers l'endroit du rendez-vous les fidèles se portent, se partageant en divers sentiers pour éviter tout aspect de groupe, attentifs à fuir les rencontres, à étouffer toute parole, à brouiller même les traces des pas. Quelques planches dressées en forme de table ou bien encore un tronc d'arbre abattu servent d'autel. On y dépose l'ardoise consacrée que l'officiant porte avec lui. Un calice en étain, un crucifix, un missel, deux verres figurant des burettes, quelques hosties, un peu de vin, telle est la pauvreté sainte. Deux cierges s'allument, mais tout petits, de crainte d'une lueur accusatrice. Deux ou trois hommes font le guet, choisis parmi les plus robustes, les plus fidèles, et aussi parmi ceux dont l'œil pénétrant sait percer l'obscurité. Dans le grand silence le prêtre commence : « Je m'approcherai de l'autel de Dieu ; » puis, se retournant vers les assistants : « Que Dieu, dit-il, soit avec vous. » Le *Kyrie eleison* n'est qu'une invocation muette, car tout bruit de voix serait révélateur ; et le *Gloria in excelsis* ne se chante que dans les âmes. A l'Évangile, tous se lèvent en signe de foi, geste de routine jadis et qui maintenant semble dire : Debout les chrétiens, debout dans la constance et jusque dans la mort ! Cependant, si nul indice alarmant n'oblige à hâter le Saint-Sacrifice, l'officiant fait signe aux fidèles qu'ils se rapprochent et, en une voix qui, pour ne point trop s'étendre, se fait basse et profonde, se met à leur parler. De quoi leur parlerait-il, sinon du seul bien suprême qui est la possession de Dieu, et du seul vrai mal qui est la mauvaise mort ? Et tandis qu'il parle, ceux

qui l'ont connu s'étonnent. Au jour de la prospérité, il était un peu vulgaire, tout alourdi de soucis humains, tout enchevêtré de comptes pour son casuel et sa dîme, avec des langueurs dans le service de l'Église et des recherches de soi-même jusque dans l'amour de Dieu. Maintenant tout s'est transformé : la voix rendue plus pénétrante, le geste devenu plus grave et presque auguste, le regard à qui la prière continue a communiqué une translucide clarté. L'aspect de pauvreté, en diminuant encore la part de la matière, achève la transfiguration. Et ceux qui écoutent ne sont pas moins changés. Jadis entre le pasteur et les ouailles, il y a eu des querelles, des malentendus, des luttes. Maintenant, des jours anciens tout ce qui était mobile humain, souci temporel, soin servile s'est effacé, et l'on ne se rappelle rien qui ne soit sanctifié, doux et béni. C'est en cette communion des âmes épurées que se continue le Saint-Sacrifice. *Sursum corda*, dit le prêtre ; et les âmes montent comme elles n'ont jamais monté. Puis, au moment de consacrer l'hostie sainte, l'officiant commémore les noms des premiers martyrs, évocation rendue solennelle par la similitude des périls et par la mort qui est tout près. Le célébrant consomme les saintes espèces et distribue à plusieurs le pain de vie. Pourtant la nuit commence à se nuancer de blancheurs, et ceux qui surveillent les abords sont inquiets. Dans le lointain, ils ont entendu, cru entendre des bruits de pas. En hâte le prêtre bénit ; et sous les clartés de l'aube les fidèles se dispersent, en une ferveur de recueillement qu'ils n'ont jamais connue, que plus tard ils ne retrouveront plus. C'est le même rite qu'aux jours anciens, c'est la même matière du sacrifice ; mais c'est la messe dans la nuit, dans le mystère, dans le péril, la messe toute sanctifiée de foi et d'immolation. Plusieurs de ceux qui y assistent ne l'entendront plus ; peut-être celui qui vient de la dire ne la célébrera plus que dans l'autre vie. Et c'est pourquoi rien n'a été oublié de ces solennités saintes que quelques vieillards racontaient encore dans mon enfance.

Ces apôtres du culte caché sont, en général, des prêtres réfractaires. Plusieurs, parmi les constitutionnels, fournirent eux-mêmes les plus beaux exemples de constance et de foi. L'effort des prêtres conformistes est de se maintenir, en dépit de toutes les menaces, dans leur paroisse. En cette lutte, la plupart échouent ou se découragent. Mais quelques-uns sont admirables. On les voit, — et il est facile de les noter, car ils sont en bien petit nombre, — on les voit disputer pied à pied aux proscripteurs la nef, le chœur, la sacristie et, en cas d'expropriation du reste, une chapelle, un simple autel ; puis ils se cramponnent pour ainsi dire à cet asile et y réfugient le culte divin. Ils desservent les villages abandonnés et vont loin, bien loin, à trois ou quatre lieues, pour le service des âmes. Pour ne citer qu'un exemple, tel apparaît, dans le département du Lot-et-Garonne, un prêtre obscur, du nom de Jean Martin dit Henri. En pleine Terreur, il continue ses fonctions et évangélise même plusieurs communes. Il confère les sacrements, tient note des naissances, mariages et décès. Le dimanche, il célèbre deux messes : « Quand je serais sûr d'être guillotiné, dit-il, je continuerais mon ministère. » Et il le remplit en effet sans une seule défaillance, jusqu'à ce qu'il soit arrêté, conduit à Paris et mis à mort (1).

J'ai tenu à citer cet exemple, prêtres fidèles ou prêtres entachés d'erreurs se rejoignant dans la grande purification du martyre. Cependant le péril grandit. Des épurations successives destituent les plus modérés des administrateurs ou des magistrats, et privent de toutes les complicités. Puis les peines, déjà terribles, s'aggravent. Naguère le décret du 29 vendémiaire a frappé de déportation quiconque recélerait un prêtre ; bientôt un autre décret substituera à la déportation la mort.

Plus que jamais, c'est la mise hors la loi. Les proscrits abandonnent leurs hôtes. Ils se mettent en quête de lieux

(1) *Archives nationales*, série W, carton 433.

inhabités, une chaumière ruinée, une grotte, une cabane de pâtre, une hutte de contrebandier. L'asile est dénoncé. Ils cherchent plus loin encore une retraite. Il y a les bois qui, avec le retour du printemps, vont se couvrir de feuillage. Il y a, dans les régions montagneuses, des replis, des creusements de vallées, des cassures de rochers qui pourront servir d'abri. Un ou deux amis fidèles savent seuls le lieu du refuge. De temps en temps, ils portent aux persécutés du pain, du lait, puis un peu de linge, une couverture, tout ce qui permettra de ne pas mourir.

En ce misérable *outlaw*, l'apôtre subsiste. Il n'a gardé que quelques fragments de bréviaire, quelques feuillets de l'*Imitation*, mais dont le sens s'illumine, comme si Dieu lui-même y eût porté sa clarté. Il n'est pauvre que de biens terrestres, mais riche de tout le reste jusqu'à la surabondance. A la première accalmie, il se rapproche des fermes, des hameaux. Dans une maison sûre, il a enfermé, en une armoire très secrète, de quoi célébrer le Saint-Sacrifice. Et de nouveau, il dit la messe devant quelques fidèles, quitte à s'enfuir encore. Il ne s'enfuit pas sans s'être enquis des malades, des moribonds, et le voici à leur chevet.

Entre toutes les fonctions c'est la plus auguste, c'est aussi la plus périlleuse. Longtemps la police a dédaigné de connaître les pieuses visites des prêtres ou, par humanité, a feint de les ignorer. Maintenant elle sait où se porte le zèle sacerdotal ; et quiconque voudrait encore être humain se perdrait sans merci. Les délégués des *Comités de surveillance* ont pénétré le meilleur moyen de saisir les *fanatiques*. Pour ces hommes de basse besogne, l'une des ruses les plus familières est de s'informer des malades qui sont en danger. Ils calculent que sûrement un prêtre tentera de s'introduire auprès de ceux qui souffrent. Autour de la maison, ils organisent un étroit espionnage ; et au sortir de la demeure où il vient d'apporter le pardon, l'homme de Dieu est appréhendé, aussi voué à la mort que l'agonisant qu'il vient de consoler.

IX

Sur le prêtre les portes de la prison se referment. C'est la réclusion. Pour les plus zélés, ce n'est pas l'impuissance, tant est tenace l'ardeur de servir ! Ces hommes — je parle bien entendu des meilleurs — se sont façonné tout un plan de vie chrétienne ; et cette règle domine si bien leurs actes qu'elle ne change guère, quelle que soit leur fortune. Dans la captivité, quelques-uns trouvent même une certaine douceur par la détente d'un repos que depuis longtemps ils n'ont point connu. Beaucoup de détachement engendre beaucoup de calme. — A Versailles, en la prison des Récollets, l'abbé Courmeaux, un prêtre breton, continue aux heures régulières tous ses devoirs de piété ; il distribue autour de lui les conseils, exerce le ministère de la confession, et même, d'après le témoignage d'un de ses compagnons de captivité, organise parmi les détenus les exercices de deux retraites spirituelles (1). — La même discipline sévère et paisible règle à la Conciergerie toute la vie de l'abbé Emery. Il a ses heures pour l'oraison, pour la méditation, pour la lecture ou le travail. Quand autour de lui les entretiens sont trop bruyants ou trop dissipés, il s'écarte, se bouche les oreilles et, devenu pour quelques instants sourd au monde, poursuit l'entretien avec Dieu. Il deviendra le plus ancien des détenus et s'étonnera qu'on l'épargne. Ce qui ne lui semble qu'un répit — car il se croit voué à la mort — il l'utilisera avec une fermeté mesurée, avec une gravité douce, pour ranimer la foi chez ses compagnons et les préparer à leurs dernières fins (2). — Com-

(1) *Vie de M. Cormeaux, curé en Bretagne et zélé missionnaire* (par M. Lassausse, directeur du petit séminaire de Paris), p. 126, 127 et *passim*.
(2) Gosselin, *Vie de l'abbé Emery, passim*.

bien d'autres que l'oubli a enveloppés ont déployé le même courage ! Quiconque est apôtre l'est partout : tel à Grenoble un prêtre obscur, l'abbé Revenaz, qui, du fond de sa prison et quelques jours avant d'aller lui-même à l'échafaud, parvient à ramener à Dieu son geôlier mourant (1).

Ainsi arrive-t-il que les mêmes lieux qui ont entendu tant de blasphèmes se transforment en asile de prières, presque en tabernacles. Mais souvent la captivité ne se prolonge guère, et pour beaucoup la prison n'est que l'antichambre du tribunal.

X

Les voici donc dans le prétoire. Parmi les juges — surtout parmi ceux des tribunaux criminels ordinaires — plusieurs ne laissent pas que d'être troublés. Ils ont eu beau dépouiller le vieil homme ; devant de tels accusés l'embarras les saisit, et dans les profondeurs de leur conscience avariée, l'idée de la justice se réveille. Plût à Dieu que les dénonciateurs eussent été moins vigilants, les gens de police moins zélés, et qu'on eût feint de ne rien voir ! Maintenant tous ces fanatiques sont devant eux. Que faire? Ils relisent la loi, la loi rigide, impitoyable ; et un frisson d'horreur les secoue. Puis sur eux s'exercent toutes sortes d'influences, influences d'amis, influences de femmes surtout. Tout en se promettant de demeurer incorruptibles, ils écoutent. Ils feuillettent le dossier, généralement fort mince ; et très secrètement ils se disent comme Pilate : « Je ne vois point de délit dans cet homme. » S'ils osaient, ils se hasarderaient jusqu'à se montrer humains. Humains, non, ils ne le seront

(1 De Franclieu, *la Persécution religieuse dans le département de l'Isère*, t. II, p. 168-169.

pas ; car ils ont peur. Ils détestent d'ailleurs, autant que personne, la superstition. Mais quel ne serait pas le soulagement s'ils pouvaient, par interprétation bénigne ou subterfuge, laisser à ces misérables prêtres la vie sauve, tout en les frappant !

Dans les premiers temps, on démêle des crises d'incertitude, on saisit des ressauts de pitié. La perplexité se traduit parfois par des ajournements. A Lille, un moine de Phalempin est arrêté ; on le laisse en prison quatre mois et dix-sept jours avant de l'envoyer à l'échafaud (1). En Franche-Comté, deux prêtres, les abbés Huot et Tournier, sont appréhendés dans les montagnes du Doubs, l'un en juin, l'autre en juillet 1793 : on attend jusqu'au 7 octobre avant de les livrer au bourreau. Volontiers on souffle aux accusés les explications qui permettront une méprisante clémence : à un prêtre rentré de la déportation. on suggère de dire qu'il a conçu son dessein dans un accès de fièvre chaude ou bien encore qu'il se propose de vivre en paix dans sa famille sans accomplir aucune fonction sacerdotale ; et c'est seulement sur son refus que la sentence capitale est prononcée. Dans le Var, un prêtre est épargné, dit l'arrêt, « vu l'imbécillité de son âge (2) ». Il arrive aussi que les accusés ont jadis prêté le serment constitutionnel, mais en réservant les droits de l'Église : le tribunal se dérobe alors à la condamnation en déclarant « qu'il ne peut se faire juge de la validité ou de l'invalidité des serments (3) ». Parmi les prévenus, quelques-uns allèguent qu'ils étaient malades, reclus chez eux, qu'ils n'ont pu connaître les lois les plus récentes, celles qui prononcent contre tous les réfractaires la mort ; d'autres prétendent que ces mêmes décrets n'ont point été promulgués dans leur commune, que par conséquent ils ne leur sont pas applicables, et produisent, à l'appui, des certificats de la

(1) Dehaut, *Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai*, p. 335.
(2) *Archives nationales*, BB³, carton 15.
(3) *Tribunal criminel de la Dordogne, jugement du 2 nivôse an II.*

municipalité : souvent les juges accueillent ces excuses et substituent à la mort la déportation (1). Il n'est pas non plus sans exemple que des suppléments d'enquête soient ordonnés : le prévenu est reconduit à la prison : or, un sursis, c'est en général la vie sauve, soit que le captif demeure oublié, soit que la fin du régime amène la délivrance.

Au début de la *Terreur*, on assiste à des scènes singulières. Déjà l'on frappe tandis que l'on s'obstine à respecter ; et la religion semble encore sacrée alors que ses ministres sont proscrits. Un jour, comme un ecclésiastique réfractaire est enfermé à Pontarlier, on apprend que, dans la ville, une jeune femme se meurt et que le curé constitutionnel est absent : on tire le prêtre de la prison pour qu'il aille porter à la malade les suprêmes consolations, puis on le ramène, non sans de grands remerciements ; ce qui n'empêchera pas de le condamner un peu plus tard à la peine capitale. Vers le même temps le tribunal criminel du Doubs fournit un exemple plus suggestif encore de la survivance de la foi à travers la montée de la persécution. Le 7 novembre 1793, on jugeait à Besançon un jeune ecclésiastique, l'abbé Capon, revenu de Suisse pour exercer en France l'apostolat. Parmi les objets saisis se trouvait une pyxide pleine d'hosties : « Les hosties sont-elles consacrées? » demanda le président. Sur la réponse affirmative, le magistrat prescrivit qu'on allât chercher un prêtre pour enlever les divines espèces ; puis se tournant vers l'auditoire : « J'invite, dit-il, l'assemblée au respect dû à la présence du Maître du monde. » En un silence profond, l'audience demeura suspendue. Un vicaire constitutionnel de la paroisse voisine arriva, accompagné d'un clerc ; il se tint quelques minutes en prières, donna ensuite la bénédiction et se retira, emportant la pyxide (2). L'au-

(1) *Tribunal criminel de la Dordogne, jugement du 6 ventôse et du 9 prairial an II.*

(2) SAUZAY, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t. IV, p. 130.

dience fut alors reprise ; mais qu'on ne se hâte pas d'admirer. Cette scène se passait vers dix heures du matin ; à midi, l'abbé Capon fut condamné à mort. A trois heures, il fut exécuté sur la place Saint-Pierre.

En ces ultimes hommages à la religion traditionnelle, quelle est la part de la croyance, de l'habitude ou de l'hypocrisie? Même à travers la Terreur grandissante, on dirait que la cruauté ne s'apprend que par degrés. Je discerne neuf départements (1) où, jusqu'à la chute de Robespierre, aucun ecclésiastique ne fut condamné à mort. Jusqu'au 9 thermidor, les tribunaux criminels du Jura et de l'Ariège ne prononcent contre les prêtres qu'une seule sentence capitale ; celui de la Somme et plusieurs autres n'en prononcent que deux. Les tribunaux du Cher, de la Vienne, du Morbihan, du Gard inclinent pareillement aux interprétations bienveillantes ; et cette modération subsiste jusqu'à ce que Laplanche à Bourges, Prieur de la Marne à Vannes, Ingrand à Poitiers, Borie à Nîmes, préposent à la justice des hommes de leur choix, sanguinaires comme eux. Il y a des tribunaux qui ne sont rigoureux que par accès : tel le tribunal de la Dordogne, en certaines occasions impitoyable, puis ingénieux jusqu'à la subtilité pour épargner aux accusés la mort. Cependant peu à peu les scrupules s'effacent et la jurisprudence se fixe. Cette jurisprudence est terrible. Pour tous les prêtres déportables, l'unique peine est la mort ; les vieillards eux-mêmes, d'abord épargnés, sont, depuis la loi du 22 floréal, passibles de l'échafaud s'ils sont rencontrés hors des maisons de réclusion.

Cette simplicité atroce prête aux choses les plus tragiques une monotonie morne. Les immolations se succèdent,

(1) Ce sont les Hautes et les Basses-Alpes, la Creuse, la Drôme, la Haute-Saône, l'Aube, l'Yonne, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise. J'ajoute que ces quatre derniers départements, voisins de la capitale, se sont déchargés de plusieurs de leurs accusés en les envoyant au tribunal révolutionnaire de Paris.

pareilles autant que sinistres. Où l'on cherche des débats, l'on ne trouve le plus souvent qu'un procès-verbal d'arrestation, un interrogatoire d'identité, un jugement sommaire; et le passage est si rapide de la vie à la mort que la tâche se réduit à inscrire des noms, sans qu'on puisse fixer par aucun trait le souvenir des victimes.

La proscription a ses lieux privilégiés. Elle se concentre en quelques foyers où elle sévit avec une particulière fureur.

L'un des principaux foyers, c'est à Paris le tribunal créé le 10 mars 1793 pour juger les conspirations ou complots.

Dans l'ancienne salle du parlement transformée en prétoire révolutionnaire comparaissent beaucoup de prêtres assermentés, les uns arrêtés dans Paris, les autres venus de province. Si les juges leur laissaient le loisir de parler, tous raconteraient à peu près les mêmes déboires. Ils ont été jadis en faveur. Un jour est venu où, tout effrayés, ils se sont rejetés en arrière. Dès lors ils ont paru transfuges; et les comités de surveillance ont recueilli patiemment tout ce qui pouvait les perdre. Quand le dossier s'est trouvé à point, on les a appréhendés, conduits au district ou à la section; et les voici maintenant taxés de conspiration. Conspirateurs, comment le sont-ils? A la charge de cinq ou six, je trouve des délits positifs : un jour sur le banc des accusés vient s'asseoir un prêtre du district d'Hazebrouck qui a écrit en flamand une brochure en faveur de l'Autriche. Mais que dire du plus grand nombre? Quelques-uns ont entretenu des correspondances contre-révolutionnaires; plusieurs ont déprécié les assignats ou détourné les jeunes gens de s'enrôler. Beaucoup ont blâmé la loi du divorce, mal parlé de l'Assemblée, critiqué les autorités locales, ou bien encore, comme le disent de nombreuses dénonciations, « prêché dans leurs prônes les maximes du plus pur fanatisme ». En outre, il ne manque pas de sacristies et de presbytères où subsistent, sans qu'on

les ait démarqués, des linges brodés d'armoiries ou bien encore un Christ fleurdelisé. D'autres sont soupçonnés de n'avoir jadis prêté serment que du bout des lèvres et d'être réfractaires par le cœur. L'une des accusations les plus communes est le regret de la royauté : tel est le cas d'un pauvre curé de campagne qui, le dimanche, après avoir fait mention des trépassés, ajoute par un pieux souvenir : « Priez aussi pour le dernier roi de France. »

Plus terriblement simple encore est la condition des insermentés. On les a arrêtés dans la rue, sur une route, au chevet d'un malade. On a visité leur cachette. Parfois les recherches ont été à peu près vaines. On lit dans un rapport de police : « Nous n'avons rien rencontré de contraire à la sûreté de la république qu'une chasuble (1). » Souvent aussi le butin a été plus abondant. Ici on a trouvé un calice, sa patène, une pierre sacrée, des burettes, un ou plusieurs chapelets ; là on a saisi un calendrier pour les fêtes religieuses, de petits christs, des hosties, un grand cordon blanc, des images représentant des cœurs enflammés ou percés de flèches. On a poursuivi les perquisitions : sur une planche il y a une boîte ; elle est vide, mais sans doute elle a renfermé des objets suspects ; dans un tiroir, on découvre un autre cordon, — gris celui-là — et dont la destination échappe, puis des prières manuscrites et une ou deux lettres où s'exhalent les plaintes d'un persécuté ; enfin on met la main sur une pièce de vers en l'honneur du roi défunt, et voilà du même coup le royalisme qui s'ajoute au fanatisme. Pour établir un complot, qu'est-il besoin de plus amples preuves? Le tribunal criminel ordinaire est incompétent : bien vite quelques gendarmes, un ordre de conduite, une charrette, et voilà le conspirateur sur la route de Paris ; le voici déposé aux Carmes ou au Luxembourg, le voici à la Conciergerie, puis dans la terrible salle où s'assemblent les juges. Nulle pitié.

(1) Bliard, *Jureurs et insermentés*, p. 319.

Que le président soit le doucereux Hermann ou le brutal Dumas ; que l'accusateur public soit Fouquier-Tinville ou l'un de ses substituts, et l'issue est la même. « Tu es un prêtre, vocifère Dumas, la cause est entendue. » Tout est étranglé, les plates excuses (hélas ! il y en a quelques-unes) et aussi les défenses héroïques. Tout au plus peut-on saisir au passage, en compulsant les notes des dossiers, quelques cris de foi sur les lèvres que la mort va fermer pour toujours : « Je suis prêtre de l'Église catholique, apostolique et romaine, proclame le jésuite d'Hervillé devant le juge enquêteur. — As-tu prêté serment, lui demande le magistrat ? — Je m'en suis bien donné de garde. — Pourquoi ? — Parce que ce serment est contraire à l'Église (1). » — L'abbé Vancleenputte déclare qu'il a dit la messe, qu'il a exercé son ministère ; et il ajoute avec une vaillance ironique : « J'ai cru pouvoir m'autoriser de la liberté des cultes (2). » — « Pourquoi n'avez-vous pas prêté serment, même le serment liberté-égalité ? » demande-t-on à un prêtre de Saint-Sulpice, l'abbé Ploquin. Et lui de répondre ces simples mots : « Je ne l'ai pas prêté parce qu'il répugnait à ma conscience (3). »

Un autre foyer de persécution, c'est Lyon. On a dit (4) quelles représailles avaient suivi, en octobre 1793, la prise de la ville. Quand les grandes fusillades eurent abattu les champions armés de la résistance, on se souvint de ce mot de Fouché : « Les prêtres sont les complices de tout le sang qui a coulé ; leur arrêt est prononcé (5). » Les prêtres, ils sont nombreux dans Lyon : beaucoup sont venus du Dauphiné, de la Bresse, du Beaujolais, du Forez, de l'Auvergne même ; tous ils ont afflué vers la grande ville, dans l'espoir

(1) *Archives nationales*, W, 303, registre 345.
(2) *Ibid.*, W, 306, registre 374.
(3) *Ibid.*, W, 329, registre 548.
(4) Voir livre XX, § V.
(5) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 86.

d'y effacer leurs traces ; puis on leur a dit que dans cette cité pieuse, il y avait des demeures fidèles où ils n'auraient à redouter, ni d'être rebutés, ni d'être trahis. Donc, pour la proscription victorieuse, il n'y a qu'à fouiller. Assermentés qui se sont compromis pendant le siège, insermentés dont le seul crime est leur foi, tous, également odieux, sont cueillis par bandes. A leurs noms on accole cette accusation : *fanatique, contre-révolutionnaire* ou bien : *rebelle aux lois;* et cela, sans plus ample information, suffit. L'un d'entre eux, qui a fait jadis un voyage en Poitou, est qualifié à tout hasard de fanatique venu de la Vendée. La hâte est encore plus grande qu'à Paris. Certains jours sont jours de grand massacre : treize ecclésiastiques immolés le 2 février 1794, onze le 4, sept le 17. Du mois de décembre 1793 au 6 avril 1794, on compte, y compris les condamnés de Feurs, près de cent trente prêtres frappés de mort (1). Dans le lugubre et rapide défilé, à peine peut-on noter au passage quelques victimes de choix : M. de Castillon, grand vicaire de l'archevêque Marbeuf, et homme de courage autant que de vertu ; puis un religieux, le Père Dupleix, doublement vénérable par sa mort sainte et par sa vie plus sainte encore. D'autres noms fixent l'attention par les souvenirs qu'ils évoquent. Un jour — c'était le 2 nivôse (22 décembre 1794) — dans l'une des séries rouges, un chanoine de Villefranche fut englobé qu'on appelait Roland de la Platière : c'était le frère de celui que jadis on avait acclamé sous le nom du « vertueux Roland ».

Sur la carte de France s'étale une autre large tache sanglante. C'est tout ce territoire qui s'étend depuis Les Sables jusqu'à Granville, depuis la frontière de Bretagne jusqu'au Mans et que naguère ont sillonné les bandes vendéennes.

(1) Voir Salomon de la Chapelle. *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs,* p. 216 à 297. — Voir Fayard. *Histoire des tribunaux de Lyon et de Feurs,* Appendice.

Maintenant la grande insurrection semble écrasée ; avec furie on immole. Hommes valides, vieillards, femmes, enfants, presque tous ceux qui tombent peuvent être considérés comme tombés pour leur foi. Là comme ailleurs les prêtres sont victimes préférées. Il en est qui sont restés dans leur paroisse, se cachant de leur mieux ; d'autres, se rangeant à la suite de l'armée catholique, se sont accrochés à la grande migration : ceux-ci sont massacrés dans la déroute du Mans ou livrés aux commissions militaires ; ceux-là sont fusillés par les colonnes mobiles après le retour en Vendée. Quand une certaine apparence de forme se substitue à l'exécution brutale, le supplice est celui de la guillotine. Combien, pour tous ces départements ravagés par la guerre civile, compte-t-on de victimes ecclésiastiques ? Le nombre en peut être évalué, de 1793 à 1794, à deux cents environ, sans compter les cent quarante et un prêtres noyés à Nantes par les ordres de Carrier. Mais ce chiffre lui-même est-il bien exact ? D'autres n'ont-ils pas péri dont la trace s'est perdue ? Et dans cette grande tourmente qui a dispersé tant d'existences sacerdotales, n'y a-t-il pas, comme à la guerre, les disparus ?

Tout au nord, une province apparaît, terrorisée plus qu'aucune autre par la tyrannie jacobine, c'est l'Artois. La violence a pour excuse à Lyon le récent soulèvement, dans l'Ouest la guerre civile, à Bordeaux, à Marseille ou à Brest les agitations fédéralistes. Ici nul grand trouble public qui colore les rigueurs ; mais un peuple discipliné par nature, plus passif que vibrant, adonné surtout aux travaux agricoles, de foi un peu molle quoique tenace, incapable de révolte à moins qu'on ne le pousse à bout, et ne demandant qu'à se replier dans la paix.

Sur cette région calme s'est abattu Lebon, maniaque comme Carrier, malsain comme lui, fait non pour le pouvoir, mais pour le cabanon. Jadis cet homme a quitté Arras, sa

ville natale, et est entré dans l'ordre des Oratoriens. Comme il professait au collège de Beaune, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, lui a conféré au temps de Noël 1789 les ordres sacrés. Il s'est montré d'abord prêtre régulier et aimé de ceux à qui il distribuait l'instruction. Cependant ceux qui le connaissaient le mieux l'ont jugé peu solide de cerveau, tout pétri de déclamations, vaniteux à l'excès, d'imagination maladive, violente et mal contenue. La Révolution est venue qui l'a soudain enivré d'une griserie brutale et a donné la volée à tous les vices qui sommeillaient en lui. Il a quitté les oratoriens, a embrassé le schisme, a été pourvu près d'Arras de la cure de Neuville-Vitasse, puis a bientôt déserté sa cure elle-même pour s'absorber dans la politique, et la pire. Chez lui nulle retenue, mais une chute lourde et précipitée jusqu'au fond de l'abîme, une outrance continue dans les paroles et dans les actes, de plus cette fièvre brûlante de perversité qui consume souvent les apostats. Élu comme suppléant à la Convention, puis appelé à y siéger, deux fois déjà il est venu en mission à Arras. Au début de 1794, il s'y affermit et s'y fixe en maître.

Jusqu'ici peu de victimes : trois prêtres, quelques militaires, une bande de chaudronniers et de rémouleurs auvergnats qu'on condamne un peu au hasard pour émigration, puis une quinzaine d'artisans ou de laboureurs. Le proconsul a d'autres appétits. Il racole sa bande, gens de loi véreux, anciens commis du conseil d'Artois, domestiques de nobles tout prêts à la délation. Par-dessus tout, il faut au Représentant des juges à sa dévotion. Le tribunal criminel a été transformé en tribunal révolutionnaire ; au besoin il l'épurera. Il nomme lui-même soixante jurés — soixante *bougres à poil* suivant l'expression d'un de ses comparses (1) : il les choisit parmi les membres des sociétés populaires ; pour compléter

(1) Lettre de Darthé à Robespierre, 29 ventôse an II (*Papiers trouvés chez Robespierre, pièce* 83).

le nombre, il désigne un directeur de la poste, un chirurgien, deux ou trois marchands, quelques artisans mais du plus humble métier, un ancien greffier devenu, dit-on, voleur de grand chemin (1), et enfin quatre prêtres apostats (2).

C'est alors que la vraie proscription commence. Sous quelle étiquette proscrira-t-on? Point de fédéralistes, peu de royalistes, et, à part une petite échauffourée aux environs de Saint-Pol, point de révoltés. En revanche, il y a des nobles qui ont le malheur d'être demeurés riches, de hauts bourgeois qui, pour l'incivisme, valent des nobles, de gros fermiers — des fermiers à *grosses bottes*, comme dit Lebon — qui sont excellents à dépouiller. Mais surtout, par-dessus tout, en ce pays de grandes terres ecclésiastiques, il y a eu surabondance de prêtres ; malgré la déportation il en reste encore, et ceux qui sont partis ont laissé toute une clientèle d'amis fidèles ; puis il reste des religieuses et, à profusion, des femmes dévotes, des confréries de tous vocables. Vraiment la matière est à souhait. Ailleurs les mobiles sont divers. Ici le fanatisme, voilà l'ennemi.

On le voit bien par ceux qui sont amenés devant le tribunal renouvelé : cinq ou six gentilshommes d'abord, entre autres le vieux maréchal de Mailly ; puis deux ou trois bourgeois ; mais ensuite, et comme accusés notables, des prêtres. Celui-ci a blâmé la loi du divorce ; celui-là a émigré ; un troisième a exprimé le vœu que la persécution cessât ; un quatrième — qui est un assermenté et même un ancien constituant — a émis des doutes sur la solidité des assignats et s'est permis quelques « réflexions moroses » sur la marche des affaires publiques ; un cinquième qui est un moine, vieillard de quatre-vingt-quatre ans, a conservé chez lui « des écrits incendiaires ». Le 6 avril 1794, comparaissent six cha-

(1) A.-J. Paris, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Arras, *Histoire de Joseph Lebon*, livre V, *in fine*.

(2) Deramecourt, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 45.

noines de l'église cathédrale. On les accuse d'avoir jadis signé une protestation contre la suppression du chapitre. S'il y a délit, il est couvert par l'amnistie de 1791 ; mais le tribunal de Lebon n'a cure de ces scrupules, et les six prêtres sont guillotinés.

Aux prêtres les laïques sont mêlés. Voici un ancien domestique : il a caché l'argenterie d'un chanoine ; — un fermier de Beaumetz-les-Loges : on a découvert chez lui des livres fanatiques ; — un ancien militaire : on a trouvé à son domicile, outre des chansons royalistes, un *Pater*, un *Ave*, un *Credo*, un *Confiteor*, « le tout très complet » ; — un maire de village : il a protégé les prêtres réfractaires ; — une servante de curé : elle a, entre autres délits, donné à dîner à un homme qui depuis a été guillotiné ; — une vieille femme : elle est « fanatique dans toute la force du terme » ; — un arpenteur : il a travaillé à la conservation des églises ; — un habitant de Cagnicourt : il a tenté de sauver les biens de l'abbesse d'Etrun dont il était le receveur et, de plus, il a conservé chez lui deux cœurs enflammés. Et tous sont envoyés à la mort. Sur ces entrefaites on revient aux prêtres et on en acquitte un. C'est un ancien vicaire épiscopal qui a volé des meubles chez la veuve d'un condamné (1). La tolérance a pourtant des bornes, et il ne suffit pas d'être mauvais prêtre pour qu'on soit absous : vers le même temps un pauvre curé est condamné à mort, encore bien que, pour sa défense, il ait exhibé des lettres où Robespierre le traitait en ami (2).

Entre les poursuites isolées s'intercalent les fournées : le 14 avril 1794, la sainte Mme Bataille et ses dix-neuf complices (3) ; le 6 mai, douze personnes d'Arras, hommes et femmes, qui ont recélé les meubles d'un curé et envoyé de l'argent à des prêtres ; le 7 mai, vingt-huit habitants de

(1) PARIS, *Histoire de Joseph Lebon*, t. II, p. 17.

(2) DERAMECOURT, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 143.

(3) PARIS, *Histoire de Joseph Lebon*, t. II, liv. VIII.

Saint-Pol inculpés de fanatisme et en outre d'avoir, en 1792, le jour de la Saint-Jean, planté un arbre contre-révolutionnaire. En tout et pour les trois procès soixante condamnés à mort sur soixante-neuf accusés (1).

Lebon peut exercer en paix sa dictature. Naguère une grande crainte l'a envahi : une loi du 27 germinal (16 avril 1794) a dessaisi les tribunaux révolutionnaires de province au profit du tribunal de Paris. A la lecture du décret, il a tremblé de perdre ses victimes. Bien vite il a obtenu une exception pour Arras. Du même coup, il a remis la main sur sa proie. Maintenant que peut-il craindre? Parmi les juges, deux ont osé parler d'humanité ; il les a chassés. Parmi les jurés, cinq ou six ont paru suspects, non d'indépendance mais d'un peu de marchandage dans la soumission ; et il les a destitués. Ceux qui restent sont bien à lui. Il les tient par le salaire, car il les paie ; il les tient par la solidarité d'origine, car quatre sont ses parents, et tous sont des misérables à son image ; il les tient par la table, car il les gave et les enivre ; il les tient par l'intimidation, car il les contraint à voter à haute voix, et les jours de grande audience il vient en surveillant s'asseoir face à leur banc. Donc les arrestations se multiplient : arrestations de nobles, de bourgeois, de laboureurs, d'artisans, de femmes, de jeunes filles, de religieuses, et — autant qu'on en peut trouver — arrestations de prêtres. Et toute cette foule est entassée dans les maisons de détention. Il y aura bientôt à Saint-Pol deux cents détenus, à Bapaume six cents, plus encore à Béthune. A Arras, les suspects, au nombre de douze cents, sont partagés entre les huit prisons : les femmes sont à la *Providence*, les prêtres et les vieillards au *Vivier* et aux *Capucins;* les autres prisonniers sont répartis entre l'*Abbatiale*, l'*Hôtel-Dieu*, les *Orphelins*, le *Rivage*. Entre les prisons il en est une particulièrement redoutée, c'est celle des *Baudets;* on y

(1) Paris, t. II, liv. XI.

dépose les prévenus avant la comparution, et le peuple d'Arras l'appelle l'antichambre de la mort.

Ces jours sont vraiment les beaux jours de Lebon. Il s'arme d'un sabre, se garnit de pistolets la ceinture, s'orne d'un haut panache, comme pour mieux s'affirmer à lui-même qu'il n'est plus prêtre, plus prêtre du tout. Il est loquace, impudent, gonflé. Il se délecte dans l'horrible volupté d'écraser. Le maniaque furieux devient par intervalles un maniaque plaisant quoique toujours sinistre. Il se plaît à discuter théologie avec ses anciens confrères qu'il s'apprête à immoler : « Montre-nous l'enfer, » dit-il à l'un ; « Fais-moi voir le diable, » clame-t-il à l'autre. Il compte ses victimes, et sa figure se contracte avec des grimaces de plaisir, grimaces de bête fauve et aussi d'aliéné. Il a tout un entourage de comparses : Célestin Lefetz, vice-président du district, ancien prêtre et tout pourri de débauches ; Daillet, le président du tribunal ; Darthé, l'accusateur public ; le substitut Caubrière, sorte de bouffon dépravé qu'il traîne après lui comme les rois traînaient leurs fous ; puis les jurés : Clément, Gouillard, Leroulx, gens de rien qui ne sont quelque chose que par lui. De temps en temps, pour compléter la petite cour, arrive de Béthune, afin d'inciter au meurtre, un ancien moine du nom de Duquesnoy, apostat comme Lebon et, dit-on, pire que lui.

Partout, une terreur s'étend dont le souvenir dure encore en Artois. Il est dangereux de parler ; il est dangereux aussi de se taire, le silence semblant improbation : il est dangereux d'être riche, le fût-on par acquisition de biens nationaux : il est dangereux même d'être patriote si on ne l'est à la juste mesure du proconsul : il est dangereux surtout d'avoir de l'esprit ; Lebon dit un jour en parlant d'un de ses adversaires : « Il a de l'esprit haut comme le beffroi (1) » ; et cette

(1) *Rapport fait au nom de la Commission des vingt et un chargée d'examiner la conduite de Joseph Lebon*, pièce 11.

parole prend un air d'arrêt de mort. Les passants glissent le long des rues, se faisant tout petits. Les voyageurs imaginent un long détour plutôt que d'entrer dans la ville. Les jours de marché, les paysans arrivent, mornes et défiants ; sur la vaste place espagnole, ils déposent leurs sacs de blé ou d'avoine ; en hâte, ils concluent les ventes, serrent leurs assignats, puis au pas pressé de leurs chevaux repassent les portes, et furtivement se retournent pour voir si on ne les suit pas. Dès midi, la grande place est déserte, et sous le soleil de l'été qui commence, on n'entend plus d'autre bruit que celui des oiseaux qui, gîtés dans les pignons séculaires, volètent à ras du sol, becquetant les grains tombés entre les pavés. — Cependant au loin une rumeur confuse interrompt le silence. Ces heures de l'après-midi sont les heures des exécutions. La guillotine s'est dressée d'abord sur la petite place à arcades, en face de l'hôtel de ville, et tout près de ce beffroi que nos descendants ne verront plus. Maintenant elle est installée, et à demeure, à la façon d'un instrument de règne, sur la place de la Comédie. Vers ce lieu se portent quelques bandes hurlantes et hideuses. Souvent, Lebon suit aussi le même chemin. Le balcon extérieur du théâtre est la loge d'où il épie les dernières convulsions. A portée de l'échafaud une buvette a été installée ; là on boit, on mange, on rit. Un jour le proconsul imagine l'atroce raffinement d'insulter par un discours l'une des victimes, et il ne souffre pas que le couperet tombe avant que toute sa harangue ne soit vomie.

La perfection serait de proscrire en deux endroits. Lebon a obtenu du Comité de salut public que son tribunal fût conservé. Par une extension audacieuse, il le divise en deux sections et envoie une section à Cambrai, comme on détache un poste pour la sécurité publique ou la police. Là-bas, juges et jurés s'installent. C'est le 21 floréal (10 mai 1794). Devant le tribunal improvisé, on traînera les aristocrates, les fanatiques du Cambrésis ; et pareillement on y tra-

duira, en dépit de toutes les règles sur la compétence, un certain nombre d'Artésiens. L'audience commence : on se hâte, car Lebon ne veut pas moins de sept à huit têtes par jour. On appelle les noms : la marquise de Monaldy, âgée de quatre-vingt-huit ans ; le baron de Gargan ; ils sont nobles tous deux et cela suffit ; — Marie et Joséphine de Nédonchel : nobles aussi, religieuses en outre, et à ce titre deux fois dignes de périr ; — des cultivateurs : ceux-là ne sont pas nobles, mais ils ont recélé des prêtres réfractaires et l'on a trouvé chez l'un d'eux « une soutane cachée dans un tas de graines d'œillette » ; — un ancien juge de paix de Rœux, son greffier et son assesseur : qui oserait parler pour eux ? ils ont jadis osé condamner Lebon à six livres d'amende. Puis se succèdent les fournées : celle de Frévent, seize condamnés ; celle de Bapaume, vingt-quatre condamnés. Parmi les victimes, il faut surtout des prêtres. Lebon, dès le lendemain de son arrivée à Cambrai, n'a-t-il pas écrit à ses collègues Lebas et Saint-Just : « Je dois attaquer le fanatisme corps à corps » ? On amène devant le tribunal un ancien chanoine du nom de Tranchant : « Tranchant, s'exclame l'un des jurés, aura la tête tranchée ; » et dans la funèbre hilarité de ce calembour, la sentence mortelle est prononcée. Voici deux récollets, exemplaires par la vaillance et la foi ; puis un cistercien, puis encore un cordelier du nom de Peugnet qui, celui-là, a tout fait pour vivre (1) ; mais la faiblesse ne sauve pas plus que le courage. Cependant guillotiner des religieuses est presque aussi méritoire qu'anéantir des prêtres : le 7 messidor (25 juin 1794) sont immolées quatre sœurs de Saint-Vincent de Paul, aussi intrépides dans la mort qu'irréprochables dans la vie.

Tuer à Cambrai n'empêche pas de tuer à Arras. Cette immolation en partie double est même la grande joie de

(1) Dehaut, *les Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai*, p. 456 et suiv.

Lebon. Concurremment les deux sections siègent : aussi bien il y a des juges de rechange comme il y a des chevaux aux relais, et les jurés ne manquent pas, puisque les *bons b...* sont soixante. De tout le département on racole les suspects pour la mort. Il en vient d'Aire, de Saint-Omer, de Montreuil, des limites du Boulonnais. Je compte les condamnés : un jour un chanoine ; quatre jours après un autre chanoine ; puis trois chapelains et un religieux ; dans le même temps une abbesse, deux anciennes prieures, une ursuline ; dans le même temps aussi une servante de curé, une sœur de curé, et pareillement une servante de chanoine. A la suite défilent d'autres victimes ; — un organiste : il a refusé de jouer le *Ça ira ;* — un épicier : il a conduit un prêtre à la frontière ; — un notaire : il a reçu un testament contenant un legs en faveur des pauvres filles de l'*Ave-Maria ;* — une vieille fille : elle détient une correspondance où l'on parle avec éloge d'un oncle de Benoît Labre ; — une deuxième vieille fille : elle a jadis colporté une adresse où l'on félicitait Louis Capet de son *veto* sur la loi des prêtres. Cependant le 13 messidor (1) est à Arras jour de grande mise en scène. Le tribunal tient séance extraordinaire dans la ci-devant cathédrale transformée en temple de la Raison : on condamne à mort tous ensemble six religieux récollets, deux carmes déchaussés, trois prêtres séculiers, cinq religieuses. En deux heures, tout est expédié ; et incontinent le cortège s'achemine de l'église vers la place des exécutions, tandis que prêtres et religieuses, entassés sur la charrette, chantent les vêpres des morts.

C'est dans Arras, dans tout le département, la stupeur. Encore un peu, et il n'y aura plus de populace pour acclamer les tueries. En hâte, les cadavres sont transportés au cimetière, qu'on parle d'agrandir. Dans les maisons fermées on compte en tremblant les morts. Une seule famille d'Arras, la famille Lallart, a perdu par la guillotine dix de ses membres

(1) 30 juin 1794.

et quatre ont expiré dans les prisons. Quel est le nombre de ceux qui ont péri sur l'échafaud? On murmure tout bas des chiffres. Les précisions viendront plus tard, et l'on saura que la sanglante dictature a coûté, tant à Arras qu'à Cambrai, cinq cent trente-neuf victimes ; la part des prêtres est de quarante et un, part considérable, si l'on songe que le plus grand nombre est en exil, a été déporté ou est en réclusion ; la part des religieuses est de quinze (1). Cependant, le 22 messidor, Lebon est rappelé. Il a eu, dit Barère à la Convention nationale, des « formes un peu acerbes ». Barère ajoute d'ailleurs en une justification presque glorifiante : « Il a déjoué tous les pièges de l'astucieuse aristocratie (2). »

XI

En retraçant les excès de la Terreur en Artois, j'ai été amené à associer aux prêtres les fidèles de tout rang, de tout sexe, de tout âge qui, en ces temps tragiques, ont confessé leur foi.

En cette commémoration de la France chrétienne, une place à part est due aux femmes. Pendant cette période de la Révolution, elles apparaissent tout enivrées de sacrifice, toutes transportées par la sainte allégresse du martyre ; et le livre qui retracerait leurs gestes humbles et magnifiques serait l'un des plus suggestifs qui se pourraient écrire.

Avec un entier mépris du péril, elles se constituent les protectrices des prêtres. Ils sont en exil : elles s'ingénient à leur envoyer des secours. Ils sont vieux, malades, rassemblés dans les maisons de réclusion : elles sollicitent, —

(1) État dressé par M. Paris, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Arras (Paris, *Histoire de Joseph Lebon*, t. II, Appendice, p. 252 et suiv.).
(2) *Moniteur*, t. XXI, p. 172-173.

anciennes servantes, chaisières, ouvrières, — elles sollicitent d'être enfermées avec eux pour les soigner, pour adoucir leur captivité. Ils se traînent, excédés de lassitude, sur la route de la déportation : elles se pressent sur leurs pas, jalouses de placer un hommage partout où les persécuteurs ont mis une insulte. Ils sont encore en liberté, mais contraints de se cacher : sans souci des lois terribles, elles leur donnent asile. Ils sont traqués de toutes parts, avec des limiers de police sur leurs traces : tandis qu'ils courent à l'aventure, désespérant de leur salut, une voix les appelle, douce, rassurante et tranquille ; c'est une femme qui les a reconnus sous leur déguisement incomplet ou maladroit ; d'une voix très basse, très distincte aussi, avec un lucide sang-froid, elle indique rapidement le chemin à suivre, le péril à éviter : « Point par ici, dit-elle, il y a le comité de surveillance ; point par là non plus, il y a le poste de la garde nationale ; point davantage par la grande route, elle est infestée de clubistes. Prenez ce sentier, jetez-vous dans ce bois qui est là-bas ; attendez-y la nuit et vous serez, je l'espère, sauvé. » Ainsi parle-t-elle, et elle disparaît.

La femme chrétienne est bien en ce temps-là la gardienne du saint ministère, la dépositaire des choses sacrées. — Le prêtre a besoin des instructions de son évêque qui a fui un peu vite et est en exil : elle se propose ; la voici qui passe de l'Artois dans les Pays-Bas, de la Gascogne en Espagne, et, au risque de sa vie, rapporte les messages. — Le prêtre, traqué de refuge en refuge, ne sait où mettre en sûreté ses ornements et de quoi célébrer les mystères de l'autel : elle est là tout à point, saintement rusée pour cacher. — Cependant elle compte, recompte ce qui reste des emblèmes religieux, toute prête, si humble qu'elle soit, à devenir batailleuse pour Dieu. Un jour, en un village près de Verdun, des clubistes passent ; chemin faisant, ils se saisissent de deux statues en bois qui ornent l'église et les mutilent ; bien vite quelques femmes surviennent, les contraignent à lâcher leur

proie et s'enhardissent jusqu'à stipuler pour le dommage une réparation pécuniaire (1). Un autre jour, en Artois, comme la Société populaire a osé s'installer dans l'église, elles déménagent les tables, les chaises, les bustes, les insignes et les jettent dans le cimetière (2). A Angoulême, il arrive qu'une statue très vénérée de la Vierge qui ornait la chapelle d'Obésine a été enlevée et transportée au temple de la Raison. Alors une pauvre femme, rassemblant toute sa vaillance, se présente au club pour réclamer la sainte image. Le président l'insulte, et peu s'en faut qu'elle ne paye cher sa hardiesse. Elle ne se décourage pas, redouble d'instances, finit par obtenir la statue, la repose sur son piédestal ; et ce n'est que plus tard, beaucoup plus tard, que la pieuse effigie est enlevée de nouveau et cette fois détruite (3).

Tous ces vaillants cœurs de femme, loin de se resserrer dans la peur, se dilatent sous le large souffle de la charité. A force de ténacité douce, elles réussissent à être bienfaisantes avec impunité. A Grenoble, en pleine Terreur, continue à fonctionner dans les prisons une confrérie qu'on appelle la *confrérie de la Miséricorde*. Elle se recrute dans tous les rangs, depuis les plus hauts jusqu'aux plus humbles. L'objet est d'assister les prisonniers en santé et en maladie. Tandis qu'autour d'elles grandit la proscription, on voit les associées, avec un zèle que rien ne rebute, distribuer les secours, plaider pour les délivrances, assurer aux détenus l'office de leurs prières. Plusieurs noms sont restés gravés dans les souvenirs des contemporains : la supérieure, Mme de Chateaudouble, la secrétaire, Mlle de Lagrée, puis une simple servante, Jeannette Billion. Le 31 juillet 1794, la confrérie

(1) Dépêche du représentant Mallarmé (Wallon, *les Représentants en mission*, t. Ier, p. 94).

(2) Deramecourt, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 189.

(3) Blanchet, *le Clergé de la Charente pendant la Révolution*, p. 298, note.

sera dissoute : six mois plus tard elle sera rétablie, tant les officiers municipaux — et j'emprunte ici leurs propres paroles — se sentiront touchés par les « représentations de ces filles philanthropes » (1).

Laïques et religieuses rivalisent de courage. Cruelles entre toutes ont été les épreuves des religieuses hospitalières. Elles ont tenté de soustraire leurs malades, de se soustraire elles-mêmes à la direction des prêtres assermentés : de là avec les autorités civiles un premier conflit, et dans les services de bienfaisance une première désagrégation. Puis, les vexations croissant, elles ont dû quitter leur costume ; de là de nouveaux froissements, de nouvelles douleurs. Cependant beaucoup sont restées, à titre précaire, et à travers toutes les avanies, servant Jésus dans ses pauvres. Sur ces entrefaites, un grand trouble de conscience les a saisies : elles ont été requises de prêter le serment de *liberté-égalité*. Bientôt ce serment, de par le décret du 9 nivôse (29 décembre 1793), est devenu obligatoire pour toutes les religieuses, sous peine de suspicion. L'angoisse a été terrible : refuser le serment, c'est abandonner les malades ; le prêter, c'est peut-être se damner. Beaucoup se sont abstenues ; d'autres se sont soumises ; quelques-unes jurent, puis se rétractent ; telles les sœurs hospitalières de Baugé, telles les sœurs hospitalières de Laval qui, pour mieux apaiser leur conscience, font afficher leur rétractation (2). Peu à peu, et sauf de très rares exceptions, les religieuses disparaissent des hôpitaux, des hospices, des orphelinats. Mais celles mêmes qui sont parties ne se croient pas dispensées de servir. En de petites maisons, rassemblées à deux ou trois, elles vivent pauvrement, à demi cachées. Elles ne sont pas tellement ignorées que les vieillards, les infirmes, les malades ne les connaissent. On

1) De Franclieu, *la Persécution religieuse dans le département de l'Isère*, t. II, p. 465-472, et *passim*.

2) Voir sur ces incidents Meilloc, *les Serments sous la Révolution*, p. 62, et Piolin, *l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. III, p. 116.

sait ce qu'elles ont été, sœurs grises, sœurs de Saint-Joseph, sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve. Elles ont, dit-on, des remèdes secrets. On n'ignore point qu'elles sont prêtes à toute heure, aguerries contre les veilles, les soins rebutants, la contagion. On frappe à leur porte, et elles vont à tous ceux qui souffrent, amis ou ennemis.

Quand les saintes femmes — laïques ou religieuses — ne peuvent plus servir autrement, elles jugent qu'un suprême office leur incombe, celui de préparer pour les âges suivants les actes des martyrs. Lorsque les confesseurs sont traduits devant les tribunaux, deux ou trois d'entre elles s'insinuent jusque dans l'enceinte ; toutes pénétrées d'horreur et de respect, elles notent les dernières paroles. Après la consommation du sacrifice, on les voit qui se glissent jusqu'à l'échafaud et recueillent avec des linges le sang des suppliciés. Quand les corps sont conduits au cimetière, ce sont elles aussi qui suivent, désolées et intrépides, le funèbre convoi : à Grenoble, plusieurs des *dames associées de la Miséricorde* escortent jusqu'au lieu de la sépulture la dépouille du prêtre Révenaz mort martyr (1) ; au Puy, tout un cortège de femmes accompagne, le chapelet à la main, les restes des prêtres du Grail et Gérentes que le bourreau vient d'immoler (2). Le même souci de conservation pieuse s'applique à rassembler, comme autant de reliques, tout ce qu'ont laissé les martyrs : images, médailles, feuillets de bréviaire, crucifix. Et les proscripteurs s'irritent de cette piété factieuse. Au Puy, la Société populaire requiert la municipalité de jeter bien vite du sable sur la place du *Martouret* pour absorber le sang qui jaillit des exécutions. A Montpellier, à Rennes, à Alençon, ailleurs encore, il arrive que les jugements ordonnent de brûler au pied de l'échafaud

(1) De Franclieu, *la Persécution religieuse dans le département de l'Isère*, t. II, p. 201.
(2) Registre de la Société populaire du Puy, 1er ventôse an II (Péala, *Conférences sur les martyrs de la Révolution dans le diocèse du Puy*, p. 128).

les chapelets, les cocardes, les sacrés cœurs, « tous les ustensiles du fanatisme (1) ».

Les colères jacobines se borneront-elles à prescrire ces destructions? Dans les rapports officiels s'accumule contre les femmes fanatiques, tout ce que la langue française fournit d'injures. On ne sait comment flétrir assez les « inciviques bigotes », les « dévotes venimeuses », les « hideuses complices de la comédie papale ». On dit de l'une : « Je n'ai jamais vu d'effronterie pareille à la sienne ; » de l'autre : « Elle a fait de sa demeure l'asile des réfractaires ; » d'une troisième : « Elle est le centre de tous les complots. » Mais comment punira-t-on ces révoltées, à la fois audacieuses et tranquilles, qui s'obstinent en leur rôle de servantes de la foi?

Contre elles le décret du 17 septembre 1793 fournit un premier moyen de répression. On les déclare suspectes : à ce titre, tantôt on les enferme dans les maisons de détention, tantôt on les interne en leur domicile ; et de la sorte on se garde de leurs menées. En quelques provinces, l'Alsace, la Bretagne, la Franche-Comté, le Velay, les listes de suspicion sont très suggestives : en beaucoup de communes, on y voit figurer bien plus de femmes que d'hommes.

Bientôt le châtiment semble trop doux et les « inciviques bigotes » — ainsi les nomme-t-on — sont traînées devant les tribunaux. Quelles dispositions y trouveront-elles? D'abord la jurisprudence flotte un peu ; un reste d'humanité hésite à associer aux prêtres celles qui les ont reçus ou qui ont favorisé la célébration des rites catholiques ; ce n'est que par gradations que les juges descendent jusqu'aux extrêmes rigueurs.

A Montpellier, le 18 octobre 1793, neuf femmes, la plupart

(1) Voir Péala, *Conférences sur les martyrs de la Révolution dans le diocèse du Puy*, p. 128. — Wallon, *les Représentants en mission*, t. II, p. 442 et 445. — *Archives nationales*, BB[3], carton 12. — Sciout, *Histoire de la Constitution civile du clergé*, t. IV, p. 232.

anciennes religieuses, sont accusées d'avoir recélé l'abbé Albran qui leur disait la messe (1) : l'intention criminelle est écartée, et les prévenues sont acquittées, quoique gardées en détention par mesure de sûreté générale. A Paris, le 29 octobre, une religieuse qui a fourni un asile à l'abbé Saulnier n'est condamnée qu'à six années de réclusion, et dans l'impitoyable rigueur du temps, cette sévérité paraît clémence. Souvent les magistrats s'amnistient d'être humains en infligeant à celles qu'ils épargnent des pénalités humiliantes, par exemple l'exposition au poteau. D'autres fois, les juges, en sauvant les vies, se dédommagent par des raffinements cruels : à Montpellier, le tribunal, en condamnant à mort un admirable prêtre, l'abbé Michel, décide que les femmes qui l'ont recueilli ou qui ont assisté à sa messe seront placées au pied de l'échafaud et assisteront à l'exécution. L'ordre barbare s'accomplit, mais pour la confusion future des persécuteurs ; car les pauvres femmes — quelques-unes toutes jeunes — vivront longtemps encore, et jusque dans leur vieillesse, elles raconteront ce qu'elles ont subi, elles rapporteront ce qu'elles ont vu (2).

L'habitude des rigueurs amortit les scrupules et peu à peu les efface. Le 1er nivôse an II (21 décembre 1793), devant le tribunal révolutionnaire de Paris, comparaît une ancienne religieuse, Anne Poulain, avec sa servante Marguerite Bernard. L'une et l'autre sont accusées d'être les complices du jésuite d'Hervillé et de l'avoir gardé chez elles. Dans son réquisitoire, Fouquier-Tinville rassemble avec un art sinistre tous les délits connexes : Anne Poulain est animée, dit-il, du « fanatisme le plus invétéré » ; elle s'est prononcée contre le serment ecclésiastique ; elle a fait de sa maison un repaire de contre-révolutionnaires. Sous l'exhortation véhémente, le tribunal se dépouille des dernières

(1) Wallon, *les Représentants en mission*, t. II, p. 436.
(2) *Actes des martyrs qui ont consommé leur sacrifice à Montpellier pendant la Révolution*, Montpellier, 1822, p. 16-17.

pudeurs. En même temps que le jésuite d'Hervillé, Anne Poulain est condamnée à mourir, et avec elle la pauvre servante qui n'a été qu'un instrument (1).

Après avoir touché le fond des rigueurs, il semble que les juges se reprennent de pitié. Quelques jours plus tard, une veuve et une jeune fille qui ont assisté à la messe de l'abbé Vancleenputte et qui ont été associées à tous les actes de son ministère, sont, malgré leurs aveux très nets, acquittées l'une et l'autre (2). Qu'on ne se rassure point. De nouveau l'inhumanité l'emporte ; et le 13 nivôse (3), une femme est punie de mort pour avoir reçu un prêtre et avoir en outre gardé chez elle des écrits factieux (4). Cependant le 21 pluviôse (5), huit religieuses — sept carmélites et une visitandine — comparaissent devant le tribunal. Ce sont de pauvres filles qui, après la dissolution de leur ordre, ont vécu ensemble, à demi cachées, rue Cassette, puis rue Neuve-Saint-Étienne. Elles ont, dit le réquisitoire, refusé avec obstination de prêter le serment liberté-égalité ; elles ont eu commerce avec les prêtres réfractaires ; enfin on a saisi chez elles une brochure fanatique. Très noblement elles confessent leur foi. A l'audience, les juges les pressent de prêter serment. Les assistants, les avocats, les gendarmes eux-mêmes leur suggèrent le même conseil : « A ce prix, leur disent-ils, vous serez libres. » Elles refusent, martyres déjà par la foi et par le désir. Devant l'immolation, Dumas, le féroce Dumas lui-même, se trouble. Il pose au jury la question d'intention criminelle, et la réponse négative permet de substituer la déportation à la mort (6).

Ainsi alternent les sévérités monstrueuses et les ressauts

(1) *Archives nationales*, W, 303, registre 345.
(2) *Ibid.*, W, 306, registre 374.
(3) 2 janvier 1794.
(4) *Archives nationales*, W, 306, registre 377.
(5) 9 février 1794.
(6) *Archives nationales*, W, 321, registre 491. — Voir aussi le récit de la sœur Vitasse (*Archives nationales*, série W, 175, pièce 33).

de compassion. Assez nombreuses sont à Lyon les exécutions de femmes : pourtant, devant l'affreuse Commission révolutionnaire, il arrive que des clarisses, des carmélites, trouvent grâce et sont acquittées. A Angers, quatre-vingt-quatorze religieuses qui s'attendent à périr ne sont condamnées qu'à la déportation : « En refusant le serment « elles se sont rendues, disent les juges, indignes d'habiter le « sol de la liberté (1). » Le temps s'écoule. Visiblement les magistrats se repentent, non de leurs rigueurs, mais de leur pitié. Je note, à Paris, le 7 ventôse, le supplice de deux pauvres filles, les demoiselles Barberon (2), et dans les Landes, le 19 germinal, la condamnation à mort d'une jeune boulangère, Jeanne Mouscardès (3). Cependant, à l'autre extrémité de la France, à Arras, on compte, parmi les victimes de Lebon, cent vingt-trois femmes, la plupart victimes de leur foi (4).

De même qu'on apprend la guerre en faisant la guerre on apprend l'Évangile en luttant pour l'Évangile. En toutes ces créatures faibles, souvent ignorantes, parfois même grossières, s'accumule jour par jour le prix surnaturel de la souffrance. Ce n'est point qu'on ne puisse surprendre des anxiétés, des crises d'effroi. Parmi les détenues, beaucoup sont jeunes, ont aspiré à être heureuses et ce n'est pas sans déchirement qu'elles voient fuir les rivages de la vie. Même chez les religieuses, il y a des instants de faiblesse, des tremblements de la chair. L'une des carmélites de la rue Neuve-Saint-Étienne, sœur Vitasse, a raconté qu'en montant de la Conciergerie au tribunal, ses genoux tremblaient. « Il me semblait, dit-elle, que je ne voyais plus rien, et je

(1) Jugement du 3 floréal an II.
(2) *Archives nationales*, W, 329, registre 548.
(3) *Ibid.*, BB³, carton 11. — Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 515.
(4) État dressé par M. Paris (*Histoire de Joseph Lebon*, t. II, Appendice, p. 352 et suiv.).

priais Dieu d'avoir pitié de moi (1). » A l'audience, les pauvres filles ont des troubles, des effarements. L'une d'elles, interrogée par Dumas, répond : « Non, mon père, » comme elle eût fait à son confesseur. Mais à l'heure décisive, les voici qui se ressaisissent par courage naturel et grâce de Dieu. « J'aime tendrement ma patrie, déclare une des carmélites, sœur Thérèse ; mais je suis chrétienne, catholique et religieuse. » — « Pourquoi avez-vous refusé de prêter le serment liberté-égalité ? demande le président. — Parce qu'il est contraire à ma conscience. » Et comme il y a huit accusées, huit fois dans la salle la même réponse se répète. — Jusqu'au 22 prairial, il y a d'ordinaire un simulacre d'instruction, et les réponses, réponse des religieuses, réponse des laïques, sont inscrites en des documents qui subsistent encore. Plusieurs de ces interrogatoires sont dignes des actes des martyrs. « Connais-tu ce prêtre, demande le juge enquêteur ? — Oui. — As-tu assisté à sa messe ? — Oui. — T'es-tu confessée à lui ? — Oui. — Tu partages donc les erreurs de son fanatisme ? — Oui. — Avait-il ta confiance et toi la sienne ? — Oui (2). » — On pourrait faire le tour de la France chrétienne en cueillant de tous côtés à pleines gerbes les fleurs de l'héroïsme sacré. Entre toutes les paroles, je cherche la plus sublime. Peut-être est-ce celle qui est tombée des lèvres, non d'une religieuse, non d'une femme de haut rang, mais d'une simple paysanne du Languedoc, humble entre les plus humbles. Cette femme qu'on appelait Madeleine Coste avait partagé avec un prêtre de Montpellier, l'abbé Bernadou, proscrit et traqué, ce que chez elle elle avait de pain, ce qu'elle avait de place en sa chaumière. Elle fut avec son hôte traînée devant les juges. La sentence capitale la troubla, non par effroi de la mort, mais par l'indignité où elle se jugeait du martyre. La nuit qui précéda l'exécution,

(1) Récit de la sœur Vitasse (*Archives nationales*, série W. 175, pièce 33).
(2) Interrogatoire de la veuve Leroy, de Françoise Mort, 4 nivôse.

on l'entendit, vers deux heures, se lever pour prier ; elle se mit à genoux : « Mon Dieu, dit-elle, je vous remercie, je vous remercie. » Et elle ajouta, comme pour se prémunir contre l'orgueil : « Jamais je n'eusse espéré, mon Dieu, que j'aurais la gloire de mourir pour vous (1). »

C'est ainsi qu'on traverse les mois les plus sinistres de la Terreur, ces mois de germinal, de floréal, aux consonances harmonieuses inventées par le pauvre Fabre d'Églantine déjà mort. Cependant la quinzaine pascale a commencé. Les saintes femmes, les unes encore libres, les autres déjà en prison, se pénètrent des prières de l'Église. Le chemin montant de leurs infortunes leur paraît doux par la pensée de l'autre montagne que jadis Jésus a gravie ; et il leur semble entendre, adressées à elles-mêmes, les paroles par lesquelles le Christ a consolé les filles de Jérusalem. Le jour de Pâques se lève. Nul son de cloche ; sur les voies publiques, nul signe de fête ou de joie ; bien au contraire, une police jalouse qui note les boutiques fermées ou les habits endimanchés. Dans Paris, nulle animation, hormis aux abords du Palais de Justice : là-bas c'est grande séance pour Fouquier-Tinville qui se réjouit — et c'est sa solennité pascale — d'immoler dans quelques heures vingt et un membres des anciens parlements de Paris et de Toulouse. Pourtant les pieuses servantes de Jésus — sans prêtre, seules avec elles-mêmes et avec Dieu — cherchent l'Évangile du jour. Donc les voici qui lisent le texte sacré : Marthe et Marie se sont rendues dès l'aube au tombeau du Sauveur. Un ange est posé, tout éclatant de blancheur, sur le sépulcre vide. Ne craignez rien, dit-il aux deux femmes ; Jésus est ressuscité, il vous rejoindra en Galilée. — Et celles qui, à dix-huit siècles d'intervalle, recueillent les divines paroles, y retrouvent l'image de leur condition présente. Les ténèbres se sont épaissies comme sur le mont du Calvaire au dernier soupir

(1) *Actes des martyrs qui ont consommé leur sacrifice à Montpellier*, p. 31.

du Sauveur. Jésus semble au tombeau et le christianisme avec lui. Mais au jour marqué, l'ange apparaîtra, tout vêtu de blanc, tout radieux comme celui de l'Évangile. Il lèvera de nouveau la pierre du sépulcre. Et de nouveau le Christ se montrera comme jadis à ses disciples, arbitre de justice et plus encore ministre de pardon. Ainsi apparaît aux pieuses femmes, saintes et obscures méditantes toutes soulevées par la foi, la clarté radieuse. Et à voix basse, mais d'une voix qui réjouit les anges, avec un espoir plus robuste que toutes les épreuves, elles chantent dans l'allégresse de leur cœur l'éternel *Alleluia*.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

SOMMAIRE

I. — Robespierre : comment il appartient, à cette époque de sa vie, à l'histoire religieuse presque autant qu'à l'histoire politique ; son passé ; traits dominants de son caractère et de sa vie ; était-il capable d'un retour à la modération ? — Ce qu'on peut, au point de vue religieux, pénétrer de ses pensées ; de quelques indices de tolérance ; idée de *nationaliser* l'idée de Dieu ; le déisme obligatoire.

II. — Couthon dépose (17 germinal-6 avril 1794) un projet de fête décadaire. — Fameux rapport de Robespierre sur l'Être suprême (18 floréal an II-7 mai 1794).

III. — Ovations en l'honneur de Robespierre : témoignages multiples d'adulation. — Simulacre d'attentat : Cécile Renault. — Redoublement de flatteries et langage presque mystique. — Discours de Robespierre (7 prairial an II-26 mai 1794). — Les catholiques : comment il est malaisé de pénétrer leurs dispositions ; comment quelques-uns d'entre eux semblent avoir entretenu une ombre d'espoir.

IV. — Fête de l'Être suprême (20 prairial an II-8 juin 1794). — Programme tracé d'avance par David. — Appareil de la fête. — Comment toutes les pensées se tournent vers Robespierre : ses discours. — Quelle impression vide et triste se dégage de cette journée.

V. — Après la fête de l'Être suprême. — Couthon à la tribune de la Convention (22 prairial-10 juin 1794). — Quel projet il y développe. — Impression dans la Convention. — Comment la loi est votée. — Par quelle motion elle est modifiée le lendemain (23 prairial). — Comment Robespierre obtient le retrait de cette motion, mais à la condition de proclamer l'inviolabilité des Représentants. — Comment Robespierre sort diminué de la crise, et rattaché au parti des pires proscripteurs.

I

En l'excès de leurs disgrâces, il semblait que les catholiques ne dussent placer leur confiance qu'en Dieu. Tout au plus pouvaient-ils espérer que la persécution s'userait par

sa rigueur même. Cependant un homme apparaissait, étrange, déconcertant, et, quelles que fussent ses souillures, se posant à la manière d'une énigme, tant il mêlait à des actes atroces des maximes d'humanité ! Cet homme était Robespierre.

C'est ici le lieu de rappeler, en les fixant, les traits principaux de ce personnage : car il appartient, par les derniers temps de sa vie, à l'histoire religieuse presque autant qu'à l'histoire politique.

Quel n'était pas le chemin parcouru depuis ces jours de 1789 où les feuilles publiques défiguraient son nom, où ses sentences dogmatiques et sa gravité gauche ne lui attiraient que dédain, où ses pompeux discours ne provoquaient que lassitude ou raillerie ! Il avait dévoré les humiliations, thésaurisant en silence ses rancunes et, de chute en chute, se frayant sa route. Parler mal ne l'avait pas découragé de parler ; et l'on s'était résigné à l'écouter puisqu'on ne pouvait le faire taire. Avec une prévoyance perfide, il avait suggéré et obtenu que les Constituants se déclarassent non rééligibles ; le sacrifice des autres avait payé son propre sacrifice ; et ayant éliminé les plus grands, il avait, par l'abaissement de toutes les tailles, cessé de paraître petit. Vers la même époque, il avait été nomméaccusateur public près le tribunal criminel ; il avait décliné la charge, moins, je me figure, par répugnance pour ce rôle que dans l'espoir de l'exercer de plus haut et plus en grand. Le club des Jacobins lui offrait un auditoire juste à sa mesure, sensible à la pompe, point aguerri contre les sophismes ; et c'était en ce lieu que par assiduité et persévérance, il avait établi sa domination. A la Convention, il s'était porté avec une furie froide contre les Girondins ; et ceux-ci, en le proclamant leur principal adversaire, avaient eux-mêmes consacré sa prééminence. — Serait-il au niveau de cette fortune? Rien en lui ne se rencontrait de ce qui rehausse et attire : ni la richesse, ni la naissance, ni l'autorité de l'âge, ni le savoir, ni le dévouement éprouvé, ni les services dans l'ordre militaire ou civil ;

nul avantage physique, mais une apparence frêle, et des traits sans relief quoique non marqués de l'expression répulsive qu'on y a trouvée après coup ; nulle spontanéité se dépensant en mots heureux, nulle bonne grâce, nulle élégance ; au contraire une grande pauvreté de nature, en sorte que la déception était égale, soit qu'on recherchât l'éclat solide, soit qu'on se contentât de faux brillants. Il semblait que cet homme dût demeurer figé en sa vie d'avocat de province ; et on se le figure dans Arras, en sa maison de la *rue des Rapporteurs*, réglé, laborieux, d'élocution facile, de savoir ordinaire, d'aisance médiocre, protégé des grands et du clergé, mordillant les uns et les autres comme on fait volontiers pour les bienfaiteurs, et de temps en temps, aux académies de province, cueillant un second prix. — Poussé hors de ses voies par la Révolution, Robespierre avait puisé toute sa force dans son âpre et féroce volonté de monter. L'orgueil et l'envie avaient refondu, repétri sa nature ; de ce travail un homme nouveau était sorti, tout artificiel, recréé pour ainsi dire, étrange et disproportionné, demeuré médiocre mais devenu extraordinaire, sans flamme, sans générosité, sans don supérieur de gouverner, mais profondément calculateur par exaspération de vanité, clairvoyant jusqu'à la divination à force de haïr, et si passionné pour sa propre fortune que l'amour de soi-même colorerait presque de génie sa faiblesse native. — Une grande habileté pour un homme public est de s'imposer par contraste : parmi les révolutionnaires débraillés, Robespierre avait affecté une tenue correcte et les manières un peu rogues d'un bourgeois sévère. En une société jouisseuse, il s'était montré dédaigneux de ses aises ; il s'était logé rue Saint-Honoré chez un simple entrepreneur de menuiserie du nom de Duplay : là il vivait en une petite chambre, laborieux, sobre, austère, entouré d'ailleurs d'un vrai culte par ses hôtes, et, dit-on, d'humeur débonnaire au milieu d'eux ; car il descendait jusqu'à s'humaniser, à la seule condition qu'on l'adorât. Une de ses autres originalités était le mépris des richesses : il

eût payé, disait-on, pour qu'on lui offrît de l'or, afin d'avoir le prestige de le refuser : il avait recueilli le bénéfice d'être pauvre ; et on l'appelait l'*incorruptible.* — Au milieu des plus violents orages, ses discours composés avec effort, — car ses manuscrits ont été retrouvés tout chargés de ratures, — se déroulaient en un ordre pompeux et, en apparence, tranquille : ni faits concluants, ni chiffres précis, ni vues profondes, mais des peintures vagues, des conseils de morale, des appels déclamatoires à la vertu. On eût dit un prédicant plutôt qu'un politique. Tout à coup le prédicant devenait terrible quand, par insinuations savantes et enveloppements captieux, il enserrait tout un groupe d'ennemis et, sans les frapper encore, les mûrissait pour la proscription. Même en cette transformation, l'aspect de prédicant ou plutôt de pontife demeurait, dur pontife de l'ancienne loi, qui immolerait sans pitié, sans remords, en sacrificateur impassible et en justicier. Dans ce rôle, Robespierre n'avait point d'égal, tour à tour patient pour guetter sa proie, prompt pour l'enlacer, et jamais proscripteur sans se parer de vertu. Ainsi venait-il d'immoler Hébert comme anarchiste, Danton comme corrompu, sans compter Camille Desmoulins qui avait eu le malheur de le percer à jour ; car s'il était dangereux de le combattre, il l'était plus encore de le deviner. Il était non seulement accusateur, mais l'*accusateur.* Il exerçait ce ministère avec la maîtrise souveraine de l'homme qui ne pardonne pas, qui ne s'attendrit pas, qui ne se déride pas, qui ne se détend ni par accès de bonhomie, ni dans l'expansion de la table, ni sous les caresses des courtisanes. Une méfiance sombre dominait sa vie. Il eût été espion à Venise, inquisiteur dans Tolède, et mauvais prêtre partout. L'énumération la plus longue était celle de ses haines. Il haïssait les riches, les agioteurs, les fastueux, les comédiens, les hommes de plaisir qu'on appelait déjà les *muscadins.* Il haïssait les hommes de lettres, estimant que lui et Rousseau suffisaient et, si nous en croyons une note de sa main, jugeant

qu'il fallait proscrire tous les écrivains comme les plus grands ennemis de la patrie (1). Il haïssait les modérés, les enragés aussi, les fanatiques de religion, les fanatiques d'irréligion plus encore, et malheur à qui ne se tenait point en équilibre sur l'arête étroite où lui-même cheminait. Il se défiait des femmes, depuis Mme Roland qui l'avait dédaigné jusqu'à sa sœur Charlotte qui se plaignait de lui, en passant par la pauvre Lucile Desmoulins qu'il abandonna au bourreau : seules trouvaient grâce quelques mystiques adoratrices qui prenaient pour doctrine ses déclamations, et le suivaient comme des hallucinées suivent un inspiré. Cependant sa grande haine était celle des militaires. Il avait poursuivi La Fayette, Dumouriez ensuite, puis les lieutenants de Dumouriez. Le 5 nivôse, en un rapport très préparé, il avait réclamé la punition de tous les généraux suspects. Ici son hostilité se montrait absolue, irréductible : c'était goût de nivellement démocratique ; surtout, par-dessus tout, c'était vision anticipée d'une dictature, qui courberait sous un soldat la République à la fois satisfaite et domptée. — Dans cette lointaine vision de dictature, Robespierre combattait-il par avance et comme par animosité personnelle un rival futur? Robespierre dictateur ! Qui n'eût taxé de folie un tel rêve? On aurait eu peine à se figurer un maître sous les traits de cet homme ; personnage tout négatif fait seulement pour accuser ; être infécond avec des jalousies d'eunuque qui hait quiconque procrée. Cependant une incroyable opiniâtreté de vouloir, un égoïsme sans distraction ni défaillance et toujours attentif à ne rien perdre, une assiduité persévérante qui n'intercalait à travers l'ambition ni un plaisir ni un délassement, un travail infatigable pour alléger et rendre plus limpide une éloquence d'abord indigeste et lourde, un sang-froid toujours en éveil pour mettre à profit les fautes ou les absences des autres, avec cela, à certaines heures, un

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 43.

très réel courage, tout ce prodigieux effort avait valu à Robespierre une place dont il eût semblé à jamais indigne, tant son intelligence était étroite, sa science courte et son cœur aride ! — Dans l'esprit du peuple, du bas peuple surtout, cette place, au printemps de 1794, était la première ou à peu près. Tous les envieux se miraient en lui. Ses dénonciations paraissaient amour du bien public, son humeur soupçonneuse passion d'égalité, sa simplicité de vie vertu, sa tenue correcte respect des autres et de lui-même. Un homme si austère serait, pensait-on, bien digne de devenir un chef, un chef tout au service du peuple et prêt à se replonger en lui. Quand nous lisons aujourd'hui les discours de Robespierre, nous ne savons ce qui doit le plus étonner : ou la patience qui lima ces harangues, ou l'autre patience qui les écouta. Tout autres étaient les contemporains ; à leurs yeux toute cette rhétorique était de fort belle allure et, ayant saisi un éloge de la nature et d'abondantes invectives contre les tyrans, ils n'étaient pas curieux de comprendre plus amplement. Les motions les plus rigoureuses ne provoquaient elles-mêmes que peu de réprobation ; car c'était alors une maxime commune qu'il fallait beaucoup sévir dans le présent afin de pouvoir dans l'avenir mieux pratiquer la clémence. — Robespierre achevait d'affermir son crédit par une apparente modestie qui semblait s'effaroucher des honneurs. Des lettres qui furent saisies plus tard révèlent à l'endroit de cet homme quelques admirations portées jusqu'au culte. Il avait, non des amis, — car sa nature renfermée ne se prêtait guère à l'amitié, — mais des sectateurs. Dans le Comité de salut public, Couthon lui était acquis, plus encore Saint-Just qui, dès 1790, lui écrivait : « Vous n'êtes pas seulement le député d'une province, mais celui de l'humanité et de la République (1). » Quoique le Comité de sûreté générale lui fût hostile, il y comptait plusieurs partisans très notables : tels

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 23.

Lebas qui devait le suivre vaillamment dans la mort et l'odieux peintre David qui était destiné à le renier. Au tribunal révolutionnaire, Dumas était à lui et aussi Coffinhal. A l'Hôtel de ville, il dominait par Payan qui était agent de la Commune et par Hanriot qui commandait la garde nationale. Au Comité de l'intérieur et de la police, Hermann et Lanne, deux Artésiens comme lui, étaient ses instruments. Dans les provinces et pareillement à l'étranger, il arrivait que, quand on voulait désigner le gouvernement, on se contentait, comme en manière de simplification, de nommer Robespierre. A ces signes d'une faveur grandissante, les membres du Comité de sûreté générale, beaucoup de Conventionnels aussi, ne laissaient pas que de s'inquiéter. Donc, sous main ou publiquement, ils combattaient leur ambitieux collègue ; mais en le combattant, ils le mettaient en lumière, en sorte que l'idée de sa puissance se propageait par ses adversaires autant que par ses partisans.

Ce politicien parti de si bas voudrait-il, pourrait-il jamais tempérer ou contenir la Révolution qui l'avait grandi? Qui eût osé le penser? D'abord il y a des amoncellements d'impuretés qui défient toute désinfection ; et il était à craindre que dans cette âme souillée comme dans un vase corrompu rien de bon ne pût se déverser sans s'y aigrir aussitôt. Puis, si les qualités toutes négatives — et Robespierre ne possédait guère que celles-là — suffisent pour être inquisiteur, dénonciateur, accusateur, la remontée vers l'ordre — fût-ce un ordre très incomplet et précaire — exige d'autres dons ; et celui qui s'était élevé, pour détruire, au-dessus de sa médiocrité originelle, se retrouverait médiocre s'il s'agissait de restaurer ou seulement d'endiguer. — Et pourtant la conduite, les paroles de cet homme offraient quelques étranges contrastes qui, par intervalles, éveillaient une faible, très faible espérance. Ceux qui l'avaient connu dans sa jeunesse à Arras le jugeaient sournois, égoïste, envieux, mais ajoutaient

qu'il était humain (1). A l'Assemblée constituante il avait réclamé l'abolition de la peine de mort. Il s'était jadis rallié à la constitution semi-monarchique de 1791, et ne s'était donné à la République qu'assez tard, sans grand empressement. Après les massacres de Septembre, tandis que les plus féroces louaient les meurtres, il s'était tu. Par l'un de ses agents, le jeune Julien, confident intime de ses vues, il s'était élevé contre les excès de Carrier. Même en ses rapports les plus sinistres, il avait tenu à marquer que les rigueurs n'étaient que transitoires, qu'une heure viendrait pour l'humanité. Cette sensibilité était-elle pour lui étalage, artifice littéraire, hypocrisie? Au contraire, sa pensée caressait-elle une ère d'apaisement, et Camille Desmoulins qui avait proclamé la clémence n'avait-il été frappé que pour avoir parlé avant que le maître ne le permît? Si hideux qu'il fût, Robespierre perdait un peu de sa laideur quand on le comparait. A côté des Représentants qui, au retour de leurs missions, rentraient dans Paris tout alourdis de crimes, il paraissait presque modéré; et ces proconsuls sanguinaires semblaient eux-mêmes le redouter comme un justicier.

Je voudrais apporter plus de précisions. Où je cherche des lumières, je ne distingue que d'obscures et indécises lueurs. Tant que Robespierre vivait, il eût été mortel de le combattre, dangereux aussi de le louer, à moins qu'on ne le louât juste comme il souhaitait de l'être; et le plus sûr était de se taire. Après sa mort, ceux qui l'avaient immolé se déchargèrent de leurs propres crimes en les lui imputant. Contre lui les malédictions furent unanimes par l'unanime besoin que tous les malfaiteurs avaient de s'absoudre. Il se trouve donc que, tous les témoignages étant viciés par intérêt, peur ou vengeance, aucun ne peut être accueilli

(1) J.-A. Paris, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Arras, *la Jeunesse de Robespierre*, p. 44.

avec une confiance entière et servir pour une peinture fidèle.

Par un trait fort digne de mémoire, Robespierre se distinguait de la plupart des *terroristes*. Quoique avec des yeux tout obscurcis de vanité et tout chargés de souillures, il regardait vers le ciel.

De bonne heure il avait abandonné les croyances de la religion nationale : « Dès le collège, dit-il un jour aux Jacobins (1), je fus très mauvais catholique. » En s'allégeant des dogmes et rites traditionnels, Robespierre n'avait point tout abdiqué. Il avait trouvé dans Rousseau son maître ou, pour mieux dire, son évangéliste. Si l'on en croit le témoignage de sa sœur Charlotte, il avait eu, dans sa jeunesse, l'honneur de l'approcher une fois (2). Il le lisait, le relisait avec passion. C'était son livre de chevet, son bréviaire, et un bréviaire qu'il connaissait assez pour en détailler de mémoire les principaux morceaux. Voltaire l'offusquait par ses railleries, les Encyclopédistes par leurs audaces ; Diderot imprimait sur sa chair une marque trop brûlante pour sa nature froide. Rousseau au contraire était bien à sa mesure. Du christianisme il retint d'abord ce qu'avait retenu le *Vicaire savoyard*. Puis, jetant un à un les dogmes comme on jette du lest, il expurgea le *Vicaire savoyard* lui-même ; et de la profession de foi fameuse, il ne garda qu'une seule idée fondamentale : Dieu et l'immortalité de l'âme.

C'était assez pour qu'il fût dégoûté par les excès de l'impiété. On l'avait entendu aux Jacobins, en 1792, morigéner sévèrement Guadet qui s'était permis de railler la Providence. Il eût aimé qu'on tolérât, quelque temps encore, un clergé constitutionnel craintif et soumis, qui enseignerait au peuple ce que le peuple avait besoin de croire, tandis que le *déisme* serait la religion des sages. Dans cet esprit de mépri-

(1) Séance du 1er frimaire an II.
(2) PARIS, *la Jeunesse de Robespierre*, p. 27.

sante protection, il avait insisté pour que les ministres du culte conservassent leur salaire. Plus tard, après la fête de la Raison, il avait fait voter le décret du 16 frimaire qui proclamait de nouveau la liberté des cultes. Son frère, Augustin Robespierre, envoyé en mission dans la Haute-Saône au début de l'année 1794, avait entrepris d'appliquer cette loi, presque partout méconnue ou violée, et avait fait élargir tous ceux qui n'étaient arrêtés que pour opinion religieuse : car « cette opinion, disait-il très sagement, est isolée de la Révolution tant qu'elle ne trouble pas l'ordre public ».

Y eut-il, dès cette époque, des catholiques qui, pénétrant ces indices, y crurent voir le signe de quelque allégement à leurs maux ? Il est malaisé de se le figurer. Cependant on peut, à titre de curiosité plutôt que comme marque appréciable d'une nouvelle orientation, noter deux ou trois menus faits. Dans la Gironde, en une des églises du district de Bazas, un *Te Deum* est chanté à l'annonce de la loi de frimaire ; et la cérémonie s'achève au cri de : *vive Robespierre* (1). A quelques jours de là, un maire de village dénonce à Robespierre la distribution dans sa commune d'un petit livre — irréligieux sans doute — qui fera, dit-il, « plus de mal que de bien ». Dans le même temps une autre requête arrive en la maison du menuisier Duplay ; elle émane des habitants d'Hautefage, commune de l'Agenais, qui demandent à garder leur église : « Si nous pouvons, disent-ils, y conserver le culte public, nous te bénirons à jamais (2). »

Robespierre, qui aimait à ne rien perdre, serra toutes ces lettres, si bien qu'on les retrouva après le 9 Thermidor. Peut-être sourit-il — autant du moins que ce dogmatique pouvait sourire — en se voyant invoqué comme protecteur des catholiques. Il avait en ce temps-là autre chose à faire : Hébert à proscrire et bientôt Danton. Mais entre temps

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 22.
(2) AULARD, *Histoire politique de la Révolution*, p. 483.

l'idée mûrissait en lui d'une religion à établir et qui se substituerait peu à peu à l'ancien culte. Cette religion serait tellement dégagée des rites surannés que les moins enclins à la dévotion pourraient s'y plier ; et il en serait, lui Robespierre, le grand prêtre.

Il en serait le grand prêtre, c'est-à-dire qu'il l'imposerait ; car Robespierre non dominateur n'eût plus été Robespierre. Patiemment, en son cerveau, lent à s'échauffer mais jamais en repos, il préparait l'usurpation qui le créerait pontife, pontife armé surtout du droit d'excommunier et de sacrifier. « L'athéisme est aristocratique, dit-il un jour ; » maxime par laquelle il proscrivait par avance quiconque ne le suivrait pas. Puis il lui arriva de laisser échapper cette phrase : « Le fanatique couvert de scapulaires et le fanatique qui prêche l'athéisme ont entre eux beaucoup de rapports (1). » Saint-Just ressaisit et recreusa la pensée du maître quand, en un discours du 11 germinal, il flétrit ceux qui s'efforçaient « d'ériger l'athéisme en un culte plus intolérant que la superstition (2). » Ainsi perçait une religion d'État, sorte de protestantisme très simplifié, mais en même temps si aminci, si réduit, si desséché, qu'aucun des souffles vivifiants du christianisme ne le traverserait plus. Dans un ciel aride et désert, Robespierre consentait à loger l'Être suprême, mais à la condition que la croyance obligatoire en Dieu ne servît qu'à fortifier la croyance non moins obligatoire en lui-même. Peut-être les catholiques — au moins les catholiques constitutionnels — obtiendraient, en se faisant très humbles, en se contentant du droit de vivre, quelque pitié, quelque répit ; car en leur foi le déisme se retrouvait, quoique dilué en toutes sortes de pratiques jugées déraisonnables ou enfantines. Mais « l'athéisme étant aristocratique », quiconque en serait convaincu serait traité en aristocrate et par conséquent

(1) Rapport du 5 nivôse an II (*Moniteur*, t. XIX, p. 51).
(2) *Moniteur*, t. XX, p. 99.

proscrit. Pour s'absoudre d'être intolérant, Robespierre n'aurait d'ailleurs qu'à se souvenir de Rousseau son maître. Qu'il ouvrît *le Contrat social*, et au livre IV, chapitre VIII, il lirait ces lignes : « Il y a une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas. Il peut le bannir non comme impie, mais comme insociable... Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort... »

II

Le 17 germinal, Couthon, le séide fidèle, déposa, au nom du Comité de salut public, un projet de fête décadaire dédiée à l'*Éternel*. C'était le lendemain de la mort de Danton. Désormais Robespierre, déchargé du grand rival, avait l'esprit assez libre pour songer à asseoir son pontificat. Il se mit à préparer le rapport qui serait comme l'Évangile de la nouvelle religion. Tandis qu'il travaillait à son dessein, il arriva que dans les provinces, l'Être suprême déjà annoncé reçut quelques hommages qui précédèrent la solennelle consécration. C'est ainsi qu'à Besançon, le 1er floréal, jour de Pâques, le proconsul Lejeune monta dans la chaire de l'église Saint-Pierre et lut une longue prière, fort belle d'ailleurs, au « divin auteur des choses » (1). Les jours s'écoulaient.

(1) SAUZAY, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. VI, p. 117-119.

Robespierre ne se lassait pas de retoucher son rapport. Ce serait, il le sentait bien, son œuvre maîtresse. Il s'y attachait en politique qui aspire à fonder ; il s'y appliquait en prêtre qui veut posséder les âmes ; il s'y complaisait plus encore en homme de lettres qui s'évertue pour la perfection : car si l'on pouvait classer les amours-propres de Robespierre, on trouverait qu'entre toutes ses vanités, la plus aiguisée fut celle de l'écrivain ; et je me figure qu'à l'âpre ambition de gouverner la République, il eût préféré l'honneur de dépasser Rousseau.

Le 18 floréal (7 mai 1794) le rapport, enfin prêt, fut lu à la Convention.

Bien que la succession rapide et l'étonnante grandeur des événements eussent fort émoussé les curiosités, les Représentants se rassemblèrent ce jour-là plus nombreux que de coutume, les uns railleurs mais d'une raillerie contenue, les autres empressés à flatter celui qui déjà s'avançait d'un pas de maître. Il y avait quelque infatuation à présenter l'idée de Dieu comme chose nouvelle. La seule nouveauté — et elle était inouïe — résidait dans l'audace extraordinaire qui abolissait d'un coup le symbolisme antique et effaçait du monde surnaturel toutes les images, hormis une seule. Le début se proportionna à la solennité du sujet. « Nous venons aujourd'hui, dit Robespierre, soumettre à votre méditation des vérités profondes qui importent au bonheur des hommes et vous proposer des mesures qui en découlent naturellement. » Mais presque aussitôt des considérations suivirent, obscures, emphatiques, sans qu'aucune idée précise se dégageât. L'Assemblée écoutait, un peu déçue. Elle se ranima, quoique faiblement, au récit des crimes des rois. Une invective peu généreuse contre Danton mort éveilla des ressentiments, mais tout mêlés de peurs, parmi les amis du grand tribun. Après l'invective contre Danton, une autre invective, cette fois contre les athées, qui, en conspirant contre la morale, conspiraient aussi contre la République. Décidé-

ment Robespierre était-il tellement rivé à son rôle d'accusateur qu'il ne pût s'en détacher? Il réussit pourtant à s'en affranchir, et abordant enfin l'objet du grand débat : « L'idée de l'Être suprême, dit-il, et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice : elle est donc sociale et républicaine. » De là le dessein, plus utilitaire encore que philosophique, de proclamer solennellement et pour ainsi dire de *nationaliser* la croyance en Dieu. « Ce qui supplée, dit Robespierre, à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme. » Il continua : « Celui qui peut remplacer Dieu dans le système de la vie sociale est, à mes yeux, un prodige de génie ; celui qui, sans l'avoir remplacé, ne songe qu'à le bannir de l'esprit des hommes me paraît un prodige de stupidité et de perversité... Quels sont les fruits de l'athéisme sinon le chaos, le vide et la violence?... Si ces principes sont des erreurs, poursuivit Robespierre, je me trompe avec tout ce que le monde révère. » Il évoqua alors, en un langage qui nous paraît aujourd'hui théâtral, mais que le goût du temps admirait sans réserve, l'antiquité tout entière, avec Léonidas, Socrate, Caton, Cicéron : c'était, comme toujours, une copie de Rousseau, mais une copie plus chaude, plus vivante que de coutume ; et le tableau s'acheva par un hommage à Rousseau lui-même qui était célébré comme le précepteur du genre humain.

Robespierre ne fréquentait les hauteurs qu'avec la hantise d'en descendre pour y saisir une proie. Arrivé à ce point de sa tâche, on eût dit qu'avoir trop loué l'étouffait. Redevenu homme de bas-fonds, il se mit à piétiner pêle-mêle sur tous ceux qu'il n'aimait pas. Heureusement, ce jour-là, il ne choisit que les morts : Condorcet, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Hébert et derechef Danton. — Cependant une grande curiosité demeurait : celle de savoir ce que le culte de l'Être suprême laisserait subsister du culte catholique. Dans son

rapport, Robespierre avait glissé cette phrase : « On ne doit attaquer qu'avec prudence un culte établi. » Un peu plus loin, il avait intercalé cette sentence « : La liberté des cultes doit être respectée, pour le triomphe même de la raison. » C'était le tribut à la modération ; c'étaient les paroles murmurées en sourdine et que saisiraient sans doute au passage quelques prêtres constitutionnels optimistes et tremblants. Mais bien vite Robespierre s'empressait de désavouer toute complaisance, toute protection surtout : « Fanatiques, disait-il en enflant sa voix, n'espérez rien de nous. Rappeler les hommes au culte pur de l'Être suprême, c'est vous porter un coup mortel... Prêtres ambitieux, n'attendez pas que nous travaillions à rétablir votre empire ; une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. Vous vous êtes tués vous-mêmes, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique. » Sous ces apostrophes, l'Assemblée, toute surexcitée, applaudit bruyamment. « Les prêtres, continua Robespierre, sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. » Il ajouta : « Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre. » La métaphore acheva d'éblouir et, la faveur se colorant d'enthousiasme, les applaudissements devinrent acclamations.

Jusque-là ce grand morceau d'éloquence s'était mêlé de développements oratoires — quelques-uns d'une beauté réelle — et d'invectives posthumes contre les ennemis de Robespierre. Le rapport se continuait à la manière d'une idylle : « Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature ; son temple, l'univers ; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle et lui présenter les hommages de cœurs sensibles et purs. » C'était Rousseau, de plus en plus Rousseau, mais le Rousseau apaisé, pastoral, recueilli dans la solitude des champs. Cependant il importait que ce culte tout abstrait se revêtît,

pour parler aux sens, de quelques formes concrètes. En terminant, Robespierre annonça une série de fêtes nationales, au nombre de trente-six chaque année, qui seraient « le plus puissant moyen de régénération ». Entre toutes ces fêtes, la principale, qui se célébrerait le 20 prairial, serait celle de l'*Être suprême.*

III

Ce qui suivit ne fut que triomphe et ovation pour Robespierre.

En descendant de la tribune, il avait déposé un projet de décret : « Le peuple français, disait l'article 1er, reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. » Le décret fut voté par acclamations. De toutes parts, on demanda l'impression du rapport. Au milieu du bruit, Couthon souleva sa taille d'infirme pour protester contre l'insuffisance de l'hommage. Outre l'impression, il réclama l'affichage, l'envoi à tous les corps constitués, la traduction en toutes les langues. Et incontinent la Convention vota tout.

Le soir venait. Le club des Jacobins se réunit. Derechef le rapport y fut lu et derechef applaudi. Ce fut Lequinio, l'auteur des *Préjugés détruits*, et athée avéré, qui complimenta Robespierre ; car tout se courbait.

Parmi les membres du Comité de salut public, plusieurs pressentaient en Robespierre un maître. Dans l'entraînement d'adulation, la jalousie se tut. Il fut décidé que, dans toutes les communes, le rapport et le décret seraient lus publiquement pendant un mois, chaque jour de décade. Sur le portail de toutes les ci-devant églises, les mots : *Temple de la Raison* seraient grattés ; et l'on y graverait cette inscription : *Le*

peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

C'était à l'Hôtel de ville que le culte de la Raison avait reçu sa consécration. Ce souvenir n'empêcha pas les gens de la Commune de se précipiter dans la louange : le 25 floréal, ils vinrent en corps à la Convention pour y applaudir « aux vérités sublimes et éternelles » proclamées par Robespierre.

Puis se déroulèrent les adresses, adresses des corps constitués, des villes, des sociétés populaires. Les journaux inséraient toutes ces congratulations pêle-mêle avec les sentences de mort ; car, en dépit de toutes les effusions sensibles, le tribunal criminel ne chômait pas : vingt-huit condamnés le 19 floréal, et le surlendemain vingt-cinq, parmi lesquels Madame Élisabeth. Cependant à la maison Duplay, les lettres affluaient, presque folles de louanges. Celui-ci écrivait : « La patrie, la nature et la divinité te doivent une triple couronne (1) ; » celui-là : « Je veux rassasier mon cœur et mes yeux de tes traits ; tes écrits respirent la vertu, je m'en nourris (2) ; » un troisième honorait Robespierre en forme de litanie et l'appelait « l'admirable Robespierre, le Flambeau, la Colonne, la Pierre angulaire de l'édifice de la République française (3) ».

L'ambitieux pliait sous les hommages. Sur ces entrefaites, un simulacre de péril acheva de le sacrer.

Le 4 prairial (23 mai 1794) une jeune fille de vingt ans, Cécile Renault, fille d'un papetier du quartier de la Cité, se présenta vers neuf heures du soir rue Saint-Honoré et demanda à voir Robespierre. On lui répondit qu'il était absent. Elle témoigna très vivement sa mauvaise humeur, objectant qu'il était fonctionnaire public et, à ce titre, tenu de recevoir quiconque venait chez lui. Son insistance parut si étrange qu'on l'arrêta et qu'on la conduisit au

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 24.
(2) *Ibid.*, pièce 19.
(3) *Ibid.*, pièce 15.

Comité de sûreté générale. En route, elle dit à ceux qui l'escortaient : « Dans l'ancien régime, quand on se présentait pour parler au roi, on entrait tout de suite. — Vous voudriez donc, lui répliqua-t-on, avoir un roi? — Je donnerais tout mon sang pour en avoir un. » Au Comité, la jeune fille fut interrogée : « Pour quel motif alliez-vous chez Robespierre? — Pour lui parler. — Qu'aviez-vous à lui dire? — C'est *selon que je l'aurais trouvé.* » Ce langage éveilla d'autant plus les soupçons que la veille au soir, 3 prairial, un ancien garçon de bureau, nommé Admiral, avait assailli Collot d'Herbois au moment où il rentrait chez lui et lui avait tiré deux coups de pistolet sans l'atteindre. Interpellé sur le mobile, il avait déclaré qu'il aurait voulu tuer Robespierre et que, n'ayant pu le joindre, il s'était rabattu sur Collot. La visite de Cécile Renault ne se rattachait-elle pas à la tentative d'Admiral et n'étaient-ils pas l'un et l'autre les artisans d'un même complot? On fouilla la jeune fille. On trouva sur elle deux petits couteaux, très inoffensifs d'ailleurs. « Vouliez-vous, lui dit-on, assassiner Robespierre? — Nullement, répondit-elle, mais lui demander des instructions sur la situation et l'affermissement de la République. » Quant aux deux couteaux, elle déclara qu'elle en portait toujours un sur elle et que, pour l'autre, elle l'avait pris par mégarde, n'ayant pas remarqué qu'elle en avait déjà un dans sa poche. « Je n'ai voulu, répéta-t-elle, faire de mal à personne. » Mais elle réitéra ses regrets de la royauté, son désir d'en voir le rétablissement.

La veille, Robespierre n'avait pas vu sans dépit les ovations qui s'égaraient sur le misérable Collot, victime, disait-on, d'une tentative de meurtre. Voici que la morsure de jalousie se recouvrait de baume; lui aussi, il tenait son attentat. Vers lui dérivèrent les actions de grâces. Les adresses, à peine épuisées pour le rapport du 18 floréal, reprirent; et Robespierre put derechef enrichir sa collection. On lui écrivait de Château-Thierry : « Vous êtes le messie que l'Être

éternel nous a promis (1) ; » de Manosque : « Tu régénères ici-bas le genre humain (2) ; » de Toulouse : « Tu es mon apôtre (3) ; » de Vesoul : « Grâces soient rendues à l'Être suprême qui veille sur vos jours (4). » Il ne restait qu'à crier au prodige. Les jacobins de Strasbourg proclamèrent que la vie de Robespierre avait été préservée par un « miracle de l'Être suprême (5) ». Dans le même temps, le Représentant Veau, rapporteur de la Commission des dépêches, reprit et souligna, en termes de plus en plus dévots, la pensée mystique d'une intervention providentielle : le péril auquel les deux Représentants avaient échappé « par un bonheur à peine croyable » était, à ses yeux, « le signe de cette sagesse éternelle dont ils venaient de rappeler l'idée (6) ».

Décidément Robespierre tournait de plus en plus au pontife, presque à l'oint du Seigneur. C'était un pontife avisé, et exploitant l'attentat comme on ferait d'un filon de mine. Le 7 prairial, après la lecture d'un rapport de Barère sur les affaires extérieures, il félicita l'Assemblée de ce qu'elle avait tout à la fois apporté ses hommages « aux pieds de l'Éternel auteur des choses », « lancé la foudre sur les tyrans », « fondé la première république du monde et rappelé parmi les mortels la vertu exilée ». Cette pompe charma. Robespierre poursuivit : « Vous donnerez la paix au monde et vous l'ôterez au crime. » Qui eût osé demander quel était ce crime ? Pouvait-il y en avoir un autre que l'attentat de Cécile Renault ? « Quand nous serons tombés, continua Robespierre, sous les coups des assassins, vous voudrez achever votre sublime entreprise ou partager notre sort. » L'Assemblée se leva comme électrisée. Pendant ce temps, reposaient au

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 12.
(2) *Ibid.*, pièce 1.
(3) *Ibid.*, pièce 13.
(4) *Ibid.*, pièce 4.
(5) *Ibid.*, pièce 21.
(6) *Moniteur*, t. XX, p. 557.

greffe, à titre de pièces à conviction, les deux petits couteaux, l'un en écaille, l'autre en ivoire, longs de quelques centimètres, et qui d'ailleurs n'étaient jamais sortis de leur gaine. Collot d'Herbois écoutait, jaloux peut-être. Lui, du moins, avait entendu à ses oreilles la double détonation d'un vrai pistolet. Robespierre poursuivit, de plus en plus convaincu de ses périls : oui, il avait été assassiné, tout à fait assassiné. Il ne doutait pas que les sicaires arrêtés aujourd'hui ne recommençassent demain ; car, avec une assurance d'orgueil qui stupéfie, il proclamait que toutes les puissances de la terre avaient intérêt à le tuer. Cette perspective ne le troublait pas : « Je ne tiens, dit-il, à une vie passagère que par l'amour de la patrie et la soif de la justice... Je n'ai pas fait entrer dans mes calculs l'avantage de vivre longuement... Faire la guerre au crime, c'est le chemin du tombeau et de l'immortalité. » Ainsi parle-t-il, prononçant sa propre oraison funèbre, et pour la première fois de sa vie sincèrement attendri puisqu'il se pleurait lui-même. Le reste du discours, soit pressentiment, soit suprême artifice, eut un air d'adieu. On eût dit une sorte de surhomme se dérobant, à la fois sacrifié et glorieux, aux regards de ses disciples : « J'ai assez vécu, dit-il, j'ai vu le peuple français s'élancer au faîte de la gloire et de la vertu républicaine... Achevez, citoyens, vos sublimes destinées ; vous nous avez placés à l'avant-garde ; nous vous tracerons de notre sang la route de l'immortalité. »

Les applaudissements éclatèrent avec une chaleur inaccoutumée. Comme pour le rapport du 18 floréal, il fut décidé que le discours serait traduit dans toutes les langues ; et la harangue parut si précieuse à conserver qu'on en réserva pour chaque député six exemplaires. Robespierre achevait de sortir du rang. Parmi ses collègues du Comité de salut public, du Comité de sûreté générale surtout, une impression de plus en plus régnait, celle qu'il en sortait trop. Pour qu'il n'éveillât pas d'ombrage, il aurait fallu qu'il fût dans

le gouvernement le seul envieux. Mais cette jalousie elle-même, en le désignant aux regards, le marquait pour la première place. La proclamation de l'Être suprême, loin d'amoindrir son crédit, rehaussait aux yeux du peuple son prestige. On lui savait gré de dégager des ruines une vague religiosité, de garder une manière de culte, juste assez pour que la mort ne fût pas sans espérance.

Parmi les catholiques, au moins les catholiques constitutionnels, quelques-uns, par ténacité d'illusion ou obstination de confiance, avaient cru, affecté de croire à la loi du 16 frimaire. S'en trouva-t-il qui poussèrent l'optimisme jusqu'à voir dans le *décret sur l'Être suprême* le signe d'un relâchement dans la persécution?

Les témoignages sont trop rares, trop vagues, pour permettre sur ce point aucune précision. Le soin d'échapper aux recherches primait alors tout autre souci ; dans les lieux où la plupart se terraient, les nouvelles, les papiers publics n'arrivaient guère ; que si on pénétrait quelque chose, le plus sûr était de ne point écrire et de peu parler. Je me figure que ceux qui lurent le rapport de Robespierre en ressentirent plus d'amertume que de joie, tant l'insulte y était prodiguée à tous les *fanatiques!* Quatre jours plus tard, le 22 floréal, un décret parut qui prescrivait à tous les prêtres âgés ou infirmes de se rendre au district pour y être enfermés et punissait de mort ceux qui seraient rencontrés hors des maisons de réclusion. Ainsi les proscripteurs, loin de s'adoucir, allaient chercher jusque dans leur dernier asile les malades, les vieillards. Enfin, le tribunal révolutionnaire, sans aucun relâchement de sévérité, continuait à frapper les prêtres réfractaires, les prêtres constitutionnels aussi.

Cependant, les hommes assez maîtres d'eux-mêmes pour observer et juger ne laissaient pas que de noter avec étonnement des formules inaccoutumées. Quelle n'était pas la surprise quand on entendait Carnot, président de la Convention, laisser tomber de ses lèvres, dans une réponse aux

délégués des Jacobins, ces paroles presque copiées de Pascal : « Un peu de philosophie mène à l'athéisme ; beaucoup de philosophie ramène à l'existence de la divinité ! » Puis il ajoutait : « Que sont les lois de la nature sans la sagesse suprême ? » On continuait à flétrir les prêtres, mais on reprenait leur langage ; et plusieurs des adresses ou discours n'auraient pas détonné dans la chaire sacrée. On se remettait à parler de miracles, comme on eût fait de choses mal oubliées et tout naturellement rapprises : c'était un miracle que la préservation des jours de Robespierre ; c'était un autre miracle que l'apparence magnifique des récoltes ; et l'on n'hésitait pas à attribuer cette abondance à l'Être suprême, attentif à récompenser ceux qui l'honoraient (1). — En ce temps-là se répandirent certaines rumeurs étranges. A la prison du mont Saint-Michel, le bruit courut que les évêques constitutionnels allaient être délivrés, appelés à Paris, autorisés à reprendre le culte, à la condition de se rallier à Robespierre, devenu le régulateur de la France (2). En une lettre d'un pauvre prêtre des environs de Troyes, qui fut d'ailleurs guillotiné le 8 thermidor, je lis ces lignes : « On espère tous les jours que les choses se rétabliront (3). » — « L'intitulé de la fête de l'Être suprême, a écrit plus tard l'abbé Grégoire, portait une sorte de consolation dans les cœurs à qui souriait l'espérance du retour prochain à la religion (4). » Ce mot *espérance* n'est-il pas excessif ? Ce qui est certain, c'est l'attente curieuse que devait provoquer chez tout observateur attentif l'évolution de Robespierre. Jusqu'ici on avait excité le peuple à ne pas croire. Voici qu'on l'invitait à ressaisir quelque chose de ce que jadis il avait honoré. Une fois en marche, ne compléterait-il pas le cycle et, tout le passé revenant en mémoire, s'arrêterait-il en ces limbes de croyance où Robespierre essayait de le fixer ?

(1) AULARD, *le Culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, p. 288.
(2) DUCHATELIER, *la Révolution en Bretagne*, t. III, p. 405.
(3) *Archives nationales*, série W, 433.
(4) GRÉGOIRE, *Histoire des sectes*, t. Ier, p. 114.

IV

Au peintre David avait été confié le soin d'organiser la fête de l'Être suprême, fixée au 20 prairial (1). La semaine qui précéda fut consacrée à préparer les décorations, à répartir les groupes, à répéter les chants. Par avance, tout fut prévu, les marches, les stationnements, les attitudes, les paroles, les silences, les émotions même. « Dès l'aurore, les sons d'une musique guerrière devaient retentir de toutes parts et faire succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur... Amis, frères, époux, vieillards s'embrasseraient, tandis que l'enfant à la mamelle presserait le sein de sa mère et que les fils aux bras vigoureux se saisiraient de leurs armes. » Le programme se continuait avec le même souci de régler l'enthousiasme. « L'airain tonne : à l'instant les habitations sont désertes ; elles restent sous la sauvegarde des lois et des vertus républicaines ; le peuple remplit les rues et les places publiques ; la joie et la fraternité l'enflamment... Les mères portent à la main des bouquets de roses ; leurs filles qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leur époux les accompagnent, et portent des corbeilles remplies de fleurs. Les pères conduisent leurs fils armés d'une épée ; les uns et les autres tiennent à la main une branche de chêne... » J'arrête ici la citation ; mais ceux à qui ce début ne suffirait pas trouveront facilement le reste (2).

Le 16 prairial, Robespierre fut nommé président de la Convention. A ce titre, il occuperait le premier rang dans

(1) 8 juin 1794.

(2) Plan de la fête de l'Être suprême qui doit être célébrée le 20 prairial (voir le texte, *Moniteur*, t. XX, p. 653-654).

la cérémonie; aux yeux du peuple, il apparaîtrait moins comme chef politique que comme chef religieux. Ainsi arriva-t-il qu'au moment où l'on proclamait la fin du sacerdoce, on établit un grand pontife.

Dès le 19 prairial, Paris se remplit de l'animation qui marque les vigiles de fêtes. Au Champ de Mars, on édifiait une haute montagne où les autorités constituées prendraient place. Aux Tuileries, on achevait de poser une statue de l'Athéisme qui, le lendemain, par un artifice de machiniste, disparaîtrait tout à coup devant une image de la Sagesse. Tous les jardins de la banlieue avaient été pillés pour fournir des fleurs et des rameaux. Les décorations s'étaient étendues jusqu'aux prisons : on a raconté qu'à la maison du Plessis les détenus furent requis de travailler aux guirlandes qui orneraient le portail (1). Toute cette verdure printanière rappelait les reposoirs de la Fête-Dieu, et les enfants jonchant de fleurs le pavé. Cependant la pastorale n'interrompait point la tragédie. Ce jour-là même, dix-neuf condamnés sortirent du palais de justice, marqués pour la mort.

Le 20 prairial était, d'après l'ancien calendrier, le jour de la Pentecôte. Hasard ou calcul, il se trouvait que la consécration du déisme coïncidait avec l'une des grandes fêtes chrétiennes. Le soleil se leva radieux. A huit heures, le canon annonça, comme le voulait le programme, la solennité. En chaque section, les groupes se formèrent. Les historiographes n'ont pas manqué de détailler l'ordre du cortège : les hommes à droite; les femmes, les filles, les enfants à gauche; au centre les adolescents formés en bataillon carré. On arriva ainsi en face des Tuileries où se massèrent tous les délégués des sections.

L'intérêt ne résidait pas dans les pompes extérieures de la fête. Quelles seraient les paroles, peut-être les actes de

(1) Duchesse de Duras, *Souvenirs des prisons de mon père*, p. 125.

Robespierre? Sur lui se fixait la curiosité de tous et le fragile espoir de quelques-uns.

De bonne heure il s'achemina vers les Tuileries. Il y rencontra l'un des jurés du tribunal révolutionnaire, nommé Vilate. Celui-ci, qui logeait au pavillon de Flore, l'emmena chez lui pour qu'il y prît son repas. A table il se montra, d'après le témoignage de Vilate, peu loquace mais tranquillement radieux, et comme recueilli dans la joie du grand jour. De temps en temps, il se levait pour observer le défilé des groupes : « Voilà, disait-il, la portion la plus intéressante de l'humanité. » Puis, comme si déjà il eût répété son discours, on l'entendit ajouter : « L'univers est ici rassemblé. O nature, que ta puissance est sublime et délicieuse ! Comme les tyrans doivent pâlir ! » En cette adoration de lui-même, il s'oublia, comme un dévot au pied de l'autel, et laissa passer l'heure. Au *Pavillon de l'Horloge* qu'on appelait alors le *Pavillon de l'Unité*, les Conventionnels, venus les uns après les autres, étaient tous rassemblés. Quand enfin, un peu en retard, il les rejoignit, il se trouva qu'ils avaient failli attendre. Ils se froissèrent, en susceptibles qu'ils étaient ; car bien que de leurs lèvres ils acclamassent encore Robespierre, au fond de leur cœur ils l'enviaient.

En avant des Tuileries et du côté du jardin, une estrade avait été disposée. Les Représentants s'y assirent ; Robespierre prit la parole. Il célébra l'Être suprême qui « avait créé l'Univers pour publier sa puissance, et les hommes pour qu'ils arrivassent au bonheur par la route de la vertu». « C'est lui, continua-t-il, qui plaça dans le sein de l'oppresseur triomphant le remords et l'épouvante, et dans le cœur de l'innocent opprimé, le calme et la fierté ; c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant et le méchant à respecter l'homme juste ; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie ; c'est lui qui a couvert la nature de charme, de richesses et de majesté. Tout ce qui est bon est

son ouvrage. » Quand le discours fut fini, les artistes de l'Opéra exécutèrent une cantate. Puis Robespierre mit le feu à la statue de l'Athéisme qui, en se consumant, laissa paraître la statue de la Sagesse. Mais celle-ci ne se dégagea qu'un peu noircie et entamée par les flammes, ce qui sembla à quelques-uns mauvais présage.

De nouveau, Robespierre se leva. Son second discours fut pompeux et vide comme le premier. Il parla des « héros de la patrie », des « suppôts du despotisme », de « l'aristocratie perfide et cruelle ». Aux invectives, il mêla comme de coutume un peu d'idylle. Il termina par un éloge de la sagesse que les contemporains jugèrent un modèle accompli d'éloquence ; car La Harpe, cet arbitre du beau langage, lui écrivit, dit-on, pour le féliciter (1).

La première partie du cérémonial était achevée. Pour compléter le programme, on se mit en route vers le *Champ de Mars*, qu'on appelait alors le *Champ de la Réunion*. Un char de forme antique s'avançait que les annalistes du temps ont décrit en détail et ont déclaré « du meilleur goût ». Il portait une charrue surmontée d'une gerbe de blé, puis les instruments de l'imprimerie, laquelle « était, disait-on, source de toute lumière ». Il semble que, sur le même char, ait été juché un jeune chêne fraîchement déplanté, et aussi une statue de la Liberté. A défaut des « taureaux vigoureux » annoncés par le programme, l'attelage se composait de huit bœufs aux cornes dorées. La Convention nationale était entourée d' « un ruban tricolore porté par l'enfance ornée de violettes, l'adolescence ornée de myrte, la virilité ornée de chêne, la vieillesse ornée de pampre et d'oliviers ». Tous les regards se tournaient vers Robespierre. Comme président de l'Assemblée, il s'avançait en tête de la représentation nationale. Son costume en ce jour a été souvent décrit : une culotte de nankin, un habit bleu barbeau, une ceinture aux

(1) Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 540.

couleurs nationales, un chapeau orné d'un panache tricolore, puis à la main un bouquet composé d'épis de blé et de fleurs. Le peuple l'applaudissait, soit qu'il crût à sa vertu ou que le simulacre de religiosité le captivât, soit que d'instinct il lui plût de saluer quiconque prenait un air de chef. Cependant, parmi les conventionnels qui suivaient, se trouvaient les plus scélérats du temps : Billaud-Varennes non encore nettoyé du sang de Septembre ; Collot d'Herbois l'histrion et Fouché l'ignoble, l'un et l'autre assassins dans Lyon ; Carrier tout chargé des malédictions de Nantes ; Javogues, meurtrier dans le Forez et criminel partout. Tous ces carnassiers, grands ou petits, redoutaient la lanière du dompteur. Bien que les discours de Robespierre fussent d'un rhéteur plutôt que d'un homme d'action, bien qu'à ce bourgeois bilieux et débile manquât l'épée ou même la verge, ils ne laissaient pas de craindre que les éloges répétés de la vertu ne fussent la préface des mesures qui châtieraient leurs vices. Puis dans le même cortège étaient confondus tous ceux que Robespierre avait offensés, tous ceux qui formaient, comme on le disait, la *queue d'Hébert* et plus encore la *queue de Danton*. Il arriva donc que, par un respect perfide, plusieurs qui marchaient dans les premiers rangs laissèrent entre Robespierre et eux un intervalle qu'ils se plurent, chemin faisant, à élargir : par là ils entendaient dénoncer l'homme affectant la primauté et qu'il fallait abattre. L'envie et la haine faisant taire la prudence, les propos improbateurs s'échangèrent si haut que Robespierre, bien que fort en avant de ses collègues, put en saisir quelques-uns. « Ce n'est pas assez pour lui d'être le maître, il faut qu'il soit dieu ; » ainsi s'exprimait Thuriot. Bourdon de l'Oise, Merlin de Thionville se montraient parmi les plus animés et pareillement Lecointre de Versailles, personnage de médiocre autorité et d'aspect ridicule, mais qu'aucune hardiesse n'effrayait.

On atteignit le Champ de Mars. Les hommes de ce temps-

là supportaient patiemment les longues fêtes et ne demandaient même pas qu'elles fussent variées. Comme aux Tuileries, on chanta un hymne auquel une symphonie succéda. Sur la montagne élevée au milieu de l'esplanade, les Conventionnels prirent place ainsi qu'ils l'avaient fait sur l'estrade au jardin des Tuileries. Hommes, femmes, jeunes filles, vieillards, déjà un peu lassés, reprirent leurs évolutions, les uns se formant en carré, les autres se rangeant à droite ou à gauche. C'était l'heure où devait, suivant le programme de David, éclater le plus grand enthousiasme. Moitié par entraînement, moitié par espoir de rentrer bientôt chez soi, on se résigna à se montrer plus réjoui que jamais. Une dernière fois on répéta « l'air des Marseillais ». Derechef les jeunes filles répandirent des fleurs, les adolescents tirèrent leurs sabres, les vieillards bénirent les jeunes gens. « Enfin, dit le compte rendu auquel nous empruntons ces détails, une décharge générale d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, a retenti dans les airs ; et tous les citoyens et citoyennes ont terminé la fête en élevant vers le ciel ce cri de l'humanité et du civisme : *Vive la République!* »

On a raconté qu'au déclin du jour, plusieurs des figurants, tout épuisés, s'étendirent de fatigue aux carrefours ou dans les promenades, sans retrouver assez de force pour regagner leur demeure. Cette morne lassitude peint assez bien, je crois, le désenchantement qui suivit la cérémonie, tant elle apparut vide autant que pompeuse !

Dans la maison Duplay, Robespierre rentra, à la fois triomphant et irrité. Les mépris de ses collègues lui gâtaient les acclamations publiques. Aspirait-il à détendre les ressorts de la Terreur? Selon toutes les apparences, il y songeait, autant du moins que cet homme, chargé d'impuretés, pouvait s'élever vers la clémence. Or voici qu'il se découvrait de nouveaux ennemis qu'il était contraint d'immoler sous peine de périr ; car ils se retourneraient tous contre lui si jamais il cessait d'être implacable. Donc, après Hébert,

après Danton, une autre faction à détruire, en sorte que le proscripteur se débattait maintenant, comme en un cercle fatal, dans la proscription et qu'ayant embrassé jadis par haine et envie le rôle d'accusateur, il s'y trouvait rivé pour jamais. Au foyer de ses hôtes, Robespierre, ce soir-là même, laissa échapper un mot qui contrastait avec le fastueux, appareil de la grande journée : « Vous ne me verrez plus longtemps, leur dit-il (1) ». Était-ce pressentiment? Était-ce conviction qu'après avoir abattu tant de victimes, il succomberait cette fois sous la coalition de ses adversaires? Qui pourrait le dire? Serait-il invraisemblable de penser aussi que cette parole recélait plus d'orgueil encore que de tristesse? Peut-être, avec son immense, son insondable vanité, Robespierre espérait-il, en multipliant les allusions à sa fin, se donner les airs d'un précurseur qui vient pour annoncer, pour fonder, non pour durer. Sorte de mystique s'adorant lui-même, il aurait pour vocation de proclamer tout ensemble la République et l'Être suprême. Après quoi il disparaîtrait, à la manière d'un Messie qui ne s'attarde point sur la terre quand son destin est accompli.

Si l'âme complexe de Robespierre échappe à qui tente de la pénétrer, il est plus aisé de saisir les dispositions des modérés. Les plus optimistes d'entre eux s'étaient flattés que l'homme qui proclamerait Dieu se piquerait de se montrer clément à l'image de Dieu lui-même. C'est dans cette attente qu'on avait écouté les harangues. Quand, le lendemain, les crieurs publics les répandirent, on les lut, on les relut, avec le désir obstiné d'y recueillir une phrase, un mot, où se révélerait l'homme d'État qui s'impose ou du moins l'homme sensible qui s'amollit. Hélas! dans les discours rien ne se détachait qui fût sagesse politique, rien non plus qui fût adoucissement. C'était Rousseau, toujours Rousseau, mais copié en un style à la fois pharisaïque et pompeux,

(1) Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 543.

idyllique et rageur. On avait caressé l'illusion, sinon d'un édit de tolérance, au moins d'une remontée vers l'humanité. Or, au lendemain du 20 prairial, la République, en sa sanglante histoire, ne comptait qu'une fête de plus.

V

Deux jours après, elle comptait aussi une loi de proscription de plus, et tellement terrible qu'aucun tyran n'eût jamais rêvé pire atrocité.

Le 22 prairial (10 juin 1794), Couthon parut à la tribune. Aussitôt le silence s'établit ; car nul n'ignorait de qui il était le confident. Il commença d'une voix qui, bien que toujours calme, était un peu moins douce que de coutume. Il fit la critique de l'ancien ordre judiciaire, « aussi favorable, dit-il, au crime qu'oppressif pour l'innocence ». Il ne se montra pas moins sévère pour le code criminel de 1791. Puis il flétrit « la faction immorale des indulgents ». Le tribunal révolutionnaire lui paraissait plus recommandable par le civisme de ses membres que par son organisation. « Que n'a-t-on pas fait, ajouta-t-il, pour l'enlacer dans les entraves de la chicane et de l'ancienne jurisprudence ? »

Ce que proposait Couthon n'avait rien de commun ni avec l'ancienne jurisprudence française, ni avec celle d'aucun pays civilisé. Montrant à demi son dessein sans le découvrir encore, il proclamait l'excellence des « preuves morales », dénonçait le danger des faux scrupules, établissait une distinction entre les délits ordinaires qui n'atteignent que les individus et les crimes des conspirateurs qui menacent directement la société. Le rapport se poursuivait en une série d'aphorismes sinistres : « Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître. »

« L'indulgence envers les conspirateurs est atroce, la clémence est parricide. » « Celui qui veut sacrifier le salut public aux préjugés du Palais est un insensé, ou un scélérat qui veut tuer la patrie. » Dévoilant de plus en plus sa pensée, Couthon niait que les aristocrates eussent droit à des défenseurs : « Les avocats naturels des patriotes, dit-il, ce sont les jurys patriotes ; les conspirateurs ne doivent en trouver aucun. » Enfin le rapporteur, se démasquant tout à fait, adjurait la Convention « de sortir résolument de l'ornière et de la routine ».

Comment se dégagerait-on de la routine? Couthon le marqua dans le projet de décret qui suivit. Les cadres du tribunal révolutionnaire se trouvaient élargis : il serait désormais divisé en quatre sections : un président, trois vice-présidents, douze juges, cinquante jurés. L'objet de son institution serait « de punir les ennemis du peuple ». Quels étaient les ennemis du peuple? « Les ennemis du peuple, répondait l'article V, étaient ceux qui cherchaient à anéantis la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse. » Une longue énumération suivait qui ne laissait personne à l'abri. Quelle serait la peine? La mort. Ainsi s'exprimait l'article VII. Toutes les preuves, matérielles ou morales, verbales ou écrites, étaient admises. Il suffisait qu' « elles fussent de nature à obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable ». « La règle des jugements, continuait le projet, est la conscience des juges éclairée par l'amour de la patrie. » Une effroyable simplification de la procédure achevait de supprimer toute garantie : nul interrogatoire par le juge enquêteur ; nulle déposition écrite, partant nulle instruction préparatoire ; à l'audience même nul témoin, sauf dans les cas où, pour des raisons majeures, cette formalité paraîtrait nécessaire ; enfin nul ministère d'avocat.

Couthon s'assit. Robespierre présidait, épiant les improbations. Contre qui était dirigée la loi sinistre? La savante imprécision des termes ne permettait à personne de se dire

visé, à personne non plus de se juger en sûreté. Cependant quiconque avait gardé son sang-froid pouvait de la simple lecture du document tirer quelques inductions suggestives. L'exposé des motifs parlait des aristocrates un peu moins que de coutume et, chose inouïe! point du tout des fanatiques. On punissait les écrits, les manœuvres contre-révolutionnaires, mais aussi les écrits « insidieux » et « toutes autres machinations ». Les conspirateurs étaient tous englobés dans la même menace « de quelques dehors qu'ils se couvrissent ». On déclarait coupables ceux qui « abusaient des principes de la Révolution par des applications fausses et perfides, ceux qui dépravaient les mœurs, ceux qui corrompaient la conscience publique, ceux qui altéraient la pureté des principes révolutionnaires et républicains ». Combien de membres de l'Assemblée — et parmi les plus violents, parmi les plus tarés — ne pouvaient-ils pas se reconnaître en cette énumération! Décidément les catholiques, les royalistes n'étaient plus les seuls, ni même les principaux ennemis. La redoutable originalité du décret achevait de se souligner par une omission qui n'avait rien de fortuit : nulle disposition ne stipulait d'immunité au profit des Conventionnels; il semblait donc qu'ils pussent être, sans aucun vote préalable de leurs collègues, livrés à la justice, soit par l'initiative des Comités, soit par celle de l'accusateur public. Ce qui marquait bien l'abolition du privilège, c'était que tous les textes législatifs en contradiction avec le nouveau décret étaient déclarés abrogés.

La surprise du moment, — car il semble que la motion concertée entre Robespierre et Couthon ait été inattendue, — la surprise du moment permit-elle de calculer toutes les conséquences du projet? Il est douteux que, sur l'heure, tous les termes en aient été pesés. Mais l'Assemblée sentit l'enlacement. Au milieu de la stupeur, les plus hardis protestèrent : « Je demande l'ajournement, demanda le député Ruamps; s'il n'était pas prononcé, je me brûlerais la cervelle. » Plu-

sieurs autres élevèrent la voix ; tels Lecointre de Versailles et Bourdon de l'Oise. Barère, qui semblait le porte-parole du Comité de salut public, hésitait ; comme si déjà il se fût ménagé contre un changement de fortune, il accepta l'idée d'un délai, à la condition qu'il ne dépassât point trois jours. Robespierre discerna la révolte, descendit du fauteuil, se précipita dans le débat. Il parla du glaive des assassins, des agents étrangers, de nouvelles conspirations ; puis, diminuant la portée de la motion, il affecta de la réduire à la réforme de deux ou trois abus. Enfin, comme on eût fait en une crise ministérielle, mais en une crise où il s'agit non des portefeuilles mais de la vie, il posa une sorte de question de confiance : « Discutez, dit-il, si vous voulez, jusqu'à neuf heures du soir ; mais votez sans ajournement. » Sous l'objurgation, l'Assemblée plia. Non seulement elle se soumit, mais elle applaudit. Le projet fut voté et, par surcroît de docilité, les pouvoirs du Comité de salut public qui expiraient ce jour-là furent prorogés.

Une fois encore, Robespierre l'avait emporté. Loin de lui, quand la séance fut levée, les esprits se ressaisirent. La loi qu'on venait d'adopter ne se retournerait-elle pas contre les Représentants eux-mêmes, laissés comme les autres citoyens à la merci des accusations? Ennemis personnels de Robespierre, anciens amis d'Hébert ou de Danton, proconsuls tarés revenus des départements, tous tremblaient à l'envi. La soirée du 22 prairial, la nuit qui suivit se consumèrent en conciliabules agités. Le 23, à l'ouverture de la séance, il se trouva que Voulland occupait le fauteuil à la place de Robespierre. Couthon n'était pas non plus à son banc. Cette double absence enhardit. Bourdon de l'Oise, qui se sentait perdu si Robespierre devenait le maître, puisa du courage en l'excès même de sa peur. Il gravit la tribune et demanda que les Représentants du peuple ne pussent être traduits au tribunal révolutionnaire sans un vote préalable de l'Assemblée. La motion fut votée, non sous la forme d'un

décret, mais sous la forme d'un ordre du jour proclamant comme inaliénable le droit de la Convention. Ainsi se trouva rétabli, quoique indirectement, le privilège parlementaire. A la nouvelle du revirement, Robespierre sentit que la proie lui échappait. Le lendemain 24 prairial, il prit la parole, se scandalisa fort — et Couthon après lui — qu'on l'eût soupçonné de desseins contre la représentation nationale. Il affecta la surprise, la tristesse, la colère, et obtint de la Convention que, par une nouvelle servilité, elle renonçât à la motion votée la veille. Mais, pour obtenir qu'elle effaçât son ordre du jour, il dut proclamer, lui aussi, l'inviolabilité des Représentants, en sorte que ceux mêmes qui semblaient capituler avaient, en fin de compte, raison de lui.

Telle fut la loi ; tel fut aussi l'incident qui suivit. Le vrai vaincu, bien qu'il parût triompher, était Robespierre.

Il échouait comme justicier. Il avait conçu le dessein d'assainir la représentation nationale en la purgeant des plus scélérats, et aussi en se délivrant de ses ennemis personnels. Avec la clairvoyance de la peur, la Convention avait pénétré sa pensée. Elle avait voté le décret, mais en stipulant pour elle-même : très avisée bien que très servile, elle avait même contraint Robespierre à confirmer de sa propre bouche le privilège parlementaire. Et de la loi du 22 prairial, cet homme ne tirait d'autre avantage que de mettre en éveil ceux qu'il méditait de frapper.

D'une autre façon, Robespierre échouait, et plus misérablement encore. Il avait obtenu la loi du 22 prairial ; mais cette loi, impuissante contre les Conventionnels qu'il visait, demeurait comme un atroce perfectionnement de proscription contre tous les autres citoyens que peut-être, par un retour d'humanité, il eût souhaité d'épargner. Que faire? Il ne pouvait demander le rappel du décret ; car c'était lui qui l'avait proposé. Il ne pouvait pas davantage neutraliser les effets de la loi. Elle ne lui appartenait plus. Accusateur public, comités, Convention, tous avaient la faculté

de traduire au tribunal révolutionnaire ; s'il eût essayé d'intervenir comme modérateur, aussitôt il eût été rangé dans cette faction des *indulgents* que tant de fois il avait dénoncée. Il était donc contraint de suivre, sans pouvoir l'arrêter ou la châtier, la meute sanguinaire et de se replonger de plus en plus dans le crime, au moment où, selon toute apparence, il aspirait à s'en dégager.

Robespierre subissait une autre diminution, celle de son crédit au dehors. A l'étranger, on s'était exagéré son autorité, au point de le considérer comme l'arbitre de toutes choses et comme le chef futur de la République. Bien qu'il fût plus répulsif qu'attirant, on se résignait à lui : car on savait qu'il n'aimait point les pouvoirs militaires, qu'il répugnait à la politique belliqueuse ; et à ce titre on se flattait qu'il aiderait à la paix. Une opinion s'était établie qui lui attribuait, bien à tort, des mérites exceptionnels : Malouet, alors en émigration, raconte même que volontiers en Angleterre on le comparait à Pitt, et il ajoute qu'il avait quelque peine à combattre ce jugement. La fête de l'Être suprême avait paru l'indice d'une prochaine détente. Quand les feuilles publiques annoncèrent la loi de prairial, la surprise fut stupeur. Non seulement on cessa de comprendre, mais on n'essaya plus de saisir l'enchaînement de la politique française. Du même coup, par un ressaut soudain, fut détruite toute l'autorité de Robespierre : c'était Octave, dit-on, mais un Octave de petite taille, de pensée débile autant que féroce, qui jamais ne serait Auguste et qui de toute façon n'était point fait pour régner.

En France même, et aux yeux du public, l'échec de Robespierre ne fut pas moindre. Le jour de la fête de l'Être suprême, il avait semblé, en dépit de toutes les invectives contre le fanatisme, que quelque chose du ciel fermé se rouvrait. Le lendemain, la lecture des discours avait produit une déception profonde. A l'annonce de la loi de prairial, le mécompte se transforma, chez les uns en abattement silencieux, chez

les autres en colère exaspérée. Ainsi ces guirlandes, ces fleurs, tout ce cadre printanier, toutes ces effusions sensibles, n'étaient que caprice de tyran raffiné qui ne suspend ses coups que pour les rendre plus cruels. Dès lors le nom de Robespierre devint symbole de malédiction bien plus que jamais il n'avait été signe d'espoir. Toutes les haines jusque-là divisées entre plusieurs se concentrèrent sur sa tête. Comme rien ne transpira, sur l'heure, de ses secrets desseins, il apparut comme l'homme hypocrite autant que sanguinaire qui avait osé prendre pour complice de ses crimes Dieu lui-même et à qui ni le vrai Dieu, ni son pays ne pardonneraient jamais.

LIVRE VINGT-TROISIÈME

L'ARMÉE DES MARTYRS

SOMMAIRE

I. — Du 22 prairial au 9 thermidor; Paris : l'état de la ville. — Les prisons. — Le tribunal révolutionnaire : les procédures. — Les *fournées*. — De quelques procès pour *fanatisme :* l'abbé Férey; l'abbé Courmeaux; Marie Langlois; Nicolaïs; l'abbé de Fénelon. — Le cortège des condamnés : les aumôniers; les suppliciés. — Aspect extérieur des choses; persistance de distractions et de plaisirs à travers les proscriptions.

II. — Proscriptions dans les départements : *Orange*. — Le représentant Maignet; comment est créée la *Commission révolutionnaire* d'Orange. — Le personnel de la Commission; la procédure. — Comment, entre toutes les victimes, les religieuses sont surtout héroïques. — De la règle de vie qu'elles adoptent en prison. — Comment elles sont amenées devant la Commission, d'abord isolément, puis par fournées; nul délit, hormis le refus du serment *Liberté-Egalité*. — Admirable fermeté des vierges martyres. — Violente réaction après la Terreur; du sort de quelques-uns des proscripteurs.

III. — Comment l'application de la *loi sur le recel des prêtres* devient, vers la fin de la Terreur, l'origine de sentences atroces.

IV. — La *Bretagne :* tribunal révolutionnaire de Brest; tribunal criminel du Morbihan.

V. — Le *département de la Haute-Loire :* état de ce département et extraordinaire fidélité des populations; mesures persécutrices; leur impuissance. — Les battues pour saisir les prêtres et les receleurs de prêtres : les juges du Puy; l'abbé Bernardon et ceux qui l'ont recélé; la veuve Beauzac; audience tragique du 29 prairial; suite des procès pour recel; la famille Abrial.

VI. — *Bordeaux*. — Le soulèvement fédéraliste et comment il est réprimé. — Terribles représailles. — La *Commission Lacombe*. — Des poursuites contre les prêtres et surtout contre les receleuses de prêtres. — Procès divers : Marie Gimet (18 prairial an II); affaire du Bon-Pasteur; les perquisitions : par quelles interprétations effroyables la Commission Lacombe étend l'accusation de recel. — Admirables réponses de quelques

Nous avons longuement parlé de Robespierre. Que les dernières pages de ce volume soient maintenant consacrées aux victimes.

Nulle plume ne saurait dépeindre ce que furent ces cinquante jours, du 20 prairial au 9 thermidor. J'ai, dans mon enfance, connu quelques-uns des survivants. De loin en loin, des profondeurs de leur mémoire ils ramenaient à la surface leurs souvenirs. Souvent ils parlaient en paroles pressées, comme par surabondance d'impressions ou besoin de se décharger ; d'autres fois, les mots, coupés par l'émotion, s'échappaient lentement et tombaient un à un comme des larmes. Tout à coup ils s'interrompaient, passaient sur leur front leur main toute ridée, fermaient les yeux pour ne rien voir et, tout affamés d'oubli pour eux-mêmes, souhaitant que l'oubli fût pareil pour leurs descendants, ils retombaient dans un silence dont ils ne sortaient plus.

On connut alors l'amertume de vivre, autant que, dans l'humeur sociable des âges précédents, on en avait connu

la douceur. Plus de demeure stable, plus de serviteurs, plus de liaisons sûres, plus d'entretiens abandonnés ; plus de lettres surtout, l'écriture étant révélatrice. Les amis eux-mêmes s'évitaient, craignant de se compromettre par service ou de se perdre par hospitalité. Parfois les regards se portaient hors de Paris ; mais comment en sortir ? Il fallait des pièces, un passeport ; puis, à tous les nœuds des routes, à tous les relais des diligences, veillaient les délateurs. Donc chacun se terrait au lieu où le hasard l'avait fixé. La suprême prudence était d'avoir tout brûlé, d'être tout libéré de papiers, tout expurgé de souvenirs. Puis on s'appliquait à se rendre minable par le costume, vulgaire par les façons, humble par l'origine, inattaquable par obstination de silence et, pour ainsi dire, inexistant par obscurité de vie. Les appartements sordides avaient subi une hausse extrême, tant il paraissait profitable d'être petit ! En ces réduits se recommençaient chaque jour, dans le tremblement, les mêmes examens de conscience. N'avait-on rien écrit ? rien signé ? rien laissé échapper dans l'intimité, dans la colère ou dans l'ivresse ? N'avait-on exercé aucun emploi, entretenu aucune amitié suspecte ? N'avait-on point d'ennemis qui pourraient être dénonciateurs ? Si l'on n'était pas coupable par actes, ne l'était-on pas par pensée ou par omission ? Et tous les décrets persécuteurs revenaient en mémoire, surtout ce décret de prairial qu'hier, dans la rue, les crieurs publics avaient annoncé. Cependant, que des pas un peu plus lourds, comme ceux d'une patrouille, retentissent dans la rue, et l'inquiétude devenait angoisse ; on épiait le bruit sous le porche, la marche dans l'escalier, le heurt des crosses de fusil aux portes ; et la nuit, jusque dans le sommeil, on entendait, on croyait entendre la formule sinistre : *Ouvrez au nom de la loi.*

D'autres, quoiqu'en petit nombre, par fierté de naissance ou naturelle hauteur d'âme, dédaignaient de se démarquer. Quelques demeures subsistaient où le train extérieur de la vie avait subi moins de changements qu'on ne l'eût imaginé.

On y goûtait, avec un courage impassible ou qui du moins se piquait de l'être, les derniers jours de liberté avant l'arrestation que l'on prévoyait, avant l'échafaud qui semblait déjà proche. Les femmes, chose étrange, étaient, plus encore que les hommes, les mainteneuses de vaillance. Elles se montraient avec la grâce fragile et fière, avec la nervosité frémissante de créatures de race que le péril revêt d'une attendrissante et capiteuse beauté. De temps en temps, on apprenait qu'un ami, qu'un parent, était mort de maladie, et la surprise était grande, tant on se figurait peu qu'on pût mourir autrement que par la Révolution! Une industrie florissait, celle du portrait; car un souci dominait, celui de laisser de soi — puisque aussi bien on devait finir — un souvenir gracieux et touchant. Beaucoup de ces portraits, de ces miniatures, miniatures de femmes surtout, se retrouvent aujourd'hui. L'épreuve, le chagrin, les veilles, ont touché les visages sans les flétrir; le feu du regard s'est adouci sans s'éteindre; et le sourire des lèvres, doux, résigné, avec une lueur persistante d'espoir, dégage un charme captivant qu'aucun artifice de coquetterie n'eût atteint dans les jours heureux. Par intervalles, un éclair de gaieté passait à travers ces tristesses : c'était retour de la jeunesse; c'était ressaut de la belle nature française, souple, résistante et fine qui ne s'abat jamais tout à fait. Puisqu'on est encore libre (le sera-t-on demain?), on rime, on joue, on fait des projets, on noue d'amoureuses intrigues; et les unes sur les autres, curieuses et éveillées, se penchent les jolies têtes de femmes que déjà guette le bourreau. Au mur, la harpe se décroche comme jadis : cependant, après la courte détente, la mélancolie l'emporte, et les cordes ne résonnent que pour accompagner quelque romance d'une sensibilité touchante, voilée comme un adieu.

En cette vaillance des âmes, les esprits demeurent frivoles, mais non pas tous. L'austérité de quelques-uns se propage comme par contagion. Tout cet ancien régime s'est

perdu par un prodigieux gaspillage de temps : point de perversité, mais des têtes folles et des étourderies sans nom qu'on essaierait en vain de compter. Sous la leçon du malheur beaucoup passent sans rien apprendre. D'autres calculent les jours — très mesurés peut-être — qui leur restent et s'imprègnent de gravité. Les enseignements de l'enfance revenant en mémoire, un grand souci domine, celui de l'autre jugement qui suivra le jugement des hommes : c'est grâce de Dieu ; c'est aussi influence de la race, sérieuse malgré tout, solide dans ses couches profondes, et qui se retrouve comme une bonne terre sous un dépôt superficiel de sable infécond. On a douté, on a même nié ; on doute encore, mais avec des incertitudes et des tremblements. Plusieurs voudraient s'assurer du pardon divin. En ce temps-là se concluent certains pactes funèbres dont le souvenir a été conservé. Un jour, comme les dames de Noailles recevaient un oratorien, l'abbé Carichon, le prêtre leur parla de leurs fins dernières, de la mort, — prochaine peut-être, — de l'échafaud. « Si jamais, leur dit-il, vous allez à la guillotine et que Dieu m'en donne la force, je vous y accompagnerai. » — « Nous le promettez-vous? interrompirent-elles aussitôt et avec une grande ardeur de désir. — Oui, je vous le promets. » Et incontinent l'on convint des signes qui permettraient à l'abbé de se faire reconnaître et aux femmes de mourir avec la conscience apaisée (1).

Dans les quartiers riches, beaucoup d'hôtels fermés avec cette inscription: *Bien national.* En revanche les prisons sont pleines : on en compte près de quarante, et environ huit mille détenus. Longtemps certaines maisons de détention ont paru presque lieux de sûreté. Les proscripteurs n'y puisaient guère ; et sur les prisonniers de haut rang les geôliers gagnaient trop pour livrer volontiers leurs pensionnaires. Maintenant

(1) Relation de l'abbé Carichon reproduite par l'abbé Delarc, *l'Église de Paris pendant la Révolution,* t. III, p. 266-267.

tout s'égalise. Plus de faveurs, même achetées à haut prix, et dans les procédés une goujaterie cruelle. Il y a les énergiques qui se dressent devant la mort avec une sorte de défi. Il y a les faibles ou se croyant tels qui, craignant les révoltes de leur chair, s'appliquent d'avance à la dompter. Il y a les méditatifs qui cherchent à tout assourdir autour d'eux, à s'abîmer dans un glissement doux, mélancolique et profond. On saisit des propos d'une résignation navrante ; tel ce mot d'une jeune fille : « Ah ! si je pouvais seulement mourir dans mon lit ! » Une heure est, entre toutes, tragique, celle du matin, quand l'huissier, sa liste en mains, fait l'appel pour la Conciergerie et pour le tribunal. Puis arrivent les nouveaux venus ; car les arrestations ne cessent pas : on se reconnaît, on s'interroge, on se plaint mutuellement ; parfois aussi on récrimine, car souvent ceux que la disgrâce rassemble ont été jadis ennemis. La journée se poursuit dure et pesante. Beaucoup écrivent : ce sont des recommandations, des adieux, des aveux de fautes, des relevés de dettes à payer ou de créances à recouvrer. D'autres se retirent à l'écart pour méditer, pour prier, mais un peu honteusement, tant on a fait longtemps profession de ne pas croire ! Cependant il ne manque pas de détenus qui se raccrochent à l'espérance ; leur condition, pensent-ils, n'est pas du tout celle des autres : ils ont, à force de réfléchir, trouvé des arguments qu'ils jugent victorieux. Les voici donc qui rassemblent des attestations, qui couvrent de longues pages d'une écriture serrée. Ont-ils raison de se répandre en mémoires justificatifs? Quiconque se désigne, même pour s'absoudre, risque de hâter sa perte. Les seules protections efficaces, ce sont les protections modestes, celles d'un greffier, d'un scribe, d'un employé qui égarera les pièces, intervertira les procédures, traînera en longueur les enquêtes et, par de savants oublis, par de bienfaisantes distractions, brouillera tout pour tout retarder. Plus nombreux qu'on ne croit sont ces sauveurs de vies innocentes. Dans leur humaine besogne, ils ne craignent

qu'une chose, ce n'est pas l'ingratitude, mais au contraire qu'on les remercie ; car tout signe apparent de reconnaissance les dénoncerait eux-mêmes et les perdrait.

Un immense sujet de surprise, c'est la soumission de tous ceux que guette la mort. On a parlé de conspirations dans les prisons. Jamais captifs n'ont été plus faciles à conduire. A distance cette soumission confond. Parmi les détenus, on compte des hommes vigoureux, des soldats de courage éprouvé, et, si l'on doit mourir, toute main vaut mieux que celle du bourreau. Pourtant nulle rébellion, et chaque matin un tribut prélevé tranquillement pour la mort. La superstition de l'usage, les entraves de l'étiquette, la coutume d'attendre un mot d'ordre, toutes ces habitudes, descendues de couche en couche, ont créé une seconde nature, toute passive, qui s'est superposée sur la nature vraie et l'a faussée, comprimée, jusqu'à paralyser les suprêmes résistances pour la vie. On estime que le premier soin de l'homme de qualité — et tout le monde se juge tel, — ne doit point être de se sauver mais de bien finir : de là un effort qui annihile tout autre effort, celui qui consiste, non à éviter la mort, mais à s'élever au-dessus d'elle par méprisante bonne grâce et fierté. Une révolte, même étouffée, eût intimidé les proscripteurs : le cri sauvage de la douleur physique eût peut-être ému le peuple. La passivité des victimes fit la sécurité des bourreaux.

On a déjà parlé du tribunal révolutionnaire ; mais il faut y revenir, car, depuis la loi du 22 prairial, il est devenu la première des institutions d'État. Ce qu'il fut sous cette loi atroce, on le sait par d'irrécusables témoignages. Aux *Archives nationales*, les dossiers subsistent, reliés en registres qui les protègent contre les destructions. Quiconque possède une notion, même élémentaire, du droit ne peut ouvrir ces recueils sans être frappé de stupeur.

Le simple aspect extérieur déconcerte et confond. Partout des ratures, des surcharges, des interlignes. Tantôt les pré-

noms, tantôt le domicile sont laissés en blanc ; dans les différentes pièces, l'orthographe varie comme si l'on avait omis de s'enquérir sur ceux qu'on marque pour la mort ; à travers le texte, des noms sont ajoutés, d'écritures diverses, comme si chacun était venu, selon son caprice, inscrire pour la proscription ses ennemis. Les ordres aux geôliers pour extraire de la maison d'arrêt les prévenus ne sont pas moins extraordinaires : sur l'un de ces ordres je distingue quatre noms, inscrits d'abord, puis effacés comme par une arrière-hésitation : d'autres noms sont presque illisibles, et à tel point que de ces monstrueuses négligences peuvent surgir des erreurs mortelles.

L'examen approfondi ne provoque pas un moindre ahurissement. Le plus souvent nulle enquête, mais des pièces qui semblent amassées au hasard, comme par le seul souci de donner au dossier un certain aspect volumineux. Quelquefois cette apparence manque : deux ou trois papiers, voilà toute la procédure. Je lis l'acte d'accusation, la pièce maîtresse de tout procès criminel, celle qu'aucun magistrat digne de ce nom ne doit dresser sans un religieux recueillement. Où l'on cherche des faits, l'on ne trouve que des déclamations à la fois très longues et très vides, qui seraient burlesques si elles n'étaient meurtrières. Les lois qui sont imprécises ont rencontré des interprètes plus imprécis encore, et l'on arrive au bout, sans qu'aucun grief se dégage où même ait l'air de se dégager. Quand, par hasard, des charges nettes se formulent, il arrive parfois qu'elles sont mensongères. A M. de Saint-Simon, évêque d'Agde, on objecte qu'il est l'auteur de correspondances contre-révolutionnaires : je lis l'acte d'accusation, et je constate que la seule lettre incriminée n'est pas une lettre écrite par lui, mais une lettre qui lui a été adressée au mois de décembre 1791 (1). — Sur le même banc, viennent prendre place des hommes de tout

(1) *Archives nationales*, W, 433, registre 972.

pays, de toute condition, sans aucun lien entre eux, pas même celui de leurs délits ou prétendus délits. Le 11 messidor, pour ne prendre qu'un exemple entre un grand nombre, sont assis les uns à côté des autres un cordonnier du département du Nord, un domestique qui est de la Nièvre, un cuisinier qui est de Paris, un cultivateur et un curé qui sont de la Haute-Loire, un ci-devant noble qui est de l'Allier, puis un nomade qui exerce, dit-il, la profession « d'empoisonneur de rats », et qui d'ailleurs est acquitté. L'accusateur public ne s'embarrasse pas de cette diversité et se contente de dire des prévenus que « chacun dans leur genre ils ont conspiré contre la liberté et le gouvernement républicain (1) ». — Souvent le souci de simplifier est tel qu'une seule question génerale est posée au jury pour tous les prévenus, quelle que soit leur origine, leur condition ou leur délit. Le verdict du jury est bâclé comme le reste. Il se trouve — par exemple le 4 thermidor — que les noms sont d'une écriture, puis qu'une autre main a ajouté, sans doute après coup, les prénoms, la profession, l'âge, le domicile, en un mot tout ce qui fixera l'identité. C'est toujours le même entrain féroce à proscrire ; on se hâte d'abord de tuer, dût-on faire erreur sur les personnes ; on complétera les écritures après.

En feuilletant tous ces papiers, on se figure et, pour ainsi dire, on voit les hommes qui les ont maniés. Depuis le 2 prairial, Fouquier-Tinville est logé au Palais de justice. Il y vit au milieu de ses dossiers, à moins qu'il ne se délasse à la buvette où souvent, dit-on, il s'enivre (2). Il est féroce, brutal, terrible en ses colères, mais avec des accès de familiarité qui, par intervalles, font naître, parmi les solliciteurs, quelque espoir bien vite déçu. Après tout, est-il le maître ? Il dira plus tard pour sa défense : J'ai obéi. Il obéit, en effet ; car au-dessus de lui il y a la Convention, les Représentants en

(1) *Archives nationales*, W, 399, registre 924.
(2) Alphonse DUNOYER, *Fouquier-Tinville*, p. 209.

mission, les deux grands Comités, tous poussés par un peuple de délateurs ; et il eût été cruel par ordre s'il ne l'eût été par inclination. En cette fin de prairial, il travaille fiévreusement. Quand il a dégrossi les actes d'accusation, ses aides — souvent de simples commis — achèvent ce qu'il a commencé. La hâte est grande, le caprice et la confusion aussi. Fouquier dresse ses listes, efface, remplace, remanie. Si l'on en croit des témoignages recueillis plus tard, il répartit à son gré les jurés entre les affaires et parfois modifie le *rôle* entre les sections. Souvent, la veille au soir, on griffonne encore la procédure, sans bien savoir quels accusés on y intercalera pour l'audience du lendemain (1) ; Fouquier-Tinville calcule, recalcule ; il compte les condamnés de la dernière décade : 250 ; la prochaine décade, il l'espère bien, sera plus fructueuse encore. Et en une précipitation meurtrière, il ajoute dans les intervalles, des noms. Plus tard, on totalisera et l'on saura que le tribunal du 10 mars 1793 a, jusqu'au 20 prairial, prononcé 1 259 condamnations capitales, mais que du 20 prairial au 9 thermidor, il a, en moins de cinquante jours, envoyé à la mort 1 366 condamnés.

Un mot que nous avons écrit plusieurs fois déjà, celui de *fournée*, s'est introduit dans la langue judiciaire. D'abord il a détonné à la manière d'un barbarisme ; maintenant il est consacré par l'usage. Donc au Palais de justice les fournées se succèdent. — Il y a les fournées qui rassemblent les gens d'un même pays : le 23 prairial, dix condamnés de l'Ariège victimes de Vadier ; le 2 messidor, vingt-sept condamnés de Saint-Malo, dénoncés par Le Carpentier ; le 3 messidor, seize condamnés du village de Caussade qui ont naguère pris le deuil à la mort de Louis XVI ; le 3 thermidor, dix-neuf condamnés venus de Coutances, nouvelles victimes de Le Carpentier ; le 4 thermidor, vingt et un condamnés de la Nièvre. — Il y a les fournées qui unissent dans la mort tous

(1) WALLON, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. IV, p. 143.

les membres d'une même famille : tels, le 23 prairial, les Chapus-Dubost, condamnés au nombre de quatre : le père, la mère, les deux fils ; tels, le 1er thermidor, les Magon, exécutés au nombre de six, père, enfants, petits-enfants. — Il y a les fournées de ceux qui gênent par la tradition qu'ils représentent et par l'importune image qu'ils rappellent de l'ancienne justice : tels les membres du Parlement de Paris et du Parlement de Toulouse immolés au nombre de vingt et un le 1er floréal, de trente le 26 prairial, de vingt-deux le 18 messidor. — Il y a les fournées de hauts gentilshommes qui — le 9 messidor par exemple — s'appellent Noailles-Mouchy, Biron, Boufflers, La Guiche, Saint-Priest, Broglie. — Il y a enfin d'autres fournées qui ne consistent qu'en des prélèvements faits dans les diverses maisons d'arrêt comme pour les dégorger. Les conspirations de détenus sont inventées de toutes pièces, ce qui permet les immolations en masse : conspiration de Bicêtre, et en deux audiences, le 28 prairial et le 8 messidor, soixante-treize condamnés, généralement petites gens ou repris de justice ; — conspiration du Luxembourg et, en trois audiences, les 19, 21, 22 messidor, cent quarante-six condamnés ; — conspiration des Carmes, et, le 5 thermidor, quarante-six condamnés ; — conspiration de Saint-Lazare, et, en trois audiences, les 6, 7, 8 thermidor, soixante-douze condamnés.

En notant ces grandes exécutions, me suis-je détourné de mon sujet ? En combien de procès l'accusation de fanatisme ne s'ajoute-t-elle pas aux autres inculpations ? Dans le dossier de Saint-Malo, je lis sur l'une des accusées cette note : elle est une ancienne religieuse ; sur une autre : elle est une fanatique et receleuse de prêtres ; sur une troisième : on a trouvé chez elle des cœurs enflammés ; sur une quatrième : sur cinq filles qu'elle a, deux sont religieuses (1). Dans les prétendues conspirations des prisons sont englobés

(1) *Archives nationales*, W, 392, registre 908.

des prêtres, des religieuses. En ses actes d'accusation, même en ceux qui se réfèrent principalement à des matières politiques, Fouquier-Tinville ne tarit pas en invectives « contre les prêtres dont les crimes ont inondé le territoire français du plus pur sang des citoyens (1) ».

Voici maintenant, entre un grand nombre, quelques-unes des victimes que l'Église peut revendiquer sans partage.

Le 14 prairial comparut devant les juges un chanoine de Coutances, l'abbé Férey. Jadis il avait prêté le serment constitutionnel et avait été pourvu d'une cure, celle de Saint-Denis-sur-Sarthe. Bien qu'en règle avec la loi, il avait été arrêté et avait été transféré avec beaucoup d'autres prêtres à Rambouillet. En cette demi-captivité, un grand remords s'était emparé de lui, et au point de ne lui laisser aucun repos. Bientôt il lui parut qu'une faute publique exigeait un désaveu, public aussi. Le 23 floréal (12 mai 1794), il écrivit aux administrateurs du district de Dourdan : « Je vous adresse ci-dessous ma rétractation, en forme, des différents serments que j'ai prêtés. Veuillez, je vous prie, donner à cette rétractation toute la publicité possible, et vous ferez justice. » Il ajouta, comme pour s'assurer contre toute clémence : « Je proteste que je reste fidèle au roi et à la famille royale. » La lettre fut transmise avec cette annotation : « Jamais la nature n'a enfanté un pareil monstre. » Aux membres du Comité de surveillance de Rambouillet, le prêtre répéta qu'il était prêt à verser tout son sang pour la religion. Conduit à Paris, l'abbé Férey réitéra le 11 prairial (30 mai 1794) sa courageuse confession et, trois jours plus tard, il mourut dans la plénitude de sa foi retrouvée (2).

Au prêtre glorieusement repentant un autre prêtre succéda, de fidélité sans tache : c'était l'abbé Courmeaux, ori-

(1) Voir notamment acte d'accusation dans l'affaire de la conspiration du Luxembourg. (*Archives nationales*, W, 410, registre 943.)
(2) *Archives nationales*, série W, carton 378, registre 863.

ginaire de Bretagne Il avait été écroué d'abord à Pontoise, puis à Versailles dans l'ancien couvent des Récollets, enfin à Paris dans la maison du Plessis. On a dit (1) comment ces différentes prisons avaient été pour lui lieu d'apostolat. Il aurait pu, en dépit de ses vertus, se croire oublié quand il fut transféré à la Conciergerie, puis amené devant les juges. C'était le 21 prairial. « Avez-vous été fâché, lui demanda-t-on, de la mort du dernier tyran? — J'adore les desseins de Dieu dans tous les événements. — Aimez-vous la république? — Ma religion me fait un devoir d'aimer le gouvernement où me met la divine Providence. — Pourquoi n'avez-vous pas prêté le serment d'observer la constitution républicaine? — Ma conscience s'y opposait. — Avez-vous, contrairement à la loi, continué à confesser et même à administrer? — Oui. » Et, le soir même, le prêtre fut immolé.

D'autres âmes apparaissent que tourmente la soif intense de confesser Dieu et de mourir pour lui. Au village de Lévi, en Seine-et-Oise, vivait une jeune servante de ferme, originaire de Normandie, et qu'on appelait Marie Langlois. C'était une fille de vingt-deux ans, ignorante, n'ayant jamais fréquenté que les plus petites écoles, n'ayant jamais connu ni prêtres, ni religieux, et employée chez un maître que rien n'intéressait, hormis le travail des champs. Il arriva qu'au mois de mai 1793, vers le temps de la Pentecôte, elle fut dénoncée comme fanatique par le curé constitutionnel de la paroisse. Elle fut arrêtée, transférée à Versailles. L'un des membres du Directoire départemental l'interrogea : « Savez-vous si M. le curé de Lévi a prêté les serments prescrits par la loi. — Oui, il les a prêtés. — L'approuvez-vous? — Non. — Pourquoi le désapprouvez-vous? — L'homme qui a le droit de faire des lois pour le temporel n'en a pas pour le spirituel. — Qui vous a si mal instruit? — C'est le Seigneur qui m'instruit. » L'interrogatoire se continua : « Qui vous a

(1) Voir ci-dessus, livre XXI, § IX.

dit qu'il ne fallait pas avoir confiance dans les prêtres assermentés ? — Personne ; cela m'est venu de la part de Dieu. — Est-ce que vous croyez en Dieu ? — Oui, j'y crois ; est-ce que nous ne sommes pas ses enfants ? Si vous n'y croyez pas, en qui croyez-vous donc ? Je crois aussi en la Vierge et en tous les saints du paradis. — Est-ce que vous n'êtes pas bonne citoyenne ? — Non, monsieur » ; puis elle se reprit aussitôt : « Je le suis pour la religion et pour rendre service à tout le monde. — Une bonne citoyenne obéit à la loi. — Je fais de même, excepté en ce qui concerne la religion. » Ainsi parla la jeune fille, avec une lucidité d'esprit qui eût étonné, même en l'intelligence la plus déliée, avec une ardeur de foi qui n'était pas seulement d'une croyante, mais presque d'une inspirée. « Dieu vous a-t-il parlé, lui demanda-t-on ? — Il est maître de cela. Mon âme est faite à son image et à sa ressemblance. Il est maître de mon âme et de mon corps. — Dieu s'est-il servi des créatures humaines pour faire connaître sa volonté ? — Oui. — De qui s'est-il servi ? — Il se sert de ceux qui cherchent à connaître sa volonté... — Vous croyez donc avoir de saintes inspirations ? — Oui. » Le magistrat poursuivit, cherchant des complices : mais Marie Langlois n'entretenait d'intimité avec personne, ne recevait pas de lettres, ne parlait guère avec ses compagnes : ses parents étaient loin ; sa seule fortune était une somme de quarante francs que lui devaient ses maîtres ; elle savait lire mais à peine écrire ; ses seuls objets de piété étaient une « Pensée chrétienne », un « Cantique » qu'elle avait sur elle et un chapelet. Comment eût-on pu la transformer en conspiratrice ? « Quelque prêtre, lui demanda-t-on, vous a-t-il fait espérer que vous obtiendriez la couronne du martyre ? — Non. — Croyez-vous que ceux qui obéissent à la loi de leur pays sont ennemis de Dieu ? — Pour tout ce qui ne charge pas la conscience et ne regarde pas le spirituel, il n'y a pas de mal. — Obéirez-vous aux lois ? — Tant qu'elles ne touchent ni à la conscience, ni à la religion. » L'interrogatoire touchait

à sa fin : « Pourquoi, demanda le magistrat, avez-vous tenu des propos publics en faveur des prêtres réfractaires? — Oui, j'en ai tenu publiquement ; c'est de la part de Dieu ; il faut que tout s'annonce. — Ne l'avez-vous pas fait dans l'intention d'exciter des troubles? — Non. — Avez-vous entendu si on vous approuvait ou non? — Je n'ai pas vu qui m'approuvait ; il y en avait qui riaient et se moquaient de moi. — Vos réponses contiennent-elles vérité? — Oui. — Voulez-vous changer, augmenter ou diminuer quelque chose? — Non. »

J'ai cité presque entièrement cet interrogatoire, antérieur de plus de dix mois à la loi de prairial qui supprima comme inutiles toutes ces formes de procédure. Longtemps Marie Langlois demeura en prison à Versailles. Ce ne fut qu'en floréal an II qu'elle fut amenée à Paris. Une dernière fois, le 1er prairial, on l'interrogea : « N'avez-vous pas tenu des propos inciviques. — Non. — Vous êtes cependant prévenue que vous vous êtes flattée d'être aristocrate? — Je ne le suis que pour la religion. » A la suite de l'interrogatoire cette note fut inscrite au dossier : « C'est une sans-culotte détenue depuis un an ; il serait bon de hâter son affaire. » On la hâta en effet. Le 24 prairial, la pauvre servante comparut devant le tribunal, salle de l'Égalité, en compagnie de quelques ivrognes qui avaient crié : *Vive le roi!* Deux témoins avaient été cités, entre autres le curé dénonciateur. Mais la Révolution avait poursuivi son cycle ; comme toutes les lâchetés ne profitent pas, le mauvais prêtre avait été rejoindre Marie Langlois à la prison de Versailles ; et ce fut sous l'escorte de la gendarmerie qu'il acheva son rôle de délateur. L'accusée éveillait l'intérêt par sa jeunesse, sa sincérité ardente, l'humilité de son rang qui défiait l'envie. En posant au jury la question subsidiaire d'intention criminelle, le président qui était Dumas l'aurait sans doute sauvée. Il s'abstint de cette invitation à la clémence ; et avant le soir la jeune martyre (peut-on l'appeler autre-

ment?) comparut devant le Dieu qu'elle avait confessé (1).

Je discerne dans les mêmes jours d'autres proscrits obscurs: le 5 messidor, une jeune religieuse, Marguerite Jobart, qui a écrit à son frère émigré, et dans une autre lettre, a exprimé le regret d'être privée de la communion (2) ; le 11 messidor, un ancien cuisinier de l'archevêché nommé Nottaire chez qui se sont tenus des rassemblements de prêtres (3) ; le 19 messidor, un religieux, le chartreux Nonant, dont le seul crime est d'être noble et de s'obstiner à dire la messe (4). — Parmi les victimes il s'en trouve qui, à l'exemple de l'abbé Férey, s'offrent à la mort en témoignage de repentir. Ainsi arrive-t-il pour un habitant de la Mayenne qu'on appelle Nicolaïs. Cet homme a, sur le conseil de sa mère, accepté d'être officier municipal en la commune d'Erné ; il a prêté en cette qualité le serment civique ; il a même participé à la fête de l'Être suprême. Presque aussitôt le remords l'a saisi et il a écrit à la *Société populaire :* « Le scandale a été public, la réparation le sera aussi. » En cette lettre, il énumère ses faiblesses que, dans l'austérité de sa conscience, il appelle ses *crimes.* « Puisse, dit-il, ma mort être une expiation ! » Et il termine par ces mots : « Je finis en protestant de mon attachement inviolable à la religion catholique, apostolique et romaine. » Arrêté presque aussitôt, Nicolaïs persiste dans son magnanime repentir. Le 12 messidor, il est transféré à Paris. Dès son arrivée, il est écroué, amené à l'audience, jugé, guillotiné (5).

Sous l'effroyable loi de prairial, tout se précipite. A peine peut-on noter quelques lignes d'interrogatoire ; parfois dans la hâte meurtrière, cette trace, même sommaire, ne se retrouve pas. Le 19 messidor, au milieu d'une des grandes

(1) *Archives nationales,* W, carton 384, registre 894.

(2) *Marguerite Jobard, dossier de sa condamnation à mort,* par l'abbé Bresson.

(3) *Archives nationales,* W, carton 399.

(4) *Ibid.,* W, carton 410.

(5) *Ibid.,* série W, carton 414, registre 949.

fournées, un vieillard de quatre-vingts ans, extrait tout récemment de la prison du Luxembourg, fut désigné pour monter de la Conciergerie au tribunal. A l'appel nominal, il figurait le dernier avec le numéro 60, comme si on l'eût ajouté pour obtenir un nombre rond. C'était l'abbé Jean-Baptiste-Auguste de Salignac-Fénelon. Pour mourir, il avait, en ce temps-là, des titres surabondants ; car, outre le stigmate du sacerdoce, il portait le lourd poids de son nom. Sa longue vie n'avait été que service, charité, vertu. Il s'était retiré rue du Bac à la maison des *Missions étrangères*, pour y achever ses jours dans la prière et dans la paix. A la prison du Luxembourg, son unique souci avait été de ramener à Dieu ses compagnons de captivité ; et il y avait réussi plus d'une fois, par douceur, sagesse et don de persuader. La perspective de la mort, loin de l'effrayer, l'attirait : « Quel bonheur, disait-il, de mourir pour avoir rempli son devoir ! » et il ajoutait : « Je n'aurai pas ce grand honneur ; je n'en suis pas digne. » Quand, le 19 messidor, il fut acheminé vers le tribunal, quelques jeunes enfants parvinrent jusqu'à lui : c'étaient de petits Savoyards pour lesquels il avait fondé une œuvre d'assistance, et à qui il consacrait, outre ses aumônes, son cœur. Il les consola : « Ne pleurez pas, mes enfants, c'est la volonté de Dieu. Priez pour moi. » Dans la *salle de la Liberté*, le vieillard fut assis le dernier, suivant son numéro d'appel. Durant l'audience, présidée par Dumas, que se passa-t-il? Du saint prêtre le dossier ne nous apprend rien, sinon qu'il était « un ennemi du peuple ». Il fut, avec cinquante-neuf autres, condamné à être immolé. Suivant l'expression d'un contemporain, la charrette qui le conduisait à travers la ville jusqu'au lieu des exécutions, devint pour lui « une chaire ». Il exhorta ceux qui étaient avec lui à offrir leur vie pour Dieu et leur donna l'absolution. Plusieurs des petits Savoyards accompagnaient, en pleurant, le cortège. On a raconté que de la plate-forme sanglante, il les vit et demanda qu'on lui déliât les mains. Cette faveur, à ce qu'on assure,

lui fut accordée. Alors — et ce fut son dernier geste — il bénit les petits enfants qu'il avait secourus et aimés (1).

Chaque jour, un mouvement inverse se produit dans les rues : c'est la populace qui se porte sur le lieu des exécutions ; ce sont les passants paisibles qui s'éloignent à grands pas, sans se retourner, par horreur ou tremblement. On a d'abord guillotiné sur la place de la Concorde, appelée place de la Révolution, puis, du 21 au 25 prairial, sur l'emplacement de la Bastille ; maintenant l'échafaud se dresse bien loin, tout à l'est de la ville, sur l'ancienne place du Trône. En homme qui d'avance tient sa proie, Fouquier-Tinville commande dès le matin les charrettes : quatre, cinq, quelquefois plus. A une heure qui ne varie guère, vers quatre heures après midi, le voyage commence sous le soleil déjà un peu déclinant des journées d'été. En quittant le Palais de justice, le cortège s'engage sur le Pont-au-Change, puis suit la rue de la Verrerie, la rue du Roi-de-Sicile, enfin la rue Saint-Antoine. En avant et en arrière, la cavalerie ; sur les côtés les gardes nationaux. Que dire de la tourbe qui se presse? C'est la même qui, sensible et barbare tout ensemble, a donné tout à l'heure l'accolade aux accusés acquittés et qui maintenant insulte les victimes. Elle s'est nourrie, imbibée de maximes cruelles, et jusqu'à saturation ; elle envie, elle hait ; elle se croit humaine en haïssant, tant le sophisme a tout perverti ; elle jouit aussi de volupté, car il y a la volupté du sang comme celle de la chair, et, à un certain degré de bestialité, l'une et l'autre se rejoignent et s'allient. Sur les charrettes les condamnés sont ballottés et, leurs mains liées les empêchant de se retenir, ils se heurtent misérablement les uns contre les autres sous les cahots des pavés. Parmi les femmes, il en est qui demeurent touchantes, empreintes de grâce encore, même sous le hideux bonnet qui les recouvre et

(1) *Archives nationales*, série W, carton 409, registre 941. — *Annales catholiques*, t. Ier, p. 131-133. — DUVAL, *Souvenirs de la Terreur*, t. IV, p. 380.

qui laisse échapper le peu de cheveux que la funèbre toilette n'a pas rasés. Il n'est pas sans exemple que la jeunesse, la beauté arrachent à la foule un regret, presque un remords; alors perce la compassion pour ces pauvres corps si vivants qu'un peu de terre va recouvrir; mais bientôt l'épaisse couche de calomnies se reforme et enveloppe comme d'un bandeau les yeux qui allaient pleurer. Parmi ceux qui vont mourir, beaucoup affectent le détaehcment, causent avec leurs compagnons, jaloux qu'ils sont de demeurer jusqu'à l'héroïsme gens de bonne compagnie. D'autres, tout submergés sous l'infortune, n'aspirent qu'à la délivrance : « Faites vite, diront-ils au bourreau. » Peu de plaintes, point de cris. Sur les bancs, quelques-uns inclinent la tête; et l'on voit, on croit voir les lèvres remuer : en voilà un, dit-on, qui fait son acte de contrition. Et l'on ne se trompe pas. L'un des anciens directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, l'abbé Béchet, est parvenu à organiser un vrai service d'aumônerie pour l'heure suprême. Il a recruté quelques-uns de ses confrères, et chacun a choisi un jour pour l'auguste et périlleux ministère. L'abbé Renaud a le jeudi; l'abbé Philibert de Bruillard le vendredi; l'abbé de Sambucy le dimanche. L'ardeur pour les âmes a rendu industrieux. Le prêtre se faufile derrière les charrettes, le plus près possible, et s'efforce d'attirer les yeux des condamnés; comme ceux-ci sont en général assis à rebours ou sur le côté, il arrive assez souvent que, dans le long trajet, les regards se croisent : une inclinaison de tête de la part des victimes, les paroles qui délient prononcées à voix basse, puis un geste de pardon, et voilà, au milieu de la foule hurlante, les saints rites accomplis. Au pied de l'échafaud, tandis que tous les regards sont tournés vers la guillotine, le prêtre peut, sans être remarqué, répéter la formule sacrée et, une dernière fois, étendre à demi ses mains bénissantes (1). Main-

(1) Relation de Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble. (L'abbé Delarc, *l'Église de Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 266-267.)

tenant, tout est fini. Les corps mutilés sont entraînés vers le cimetière. Jadis ils ont été enfouis près de la Madeleine, puis aux Mousseaux. Pendant quelques jours, on a creusé les fosses au cimetière Sainte-Marguerite. A l'heure où nous sommes, le lieu du dernier repos est, à l'extrémité de la ville, le cimetière de Picpus, le seul où les pauvres restes aient pu être identifiés et sont encore honorés.

Les charrettes reviennent, vides jusqu'au lendemain. Les gardes nationaux redescendent le faubourg Saint-Antoine, et, un peu après, les cavaliers qui ont escorté les cadavres jusqu'à Picpus. A mesure qu'on rentre dans la ville, la vision de sang s'efface. C'est que les hommes de ce temps, tout blasés de péril et d'imprévu, possèdent à un degré extraordinaire le don de s'abstraire et d'oublier. Dans les jardins publics, à la tombée du jour, les femmes sont assises, travaillant à l'aiguille et entourées de leurs enfants. Au pied des arbres, les adolescents apprennent — mot à mot, comme jadis le catéchisme — la déclaration des Droits de l'homme : ne doivent-ils pas la réciter à la prochaine décade devant l'assemblée de section, tout de même qu'on répétait, le dimanche, le catéchisme devant le curé? Dans les allées, des bourgeois circulent, libres en apparence de soucis; et des couples passent et repassent, doucement enlacés. Les cafés sont pleins quoique remarquablement silencieux. Aux abords des restaurants, se dégagent des fumets tentateurs; c'est que les cuisiniers des *ci-devant* ont en grand nombre émigré en ces lieux; ils y raffinent, pour les clients de passage, tout ce que leur art a de plus consommé; et autour des tables s'assoient, gourmands à l'envi, les maîtres du jour, les victimes de demain. Les affiches des théâtres s'étalent : on joue à l'Opéra national, *Armide;* à l'Opéra-Comique, *la Fête civique du village;* au théâtre de la rue Feydeau, *Claudine ou le Petit Commissionnaire;* au théâtre des Amis de la Patrie, *Agricole Viala ou le vainqueur de la Durance;* au Vaudeville, *la Nourrice républicaine.* Dans les stalles, à l'Opéra, des hommes

prennent place qui sont hors la loi et, comme on est stupéfait de leur témérité, ils répondent avec la bravade qui naît de longs périls : « Nous avons voulu, avant de mourir, nous enivrer de musique. » Ils s'enivrent aussi d'autres plaisirs ; car la pensée de la mort, qui provoque chez les uns le recueillement, aiguise chez les autres des furies de volupté ; donc plusieurs font folie de leur corps avec une intensité violente, presque douloureuse, qui use tout sans rien retenir. — Cependant une grande foule reste qui se juge en sécurité, à force d'être obscure. Ceux-là ont pour principal souci les assignats qui baissent, les vivres qui renchérissent. Pour eux, le train de la vie n'a guère changé. Tout leur art est de passer à travers les années sombres, en feignant de ne rien savoir et avec le privilège d'être inconnus. Que s'ils se sentent soupçonnés, ils redoublent de sécurité apparente et même se montrent d'autant plus gais qu'ils ont plus peur. Pour tout ce vulgaire, cette saison d'été a, comme de coutume, ses foires, ses expositions, ses bateleurs, ses diseurs de bonne aventure, ses écuyers de cirque. J'ouvre les feuilles publiques du temps ; à la suite des condamnés du jour, je lis à la date du 19 messidor cette annonce : « Aujourd'hui, à cinq heures et demie, le citoyen Franconi, avec ses élèves et ses enfants, continuera ses exercices d'équitation et d'émulation, tours de manège, danses sur ses chevaux, avec plusieurs scènes et entr'actes amusants. » A quelques jours de là, le même Franconi promet l'inauguration d'un char en forme de tente nationale qui sera traîné par quatre coursiers. « Il espère, ajoute-t-il, que ses concitoyens verront avec plaisir un chef-d'œuvre où les artistes n'ont rien épargné pour y mettre la dernière main (1). »

(1) *Moniteur*, t. XXI, p. 152, 260.

II

Une loi rendue le 27 germinal (16 avril 1794) avait décidé de renvoyer devant le tribunal révolutionnaire de Paris tous les délits de complot ou conspiration. Une autre loi, celle du 19 floréal (8 mai 1794), avait supprimé, en principe, toutes les *Commissions révolutionnaires* établies dans les départements. En se fondant sur ces décrets, on pourrait se persuader que, si la Terreur sévit dans la capitale avec une intensité redoublée, les provinces, du moins, sont épargnées. Il n'en est rien. — D'abord, en dépit des textes législatifs, plusieurs *Commissions* sont conservées. — Puis, en ce qui concerne spécialement les catholiques, les accusations pour *recel de prêtres* fournissent matière à des sentences dont l'iniquité n'a jamais été surpassée.

Ces mois de prairial, de messidor, de thermidor, tout ensanglantés dans Paris, sont donc pareillement sinistres en beaucoup de départements. Je distingue, par-dessus tout, trois juridictions atroces : le *tribunal révolutionnaire d'Arras*, la *Commission militaire de Bordeaux*, la *Commission populaire d'Orange*. On a déjà parlé d'Arras à propos de Lebon. On parlera de Bordeaux à l'occasion de la loi sur le *recel des prêtres*. Quel que soit le dégoût qu'inspirent ces scènes de meurtre, il faut ici parler d'Orange.

Sur cette région du Sud-Est s'est abattu le conventionnel Maignet. Il est arrivé le 19 pluviôse (7 février 1794) en Provence. Il y a succédé à Barras, à Fréron, et s'est montré à leur exemple proscripteur, sans avoir, comme eux, l'excuse de la rébellion toute flagrante à vaincre. Il a eu ses juges à lui, à Marseille, à Avignon. Voici qu'à la lecture du décret

du 27 germinal, une grande crainte l'envahit : il redoute que le tribunal de Paris, en évoquant à lui tous les procès de contre-révolution, ne lui ravisse ses victimes. Or il ne veut rien lâcher de sa proie. En dépit des décrets, il aspire même, en ce temps-là, à créer une nouvelle juridiction qui, plus encore que toutes les autres, sera dans sa main.

Pour ce dessein, une amitié puissante lui servira, celle de Couthon, Auvergnat comme lui. Le 4 floréal (23 avril 1794) il dépêche à Paris l'un de ses agents, son secrétaire Lavigne. Lavigne expose à celui qu'il appelle « le bon et brave Couthon » les vœux du proconsul. Il y a, dit-il, en Vaucluse, neuf ou dix mille coquins à châtier : on ne peut les transférer dans la capitale ; car il faudrait toute une armée pour les conduire ; il faudrait en outre déplacer trente mille témoins ; enfin le châtiment ne sera vraiment exemplaire que sur place. Ayant parlé de la sorte, Lavigne sollicite l'établissement d'un tribunal spécial qui purgera le pays de tout ce qu'il contient encore de fédéralistes, de royalistes, de modérés ou de fanatiques (1).

Ce qu'on demande au Comité de salut public, c'est de violer lui-même la loi du 27 germinal. Pourtant la requête est accueillie. Le 21 floréal, il est décidé qu'une Commission révolutionnaire sera établie dans le Vaucluse. C'est à Orange qu'elle siégera. Elle aura pour mandat de juger tous les ennemis de la Révolution. La conscience des juges sera la seule règle des jugements. Quiconque sera convaincu d'être un ennemi du peuple sera puni de mort. Telles sont les instructions rédigées pour le nouveau tribunal, et signées par Carnot, Billaud-Varennes et Couthon (2).

Quand Lavigne revint en Vaucluse, il trouva Maignet tout enivré de proscription. Dans la nuit du 12 au 13 floréal, à Bédoin, village situé au pied du mont Ventoux, un arbre

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre,* pièces 108, 109[a].
(2) WALLON, *les Représentants en mission,* t. III, p. 181.

de la liberté avait été abattu. L'incident avait été transformé en complot. La bourgade avait été militairement occupée. Parmi les habitants, cent trente avaient été arrêtés comme suspects. Le 9 prairial, soixante-trois furent condamnés à mort. Puis, cinq jours plus tard, le village fut incendié (1).

C'est en ces conjonctures que fut installée la Commission d'Orange. C'était le 15 prairial (3 juin 1794). Maignet présida lui-même à l'inauguration. Puis il donna aux juges leur règlement. Le président recueillerait les pièces. Puis il interrogerait les accusés. Quand la majorité se déclarerait suffisamment instruite, il recueillerait sur le siège même et à voix basse les suffrages. Sans désemparer il prononcerait la sentence. Le jugement serait mis de suite à exécution.

Les jours qui suivirent furent employés à rabattre vers Orange les suspects. Dans la petite ville on compta cinq prisons ; elles furent bientôt combles, et l'on entreprit d'en aménager une sixième. On attendit quelques jours la guillotine. Enfin elle fut amenée d'Avignon. Quand tout fut prêt, les juges se mirent en devoir de fournir la pâture aux bourreaux.

Le 1er messidor (19 juin 1794), ils tinrent leur première séance. Ils avaient choisi, pour y siéger, la chapelle des Pères de Saint-Jean, aujourd'hui un peu remaniée et servant d'école. Les documents qui nous restent permettent de ressaisir ces hommes sinistres. Le président est Fauvety, originaire d'Uzès et ancien juré du tribunal révolutionnaire de Paris. Une ambition le domine, celle de tout exterminer. Encore une semaine et il écrira : « Nous avons plus fait en six jours que le tribunal révolutionnaire de Nîmes en six mois. » Auprès de lui siègent deux Lyonnais : un ancien menuisier du nom de Ragot, un ancien ouvrier en soieries qu'on

(1) *Archives nationales*, AF^{II}, dossier 1158, et F^{7}, carton 4574. — Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, t. Ier, p. 418 et suiv.

appelle Fernex, l'un et l'autre sanguinaires à souhait ; puis Roman-Fonrosa, un magistrat de carrière, et un homme de loi, Melleret, tout deux susceptibles de pitié, mais violents par peur comme d'autres par perversité. La bande se complète par l'accusateur public, un Ardennais du nom de Viot, d'abord déserteur, puis employé des postes, et maintenant pourvoyeur d'échafaud. — Au bout de quelques jours, une sorte de coutume s'établit qui règle, heure par heure, d'après un ordre méthodique et comme on ferait pour les choses les plus ordinaires, l'audience, la condamnation, la spoliation, le suprême voyage, le supplice. C'est vers trois heures que les juges, ayant prononcé les sentences, se lèvent de leurs sièges. Les condamnés sont alors entraînés vers la prison du Cirque, dépendance de l'ancien théâtre romain, et là sont dépouillés de tout ce qui ne leur a pas encore été ravi. La fouille est aussi minutieuse qu'a été sommaire le jugement. Vers six heures, on entend les roulements du tambour. A ce signal sortent de leurs demeures quelques hommes, quelques femmes de basse populace, toujours les mêmes, bruyants à la façon de leur pays et poussant en leur patois de hideuses clameurs. Bientôt débouche le cortège funèbre, qui, par la rue de Tourre, gagne la place Saint-Martin, alors nommée place de la Justice. Là a été érigé l'échafaud ; il se dresse tout en face de la montagne Saint-Eutrope ; ce qui fait dire au greffier de la Commission, en un jeu de mots macabre : « Les têtes en tombant saluent la Montagne (1). »

Les coups frappent de tous côtés. Cette région du Comtat a été, dans les dernières années, déchirée par les dissensions civiles. Partisans du pape et patriotes se sont mutuellement proscrits, et avec cette ardeur de rivalité où se consumaient jadis les petites villes de l'Italie. Pour les jacobins, l'heure est venue de la domination. Les juges d'Orange sont les

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 119.

ministres de la vengeance. Certaines communes sont décimées ; ainsi en est-il du bourg de Caromb qui fournit à lui seul 37 victimes. Je note pour Avignon 62 condamnés, 31 pour Carpentras, 20 pour Venasque, 16 pour Sorgues, 15 pour Courthézon (1). Sous prétexte de factieux à punir, toutes les haines se donnent libre carrière : haine de quiconque possède ; haine de quiconque est influent, noble, instruit. « Nous ne voulons plus de messieurs », disent les gens de Courthézon. Quand on a frappé les « messieurs », on s'avise qu'ils ont des satellites ; et c'est ainsi que pêle-mêle, sur la liste des condamnés, s'alignent les gens d'humble métier. Derrière les griefs publics se cachent les inimitiés privées ; car ces mêmes hommes du Midi qui d'ordinaire se grisent de paroles se grisent maintenant de sang.

Dans le grand holocauste, je recherche la part des prêtres. Quatorze ont déjà été mis à mort par le tribunal criminel d'Avignon. La Commission d'Orange en immolera trente-six (2). Souvent les griefs sont des griefs politiques : celui-ci a marché avec les fédéralistes marseillais ; celui-là a proposé de murer la salle de la société populaire. De quelques-uns on se contente de dire qu'ils sont les « ennemis du peuple », ou bien en termes plus imprécis encore, qu'ils n'ont jamais aimé la Révolution. Il semble que, parmi ces prêtres, plusieurs se soient appliqués à se démarquer : tel d'entre eux a été jadis nommé, dans Barbentane, expert pour l'estimation des biens nationaux ; tel autre a été naguère désigné pour porter à Paris l'acte d'acceptation de la Constitution ; un troisième s'est fait soldat ; un quatrième s'occupe à cultiver son petit bien, et un cinquième à réformer l'orthographe. Les meilleurs se sont retirés dans leur famille et s'y recommandent par une vie édifiante et cachée plutôt qu'ils ne

(1) Tableau dressé par l'abbé Bonnel, *Les trois cent trente-deux victimes de la Commission populaire d'Orange*, t. II, p. 503-507.

(2) Bonnel, *Les trois cent trente-deux victimes de la Commission populaire d'Orange*, t. II, p. 507.

s'efforcent de continuer, à tous risques, le ministère sacerdotal.

L'héroïsme se rencontre pourtant. Il se rencontre chez les religieuses. C'est par elles que l'horrible Commission demeure digne de mémoire.

Parmi les prisons d'Orange, il en est une située tout près de la cathédrale et qu'on appelle la *prison de la Cure*. C'est vers cette prison qu'ont été dirigées les religieuses. Elles ont été racolées dans tout le Comtat et particulièrement à Bollène. Le registre d'écrou constate une entrée le 23 mars 1794, trois le 28 mars, vingt-neuf le 2 mai, trois le 10 mai, une le 13 juin, une le 19 juin, dix-sept pendant le mois de juillet (1). Ces pieuses filles appartiennent à des congrégations diverses. Mais c'est l'ordre des *sacramentines* et celui des *ursulines* qui a fourni le plus nombreux contingent à la proscription. Je compte treize ursulines, dix-huit sacramentines, toutes venues de Bollène.

Si l'on interrogeait les prisonnières, elles tiendraient toutes à peu près le même langage : jusqu'à l'automne de 1792, elles sont demeurées dans leur couvent. Elles en ont été, en ce temps-là, chassées. Elles ont vécu alors comme elles ont pu, en petite communauté, dans l'oraison, le travail des mains, la pénitence. Un jour est venu où elles ont été dénoncées. On leur a demandé le serment *Liberté-Égalité*, prescrit même aux religieuses, par la loi du 9 nivôse. Elles ont hésité, puis l'ont refusé, ne sachant pas bien s'il est absolument contraire à leur foi, mais jalouses de garder toutes les virginités et surtout celle de leur honneur chrétien. Et les voici maintenant recluses, ne portant d'autre crime que leur fidélité à leurs vœux.

C'est assez pour qu'elles périssent. Elles le savent bien. Leur prison devient un sanctuaire où elles se préparent à

(1) Tableau des religieuses détenues, d'après le registre des écrous. (BONNEL, *Les trois cent trente-deux victimes de la Commission populaire d'Orange*, t. II, p. 380).

leurs dernières fins. Bien qu'elles appartiennent à des congrégations diverses, elles se plient sous le même règle. Elles mettent tout en commun, même les choses matérielles, à savoir leur linge, leurs livres de piété, et le peu d'assignats qu'on ne leur a pas dérobé.

De temps en temps, quelques compagnes leur arrivent. Ce sont des religieuses qui, après la dispersion, se sont retirées dans leur famille, mais qui, apprenant le péril de leurs sœurs, ont tressailli dans le magnanime désir de le partager. Ainsi en est-il d'une ursuline que, dans le monde, on appelait Marguerite de Rocher et que, dans le cloître, on nomme *sœur des Anges*. La pieuse fille, avant de fixer sa résolution, a consulté son père, un vieillard de quatre-vingts ans, Celui-ci lui a répondu : « Ma fille, il vous serait facile de vous sauver ; mais auparavant examinez devant Dieu si vous ne vous écartez pas de ses desseins sur vous et s'il ne vous veut pas toute à lui. » Réconfortée par ce conseil, la *sœur des Anges* a renoncé d'elle-même à la liberté, et elle est maintenant à la prison de la Cure.

Chaque jour qui se lève peut être le dernier. L'exclusit souci est que nul moment ne soit perdu pour le salut. Dès que cinq heures sonnent à l'horloge de la cathédrale, les religieuses commencent leur méditation et la prolongent pendant une heure ; puis elles récitent l'office de la Vierge ; s'unissant ensuite aux prêtres qui, dans le monde entier, célèbrent les divins mystères, elles répètent les prières de la messe. A sept heures, un modeste repas, juste assez pour que les forces ne défaillent point. Cependant l'instant approche où l'huissier procédera à l'appel des accusés pour l'audience du jour. Les religieuses se font les unes aux autres la confession de leurs fautes. Ne pouvant recevoir le saint viatique, elles multiplient les actes de désir ; puis elles renouvellent, en signe de foi, les vœux de leur baptême, ceux de leur profession.

Pendant les quinze premiers jours, nulle d'entre elles ne

fut appelée. N'étant point encore victimes, elles se faisaient consolatrices et apôtres. Aux hommes qui se lamentaient, aux femmes qui se désespéraient de tout quitter, elles montraient le ciel. Il y avait des prêtres qui avaient péché; elles leur enseignaient le repentir qui sauve et leur révélaient le mérite souverain de la mort expiatrice.

Le 17 messidor (5 juillet 1794), une des religieuses fut extraite de la prison et comparut dans la salle des Pères de Saint-Jean. Elle s'appelait Suzanne-Agathe Deloye. Son seul crime était sa vertu. Elle fut sommée de prêter le serment de *Liberté-Égalité*. Elle refusa et, bien que le refus, aux termes de la loi du 9 nivôse, n'entraînât que la simple suspicion, elle fut pour cette seule cause précipitée dans la mort.

Les juges se flattaient de vaincre la constance des prisonnières en les assignant une à une, ou en les faisant comparaître à deux seulement. Une seule religieuse fut amenée le 19 messidor, deux le 21, deux le 22. Toutes les cinq — une sacramentine et quatre ursulines — se montrèrent rebelles au serment. Par surcroît, elles étaient nobles. Puis, sur l'une d'elles, on avait trouvé une image du Sacré-Cœur ; ce qui permit de corser la sentence en flétrissant « le signe de ralliement de la Vendée ». Et toutes les cinq furent livrées au bourreau.

Les religieuses qui restaient voyaient s'éloigner avec moins d'effroi que d'envie les victimes que le caprice des juges désignait pour le martyre. L'appel se faisait à neuf heures. Quand leurs compagnes étaient parties, ensemble elles se mettaient à genoux afin de demander que le don de force, que la vertu de persévérance se posât sur celles qui allaient confesser leur foi. Ainsi demeuraient-elles, prosternées en un anéantissement profond où se perdait toute notion du temps et des choses d'ici-bas. Dans l'après-midi, les rumeurs arrivaient jusqu'à leur prison. C'étaient les débats, le jugement, la fin de l'audience. Alors elles se replongeaient

tout en Dieu, et, à l'intention de leurs sœurs qui représentaient l'Église militante, l'Église souffrante, elles récitaient les prières des agonisants. Vers six heures, le bruit lointaint mais perceptible, des tambours leur annonçait le départ pour l'échafaud. Elles attendaient, plus que jamais perdues dans l'oraison. Cependant, un peu plus tard, voici que des bandes se répandaient dans la ville : c'était la populace qui revenait de l'exécution et dont on percevait les hurlements. Donc le sacrifice était consommé. Les vertueuses filles ne doutaient pas, ne pouvaient point douter, que devant leurs compagnes ne se fussent ouvertes les portes du ciel. Jugeant qu'il n'y avait plus à implorer Dieu mais à le louer, elles récitaient le psaume : *Laudate Dominum, omnes gentes.* Puis, déjà ravies à la terre et toutes soulevées par le souffle puissant de l'Éternité, elles entonnaient le *Te Deum.* Les compagnons de détention, les gardiens écoutaient, stupéfaits de cette foi, n'osant rien interrompre, tout pénétrés d'une impression qui ne les quitterait plus ; et tandis que les clameurs hideuses se perdaient à travers la ville, dans la prison s'achevaient les versets triomphants de la prière sacrée : *Te martyrum candidatus laudat exercitus.*

Une foi si affermie déconcertait les proscripteurs. Fauvety, qui présidait la Commission, décida d'amener les religieuses devant lui, non isolément mais par groupes et, pour employer le mot du temps, par fournées. Ni l'appareil du tribunal, ni la crainte de la mort, ni les instances des juges n'intimidèrent leur courage. « Veux-tu prêter serment ? » demandait le président. Il s'agissait du serment *Liberté-Égalité* qui jamais ne fut, en termes formels, réprouvé par l'Église. Mais les nobles femmes étaient de celles qui ne connaissent ni minimum dans la foi, ni marchandage avec leur conscience, ni calculs avec Dieu. Chrétiennes magnifiquement et avec surabondance, le serment, même non condamné, leur apparaissait avec un arrière-aspect de faiblesse, presque de reniement. Aussi le refusaient elles, et avec allégresse elles

embrassaient le sacrifice. Quatre d'entre elles furent condamnées à mort le 23 messidor, quatre le 24, six le 25, sept le 28, cinq le 8 thermidor. Pas une défaillance. Un jour une sœur converse fut saisie de grande peur, et on redouta qu'elle ne faiblît. Devant le tribunal elle se redressa. Les juges, en se transformant en tentateurs, ne réussirent qu'à souligner la confession chrétienne. L'une répond : « Je suis fille de l'Église catholique » ; l'autre : « La loi humaine ne peut me demander des choses contraires à la loi divine » ; une troisième : « Je suis religieuse et le serai de cœur jusqu'à la mort. » Une pauvre sœur dont Fauvety essaye d'ébranler la fermeté lui réplique par ces simples paroles : « Je ne suis qu'une ignorante, incapable de discuter avec toi ; mais je puis mourir. » Dans le glorieux martyrologe, certains noms se retrouvent plusieurs fois : deux fois celui de Romillon, quatre fois celui de Justamond. Aux yeux de ces prédestinées, certains jours paraissent jours d'élection pour mourir. Les sept religieuses qui comparaissent le 28 messidor remarquent que cette date — celle du 16 juillet d'après l'ancien calendrier — ramène la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel ; et, se souvenant des cérémonies du cloître, se remémorant leur prise d'habit, leur profession, leurs vœux, elles remercient Dieu qui a fixé cette date privilégiée pour les rappeler à lui.

On possède le recueil des jugements (1). La rigueur ne s'adoucit un peu que vis-à-vis de trois ou quatre sœurs converses et de trois religieuses hospitalières qui ne furent condamnées qu'à l'emprisonnement. Une seule fois, Fauvety, l'horrible président, inclina nettement vers la pitié. C'était le 25 messidor. Parmi les religieuses amenées dans la chapelle des Pères de Saint-Jean était une sœur sacramentine, appelée Henriette Faurie. Elle était jeune, elle était belle, elle avait trois frères qui servaient dans les armées de la République.

(1) Bibliothèque du Musée Calvet, Avignon.

« Allons, Henriette, lui dit Fauvety. Tu es encore si jeune! Pourquoi vouloir mourir? Prête serment. Un seul mot, un seul signe, et je te rendrai à ta mère. » Longtemps il insista. « J'ai prêté serment à Dieu, répondit la jeune fille, et je n'en prêterai pas d'autre. »

Quand la sentence avait été rendue, les condamnées étaient enfermées dans le Cirque en attendant le départ pour l'échafaud. On eût dit les vierges de la primitive Église dans l'arène. Et de vrai tout reproduisait l'image de l'ancienne Rome, tout jusqu'au théâtre antique qui détachait dans le ciel pur ses murailles brûlées de soleil et que surplombait la montagne Sainte-Eutrope. Les saintes filles employaient leurs derniers moments à consoler, à ramener à Dieu ceux qui, les uns pour fédéralisme, les autres pour royalisme ou contre-révolution, étaient appelés au même sort fatal. Puis elles s'entretenaient entre elles avec une sérénité tranquille. Parfois elles se partageaient un peu de pain, ou un fruit, comme en symbole d'une dernière communion. Même en ces extrémités, le souci de la règle demeurait : « Ma sœur, dit un jour une jeune religieuse à l'une de ses compagnes, nous n'avons pas dit nos vêpres. » Et l'autre de répondre : « Ma sœur, nous les dirons dans le ciel. » En chemin, sacramentines et ursulines, tantôt priaient à voix basse, tantôt, comme elles eussent fait au chœur, chantaient le *Magnificat*. Ainsi s'avançaient-elles dans le cortège de l'échafaud comme dans le cortège de leurs noces, déjà victorieuses de la mort, non souriantes mais ravies. Souvent la populace les insultait. Un jour pourtant un paysan des environs réussit à s'approcher d'une d'elles au moment où elles sortaient du Cirque et, en signe de vénération, lui baisa la main. L'humble fille se troubla de l'hommage. « Priez plutôt pour nous, dit-elle ; dans un quart d'heure le temps aura passé pour nous ; priez pour nous le Dieu qui va nous juger et qui voit nos souillures. »

Enfin arriva dans Orange la nouvelle du 9 Thermidor,

et du même coup fut arrachée au bourreau la proie. Sur cinquante-cinq religieuses détenues, trente-deux avaient été condamnées à l'échafaud, sept à la prison. Celles qui restaient à juger furent sauvées ; c'est par elles, c'est par les récits des geôliers et de quelques contemporains qu'on a recueilli ce qu'on vient de rapporter (1).

Parmi les autres suspects, la mort avait déjà prélevé un tribut de trois cents victimes ; et les proscripteurs ne songeaient qu'à de nouvelles tueries quand ils furent arrêtés dans l'œuvre de meurtre. Le 18 thermidor, l'horrible Commission fut suspendue. Bientôt tout submergés par la colère publique, les juges descendirent à l'état d'accusés. Ils avaient frappé sans pitié l'innocence : la réaction qui suivit frappa sans pitié leurs crimes. Le 7 messidor an III (25 juin 1795), le tribunal criminel d'Avignon condamna à la peine capitale le président et les membres de la Commission populaire d'Orange. Un seul, Fernex, était parvenu à s'échapper : il fut reconnu à Lyon et massacré. Dans la même sentence de mort furent englobés Viot, l'accusateur public, Barjavel son adjoint, et aussi le greffier en chef, Benet. L'huissier de la Commission, nommé Napier, qui avait été condamné à douze ans de fers, fut lacéré par le peuple, et ses restes jetés dans le Rhône.

Entre tous ceux qui avaient inspiré la sinistre Commission ou avaient été associés à ses actes, deux hommes seuls survécurent, non seulement impunis mais presque honorés.

Le premier fut Maignet. En Provence et dans le Comtat, il avait, pendant plus de cinq mois, fait office de bourreau ;

(1) Relation détaillée du massacre des religieuses d'Orange. (HESMIVY D'AURIBEAU, *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française, recueillis par les ordres de Pie VII*, t. Ier, 2e partie, p. 1014.) — Relation manuscrite publiée par M. DE BAUMEFORT (*le Tribunal révolutionnaire d'Orange*, p. 99 et suiv.). — Relation de la conduite édifiante de nos anciennes mères et sœurs pendant la Révolution. (Abbé REDON, *Les trente-deux religieuses d'Orange*, p. 92 et suiv. — *Annales catholiques*, t. Ier, p. 117-130), etc.

et pour trouver pareil malfaiteur, il eût fallu chercher dans Nantes Carrier ou dans Arras Lebon. « Maignet n'est pas assez connu, » disait un jour Couthon en manière de regret. Est-ce à cette obscurité que cet homme sinistre dut son salut? De sursis en sursis, d'enquête en enquête, il parvint à sauver sa liberté et sa tête. Il revint à Ambert, son pays natal, et s'y refit modéré, comme si la Révolution, dont il ne parlait jamais, n'eût été, entre sa vie passée et sa vie présente, qu'un négligeable épisode. Dans sa petite ville, au pied des montagnes du Forez, les nouvelles n'arrivaient guère ; et l'on eût dit que ses concitoyens s'appliquaient à ne rien savoir aussi bien que lui-même à s'envelopper de silence. Il s'inscrivit au barreau, et l'on ne tarda pas à louer son aptitude aux affaires, son désintéressement, son zèle pour les malheureux. Volontiers il recevait à dîner son curé, et plus volontiers s'asseyait à la table de l'évêque dans les tournées de confirmation. Au retour de l'île d'Elbe, il rentra dans la vie publique. Quand, sous la seconde Restauration, il eut été banni comme régicide ayant accepté des fonctions pendant les Cent-Jours (1), son exil éveilla des regrets, mais nulle part autant que dans le clergé. En 1821, une pétition qu'on peut voir encore aux *Archives* (2) fut adressée aux pouvoirs publics pour demander son retour. Elle porte cinquante-quatre signatures, toutes de curés, desservants ou vicaires de l'arrondissement d'Ambert. Trois ou quatre seulement s'abstinrent et, dit-on, pour cause de maladie.

Tel fut, entre les acteurs du drame d'Orange, le premier qu échappa à la justice des hommes. Le second à qui échut pareil bonheur n'avait joué qu'un rôle bien moindre. On l'appelait Julian Cottier. Il avait été le secrétaire en chef, l'ami de l'accusateur public Viot, et à ce titre il avait, bien qu'avec répugnance, participé par sa plume aux actes de

(1) Loi du 12 janvier 1816, article 7.
(2) F^7, carton 6714.

l'odieuse Commission. Il avait été condamné le 29 messidor an III à vingt ans de fers, mais libéré l'année suivante par annulation du jugement. Il n'avait alors que vingt-huit ans et pouvait espérer que ses jours se prolongeraient assez pour qu'il obtînt l'oubli. Sans changer de région, il s'établit à Carpentras sa ville natale. Il y acquit par sa science juridique le meilleur renom, et ses confrères du barreau — car il était avocat — aimaient, à ce qu'on assure, à le consulter. Quand cinquante-huit ans plus tard, en 1852, il mourut, il avait si bien repris l'aspect d'un honnête homme que quiconque se fût souvenu eût paru diffamateur. Lorsqu'on ouvrit son testament, on y trouva le legs d'une petite rente annuelle à la fabrique de sa paroisse : cette somme devait servir à acheter aux enfants de la première communion des livres de prières et des chapelets (1).

Il était juste que la réprobation contre les bourreaux se complétât par l'hommage rendu aux victimes. Les dépouilles des suppliciés avaient été transportées à quatre kilomètres de la ville, tout près du confluent de l'Eygues et du Rhône, en un endroit qu'on appelait le champ de la Plane et qu'on nomme aujourd'hui le champ Gabet. Là avaient été creusées de grandes fosses où l'on avait enfoui les cadavres. Dès qu'un régime plus humain permit les regrets, les amis, les parents des morts prirent coutume de se rendre au lieu des sépultures pour y prier. Sur cet emplacement fut érigée plus tard une chapelle, exiguë, modeste, aujourd'hui un peu délaissée — car j'ai eu quelque peine à la découvrir — et qui, par une inscription gravée sur les murs, commémore les noms des trois cent trente-deux condamnés de la Commission d'Orange. A une faible distance, on remarque un terrain gazonné, surmonté d'une croix et que la charrue a, dit-on, toujours respecté. On dirait un petit cimetière séparé, et

(1) Bonnel, *Les trois cent trente-deux victimes de la Commission populaire d'Orange*, t. II, p. 31.

comme un coin de terre bénite, isolé du monument funèbre. D'après la tradition, ce petit cimetière est le lieu où reposent les dernières victimes, et aussi, dit-on, la plupart des vierges héroïques que, dans le martyrologe du Comtat Venaissin, on appelle les *trente-deux religieuses d'Orange.*

III

En ces derniers jours de la Terreur, la loi sur le *recel des prêtres* devint l'origine d'autres rigueurs.

Le décret du 29 vendémiaire avait puni de la déportation quiconque donnerait asile à un prêtre. Le châtiment parut insuffisant et, le 22 germinal (11 avril 1794), un nouveau décret fut rendu qui déclarait passible de la peine capitale celui qui recevrait un ecclésiastique réfractaire.

Chose étrange ! cette loi, l'une des plus cruelles qui ait jamais été inscrite en aucune législation, semble avoir passé inaperçue. J'ouvre le *Moniteur*, et je constate que, dans le compte rendu de la séance du 22 germinal, il n'en est point fait mention. Le *Journal des Débats et Décrets*, et aussi le procès-verbal de la Convention, se bornent à en reproduire le texte. Ainsi fut voté au pied levé, sans critiques ou commentaires, dans la distraction et l'indifférence, l'édit qui frappait de mort la simple pitié.

En beaucoup de régions, on ne trouve aucune application de cette loi féroce, soit que la grandeur de la peine ait découragé l'hospitalité, soit que les magistrats aient pris soin de ne rien voir et de ne rien constater. En quelques départements, on ne relève qu'une ou deux sentences isolées : dans la Dordogne, deux femmes furent condamnées à mort pour avoir reçu chez elles un prêtre de Péri-

gueux (1); dans le Maine-et-Loire, quatre pauvres filles de Daumeray furent frappées de la même peine pour avoir donné asile au prieur de l'Esvière (2). Mais, sur trois points du territoire, en *Bretagne*, dans la *Haute-Loire*, à *Bordeaux*, de nombreux jugements furent rendus qu'on ne peut omettre, car ils révèlent un luxe de barbarie qu'aucune imagination n'aurait pu dépasser.

IV

En Bretagne, les victimes furent surtout rabattues vers deux tribunaux : le tribunal révolutionnaire de Brest ; puis le tribunal criminel du Morbihan, épuré par Prieur de la Marne.

Parmi les juges de Brest et parmi ceux de Vannes, une conviction régnait, celle que jamais on ne réduirait les « scélérats de prêtres » si l'on n'enveloppait dans leur sort ceux qui leur donnaient refuge. Dans cet esprit, on avait appliqué avec une inexorable rigueur la loi du 29 vendémiaire. A Brest, du 10 nivôse au 25 prairial, dix condamnations à la déportation pour recel d'ecclésiastiques avaient été prononcées (3). A Vannes, du 28 nivôse au 17 floréal, le bilan avait été de huit condamnations ; et les juges du Morbihan étaient même arrivés à considérer comme faits constitutifs de recel, au moins pour les membres des municipalités, soit le défaut de dénonciation, soit la simple assistance aux offices des réfractaires (4). En cette furie de répression, la

(1) Jugement du 3 thermidor (*le Tribunal révolutionnaire de la Dordogne*, t. II, p. 299-300).
(2) Jugement du 22 messidor (*Archives nationales*, BB³, carton 11).
(3) Dossiers du tribunal révolutionnaire de Brest (*Archives nationales*, W, 544).
(4) *Archives nationales*, BB³, 12.

loi du 22 germinal, loin d'effrayer, fut accueillie avec faveur. Le souci fut de l'étendre, loin de la limiter ; et plusieurs procès, à la fois obscurs et révélateurs, permettent de mesurer la cruauté des juges qui n'eut d'égale que l'innocence des victimes.

A Morlaix, le 1er messidor, vers dix heures du soir, une femme de quatre-vingts ans, la veuve Leblanc, qui habitait rue des Vignes avec sa fille, entendit frapper à sa porte. Ayant ouvert, elle vit un homme qui lui était inconnu. Cet homme lui dit : « Je suis un malheureux prêtre, errant, obligé de fuir. » Et il lui demanda asile. La veuve Leblanc hésita. Le prêtre insista : il était l'abbé Clech, un ancien vicaire de Plestin, au pays de Lannion ; il ajouta qu'il avait une sœur carmélite. Or il se trouvait que la veuve Leblanc avait eu, dans le même ordre, une de ses filles. Par esprit de foi, par pitié, et aussi en souvenir de son enfant, elle reçut le fugitif ; et quoique pauvre — car elle était une simple tricoteuse — elle lui fournit de quoi se nourrir, de quoi se reposer. Le lendemain, elle fut dénoncée. Une perquisition fit découvrir chez elle quatre cierges, une boîte à calice mais sans calice, et une ardoise que l'on proclama « *pierre dite sacrée* ». La veuve Leblanc et sa fille furent, en même temps que leur hôte, écrouées à Morlaix, puis transférées à Brest. Le tribunal révolutionnaire était présidé par Ragmey, nom sinistre parmi les proscripteurs. L'occasion parut propice pour une rigueur sans merci. Avec Clech furent condamnées à mort la mère et par surcroît la fille. C'était le 13 messidor. Deux heures plus tard, tous trois furent exécutés sur la place du Château, qu'on appelait alors la place du *Triomphe-du-Peuple* (1). — Cette première sentence fut bientôt suivie d'une seconde : le 12 thermidor, quatre condamnations à mort furent prononcées, tant pour fanatisme que

(1) Dossiers du tribunal révolutionnaire de Brest. (*Archives nationales*, W. 543.)

pour asile fourni à un capucin du nom de Mével (1).

Tel fut le tribunal révolutionnaire de Brest. Que dire de celui du Morbihan? Le 7 prairial, deux femmes du district de Josselin, furent condamnées à mort pour avoir recélé un prêtre, l'abbé Mayenne : l'une d'elles lui avait donné deux fois abri : quant à l'autre, le tribunal la considéra comme receleuse, non pour l'avoir reçu, mais pour avoir — ce sont les propres termes du jugement — « entretenu avec lui une correspondance (2) ».

V

A l'autre extrémité de la France, dans la Haute-Loire, les documents officiels attestent la même profanation de la justice.

Là-bas ont passé de nombreux proconsuls : Lacoste, Faure, puis, à partir du mois d'août 1793, Reynaud qui s'est décoré du nom de *Solon*. Maintenant celui qui domine, c'est Guyardin, en attendant qu'arrive de Nîmes le représentant Borie, investi de pouvoirs généraux, non seulement sur le Gard, mais sur trois des départements cévénols.

Or tous ces hommes, en leurs dépêches, sont unanimes : l'ennemi à détruire, presque l'unique ennemi, c'est le fanatisme.

Parmi les prêtres, beaucoup n'ont pu se résoudre ni à s'exiler, ni à se rendre dans les maisons de réclusion. Ils sont demeurés en leur pays, robustes et durs à la fatigue comme de vrais montagnards, sobres par habitude de vie autant que par austérité, doublement exempts de crainte

(1) Dossiers du tribunal révolutionnaire de Brest. (*Archives nationales*, W, 542.)

(2) Jugement du 7 prairial an II (*Archives nationales*, BB^{3}, 12).

par courage naturel et par foi, protégés contre les poursuites par les mauvais chemins et les montagnes, sûrs en outre d'un abri dans leur détresse, tant le peuple de ces contrées leur est fidèle !

Tout ce qui peut se rassembler de rigueurs s'est accumulé. Par arrêté du 29 nivôse, toutes les églises ont été fermées. Tous les emblèmes religieux ont été abattus. Le repos décadaire a été imposé sous peine d'amende et de suspicion (1). Déjà deux prêtres ont été condamnés à mort par une commission militaire, et un autre a été guillotiné à Brioude. Trois autres, les abbés Delouche, Gerenthes, du Grail, ont été exécutés au Puy. Cependant la colère se tourne contre les femmes. On s'avise qu'elles sont les grandes agitatrices. Il y a les anciennes religieuses : *dominicaines*, *carmélites*, *ursulines*, *sœurs de Saint-Joseph*, *sœurs de Saint-Pierre*, *sœurs du Bouillon*, *sœurs du Pot*. Il y a les *béates*, les *filles de carreau*, les *maîtresses de dentelles*, toutes plus ou moins constituées en tiers ordre. Un arrêté du 27 germinal les astreint, toutes sans distinction, au serment sous peine d'être emprisonnées (2). La commune du Puy va plus loin et, servile avec luxe, médite d'étendre l'arrêté à toutes les femmes de la ville qui ne fréquentent pas le *temple de la Raison* (3). — Au Puy une quarantaine de religieuses prêtent serment. Mais ailleurs aucune violence n'intimide ni ne réduit. Parmi les *béates*, aucune ne cède. Les prêtres demeurent le plus souvent insaisissables. En beaucoup de communes il y a, suivant l'expression de Reynaud, « entière pénurie de patriotes ». Ainsi en est-il dans les cantons de Saugues, de Fay, du Monastier ; ainsi en est-il surtout dans la région d'Yssingeaux, alors l'une des plus pieuses de France comme elle l'est encore aujourd'hui.

Il faut abattre ceux qu'on appelle les rebelles. Le printemps

(1) Arrêté, 16 nivôse (*Archives nationales*, AF[II], 115, registre 865).
(2) *Archives nationales*, AF[II], 115, registre 866.
(3) Albert BOUDON, *les Municipalités du Puy*, t. II, p. 147.

a fondu les neiges, amélioré les routes. Les jours plus longs rendent moins redoutables les embûches. Dès la fin de germinal, s'organisent les expéditions qui fouilleront le massif du Mézenc, les bois de la Chaise-Dieu, et, tout aux limites du Cantal et de la Lozère, les monts de la Margueride. Le Représentant Guyardin commande. Derrière lui s'agite au Puy, sous le nom de *société populaire*, un club peu nombreux, mais pire que lui. Le mot d'ordre est de saisir tous les ecclésiastiques réfractaires. Mais pour les saisir sûrement, il faut s'emparer de ceux qui leur donnent asile. Aussi bien, la loi toute récente du 22 germinal a montré la voie à suivre. *Sus aux receleurs de prêtres*, telle est la consigne qu'emportent avec eux gendarmes et gardes nationaux.

Le tribunal criminel du Puy a été récemment épuré et, suivant l'expression du temps, *mis à la hauteur*. Ce fut vers lui que les limiers de police rabattirent les victimes.

En ce pays lointain se déroulèrent des audiences tragiques et obscures, meurtrières jusqu'à rendre jaloux Fouquier-Tinville.

Le 29 floréal comparut devant les juges un prêtre, chapelain de Villeneuve-de-Fix, qu'on appelait Bernardon.

Depuis longtemps il errait dans la région de Brioude, vivant de charités, changeant souvent d'abri, exerçant pourtant son ministère. Le 22 floréal, il avait été arrêté dans la maison de son père, un vieillard de quatre-vingt-onze ans, chez qui il avait passé la nuit. Son sort n'était point douteux : il n'avait prêté aucuns serments ; il avait baptisé, confessé, assisté les mourants, et, loin de s'en défendre, le déclarait fièrement ; sur lui on avait trouvé des écrits de sa main, prières, exhortations aux fidèles, datées d'un lieu qu'il appelait la *Solitude* et qu'il se refusait de désigner autrement, afin, disait-il, de ne compromettre personne. Cependant, en la demeure où avait été saisi l'abbé, vivaient, outre son père, impotent et en enfance, la belle-fille de celui-ci, Thérèse Saugues, épouse de Claude Bernardon, et une jeune cousine pauvre,

Claire Bernardon, qui faisait office de servante. En même temps que le prêtre, les deux femmes avaient été appréhendées, et, avec lui, elles furent amenées devant le tribunal. La loi du 22 germinal était atroce. Les juges l'aggravèrent par une interprétation plus atroce encore. A défaut du chef de famille, irresponsable par son âge et l'affaiblissement de ses facultés, ils condamnèrent à mort comme receleuse la belle-fille. Restait la servante qui n'était que salariée et qui n'avait pu qu'obéir. Son seul tort était de n'avoir point trahi ses parents et ses maîtres. « Pourquoi n'as-tu pas averti la municipalité? lui demanda le président. — Je ne l'ai pas fait, répondit-elle, parce que je ne pouvais faire de la peine à mes parents. » L'ingénuité de la réponse n'émut pas. La jeune fille fut enveloppée dans la sentence capitale, et les trois condamnés furent livrés au bourreau.

Six jours plus tard, le 3 prairial, une femme âgée, qu'on appelait la dame Beauzac, fut extraite de la prison pour le tribunal. Elle était notoirement entachée de fanatisme ; car, dans sa famille comme en beaucoup de familles du Velay, on avait compté plusieurs vocations sacerdotales. Était-elle hostile au régime établi? On peut en douter ; car son mari avait été, en 1792, maire de Solignac ; et l'un de ses enfants était aux armées. Son crime était d'avoir un fils prêtre, ordonné naguère en exil par l'évêque M. de Galard. Comme ce prêtre était sans asile, elle l'avait reçu. Les gendarmes étaient venus ; le proscrit avait réussi à s'enfuir, mais elle avait été appréhendée. Qui ne l'eût absoute? Tout autre fut la sentence, et la mère fut punie de mort. Les contemporains ont rapporté qu'en entendant le jugement, la pauvre femme s'écria en un accès de douleur sauvage : « Vous êtes pires que des tigres. Vous faites mourir une femme pour n'avoir pas chassé son fils. — C'est la loi, balbutia le président ; » tandis que dans l'auditoire, quoique composé de la plus vile populace, passait un frisson d'émotion. Sept jours plus tard,

le 10 prairial, Guyardin écrivit au Comité de salut public : « Il y a peu de jours, on manqua deux prêtres ; mais on saisit la femme qui donnait asile. Elle fut guillotinée. » Et marquant l'événement comme on eût fait d'un succès, il ajouta : « Cela fit impression (1). »

Il ne faut pas laisser refroidir « l'impression », mais au contraire précipiter les meurtres. On est au mois de juin, un bon temps pour fouiller la montagne. Par arrêté du 17 prairial, Guyardin ordonne une grande battue pour découvrir les « scélérats de prêtres » et tous ceux qui les protègent. Une petite armée est levée : neuf cent cinquante gardes nationaux, des dragons, neuf brigades de gendarmerie. A l'expédition sont même attachés deux ingénieurs des ponts et chaussées. « Les forces en marche, dit l'arrêté, visiteront les communes, les hameaux, les fermes, les maisons, les baraques, les bois, les gorges ». Les officiers municipaux seront tenus d'indiquer ceux des prêtres « qu'ils connaissent et les lieux où ils se retirent ». En cas de refus, ils seront « receleurs, complices et traîtres (2) ».

Et de nouveau, vers le tribunal, sont acheminées les victimes. Dans les fastes de cette meurtrière justice, une journée, celle du 29 prairial, a mérité de demeurer fameuse.

Ce jour-là, on vit d'abord paraître un vieillard de soixante-seize ans, l'abbé Abeillon, l'ancien curé d'Arlempdes. Son procès fut court : il avait prêté serment, mais s'était rétracté ; il avait continué son ministère et, en outre, se recommandait par une longue vie de vertu. Incontinent il fut condamné à mourir ; et ce fut comme un lever de rideau en attendant la grande pièce.

Quand Abeillon eut été emmené, le banc des accusés se garnit mais au point de déborder : d'abord un prêtre, l'abbé Mourier, ancien vicaire de Beaune au canton de Craponne ;

(1) *Archives nationales*, AF[II], 195, registre 1612.
(2) *Ibid.*, AF[II], 115, registre 863.

puis les époux Barthélemy Best, cultivateurs au hameau de Bruas, commune de Beaune, et avec eux leur sœur Marie Best ainsi que leur fille âgée de quatorze ans, Marguerite Best ; puis encore une ancienne sœur de Saint-Joseph, Marie-Anne Garnier, et une dentellière, du nom de Jeanne-Marie Aubert ; puis enfin trois autres dentellières, deux filles de service, un cultivateur. En tout on eût compté treize accusés. — L'abbé fut interrogé le premier. C'était un homme jeune encore, d'inébranlable résolution. Une fois déjà, il avait été arrêté par la garde nationale et avait réussi à s'échapper. Ses réponses furent brèves, fières, presque hautaines : il n'avait prêté aucun serment : il avait exercé son ministère autant qu'il l'avait pu ; en quel village? chez quelles personnes? en quelles conditions ? il refusait de le dire. La semaine précédente, se sentant à bout de forces et malade, il avait demandé asile à Best, le fermier du domaine de Bruas. En cet abri il était demeuré trois jours, couché en une sorte de cachette pratiquée entre deux murailles. C'était là que, dans la nuit du 26 au 27 prairial, il avait été arrêté. Ayant parlé de la sorte, Mourier s'assit, en homme qui n'a plus qu'à mourir. Le juge interrogea ceux qu'on appelait les receleurs. Best, sa femme, sa sœur ne nièrent rien. « Savais-tu, demanda le président à Marie Best, que tu t'exposais à des peines en donnant refuge à un réfractaire. — Oui, répliqua-t-elle avec une brièveté intrépide. » Qu'avait fait le prêtre pendant son séjour à la ferme? Bien qu'il fût malade, il avait confessé, il avait donné la communion. « A quelles personnes, demanda le juge? — Je les connais bien un peu, répliqua Barthélemy Best, mais je ne veux pas les déclarer, de peur de les mettre en peine. » Parmi les autres inculpés se trouvaient Marie-Anne Garnier, l'ancienne religieuse de Saint-Joseph, et Marie Aubert, une des ouvrières en dentelle. Ni l'une ni l'autre n'habitait le domaine de Bruas ; mais elles y étaient venues, la première pour soigner le prêtre malade, la seconde pour lui apporter des provi-

sions; et elles avaient été saisies au moment des perquisitions. Contre les autres prévenus nulle charge, sinon qu'on les avait vus à la ferme de Bruas et que sans doute ils s'y étaient rendus pour recevoir de l'abbé Mourier les secours religieux. — Il restait à statuer. Les lois étaient barbares. Le jugement enchérit sur les lois. Mourier fut condamné à mourir, pareillement les époux Best et par surcroît Marie Best. Par une extension sans exemple dans la jurisprudence pénale, les juges considérèrent comme receleuses Marie-Anne Garnier qui avait soigné le prêtre, Marie Aubert qui s'était attardée dans la ferme; et elles furent l'une et l'autre comprises dans l'immolation. Deux autres femmes furent condamnées à la réclusion « pour fanatisme outré ». Le reste des prévenus fut acquitté, y compris la jeune Marguerite Best que les émotions brisèrent à tel point qu'elle mourut trois mois après. — L'exécution suivit immédiatement la sentence. On avait fait attendre Abeillon pour le joindre aux autres victimes. Quand les sept condamnés furent mis en marche vers la place du Martouret où se dressait la guillotine, les deux prêtres entonnèrent le *Miserere*, et on les entendit, reprenant l'un après l'autre chaque verset comme ils eussent fait à l'autel. Autour de l'échafaud était rassemblée la populace ordinaire, mais cette fois silencieuse et comme pétrifiée. Les quatre femmes furent immolées d'abord, puis Barthélemy Best et après lui l'abbé Mourier. Pendant ce temps Abeillon, le vieux curé d'Arlempdes, priait tout haut : *In te Domine speravi, non confundar in æternum.* Comme il achevait le texte sacré, le bourreau le saisit; et sa mort compléta l'holocauste.

Dans tout le département la battue continuait. Traqués de tous côtés, les prêtres, tantôt se réfugiaient dans les étables, les masures ou les fermes abandonnées, tantôt gagnaient les cabanes de pâtres situées dans les hauts pâturages de la montagne. Là, espéraient-ils, ils ne compromettraient qu'eux-mêmes. Il fallait leur ravir ces pauvres asiles.

Un arrêté rendu par Guyardin (1) déclara que les propriétaires seraient responsables pour tous les prêtres saisis dans les baraques, les huttes, les maisons ruinées ; ils n'avaient qu'un moyen d'échapper au danger, c'était de renoncer par acte authentique à leur propriété. Pendant ce temps, arrivaient de Paris des conseils, non de modération, mais de rigueur ; le Représentant Faure écrivait à l'un de ses agents dans le canton de Monistrol : « Je t'invite à ne pas souffrir d'apitoiements. » Puis, comme si la justice locale ne suffisait pas, il annonçait un arrêté du Comité de sûreté générale pour traduire au tribunal révolutionnaire de Paris plusieurs prêtres et receleurs de prêtres (2).

Au Puy l'œuvre de meurtre se poursuivait. Le 2 messidor, le tribunal appela devant lui un autre prêtre réfractaire. C'était un vicaire de Craponne appelé Clavel. Il avait été arrêté au hameau d'Auliac, chez son frère auprès de qui il était caché depuis quelques jours. Il fut condamné à mourir, son frère aussi, et par surcroît sa belle-sœur à qui l'on ne pouvait reprocher que « d'avoir préparé les repas du fugitif ». — Dix jours plus tard, le 12 messidor, nouveau jugement, nouvelle condamnation à mort contre un vicaire du nom de Mosnier et contre une ancienne religieuse, Elisabeth Dorat, dans la grange de qui le prêtre avait couché.

Il restait à assimiler au recel la simple détention d'objets pieux. Les juges du Puy ne reculèrent pas devant cette monstruosité. Le 3 thermidor comparurent devant eux les époux Abrial et leur fille Isabeau. C'étaient des fermiers du hameau de Maisonseule près d'Yssingeaux. Contre eux leurs ennemis eux-mêmes n'auraient pu formuler aucun grief, hormis leur foi. Une perquisition avait fait découvrir à leur domicile, non des prêtres, mais un vase sacré, une chasuble, quelques ornements. En outre, quand on les interrogea, ils

(1) Arrêté du 12 messidor. (*Archives nationales*, AF[II], 115, registre 863.)

(2) Lettre du 2 messidor an II (*Rapport du Représentant Pierret sur sa mission dans le département de la Haute-Loire*, an III).

refusèrent, avec une constance plus forte que le péril, de déclarer à qui appartenaient le calice et les ornements sacerdotaux. Les magistrats n'en demandèrent pas davantage; ils estimèrent que le refus d'être délateurs et le fait de posséder des objets cultuels constituaient le crime de recel. En vain Isabeau Abrial essaya, avec une constance héroïque, de détourner sur elle l'accusation, en déchargeant ses parents. Il fallait aux juges non une, mais trois victimes; et le père, la mère, l'enfant, furent ensemble immolés (1).

VI

A Bordeaux sévit une justice non moins cruelle.

On connaît l'état de cette ville en 1793 : les protestations contre le 31 Mai; la résistance contre la politique jacobine; les délégués de la Convention insultés et obligés de repartir; puis les divisions et la pénurie des subsistances; l'esprit de réaction brisé par découragement ou paralysé par peur;

(1) Les jugements du tribunal criminel du Puy subsistent au greffe de la Cour d'assises de la Haute-Loire. Beaucoup d'entre eux ont été reproduits intégralement dans l'ouvrage de M. Maxime RIOUFFOL (*la Révolution de* 1789 *dans le Velay*). Quant aux dossiers proprement dits (procès-verbaux, enquêtes, interrogatoires), il semble, d'après les recherches infructueuses qui ont été faites sur ma demande, qu'ils ont été perdus, égarés ou détruits. Mais, à une époque fort ancienne, des copies des interrogatoires ont été prises par un chanoine du Puy, M. l'abbé Sauzet, qui se trouvait être proche parent d'un des membres du tribunal et à qui cette circonstance a sans doute facilité la tâche. Ce travail paraît offrir toutes garanties d'authenticité et d'ailleurs concorde parfaitement avec les *considérants* des jugements; de cette copie il a été dressé un double qui m'a été communiqué par M. le chanoine Vacher, secrétaire de l'évêché du Puy, à qui je suis heureux d'adresser mes remerciements. C'est ce recueil qui m'a permis de compléter ce que nous apprennent, sûr l'héroïque fidélité des chrétiens du Velay, les jugements, les relations écrites, les traditions orales et les divers documents des archives.

l'espoir, la confiance, la force revenant au contraire au parti montagnard ; enfin, le 16 octobre, dans la cité réduite, les Représentants du peuple rentrant en triomphateurs, au cri : « *A bas les Girondins!* »

Atroces furent les répressions. Toutes les autorités furent épurées. Une taxe fut décrétée sur les « aristocrates ». Un Comité de surveillance fut créé pour perquisitionner, pour arrêter. Sous le nom de *bataillon des sans-culottes*, une garde soldée fut formée, composée d'hommes à tout faire, choisis par les sections ou le *club national* (1). Enfin, en manière de tribunal, une *Commission révolutionnaire* fut établie. On l'appela *Commission militaire*, bien que les juges n'appartinssent point à l'armée. Elle se personnifia dans son président, un ancien instituteur du nom de Lacombe, homme mal famé qui bientôt devint sinistre.

Conseillers du parlement, avocats, gentilshommes, bourgeois notables, négociants, tous s'étaient jadis fort jalousés. Ils se retrouvèrent dans les prisons. Puis, tantôt un à un tantôt par fournées, ils en furent tirés pour le tribunal. Ils y comparurent, mêlés souvent à des artisans, de petits marchands, des ouvriers, dénoncés comme les clients de l'aristocratie. L'accusation la plus ordinaire fut celle de *fédéralisme*. Cependant, entre tous les périls, nul ne dépassa celui d'être riche ; et, comme les sentences de mort entraînaient la confiscation, on faucha à travers les vies afin de se ruer sur les biens. En cette ville élégante, spirituelle, affinée, un peu amollie aussi par une longue prospérité, tout devint suspect : la culture de l'esprit, l'urbanité des manières, la réprobation, même discrète, des excès. Rien ne trouva grâce, même les propos frondeurs tenus dans les lieux de plaisir. Au *Grand-Théâtre*, quelques mois auparavant, acteurs et spectateurs s'étaient plu un jour, les uns à souligner, les

(1) Arrêtés du 27 vendémiaire et 17 brumaire an II (*Archives nationales*, AF[II], 107, registres 792 et 794).

autres à applaudir les allusions au régime ancien, les appels à la modération : après coup, cette liberté fut jugée intolérable ; et un soir du mois de novembre, il se trouva que tous les acteurs furent arrêtés (1).

En cette ardeur de poursuite, pouvait-on oublier les *fanatiques?*

Dans Bordeaux, un certain nombre d'ecclésiastiques étaient restés ; d'autres s'y étaient réfugiés, venant de la Dordogne ou des environs de Montauban, des Charentes et même du Poitou. Ils avaient pour amis, pour confidents, quelques chrétiens fidèles qui souvent leur fournissaient asile et prêtaient leur maison pour le culte. C'est aux abords de la rue Sainte-Catherine ou de la place d'Aquitaine et plus encore au quartier Saint-Michel non loin de la Garonne, qu'on eût trouvé ces logis hospitaliers. Ces serviteurs de l'Église souffrante étaient des gens de profession modeste, protégés par l'humilité de leur vie. On a jusqu'à nos jours retenu quelques noms : rue Porte-d'Albret, un architecte du nom de Sabarot chez qui la messe se célébra plus d'une fois ; rue Hugla, un gantier, Jacques Billoy, qui recevait chez lui les prêtres de passage ; puis rue des Menuts, Michel Arnozan, qui gardait en sa demeure la réserve des hosties saintes, et aussi dans la même rue, un tailleur d'habits appelé Lionnais, non moins zélé et courageux (2). Une recherche attentive eût fait découvrir aussi beaucoup de religieuses : ursulines, visitandines, annonciades, sœurs du Bon Pasteur. La plupart étaient des sœurs converses « sœurs de second ordre », disait l'acte de leur profession. Elles vivaient en de très pauvres demeures, rassemblées à trois ou quatre, par motif d'économie et pour mieux observer leur règle. Parfois aussi elles se logeaient chez des ouvrières comme elles, lingères, couturières, empeseuses, lessiveuses ; et les pauvres filles, toutes

(1) Voir Aurélien VIVIE, *la Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 111, 150, 403.

(2) L'abbé LELIÈVRE, *les Ursulines de Bordeaux sous la Terreur et sous le Directoire*, p. 43 et suiv.

de même condition, mettaient tout en commun : travail, ressources, prières, espoir en Dieu. Qu'un prêtre fût sans asile, et sans plus de calcul, elles n'hésitaient pas à l'accueillir, jugeant qu'elles accomplissaient ainsi la volonté du ciel. Le besoin de servir suggérait aussi à ces humbles femmes des courses qui n'étaient pas sans péril. Volontiers elles se faisaient commissionnaires et portaient les messages des prêtres ; puis elles propageaient ou glissaient sous les portes des prières, des avis, de petites brochures, outre cela des chansons qui étaient d'ailleurs médiocres et des pièces de vers qui ne valaient pas mieux. D'autres fois, quand elles ne craignaient pas d'indiscrétion, elles rassemblaient deux ou trois enfants et leur apprenaient le catéchisme. La persécution, loin d'abattre la piété, avait suscité en ces âmes simples un renouveau de ferveur. Les assemblées religieuses étaient fréquentes. On y disait le chapelet, on s'y exerçait à la méditation. Une dévotion, assez nouvelle alors, s'était surtout propagée, celle du *Sacré-Cœur*. Les survivants ont raconté que, le vendredi, la messe se disait chez le gantier Billoy. La demeure, toute modeste et écartée, n'attirait point les regards. Bien avant l'aube la chambre se remplissait de prosélytes, et les divins mystères se célébraient. Si les brouillards qui flottaient sur le fleuve prolongeaient les ténèbres et par suite la sécurité, l'officiant profitait du répit pour une exhortation ; puis il distribuait les insignes du Sacré-Cœur ; et les pieuses femmes serraient sur leur poitrine, comme gage de protection, les images bénites. Cependant, dans la haute flèche de Saint-Michel, l'unique cloche conservée sonnait six heures ; et en hâte, sous la brume qui achevait de s'éclaircir, on se séparait.

Quand la *Commission militaire* eut immolé les principaux chefs du fédéralisme, elle s'avisa qu'il y avait urgence à détruire tous ces nids de superstition : de là une activité ardente pour rechercher les prêtres et bien plus encore les dévotes qui les recélaient.

Les perquisitions s'accomplirent la nuit. La première ou

du moins l'une des premières expéditions partit le 8 prairial (27 mai 1794) entre onze heures et minuit. La chasse fut bonne : trois prêtres, deux receleuses. Le sort des prêtres était fixé ; ils n'avaient prêté aucun serment et, tant qu'ils en avaient gardé la faculté, avaient exercé leur ministère. Les receleuses auraient pu, par faiblesse ou désaveu, sauver leur vie. Nulle parole ne sortit de leurs lèvres qui fût indigne d'elles. L'une des deux surtout, une ouvrière empeseuse, du nom de Marie Gimet, parut, par la constance de ses réponses, aller au-devant de la mort plutôt que la redouter. Interrogée au moment de l'arrestation, puis devant le *Comité révolutionnaire*, elle déclara que les prêtres logeaient chez elle depuis six mois. « Qui te les a envoyés ? — C'est le bon Dieu qui me les a adressés. — A-t-on dit la messe chez toi ? — Oui, tantôt l'un tantôt l'autre, et je serais même bien fâchée qu'elle ne s'y soit pas dite. — Venait-il du monde pour les messes ? — Il y venait quelques personnes, et c'est moi qui les invitais. — A-t-on fait chez toi des baptêmes, des mariages ? — Oui, un mariage, point de baptême... et c'est moi qui ai engagé les prêtres à faire ce mariage. — Quel est le nom des époux, et celui des personnes qui assistaient à la messe des prêtres ? — C'est un secret que j'emporterai au tombeau. » Au bas de l'interrogatoire est apposée une signature mal tracée, celle d'une illettrée, pauvre de science, n'ayant de grand que la foi. — Le 18 prairial, prêtres et receleuses comparurent devant Lacombe. « Tu savais, demanda-t-il à Marie Gimet, que ces hommes étaient prêtres ? — Oui. — Tu étais déjà leur complice et tu l'avoues ? — Oui. — Tu penses comme eux et tu t'honores de leur avoir donné asile ? — Oui. — Savais-tu que tu manquais à la loi ? — Il vaut mieux suivre la loi de Dieu que celle des hommes. » Et cette parole, répétée par l'autre femme, fut la dernière avant la sentence qui unit dans la mort les cinq victimes (1).

(1) Commission révolutionnaire de Bordeaux, dossier Devillefumade.

Les jours suivants furent jours de répit pour les *fanatiques*. Il y avait à proscrire tout un arriéré d'hommes de loi, bourgeois, négociants, anciens conseillers du parlement. Puis devant la Commission comparurent, le 1er messidor, les conventionnels Guadet et Salles et, peu après, Barbaroux.

Après les illustres, on revient aux humbles : le 6 messidor (1), un prêtre de la Dordogne, Dodugnon, dit Verneuil, et trois ouvrières en lingerie qui lui ont donné l'hospitalité : le 8 messidor, un autre prêtre, l'abbé Dornal, puis, avec lui, le gantier Billoy qui l'a reçu en sa demeure et, par surcroît, deux religieuses ursulines qui habitent dans la maison ; en tout, dans les deux procès, huit victimes pour le bourreau.

Certaines maisons sont particulièrement suspectes : tel, rue du *Grand-Cancéra*, l'ancien couvent du Bon-Pasteur. Onze pauvres filles y sont restées, par tolérance ou oubli. Quatre ou cinq sont d'anciennes sœurs converses ; les autres, simples laïques, sont venues jadis en ces lieux pour y faire pénitence ou pour y finir en paix leur vie. Un porteur d'eau, du nom de Pauze, est, en outre, attaché au couvent et y est employé pour les plus grossiers ouvrages. Cependant, les jacobins du quartier sont en éveil et, derrière les murailles, soupçonnent des prêtres cachés. Un jour, le 12 messidor (30 juin 1794), on fait perquisition dans la maison. Tout d'abord nulle capture, aucun autre butin que des prières manuscrites ou imprimées, des conseils pour la vie intérieure, un brouillon de compliment pour la fête d'une religieuse, et un *ordo* pour le temps de carême. A tout hasard on appose les scellés, on arrête les sœurs converses, les pensionnaires, de plus le porteur d'eau ; et tous les douze sont écroués à la *prison des Orphelines*. — Quatre jours plus tard, grand émoi dans la rue du *Grand-Cancéra*. Il se trouve que les premiers perquisiteurs ont manqué d'adresse ou de vigilance. En une

Molinier, Soury, Marie Gimet, femme Trollonge (*Archives départementales de la Gironde*).

(1) 24 juin 1794.

cachette pratiquée dans un mur, on vient de découvrir un prêtre : c'est un ancien provincial des Récollets, le Père Cazeaux. Il est insermenté ; il vit en ce réduit depuis treize mois, et il remplit, autant qu'il le peut, les fonctions du ministère sacré. Sans perdre un instant, l'un des agents de Lacombe, nommé Berlan, se rend à la maison des *Orphelines*. Séparément, il interroge les douze détenus. Ceux-ci, qui ne savent rien, refusent, par un héroïque mensonge, de dénoncer le prêtre, le croyant en sûreté. Pour le châtiment, pas une minute n'est perdue. On est au matin du 16 messidor. Une heure plus tard, le P. Cazeaux, Pauze, les femmes, en tout treize, s'alignent devant la Commission révolutionnaire sur le banc des accusés. Sûrement, d'autres prêtres ont passé dans ce repaire du Bon-Pasteur ; et tout le calcul de Lacombe est d'offrir la vie à qui sera délateur. Il interroge d'abord le porteur d'eau, puis les femmes, ensuite les religieuses. Tous se taisent. « Voyons, insiste-t-il en s'adressant aux femmes, celles d'entre vous qui connaissent des prêtres, parlez. » Nulle n'élève la voix. Lacombe poursuit : « Vous partagez es erreurs de ce prêtre et vous voulez mourir sur l'échafaud. » Cependant, parmi les accusés, le président dévisage une vieille sœur converse ; elle a soixante-quatorze ans ; d'elle peut-être, sous la terreur et grâce à l'affaiblissement de l'âge, on obtiendra une dénonciation. « Veux-tu, lui dit-il, faire des aveux ? » Et elle de répondre, dans l'universelle attente, ces simples mots que je copie sur les notes d'audience : « Je veux mourir *romaine.* » Sur cette parole, le jugement est rendu. Le prêtre, les onze femmes, le porteur d'eau, tous les treize sont condamnés à périr ; et incontinent la sentence est exécutée (1).

En rassemblant les souvenirs des contemporains, en rapprochant les unes des autres les pièces des Archives, on

(1) Commission révolutionnaire de Bordeaux, procès Cazeaux et autres, 16 messidor (*Archives départementales de la Gironde*).

retrouve, on revoit presque ceux qui furent les persécuteurs, ceux qui furent les martyrs. A la tombée du jour se réunissent les gens de la *garde soldée.* A leur tête est un officier municipal ou bien un agent de la commission militaire. Les perquisitions commencent. Entre plusieurs expéditions, je prends comme exemple l'une de celles qui s'accomplissent en l'une des nuits de messidor. C'est aux abords de la place d'Aquitaine que les limiers de police travaillent. Ils arrêtent deux religieuses rue Villedieu, deux rue Leberton, deux rue Tanesse, deux encore rue des Augustins ; en outre, trois laïcs qui sont, dit-on, les agents des prêtres. Entre temps, ils apposent les scellés sur trois armoires qui renferment *les colifichets du fanatisme*, crucifix, soutanes, missels, ci-devant reliques. Avant le jour, religieuses et laïques sont écroués à la *prison des Orphelines.* Ainsi s'accomplissent les opérations de police. Le plus souvent, il est procédé à un interrogatoire par l'un des délégués du comité de surveillance. Puis les victimes appartiennent à Lacombe qui, à son heure, les tirera de la prison pour la *Commission militaire.* Les délais pour les comparutions varient ; ils sont tantôt d'une heure, tantôt d'une ou deux semaines, suivant les surcharges du rôle ou les caprices du président ; car ce Lacombe est tout. Du tribunal établi naguère au *palais Brutus*, maintenant au ci-devant *couvent des Minimes*, il a fait sa chose : point de jury, point d'accusateur public, le plus souvent point de témoins ; à lui tout seul, il tient lieu de tout cela. Suivant le témoignage de Garnier de Saintes, alors en mission à Bordeaux, il a réduit ses collègues « à être nuls devant lui (1) ». On l'accuse d'immoralité et d'intrigue, mais nul n'ose parler tout haut, pas même Garnier de Saintes qui s'étonne d'avoir trouvé plus sinistre que lui. Donc, devant cet homme, les accusés comparaissent.

(1) Lettre de Garnier de Saintes au Comité de salut public, reçue le 7 thermidor (*Archives nationales*, AF[II], 107, registre 794).

On possède les feuilles d'audience. Ce sont de simples notes informes, souvent illisibles : une ou deux questions collectives ; puis, pour quelques-uns des prévenus, une ébauche d'interrogatoire ; pour d'autres, rien du tout ; des invectives à foison ; enfin, à travers les menaces, de temps en temps un geste tentateur et, pour prix de la délation, un espoir entrevu de salut.

Je compte, à partir du procès du Bon-Pasteur, les condamnations à mort pour affaires de recel : le 19 messidor, six religieuses ; le 3 thermidor, un prêtre, le Père Pannetié, et deux femmes avec lui ; le 7 thermidor, quatre religieuses. Le 9 thermidor, un prêtre comparaît, l'abbé Durand-Ramefort, et avec lui trois femmes très fidèles dans leur foi. Le prêtre est conduit à l'échafaud. Qu'advient-il des trois femmes? Je consulte le dossier : elles ne sont ni acquittées, ni condamnées, comme si, par un caprice de satrape, le juge les avait, au cours de l'audience, soustraites à sa propre juridiction (1).

Ceux que le bourreau va saisir sont-ils du moins des receleurs? La lecture des jugements stupéfie. Lacombe considère comme receleuses, tantôt une simple femme de service comme la femme Trollonge (2), tantôt une simple co-locataire comme la demoiselle Garry (3). Deux ursulines, les sœurs Loustalet et Durand, sont frappées de la peine capitale « parce que, ayant connaissance du recel, elles ne se sont pas empressées de le dénoncer (4) ». Les six religieuses condamnées le 19 messidor « ont, dit le jugement, assisté dans des maisons particulières à des cérémonies religieuses pratiquées par des prêtres réfractaires », et ont refusé de dire où sont ces prêtres ; c'est pourquoi elles sont rangées parmi les receleuses et livrées au bourreau. Voici qui est

(1) *Collection Vivie*, t. XV (*Archives municipales de Bordeaux*).
(2) Jugement du 18 prairial (6 juin 1794).
(3) *Ibid.*, 6 messidor (24 juin 1794).
(4) *Ibid.*, 8 messidor (26 juin 1794).

plus incroyable : un chirurgien, du nom de Lassave, a jadis donné des soins au vieux Père Pannetié et, bien qu'ayant ainsi connu le lieu de sa retraite, ne l'a pas dénoncé ; à ce titre, pour l'accomplissement de son devoir d'état, pour l'observance du secret professionnel, il est considéré comme complice, et réclamé pour l'audience et pour l'échafaud (1).

L'héroïsme des victimes grandit de toute l'ignominie des juges. Les prêtres pourraient, en prêtant serment, se sauver ; ils refusent d'acheter à ce prix la vie. On insiste : par le serment, non seulement ils se préserveront eux-mêmes, mais aussi leurs hôtes. Et l'un d'eux de répondre : « Je ne le puis ; » puis il ajoute : « Si j'avais mille vies, je les sacrifierais volontiers l'une après l'autre pour arracher à la mort celles qui m'ont reçu. » Un autre est un vieux prêtre qui ne sort plus de chez lui tant il est infirme, et qui ne peut plus dire la messe. Peut-être arrachera-t-on à son grand âge et à sa faiblesse le serment, ou bien encore des révélations qui permettront d'autres poursuites : « Je n'ai pas prêté le serment, répond-il, parce qu'il est contraire à ma conscience. » Le magistrat continue : « Je te requiers au nom de la loi de nommer ceux qui sont venus chez toi? — Je ne le puis. » Le 9 thermidor, l'abbé Durand-Ramefort est interrogé par Lacombe en ces termes : « Depuis quel temps as-tu cessé tes fonctions de prêtre? — Jamais, tant que j'ai eu occasion de les exercer. — Pourquoi n'as-tu pas prêté le serment? — Parce qu'il est contraire à la foi et à la discipline de l'Église catholique romaine. — Pourquoi ne t'es-tu pas présenté pour être déporté? — Parce que j'ai dû rester en situation de pouvoir instruire, consoler, fortifier. — Quels sont les autres prêtres que tu connais? » Alors suit un long silence que ne peut vaincre aucune pression.

Tels sont les prêtres. Bien plus magnifiques en leur fidé-

(1) Lettre du Comité révolutionnaire au district de Bordeaux, 3 thermidor (*Archives départementales de la Gironde,* affaire Pannetié).

lité sont les femmes, les filles, sur qui pèse l'accusation de recel. Plusieurs arrivent, tout effarées : « Nous ne connaissions pas la loi, allèguent-elles timidement. » Dans la bouche de l'une d'elles je recueille ces mots ingénus : « Je suis dans la peine sans le savoir. » L'espoir des persécuteurs est de mettre à profit cette apparente faiblesse. Mais sur les lèvres qui vont confesser Dieu, se pose la grâce d'en haut. Celle-ci garde un silence absolu ; celle-là répond : « Je ne veux point perdre mon âme pour sauver mon corps. » D'autres déclarent qu'elles ont assisté aux messes des insermentés, qu'elles savent l'asile des prêtres cachés, mais ne le révéleront pas. « Partages-tu les sentiments de ce prêtre, demande Lacombe, le 3 thermidor, à une pauvre ouvrière, Anne Bernard, qui a reçu le Père Pannetié. — Je suis chrétienne. — Prends garde ; tu peux servir ta patrie, parle avec franchise. — Je suis chrétienne et j'ai fait tout ce que je devais faire. — On ne te fait pas un crime d'être chrétienne ; on veut que tu obéisses aux lois ; si cet homme était encore chez toi, le dénoncerais-tu ? — Non, je suis dans ses sentiments. »

Ainsi parlent les saintes femmes, mais déjà enlacées par la mort. Quand Lacombe a perdu tout espoir de transformer les accusées en délatrices, aussitôt il précipite tout : un bout de sentence exhalé dans la colère et que le greffier rédigera demain, et voilà le sort fixé. Nul murmure des assistants, mais au contraire de hideuses acclamations ; car en cette salle tout ce que Bordeaux contient de basse populace s'est rassemblé. Tout près, sur la place Nationale (1), la guillotine attend. Il n'y a qu'à monter la rue Bouffard que, par une profanation ricanante et sinistre, on appelle maintenant *rue de la Justice*. Quand le bourreau a accompli son œuvre, les pauvres restes sont enfouis pêle-mêle en une confusion hâtée, et si bien qu'on sait à peine aujourd'hui le lieu des sépultures.

(1) Aujourd'hui place Gambetta.

Je note un seul effort pour modérer cette férocité. Ce qui achève de peindre l'horreur des choses, c'est le nom de l'homme qui eut pitié. Garnier de Saintes, on l'a dit, était en mission à Bordeaux. C'était le sanguinaire proscripteur de l'Ouest ; c'était l'homme qui, en parlant des prisonniers vendéens, avait écrit : « Dans les trois heures on les juge ; la quatrième on les fusille. » Aux sentences de Lacombe, son cœur, si endurci qu'il fût, se souleva. Le 11 thermidor, il rendit l'arrêté suivant : « Toute femme ou fille traduite devant la Commission et dont tout le délit sera d'être fanatisée, si elle n'a ni écrit ni prêché pour communiquer ses erreurs, ne pourra être jugée que comme atteinte de *folie* (1). » De la sorte, furent peut-être préservées quelques victimes. Et c'est un signe du temps que l'implacable Garnier de Saintes ait pu fournir une leçon d'humanité.

J'ai lu, relu les dossiers de ces *folles*. Je les ai lus au lieu où elles ont souffert. Ils sont très sommaires, à l'image de la justice expéditive dont ils perpétuent le souvenir. A travers les lambeaux de procédure, on devine les âmes, craintives comme des âmes de femmes, mais élevées au-dessus de la crainte par les transfigurations de la foi. De temps en temps, à travers les pièces détachées, de petites feuilles s'échappent, pratiques pieuses, résolutions, oraisons pour le salut de la France. C'est le butin saisi, la vraie richesse de ces humbles, et le signe auquel on les a reconnues dignes de mourir. L'écriture trahit l'ignorance autant que les paroles la sainteté. En l'une des liasses, j'ai trouvé deux *Sacrés-Cœurs* peints à la main, percés d'une flèche et entourés d'une couronne d'épines ; autour de l'un d'eux une main toute novice a tracé ces mots : « O Sacré-Cœur, je vous aime de tout mon cœur. » Avec émotion j'ai contemplé cette naïve image. Bien des filles pieuses ont récité pareille prière. Mais celle-là a été tracée dans les jours d'épreuve, répétée

(1) *Archives nationales*, AF[II], 107, registre 794.

dans l'incertitude de la liberté et de la vie, redite dans les angoisses du prétoire, murmurée peut-être sur le chemin de l'échafaud. C'est ce qui lui communique un aspect auguste, aspect de relique que volontiers on baiserait. Je n'imagine pas que l'élection divine se soit jamais mieux manifestée qu'en ces femmes ignorantes du monde et de tout ce que le monde promet, de basse condition, de savoir borné, qui ne songeaient qu'à vivre du travail de leurs mains et qui ont passé soudain de la vulgarité à l'héroïsme, sous le large souffle descendu d'En Haut. En elles, nul alliage de mobiles humains, mais le suprême sacrifice d'autant plus sublime qu'il est plus obscur, le sacrifice dans l'isolement, sous la raillerie, sans nul relief d'honneur terrestre ou de renom posthume, uniquement par Dieu et pour Dieu. C'est pourquoi je ne m'excuse pas d'avoir parlé longuement de ces humbles ; car jamais, je le répète, sur aucun front prédestiné ne se marqua mieux le signe des bienheureux.

VII

J'ai hâte d'échapper à ces scènes et d'arriver à la crise qui commença la délivrance.

Un trait achève de peindre cette époque : les proscripteurs ne sont pas plus rassurés que les victimes.

Je m'étais promis de ne plus parler de Robespierre. Mais il faut revenir à lui, tant il semble que, dans l'État, tout, à cette heure, soit subordonné à son affermissement ou à sa chute !

Il est à la fois tout-puissant et fragile, adulé et surveillé, envié et misérable, aussi environné de pièges que lui-même il tend d'embûches ; maître, mais à l'autorité précaire, demain peut-être suspect, après demain accusé.

Il a proposé la loi de prairial, dans l'espoir d'abattre à la fois ses adversaires personnels et les plus hideux des terroristes, puis de pratiquer, sur un terrain libre d'ennemis, cette sorte de clémence qui consiste à pardonner aux innocents. Or la loi lui a été accordée, mais avec une glose qui met à l'abri les Représentants, c'est-à-dire ceux qu'il lui eût plu de frapper. Le pire, c'est qu'il ne lui est point loisible de laisser au repos l'instrument qu'il a forgé : que s'il adoucissait sa face de proscripteur, aussitôt il serait taxé de modérantisme et tomberait sous les coups de ceux qui guettent son premier faux pas pour l'écraser.

Cet homme offre l'aspect d'un criminel qui déjà expie. Le signe de malédiction, c'est l'impuissance où il est de se repentir. Je sais bien qu'une volonté à la fois calme, prompte, énergique, eût encore pu tout sauver. Sur les bancs de la Montagne, les Conventionnels, à la fois malfaisants et apeurés, eussent, sans trop de remords, acheté leur propre sécurité en livrant quelques-uns des plus sanglants proscripteurs. Robespierre eût, par cette rigueur, intimidé les violents, rendu courage aux députés du Centre et, en s'élevant au-dessus des partis, eût conquis la liberté de redevenir humain. Mais l'entreprise était au-dessus de sa taille. En lui nulle décision prompte, mais de perpétuels soucis de rhéteur ; nulle souplesse, mais une rigidité soupçonneuse et étroite ; nulle profonde connaissance des hommes, mais la seule perspicacité qui se puise dans l'envie ; avec cela une nature pauvre, et rien de cette richesse de sang qui suggère les grandes audaces. Puis il eût fallu choisir promptement quelques victimes et, non moins promptement, rassurer le reste : or Robespierre haïssait trop de monde pour choisir vite : et, en s'attardant, il se perdrait.

En ces jours tragiques, comme pour échapper à son embarras, il se terre. Au Comité de salut public, il signe encore, mais il ne prend que peu de part aux délibérations. A la Convention, il ne paraît guère. Chez les Duplay, ses

hôtes, il demeure taciturne, étant de ceux qui ne connaissent que le silence ou la tribune aux harangues. De temps en temps, dans sa solitude, il trace, sur ceux que sa haine poursuit, des notes qu'on retrouvera plus tard. Il écrit de Thuriot : « Il ne fut jamais qu'un partisan de d'Orléans ; » de Bourdon de l'Oise : « Il s'est couvert de crimes en Vendée ; » de Léonard Bourdon : « C'est un intrigant taré (1). » Par de longues marches, il essaie — c'est du moins ce qu'on a rapporté — de calmer, à force de fatigue physique, le trouble de son esprit. Le seul lieu public où il paraît encore, c'est la *Société des Jacobins*. Là, bien que le président élu en prairial ait été Fouché son ennemi, il a ses séides, presque ses adorateurs.

Tandis que Robespierre laisse passer les jours, autour de lui se resserre la coalition de ses ennemis. Ils essayent d'abord de le perdre par le ridicule. Le 27 prairial, à la Convention, Vadier dénonce une vieille femme, Catherine Théot, qui réunit rue Contrescarpe un certain nombre de fidèles, pratique des initiations bizarres, et se fait appeler la mère de Dieu. A ces récits, l'assemblée, très morne d'ordinaire, se déride en un intermède de bruyante gaieté. Robespierre préside. Vadier se garde de prononcer son nom. C'est pourtant lui qui est visé. Parmi les assidus de Catherine Théot, figure l'ex-chartreux dom Gerle, ancien constituant, à qui Robespierre a rendu dernièrement quelques services. Puis il se trouve que cette femme est une des admiratrices, une des dévotes de Robespierre. Tout à coup Vadier de badin devient sinistre. Dans les puérils conciliabules de la rue Contrescarpe, il voit, affecte de voir une conspiration ; c'est pourquoi il propose et fait voter le renvoi de Catherine Théot et de ses principaux adeptes devant le tribunal révolutionnaire. L'espoir est qu'aux débats sera mêlé le nom de Robespierre, et que du procès il sortira amoindri, persiflé,

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre*, pièce 29.

suspect peut-être. Cependant celui-ci discerne la manœuvre, court au Comité, réussit à arrêter les poursuites et, comme on ferait d'une mèche perfidement allumée, éteint l'intrigue sous ses pieds.

Ce n'est qu'un incident. Au début de messidor, tous les coalisés sont en éveil. Ils s'appellent Barras, Tallien, Fréron, gens de corruption et de sang à qui résonne comme une menace la prétendue vertu de « l'homme incorruptible ». Ils se nomment, au Comité de sûreté générale, Amar, Voulland, délateurs par goût, bas par nature, passionnés pour abattre quiconque émerge. Il y a aussi les amis de Danton : Thuriot, Legendre ; puis quelques Représentants isolés : Bourdon de l'Oise, Lecointre. Cependant le plus actif, le plus redoutable aussi, est Fouché.

On connaît cet homme, tout couvert à cette heure du ang des Lyonnais et, à ce titre, désigné d'avance à quiconque sera justicier. Il n'est pas sanguinaire par goût, mais cynique et roué, souple et rampant quoique par intervalles frondeur, répulsif d'âme comme de figure, évoluant en de multiples mensonges sans s'y engluer jamais, non seulement intrigant mais l'intrigue même ; car il sait également menacer, tromper, cajoler, séduire, enlacer, et même, à travers ses méfaits, intercaler, quand il le faut, une bonne action. On soupçonne Robespierre de méditer un nouveau coup d'Etat : voici que Fouché fabrique des listes de proscription ; il les insinue, les laisse glisser, les propage en ayant l'air de les égarer et, ayant ainsi semé la terreur, il rallie à la coalition tous ceux qui se croient perdus si Robespierre ne meurt. D'autres fois, il grandit perfidement celui qu'il veut abattre : il vante son crédit, sa toute-puissance, loue même ses mérites, son éloquence, sa vertu qui sûrement l'élèveront à la dictature, en sorte qu'après avoir rassemblé contre lui tous ceux qui ont peur, il ameute pareillement tous ceux qui envient. Une souplesse d'allure et de langage poussée jusqu'au génie lui a permis de nouer des intelligences partout. Il est à son aise

sur les bancs de la Montagne, à son aise aussi sur les bancs de la Plaine. Des deux côtés, par des griefs opposés, il poursuit le même travail, dénonçant ici Robespierre comme modéré, et là comme altéré de sang. Robespierre ne s'y trompe pas. Bien qu'il aime mieux insinuer que désigner, bien qu'il répugne aux proscriptions nominatives, il lui arrive, aux Jacobins, le 26 messidor, d'éclater contre Fouché et, en des paroles de blême colère, toutes souillées d'une blanche écume de rage, il l'accable de ses invectives et de son mépris.

Rien ne serait assuré si l'on n'introduisait la discorde dans le Comité de salut public. Que s'y passa-t-il en ces semaines terribles? Sous l'histoire publique consignée dans les procès-verbaux, toute une histoire secrète se cache. De cette histoire secrète, ce qu'on sait est peu de chose, les principaux acteurs ayant été saisis par la mort ou étant peu dignes de foi. Les membres du Comité ont reproché à Robespierre et à Couthon la loi du 22 prairial, élaborée, prétendent-ils (1), en dehors d'eux. Entre Saint-Just, très mêlé aux affaires militaires, et Carnot qui revendique pour lui la direction des armées, éclate un jour une querelle très vive : « Je vois bien, dit Carnot à Saint-Just, que, vous et Robespierre, vous visez à la dictature. » Billaud-Varennes, Collot d'Herbois soupçonnent pareillement Robespierre ; de là des inimitiés, mais traversées d'apparentes réconciliations. Certains membres du Comité qui doivent s'absenter de Paris modifient leurs projets, les reprennent, les changent encore ; et dans ces variations de plans, on a cru voir (2) le signe d'inquiétudes ou de dissentiments, tour à tour renaissants ou apaisés. Au milieu de ses collègues, Barère, comme de coutume, se ménage, attendant l'issue.

(1) Déclaration de Billaud-Varennes à la Convention, séance du 13 fructidor an II. — Voir en sens contraire dénonciation de Lecointre (de Versailles), séances des 12 et 13 fructidor.

(2) Voir Lévy, *les Démêlés dans le Comité de salut public* (*la Révolution française*, janvier 1900).

A travers ces ténébreuses intrigues, perça un beau rayon de gloire. Le 11 messidor (1), on apprit la victoire de Fleurus. Ce fut une grande joie, mais courte, à peine une trêve entre les partis qui se marquaient pour la mort. Ces querelles intestines échappaient en général au public. La prudence était d'ailleurs de ne point s'enquérir et, si l'on avait surpris un secret, de se taire. Le seul spectacle qu'il fût malaisé d'ignorer, tant il s'étalait, était celui des exécutions. Le 26 messidor la guillotine fit relâche en commémoration du 14 juillet ; et telle était l'habitude de voir mourir, qu'on fut surpris du répit. Les jours suivants, le bourreau ressaisit sa proie : trente victimes le 27 messidor, trente et une le 28. Le 29 (2), les Parisiens, si blasés qu'ils fussent, ne laissèrent pas que de s'étonner en voyant se dérouler dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, le cortège quotidien. Sur les charrettes, seize femmes étaient assises qui priaient avec ferveur ; c'étaient des carmélites du couvent de Compiègne. On avait trouvé chez elles une image de Louis XVI qui remontait à 1789, quelques lettres de piété, une autre lettre sur le serment, en outre des scapulaires, un cantique à la Vierge et quelques vers composés par un bourgeois de la ville. C'est pourquoi, toutes ensemble, — supérieure, religieuses, sœurs tourières même, — elles étaient conduites à la mort.

Entre Robespierre et ses ennemis, la lutte sourde continuait, pour le pouvoir et pour la vie. Une seule chose retardait l'éclat, à savoir la crainte que mutuellement les rivaux s'inspiraient.

Plus s'approchait la crise, plus Robespierre se troublait. Ce n'était pas que les ressources lui manquassent pour vaincre. Il disposait de la force publique par Hanriot, de la Commune par le maire Fleuriot-Lescot et par l'agent national Payan : en dépit de certains indices équivoques, il était le maître

(1) 29 juin 1794.
(2) 17 juillet 1794.

aux Jacobins : un long crédit lui avait permis de placer partout ses créatures : la Convention, bien qu'elle ne l'aimât point, s'était accoutumée à son joug. Malgré tout, il tremblait. Un pressentiment l'obsédait, celui de sa fin. Jusqu'ici toutes ses facultés s'étaient condensées en une seule science, celle de proscrire. Maintenant il faut proscrire encore, mais avec la préoccupation du lendemain qui sera celle de pacifier. Et cet homme, médiocre d'esprit, politicien sans invention, se déconcerte en face d'un rôle qu'il a pu de loin rêver, mais qui de près l'écrase. Puis il a, par ses rigueurs, suscité tant d'inimitiés qu'il semble condamné au crime à perpétuité. La confusion de ses pensées rend flottantes ses paroles, flottantes aussi ses résolutions ; et il perd quelque chose de la rigidité qui faisait sa force quand il lui suffisait d'être scélérat.

La même hésitation retient pareillement la faction adverse. Celui qu'on médite de renverser, inspire une crainte superstitieuse, tant on l'a vu jusqu'ici proscripteur heureux ! Quand les conjurés se comptent, ils ne laissent pas que d'être soucieux. Les meneurs s'appellent Fouché, Tallien, Bourdon de l'Oise. C'est peu pour abattre l'homme qui a eu raison des Girondins, immolé Hébert, poussé jusqu'à l'échafaud Danton. Le grand travail est de circonvenir les rares survivants de la droite et surtout les députés du centre ou, comme on dit, les *gens de la Plaine*. Ceux-ci, qui n'ont connu depuis longtemps que les menaces ou les dédains, s'étonnent qu'on les recherche, qu'on les cajole. Les plus sollicités sont Durand de Maillane, Boissy d'Anglas. Aux demandes plus ou moins voilées de concours, leur perplexité est extrême. Aux féroces Montagnards, aux affreux proconsuls revenus des provinces ils préfèrent Robespierre qui les a parfois protégés. Mais voici qu'ils comptent les victimes du tribunal révolutionnaire : quarante-six le 4 thermidor, cinquante-cinq le 5, trente-cinq le 6, trente-sept le 7. C'est à Robespierre, l'auteur de la loi de prairial, qu'on doit, pensent-ils, cette recrudescence de rigueur. Alors ils prêtent l'oreille aux insinuations de

Fouché, et tout bas — car la crainte les domine encore — ils se disent que tout vaut mieux qu'un régime qui fait tomber, rien qu'à Paris, près de cinquante têtes par jour.

Enfin, le 8 thermidor, la bataille fut engagée dans la Convention. Elle le fut par Robespierre, brusque tout à coup comme le sont souvent les indécis. Ce fut au milieu d'un silence lourd d'attente qu'il commença son discours. « Je ne viens pas, dit-il, tracer des tableaux flatteurs, mais dire des vérités utiles... Les autres révolutions n'exigeaient que de l'ambition, la nôtre impose des vertus. » Après quelques développements, il continua en ces termes : « Je viens pour étouffer les horribles ferments de discorde dont on veut embraser le temple de la liberté. » Ayant parlé de la sorte, il commença à se découvrir, mais avec toutes les réticences dont il était coutumier. On l'accusait de menées contre la représentation nationale ; contre ce grief il protestait avec une solennité indignée : les ennemis de l'Assemblée, disait-il, étaient les siens, et pour elle, il saurait, s'il le fallait, mourir. Peu à peu le dessein général apparut qui était de s'abriter derrière la Convention pour atteindre les Comités. Robespierre rappela comment il avait jadis sauvé les soixante-treize députés de la droite, amis des Girondins. Ayant ainsi — il le croyait du moins — rallié les modérés et par là conquis la majorité, il osa porter le blâme jusqu'au Comité de sûreté générale, jusqu'au Comité de salut public. « Voilà six semaines, dit-il, que l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal m'a forcé à abandonner mes fonctions. Le patriotisme a-t-il été plus protégé? les factions moins audacieuses? la patrie plus heureuse? » Quoique avec des ménagements cauteleux, il critiqua les affaires militaires où dominait Carnot, les combinaisons financières auxquelles était surtout préposé Cambon, puis les opérations de police et du même coup il atteignit le vieux Vadier. Ainsi parla-t-il, insinuant les griefs plutôt qu'il ne nommait les coupables. Une longue et vague déclamation suivit sur la nécessité de réprimer les excès, de mettre

un terme à l'influence des hommes improbes ou violents, scélérats ou corrompus. — La conclusion fut qu'il fallait punir les traîtres, renouveler les bureaux du Comité de sûreté générale, épurer ce Comité et le subordonner au Comité de salut public, puis épurer le Comité de salut public lui-même et constituer l'unité de gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention, enfin établir sur les ruines des factions la puissance de la justice et de la liberté.

Le discours ouvrait une crise. Mais quelle crise? Sur les ruines des comités remaniés, épurés, domestiqués, ne découvrait-on point la dictature? et quelle serait cette dictature si ce n'était celle de Robespierre? On applaudit d'abord, soit faute de comprendre, soit par habitude de servilité. L'impression fut votée et même, sur la proposition de Couthon, l'envoi à toutes les communes. Quand les esprits se furent ressaisis, il se trouva que nul, sur les bancs de la Montagne, ne se sentit à l'abri. Dans le discours de Robespierre, aucune accusation nominative, mais une menace générale comme si tous étaient suspects. En une émotion intense — car il s'agissait de la vie — chacun s'appliquait à discerner le plus grand péril, celui de parler, celui de se taire. Vadier, puis Cambon, gravirent la tribune, le premier pour défendre, à propos de l'affaire Catherine Théot, le Comité de sûreté générale, le second pour justifier ses vues financières; puis Billaud-Varennes se fit le champion du Comité de salut public. Les voix montaient, se mêlant en un murmure encore confus, comme celui d'esclaves en train de se révolter. L'un des plus pressants fut Panis, un Conventionnel obscur et malfaisant qu'on avait oublié depuis les massacres de Septembre. On lui avait persuadé qu'il se trouvait sur les prétendues listes de proscription colportées, soit par Fouché, soit par d'autres, et il somma Robespierre de s'expliquer. Le tumulte s'accrut, la hardiesse aussi. Un autre député, nommé Charlier, non moins obscur que Panis, se jeta dans le débat. « Quand on se vante, dit-il, d'avoir le courage

de la vertu, il faut avoir aussi celui de la vérité. Nommez ceux que vous accusez. » Selon toute apparence, Robespierre se fût sauvé en désignant quelques noms et en rassurant le reste. Il n'eut ni cette résolution ni ce sang-froid. « Nommez, lui criait-on, nommez ; » et lui de garder le silence. Amar réitéra la sommation. De plus en plus, l'assemblée tournait à l'indépendance. Le vote d'envoi aux communes fut rapporté, et ce fut le signe de la défaite. Serait-ce un simple échec ou déjà l'irrémédiable chute? Un chef moins en vue et moins envié eût peut-être relevé sa fortune. C'était le sort de Robespierre d'être monté si haut qu'il ne pouvait descendre sans se briser. Non content de s'être affirmé comme homme politique, il s'était fait révérer comme pontife. Il aurait le sort des idoles pour lesquelles il n'y a pas de transition entre le moment où on les adore et celui où l'on en jette au vent les morceaux.

VIII

Ce qui suivit est dans toutes les mémoires : Robespierre allant le soir aux Jacobins, y redisant son discours, se faisant une fois encore applaudir et rentrant tout rassuré dans la maison Duplay; la nuit pleine de conciliabules : Fouché, Tallien, s'épuisant en efforts pour rallier les gens du centre; au Comité de salut public, l'anxiété, la colère, et Collot d'Herbois, Billaud-Varennes accablant de leurs invectives Saint-Just; puis des paroles plus adoucies et comme une ultime tentative de paix; car le Comité, un peu incertain sur ce qu'il doit souhaiter, s'agite entre deux peurs, celle d'être écrasé par Robespierre si Robespierre est victorieux, mais aussi celle d'être annihilé par la Convention si Robespierre est vaincu.

Dès le matin du 9 thermidor, à la salle des Tuileries, les tribunes publiques se remplissent. Sur les bancs de la Montagne, une trentaine de Représentants sont résolus à en finir avec celui que déjà ils nomment le *tyran;* les autres se tiennent prêts à accabler le maître, mais attendent encore, mal réveillés qu'ils sont de la servitude et n'ayant d'autre parti que celui de leur propre sécurité. Au milieu de l'enceinte, les députés de la *Plaine*, redevenus tout à coup importants, demeurent taciturnes comme des juges. A midi, la séance s'ouvre. Saint-Just essaie de parler. Bientôt un homme s'avance qui le pousse jusqu'à l'extrémité de la tribune : c'est Tallien, vénal, dissolu, méprisable, mais audacieux ce jour-là autant que Fouché a été retors, et vrai conducteur du drame qu'il mènera jusqu'au dénouement. D'autres seront véhéments, comme Billaud-Varennes, ou essaieront, comme Vadier, d'être perfides. Tallien est celui qui tient les fils, qui soutient et ranime les courages. Trois fois il prend la parole. En un geste mélodramatique, mais tout à fait dans le goût du temps, il brandit un poignard et menace d'en percer le nouveau Cromwell — ainsi appelle-t-il Robespierre — si la Convention n'a pas le courage de rendre le décret d'accusation. Bien qu'il soit tout souillé de corruption et de violence, il s'ingénie, en politique opportuniste, à rallier les modérés. Dans cet esprit, il laisse entrevoir une révision de la loi de prairial : « Nous ne sommes pas des modérés, dit-il, mais nous ne voulons pas que l'innocence soit opprimée. Nous voulons que le président traite les accusés avec décence et justice. » Puis, arrivant aux motions décisives, il enlève le double vote par lequel la Convention se déclare en permanence et décrète l'arrestation d'Hanriot, tout à la fois commandant de la force publique et protégé de Robespierre.

Robespierre voit sombrer sa fortune sans se persuader encore qu'il soit vaincu. Il s'approche de la tribune, tente de la gravir, se cramponne sur les degrés. Il essaie de parler,

d'une voix rageuse, toute blanche de colère, mais que le tumulte étouffe. De tous côtés, dans la Convention, il cherche qui le soutiendra. Il se tourne vers le fauteuil de la présidence : là est assis Collot d'Herbois son ennemi, qui bientôt sera remplacé par Thuriot, cet ami de Danton. Il regarde vers les tribunes publiques, naguère pleines d'acclamateurs : là-haut, un homme veut manifester en sa faveur, mais il est aussitôt saisi, jeté dehors, et cette exécution glace d'effroi. Il voit accourir son ami Lebas, courageux et dévoué : mais Lebas est repoussé de la tribune, et de ses séides il ne lui reste que Couthon qui est infirme et Saint-Just qui semble anéanti. Vers la *Plaine* il tourne des regards anxieux qui quêtent un secours : mais les yeux se détournent, les bouches demeurent muettes. En cette agonie de sa puissance et de ses jours — car on est, suivant l'expression de Billaud-Varennes, entre deux égorgements — Robespierre tâche de ressaisir parmi les Montagnards quelque chose de son ancien crédit. Il interpelle, il prie, il adjure, il menace, il invective : les uns se détournent, perplexes encore ; les autres se dressent, féroces à la manière des fauves quand ils sentent que le dompteur a laissé échapper sa lanière. Des cris s'élèvent : *A bas le tyran! A bas le tyran!* Lui, cependant, se dépense en phrases hachées, entrecoupées, sorties comme des cris de sa poitrine qui s'épuise. Mais au fauteuil présidentiel s'agite la sonnette, la terrible sonnette qui coupe sa voix : « Tu n'as pas la parole », lui crie le président qui est maintenant Thuriot. Les clameurs redoublent : *A bas le Catilina!* Ainsi parlent les médiocres écoliers qui ont lu Salluste sans le comprendre ; car Catilina, s'il avait revécu en Robespierre, eût, depuis longtemps, balayé la Convention et les comités aussi. Même en ces conjonctures, une arrière-hésitation retarde le vote suprême. On a décrété l'arrestation d'Hanriot ; maintenant, on décrète l'arrestation de Dumas. Après le général, le juge, comme si, avant d'abattre l'homme redoutable, on voulût d'abord l'isoler. Robespierre discerne ce

qui reste de peur. Le voici de nouveau près de la tribune, faisant tête aux injures, tentant de dominer la tragique sonnette, et s'évertuant d'une voix qui n'est plus qu'un cri. On le pousse, on le bouscule ; son jabot se froisse, ses vêtements se souillent, sa face se congestionne ; et l'on dirait qu'on entrevoit déjà la loque lamentable qu'il sera bientôt. Cependant, le drame le plus terrible est celui qui s'agite au fond de son âme. Scélérat, il l'a été jadis, sans aucun mélange et en toute impunité. La destinée qui l'a protégé à travers tous ses crimes, maintenant l'accable quand peut-être il aspire à s'évader hors de la Terreur et à en libérer la nation. C'est qu'il y a des profondeurs de perversité qui ne permettent plus les remontées. Et le voici qui, ayant prospéré en tous ses forfaits, va mourir de sa première bonne pensée.

La scène traînait. Un député se leva par qui elle fut abrégée. C'était un Montagnard obscur qu'on appelait Louchet. « Je demande, dit-il, le décret d'arrestation contre Robespierre. » L'homme traqué eut un soubresaut. Il se retourna vers la Plaine, avec l'arrière-espoir d'un secours. Mais rien que le silence de l'abandon. Le décret fut voté. Très noblement, Augustin Robespierre demanda à suivre le sort de son frère, et pareillement Lebas. La même mesure s'étendit à Saint-Just, puis à Couthon que Fréron accusa d'aspirer au trône. L'infirme jeta les yeux sur son pauvre corps de cul-de-jatte : « Moi, dit-il, je veux aspirer au trône ! » Et, à travers le drame, ce fut l'ironie sombre. Encore une dernière hésitation des huissiers qui n'osent mettre la main sur les victimes. Puis les accusés descendent à la barre et sont entraînés hors de l'enceinte.

Il était cinq heures du soir. Était-ce le dénouement ? La Convention le crut. Elle le crut si bien qu'elle s'ajourna. Deux heures plus tard, comme les Représentants, tout accablés de chaleur, tout enroués de cris, regagnaient à pas lassés leurs bancs, Bourdon de l'Oise escalada la tribune :

« On prétend, dit-il, que la Commune de Paris s'est liguée avec les Jacobins pour opérer une insurrection. » En ce moment, on entendit le tocsin. Coup sur coup, les nouvelles arrivèrent, se précisant et se complétant : le maire, Fleuriot-Lescot, avait convoqué le conseil général de la Commune et avait fait fermer les barrières : défense avait été faite aux geôliers de recevoir les citoyens arrêtés : Robespierre avait été refusé à la prison du Luxembourg et demeurait en liberté : il était quai des Orfèvres : il allait arriver à l'Hôtel de ville : Hanriot, qui avait été appréhendé et déposé au Comité de sûreté générale, venait d'être délivré : la place de Grève était couverte de canons et d'hommes armés. Enfin, à la Convention, vers dix heures du soir, on apprit que le Comité de sûreté générale avait été investi, et un moment on se crut perdu.

Deux choses sauvèrent : l'imbécillité d'Hanriot qui était ivre; l'inertie de Robespierre, hésitant d'abord à se rendre à l'Hôtel de ville, ne s'y rendant qu'à contre-cœur, puis, tout travaillé d'arrière-scrupules et, en légiste qui discute, répugnant à proclamer l'insurrection. Sur la place de Grève, manifestants, soldats, canonniers, tous demeurés sans direction, se lassent, s'égrènent, se dispersent. On sait le reste : les commissaires de la Convention parcourant les quartiers du centre et rassemblant autour des Tuileries une troupe de défenseurs; cette troupe, placée sous les ordres de Barras, et assaillant de deux côtés l'Hôtel de ville; Robespierre saisi, la mâchoire tout ensanglantée — suicide ou assassinat, nul ne le sait bien; — son frère Augustin, Couthon, Saint-Just, repris avec lui; Lebas échappant à ses ennemis par un coup de pistolet libérateur. Tous ont été mis hors la loi. Il n'y a qu'à les reconnaître, il n'y a pas à les juger. Le 10 thermidor, les mêmes charrettes qui ont transporté vers la place du Trône le 8 thermidor cinquante-trois victimes, le 9, quarante-cinq, sont de nouveau mises en réquisition. On y hisse Robespierre, à la blessure mal fermée, tout abreuvé d'insultes et

comme insensibilisé sous l'excès de la douleur : puis Couthon, dont le corps infirme s'adaptera malaisément à la guillotine ; puis encore Saint-Just, élégant jusqu'au bout et impassible ; Augustin Robespierre, ennobli par son dévouement fraternel ; Hanriot hideux et hébété ; enfin Fleuriot-Lescot, Payan, Dumas, quelques autres. Ils sont en tout vingt-deux. Le cortège se détourne de la route accoutumée et, au lieu de s'acheminer vers la place du Trône, se dirige vers la place de la Révolution. Maximilien Robespierre fut exécuté l'avant-dernier. Comme on lui enlevait brusquement l'appareil qui retenait sa pauvre mâchoire brisée, un rugissement bestial, terrible, s'échappa de sa poitrine, et les dernières vibrations de ce cri sauvage se confondirent avec le bruit du couperet.

Ainsi périt cet homme, non le plus coupable entre les acteurs de la Révolution, mais celui qui expia le plus par les tortures de sa fin, celui qui, aujourd'hui encore, expie par la malédiction attachée à sa mémoire. Son triomphe eût peut-être terminé la Terreur. Sa mort la termina plus sûrement encore. Non qu'on doive remercier les vainqueurs. Qu'on se rappelle leurs noms : c'étaient les plus malfaiteurs de leur temps. En eux, nul dessein, si ce n'est celui de sauver leur tête, puis de dominer, de jouir, de proscrire, au gré de leurs ambitions, de leurs appétits, de leurs vengeances. Et pourtant la crise qu'on vient de raconter — *la Révolution du 9 thermidor* ainsi qu'on l'appela — clôt une époque, en commence une autre. Pourquoi ? C'est que, ce jour-là, d'un mouvement spontané, irrésistible, inespéré, se lève soudain le vrai peuple, celui dont les factieux ont, depuis deux ans, usurpé le nom et que réveille tout à coup un besoin supérieur d'ordre, d'humanité, d'apaisement.

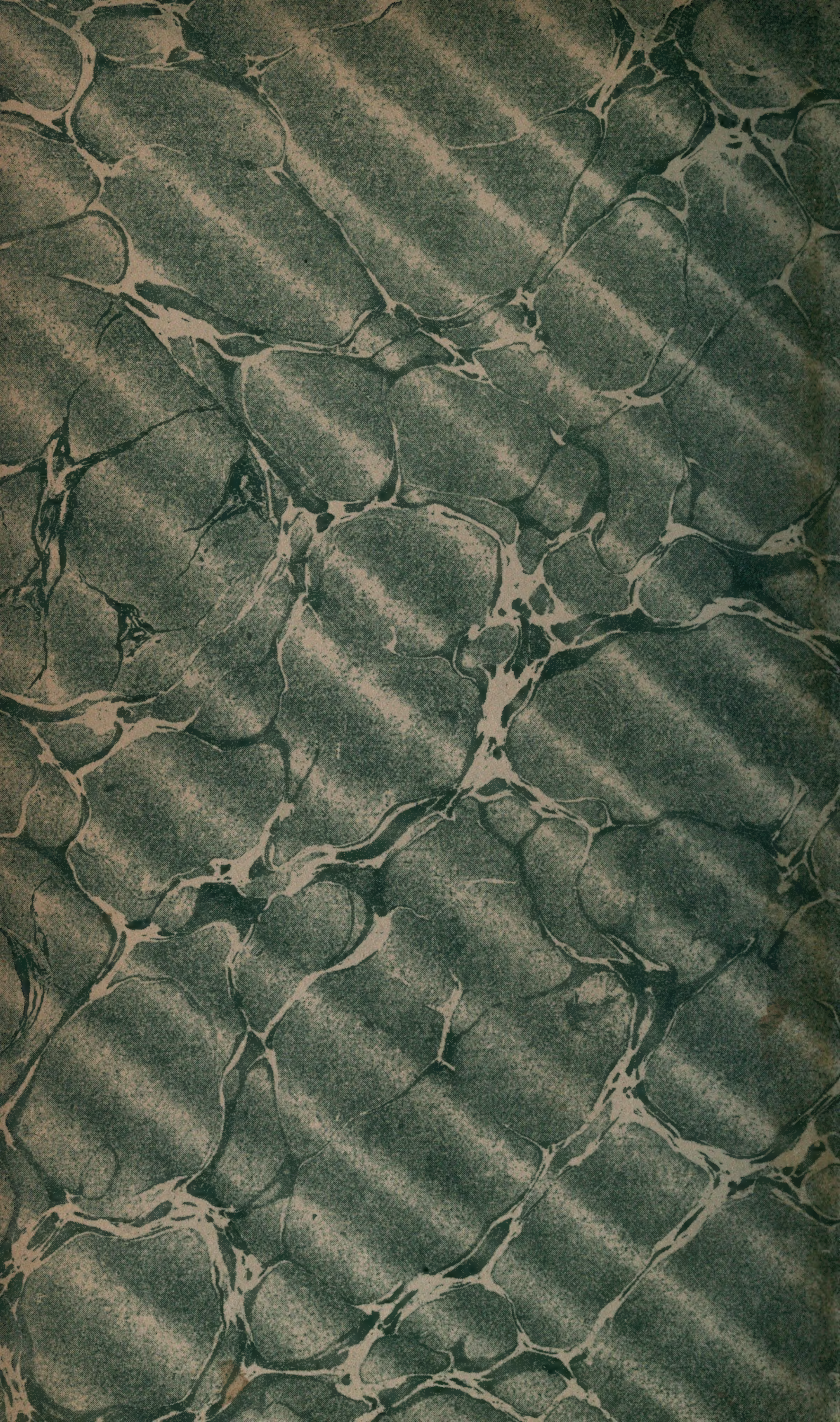
C'est lui qui est le seul, l'unique instrument de la délivrance nationale. Déjà, depuis quelques jours, l'appareil des exécutions provoque la nausée du sang. Haine ou amour, les peuples aiment à incarner l'un et l'autre. Les Parisiens ont incarné la Terreur dans Robespierre, non qu'il soit le

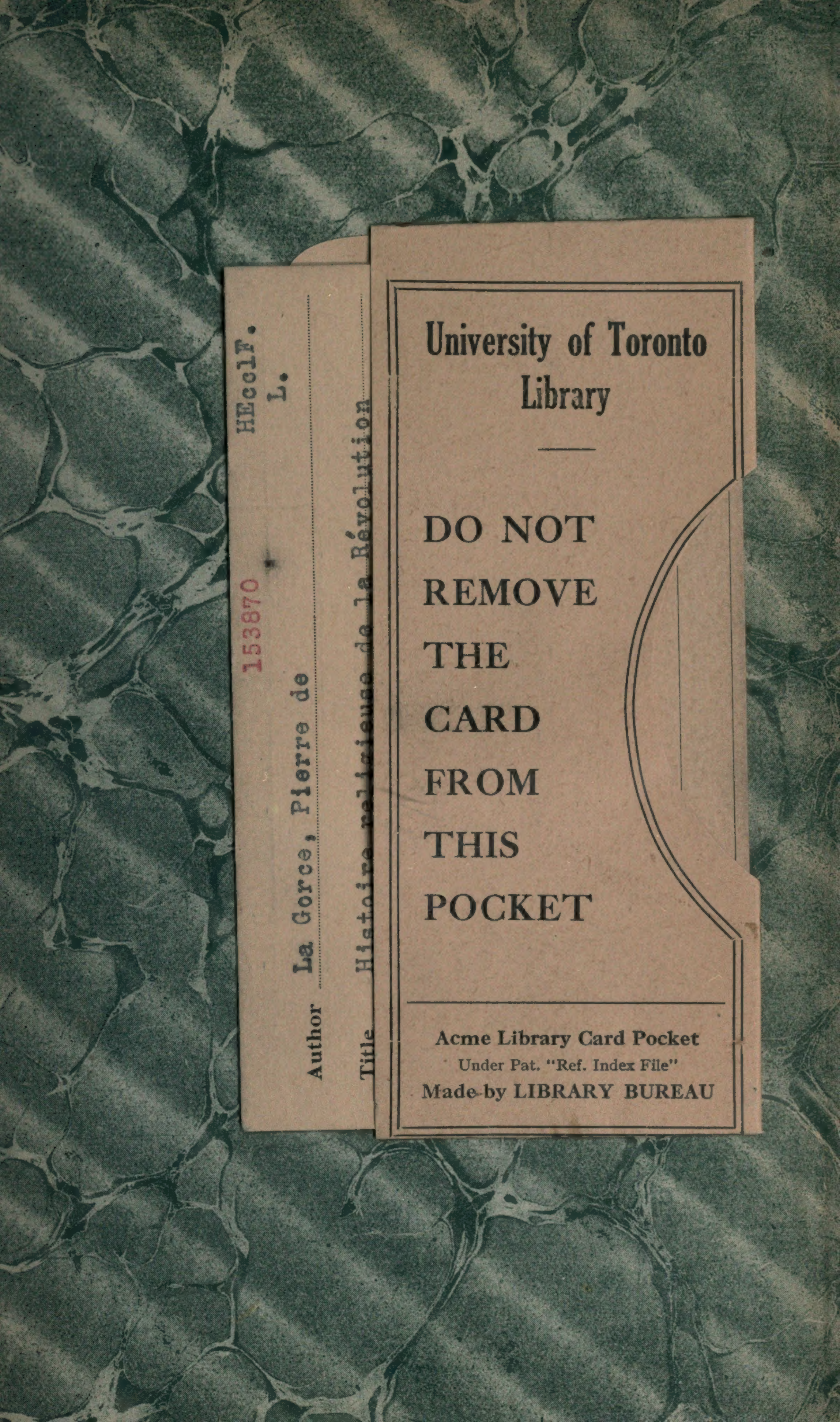
plus répugnant, mais parce qu'à la différence des maniaques sanguinaires, des histrions sinistres, il garde un certain aspect de chef, et de chef responsable. Puis n'est-il pas l'auteur de cette loi de prairial, dont on ignore la glose secrète et dont on ne discerne que les résultats sanglants? Robespierre tombé, on ne doute pas que la Terreur ne soit finie, et rien que de la croire morte rend impossible qu'elle se perpétue. Dès les premières heures du 10 thermidor, dans le clair matin d'une journée d'été, la nouvelle se répand : Robespierre et ses complices sont abattus. Alors sortent de leur demeure quelques-uns de ceux qui depuis longtemps se cachaient : ils s'abordent, se félicitent, et bientôt s'enhardissent en constatant, non sans stupeur, que la rue leur appartient. Dans les prisons, l'heure s'écoule du terrible appel sans que l'huissier paraisse avec sa liste funèbre ; et alors un grand espoir s'insinue qui devient bientôt folle joie. Tout aide à la réaction, et en particulier les alliances que Fouché et ses complices ont été contraints de nouer avec les députés de la *Plaine*. Ceux-ci d'abord sont demeurés stupéfaits qu'on aille à eux autrement que pour les proscrire. Voici qu'ils s'étirent, se raffermissent, secouent leur peur comme on secoue un manteau après un violent orage ; encore un peu, et ils émettront une prétention qui eût paru, deux jours auparavant, inouïe, inconcevable, celle de compter pour quelque chose sous prétexte qu'ils sont la majorité. Les triomphateurs de la veille, Tallien, Fouché, Barras, sont roués, sans scrupule, d'esprit délié, hommes d'appétit, non de doctrine. Ils discernent le courant ; tout compte fait, ils aiment autant, à profit égal, sourire à l'ordre que perpétuer la violence. Ayant frisé la guillotine qu'ils n'auraient pas déparée, ils éprouvent même une surprise agréable à prendre des airs d'honnêtes gens. Donc ils se fabriquent à la hâte un masque de modéré et se le plaquent sur le visage, quitte à ne l'assujettir qu'à demi. Cependant, à travers la ville, s'avance le cortège qui conduit au supplice Robespierre et

ses partisans. Dans Paris qui est en fête, éclate, sur le passage, une joie délirante autant qu'impitoyable. Est-ce bien l'insulte aux victimes? N'est-ce pas plutôt le salut à une ère où l'on ne tuera plus?

On tuera encore. Il y aura encore, dans l'ordre politique bien des violences, dans l'ordre religieux bien des persécutions ; et c'est seulement à la fin de cet ouvrage que nous pourrons, en un tableau d'ensemble, supputer et, dans la mesure du possible, préciser le nombre total des victimes. Cependant, pour qui ne s'applique pas aux détails, mais voit les événements par masses, on a touché le fond de l'abîme. Maintenant, c'est la remontée qui commence. Elle commence pour la société civile. Encore quelques mois, et bien qu'avec de tenaces pratiques d'intolérance, bien qu'avec le maintien de lois iniques, elle commencera aussi pour la société religieuse. Il reste à dire comment, à travers bien des épreuves — et l'une d'elles sera terrible — la France chrétienne, reprenant possession d'elle-même, renouera le fil de ses traditions. Et ce sera la dernière partie de cette histoire, si mes forces me permettent de l'achever.

FIN DU TROISIÈME VOLUME




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU
HEcclF.
L.
153870
Author La Gorce, Pierre de
Title Histoire religieuse de la Révolution

